



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Paraissant le 20 de chaque mois

PUBLIÉ

Sous la direction de M. Cl. Juglar, *président*,
par MM. T. Loua, *secrétaire général* et E. Flechey, *secrétaire adjoint*,

AVEC LE CONCOURS DE

MM. Hippolyte Passy, L. Wolowski, Léonce de Lavergne, Levasseur,
membres de l'Institut;
Ernest Bertrand, L. Lunier, Bertillon, etc.

5

1864.

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
RUE JEAN-LAMOUR, 11

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1863.

Le 6 décembre 1863, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. de Lavergne, membre de l'Institut.

Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. le secrétaire analyse la correspondance. Elle ne provoque aucune observation.

Sur la proposition de M. le Président, la Société admet, comme membre correspondant étranger, M. le docteur Grœtzer, membre du conseil supérieur de santé en Prusse, et médecin en chef des hôpitaux de Breslau.

Sur la même proposition, elle ajourne à sa plus prochaine séance, conformément au règlement, son vote sur la candidature au titre de membre titulaire, de M. Maurice Garnier, député des Basses-Alpes.

M. Legoyt lit la première partie d'un travail ayant pour titre : *Du suicide en France et dans quelques États de l'Europe.*

Ce mémoire donne lieu aux observations ci-après :

M. le docteur Bourdin. « Ayant moi-même fait des recherches statistiques sur le même sujet, je demande la permission d'entretenir la Société des résultats auxquels je suis parvenu. Je toucherai seulement quelques points sur lesquels mon opinion n'est pas entièrement conforme à celle de M. Legoyt. 1° La plupart des personnes qui se sont occupées des causes des suicides, ont attribué une influence prépondérante aux causes morales. Cette influence est-elle réelle? Non. En effet, les chiffres démontrent que le plus grand nombre de suicides coïncide avec le solstice d'été, et le plus petit nombre avec le solstice d'hiver; ils démontrent que le suicide suit, dans sa marche annuelle, deux périodes distinctes : l'une ascendante, commençant au solstice d'hiver; l'autre descendante, commençant au solstice d'été. Si les causes morales jouaient réellement le rôle qu'on leur assigne, elles agiraient aussi bien en été qu'en hiver. La liberté humaine n'a pas de saison. L'homme jouit, au moment des longs jours, d'une liberté égale à celle qu'il possède vers la fin de décembre. A l'appui de mon opinion, je citerai un fait qui me semble avoir quelque valeur. Je dis que certaines perturbations morales profondes ne réagissent pas toujours sur la production du suicide. S'il en était autrement, les révolutions politiques, par exemple, qui bouleversent tant d'existences, devraient conduire à des actes nombreux de désespoir. Or, les chiffres officiels nous apprennent que les deux années,

1830 et 1848, se distinguent par une diminution notable des suicides. — 2° L'influence des saisons se manifeste avec évidence quand on divise l'année à la manière des météorologistes, c'est-à-dire en commençant par le mois de décembre. Toutefois, en suivant la division ordinaire, on trouve encore une augmentation considérable du nombre des suicides, augmentation correspondant à la saison d'été. — 3° Les saisons agissent-elles en raison de la température? Je ne le crois pas. Si la chaleur était cause des suicides, on en compterait dans les pays chauds plus que dans les pays froids. Or, la statistique démontre le contraire en ce qui concerne notre pays. En effet, si l'on divise la France en deux parties à peu près égales, par une ligne se dirigeant de l'est à l'ouest, on a, au sud de cette ligne, une population qui fournit moitié moins de suicides que la population située au nord. — 4° Cette division de la France m'a aidé à dresser une carte qui permet de saisir d'un seul coup d'œil la répartition du suicide dans les divers départements. Au nord existe Paris, comme centre, représentant le plus grand nombre proportionnel de suicides. Le département de la Seine est entouré de plusieurs ceintures, dans lesquelles le nombre des suicides va toujours en décroissant à mesure que l'on s'éloigne de Paris. Au midi, on observe une disposition inverse. Les départements qui offrent le moins de suicides suivent une ligne partant du nord des montagnes de l'Auvergne et se prolongeant jusqu'aux Pyrénées. Le nombre des suicides augmente de plus en plus dans les départements qui s'éloignent de cette ligne centrale. Est-il présumable que le sentiment religieux préserve du suicide les contrées montagneuses? On peut en douter. Ce sentiment n'est un frein insurmontable, ni pour le suicide, ni pour la folie. Mais, d'ailleurs, les influences de la saison et de la longueur des jours ne se feraient pas sentir d'une manière aussi évidente, si la religion tenait le premier rang comme cause préservatrice. Les montagnards ne sont pas plus religieux au solstice d'hiver qu'au solstice d'été. — 5° On se tue, depuis dix ans, à toutes les périodes de la vie. Si l'on ne tient compte que des chiffres absolus, on trouve le plus grand nombre de suicides entre 40 et 50 ans. Si l'on compare le nombre des suicidés avec les survivants du même âge, on arrive à ce résultat bien différent, que la proportion des suicides augmente d'autant plus que l'âge des victimes est plus avancé. Les hommes et les femmes sont soumis à cette même loi. — Ces observations faites, je me plais à rendre hommage au travail si consciencieux et si exact de M. Legoyt. Mon but n'est pas de le contredire, mais d'éclairer la question dans la mesure de mes recherches personnelles. »

M. Legoyt. « Je demande à répondre à quelques-unes des observations de M. le docteur Bourdin. Je maintiens, contre lui, la prédominance des causes morales sur les causes physiques, ou plutôt sur la plus importante, d'après lui, des causes physiques du suicide, l'insanité ou l'aliénation mentale. Et d'abord, j'invoquerai les recherches de l'administration, recherches très-désintéressées, sans aucun parti pris scientifique. Or, ces recherches, faites auprès des membres de la famille, des amis, des personnes, en un mot, qui ont vécu le plus intimement avec les suicidés, s'accordent à constater que le suicide a été, dans le plus grand nombre des cas, le résultat d'une mûre délibération et a eu pour mobile ou des peines morales ou des souffrances physiques intolérables. Je puis ajouter que les observations de même nature, faites dans ceux des pays autres que la France qui publient les relevés de leurs suicides annuels, sont entièrement dans le même sens.

« Maintenant, s'il était permis, dans une discussion de cette nature, de faire inter-

venir les résultats de ses recherches personnelles, je pourrais raconter un certain nombre de cas de suicide, qui ont été l'objet d'une résolution fortement motivée, à en juger notamment par les écrits laissés par les suicidés.

« Mais, en y réfléchissant, peut-être n'y a-t-il, entre le docteur Bourdin et moi, qu'un simple malentendu et qu'au fond nous sommes d'accord. S'il veut dire que l'appréciation, par les suicidés, des circonstances qui les ont déterminés à quitter volontairement cette vie, était exagérée, non conforme à la réalité, qu'à ce point de vue, ils se sont, dans une certaine mesure, soustraits à l'empire de la raison, je suis assez disposé à partager son avis. Mais s'il prétend que tous les suicidés étaient de véritables fous qui, avant de se tuer, avaient commis des actes d'aliénation mentale, je suis fermement convaincu qu'il se trompe.

« M. Bourdin argumente de ce fait que les suicides sont plus nombreux dans la saison chaude que dans la saison froide, et qu'on ne saurait admettre, dans la supposition de la prédominance des causes morales, qu'elles agissent plus fortement dans une saison que dans l'autre. Mais il oublie que, sous l'influence d'une température élevée, les impressions sont plus vives, plus fortes, plus pénétrantes; que tous les actes de la vie de relation sont empreints d'une plus grande énergie, ont un caractère de soudaineté plus marqué, et que par conséquent la résolution de se suicider peut être prise plus facilement, plus rapidement en été qu'en hiver. La belle saison offre, d'ailleurs, pour le suicide des facilités que ne présente pas la saison froide. Bien des malheureux, par exemple, se noieront en été, auxquels l'asphyxie dans l'eau répugnerait presque invinciblement en hiver. Pendant cette dernière saison, la famille est plus concentrée, plus intime, plus fréquemment réunie; par suite, les occasions de suicide sont moins nombreuses. D'un autre côté, il ne faudrait pas perdre de vue qu'un grand nombre d'accidents sont pris pour des suicides et que les morts accidentelles sont surtout nombreuses dans la saison chaude.

« M. Bourdin assure que si les causes morales avaient la prédominance que je leur attribue, les suicides seraient surtout fréquents dans les années de révolution. Mais, d'abord, je ne suis pas certain que les désespoirs politiques jouent un rôle considérable dans les causes du suicide; puis, on peut raisonnablement admettre que ce n'est pas sous le coup même de l'événement que le suicide doit s'accomplir. Ceux que les révolutions atteignent dans leurs affections ou leurs intérêts ne doivent guère recourir à cette résolution extrême, que lorsqu'ils n'ont plus l'espérance de voir se rétablir l'ordre de choses qu'ils regrettent; or, on sait combien, en matière politique, les espérances sont fortes et persistantes.....

« Tout en reconnaissant, avec moi, que le plus grand nombre des suicides s'accomplit dans la saison chaude, M. Bourdin estime que l'élévation de la température ne joue aucun rôle dans cet accroissement. S'il en était autrement, dit-il, il y aurait plus de suicides dans les pays chauds que dans les pays froids ou tempérés. Or, dit-il, il n'en est pas ainsi, au moins en France. Mais mon honorable contradicteur me semble ici oublier que les pays chauds, ou du moins relativement chauds par rapport à d'autres qui le sont moins, ont aussi leur saison froide et leur belle saison, et que, dans ces pays comme dans les autres, l'influence de l'élévation de la température sur la fréquence du suicide se fait également sentir.

« M. Bourdin n'admet pas que le sentiment religieux ait, en ce qui concerne le suicide, une force préventive, et il raisonne ainsi : « Si cette force existait réellement,

l'action des saisons serait nulle sur elle; or, même dans les départements où M. Legoyt admet la prédominance du sentiment religieux, on se tue plus dans la belle que dans la mauvaise saison.» Mais j'ai dit que, *toutes choses égales d'ailleurs*, c'est-à-dire l'action des saisons réservée, les départements religieux, ou que je présume tels, commettent moins de suicides que ceux où j'ai admis que prévaut l'indifférence en matière religieuse.

«Je constate, d'ailleurs, avec plaisir, en terminant, que tous les autres points de mon mémoire ont l'adhésion de mon honorable collègue.»

M. Brière de Boismont. Mon confrère, M. Bourdin, est un des adeptes, et des plus convaincus, j'en conviens, de la petite école qui veut voir dans le suicide, un acte de démence, et d'une démence déjà établie par des manifestations antérieures. J'ai étudié longuement la question, il le sait, puisque j'ai publié les résultats de mes recherches dans un livre qui a eu quelque notoriété. Je ne suis donc pas pris au dépourvu par une discussion de cette nature. Eh bien, je n'hésite pas à affirmer que l'opinion de mon confrère est, dans le plus grand nombre des cas, démentie péremptoirement par les faits. Comment peut-il croire, par exemple, pour citer le premier exemple qui me vient à l'esprit, que les Indiens qui, à un signe du maître, ou dans des cérémonies religieuses, s'égorgent par milliers, aient été antérieurement fous? comment admettre que ces généraux japonais ou chinois qui s'ouvrent le ventre, sous l'influence d'un faux point d'honneur, parce qu'ils ont été battus par l'ennemi, étaient antérieurement atteints d'aliénation mentale?

M. Bourdin. L'exemple n'est pas concluant. Nous ne connaissons pas assez l'extrême Orient pour savoir affirmer quoi que ce soit sur les causes du suicide dans cette partie du monde.

M. Brière de Boismont. L'heure est trop avancée pour que je puisse, au moins en ce qui me concerne, continuer cette discussion. Mais je me propose de la reprendre à l'occasion de la lecture, par M. Legoyt, de la seconde partie de son mémoire.

M. le Président. L'impression qui m'est restée de cette discussion, c'est que si M. Bourdin sacrifie trop aux causes physiques, M. Legoyt est un partisan trop exclusif des causes morales. La vérité est très-probablement entre les deux extrêmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

Répartition numérique des cultes en Europe.

Grâce à Dieu! le temps est loin, bien loin de nous où les questions religieuses avaient le triste privilége de passionner si profondément les esprits, qu'elles mettaient les armes aux mains d'une majorité oppressive ou d'une minorité turbulente, et déchaînaient tous les fléaux d'une guerre d'extermination. La foi est toujours vive, sans doute, mais elle n'est plus exclusive; elle a perdu ce caractère d'intolérance fanatique, ces sauvages ardeurs de prosélytisme, qui reposaient sur la conviction de la perte irrémissible des âmes en dehors de la croyance à un dogme déterminé. L'emploi de la force lui répugne; elle ne connaît plus que le Dieu de

paix et de miséricorde; elle n'entend triompher désormais que par la discussion et le libre jeu des opinions. Moins vivement préoccupée que par le passé de la défense des intérêts spirituels, elle est entrée plus largement dans la pratique des vertus chrétiennes, et de la première de toutes, de la charité. Aussi n'est-il pas rare de voir, dans les pays dont les habitants appartiennent à des cultes différents, les ministres de ces cultes oublier leurs dissentiments religieux pour s'associer dans un intérêt de bienfaisance publique. Les populations elles-mêmes ont graduellement abaissé les barrières qui séparaient, dans les relations ordinaires de la vie, les diverses communautés religieuses, et les gouvernements ou les législatures, favorisant cet heureux mouvement de fusion, ont supprimé, dans la mesure des progrès de l'opinion, les incapacités civiles ou politiques qui frappaient les membres des églises dissidentes. Quelques-uns ont même fait un pas décisif dans cette voie de conciliation et d'unité, en salariant les ministres des cultes assez importants pour être reconnus par la loi, et en établissant entre ces cultes la plus complète égalité devant la loi. Ce désarmement général des partis religieux, ce retour aux idées de paix et de concorde dans le domaine de la conscience, ne sauraient être interprétés comme un témoignage d'indifférence. Si les manifestations extérieures des diverses croyances ont perdu de leur âpreté, ces croyances n'ont point été désertées. Chaque pays veille fidèlement autour de sa foi et la défend énergiquement contre toute agression, quelles que soient sa forme et son origine. Le culte s'est même aujourd'hui mêlé si profondément au sentiment de la nationalité, que des pays qui eussent été facilement absorbés par de puissants voisins, soumis à la même loi religieuse, se sont énergiquement soustraits à toute assimilation avec des vainqueurs *hérétiques*. Si l'Angleterre n'a jamais pu faire que la conquête matérielle de l'Irlande, c'est que l'Irlande est catholique. Si elle n'a jamais pu faire accepter sa domination par les îles Ioniennes, c'est que ces îles professaient une foi différente. Si l'élément anglais n'a pu pénétrer dans le Bas-Canada, c'est que cette province est catholique et française, mais catholique surtout. — Si la Russie n'a pu triompher de la Pologne, c'est que la Pologne est catholique. — Si la Turquie n'a pu absorber la nationalité grecque, malgré une conquête de plusieurs siècles, c'est qu'au point de vue religieux, les deux peuples étaient séparés par un abîme. — Si les Pays-Bas ont perdu la Belgique, c'est surtout parce que la Belgique était catholique. — Si la France exerce une certaine influence, influence d'idées, d'opinions, de sentiments, sur les races latines, c'est avant tout parce qu'elle est catholique comme elles. — Si l'action politique que l'on attribue à l'Angleterre sur les peuples de race germanique et scandinave est réelle, elle la doit bien moins à une communauté d'origine qu'à sa position de grande puissance protestante. A ce point de vue, les cultes jouent un rôle considérable dans les affaires politiques de l'Europe, en créant des sympathies ou des antipathies instinctives et en déterminant ainsi certaines alliances naturelles plus ou moins favorables au maintien de la pondération des pouvoirs.

Cette action politique, résultant de la différence des cultes, s'exerce même à l'intérieur des pays qui, moins heureux que l'Espagne, le Portugal ou la Belgique, ne jouissent pas du bienfait de l'unité religieuse. Il est certain que s'il existe entre les religions, d'une part, et les mœurs, les usages, les institutions, les législations, de l'autre, d'étroites affinités, la présence, dans le même pays, d'un certain nombre de cultes différents, doit y déterminer des courants d'influences très-opposées, et, comme conséquence inévitable, des antagonismes très-caractérisés, au moins sur

le terrain des opinions et des idées. Il n'est même pas douteux que là où il existe une *religion de l'État*, une *Église établie*, en possession de certains priviléges, de certaines faveurs, la minorité dissidente ne soit animée au moins de sentiments de défiance (pour ne pas dire d'hostilité instinctive) contre le gouvernement du pays, expression obligée des vœux, des intérêts, des aspirations de la majorité.

Aussi, l'unité religieuse a-t-elle toujours été considérée par les gouvernements comme une garantie d'ordre, de paix, de stabilité intérieure. Si, à des époques de barbarie (de barbarie relative), ils l'ont cherchée dans des actes violents, criminels, que l'histoire a justement flétris, il n'est pas douteux que, de nos jours, quelques-uns en poursuivent encore la réalisation par des voies détournées : ici, par exemple, en persistant à refuser aux dissidents l'égalité civile et politique (Allemagne, Suisse, etc.) ; là, en punissant les abjurations de peines sévères (Suède) ; ailleurs, en poursuivant de toute la rigueur des lois les tentatives de prosélytisme au préjudice de la religion de l'État (Espagne). Quelquefois les persécutions proprement dites n'ont pas été ménagées, et la malheureuse Pologne en a été fréquemment le théâtre. Il est encore arrivé que les gouvernements, sans oser faire de propagande en leur nom, ont agi par l'intermédiaire de congrégations puissantes, en fermant les yeux sur de coupables manœuvres, destinées à faire entrer de vive force dans le giron de l'Église officielle des hérétiques ou de simples schismatiques (affaire Mortara). Même dans les pays où prévaut la liberté religieuse (France, Belgique, Hollande, etc.), l'État ne voit pas sans une certaine préoccupation l'accroissement des dissidents, et on lui reproche d'entraver plus ou moins secrètement leurs prédications et leurs établissements religieux ou scolaires.

Il n'y a donc pas un simple intérêt de curiosité dans la question de savoir : 1° quel est le culte qui domine dans un pays ; 2° dans quel rapport il est numériquement supérieur aux autres ; 3° dans quelles conditions ce rapport se modifie avec le temps.

C'est cette question que nous avons cherché à résoudre avec les documents officiels. Un petit nombre de gouvernements, réputant dangereuse toute publicité sur les changements qui peuvent se produire dans les populations, au point de vue de la répartition des cultes, ont banni la statistique religieuse des dénombrements périodiques de la population. Mais la majorité, et c'est un signe heureux des temps, n'a pas hésité à l'y admettre. Les documents que nous allons reproduire sont officiels, avons-nous dit, et, à ce titre, ils sont l'expression très-approximative de la vérité. Mais ils n'ont pas le caractère d'une exactitude rigoureuse. Il importe de savoir, en effet, que les populations s'émeuvent facilement de toute enquête sur les matières religieuses et ont une disposition naturelle à s'inquiéter de l'usage qui peut être fait des renseignements qui leur sont demandés. Elle existe surtout chez les dissidents, et particulièrement chez ceux d'entre eux qui souffrent encore ou ont longtemps souffert pour leur foi. De là, de leur part, des refus fréquents de répondre aux agents de l'autorité, là où le refus n'est pas placé sous le coup d'une sanction pénale, et, dans tous les cas, une tendance marquée à dissimuler leur véritable situation religieuse.

Si, comme on va le voir, plusieurs pays présentent le spectacle de variations assez notables, d'une période à l'autre, dans le rapport numérique des cultes, il serait téméraire de les expliquer par des abjurations. Elles n'ont guère d'autres causes qu'une plus ou moins grande exactitude dans les nouveaux recensements com-

parativement aux anciens, qu'une différence dans la fécondité et par suite dans la proportion d'accroissement des populations des divers cultes, enfin des excédants d'émigration ou d'immigration. C'est, en effet, une justice à rendre aux diverses communautés religieuses de l'Europe, qu'elles n'abjurent pas. L'abjuration suppose ou une grande conviction, ou une forte passion, ou un puissant intérêt; or, ces trois mobiles ne se produisent que très-rarement, surtout avec la condition d'énergie nécessaire pour dominer la juste crainte de l'opinion. L'abjuration est donc un fait exceptionnel en Europe. Elle n'a guère lieu, d'ailleurs, qu'entre les cultes chrétiens, les cultes non chrétiens, professés par des races étrangères, restant toujours, malgré les progrès de la confraternité générale, plus ou moins profondément isolés au sein des sociétés où ils se sont établis.

Mais arrivons aux faits.

Allemagne. — *Bade* (grand-duché). — Le recensement des cultes y a été opéré en 1821, 1836, 1852, 1846, 1855 et 1861. Si nous prenons la première et la dernière de ces enquêtes, nous trouvons qu'en 1821, on a recensé, pour une population réduite à 1,000 habitants, 312 évangélistes, 671 catholiques, 16 israélites et 1 individu appartenant à des cultes divers. En 1861, ces rapports proportionnels se sont modifiés ainsi qu'il suit : évangélistes, 325.4; catholiques, 654.8; israélites, 17.6; autres cultes, 2.2. Ainsi, au point de vue du rapport à la population totale, les catholiques ont été dépassés par les évangélistes et les israélites.

L'accroissement proportionnel de chaque culte, étudié séparément, présente des oscillations assez marquées d'un recensement à l'autre. De 1821 à 1836, les israélites ont eu le plus fort accroissement (242.78 p. 1,000); il en a été de même de 1836 à 1846. L'avantage, après eux, a appartenu aux évangélistes, puis aux catholiques. Les cultes divers, après une diminution très-sensible de 1821 à 1826, ont eu une augmentation notable de 1826 à 1846, puisqu'elle n'a pas été moindre de 398.59 p. 1,000. De 1846 à 1852, la population du duché est descendue, sous l'influence des émigrations, de 1,367,486 à 1,357,208. La diminution a particulièrement atteint les catholiques (10 p. 1,000), et a été notablement moindre pour les évangélistes (2.81) et surtout pour les israélites (1.60). Seuls les cultes divers se sont accrus (6.55). Nouvelle diminution de la population, et sous la même influence, de 1852 à 1855. Comme dans la période précédente, elle porte surtout sur les catholiques, puis sur les évangélistes, et enfin, mais plus sensiblement que de 1846 à 1852, sur les israélites. Seuls les cultes divers continueut à gagner, et, cette fois, dans la proportion de 67.03 p. 1,000. En résumé, dans la période d'accroissement de la population du grand-duché, c'est-à-dire de 1821 à 1846, cet accroissement a été moindre pour le culte catholique que pour les autres. Dans la période de diminution, c'est-à-dire de 1846 à 1855, ce sont les catholiques qui ont le plus perdu, d'où il est permis de conclure que ce sont eux qui ont émigré dans la plus forte proportion.

Bavière. — Les cultes y ont été recensés en 1818, 1840, 1852, 1858 et 1861; mais nous ne connaissons que pour les trois premières années le résultat de cette enquête. Leurs rapports à la population totale se sont modifiés ainsi qu'il suit de 1818 à 1852. Dans la première année, sur 1,000 habitants, 721 étaient catholiques, 258 luthériens, 5 réformés, 15 israélites et 1 appartenait aux cultes divers. En 1852, le nombre des catholiques était descendu à 710, celui des israélites à 13,

tandis que les protestants avaient monté à 276. Un mouvement dans le même sens s'était produit en 1840. Si nous examinons, non plus le rapport des cultes à la population en 1818 et 1852, mais la proportion dans laquelle chacun d'eux s'est développé successivement, nous trouvons que, de 1818 à 1840, les cultes divers (mennonites et autres sectes protestantes) se sont accrus de 394, les luthériens de 252, les catholiques de 160 et les israélites de 114 p. 1,000. On remarque la diminution considérable des luthériens; elle n'a pas été moindre de 870 p. 1,000 (de 20,903 à 2,231). De 1840 à 1852, le progrès continue, d'abord au profit des cultes divers (149.71 p. 1,000), puis des luthériens (37.84), et des catholiques (37.84). Quant aux réformés, ils ont encore perdu dans le rapport de 179 p. 1,000, et, pour la première fois, on constate une diminution des israélites (55 p. 1,000). En résumé, en Bavière, l'accroissement s'est fait surtout au profit des cultes divers et des luthériens, et c'est sur les réformés que l'émigration paraît avoir porté de préférence.

Birkenfeld (principauté de). — Les cultes y ont été recensés en 1843, 1849 et 1853. En 1843, on avait compté, pour 1,000 habitants, 769 évangélistes (luthériens), 208 catholiques et 23 israélites; en 1853, les évangélistes étaient au nombre de 770, les catholiques de 207, les israélites de 23. Il y a donc eu, en ce qui concerne le rapport à la population, augmentation des premiers et diminution des seconds, quoique dans une très-faible proportion. Ces faits sont confirmés par le mouvement proportionnel de chaque culte de 1843 à 1849 et de 1849 à 1853. Ainsi, dans la première période, les évangélistes se sont accrus de 56.92, les catholiques de 21.18 et les israélites de 96.49 p. 1,000; dans la seconde, les évangélistes de 29.64 et les catholiques de 58.8; quant aux israélites, ils ont diminué de près de 15 p. 1,000. En résumé, ici également, les évangélistes se sont accrus plus rapidement que les catholiques.

Brunswick (duché de). — Nous ne connaissons que pour 1858 la répartition des habitants entre les divers cultes; en voici le résultat. Sur 1,000 habitants, 982.70 étaient luthériens; 4.05 réformés; 8.99 catholiques; 3.94 israélites; les autres sectes étaient, au total, dans le rapport de 0.32.

Gotha (duché de *Saxe-Cobourg-*). — En 1858 (d'après M. Ad. Frantz, *Handbuch der Statistik*, 1863), on y a recensé, sur 1,000 habitants, 998.3 évangélistes et 0.16 catholique. Les israélites n'auraient été qu'au nombre (absolu) de 15.

Hanovre. — Les cinq plus récents dénombrements des cultes, dans cet État, se rapportent aux années 1833, 1848, 1852, 1855 et 1861. Nous prendrons les deux années extrêmes comme termes de comparaison. En 1833, on a compté sur 1,000 habitants, 814 luthériens, 50 réformés, 129 catholiques et 7 israélites. En 1861, ces rapports s'étaient ainsi modifiés : 823.8 luthériens, 51.4 réformés, 117.4 catholiques, 1.0 individu appartenant à d'autres sectes chrétiennes, et 6.4 israélites. Ici également le progrès s'est fait au profit des divers cultes protestants. C'est ce qui résulte en outre de la proportion d'accroissement de chaque culte de 1833 à 1848, de 1848 à 1852 et de 1852 à 1855. Ainsi, dans la première de ces périodes, tandis que les luthériens augmentaient de 67.09 p. 1,000, les réformés de 65.41 et les israélites de 16.08, les catholiques perdaient dans le rapport de 0.98. Dans la seconde, les faits se sont modifiés sensiblement: les réformés ont gagné du terrain (69.11 p. 1,000), les protestants des divers cultes se sont accrus de 96.87,

les luthériens de 34.66, les israélites de 34.26, et les catholiques, reprenant un mouvement progressif assez marqué, de 15.34. De 1852 à 1855, tous ces rapports changent; les réformés, les catholiques, les israélites diminuent, tandis que les luthériens n'augmentent que dans la proportion insignifiante de 1.61 p. 1,000. Mais les autres sectes chrétiennes grandissent dans le rapport de 338.93. Ces changements s'expliquent très-probablement par des mouvements extérieurs de population, c'est-à-dire que, tandis que catholiques, réformés et israélites ont émigré, ils ont été remplacés, dans une certaine mesure, par des immigrants appartenant aux sectes protestantes diverses. En résumé, de 1833 à 1861, le rapport des catholiques aux autres cultes a faibli; c'est le résultat dominant des rapprochements qui précèdent.

Hesse (principauté de). — En 1852, on y a recensé (toujours pour 1,000 habitants) 514 réformés en 1852 et 507 en 1855; 186 et 182 luthériens, 130 et 140 dissidents (protestants), 145 et 146 catholiques, 25 et 25 israélites. Ici, pour la première fois, nous trouvons un accroissement proportionnel des catholiques et une diminution assez notable des réformés et luthériens. Comme dans presque tous les pays qui précèdent, les sectes protestantes diverses sont en progrès sensible. Ce dernier résultat est surtout confirmé par le tableau, non plus du classement proportionnel des cultes entre eux, mais de leur mouvement respectif de 1852 à 1855. La population totale de la principauté ayant diminué, de l'une à l'autre année, sous l'influence de l'émigration, de 1.37 p. 1,000, on trouve qu'à l'exception des sectes protestantes qui se sont accrues de 304.68, les habitants de tous les autres cultes ont diminué dans les proportions ci-après : Réformés, 38.87 ; luthériens, 47.40; catholiques, 15.53; israélites, 27.17.

Lubeck (principauté de). — Dans cette principauté, le rapport des divers cultes au total des habitants ramené à 1,000, n'a pas varié de 1838 à 1850. Dans les deux années, les luthériens ont formé la presque totalité de la population (998). Mais il en a été autrement du mouvement respectif de chaque culte. De l'une à l'autre année, en effet, les luthériens se sont accrus de 103.42 p. 1,000, tandis que les catholiques ont diminué de 129.03, et les réformés et autres sectes protestantes de 333.33. Les israélites, de 11 (nombres absolus) en 1838, s'élevaient à 13 en 1850.

Mecklembourg-Schwérin. — En 1856, les luthériens formaient 993, les israélites 6 et les autres cultes réunis 1 p. 1,000 habitants.

Mecklembourg-Strélitz. — Dans ce duché, on a recensé, en 1851, 991.67 évangélistes, 0.31 réformé, 1.23 catholiques et 6.79 israélites pour 1,000 habitants.

Oldenbourg (duché d'). — En 1858, sur 1,000 habitants, 662 étaient luthériens, 8 réformés, 248 catholiques, 5 israélites et 77 appartenaient à diverses sectes protestantes.

Prusse. — La répartition des habitants entre les principaux cultes a été constatée en 1840, 1849, 1852, 1858 et 1861. Il est remarquable que les rapports entre eux de ces cultes ne se sont qu'insensiblement modifiés de 1840 à 1861, c'est-à-dire en 21 ans. Ainsi, on comptait 610 évangélistes (pour 1,000 habitants) en 1840, et 611 en 1861; 376 et 374 catholiques, 13 et 14 israélites, 1 et 1 mennonite ou protestant d'autres sectes. Mais si le classement proportionnel est resté à peu près le

même, l'accroissement p. 1,000 a différé assez notablement. Pour les évangélistes, il a été de 100.60 de 1840 à 1849; de 34.26 de 1849 à 1852; de 16.87 de 1852 à 1855; de 72.4 de 1855 à 1861; pour les catholiques, de 109.04, 211,77, 13.50 et 78.62; pour les mennonites, de 2.67, 18.67 dans les deux premières périodes; mais avec une diminution de 43.36 de 1852 à 1855 et de 29.91 de 1855 à 1861, pour les israélites, de 125.61, 35.93, 32.53 et 87.67. Ces accroissements et diminutions ne présentent aucune particularité saillante, les divers cultes ayant gardé en définitive leur situation respective dans la première et la dernière période.

Saxe.— Nous avons sous les yeux les résultats détaillés des recensements d'après les cultes en 1834, 1849, 1855 et 1858. Le rapport de chaque culte à la population totale ramenée à 1,000 habitants, était, en 1834 et 1858, comme il suit : luthériens, 980.88 et 978.01 ; réformés, 1.02 et 1.97; catholiques, 17.57 et 19.20; israélites, 0.53 et 0.67. Ainsi la part des luthériens dans la population a diminué, tandis que celle de tous les autres cultes s'est accrue. On voit paraître, en 1855, une catégorie de sectes diverses qui forme 0.07 de la population totale (1,000), et 0.15 en 1858. Les luthériens se sont accrus de 185.32 p. 1,000 de 1834 à 1849, de 75.81 de 1849 à 1855, et de 39.88 de 1855 à 1858; les réformés de 593.20, 340.17 et 205.55; les catholiques de 207.13, 84.71 et 58.14; les israélites, de 202.35, 174.16 et 182.50.

Nous trouvons, dans le recueil publié par le bureau de statistique de Saxe (*Zeitschrift*, 1862, n° 3), un tableau curieux du rapport des populations protestantes et catholiques à la population totale ramenée à 100, de 1834 à 1861; en voici le résumé :

	Rapport p. 100 à la population		Proportion p. 100 d'accroissement des	
	protestante.	catholique.	protestants.	catholiques.
1834	98.09	1.75	»	»
1837	98.08	1.76	3.53	3.80
1840	98.07	1.76	3.27	3.82
1843	98.10	1.73	3.05	0.90
1846	97.97	1.77	4.33	7.14
1849	97.93	1.78	3.12	3.63
1852	»	»	»	»
1855	97.88	1.80	»	»
1858	97.80	1.82	4.02	5.81
1861	97.76	1.86	4.77	6.84

Ainsi, en Saxe, les catholiques s'accroissent plus rapidement que les protestants, et comme ce fait se produit dans les localités dont la population est sédentaire, il ne saurait être attribué à l'émigration ou à l'immigration. Les israélites s'accroissent à peu près dans la même proportion que la population générale. La suppression de la mesure qui les obligeait à résider à Leipsick et à Dresde, et leur interdisait toute acquisition immobilière, ne paraît pas avoir favorisé jusqu'à ce jour leur accroissement.

Saxe-Weimar. — Nous ne connaissons, pour ce pays, qu'un seul recensement à l'occasion duquel les cultes aient été relevés, c'est celui de 1843. Cette année, sur 1,000 habitants, 924 étaient luthériens, 26 réformés, 40 catholiques et 3 israélites; 7 appartenaient à des cultes divers. D'après M. Ad. Frantz (*opere citato*), ces proportions se seraient modifiées ainsi qu'il suit en 1858 : 953.5 protestants (luthériens et réformés), 41.2 catholiques et 5.3 israélites.

Wurtemberg. — On y comptait 689 évangélistes en 1846 et 685 en 1858; 304 et 307 catholiques, 7 et 7 israélites. Les autres cultes ou sectes figuraient, en 1858, pour 1 au total (1,000). Si, au point de vue du classement proportionnel, les catholiques se sont accrus et les évangélistes ont diminué, ces derniers ont, en fait, augmenté plus rapidement de 1846 à 1858. Nous voyons, en effet, que la proportion d'accroissement des évangélistes a été, dans cette période, de 41.70 et celle des catholiques de 21.87; pour les israélites, elle s'est élevée à 137.52, et pour les cultes ou sectes divers, à 2,752.96 p. 1,000.

En résumé, si, dans une partie de l'Allemagne, le catholicisme semble perdre du terrain, il se maintient dans d'autres, et s'accroît même sur quelques points. Mais ces divers mouvements perdent de leur intérêt quand on songe qu'ils ont subi, à un très-haut degré, l'influence de l'émigration qui, dans ces vingt dernières années, a sensiblement modifié les lois de l'accroissement normal de la population en Allemagne. Quant aux israélites, ils s'accroissent à peu près sans relâche, malgré les difficultés qu'apporte encore à leur développement une législation d'exception et de restriction.

Autriche. — La répartition des habitants d'après les cultes professés s'établissait, d'après le dernier recensement (1857), pour l'*Autriche actuelle*, ainsi qu'il suit:

Sur 1,000 habitants, on comptait 689.9 catholiques romains, 102.0 catholiques grecs (grecs-unis), 84.3 grecs-non-unis, 35.2 luthériens, 56.6 calvinistes (réformés), 1.4 unitairiens, 0.3 arménien, 30.2 israélites et 1 individu appartenant à divers cultes ou sectes.

En Autriche, les religions ont un rapport étroit avec les nationalités. Ainsi les Allemands professent généralement le catholicisme là où ils forment la majorité des habitants, et le protestantisme, quand ils se sont établis comme colons dans le pays. Les Tschèques et Moraviens sont presque tous catholiques. Les Slovaques, dans le voisinage de la Moravie et de la Pologne, le sont aussi; mais là où ils confinent aux Magyares, ils sont en partie protestants, et là où ils touchent aux Ruthéniens, en partie grecs-unis. Les Polonais (Gallicie), les Slovènes et les Croates sont catholiques; les Ruthéniens grecs-unis, et quelques-uns (en très-petit nombre), notamment dans la Bukowine et sur la frontière de Hongrie, grecs-non-unis. Les Roumans de l'ouest sont tous catholiques. Les Roumans de l'est (Moldavie et Valachie), dans la Waïwodie, la Hongrie et la Bukowine, en grande partie grecs-non-unis; tandis que, dans la Transylvanie, le plus grand nombre est grec-uni. Les Serbes appartiennent presque tous à l'Église grecque-non-unie. Un petit nombre de Secklers et un plus petit nombre encore de Magyares et de Valaques sont unitairiens. D'après des recherches faites, depuis 1831, sur les changements de religion en Autriche, on peut considérer comme certain qu'ils sont insignifiants. Cependant on a constaté, chez les catholiques, une tendance à la diminution, tendance très-faible sans doute, mais qui emprunte quelque importance du fait de sa régularité. Chez les israélites et les grecs-unis, la tendance à l'accroissement est également très-caractérisée.

Belgique. — Le recensement des cultes n'y a été opéré qu'une seule fois; c'est en 1846. En 1856, par des considérations qui nous sont inconnues, la statistique religieuse n'a pas figuré dans le dénombrement de la population. Sur 1,000 habitants, en 1846, 997.6 étaient catholiques, 1.7 protestants, 0.3 israélite et 0.4 ap-

partenaient à des cultes divers. Il est très-probable que ces rapports sont encore les mêmes aujourd'hui.

France. — Le rapport des cultes pour 1,000 habitants était, pour les catholiques, de 976.2, en 1851, et de 975.3, en 1861; pour les réformés, de 135 et 143; pour les luthériens, de 75 et 78; pour les israélites, de 20 et 22; pour les autres cultes, de 7 et 1. Le rapport des cultes non constatés est monté de 1 à 3. Il s'est donc fait un léger mouvement au profit du culte protestant. Mais nous ne devons pas omettre de dire que le recensement de 1851, opéré au milieu des plus grandes difficultés, ne présente pas toutes les garanties d'exactitude désirables.

Hollande. — Sur 1,000 habitants, on comptait 635 protestants en 1830, et 597 en 1850; 345 et 383 catholiques; 19 et 19 israélites; 1 et 1 individu appartenant à des cultes non constatés. On voit que le classement proportionnel ne s'est modifié, de 1830 à 1850, que pour les protestants et les catholiques, le rapport de ces derniers, au total, s'étant assez notablement accru. Quant à la proportion d'accroissement, pour chaque culte, de l'une à l'autre année, elle a été de 707.54 p. 1,000 pour les protestants; de 64.78 pour les catholiques; de 117.85 pour les israélites. Les individus appartenant à des cultes non constatés ont diminué de plus de moitié (528.25).

Italie. — *États romains.* — En 1853, on y a recensé 997 catholiques et 3 protestants sur 1,000 habitants. Les protestants étaient au nombre de 263 sur une population totale de 3,124,668.

Piémont. — Nous ne connaissons encore que les résultats du recensement, par culte, de 1838, ceux de la même enquête, en 1861, n'ayant point été publiés jusqu'à ce jour. Sur 1,000 habitants, en 1838, 993 étaient catholiques, 5 protestants et 2 israélites.

Toscane. — L'enquête de 1854 a fait constater l'existence de 995 catholiques, 1 protestant et 4 israélites. Ces rapports sont exactement les mêmes en 1860.

Royaume-Uni. — *Angleterre.* — Il a été fait, en 1851, un recensement, non pas des habitants répartis d'après les cultes qu'ils professaient, mais des édifices consacrés à chaque culte avec l'indication du nombre de personnes qu'ils pouvaient recevoir dans la journée, c'est-à-dire pendant la durée des divers services religieux. Voici le résultat de ce dénombrement indirect des cultes. L'Église établie comptait 14,077 édifices pouvant recevoir 5,317,915 personnes; les presbytériens de l'Église écossaise 18 et 13,989; l'Église presbytérienne-unie écossaise 66 et 31,351; l'Église presbytérienne d'Angleterre 76 et 41,552; les Indépendants 3,224 et 1,067,760; les Baptistes de toutes les dénominations 3,789 et 752,253; la Société des Amis (quakers) 331 et 91,599; les Unitairiens 229 et 68,554; les Moraves 32 et 9,305; les Méthodistes wesleyens de la connexion primitive 6,596 et 1,447,580; les Méthodistes wesleyens de la nouvelle connexion 297 et 96,964; les Méthodistes primitifs 2,871 et 414,030; les Méthodistes indépendants 20 et 2,263; les Chrétiens de la Bible 482 et 66,834; les Luthériens 6 et 2,606; les Catholiques romains 570 et 186,111; l'Église grecque 3 et 291; les Israélites 53 et 8,438; les Saints des derniers jours 222 et 30,783.

Cette statistique, ayant donné lieu à des discussions très-irritantes, à la fois au sein du Parlement et dans la presse, n'a pas été renouvelée à l'occasion du dernier

census (1861). Elle n'a, d'ailleurs, jamais été faite en Écosse, dans la crainte d'alarmer les consciences.

Irlande. — Tandis que le Parlement éliminait l'enquête religieuse du programme du dénombrement en Angleterre, il l'y laissait, en ce qui concerne l'Irlande, dans la pensée, a-t-on dit, qu'elle conduirait à y constater un accroissement sensible des membres de l'Église établie et une diminution considérable de l'élément catholique. Cet espoir n'a été réalisé que dans une certaine mesure. Sur 1,000 habitants, en 1861, 777 (809 en 1834) étaient catholiques, 221 appartenaient au culte protestant, et 2 aux autres cultes. Ainsi la majorité appartient encore, et dans une grande proportion, aux catholiques, malgré le mouvement considérable d'émigration qui s'est produit de 1846 à 1861, et auquel ils ont apporté le plus fort contingent. En fait, la population irlandaise a diminué de 2,190,217 habitants de 1834 à 1861, et sur ce nombre, les catholiques ont perdu 1,945,477 personnes, les protestants 241,047. C'est une perte relative, pour les premiers, de 43, et pour les seconds, de 11 p. 100.

Bien que les catholiques soient partout en majorité, même dans la province d'Ulster, où l'élément protestant est le plus développé, l'Irlande est partagée en deux archevêchés et dix évêchés protestants, et le revenu annuel du clergé anglican y est évalué officiellement à 15 millions de francs environ, non compris un fonds spécial de 1,100,000 fr. affecté à l'entretien des temples existants ou à la construction des nouveaux. Quant au culte catholique, on sait comment il subvient à ses besoins en Irlande. A l'exception d'une subvention annuelle de 750,000 fr. au séminaire de Maynoth, les frais du culte sont entièrement à la charge des fidèles.

Russie. — Sur 1,000 habitants, en 1858, 49 étaient catholiques; 35 protestants; 25 israélites; et 891 grecs-orthodoxes.

Scandinavie. — *Danemark.* — Nous ne connaissons de dénombrement complet par culte, pour ce pays, que celui de 1855. A cette date, sur 1,000 habitants, 992.70 étaient luthériens; 1.03 réformés; 0.11 anglican; 0.01 presbytérien; 1.19 catholiques-romains; 0.01 catholique-grec; 0.67 anabaptiste; 3.23 israélites; 0.80 mormon; 0.08 mennonite; 0.16 frère morave; le rapport des individus n'ayant pas de culte connu était de 0.01. Nous n'avons que pour un très-petit nombre de cultes la proportion de leur accroissement de 1845 à 1855. Ainsi, dans cet intervalle, les réformés se sont accrus de 399.79 p. 1,000; les catholiques-romains de 491.15; les anabaptistes de 11.069 (de 143 à 1,726); les israélites de 77.73.

Suède. — En 1850 (date du seul dénombrement spécial que nous connaissions), les luthériens y étaient au nombre de 999 p. 1,000, et les autres cultes réunis faisaient la différence.

Suisse. — En 1850, on y a recensé, sur 1,000 habitants, 406 catholiques, 593 protestants et 1 israélite. En 1860, l'enquête religieuse a été plus développée; en voici les résultats : 407.5 catholiques; 588.5 protestants; sectes chrétiennes diverses, 2.3; israélites et autres cultes non chrétiens, 1.7.

Turquie. — Nous trouvons dans un recueil allemand (le *Fortschritt*, 1854, p. 135) le document ci-après sur la répartition des cultes dans la Turquie d'Europe, sans indication d'origine ni de date. Sur 1,000 habitants, 45.1 étaient catholiques-romains; 666.3 catholiques-grecs; 0.8 protestant; 16.3 juifs; et 271.3 mahométans.

Nous terminerons ce travail par un tableau synoptique des chiffres absolus pour les pays dont l'énumération précède.

PAYS.	Dates des recensements.	Catholiques.	Protestants.				Israélites.	Cultes divers ou inconnus.	Total.
			Luthériens.	Réformés.	Autres sectes.	Total.			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne :									
Bade	1855	866,604	»	»	»	422,852	23,248	2,133	1,314,837
Bavière	1852	3,176,533	1,231,463	2,231	5,560	1,239,254	56,033	»	4,471,820
Birkenfeld	1853	6,635	»	»	»	24,660	739	»	32,034
Brunswick	1855	2,458	268,663	1,107	88	269,858	1,078	»	273,394
Cobourg-Gotha	1845	2,504	143,080	»	»	143,080	1,611	»	147,195
Hanovre	1855	216,144	1,496,443	94,304	1,434	1,592,181	11,452	»	1,819,777
Hesse (principauté)	1855	107,695	133,800	373,599	102,486	609,885	18,117	693	736,390
Lubeck (princip.)	1850	27	22,102	4	»	22,106	13	»	22,146
Mecklemb.-Schw.	1856	794	537,965	179	»	538,144	3,126	»	542,064
Mecklemb.-Strél.	1851	123	98,798	31	»	98,829	676	»	99,628
Oldenbourg	1858	72,939	194,978	2,179	22,703	219,860	1,497	»	294,296
Prusse	1861	6,924,423	11,298,294	»	13,718	11,312,012	254,785	»	18,491,220
Saxe	1858	40,750	2,075,495	4,170	314	2,079,979	1,419	»	2,122,148
Saxe-Weimar	1843	10,202	233,601	6,729	»	240,330	1,458	1,813	253,803
Wurtemberg	1858	519,942	1,157,650	»	2,318	1,159,868	11,088	»	1,690,898
Autriche	1857	30,316,628	1,218,831	1,963,785	68,075	3,246,736	1,048,147	3,955	34,615,466
Belgique	1846	4,326,873	»	»	»	7,368	1,336	1,619	4,337,196
France	1861	36,490,891	480,436	281,642	40,261	802,339	79,964	13,119	37,386,313
Hollande	1850	1,171,924	»	»	»	1,824,860	58,626	1,469	3,056,879 [1]
Italie :									
États romains	1853	3,115,168	»	»	»	263	9,237	»	3,124,668
Toscane	1854	1,802,948	»	»	»	2,155	7,588	»	1,812,691
Piémont	1838	4,097,576	»	»	»	21,360	6,799	»	4,125,735
Royaume-Uni :									
Irlande	1861	4,490,583	»	»	»	1,286,067	322	»	5,776,972
Russie	1858	2,800,228 [2]	»	»	»	1,952,117	1,425,784	50,603,075 [3]	56,781,204 [4]
Scandinavie :									
Danemark	1855	3,060	2,540,050	2,633	2,640	2,545,323	8,263	2,067	2,558,713
Suède	1850	»	3,485,710	»	»	3,485,710	956	875	3,487,541
Suisse	1860	1,023,430	»	»	»	1,482,848	4,216 [5]	»	2,510,494
Turquie (d'Europe)	?	11,318,000 [6]	»	»	»	12,000	260,000	4,320,000 [7]	15,910,000
Totaux		112,905,082	26,617,359	2,732,593	259,597	36,642,044	3,297,578	54,950,818	207,795,522

D'après ces chiffres, sur 1,000 habitants, pour l'ensemble des 28 États dont la liste précède, 543 seraient catholiques; 177 protestants; 16 israélites; et 264 appartiendraient à des cultes divers. Ce dernier rapport, qui est déterminé par les 50 millions de grecs-orthodoxes appartenant à la Russie, ne saurait s'appliquer exactement à l'ensemble de l'Europe. Il importe de remarquer, en effet, que l'Angleterre et l'Écosse, c'est-à-dire bien près de 24 millions de protestants, ne figurent pas sur notre tableau. Il en est de même de l'Espagne, du Portugal, d'une notable partie de l'Italie et de la Grèce, représentant environ 33 millions de catholiques. En tenant compte de ces omissions et en balançant les chiffres approximatifs destinés à les remplir, la part du catholicisme s'élèverait à 550 p. 1,000 au moins.

Un des enseignements les plus remarquables du même tableau est sans contredit le fait de l'existence de la race juive sur tous les points de l'Europe. Voici, par ordre décroissant, l'énumération des pays où elle occupe le rapport le plus élevé à la population totale ramenée à 1,000.

---

1. Moins le Luxembourg.
2. Catholiques-romains et arméniens.
3. Dont 49,809,891 grecs-orthodoxes ou de la religion nationale, 759,880 anciens croyants (sectes) et 33,304 arméniens-grégoriens.
4. Non compris la Pologne.
5. Et autres cultes non chrétiens.
6. Dont 10,600,000 catholiques-grecs.
7. Mahométans.

Russie	25.1	Toscane	4.0
Hesse	25.0	Brunswick	3.9
Birkenfeld	23.0	Danemark	3.2
Hollande	19.0	États romains	3.0
Bade	18.0	Saxe-Weimar	3.0
Turquie	16.3	France	2.2
Prusse	14.0	Piémont	2.0
Bavière	13.0	Suisse	1.7
Cobourg-Gotha	11.0	Saxe	0.7
Wurtemberg	7.0	Suède	0.5
Mecklembourg-Strélitz	6.7	Belgique	0.3
Mecklembourg-Schwérin	6.0	Irlande	»
Hanovre	6.0	Lubeck	»
Oldenbourg	5.0		

On voit que c'est dans les pays catholiques que les israélites se trouvent en moins grand nombre. Ce serait une étude pleine d'intérêt, mais qui ne saurait trouver sa place ici, que celle de l'influence sur leur développement, dans les divers États de l'Europe, des législations plus ou moins hostiles dont ils y ont été et y sont encore (quoique dans une mesure rapidement décroissante) l'objet.

A. Legoyt.

III.

Industrie minérale en Europe.

Quatre circonstances principales ont contribué à donner, dans ces dernières années, une rapide impulsion à l'industrie minérale : 1° Le développement considérable de l'industrie manufacturière, sous l'influence du progrès de la richesse publique; 2° l'application des métaux à des usages nouveaux, et particulièrement celle du fer à la fabrication des rails, aux constructions navales et civiles; 3° la diminution du prix de revient au lieu de destination, par suite de l'établissement des chemins de fer et des tarifs modérés qu'ils ont généralement appliqués aux transports des houilles, minerais et métaux; 4° l'amélioration, ou plus exactement l'accroissement de puissance des procédés d'extraction. Parmi les causes secondaires de la prospérité minière, il faut citer : la réduction, dans certains pays, des redevances au profit de l'État, ou de plus grandes facilités pour leur acquittement; la cession, par quelques États, des mines domaniales à l'industrie privée et, par suite, leur exploitation à meilleur marché et dans des conditions de rendement plus fructueuses.

Les documents qui suivent et qui n'avaient point encore été réunis, ont pour but de déterminer, autant que possible, la richesse minérale des pays producteurs en Europe. Nous classerons ces pays par ordre alphabétique.

Angleterre. — Les mines y appartiennent à l'industrie privée et le gouvernement n'intervient dans leur exploitation que pour assurer l'exécution des actes du parlement qui ont réglementé cette exploitation. Les dispositions les plus importantes de ces actes sont celles qui, 1° interdisent le travail, dans l'intérieur des mines, des femmes et des jeunes garçons de moins de dix ans; 2° soumettent les exploitants à l'obligation de prendre, sous l'approbation du ministre compétent, les précautions destinées à prévenir les accidents et à sauvegarder la santé des mineurs; 3° défendent aux maîtres de payer le salaire de leurs ouvriers soit en nature,

soit au cabaret. Des inspecteurs spéciaux sont chargés de constater et de poursuivre judiciairement les contraventions à ces actes. En Angleterre, la propriété de la surface emportant la propriété du dessous, le droit d'exploiter les mines appartient au maître du sol.

Un simple particulier, M. Robert Hunt, garde des archives des mines, recueille, tous les ans, les éléments de la statistique minérale du royaume. Ils sont fournis par les exploitants eux-mêmes qui, soumis à l'*income tax,* ont un intérêt évident à atténuer plutôt qu'à exagérer leur production. Nous les résumons ci-après.

1° Industrie minière.

Houille. — Le produit des houillères a suivi une marche assez régulière. De 657 millions de quintaux métriques, valant 404 millions de francs, ou 0 fr. 61 c. par quintal métrique sur le carreau de la mine, en 1854, il s'est élevé, en 1861, à près de 851 millions, valant 523 millions ou 0 fr. 61 c. par quintal métrique. Ce dernier chiffre ne comprend pas une quantité d'environ 2 ½ millions de tonnes anglaises, qui est brûlée ou détruite sur les puits. Le nombre des exploitations s'est accru ainsi qu'il suit : 2,905 en 1857, 2,941 en 1858, 2,949 en 1859 et 3,052 en 1861. La part de l'Angleterre et du pays de Galles était, pour les mêmes années, de 2,410, 2,450, 2,463 et 2,555 ; celle de l'Écosse, de 425,417, 413 et 424 ; enfin celle de l'Irlande, de 70, 74, 73 et 73. Les documents officiels portaient à 219,995 en 1857 le nombre des personnes employées, à des titres divers, dans l'exploitation des houillères du royaume.

Les autres mines du Royaume-Uni ont donné, en 1861, les quantités de minerais ci-après (en quintaux métriques pour la mesure, en francs pour la valeur).

MINERAIS.	Quantités.	Valeur.
		Fr.
Étain	118,262	18,139,000
Cuivre	2,351,908	35,680,375
Plomb	921,471	28,406,225
Argent	294	36,775
Zinc	160,223	777,825
Pyrites	1,271,372	1,992,875
Arsenic	14,732	271,875
Nickel	918 kil.	600
Wolfram	61	725
Antimoine	152	1,125
Manganèse	9,398	73,125
Divers	30,642	75,400
Fer	73,309,663	57,559,275
Charbons	849,733,774	522,720,075
Autres	22,581,636	22,002,850
Valeur totale		687,738,125

2° Industrie métallurgique.

Fer. — C'est le fer qui occupe la place la plus considérable dans l'industrie métallurgique du Royaume-Uni. — La production de la fonte, de 31,189,554 q. m., valant 307 millions de francs ou 9 fr. 86 c. par quintal métrique en 1854, s'est élevée, en 1859, à 37,713,105 q. m., valant à l'usine 278 ½ millions de francs, ou 7 fr. 38 c. seulement par quintal métrique. En 1861, elle a été de 37,717,882, valant 232,024,375 fr. ou 6 fr. 15 c. le quintal métrique. En 1860 on comptait, dans le Royaume-Uni, 268 usines élaborant la fonte, contre 265 en 1859. Le nombre des

hauts-fourneaux s'élevait à 862, dont 607 en activité, en 1859, et à 872 en 1860, dont 582 seulement en activité. La même année, le fer était fabriqué par 211 usines ayant 3,518 forges à puddler et 355 laminoirs. En 1861, 569 hauts-fourneaux seulement étaient en activité dans le Royaume-Uni, dont 303 en Angleterre, 142 dans le pays de Galles et 124 en Écosse.

Plomb. — La production du plomb n'a pas suivi une marche aussi régulière. Elle a oscillé ainsi qu'il suit : 650,281 q. m. en 1854, 665,775 en 1855, 742,991 en 1856, 684,713 en 1857, 693,967 en 1858, 642,477 en 1859 et 666,933 en 1861.

La valeur à l'usine du métal extrait du minerai a été (en millions de francs) de 37.4 en 1854, 37.9 en 1855, 43.9 en 1856, 31.1 en 1857, 37.2 en 1858, 35.2 en 1859, 35.4 en 1860 et 36.1 en 1861. D'après ces valeurs, le prix du plomb, par quintal métrique, de 57 fr. 51 c. en 1854, serait tombé à 54 fr. 13 c. en 1861.

Cuivre. — La production de ce métal, après un accroissement continu de 1854 à 1857, a oscillé sensiblement dans les années suivantes. Les chiffres afférents aux années de la période 1854-1859 sont les suivants : 202,074 q. m., 216,347, 246,451, 176,530, 146,875, 160,223. En 1861, la production n'a été que de 155,763. Les valeurs à l'usine ont été ainsi qu'il suit (en millions de francs) dans les mêmes années : 62.2, 76.1, 74.6, 53.8, 39.1, 43.4 et 39.3. Le prix du quintal métrique, de 307 fr. 81 c. en 1854, est tombé, après des mouvements en sens divers, à 270 fr. 87 c. en 1859 et 252 fr. 31 c. en 1861.

Étain. — Les quantités produites et les valeurs ont varié ainsi qu'il suit dans les mêmes années : 60,696 q. m., valant 17,250,000 fr. en 1854, 60,960 et 18,050,000 fr. en 1855, 62,785 et 20,538,525 fr. en 1856, 64,821 et 21,700,000 fr. en 1857, 70,307 et 20,587,000 fr. en 1858, 66,009 et 21,261,300 fr. en 1859, 75,692 et 22,769,150 fr. en 1861. Le prix moyen par quintal métrique a varié entre 284 fr. 20 c. en 1854, 322 fr. 10 c. en 1859 et 300 fr. 81 c. en 1861.

Ces métaux forment le principal aliment de l'industrie métallurgique anglaise.

Les autres n'y sont produits qu'en quantités minimes. Il faut toutefois faire une exception pour le zinc, dont on a fabriqué 70,104 q. m. en 1858, ayant à l'usine une valeur de 4,355,629 fr. ou 62 fr. 13 c. par quintal métrique, et 44,856 q. m. en 1861, valant 1,977,525 fr. ou 44 fr. 08 c. Quant à l'argent extrait des mines de plomb du Royaume-Uni, ou venu en minerai du dehors, la quantité fabriquée a varié entre 151 q. m. en 1857 (minimum), valant 3 $^1/_3$ millions de francs ou 22,073 fr. le quintal métrique, et 190 en 1858, valant 3,856,750 fr. ou 20,298 fr. 70 c. le quintal métrique. La production a été de 176.5 q. m. en 1861, valant 3,604,025 fr. ou 20,419 fr. le quintal métrique. La production de l'or avec des minerais étrangers, a été, en 1861, de 86^k,304, valant 270,401 fr. ou 3 fr. 13 c. le gramme.

La valeur totale de l'industrie métallurgique dans le Royaume-Uni, a été évaluée officiellement à 388,452,150 fr. en 1859 pour les produits fabriqués avec les minerais dont nous avons donné la nomenclature, et à 336,088,750 fr. en 1861. En joignant à ce dernier chiffre, 1° une somme de 6,262,500 fr. pour la valeur de la production des autres métaux non compris dans l'énumération ci-dessus; 2° celle de 522,720,095 fr., représentant celle des charbons livrés au commerce, on a, pour 1861, une valeur totale de 865,071,345 fr. Ce chiffre ne comprend pas le sel, dont les documents officiels ne font pas connaître la production pour 1861. On sait seulement qu'il en a été exporté, cette année, 7,141,169 q. m., valant 9,254,200 fr.

ou environ 1 fr. 30 c. le quintal métrique. La production, évaluée à 965,000 tonnes anglaises (de 1,016 kil.) en 1854, s'est élevée à 1,462,000 en 1856 et à 1,570,972 en 1860.

ALLEMAGNE (moins la Prusse et l'Autriche). — *Bade* (grand-duché de). — Le grand-duché ne possède que trois mines de fer, qui sont exploitées par l'État. Elles ont produit, dans les deux années 1860 et 1861, 501,854 q. m. de minerai, valant 523,194 fr. C'est, par année moyenne, 250,927 q. m., valant 261,597 fr. Le fer est fabriqué dans des forges appartenant à l'État. Ces forges ont produit, dans les deux mêmes années, 104,731 q. m. de fer, valant 3,143,844 fr. C'est, par année moyenne, 52,365 q. m. de métal, valant 1,571,922 fr

Bavière. — L'industrie minérale n'y est pas sans importance. Les mines, toutes exploitées par l'État, étaient, en 1859-1860, au nombre de 863. Elles ont donné, cette même année, un produit de $12\,{}^{1}/_{3}$ millions de francs. Les quantités extraites des mines les plus importantes ont été les suivantes (quantités en grammes pour l'or, en quintaux métriques pour les autres métaux ou minéraux).

MÉTAUX ET MINÉRAUX.	Nombre des mines.	Production.	Valeurs.	Ouvriers.
Or	17	283	835	15
Fer.	351	143,506	523,853	1,070
Plomb	9	7,133	19,658	156
Mercure	6	36	22,062	35
Antimoine	1	138	3,906	10
Houille.	204	2,590,318	2,394,418	2,879
Graphite	53	5,409	37,800	35
Gypse	35	60,042	66,752	60
Sel	8	5,004,849	9,143,163	2,520

Les chiffres ci-après caractérisent les progrès de l'industrie minière en Bavière. En 1848-1849 on y comptait 419 exploitations, produisant une valeur de 9,387,647 fr. et occupant 6,793 ouvriers; en 1859-1860 le nombre des mines s'élevait à 863, celui des ouvriers à 7,141, la valeur produite à 12,364,115 fr.

Cette dernière année, les produits élaborés dans les forges et autres établissements de l'État, ont atteint une valeur de près de 19 millions de francs. En voici le détail (quantités en quintaux métriques).

	Fer brut et massiaux.	Fabrication de fer et de fonte.	Fer forgé.	Tôle.	Fil de fer.	Acier.	Plomb.	Alun.	Vitriol.
Quantités	317,495	830,029	344,173	15,562	6,093	347	302	37	5,084
Valeurs	3,619,161	2,592,158	11,401,354	617,654	255,360	90,804	11,476	876	84,845

En réunissant aux 7,141 ouvriers occupés aux mines, les 4,038 qu'employaient les usines, on trouve une population ouvrière totale, employée à l'extraction et à l'élaboration des métaux, de 11,179 personnes.

La production saline n'est pas comprise dans les chiffres qui précèdent. 8 salines, occupant 2,529 ouvriers, ont donné, en 1859-1860, 571,031 q. m. de sel, valant 9,143,163 fr.

Hanovre. — Les mines de ce pays sont situées en très-grande partie dans la fameuse montagne du Harz, un des districts miniers les plus considérables de l'Allemagne. Elles y sont exploitées en commun (*Communionharz*) avec le duché de Brunswick, dans la proportion de quatre septièmes pour le Hanovre et de trois septièmes pour le duché. 199 puits y étaient en exploitation en 1860. Les chiffres qui suivent sont empruntés à MM. les docteurs Klein et Henri Lange, auteurs du

texte d'un *Atlas géographique de l'industrie et du commerce*, récemment publié à Leipzig (1864). Selon ces auteurs, la production minérale en Hanovre comprendrait 3,344,250 q. m. de houille et de lignite, 154,350 q. m. de fer, 1,800 q. m. de cuivre, 103 d'argent, 40,131 de plomb, 8,282 de litharge et 371,469 de sel, fournis par 17 salines. Le Hanovre produirait encore, d'après les mêmes autorités, des quantités notables de zinc, de calamine et d'arsenic. Mais elles ne font pas connaître si les produits énumérés ci-dessus sont de simples minerais ou des métaux.

Hesse (principauté de). — Le tableau ci-après résume les résultats de l'industrie extractive de ce petit pays en 1848 et 1857, en ce qui concerne les combustibles, les minerais de fer, de cuivre et de cobalt.

Années.	Houille, anthracite et lignite.	Minerais de fer.	Minerais de cuivre.	Minerais de cobalt.
	q. m.	q. m.	q. m.	q. m.
1848.	1,791,466	128,375	26,124	463
1857.	2,544,359	146,781	30,789	262

En 1857, la valeur totale des produits de l'extraction était estimée à 2,961,877 fr., dont 2,599,106 fr. pour les combustibles minéraux; 142,380 fr. pour le minerai de fer, 63,270 fr. pour le minerai de cuivre, 77,655 fr. pour le cobalt, etc.

La valeur totale a été ainsi qu'il suit, en 1848 et 1857, séparément pour les mines de l'État et celles des particuliers.

Années.	Mines de l'État.	Mines des particuliers.	Total.
1848.	1,518,199	406,346	1,924,545
1857.	2,436,281	525,596	2,961,877

Le nombre des ouvriers employés aux travaux des mines était de 3,241 en 1857. Comme on a pu en juger par les chiffres qui précèdent, le plus grand nombre des mines appartient à l'État qui les exploite; il surveille l'exploitation de celles qu'il a concédées aux particuliers.

Nous donnons ci-après la production métallurgique pour les principaux métaux en 1848 et 1857 (quantités en quintaux métriques, valeurs en francs).

		Fonte.	Fer brut.	Fer forgé.	Acier.	Cuivre.
1848	Quantités. . . .	16,191	40,005	18,184	1,256	748
1848	Valeurs.	605,880	525,176	744,292	72,176	178,193
1857	Quantités. . . .	11,756	59,484	19,935	1,629	679
1857	Valeurs.	978,866	396,497	864,367	95,580	203,190

D'après ces nombres, la valeur de la production métallurgique a été de 2,125,717 fr. en 1848 et de 2,538,500 fr. en 1857. L'accroissement tient en partie à la hausse des prix, les quantités produites ayant diminué pour la fonte et le cuivre.

L'industrie métallurgique occupait 2,360 ouvriers en 1848 et 2,321 en 1857. C'est, pour cette dernière année, un total de 5,562 ouvriers employés aux travaux de l'extraction et de la fabrication des métaux.

Saxe (royaume de). — Les documents officiels distinguent, en ce qui concerne l'industrie minérale de ce royaume, entre les mines soumises au droit régalien (*Regal-Bergbau*), c'est-à-dire placées sous la surveillance et le contrôle immédiat des agents de l'État et les mines librement exploitées. Les premières comprennent tous les gîtes métallifères; les secondes, les gîtes minéraux (combustibles). Des mines de la première catégorie, l'État exploite directement celles qui produisent l'argent, le plomb et le cuivre, et en fait fondre le minerai dans ses propres forges.

Il se borne à surveiller l'exploitation des autres. En 1858, les mines du droit régalien étaient au nombre de 526. Elles employaient 12,815 individus, tant à la surface qu'à l'intérieur. La même année elles ont produit les quantités ci-après de minerais. Ces quantités témoignent de la variété, si ce n'est de la richesse des gîtes métallifères de ce petit pays, un des plus industriels de l'Allemagne.

MINERAIS.	Quint. métr.	MINERAIS.	Quint. métr.
Argentifère	601,715	Plomb natif (alquifoux)	6
Cobalt et nickel	1,977	Zinc	15
Fer	546,360	Manganèse	1,744
Arsénite	100,000	Urane	1
Pyrite magnétique	2,310	Fluor	3,314
Pyrite vitriolique	»	Sulfate de baryte	855
Sulfate de cuivre	100	Quartz	504
Fer sulfaté	5,583		

La valeur totale des produits des mines métalliques a été de 6,646,121 fr. en 1856, de 7,032,574 en 1857 et de 6,827,220 en 1858. C'est le minerai d'argent qui entre pour la plus forte somme dans ces totaux, savoir : 5,349,679 fr. en 1856, 5,676,431 en 1857 et 5,438,445 fr. en 1858. La valeur du minerai de fer est estimée, pour les mêmes années, à 360,405 fr., 438,934 et 476,842 fr. En 1858, les gîtes de combustibles minéraux (houille, lignite, anthracite) ont produit 17,320,296 boisseaux du poids de 75 kil. ou 12,990,222 q. m., valant 13,630,256 fr. La valeur totale de l'industrie minière a donc été, en 1858, de 20,297,476 fr. La même année, les mines de combustibles occupaient 12,022 ouvriers, recevant, en salaires, une somme de 6,903,049 fr.

Les usines de la Saxe ont produit, en 1858 (en 1855 pour l'acier brut et la tôle), les quantités ci-après de métaux (en kilogrammes pour l'or et l'argent, en quintaux métriques pour les autres métaux).

	Fonte de 1re et 2e fusion.	Fer brut.	Fer forgé.	Tôle.	Cuivre.	Plomb.	Litharge.	Or.	Argent.
Quantités	202,865	350,898	5,373	3,841	904	27,006	10,502	541	29,333
Valeurs	2,476,507	4,306,860	271,472	177,154	93,660	1,276,932	382,710	15,150	6,765,112

La valeur totale de l'industrie métallurgique, en 1858, est évaluée, par les documents officiels, à 17,950,165 fr.[1]

En 1858, l'industrie métallurgique occupait 3,873 ouvriers, qui, réunis aux 12,815 de l'industrie minière, donnent un total de 16,688.

Wurtemberg. — Les chiffres ci-après expriment l'importance de l'industrie minière de cet État en 1847-1848 et 1856-1857 (quantités en quintaux métriques).

	Production.				Valeur totale.
	Minerai de fer.	Schiste vitriolifère.	Argile salifère.	Sel gemme.	
1847-1848	196,713	1,346	26,182	126,578	673,777
1856-1857	369,993	»	37,396	209,031	1,078,192

A cette production il convient de joindre celle des salines dans les mêmes années :

	Produit en quint. métr.	Valeur.
1847-1848	265,956	328,745
1856-1857	208,637	220,009

1. Nous ne pouvons garantir l'exactitude de ces chiffres, les documents allemands que nous avons sous les yeux laissant beaucoup à désirer au point de vue de l'ordre et de la clarté.

Ainsi, en 1856-1857, la valeur totale de la production minière (sels compris), en Wurtemberg, a été de 1,298,201 fr. Le nombre des ouvriers employés dans les mines et salines était, la même année, de 4,344.

La production métallurgique en Wurtemberg comprend la fonte, le fer et l'acier. Voici les quantités (en quintaux métriques) et les valeurs pour les mêmes années; on verra que, d'une période à l'autre, tous les produits, le fer surtout, ont très-sensiblement augmenté.

	Fonte.			Fer.					Acier.				
	Fonte brute.	Fabricats de fonte.	Valeur totale.	Fer.	Tôle.	Fil de fer.	Fabricats.	Valeur totale.	Acier brut.	Acier fondu.	Acier affiné.	Fabricats (pièces).	Valeur totale.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1847-1848 . .	79,780	46,264	1,932,019	44,559	573	1,265	473	1,956,881	1,998	»	2,821	250,969	654,379
1856-1857 . .	113,306	71,854	3,239,897	71,242	305	11,481	635	4,136,439	3,748	170	4,833	510,426	1,167,684

La valeur de la production métallurgique a été, d'après le tableau ci-dessus, de 8,544,220 fr. en 1856-1857. Cette valeur a été produite par 5,084 ouvriers.

Autriche. — Les richesses minérales de ce pays sont considérables; elles comprennent presque tous les métaux et minéraux connus, depuis les plus précieux jusqu'aux plus communs. L'État et les particuliers se partagent la propriété des mines dans des proportions que nous faisons connaître ci-après. De graves embarras financiers ont obligé récemment le gouvernement à céder une partie de ses mines, et peut-être est-il à désirer, dans l'intérêt de ses finances, d'une part, et d'une bonne et fructueuse exploitation, de l'autre, qu'il s'en dessaisisse entièrement au profit de l'industrie privée.

Le tableau ci-après indique (en kilom. carrés), pour chacune des années de la période 1856-1860, les superficies occupées par les divers gîtes métalliques et minéraux.

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
a) Exploitations souterraines :	—	—	—	—	—
Or et argent.	58.3	58.8	53.1	52.7	51.9
Fer	104.3	103.5	103.6	109.2	111.1
Combust. minéraux . .	291.9	298.7	314.5	330.4	350.3
Autres.	55.2	56.6	58.5	61.3	61.9
b) Exploitations à ciel ouvert.	3.5	6.3	13.9	16.7	21.9
Total général. . .	513.2	523.9	543.6	570.3	597.1

Aux mêmes dates, ces superficies se répartissaient ainsi qu'il suit entre l'État et les particuliers :

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
	—	—	—	—	—
État	109.2	109.9	101.8	102.5	103.0
Particuliers	404.0	414.0	441.8	467.8	494.1

Il résulte de ces deux tableaux : 1° que les exploitations privées se sont fortement accrues, tandis que celles de l'État, après une notable diminution en 1858, sont à peu près restées stationnaires dans les deux années suivantes; 2° que la superficie occupée par l'extraction des métaux précieux a diminué, tandis qu'elle s'est étendue pour les autres gîtes minéraux; 3° que, notamment, on constate une augmentation sensible pour les combustibles minéraux, qui formaient, en 1860, 59 p. 100 de la superficie totale exploitée.

Voici quelques renseignements sur la production, à diverses époques, des principaux métaux et minéraux.

1° *Métaux précieux.* De 1823 à 1827, date des premiers renseignements officiels, jusqu'en 1860, les quantités extraites ont éprouvé de fortes oscillations. Pour l'or, l'accroissement, continu jusqu'en 1843-1847 (de 1,140 kil., moyenne annuelle de la période 1823-1827, à 2,023 kil.), a fait place, à partir de cette dernière période, à une diminution, dont le maximum tombe en 1858 (1,388 kil.). Une légère reprise s'est manifestée dans les deux années suivantes (1,649 kil. en 1859 et 1,597 en 1860).

On constate, pour l'argent, des oscillations analogues; seulement le maximum de la production se produit, non en 1843-1847, mais en 1853-1856. On voit, en effet, la moyenne annuelle des quantités extraites s'élever, de 216,015 kil. en 1823-1827, à 340,535 kil. en 1853-1856. On constate une diminution sensible en 1857, et surtout en 1858 (291,445 kil.), puis une très-forte augmentation en 1859 (344,709 kil.) et en 1860 (341,367 kil.). Mêmes mouvements dans la valeur des deux métaux réunis. De 8,359,758 fr., moyenne annuelle de la période 1823-1827, et minimum, elle monte à 14,224,278 fr. en 1843-1847, premier maximum. Elle tombe ensuite à 11,734,172 fr. en 1858, pour se relever à 13,803,400 fr. en 1859 et à 13,577,600 fr. en 1860. La valeur moyenne annuelle de la période 1855-1860 est de 10,385,377 fr.

2° *Combustibles minéraux.* A la différence de la production des métaux précieux, celle des combustibles a suivi une marche ascendante continue. De 1,586,402 q. m., moyenne annuelle de la période 1823-1827, elle s'est élevée à 35,038,964 en 1860, et la valeur, de 1,020,075 fr. (0.64 par q. m.) à 24,935,200 fr. (0.70 par q. m.). La moyenne annuelle de la valeur, déduite de la période 1855-1860, a été de 21,681,488 fr., et celle de l'extraction, pour la période 1857-1860, de 32,629,362 q. m.

3° *Fer.* Comme celle des combustibles minéraux, la production du fer s'est accrue à peu près sans relâche. Elle avait été de 771,049 q. m., valant 11,033,001 fr. ou 14 fr. 31 c. par quintal métrique, de 1823 à 1827; nous la trouvons, en 1860, à 3,125,549 q. m., valant 56,667,645 fr. ou 18 fr. 13 c. par quintal métrique. En 1858, année du maximum, elle avait été de 3,334,753 q. m., valant 61,637,560 fr. ou 18 fr. 49 c. On voit que les prix ne sont pas proportionnels à l'extraction, mais bien à la demande. La production moyenne annuelle, de 1857 à 1860, s'est élevée à 3,202,936 q. m., valant 57,139,966 fr. ou environ 18 fr. par quintal métrique.

4° *Autres métaux.* La valeur des autres métaux s'est sensiblement, quoique très-inégalement, accrue jusqu'en 1860. Son minimum tombe en 1823-1827 (9,810,967 fr.); son maximum en 1860 (20,640,919 fr.).

La valeur totale moyenne de l'industrie minérale de l'Autriche, déduite des six années de la période 1855-1860, est de 107,735,449 fr. Cette valeur (qui comprend l'industrie minière et métallurgique), ramenée à 100, se répartit ainsi entre les divers produits minéraux :

Métaux précieux.	Fer.	Combustibles.	Autres minéraux ou métaux.	Total.
12.2	51.2	20.1	16.5	100

Voici quelle a été, pour chacune des trois années 1847, 1853 et 1860, la quantité produite (en quintaux métriques) des métaux et minéraux autres que les métaux précieux, les combustibles et le fer. Les minerais destinés à être exportés sont marqués d'un astérisque.

	1847.	1853.	1860.
	q.	q.	q.
Cuivre	33,701	25,348	26,332
Plomb	37,473	52,286	70,011
Litharge	16,773	12,135	12,671
Minerai de plomb*	9,420	6,393	16,242
Mercure	2,039	1,892	2,349
Nickel et cobalt. .	»	67	51.52[k]
— en minerai*	1,743	3,787	2,856
Zinc	3,585	10,535	13,014
— en mineral*.	1,105	24,142	65,522
Antimoine regulus	»	39.76[k]	1,708
— crudum . .	2,446	1,238.	1,080
— en minerai*	»	»	1,595
Arsenic	837	807	620
Auripigment . . .	»	»	19.60[k]
Soufre	14,309	17,959	17,845
— en minerai*	»	?	560
— en pyrites .	?	?	80,167
Vitriol de fer . . .	25,146	30,591	37,357
— de cuivre .	3,658	3,753	638

	1847.	1853.	1860.
	q.	q.	q.
Alun	16,303	22,259	18,265
Alun et vitriol sulfatés.	?	?	672,358
Graphite.	17,602	84,369	99,035
Manganèse	»	538	5,389
Minerai de chrome	?	?	9,487
Étain.	547	348	652
— en minerai*.	?	?	2,688
Bismuth	»	»	0.56[k]
Minerai de Wolfram*. . . .	»	»	56
— d'urane*. .	»	?	56
Urane jaune. . . .	»	»	15.12[k]
Minerai de fer*. .	?	?	793,496
Pierre d'asphalte.	?	?	3,351
Pétroléine.	?	?	618
Couleurs minérai.	?	?	25.76[k]
Sel gemme.	1,455,335	1,796,317	1,730,857
Autres sels.	1,175,512	1,298,163	1,445,418

Belgique. — La Belgique a gardé la législation française de 1810, mais en la modifiant dans l'intérêt des propriétaires de la surface, par une loi du 2 mai 1837. D'après cette loi, l'indemnité que leur attribue celle de 1810 est déterminée au moyen d'une redevance fixe et d'une redevance proportionnelle au produit de la mine. La redevance fixe, réglée par l'acte de concession, n'est jamais moindre de 25 cent. par hectare de superficie. La redevance proportionnelle varie entre 1 et 3 p. 100 du produit net de la mine, arbitré annuellement par un comité d'évaluation, soit sur les renseignements fournis par les exploitants, soit par forme d'imposition ou d'abonnement.

1° Industrie minière.

La houille et le fer composent la principale richesse minérale de la Belgique. Viennent ensuite, mais à une grande distance comme importance, la blende, la calamine, la galène de plomb et la pyrite.

Le nombre des houillères, de 254 concédées et 55 tolérées à titre provisoire, réunissant ensemble une superficie de 130,569 hect. en 1850, s'élevait, au 31 décembre 1860, à 266 concédées et 24 seulement tolérées, ayant un périmètre total de 127,956 hect. Sur ces 290 houillères, 192 ayant une superficie de 93,944 kil., étaient en exploitation. Elles occupaient 78,232 ouvriers à l'intérieur et 18,154 à la surface. Le salaire moyen de ces ouvriers (hommes, femmes et enfants compris) a subi, de 1841 à 1859, de fréquentes oscillations. Son minimum (1 fr. 14 c.) tombe en 1844; son maximum (2 fr. 47 c.) en 1859. Le total des salaires était de 21,756,342 fr. en 1845 et de 56,715,884 fr. en 1860. La production des houillères, de 4,027,767 tonnes métriques en 1841, s'est élevée à 9,610,895 en 1860, et la valeur de 42,511,300 fr. ou 10 fr. 55 c. à 107,128,282 fr. ou 11 fr. 15 c. par tonne. En 1841, on comptait environ 107 tonnes et, en 1859, 129 pour 1 ouvrier. Ce résultat est dû au perfectionnement des appareils d'extraction. La même année, la production était d'environ 3.05 tonnes par hectare.

Les houilles belges consistent principalement en charbons maigres à courte flamme, en houille grasse maréchale et surtout en houille grasse à longue flamme,

La production houillère belge trouve un débouché considérable à l'étranger, mais surtout en France. L'exportation a grandi ainsi qu'il suit :

1836	773,612
1845	1,543,472
1850	1,987,184
1860	3,450,306

Les exportations de 1860 ont eu lieu presque exclusivement pour la France.

Au 31 décembre 1860, il avait été concédé 82 mines métalliques, occupant une surface de 45,740 hectares. Sur ces 82 concessions, on en comptait 20 pour le minerai de fer, 20 pour le zinc, le plomb et la pyrite réunis, 13 pour le plomb seul, 11 pour la calamine, le zinc et le plomb associés, 4 pour le plomb et la pyrite, 4 pour la pyrite seule, 4 pour le schiste alumineux, 1 pour le fer associé à d'autres minerais, 1 pour la calamine seule, 1 pour la galène et la baryte plombifère, 1 pour le manganèse, 1 pour le manganèse et la pyrite, et enfin 1 pour le cuivre.

Le nombre des siéges d'exploitation, de 783 (dont 65 à ciel ouvert et 718 souterrains), s'est élevé, en 1860, à 1,256 (dont 121 à ciel ouvert et 1,135 souterrains); celui des ouvriers, de 6,361 à 11,141; le nombre des tonnes extraites, de 550,322 à 927,810, valant 13,566,192 fr.

Ces deux derniers chiffres se répartissent ainsi qu'il suit entre les divers métaux extraits :

	Blende.	Calamine.	Galène.	Pyrite.	Fer.
Produits	17,284	48,857	9,980	42,513	809,176
Valeurs.	834,263	2,123,969	1,606,228	1,253,109	7,748,633

En 1860, on comptait en Belgique 1,412 carrières. Le nombre des siéges d'exploitation était de 1,605, dont 1,230 à ciel ouvert et 375 souterrains. Ils occupaient 17,105 ouvriers et avaient donné des produits d'une valeur totale de 17,393,574 fr.

2° Industrie métallurgique.

Au 31 décembre 1860, on comptait, en Belgique, 478 établissements minéralurgiques, pour le traitement et la préparation des produits ci-après :

Fer.	Acier.	Plomb.	Cuivre.	Zinc.	Alun.	Verre.
374	4	20	11	23	1	45

a) *Usines à fer.* — Ces usines occupaient, en 1860, 14,596 ouvriers. Les hauts-fourneaux ont produit 319,943 tonnes de fonte, valant 26,289,374 fr.; les fonderies 53,372 t. (10,478,303 fr.); les fabriques de fer proprement dites, 200,596 t. (37,859,885 fr.); enfin les usines à ouvrer le fer, 17,722 t. (6,446,605 fr.). La production totale a été ainsi, cette même année, de 591,633 t. de fonte et de fer, d'une valeur totale de 81,073,867 fr.

b) *Usines pour le traitement et la préparation de l'acier, du plomb, du cuivre et du zinc.* — Les usines à acier, occupant 1,275 ouvriers, ont produit, en 1860, 3,172 tonnes, valant 849,000 fr.; 20 usines à plomb, occupant 218 ouvriers, ont produit 4,153 t., valant 1,801,987 fr. Les 20 usines à cuivre ont donné 1,004 t., valant 2,694,380 fr. Les usines à zinc (concentrées aujourd'hui dans la province de Liége) ont livré au commerce 45,457 t., valant 24,534,673 fr.

En résumé, ces usines ont produit, en 1860, 53,786 tonnes, d'une valeur totale de 29,880,040 fr. et occupé 3,718 ouvriers. L'usine unique où se traite l'alun, a donné, en 1860, 1,172 t., valant 233,206 fr. C'est le chiffre le plus élevé atteint jusque-là. Enfin, 45 usines à verre, occupant 6,194 ouvriers, ont donné une valeur de 18,512,000 fr.

(La fin au prochain numéro.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1864.

Le 9 janvier 1864, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Wolowski, membre de l'Institut.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire analyse la correspondance.

M. Maurice Garnier, député des Basses-Alpes, est nommé à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. le président fait connaître la candidature au même titre de M. Darié, ancien chef de bureau à la préfecture de la Seine. Conformément au règlement, l'assemblée ajourne à sa plus prochaine réunion son vote sur cette candidature.

M. le président rappelle à la Société qu'aux termes de son règlement, elle est appelée, dans cette séance, la première de l'année, à renouveler son bureau.

Sur la proposition de M. le secrétaire, elle décide à l'unanimité et avec acclamation, que les membres qui le composent seront maintenus dans leurs fonctions.

M. le secrétaire donne lecture d'un travail sur le mouvement de la population en France dans l'année 1861.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

La Prévoyance en France.

1re Partie. — *Les sociétés de secours mutuels.*

(SUITE ET FIN.)

Mais ce n'est pas seulement l'intervention législative ou pécuniaire de l'État dans l'organisation et la gestion des sociétés de secours mutuels qui a été censurée, c'est l'institution elle-même qui a rencontré des adversaires. Les critiques dont elle a été l'objet de leur part peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Ces sociétés favorisent l'imprévoyance, comme toute assurance en général. L'homme dont la maison est assurée, par exemple, prend beaucoup moins de précautions contre l'incendie que celui qui court le risque de tout perdre en cas de

sinistre. Il doit en être de même, dans une certaine mesure, pour celui qui est assuré de soins médicaux et d'un secours en argent en cas de maladie; il compromet plus facilement sa santé.

2° Mais c'est surtout au point de vue de l'ardeur au travail que l'assurance en matière d'assistance produit ses plus fâcheux effets. L'ouvrier non assuré se rendra à l'atelier, quoique légèrement indisposé; il triomphera facilement des suggestions de la paresse. Il en sera tout autrement s'il est membre d'une société. Le stimulant du besoin n'existant pas, il gardera volontiers la chambre à la plus légère atteinte d'un mal le plus souvent sans gravité.

3° Les abus les plus graves compromettent souvent jusqu'à l'existence même des sociétés, en mettant en péril leur situation financière. Le plus fréquent et le plus dangereux est l'usage, pour un certain nombre d'ouvriers, de se faire recevoir dans plusieurs sociétés à la fois, au mépris de la disposition insérée généralement dans les statuts de chacune d'elles, qui interdit les affiliations multiples. Or, ces ouvriers, pour la plupart rebut de leur profession, spéculent sur ces admissions, en simulant des indispositions et en retirant ainsi des diverses sociétés dont ils sont membres, sous forme de secours en argent, des sommes de beaucoup supérieures au montant de leurs cotisations, qu'ils n'acquittent d'ailleurs que très-irrégulièrement. Vainement dirait-on que ces simulations ne peuvent être de longue durée, le médecin de la société ne devant pas tarder à les découvrir. En fait, rien n'est plus difficile pour l'homme de l'art que de constater l'existence de certaines indispositions, et précisément de celles qu'allèguent toujours les ouvriers qui pratiquent de pareilles spéculations.

4° Les réunions plus ou moins fréquentes qu'entraîne l'existence d'une société, amènent des relations, des intimités, qui ne sont pas toujours favorables à la morale et font trop souvent préférer, par exemple, le cabaret à la famille et au foyer domestique.

5° Les expériences faites jusqu'à ce jour (au moins en France) ne permettant pas de déterminer le montant de la cotisation que chaque membre doit acquitter, selon l'âge, le sexe, la profession, pour que les sociétés aient la certitude de faire face en tout temps à leurs obligations, la durée d'aucune d'elles n'est garantie, et on peut affirmer que la plupart ne pourront tenir leurs engagements.

6° Ces engagements sont, d'ailleurs, le plus souvent, extrêmement onéreux et demanderaient, pour pouvoir être tenus, des ressources extraordinaires (en dehors des cotisations), sur lesquelles elles ne peuvent compter.

7° Les sociétés de secours mutuels, dans certains moments donnés et sous certaines influences, peuvent devenir des sociétés politiques plus ou moins secrètes.

8° Elles ne peuvent conjurer, pour l'ouvrier, la plus grave et la plus fréquente des éventualités qui éprouvent sa laborieuse carrière, les chômages.

Nous croyons n'avoir dissimulé aucune des objections qui ont été dirigées contre l'institution et n'en avoir point atténué la force. On peut répondre ce qui suit :

Et d'abord, pour juger de l'efficacité d'une institution, il convient de faire la somme de ses avantages, puis celle de ses inconvénients et de conclure affirmativement ou négativement, selon que la première l'emporte sur la seconde et réciproquement. Vouloir, en effet, la condamner, parce qu'elle présente d'inévitables imperfections, en d'autres termes, parce qu'elle est marquée au coin de notre humanité, vouloir, surtout, conclure de la constatation de *quelques* abus dans *quel-*

ques sociétés, que ces abus existent dans toutes, c'est pécher par la logique et presque par la raison.

Au fond, la mutualité en matière d'assistance est-elle un bien, est-elle un mal? Si elle était un mal, si elle ne satisfaisait pas à un besoin reconnu, réel, considérable, on ne comprendrait pas pourquoi tous les gouvernements (au moins en Europe) seraient d'accord pour en féconder, pour en développer le principe. Au surplus, la question se pose en ces termes : Que vaut-il mieux, pour l'ouvrier atteint dans ses moyens d'existence par les accidents, les maladies, les infirmités précoces, la vieillesse, ou de l'*aumône* proprement dite, ou du secours prélevé sur un fonds que ses économies ont contribué à former? Eh bien, la réponse ne saurait être douteuse. La charité, publique ou privée, de quelques précautions qu'elle s'entoure pour ménager de légitimes susceptibilités, place celui qui la reçoit dans une situation inférieure à celui qui la fait. A ce point de vue, elle le blesse dans le sentiment de sa dignité, de son indépendance. Or, ce sentiment ne reçoit pas la moindre atteinte, quand l'assistance est la conséquence d'un droit acquis par des sacrifices plus ou moins prolongés. Dans ce cas, l'assisté n'est le débiteur de personne; il recueille tout simplement le fruit de sa prévoyance et de son économie. Il y a lieu de remarquer, en outre, que, dans ce parallèle entre l'assistance fondée sur la charité ou sur la mutualité, on suppose que les ressources de la première sont toujours prêtes, toujours disponibles, toujours à la hauteur des besoins. Or, il est à peine besoin de dire qu'il n'en est ainsi nulle part, pas même dans les pays où, comme en Angleterre, l'assistance est *due* à tout indigent. Dans beaucoup de cas, la question pour l'ouvrier est donc d'être complétement abandonné à lui-même, lorsque des cas de force majeure lui enlèvent ses moyens d'existence, ou d'être secouru par une société dont ses épargnes ont formé les ressources. Sans doute, mieux vaut pour l'ouvrier la caisse d'épargne que la caisse de la société de secours, et on doit former le vœu que le moment vienne où une amélioration considérable de la situation matérielle de la classe ouvrière la dispense de recourir à l'association charitable. Mais comme une amélioration de cette nature est fort problématique, qu'en tous cas elle ne peut être que l'œuvre des siècles, et qu'en outre elle ne saurait jamais être assez complète, assez générale, pour qu'il n'y ait pas, de toute éternité, de nombreuses misères, de nombreuses infortunes, il est bon, puisque l'assistance par l'État et par la charité privée a, depuis longtemps, fait preuve d'insuffisance, que la classe des salariés cherche, dans l'association, une assurance contre les risques d'indigence que les cas de force majeure lui font courir.

On a parlé d'abus; il est très-vrai qu'il en existe, et nous avons signalé nous-même le plus grave de tous, celui qui résulte d'une gestion prodigue et imprévoyante. On a parlé de simulations de maladie. Ces simulations ne peuvent évidemment se produire que dans les cas de chômage, l'indemnité pécuniaire allouée à l'ouvrier malade étant toujours inférieure à son salaire, et par conséquent son intérêt l'excitant à se rendre à l'atelier et à conserver, par son zèle et son assiduité, la bienveillance de son patron. Au surplus, le mal n'est pas sans remède, et nous croyons fermement à la possibilité d'une inspection mutuelle sérieuse et efficace. On a cité des ouvriers paresseux et débauchés se faisant inscrire dans plusieurs sociétés à la fois et prélevant, par des indispositions simulées, de lourds tributs sur leurs caisses. Et d'abord ce fait ne peut se produire que dans les localités populeuses, c'est-à-dire là où les moyens de surveillance sont difficiles. Mais il y aurait

un moyen fort simple de prévenir ces affiliations multiples; il consisterait, pour les sociétés de ces centres de population, à se communiquer mutuellement la liste de leurs membres.

L'argument qui consiste à soutenir que l'individu assuré contre les frais de maladie prend un moindre soin de sa santé que celui qui ne l'est pas, est peu sérieux. On ne peut douter, en effet, que l'instinct de la conservation ne domine toute autre considération.

Mais celui par lequel on invoque l'insuffisance des observations faites jusqu'à ce jour, pour pouvoir déterminer le taux normal de la cotisation selon le sexe, l'âge et la profession, a une tout autre valeur. Il est certain qu'au moins en ce qui concerne la France, les recherches faites en ce sens sont en petit nombre et peu concluantes, le plus grand nombre des sociétés ayant une existence trop récente encore pour qu'on ait pu étudier leur situation financière pendant un grand nombre d'années. Mais celles qui ont eu lieu en Angleterre, où plusieurs sociétés ont une existence séculaire, contiennent presque tous les éléments de la solution du problème. Or, ces travaux pourraient être facilement utilisés en France. (Voir notamment ceux de MM. Ansell, Neison et Finlaison.)

On a considéré comme excessifs les engagements pris, en France, par les sociétés de secours mutuels, notamment en ce qui concerne les pensions aux invalides du travail. Mais les promesses de pension n'ont été autorisées (pour les sociétés approuvées) que parce qu'elles disposaient de ressources extraordinaires (subvention de l'État, cotisations des membres honoraires), qui leur permettaient de faire face à des engagements de cette nature.

Il est certain que la mutualité charitable n'a pas été appliquée, jusqu'à ce jour, aux cas de chômage, et nous doutons qu'elle s'y applique jamais, parce que les faits relatifs à la suspension plus ou moins prolongée du travail industriel, ne peuvent être prévus et soumis au calcul, comme les cas de maladie. De là l'impossibilité de déterminer la cotisation dans des conditions telles que l'association puisse couvrir tous les risques. Mais de ce que le principe de la mutualité ne saurait s'étendre aux chômages, faut-il l'exclure de la sphère si considérable déjà des risques pour causes d'accident et de maladie?

Les sociétés peuvent, dit-on, prendre un jour un caractère politique, surtout les sociétés simplement autorisées, c'est-à-dire qui ne sont pas placées sous le contrôle du Gouvernement. Nous répondrons d'abord que ce sont précisément celles qu'il surveille le plus étroitement, puis que la loi lui a donné tous les moyens nécessaires d'arrêter le mal à son début, d'abord par la dissolution, puis, et au besoin, par des poursuites judiciaires. Les mêmes mesures seraient certainement appliquées au cas où elles voudraient prendre le caractère de ces associations bien connues en Angleterre, qui, sous le nom de *trade's unions,* ont une sorte de haute main sur la classe ouvrière, et s'arrogent le droit de fixer les salaires, les conditions de l'apprentissage, la durée du travail, ordonnant, en cas de résistance des patrons, ces grèves plus ou moins générales qui sont le fléau de l'industrie anglaise.

P. S. Aux termes d'un nouveau *Rapport à l'Empereur* sur la situation des sociétés de secours mutuels, on en comptait, au 31 décembre 1862, 4,582 de toute catégorie (approuvées ou autorisées), ayant 639,044 membres, dont 73,881 honoraires et 565,163 participants (478,855 hommes et 86,308 femmes). L'avoir de ces 4,582 sociétés, y compris le fonds de retraites, était de 30,766,244 fr. Les recettes de

l'année s'étaient élevées à 10,388,803 fr., les dépenses à 8,253,473, soit un excédant de recettes de 2,135,330 fr.

Les recettes et les dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :

a) RECETTES.	Francs.	P. 100.
Souscription des membres honoraires	840,729	8.09
Souscriptions, dons et legs	578,637	5.57
Intérêt des fonds placés	908,480	8.74
Cotisations des membres participants	6,975,566	67.15
Droits d'entrée	304,607	2.93
Amendes	210,958	2.03
Recettes diverses	569,826	5.49
Totaux	10,388,803	100.00

b) DÉPENSES.	Francs.	P. 100.
Indemnité aux malades	3,219,225	39.00
Honor. des médecins	1,078,428	13.07
Médicaments	1,193,656	14.46
Frais funéraires	323,717	3.92
Secours aux veuves et orphelins	200,811	2.43
Pensions d'infirmités ou de vieillesse	818,033	9.91
Frais de gestion	465,233	5.64
Dépenses de mobilier, frais de fête, etc.	470,110	5.70
Dépenses extraordin.	484,260	5.87
Totaux	8,253,473	100.00

Ces résultats ne présentent pas, avec ceux de l'année 1860, de différences caractéristiques. (Voir le numéro de novembre 1863, p. 306.)

Le nombre des malades a été, en 1862, de 142,628, dont 119,899 hommes et 22,729 femmes, soit 25.77 malades pour 100 sociétaires participants. La proportion est de 25.52 pour les hommes et de 27.15 pour les femmes.

Il a été payé 2,877,992 journées de maladie, savoir : 2,466,689 pour les hommes et 411,303 pour les femmes. C'est 20.57 journées en moyenne par maladie pour les hommes et 18.04 pour les femmes. Le nombre moyen des journées de maladie a été, pour chaque sociétaire, de 5.20 (5.25 pour les hommes et 4.91 pour les femmes).

On a compté 6,383 décès. La proportion pour 100 participants a été de 1.10 pour les sociétés *approuvées*, de 1.22 pour les sociétés *privées* et de 1.15 pour les deux catégories.

Dans le courant de l'année, les sociétés ont versé 537,415 fr. au fonds de retraites; la dotation y a ajouté 370,505 fr. En joignant à ces deux sommes les intérêts capitalisés, les dons et legs et les fonds réintégrés par suite de décès de pensionnaires, on arrive à une recette totale, pour le fonds de retraite, de 1,173,582 fr. Au 31 décembre 1862, ce fonds était de 5,983,436 fr. (appartenant à 1,779 sociétés *approuvées*). A la même date, ces sociétés servaient 396 pensions, montant, en rentes, à 22,540 fr., en capital, à 478,593 fr.

Le tableau ci-après, en mettant en regard la situation des sociétés en 1852 et en 1862, donne la mesure de leurs progrès dans cette période de onze années :

	Nombre des sociétés.	Membres honoraires. Total.	Membres honoraires. Par société.	Membres participants. Hommes	Membres participants. Femmes	Membres participants. Total.	Membres participants. Total par société.	Avoir total. (Fonds de retraite compris.) Total en millions de fr.	Avoir total. Par société.	Recettes. Totales en millions de fr.	Recettes. Par société.	Dépenses. Totales en millions de fr.	Dépenses. Par société.
1862. . .	4,582	73,881	16	478,855	86,308	565,163	123	30.8	6,504	10.4	2,270	8.2	1,790
1852. . .	2,438	21,635	9	244,896	26,181	271,077	111	10.7	4,388	4.3	1,764	3.2	1,313

Le seul résultat défavorable de ce rapprochement est celui-ci : les dépenses par société se sont accrues plus rapidement (36.33 p. 100) que les recettes (28.68). Ce fait appelle toute leur attention.

A. LEGOYT.

III.

Commerce des métaux précieux.

(FIN.)

France. — Voici, en millions de francs, la valeur, au commerce spécial, du mouvement des métaux précieux de 1847 à 1861 :

ANNÉES.	Importation. Or.	Importation. Argent.	Exportation. Or.	Exportation. Argent.	ANNÉES.	Importation. Or.	Importation. Argent.	Exportation. Or.	Exportation. Argent.
1847.	21.0	138.3	33.7	84.7	1855.	380.9	120.9	162.5	318.1
1848.	43.8	233.3	5.9	19.4	1856.	465.0	109.9	89.8	393.5
1849.	11.9	291.4	5.6	46.9	1857.	568.7	98.3	122.9	458.1
1850.	61.0	154.9	44.0	82.3	1858.	553.6	160.6	66.5	175.6
1851.	115.8	178.6	31.2	100.7	1859.	726.8	208.5	187.5	382.0
1852.	59.2	179.8	42.3	182.6	1860.	470.5	130.6	158.8	287.8
1853.	318.8	112.6	29.7	229.5	1861.	244.0	172.2	267.8	234.0
1854.	480.7	99.8	64.5	263.6	1862.	282.8	103.9	195.3	101.6

Ce tableau suggère les observations ci-après : 1° la France a toujours plus reçu qu'exporté de métaux précieux; 2° jusqu'en 1852, elle avait importé plus d'argent que d'or; mais depuis, probablement par suite de la découverte des grands gîtes aurifères du nouveau monde, elle a reçu des quantités énormes d'or; 3° l'importation de l'or a suivi un mouvement assez régulièrement progressif jusqu'en 1859, année de son apogée; une diminution très-marquée s'est manifestée pendant les trois années suivantes (la dernière surtout), probablement, comme en Angleterre, par le fait du ralentissement survenu dans le produit des exploitations aurifères australo-californiennes et dans les échanges avec les États-Unis. En somme, dans la période 1847-1862, elle a importé pour 4,805 millions d'or et pour 2,494 d'argent seulement; la différence est de près du double; 4° un courant en sens contraire s'est produit à l'exportation, c'est-à-dire que la sortie de l'argent a suivi, à partir de 1850, un mouvement presque régulièrement croissant, qui a atteint son apogée en 1857, année de crise commerciale, pour diminuer ensuite assez sensiblement, dans les années suivantes, sauf une recrudescence en 1859. Ainsi, en même temps que la France importait des quantités exceptionnelles d'or, elle perdait la plus grande partie de son approvisionnement d'argent, que l'Angleterre lui *soutirait* pour l'envoyer dans l'Inde. On se rappelle, à ce sujet, que la rareté du métal argent était devenue telle en France, il y a quelques années, que la question avait été sérieusement agitée, dans les conseils du gouvernement, de savoir si la France ne devait pas adopter l'or comme étalon monétaire, et abaisser la valeur intrinsèque de sa monnaie d'argent, pour en empêcher l'exportation. Peut-être la double mesure eût-elle été prématurée et convenait-il d'attendre que les faits prissent une signification plus énergique. Ce qui est certain, c'est que le mouvement a continué depuis, mais dans de moindres proportions. Le gouvernement n'en a pas moins été obligé de remplacer la monnaie d'argent, devenue d'une rareté extrême, par des pièces d'or de même valeur du plus petit module. Mais elle ne le pouvait pour les appoints inférieurs à 5 fr., et la rareté des pièces d'argent représentant ces appoints, est encore, en ce moment, un assez grand embarras pour le commerce de détail. Disons, en passant, que si la France n'avait eu l'avantage des deux étalons, elle n'aurait pu traverser la crise sans avoir recours à des mesures extrêmes, dont un grand trouble dans les rela-

tions commerciales eût été la conséquence inévitable. La Belgique, moins réservée, s'était empressée de supprimer l'or comme monnaie légale, en 1850; elle a été obligée de le rétablir, en 1862, au moins en ce qui concerne l'or français.

Si l'on fait la somme des deux métaux, on trouve que le mouvement constaté par la douane a oscillé ainsi qu'il suit de 1847 à 1862.

ANNÉES.	Importation.	Exportation.	ANNÉES.	Importation.	Exportation.
1847.	159.3	118.4	1855.	501.8	480.6
1848.	277.1	25.3	1856.	574.9	483.3
1849.	303.3	52.5	1857.	667.0	581.0
1850.	215.9	126.3	1858.	714.2	242.1
1851. . . .	294.4	131.9	1859.	935.3	569.5
1852.	239.0	224.9	1860.	601.1	446.6
1853.	431.4	259.2	1861.	416.2	501.8
1854.	580.5	328.1	1862.	386.7	296.9

Il résulte de ces chiffres: 1° que le mouvement, à la fois à l'entrée et à la sortie, a atteint son apogée en 1859; 2° que l'importation a été constamment supérieure à l'exportation; 3° que la plus grande différence a porté sur l'année 1858 et le moindre écart sur 1852; 4° que le total, pour la période entière, a été de 7,298.1 millions pour l'importation et de 4,868.4 pour l'exportation.

Hollande. — Le tableau ci-après (en millions de francs) indique, pour la période 1854-1859, les entrées et sorties de métaux précieux.

ANNÉES.	Importation.	Exportation.	ANNÉES.	Importation.	Exportation.
1854.	38.4	39.3	1857.	34.1	45.2
1855.	7.3	41.8	1858.	71.8	15.5
1856.	19.9	29.0	1859.	30.1	32.2

D'après ces données, l'exportation a été supérieure à l'importation, sauf accidentellement en 1858. C'est la seule observation précise et caractérisée à laquelle elles donnent lieu, les oscillations, d'une année à l'autre, étant très-considérables et semblant indiquer que le commerce des métaux précieux, en Hollande, n'a rien de commun avec l'ensemble des échanges.

Russie. — Nous puisons à la même source (*Statistical tables*, 1861) le document ci-après, relatif au courant officiel des métaux précieux en Russie. Il importe de ne pas oublier, pour apprécier les résultats qui suivent, que la Russie produit des quantités notables de ces métaux.

ANNÉES.	Importation.		Total.	Exportation.		Total.
	Or.	Argent.		Or.	Argent.	
1853	88.5	16.5	105.0	28.1	»	28.1
1854	19.5	5.9	25.4	48.2	0.3	48.5
1855	2.4	5.3	7.7	24.5	0.3	24.8
1856	17.4	48.1	65.5	23.1	0.3	23.4
1857	15.5	20.0	35.5	89.5	6.1	95.6
1858	4.5	22.1	26.6	118.2	6.2	124.4
1859	5.5	6.0	11.5	114.1	1.7	115.8

Les faits dominants de ce tableau sont ceux-ci : 1° à partir de 1854, la Russie a importé plus d'argent que d'or, précisément au moment où le phénomène contraire se produisait dans la plupart des autres États européens; 2° elle a constamment, et dans des proportions considérables, exporté plus d'or que d'argent. La possession du métal argent est, en effet, beaucoup plus utile dans un pays où il forme l'étalon monétaire et où l'or est à peu près inconnu dans les classes moyennes

et inférieures de la société, que ce dernier; 3° pendant que l'importation, après avoir fortement diminué en 1854 et 1855, années de la guerre de Crimée, oscille, sans mouvement bien marqué, dans le reste de la période, l'exportation s'élève très-sensiblement de 1857 à 1859. C'est l'indice de fortes importations de marchandises après la guerre.

En 1859, le mouvement s'est réparti ainsi qu'il suit d'après la nature des frontières.

Importation par les frontières	d'Europe	11.2
	d'Asie	0.3
Exportation par les frontières	d'Europe	96.2
	d'Asie	19.6

Suède. — Le commerce des métaux précieux s'est liquidé, de 1853 à 1859, par les sommes ci-après :

ANNÉES.	Importation.	Exportation.	Total.
1853	11.0	3.6	14.6
1854	25.7	4.3	30.0
1855	9.8	0.05	9.8
1856	0.5	16.8	17.3
1857	0.2	16.3	16.5
1858	2.9	1.3	4.2
1859	0.4	5.8	6.2

Ce document ne donne lieu à aucune observation. Il est évident qu'en Suède, le mouvement des métaux précieux ne se rattache pas à celui du commerce, et qu'il subit des influences purement accidentelles.

II. Pays hors d'Europe.

États-Unis. — D'après le *Merchant's Magazine* de juin 1863, le mouvement extérieur des métaux précieux se serait liquidé ainsi qu'il suit dans les deux périodes 1821-1849 et 1849-1862 (valeurs en francs.).

	1821-1849.	1849-1862.
Importation	1,336,878,186	717,225,192
Exportation	956,399,315	2,846,020,431

Ainsi l'importation, sensiblement supérieure à l'exportation dans la première période, lui devient énormément inférieure dans la seconde. Ce phénomène a son explication dans l'exploitation des gîtes californiens, dont les produits ont été, en grande partie, expédiés en Europe et en Asie. On en trouve la preuve dans le tableau ci-après des exportations de l'or de 1848 à 1862 (valeurs en millions de fr.).

1848	83.7	1856	242.2
1849	28.6	1857	366.2
1850	39.7	1858	278.8
1851	156.3	1859	338.7
1852	226.3	1860	352.5
1853	145.7	1861	157.9
1854	219.4	1862	195.0
1855	297.9		

Inde anglaise. — Le document ci-après confirme ce que nous avons dit, dans le cours de cette étude, de l'influence de cette vaste possession coloniale de l'Angleterre, comme foyer d'attraction des métaux précieux de l'Europe, mais surtout de l'argent (valeurs en millions de francs).

		Importation.	Exportation.
Moyenne annuelle déduite des périodes	1834-1835 à 1836-1839. .	56.4	6.0
	1839-1840 à 1841-1844. .	66.5	11.1
	1844-1845 à 1846-1849. .	73.9	31.8
	1849-1850 à 1851-1854. .	107.6	15.5
Années . . .	1854-1855	48.8	23.3
	1855-1856	271.7	13.9
	1856-1857	346.5	29.9
	1857-1858	377.6	19.7
	1858-1859	305.6	15.4
	Total	1,654.6	166.6

Ainsi l'importation a été dix fois supérieure à l'exportation. C'est un fait probablement unique dans l'histoire du commerce en général et surtout du commerce des métaux précieux.

Nous n'avons pas la part afférente séparément à l'or et à l'argent dans ce grand mouvement de métaux précieux, nous savons seulement que l'argent y domine dans une très-forte proportion. Nous en trouvons au besoin la preuve dans le document ci-après, que nous empruntons à M. le docteur Sœtbeer (*Revue trimestrielle d'économie politique*, de Julius Faucher; 1863). Il fait connaître la valeur du métal argent (numéraire) transmis d'Europe aux Indes orientales, par la voie de l'Égypte, de 1851 à 1862 (en millions de francs).

		Exportation. De Southampton.	Des ports de la Méditerranée.	Total.
1851-1856. .	Total	721.1	149.5	870.6
	Année moyenne .	120.2	24.9	145.1
1857-1862. .	Total	1,612.5	339.2	1,951.7
	Année moyenne .	268.7	56.5	325.2
1851-1862. .	Total	2,333.6	488.7	2,822.3
	Année moyenne .	233.3	48.8	282.1

Tandis que l'Europe expédiait ainsi dans l'Inde des masses énormes de métal argent, elle en recevait les quantités suivantes (par la voie de l'Angleterre) de Mexico et de l'Amérique du Sud (en millions de francs).

1851-1856 . .	Total	593.5
	Année moyenne. . .	98.9
1857-1862 . .	Total	654.1
	Année moyenne. . .	109.0
1851-1862 . .	Total	1,247.6
	Année moyenne. . .	124.7

Ainsi, dans la même période, l'Europe envoyait dans l'extrême Orient 2,822.3 millions d'argent, et en recevait des pays producteurs pour 1,247 seulement.

De là cette conséquence que le prix moyen de l'argent a été notablement plus élevé, de 1851 à 1862, que dans les deux périodes décennales antérieures. Même résultat pour le rapport de l'or à l'argent. C'est ce qu'indiquent les documents ci-après, que nous empruntons au même auteur.

Périodes décennales.	Prix de l'argent à Londres en pence sterl. p. 1 once d'arg.	Rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent.
1831-1840 . . .	59.90	1 : 15.75
1841-1850 . . .	59.60	1 : 15.83
1851-1862 . . .	61.20	1 : 15.37

Voici les réflexions qu'inspire au *Times* (15 février 1864) cette immense et continuelle absorption du métal argent par l'Inde : « L'argent du monde entier prend le chemin de Bombay et de Calcutta. En fait, l'Inde reçoit, en une année, plus d'argent que toutes les mines en exploitation n'en produisent. Avec notre or australien, nous avons acheté la plus grande partie de l'argent qui circulait en France, pour l'envoyer dans l'Inde à pleins navires, jusqu'à ce que ce pays en ait été littéralement gorgé. Et cependant le commerce de notre grande colonie asiatique se trouve, en ce moment, dans la plus grande détresse, faute de numéraire-argent. Les produits y abondent sous toutes les formes, mais ne peuvent être utilisés par suite d'une pénurie extrême du signe représentatif de la valeur. Il est plus facile d'expliquer le mal que d'y remédier. Une très-grande partie de l'argent envoyé dans l'Inde est destinée aux cultivateurs du sol, qui ont l'habitude ou de l'enfouir ou de le convertir en bijoux et joyaux à leur usage personnel. Des quantités immenses et sans cesse croissantes de numéraire sont ainsi littéralement perdues pour la circulation. Cet usage, sans doute, est immémorial dans l'Inde; mais à aucune époque il n'a produit des conséquences aussi graves, parce qu'à aucune époque le commerce de l'Inde n'avait pris d'aussi vastes proportions et exigé une circulation métallique aussi considérable.

« Un des remèdes à cette situation consisterait à introduire dans l'Inde la monnaie d'or; mais il serait difficile de triompher, à bref délai, des habitudes de la population, qui ne connaît que l'argent comme intermédiaire des échanges..... »

L. Legoyt.

P. S. On pourrait croire à l'utilité d'un rapprochement, pour chacun des pays ci-dessus, entre le commerce des métaux précieux et le commerce total; mais nos premières recherches dans ce sens nous ont amené à reconnaître l'absence d'un rapport direct, immédiat, entre les deux mouvements. Il est, au surplus, facile de s'en rendre compte, quand on songe que l'entrée et la sortie de ces métaux n'ont pas toujours pour objet des opérations commerciales. On peut dire toutefois qu'à peu d'exceptions près, leur mouvement général est déterminé, pour chaque pays, par l'importance de ses échanges.

IV.

Industrie minérale en Europe.

(suite.)

La valeur totale des produits métallurgiques a oscillé ainsi qu'il suit en Belgique, de 1851 à 1860 :

Années.	Valeurs.	Ouvriers.	Années.	Valeurs.	Ouvriers.
—	—	—	—	—	—
1851.	55,070,469	»	1856.	140,424,456	18,955
1852.	57,472,786	»	1857.	133,356,688	22,345
1853.	85,382,416	»	1858.	126,857,890	23,671
1854.	103,901,143	»	1859.	121,207,878	23,534
1855.	113,451,891	»	1860.	129,699,113	24,593

Espagne. — D'après la statistique minérale publiée, en 1861, par le ministre du Fomento, on comptait, en Espagne, au 31 décembre 1859, 1,988 mines en exploi-

tation, réparties entre 3,294 propriétaires (compagnies ou particuliers) occupant une superficie de 220 kil. carrés et employant 28,554 ouvriers et 39 machines à vapeur. La production en minerai a été ainsi qu'il suit en 1860 :

Métaux.	Quantités.	Métaux.	Quantités.
	q. m.		q. m.
Fer	1,755,029	Manganèse . . .	228,628
Plomb	3,168,189	Sel commun . .	638
Argent	42,300	Soude.	175,573
Cuivre	1,460,034	Soufre	230,450
Étain	68	Houille	3,217,731
Zinc.	1,088,022	Lignite	175,309
Mercure	80,412	Asphalte	628
Cobalt.	35	Tourbe	1,300
Antimoine . . .	600		

Les documents que nous avons sous les yeux n'indiquent pas la valeur de cette production. La même année, les mines qu'exploite directement l'État et qui comprennent le cinabre d'Almaden, les pyrites de cuivre de Riotinto et les galènes de plomb de Linares, occupent 3,944 ouvriers. Le soufre de Hellin et les salines ont donné les produits et les valeurs ci-après. Dans ces valeurs sont confondues (nous le croyons du moins) celles du minerai et du métal fabriqué.

	Quantités.	Valeur.
	q. m.	fr.
Mercure	7,380	3,389,984
Cuivre	9,045	1,782,093
Plomb	22,265	816,204
Soufre	1,924	8,658
Sel	3,916,919	27,812,390

L'industrie métallurgique privée comptait, en 1860, 600 usines dont 345 en activité, occupant 8,171 ouvriers et employant 476 machines dont 372 hydrauliques et 104 à vapeur. Leur production est indiquée dans le tableau ci-après (quantités en kilogrammes pour l'argent, en quintaux métriques pour les autres métaux) :

Métaux.	Quantités.	Métaux.	Quantités.
Fer	411,378	Antimoine . . .	34
Plomb	824,984	Sel commun . .	72,253
Argent	1,420,174	Soude.	33,163
Cuivre	27,047	Alun	13,803
Étain	38	Soufre	37,101
Zinc.	18,530	Asphalte	2,000
Mercure	404		

La valeur totale des produits de l'industrie minière et métallurgique, y compris les exploitations de l'État et des particuliers, est évaluée à 89 millions.

L'Espagne a emprunté à la France, en ce qui concerne les mines concédées, sa législation et son organisation administrative.

FRANCE. — 1° *Industrie minière.* — En 1859, le nombre des mines concédées était de 490 pour les houillères, de 202 pour les mines de fer et de 247 pour les autres substances.

Houillères. — Les mines de combustibles minéraux avaient une étendue superficielle totale de 5,226 kil. carrés et se répartissaient entre 46 départements. Leur production a été ainsi qu'il suit de 1853 à 1859 (en millions de quintaux métriques) :

	Mines exploitées.	Production.	Valeur sur place en millions de fr.	Ouvriers.
	—	—	—	—
1853	277	59.4	59.6	40,958
1854	281	68.3	74.8	46,760
1855	290	74.5	90.7	54,322
1856	303	79.2	102.0	58,821
1857	306	79.0	99.6	59,467
1858	292	73.5	91.6	59,025
1859	»	74.8	95.0	»

La diminution constatée depuis 1857 est due à la crise commerciale et aussi à l'accroissement assez rapide de l'importation des houilles étrangères.[1]

Tourbières. — Elles jouent un rôle assez considérable dans la consommation des combustibles en France. Leur production de 4,900,000 quint. mét., valant 4,700,000 fr. en 1855, est descendue progressivement à 4 millions, valant 3,400,000 fr. en 1859.

Mines et minières de fer. — Ces mines occupent, par leur nombre et leur étendue, le second rang dans l'industrie extractive du pays. Le tableau suivant en indique la production et la valeur de 1853 à 1859 (quantités en millions de quintaux métriques; prix et salaires en millions de francs) :

Années.	Mines et minières.	Ouvriers.	Salaire total.	Production.	Valeur.
—	—	—	—	—	—
1853	1,098	15,684	5.6	33.2	10.8
1854	1,264	18,603	7.0	38.5	13.6
1855	1,375	17,728	7.2	38.8	14.0
1856	2,370	20,534	9.1	46.1	16.4
1857	1,411	19,977	8.8	44.9	16.5
1858	1,455	17,934	7.9	39.3	14.2
1859	»	»	»	35.3	12.1

Mines métalliques autres que le fer. — La France possède, en outre des minerais de fer, de nombreux gîtes métallifères; mais la plupart ne sont pas exploités. 50 l'étaient en 1859, dont 24 de galène argentifère, 9 d'antimoine, 8 de manganèse, 4 de cuivre, 4 de zinc et 1 d'étain. La production totale de ces gîtes a varié ainsi qu'il suit de 1853 à 1859 (valeur et salaires en millions de francs) :

Années.	Mines exploitées.	Valeur des produits.	Ouvriers.	Salaire total.
—	—	—	—	—
1853	27	1.1	1,771	0.6
1854	41	1.4	2,316	0.8
1855	35	2.2	2,656	1.1
1856	42	2.2	2,651	1.4
1857	46	2.4	2,520	1.3
1858	37	2.7	3,439	1.3
1859	50	3.6	4,228	1.8

Sel. — Le sel est fourni, en France, par des marais salins, les laveries de sable, les mines de sel gemme et les sources salées. La production des laveries est insignifiante; elle ne dépasse pas en moyenne 5,000 quint. mét. par an. Celle des marais, mines et sources est indiquée ainsi qu'il suit par les documents officiels (quantités en milliers de kilogrammes, valeur en millions de francs) :

1. L'*Exposé de la situation de l'Empire* (novembre 1863) évalue la production à 94 millions de quintaux métriques en 1862, et à 100 millions pour 1863.

Années.	Quantités.	Valeur totale.	Valeur par quintal métr.
1853	327.9	6.5	1.98
1854	519.8	9.4	1.80
1855	477.1	8.0	1.67
1856	456.7	9.5	2.08
1857	537.8	10.6	1.96
1858	460.6	9.2	1.97
1859	582.2	10.4	1.79

D'après les communications du Bureau des sels (ministère des finances), la production du sel aurait été plus considérable que ne l'indique le *Compte rendu des mines.* Voici les chiffres de ce bureau pour la période décennale 1853-1862 (en milliers de tonnes métriques) :

	Marais salants		Salines.	Total.
	du midi.	de l'ouest.		
1853	250	217	77	544
1854	272	217	90	579
1855	282	222	84	588
1856	238	180	89	507
1857	229	190	99	518
1858	255	244	110	609
1859	341	232	115	688
1860	320	172	122	614
1861	295	192	143	630
1862	310	146	175	631

Mines de graphite et de bitume. — La seule mine de graphite que possède la France donne un produit variant entre 30 et 60 quint. mét. du prix moyen de 4 fr. le quintal métrique. — Les mines de bitume ont une certaine importance. Leur rendement est évalué officiellement aux quantités ci-après (en millions de quintaux métriques) :

Années.	Quantités.	Valeur totale en millions de francs.	Prix moyen par quintal métr.
1853	461.1	259.9	0.56
1854	607.5	333.8	0.55
1855	469.1	247.0	0.53
1856	537.5	241.3	0.45
1857	609.2	419.8	0.69
1858	437.5	280.3	0.64
1859	533.5	371.5	0.67

La valeur moyenne de l'industrie extractive en France, déduite des sept années qui précèdent, s'établit ainsi qu'il suit (en millions de francs) pour les produits ci-après :

Houille.	Tourbières.	Fer.	Autres métaux.	Sel.	Graphite.	Bitume.	Total.
87.6	4.2	39.4	2.2	9.0	»	0.3	142.7

A cette valeur, il faut ajouter celle des minerais d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de litharge, de manganèse, de zinc et d'antimoine fournis par les mines françaises et que les documents officiels ne font pas connaître.

2° *Industrie métallurgique.* — *Fonte.* — Sa production, qui n'était que de 1,125,000 quint. mét. en 1819, s'est élevée à 2,271,249 en 1829, à 3 ½ millions en 1839, à 5,915,902 en 1847, et à 9,923,325 en 1857. Dans cette dernière année,

la valeur de la fabrication s'est élevée à 158 $^1/_2$ millions de francs. Les quantités produites sont tombées, depuis, à 8,700,000 quint. mét. (124.7 millions de francs) en 1858, et à 8,600,000 (116.6) en 1859[1]. — *Fers.* — Les quantités fabriquées de 4,509,900 quint. mét., valant 149 millions environ en 1853, se sont élevées à 5,687,000 fr. (maximum de la période 1853-1859) en 1856; elles n'ont plus été ensuite que de 5,599,600 en 1857 (193.8 millions de francs), 5,301,000 (167.1) en 1858, et 5,201,000 (157.6) en 1859[2]. — *Aciers.* — La fabrication de l'*acier de forge* s'est constamment accrue de 1853 à 1859 (42,201 quint. mét. valant 3 millions en 1853 et 132,436 quint. mét. valant 8 $^1/_3$ millions en 1859). Celle de l'*acier cémenté* est, au contraire, tombée, de 116,831 quint. mét., valant 3.4 millions en 1853, à 58,105 quint. mét., valant 4 millions en 1859. Même résultat pour l'*acier fondu*, dont le commerce a reçu 66,943 quint. mét., valant 9.2 millions en 1853, et seulement 39,155, valant 4.1 millions en 1859.

Métaux autres que le fer. — Ces métaux sont :

L'or, l'argent, le cuivre, le plomb, la litharge, le manganèse et le zinc.

La production de l'*or* apparaît, pour la première fois, en 1852, sur les états officiels. Elle y figure pour un poids de 18,312 gr. En 1853, elle s'élève à 120,200 gr., valant 411,944 fr. Elle atteint son maximum en 1855 (240,284 gr., valant 823,045 fr.). Dans les quatre années suivantes, elle tombe à 72,633; 75,680; 95,660 et 76,600.

La production de l'*argent* suit un mouvement rapide à partir de 1855; de 9,061 kil., valant 1,981,522 fr., elle s'élève, en 1859, à 48,591 valant 10,959,013 fr. Le minerai qui a servi à la fabrication de ces deux métaux est extrait en grande partie des mines françaises; il n'en est pas entièrement de même pour ceux dont nous allons parler.

Le *cuivre* est fabriqué en France en quantités de plus en plus notables. Le commerce n'en avait reçu que 8,821 quint. mét., valant 2,195,875 fr. en 1850; en 1859, il en a été livré à la consommation 88,289 quint. mét., valant 23,832,250 fr.

Nos usines, qui n'avaient produit que 30,331 quint. mét. de *plomb* marchand, du prix de 1,548,300 fr. en 1853, en ont élaboré 405,127, valant 25,189,727 fr. en 1859.

De 5,903 quint. mét., valant 286,584 fr. en 1853, la fabrication de la *litharge* est descendue à 5,031 et 273,845 fr. en 1859.

De 7,023 quint. mét. et 47,387 fr. en 1849, celle du *manganèse* a monté à 67,226 quint. mét. et 405,795 fr. en 1859.

La préparation du *zinc*, mentionnée pour la première fois en 1856, année pendant laquelle elle s'élève à 4,445 quint. mét., valant 146,700 fr., tombe en 1859 à 1,689 quint. mét., valant 84,450 fr.

En 1859, la valeur totale des principaux métaux autres que le fer, produits par nos usines, s'est élevée à 60,923,270 fr., et sa valeur moyenne annuelle, déduite de la période septennale 1853-1859, à 40,741,496 fr.

En résumé, l'industrie minérale, en France, a produit, en 1859, les valeurs ci-après (en millions de francs) :

---

1. D'après l'*Exposé de la situation de l'Empire* de novembre 1863, la fabrication de la fonte aurait été, en 1862, de 10,530,000 q. m. valant 135,130,000 fr., et pouvait être évaluée, pour 1863, à 11,800,000 q. m. d'une valeur totale de 143,800,000 fr.

2. Le même document officiel porte la quantité de fer fabriquée en 1862 à 7,005,000 q. m. valant 183,680,000 fr., et l'évalue, pour 1863, à 7,055,000 q. m. d'une valeur de 192,318,000 fr.

Industrie extractive ou minérale.	
Houillères	95.0
Tourbières	3.4
Mines et minières de fer	12.1
Mines métallurgiques autres que le fer	3.6
Graphite et bitume	0.4
Sel	10.4
Total	124.9

Industrie métallurgique.	
Fonte	116.6
Fer	157.6
Acier de forge	8.3
Acier cémenté	4.0
Acier fondu	4.1
Métaux autres que le fer	60.9
Total	351.5

Les deux industries occupaient, en 1858, le nombre d'ouvriers ci-après :[1]

Industrie extractive et métallurgique.	Ouvriers.	Salaires.
Industrie extractive :		
Combustibles minéraux	56,035[2]	39,067,796[3]
Tourbières	30,300	1,917,465[4]
Mines et minerais de fer	17,934	7,902,493
Mines métalliques	3,439	1,358,774
Marais salants	32,098	»
Mines de sel et sources salées	813	»
Total	140,619	»
Industrie métallurgique :		
Production du fer	»	»
Métaux autres que le fer	1,972	1,874,219

Les documents relatifs aux salaires n'auraient toute leur valeur que si le nombre des journées de travail était indiqué comme dans les statistiques belges, pour chaque catégorie d'ouvriers (hommes, femmes, enfants).

Prusse. — 1° *Production minérale.* — La valeur totale de la production minérale s'est accrue à peu près sans relâche dans ce pays. De 1837 à 1861, elle n'a faibli que dans 5 années seulement : 1843, 1848, 1859, 1860 et 1861. Le minimum tombe en 1837 (20,843,305 fr.), et le maximum en 1858 (134,426,250 fr.). De l'une à l'autre année, la valeur, comme on voit, a plus que sextuplé. L'accroissement a eu pour cause bien moins un plus grand nombre d'exploitations, qu'une plus grande *productivité* des exploitations existantes, par suite de l'amélioration progressive des procédés d'extraction et de la diminution des frais généraux. En effet, tandis que le produit sextuplait, comme nous l'avons dit, de 1837 à 1858, le nombre des puits ne doublait pas entièrement (1,587 et 2,939). En 1837, l'industrie extractive occupait 33,161 ouvriers, soit 20.9 par puits; en 1858, 117,531 ou 40 par puits. En 1837, la production a été, par puits, de 13,133 fr.; par ouvrier, de 628 fr.; en 1858, de 45,738 fr., et 1,143 fr. Ainsi c'est surtout l'importance des exploitations qui s'est accrue. En 1861, dernière année à laquelle se réfère le document officiel que nous avons sous les yeux (*Zusammenstellung der statistischen Ergebnisse des Bergwerks-Hütten- und Salinen-Betriebes in dem preussischen Staate, von* 1852 *bis* 1861. — *Berlin,* 1863), le nombre des puits en activité était de 2,304 (635 de moins qu'en 1858), celui des ouvriers de 115,341, et cette même année le produit s'est élevé à 117,131,125 fr. La crise qui a commencé à sévir en 1859, a

1. Les documents officiels n'ont pas permis de combler les lacunes que présente le tableau ci-après.
2. Dont 40,447 à l'intérieur et 15,588 à l'extérieur.
3. Pour 15,348,178 journées de travail.
4. Pour 1,212,683 journées de travail.

diminué dans les deux années suivantes, pour faire place à un nouveau mouvement ascendant très-caractérisé.

a) *Combustibles.* — La production moyenne annuelle de la houille a été de 3,846,814 tonnes métriques de 1847 à 1851; de 6,786,207 t., de 1852 à 1856; de 11,175,160 t., de 1857 à 1861. La valeur moyenne, sur le carreau de la mine, a été, pour la première période : de 25,157,719 fr. ou 6.54 par tonne; pour la seconde, de 55,448,756 fr. ou 8.17 par tonne; pour la troisième, de 85,411,822 fr. ou 7.64 par tonne; le nombre des exploitations de 389, 413 et 478; celui des ouvriers de 29,681, 49,031 et 66,409.

La production moyenne de la lignite a été, pour chaque période, de 1,327,225 t.; 2,032,426 et 3,121,248; la valeur de 3,849,975 fr.; 6,610,474 et 10,878,060; le nombre des exploitations de 409, 398 et 434; celui des ouvriers de 6,091, 8,482 et 10,480.

Le tableau ci-après indique les accroissements absolus et relatifs de production des deux combustibles dans les trois dernières périodes décennales.

Années.	Houille.	Accroissements absolus.	Accroissements p. 100.	Lignite.	Accroissements absolus.	Accroissements p. 100.
—	—	—	—	—	—	—
	t.			t.		
1831	1,354,302	»	»	323,384	»	»
1841	2,719,435	1,365,133	100.80	574,747	251,363	77.73
1851	4,432,487	1,713,052	63.00	1,550,166	975,419	169.72
1861	11,514,219	7,081,732	159.77	3,416,870	1,866,704	120.42

La valeur des deux combustibles réunis, de 22,102,721 fr. en 1841, s'est élevée à 35,832,097 fr. en 1851, et 93,177,461 fr. en 1861. C'est un accroissement de 13,729,376 fr. de la première à la seconde année, et de 57,345,364 fr. de la seconde à la troisième.

b) *Minerai de fer.* — La moyenne annuelle des quantités extraites a été de 203,021 tonnes métriques de 1847 à 1851, de 318,972 de 1852 à 1856, et de 427,709 de 1857 à 1861; la valeur de 2,993,392 fr., 5,363,336 fr. et 7,371,333 fr.; le nombre des exploitations de 1,040, 1,221 et 1,476; celui des ouvriers de 8,744, 12,215 et 14,411.

c) *Zinc, plomb et cuivre.* — Il a été extrait, en moyenne annuelle, 139,897 t. m. de minerai de zinc, de 1847 à 1851; 198,240 de 1852 à 1856, et 276,030 de 1857 à 1861. La valeur a été de 2,657,659 fr., 6,715,395 fr. et 7,275,442 fr.; c'est par tonne, 19 fr., 33 fr. 88 c., 26 fr. 36 c.

La quantité moyenne de plomb extraite annuellement a été, pour les mêmes périodes, de 22,697, 21,596 et 39,750 tonnes, valant 4,715,572 fr., 4,398,690 fr. et 7,654,466 fr.: soit, par tonne, 207 fr. 76 c., 203 fr. 69 c., 192 fr. 57 c.

Les mines de cuivre ont produit 41,129, 66,394 et 76,824 tonnes, valant 1,261,710, 2,423,209 et 2,955,157 fr., soit, par tonne, 30 fr. 68 c., 36 fr. 50 c., 38 fr. 47 c.

Le nombre moyen des exploitations pour ces trois métaux réunis (le document officiel ne les distingue pas à ce point de vue) a été de 249, 316 et 284.

d) *Autres minerais.* — Les autres métaux ou minéraux n'ont qu'une très-faible importance en Prusse. Ce sont : le cobalt, le nickel, l'arsenic, l'antimoine, le manganèse, le vitriol, l'alun, le graphite et le fluor. La valeur moyenne annuelle de l'extraction de ces métaux et minéraux réunis a été de 231,037 fr. de 1852 à 1856, et de 459,821 fr. de 1857 à 1861. Leur exploitation occupait, en moyenne, 561 ouvriers dans la première période et 776 dans la seconde.

e) *Salines.* — La production moyenne annuelle des diverses natures de sel a été, pour la période 1853-1856, de 120,029 tonnes, valant 5,538,911 fr. ou 46 fr. 14 c. par tonne; et, pour la période 1857-1861, de 133,767 tonnes, valant 5,728,815 fr. ou 42 fr. 90 c. par tonne. C'est le sel marin qui joue le rôle le plus considérable dans la production, les quantités recueillies ayant été, en moyenne annuelle, de 110,036 tonnes, valant 5,274,761 fr. de 1847 à 1851, de 119,546 (5,533,140 fr.) de 1852 à 1856, et de 117,088 (5,518,642 fr.) de 1857 à 1861.

La part du sel gemme dans la production totale s'est très-rapidement accrue dans ces dernières années. Les quantités extraites, de 2,914 tonnes valant 35,899 fr. en 1856, ont monté à 45,504 valant 550,665 fr. en 1861. De l'une à l'autre année, le nombre des ouvriers s'est élevé, de 157 à 357, et la production moyenne par ouvrier de 18 tonnes 558 kil., à 127 t. 442 kil. Ces chiffres témoignent également des perfectionnements introduits dans les procédés d'extraction.

2° *Production métallurgique.* — a) *Fonte, fer et acier.* — La fabrication de ces trois produits réunis a été, en moyenne annuelle, ainsi qu'il suit de 1847 à 1861 :

Périodes.	Production totale en tonnes métr.	Valeur en francs.	Valeur en fr. par tonne.
1847-1851 . . .	204,946	70,782,022	345
1852-1856 . . .	380,621	140,682,082	369
1857-1861 . . .	479,862	160,130,857	333

L'accroissement, de la première à la seconde période, a été de 176,675 ou 86 p. 100; de la seconde à la troisième, de 99,241 ou 26 p. 100.

Le tableau ci-après fait connaître la fabrication moyenne annuelle de la fonte, du fer et de l'acier, ainsi que la valeur de cette fabrication, pour les deux périodes quinquennales 1847-1851 et 1857-1861 (en tonnes métriques) :

I. FABRICATION.

	Fer brut ou en massiaux.	Fonte de minerai.	Produits obtenus avec le fer brut. Fonte de fer.	Fer en barre.	Fer blanc.	Fil de fer.	Acier brut.	Acier fondu.	Total. (Moins le fer brut.)
1847-1851. .	114,738	18,402	28,886	132,285	11,421	7,820	5,573	557	204,944
1857-1861. .	381,675	28,842	89,045	281,151	38,652	21,376	13,876	6,920	479,862

II. VALEUR (en millions de francs).

1847-1851. .	14.4	4.4	10.9	41.5	6.0	4.2	2.6	1.2	70.8
Par tonne .	125f	239f	378f	313f	526f	537f	466f	2,154f	345f
1857-1861. .	47.0	7.0	26.6	85.6	17.9	9.5	5.6	7.8	160.0
Par tonne .	123f	243f	299f	305f	463f	444f	403f	1,127	333f

b) *Zinc* (brut). — La production moyenne annuelle de ce métal a été de 26,794 tonnes, valant 8,076,064 fr. (301 fr. la tonne) de 1847 à 1851; de 38,720 valant 17,300,000 fr. (447 fr. la tonne) de 1852 à 1856; de 53,683, valant 24,390,712 fr. (454 fr. la tonne) de 1857 à 1861.

Plomb et litharge, cuivre, argent. — Les usines prussiennes ont livré au commerce les quantités moyennes annuelles ci-après (en tonnes métriques) de ces trois métaux :

		Plomb et litharge.	Cuivre.	Argent.
1847-1851 .	Quantités . . .	4,667	1,245	6,801kil.
	Valeur.	1,717,736	2,641,354	1,596,435
1852-1856 .	Quantités . . .	10,118	1,735	10,753kil.
	Valeur.	5,094,446	4,339,005	2,536,845
1857-1861 .	Quantités . . .	16,507	1,898	15,116kil.
	Valeur.	7,475,171	4,806,210	3,597,135

*

Nous récapitulons ci-après la valeur de la production minérale et métallurgique de la Prusse d'après la moyenne annuelle déduite de la dernière période quinquennale.

I. PRODUCTION MINÉRALE.		II. PRODUCTION MÉTALLURGIQUE.	
Houille	85,411,822 f	Fonte, fer et acier	160,130,857 f
Lignite	10,878,060	Zinc	24,390,712
Minerai de fer	7,371,333	Plomb	7,475,171
Zinc	7,275,442	Cuivre	4,806,210
Plomb	7,654,466	Argent	3,597,135
Cuivre	2,955,157		
Autres minerais	459,821		
Salines	5,728,815		
Total	127,734,916	Total	200,400,085

Dans la même période, l'industrie extractive et métallurgique occupait le nombre d'ouvriers qui suit :

Combustibles.	Minerai de fer.	Zinc, plomb et cuivre.	Autres minerais.	Salines.	Métallurgie.	Total.
76,889	14,411	20,763	776	2,153	57,645	172,637

Russie. — Le calendrier (officiel) russe de 1855 et 1862 évalue ainsi qu'il suit, au point de vue des quantités seulement, les produits métallurgiques de l'empire en 1853 et 1859, en distinguant entre les usines du gouvernement et celles des particuliers, mais sans aucun renseignement sur l'industrie extractive, c'est-à-dire sur les minerais. Dans le tableau qui suit, le poids est en kilogrammes pour l'or, le platine et l'argent, en quintaux métriques pour les autres substances.

	Usines de la couronne.		Usines des particuliers.	
	1853.	1859.	1853.	1859.
Or	5,450	3,410 [1]	22,908	23,323
Platine	3	»	1,004	852
Argent	16,171	20,327	»	102
Cuivre	9,390	10,656	55,237	40,439
Plomb	6,552	8,734	»	1,165
Fonte	152,358	165,267	2,225,612	2,042,864
Fer	130,062	124,904	1,850,622	1,750,256
Acier	2,758	7,129	6,083	26,215
Autres	18,476	79,621	353,140	376,317
Vitriol et salpêtre	»	646	»	6,306
Sel	3,172,597	2,119,021 [2]	941,775	1,083,644
Houille	»	594,779	»	211,695

En ce qui concerne les usines de la couronne, il y a eu, d'une année à l'autre, accroissement de la production pour l'argent, le cuivre, le plomb, la fonte, l'acier et les métaux divers; diminution pour le fer et le sel. Dans les usines des particuliers, la production s'est accrue pour l'acier, les métaux divers et le sel; elle a diminué pour tout le reste. Ces usines ont, d'ailleurs, une importance bien supérieure à celle des établissements impériaux, sauf toutefois en ce qui concerne l'argent, le plomb, le sel et la houille.

Nous avons dit que les documents officiels d'où nous avons extrait les chiffres qui précèdent, n'indiquent pas la valeur des produits métallurgiques. M. de Tegoborski,

1. Document incomplet; il ne comprend pas le produit des mines ou laveries d'Alagir.
2. Document incomplet; il ne comprend pas le produit des salines transcaucasiennes.

dans son livre sur les *forces productives de la Russie*, les évalue à 135 millions de francs (dont 55 p. 100 pour l'or) en 1853.

On est frappé de la faible production relative du fer et de la houille en Russie, surtout quand on sait que les gîtes de combustibles et les mines de fer reconnus y sont nombreux et d'une grande richesse. Il est certain notamment que les montagnes de l'Oural et de la Sibérie renferment des minerais abondants et d'une qualité supérieure. Il y a donc lieu de croire que les distances, l'absence de routes et l'insuffisance de capitaux ne permettent pas de les exploiter. En fait, la Russie tire de la Suède les trois quarts de la fonte et de l'acier qu'elle met en œuvre.

Des produits métallurgiques de la Russie, l'or est celui dont la quantité s'est accrue le plus rapidement. De 588 kil., en 1823, dans les mines ou laveries impériales, elle s'était déjà élevée, en 1854 (année des derniers documents complets sur la matière), à 5,017 kil., c'est-à-dire qu'elle avait presque décuplé. Dans les mines ou laveries particulières, le progrès a été plus rapide encore : de 117, en 1823, l'extraction avait monté à 21,033 en 1854. Nous avons vu qu'elle a été de 21,323 en 1859. C'est une nouvelle preuve à joindre à tant d'autres de la supériorité de l'exploitation par l'industrie privée sur celle de l'État. D'après le journal anglais le *Sun* (21 juillet 1861), qui doit avoir puisé aux sources officielles, les permis d'exploiter les gîtes aurifères, accordés en 1860, auraient été de 39, dont 15 délivrés à des nobles et le reste à des commerçants. Dans la même année, 32 nouvelles compagnies d'exploitation se seraient formées et l'existence de 167 nouveaux placers aurait été déclarée. D'après la même autorité, on compterait dans les mines et laveries d'or de la Russie 28,809 ouvriers et 700 femmes seulement; les transports seraient effectués par près de 10,000 chevaux. Les montagnes de l'Oural produisent, en outre, des métaux précieux, des diamants dont quelques-uns d'un poids considérable. Le calendrier de 1862 se borne à faire connaître qu'en 1859 il en a été trouvé, dans les mines privées, 8 du poids de 4 $^1/_2$ carats.

SUÈDE et NORWÉGE. — Les mines suédoises produisent du fer en quantité considérable et d'excellente qualité, du cuivre, un peu d'argent et de la houille. Les minéraux n'y sont représentés que par l'ocre rouge, le marbre et l'alun. Le tableau ci-après indique, pour les années 1857, 1858 et 1859, les résultats de l'industrie minérale et métallurgique dans ce pays (poids en hectogrammes pour l'argent, en hectolitres pour l'ocre rouge, en quintaux métriques pour le reste).

Métaux et minéraux.	1857.	1858.	1859.
Minerais de fer	3,726,824	3,302,764	3,721,227
Fonte en gueuse	1,116,555	1,308,728	1,364,144
Fer en barre	1,267,181	1,174,089	1,212,788
Fabricats de fer et d'acier	211,561	168,543	204,764
Cuivre	19,009	18,785	30,267
Argent	11,499	11,518	10,128
Alun	18,919	19,946	18,668
Ocre rouge	12,892	19,749	23,899
Houille	44,378	38,858	40,165

La statistique officielle à laquelle nous empruntons les chiffres de produits ci-dessus, n'en indique pas la valeur.

Nous ne connaissons, pour la Norwége, que la valeur de la production des mines d'argent exploitées par l'État à Kongberg. Cette valeur a très-sensiblement oscillé d'une année à l'autre dans la période 1834-1858 (25 ans). Son maximum tombe en

1834 (2,225,000 fr.), son minimum en 1842 (750,000 fr.). La moyenne annuelle est, pour la période entière, de 1,377,750 fr.; celle des frais d'exploitation de 275,000 fr., le bénéfice net de 1,102,750 fr. L'Américain Withney, dans une publication statistique sur la production minérale dans le monde entier en 1854, attribue à la Norwége, sans citer ses autorités, une production de 5,287 hectogrammes d'argent, 516 tonnes métriques de cuivre et 5,016 tonnes de fer.

Zollverein. — Cette étude était terminée et livrée à l'impression, lorsqu'un document inséré au recueil allemand intitulé : *Preussisches Handelsarchiv* de 1863 (2e sem., p. 492) nous a fait connaître les résultats officiels, pour 1861, de l'industrie minérale et métallurgique de chacun des États du Zollverein, c'est-à-dire des plus importants des États allemands. Nous en donnons ci-après un rapide résumé (Prusse non comprise), en suivant l'ordre dans lequel les publications officielles classent habituellement les membres de cette association douanière.

I. INDUSTRIE MINÉRALE.

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des exploitations.)

Anhalt-Dessau. — 1,877,728 quint. mét. de lignite (8) et 18,524 de sel gemme (1).

Anhalt-Bernbourg. — 1,162,273 q. m. de lignite et anthracite (5); 10,116 de minerai de fer; 200 de minerai de cuivre; 2,438 de vitriol (1); 6,013 de fluor (1).

Lippe. — 12,274 q. m. de sel (1).

Waldeck et *Pyrmont.* — 10,300 q. m. de minerai de fer (7); 100 de plomb (1); 50 de cuivre (1); 2,940 de sel (6).

Luxembourg (Duché de). — 2,563,000 q. m. de minerai de fer.

Bavière. — 2,195,224 q. m. de houille (125); 454,889 de lignite (56); 573,858 de minerai de fer (326); 7 kil. d'or et d'argent (22); 39 q. m. de mercure (6); 2,500 de plomb (10); 1,464 de cuivre (9); 185 d'antimoine (1); 25,444 de vitriol (8); 3,864 de graphite (53); 17,083 de fluor (4); 494,023 de sel (8).

Saxe. — 16,875,408 q. m. de houille (81); 3,346,614 de lignite (157); 433,768 de minerai de fer (179); 280,637 de minerai d'or et d'argent (206); 86 de plomb; 4,690 de zinc; 3,561 d'étain (51); 2,073 de cobalt; 12,812 d'arsenic; 3,756 de manganèse; 9,238 de vitriol; 4,875 de fluor.

Hanovre. — 3,382,557 q. m. de houille (35); 71,466 de lignite (3); 1,094,683 de minerai de fer (92); 67,631 de minerai d'or et d'argent (5); 884,530 de plomb (16); 11,334 de cuivre (2); 10,800 de zinc; 5,286 de manganèse (2); 16,000 d'asphalte (2); 375,780 de sel (16).

Hanovre-Brunswick (exploitation minérale en commun des mines du Harz). — 25,500 q. m. de minerai de fer (28); 96,479 de plomb (1); 42,693 de cuivre; 4,982 de vitriol.

Wurtemberg. — 290,482 q. m. de minerai de fer (21); 500 de vitriol (1); 1,250 de fluor (2); 447,681 (9).

Bade (Grand-duché). — 84,078 q. m. de houille (3); 157,532 de minerai de fer (101); 1,091 de plomb (1); 19,635 de zinc (2); 429 de manganèse (3); 211 de fluor (1); 193,958 de sel (2).

Hesse électorale. — 965,697 q. m. de houille (1); 1,392,844 de lignite (27); 142,163 de minerai de fer (22); 30,316 de cuivre (1); 414 de cobalt (2); 740 de manganèse (11); 9,877 de vitriol (1); 975 de fluor (1); 106,449 de sel (3).

Hesse (Grand-duché de). — 343,347 q. m. de lignite (8); 298,873 de minerai de fer (35); 584 de plomb (2); 17,500 de cuivre (3); 15,544 de manganèse (4); 800 de graphite (1); 127,582 de sel (3).

Thuringe (États de). — 232,502 q. m. de houille (6); 2,636,788 de lignite (95); 55,100 de fer (57); 393 de cuivre (8); 877 d'antimoine (1); 22,039 de manganèse (151); 400 de vitriol (1); 1,113 de fluor (3); 130,505 de sel (27).

Brunswick. — 1,212,339 q. m. de lignite (3); 158,118 de fer (7); 150 de plomb (1); 60 de cuivre (1).

Oldenbourg. — 20 q. m. de houille (1); 37,962 de fer (2); 60,314 de sel (1).

Nassau. — 514,094 q. m. de lignite (29); 2,244,236 de fer (457); 46,972 de plomb (18); 3,190 de cuivre (13); 16,928 de zinc; 7,244 de cobalt (2); 63,530 de manganèse (52).

II. INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des usines.)

Anhalt-Bernbourg. — 14,419 q. m. de fonte et fer (8); 4 d'acier (1); 462 kil. d'argent (1); 2,840 q. m. de plombs de toute qualité; 179 de vitriol (1).

Waldeck et *Pyrmont.* — 6,960 q. m. de fonte et fer; 1 usine à cuivre (production non indiquée).

Luxembourg. — 75,050 q. m. de fonte et fer.

Bavière. — 692,262 q. m. de fonte et fer (142); 311 d'acier (1); 124 de plomb; 1 usine d'antimoine (production non indiquée); 31 q. m. d'alun (2); 3,536 de vitriol (1).

Saxe. — 368,813 q. m. de fonte et fer (8); 715 d'acier; 20^{k},53 d'or; 27,343 kil. d'argent (2); 43,486 q. m. de plomb (1); 3,667 de cuivre (1); 54 de zinc (1); 1,664 d'étain (4); 3,785 de bleu de teinture (2); 512 de nickel; 1,290 d'arsenic; 1,416 de vitriol.

Hanovre. — 372,024 q. m. de fer et fonte (62); 388 d'acier (1); 10,500 kil. d'argent (4); 45,313 q. m. de plomb; 659 de cuivre; 3,300 de bleu de teinture (3); 150 d'alun (1); 790 de vitriol.

Hanovre et *Brunswick* (exploitation commune). — 6,119 q. m. de fonte et fer (1); 3^{k},82 d'or (1); 812^{k},58 d'argent; 5,539 q. m. de plomb (4); 1,516 de cuivre (2); 319 de laiton (1); 54 de zinc; 78 d'alun (1); 7,737 de vitriol (3); 417 de soufre (1).

Wurtemberg. — 208,120 q. m. de fonte et fer (31); 4,349 d'acier (4); 25 d'alun (1); 150 de vitriol (1).

Bade. — 123,351 q. m. de fonte et fer (52); 223^{k},40 d'argent (1); 575 q. m. de plomb (1).

Hesse électorale. — 81,828 q. m. de fonte et fer; 2,974 d'acier (8); 1,693 de cuivre (2); 437 de laiton (1); 1,874 de bleu de teinture (1); 40 de nickel.

Hesse (Grand-duché). — 108,842 q. m. de fonte et fer (24); 100 de cuivre (1).

Thuringe. — 58,689 q. m. de fonte et fer (37); 398 d'acier (1); 50 de cuivre (1); 119 d'antimoine (1); 66 de vitriol (2).

Brunswick. — 62,899 q. m. de fonte et fer (7); 23 d'acier.

Oldenbourg. — 71,995 q. m. de fonte et fer (5).

Nassau. — 219,855 q. m. de fonte et fer (32); 3,213^{k},50 d'argent (3); 24,340 q. m. de plomb; 312 de cuivre (1); 819 de nickel (1).

Si l'on additionne les produits de l'industrie minérale et métallurgique pour le

Zollverein (moins la Prusse), on trouve les résultats ci-après (en kilogrammes pour l'or et l'argent, en quintaux métriques pour les autres métaux) :

I. INDUSTRIE MINÉRALE.

Métaux et minéraux.	Quantités extraites.	Nombre des exploitations.	Métaux et minéraux.	Quantités extraites.	Nombre des exploitations.
Houille	23,735,486	252	Arsenic.	12,812	1
Lignite	16,517,382	391	Antimoine	1,012	2
Fer.	8,098,190	1,334	Manganèse	111,324	223
Or et argent	357,656k	236	Alun	»	»
Mercure	39	6	Vitriol	53,877	12
Plomb	1,032,491	50	Graphite	4,664	54
Cuivre	107,199	39	Asphalte	16,000	2
Zinc	102,053	2	Fluor.	21,520	15
Étain	3,561	51	Salines	1,970,029	77
Cobalt	9,738	4			

II. INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Fonte et fer	2,486,226	468	Étain	1,663	7
Acier	9,162	18	Bleu	8,959	6
Or	25k	2	Nickel	1,341	2
Argent	42,554	11	Arsenic.	1,289	»
Plomb	122,218	6	Antimoine	119	2
Cuivre	5,037	9	Alun	284	5
Laiton	1,255	2	Vitriol	8,884	8
Zinc	108	1	Soufre	417	1

(La fin au prochain numéro.)

V.

L. R. Villermé.

Nous empruntons à la dernière livraison des *Annales d'hygiène*, l'excellente notice que l'on va lire sur le savant qui avait bien voulu nous aider à fonder la *Société de statistique de Paris* et qu'elle avait mis à la tête de son bureau, avec le titre de *Président d'honneur.*

Honoré, depuis plus de dix ans, de son affectueuse bienveillance, nous entretenions avec lui les relations les plus utiles pour nous. Il guidait, en effet, il encourageait nos travaux, en nous signalant, au nom de sa vieille expérience, les écueils à éviter, en traçant, d'une main sûre, la voie que nous devions suivre, comme statisticien officiel, pour obtenir les résultats les plus dignes de foi et favoriser ainsi les progrès de la science.

M. Villermé était l'adversaire très-vif des statisticiens qui ne se recommandaient pas par cette exactitude rigoureuse dans la recherche et l'élaboration des matériaux, par cette sobriété, cette réserve dans les déductions, et cependant par cette vive et pénétrante intelligence de la véritable portée des données numériques, dont ses mémoires ont été le plus souvent de véritables modèles. L'amour du vrai le dominait exclusivement; aussi abordait-il avec le plus complet désintéressement, avec la plus grande indépendance d'esprit, l'étude d'un problème de statistique sociale. Il avait, en outre, à un haut degré, ce que nous appellerons l'art d'*interroger* les faits, de les retourner en tous sens, de les étudier sous tous leurs aspects, pour en déterminer la valeur et la signification.

Pour rendre aux travaux de M. Villermé la justice qui leur est due, il ne faudrait pas, d'ailleurs, perdre de vue que les plus importants remontent à une époque où les publications officielles étaient rares, où, par conséquent, il ne pouvait opérer que sur un nombre relativement restreint d'observations. De là, sa réserve, sa prudence au point de vue des conclusions. Et cependant, il a eu cette bonne fortune que, lorsque la lumière s'est faite, c'est-à-dire lorsque les documents officiel sont abondé, le plus grand nombre de ses affirmations a reçu la sanction d'une expérience plus étendue et plus concluante.

M. Villermé n'était pas écrivain dans le sens ordinaire du mot, c'est-à-dire qu'il n'avait ni l'éclat, ni l'élégance, ni le charme; mais il possédait les qualités essentielles du genre, la clarté, la netteté et la précision.

Le plus sûr et le plus durable éloge qu'on puisse faire de lui, c'est de dire qu'il a donné, en France, la première et la plus décisive impulsion aux études de statistique sociale.

A. L.

M. Villermé est mort le 16 novembre dernier, à l'âge de quatre-vingt et un ans, après avoir offert, pendant le cours de sa longue carrière, le rare modèle d'un esprit distingué puisant toujours ses inspirations dans un excellent cœur et un noble caractère.

Louis-René Villermé est né à Paris le 10 mai 1782.

Il passa presque toute son enfance à Lardy, petite commune du département de Seine-et-Oise, où son aïeul exerçait la médecine, et où son père, s'étant retiré après avoir renoncé, pour raisons de santé, à sa charge de procureur au Châtelet, avait épousé une demoiselle Lecourbe, proche parente de ce brave soldat qui devint, quelques années après, le célèbre général de ce nom.

Villermé se trouva donc réduit, pendant plusieurs années, pour aider au développement de son intelligence, aux modiques ressources que lui offrait l'école de son village. Enfin son père, cédant aux instances de ses amis, se décida à l'envoyer faire ses études à Paris. Mais, à cette époque, les troubles politiques qui bouleversaient la France, apportèrent un nouvel obstacle aux progrès du jeune écolier, dont l'éducation, quand il arriva aux termes de ses classes, se trouva fort incomplète. Il ne parvint à suppléer plus tard à leur insuffisance que par les efforts d'un travail aussi énergique que soutenu.

Ses études terminées, il embrassa la médecine et fut admis, en 1804, comme chirurgien militaire de troisième classe, attaché au service des ambulances; il devint chirurgien aide-major en 1806, et chirurgien-major en 1813. — Les événements de 1814 lui permirent de se démettre de ses fonctions et de quitter le service, après avoir fait les campagnes d'Espagne, d'Autriche, d'Allemagne, de France, etc.

Dans le cours de sa carrière militaire, Villermé n'avait été que trop souvent témoin d'abus, de violences et d'ignominies de tout genre; son cœur honnête et bon en avait été révolté; il aurait voulu pouvoir ensevelir dans l'oubli le plus absolu le souvenir des souffrances et des calamités qui l'avaient d'autant plus péniblement affecté, que son impuissance à les prévenir ou à les soulager avait été plus grande. Aussi, évitait-il de parler ou ne parlait-il qu'avec répugnance de cette époque de sa vie. Et cependant, combien de fois, dans ces années calamiteuses, ne lui avait-il pas été donné de faire preuve de générosité ou d'énergie!

C'est ainsi que, dans le sac d'une petite ville d'Allemagne, il arracha une jeune

fille à la brutalité des soldats et la nourrit en secret pendant plusieurs semaines, dans la retraite qu'il lui avait ménagée.

Dans une autre circonstance, voyant que l'on s'obstinait à clore hermétiquement, après son départ, les fenêtres de l'hôpital qu'il dirigeait, et où régnaient des fièvres de mauvais caractère, il en fit briser des carreaux en sa présence, malgré les clameurs et les menaces des malades que cette mesure effrayait; et, favorisant ainsi la dissémination des miasmes délétères et le renouvellement de l'air, il ralentit la marche jusque-là croissante de l'épidémie, en borna les ravages et assura le salut d'un plus grand nombre de ses malades.

De retour dans ses foyers, en 1814, Villermé, dont le projet était de se fixer à Paris, y ramena sa mère devenue veuve, et se consacrant à elle, il commença à son service cette vie de famille et d'abnégation personnelle, qui fut la sienne jusqu'à son dernier jour.

Cette même année, il parvint, à force de travail, à se mettre en état de subir ses épreuves et d'arriver au doctorat.

Adonné d'abord à la pratique médicale avec toute l'ardeur et le dévouement dont il était capable, il se fit connaître en même temps par plusieurs travaux d'anatomie pathologique et de médecine, et fut admis, en 1818, comme collaborateur au grand *Dictionnaire des sciences médicales*. Élu membre de la Société médicale d'émulation, il y remplit pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire général.

Mais cette voie n'était pas la sienne : il la quitta et s'engagea dans une autre qui cadrait mieux avec son goût pour l'étude et le travail de cabinet, et où ses recherches devaient le conduire à des applications plus générales. Je veux parler de l'*hygiène publique* et de l'*économie politique*.

Toutefois, il lui arriva plus tard de reprendre un moment la vie de médecin praticien. C'était en 1832, au moment où le choléra, faisant sa première apparition à Paris, exerçait ses ravages avec une soudaineté et une violence qui ne se sont pas reproduites dans les épidémies suivantes de 1849 et 1854. — Villermé n'hésita pas à payer de sa personne et à se consacrer au service des cholériques indigents.

Il crut pouvoir se rendre encore utile d'une autre manière : il avait pris part, à l'Académie de médecine, dont il était membre depuis 1823, aux travaux et aux discussions dont le *choléra asiatique*, maladie nouvelle pour nous, avait été l'objet; comme *membre de la commission centrale de salubrité* établie le 20 août 1831 par arrêté des préfets de police et du département, il avait concouru à toutes les mesures sanitaires nécessitées par les circonstances.

Il publia alors, dans *le Cultivateur, journal des progrès agricoles*, une *Note sur les meilleurs moyens de se préserver du choléra-morbus, et sur les premiers secours à administrer contre cette maladie, en attendant l'arrivée du médecin.*

Mais, peu soucieux de livrer son nom à la publicité que tant d'autres recherchaient avidement dans ces temps désastreux, il se borna à en mettre l'initiale en tête de cette instruction, ayant soin toutefois de faire suivre cette initiale de ses titres de *membre de l'Académie royale de médecine et de la commission centrale de salubrité du département de la Seine*, afin de conserver aux préceptes qu'il donnait toute l'autorité qu'ils empruntaient à ces titres honorables.

Quand le fléau se fut éloigné, Villermé revint à ses travaux de prédilection, et les poursuivit jusqu'à son dernier jour; telle était la séduction qu'ils exerçaient sur son cœur et son esprit, que, pendant la dernière année de son existence, le travail

qu'il avait entrepris sur les *âges respectifs des époux dans le mariage*, et dont il avait commencé la publication, lui causait une préoccupation constante; il ne cessait de nous parler de son désir de l'achever avant de mourir, et de sa crainte, malheureusement réalisée, de ne pas en avoir le temps.

La liste des publications en hygiène, économie politique et statistique faites par Villermé, de 1818 à 1863, est très-étendue[1]. Les recherches qu'elles ont exigées, sont fort considérables, et le labeur nécessaire pour les utiliser n'est pas moindre, bien que, pour beaucoup d'entre elles, recherches et mise en œuvre se résument souvent en quelques lignes ou quelques chiffres.

Les principales publications de Villermé, pendant ces trente-cinq années, ont trait, en les indiquant à peu près par ordre chronologique, aux *Prisonniers, prisons et bagnes;* à la *Mortalité qui règne dans ces établissements;* à celle qui a lieu *à Paris et en France;* à l'*Influence des marais sur la vie;* à celle de la *Température sur la mortalité des enfants nouveau-nés;* à la *Durée trop longue du travail des enfants dans les manufactures;* à la *Durée moyenne des maladies aux différents âges*, et aux conséquences qu'on peut en déduire pour l'organisation des sociétés de secours mutuels; à la *Taille de l'homme en France;* à l'*Hygiène morale;* aux *Établissements de charité;* à la *Distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme*, considérée dans ses rapports avec les saisons, avec le retour périodique annuel des époques de travail et de repos, d'abondance et de rareté, et avec quelques institutions et coutumes sociales; à l'*Accroissement de la population;* à la *Santé et la mortalité des troupes*; aux *Secours à domicile*; à l'*Application des lois de la mortalité à la constitution des rentes viagères;* à l'*Application de la méthode statistique aux opérations de recrutement;* à la *Condition physique et morale des ouvriers en soie, laine et coton;* aux *Associations ouvrières;* aux *Cités ouvrières;* aux *Monopoles usurpés par les ouvriers de certaines industries*, etc.

Nous n'avons point à donner ici une analyse, et moins encore une appréciation de ces travaux importants qui, dans leur diversité, offrent cependant, comme caractère commun, d'avoir été inspirés par le sentiment de sympathique bienveillance dont notre excellent confrère était animé envers la famille humaine tout entière.

Disons seulement, d'une manière générale, que la plupart de ces études ont porté les fruits qu'en espérait l'auteur. Le *Mémoire sur la taille de l'homme en France* a été l'origine des *Recherches* de QUETELET *sur la taille moyenne de l'homme dans les villes et dans les campagnes, et sur l'âge où la croissance est complétement achevée.* Ce même mémoire et celui sur l'*Application de la statistique aux opérations de recrutement*, etc., ont suggéré quelques-unes des modifications introduites par la suite dans la loi du *Recrutement.* La publicité donnée par Villermé aux conséquences déplorables de *la durée trop longue du travail imposé aux enfants dans les manufactures*, n'a pas peu contribué à faire sentir la nécessité de la loi édictée ultérieurement sur la matière, etc.

Toutes les publications de notre savant et vénéré confrère étaient accueillies avec une confiance, je dirais presque aveugle, car on savait comment il procédait dans ses investigations. — Dès qu'il avait abordé un sujet d'étude, il s'y dévouait tout entier. Les matériaux dont il avait besoin, étaient recueillis par lui avec une rigueur scrupuleuse, et mis en œuvre avec une rare sagacité. Les conséquences qu'il croyait

1. Nous la donnons à la fin de cette notice.

pouvoir tirer du rapprochement des faits, étaient déduites avec la plus sage réserve. — C'est en suivant cette méthode, qu'il a donné à ses travaux ce cachet d'exactitude qui leur a valu l'autorité dont ils jouissent.

Mais c'est surtout quand il s'agissait des *classes ouvrières*, sa clientèle de prédilection, que Villermé faisait appel à toutes les ressources de son esprit, à toutes les qualités de son cœur. Veilles et fatigues, rien ne lui coûtait pour arriver à bien connaître leur situation vraie, à mesurer l'étendue de leurs misères, à en sonder la profondeur, à découvrir les causes qui les faisaient naître ou les entretenaient, afin de parvenir à en tarir la source.

Je n'en veux citer qu'un exemple : L'Académie des sciences morales et politiques l'avait chargé, conjointement avec Benoiston de Châteauneuf, de faire, dans les départements de la France, des recherches d'économie politique et de statistique, dans le but de *constater, aussi exactement qu'il est possible, l'état physique et moral des classes ouvrières.* Voici le procédé d'enquête adopté par lui dans les contrées qu'il avait personnellement mission d'étudier : « J'ai, dit-il, suivi l'ouvrier depuis « son atelier jusqu'à sa demeure. J'y suis entré avec lui, je l'ai étudié au sein de sa « famille; j'ai assisté à ses repas. J'ai fait plus : je l'avais vu dans ses travaux et dans « son ménage, j'ai voulu le voir dans ses plaisirs, l'observer dans les lieux de ses « réunions. Là, écoutant ses conversations, m'y mêlant parfois, j'ai été, à son insu, « le confident de ses joies et de ses plaintes, de ses regrets et de ses espérances, le « témoin de ses vices et de ses vertus. »[1]

En procédant de cette manière, Villermé réussit *à interroger*, comme il le dit lui-même, *la misère sans l'humilier, à observer l'inconduite sans l'irriter*. Et, après deux ans de cette vie, qui n'était pas la sienne, et dont une longue habitude n'avait pas émoussé pour lui les aspérités, il revint riche d'une masse de documents d'une valeur inappréciable, et produisit ce livre qui suffirait à lui seul pour sauver son nom de l'oubli, ce livre qu'un critique aussi distingué par ses connaissances profondes que par ses sentiments élevés, a caractérisé en ces termes : « C'est non-seu« lement un travail statistique de longue étude, un de ces documents précieux qui « se recommandent par la rigueur des chiffres. C'est encore une œuvre de haute « moralité, empreinte d'un bout à l'autre d'un profond sentiment religieux qui « cherche sa formule et l'appelle avec ferveur; c'est le produit de beaucoup de « science et d'une vie irréprochable et simple, mises l'une et l'autre au service d'une « noble cause. »[2]

Villermé était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Sa démarche était franche, sa physionomie ouverte et respirant la bienveillance. Il avait l'œil vif, le regard pénétrant et spirituel, où perçait parfois une certaine pointe de malice.

Sa diction, un peu lente et pénible, n'empêchait pas qu'on ne l'entendît avec intérêt, tant ses paroles étaient empreintes de l'amour du bien et du vrai, dont son cœur était pénétré. — Le succès qu'obtint, en 1829, le cours qu'il fit à l'Athénée royal de Paris, sur *la population et les lois qui la régissent,* vient à l'appui de notre assertion.[3]

Aimant la science pour elle-même, il n'ambitionnait pas d'autre récompense de

1. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers,* t. Ier, Introduction, p. vj.
2. *Annales d'hygiène,* etc., t. XXIV, p. 454, 1re série. (*Analyse de l'ouvrage de Villermé,* par Trélat.)
3. La première leçon de ce cours a été publiée dans le *Journal des cours publics de la ville de Paris,* imprimé chez Pihan-Delaforest.

ses labeurs, que la satisfaction d'avoir été utile, satisfaction tout intime et que ne venait pas stimuler et accroître la gratitude de ceux qui, appelés à profiter de ses veilles, recevaient le bienfait sans connaître, le plus souvent, quelle en était la source.

Modeste par caractère et par goût, il fuyait l'éclat et le bruit, et les distinctions qui lui ont été accordées, sont venues le trouver, guidées par la réputation que ses travaux lui avaient acquise.

C'est ainsi qu'il fut successivement nommé chevalier de l'ordre de la Réunion en 1814, de la Légion d'honneur en 1833, officier du même ordre en 1856, et chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare en 1847.

La plupart des sociétés savantes nationales et étrangères ont tenu à honneur d'inscrire son nom parmi ceux de leurs membres.

Appelé à faire partie du *Conseil de salubrité* en 1831, il en a partagé les travaux jusqu'en 1836, époque à laquelle il s'en est retiré par démission volontaire.

C'est de la même manière, et afin de se consacrer tout entier à ses autres travaux, qu'il s'est retiré, en 1856, du *Comité supérieur d'hygiène*, institué près du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dont il avait été nommé membre lors de la création en 1848.

En 1832, Villermé fut nommé membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), et en 1849, il eut l'honneur d'être appelé à la présidence.

La savante compagnie lui a confié plusieurs missions importantes, qui témoignent de la haute estime que ses confrères avaient pour son caractère et son talent.

Villermé fut toute sa vie l'homme du devoir.

Convaincu par sa longue expérience, que le bonheur de chacun est intimement lié au bonheur de tous, et que travailler à celui-ci, c'est payer une dette qui nous est imposée par les conditions de notre propre nature, il mit tout l'élan de son cœur généreux et toutes les ressources de son intelligence peu commune au service de ses semblables, tout en concentrant ses affections intimes sur la famille et sur un petit nombre d'amis.

Obéissant à une impulsion naturelle, à une sorte de prédestination, il se fit le patron des malheureux, et plus spécialement des ouvriers; il se voua à l'étude des conditions de leur situation matérielle et de leur état moral, et à la recherche des moyens propres à les améliorer; il voulut devenir leur conseiller et leur précepteur. Mais, trop sincèrement leur ami pour être leur flatteur, s'il savait défendre leurs droits, il savait aussi reconnaître leurs torts, et, dans l'occasion, il n'hésitait pas à leur adresser de sévères remontrances, persuadé qu'il était, d'après sa parfaite connaissance du cœur humain, que la première et peut-être la plus difficile réforme à opérer dans les conditions de notre existence sociale, est celle qui porte sur nos propres défauts.

La médecine et l'économie politique ont de grandes obligations à Villermé pour l'application judicieuse que, l'un des premiers, il a faite de la statistique aux sciences médicales. Il a montré par ses études, qu'on peut proposer comme des modèles, que les chiffres ont, aussi bien que les paroles, leur éloquence et leur philosophie, et qu'en les groupant avec intelligence et bonne foi, on les fait servir à mettre en lumière une foule de faits inconnus, à rectifier beaucoup d'opinions erronées, à poser enfin des principes dont s'inspireront les législateurs chargés de la confection des lois qui intéressent l'avenir des sociétés.

A ces différents titres, Villermé s'est rendu digne de l'estime et de la reconnaissance de ses contemporains, et il a mérité que son nom fût inscrit parmi ceux des savants qui font le plus d'honneur à l'humanité.

On doit à Villermé les publications suivantes :

Des fausses membranes (Thèse inaugurale. Paris, 22 août 1814, in-4°, n° 102).

Quelques recherches sur la membrane interne des fistules. In-8°.

Quelques considérations sur la santé des forçats et des galériens (*Journal général de médecine française et étrangère*, cahier de septembre 1819).

Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être, par rapport à l'hygiène,

Rapport sur un ouvrage intitulé : *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le départ-*

à la morale et à l'économie. Paris, 1820, 1 vol. in-8° et planches.

tement de la Seine. 1 vol. in-8°, 1821, publié par ordre de M. de Chabrol; et *Considérations sur la mortalité dans la même ville* (*Bulletin de la Société médicale d'émulation*, janvier 1822).

Rapport fait à l'Académie de médecine sur une série de tableaux relatifs au mouvement de la population dans les douze arrondissements municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1817 à 1824 (*Archives générales de médecine*, 1823, t. III, p. 468). (*Extrait.*)

Sur la mortalité comparative dans la classe indigente et dans la classe aisée (*Archives gén. de médecine*, 1824, 1re série, t. VI, p. 138).

Considérations sur les naissances et la mortalité dans la ville de Paris (*Arch. gén. de médecine*, 1824, 1re série, t. IV, p. 315).

Tableau comparatif pour chacun des départements de la France continentale, des résultats statistiques relatifs à leur population, à la superficie et à la richesse de leur territoire agricole, à la richesse mobilière de leurs habitants, et aux principaux moyens naturels et artificiels qui y sont établis pour la facilité des communications (travail fait en communauté avec M. Villot) (*Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, de Férussac, janvier 1826, VIe section).

Mémoire sur la mortalité en France dans la classe aisée et dans la classe indigente (*Mémoires de l'Académie de médecine*, 1828, t. I, p. 51 à 98. Section de médecine).

De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme, considérées dans leur rapport avec les saisons, les climats. Mémoire présenté à l'Académie des sciences en 1829 (rapport de Frédér. Cuvier, dans *Arch. gén.*, 1829, t. XX, p. 456).

Mémoire sur la mortalité dans les prisons (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, t. I, p. 1).

Mémoire sur la taille de l'homme en France (*Ann. d'hyg.*, 1829, t. I, p. 351).

Tableau relatif aux vaccinations pratiquées en France et aux petites véroles (*Ibid.*, p. 400-401).

Sur la durée moyenne des maladies aux différents âges, et sur l'application de la loi de cette durée et de la loi de la mortalité à l'organisation des sociétés de secours mutuels (*Ann. d'hyg.*, 1829, t. II, p. 240).

Essai d'arithmétique politique et d'économie publique de Balbi (*Analyse raisonnée*, *Ann. d'hyg.*, 1829, t. II, p. 232).

Le Dr Alph. Guérard.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 février 1864.

Le 2 février 1864, la Société de statistique de Paris s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Humbert, membre du bureau.

Le procès-verbal est lu et adopté.

En l'absence de M. Legoyt, absent pour indisposition, M. Nayron, chef de bureau à la division de la statistique générale de France, est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

La candidature au titre de membre titulaire de M. Lecat (Jules), chef de division à l'administration de la Caisse générale des assurances agricoles, est notifiée à la Société. — Conformément au règlement, elle renvoie son vote sur cette candidature à sa prochaine séance.

L'admission de M. Darier, ancien chef de bureau à la préfecture de la Seine, dont la candidature a été annoncée dans la séance précédente, est prononcée à l'unanimité.

M. le secrétaire donne lecture, au nom de M. Legoyt, d'un mémoire sur les résultats, à diverses époques, de l'assistance des enfants en France.

Au sujet de cette lecture, M. le docteur Bourdin fait observer, 1° que l'accroissement du nombre des mort-nés, dont argumentent les partisans du maintien des tours, n'est pas démontré; 2° qu'il est plus apparent que réel, en ce sens qu'on peut l'attribuer à une meilleure constatation de cette catégorie de décès, par suite d'une surveillance plus active et des précautions administratives, prises dans ces dernières années, pour en assurer la connaissance exacte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

Effectif des marines marchandes en Europe.

L'importance d'une marine marchande n'est pas toujours en rapport avec le commerce du pays auquel elle appartient. Ce pays, en effet, peut n'avoir qu'une frontière maritime de peu d'étendue et, au contraire, une frontière de terre con-

sidérable par laquelle il expédie et reçoit le plus grand nombre des marchandises qui alimentent son trafic. Il peut arriver, en outre, que la nature de son industrie n'exige pas un matériel de transport considérable. Tel serait le cas où le plus grand nombre de ses produits aurait une grande valeur sous un faible volume. Nous voyons, chaque jour, d'ailleurs, le pavillon étranger se substituer au pavillon national sous l'influence de la suppression des droits différentiels. En ce qui concerne la France, par exemple, depuis le traité de réciprocité de 1826, la presque totalité des expéditions des États-Unis pour ses ports se fait par navires américains. Lorsqu'on constate un fait de cette nature, c'est-à-dire lorsque, toutes choses égales quant au régime fiscal, une marine étrangère prime la marine nationale, il est évident que la première a, sur la seconde, une supériorité décisive. Les causes de cette supériorité peuvent être nombreuses. Il est possible d'abord que, par suite de l'abondance des matériaux, du bon marché de la main-d'œuvre ou de son remplacement par les machines, le prix de revient des constructions maritimes soit moins élevé dans un pays que dans un autre. Aux Etats-Unis, au Canada, en Scandinavie, où les constructeurs ont en quelque sorte sous la main les ressources presque inépuisables de forêts séculaires, la coque d'un navire ne saurait coûter aussi cher que là où le bois doit être importé à grands frais de lieux de production très-éloignés. Même résultat s'il s'agit d'une coque en fer, le pays qui trouve en abondance sur son sol du minerai de bonne qualité, devant produire plus économiquement que celui qui doit importer ses métaux. Ce n'est pas tout : les constructions maritimes supposent l'existence de vastes et dispendieux établissements, qui ne peuvent guère être fondés que par de puissantes compagnies. N'évalue-t-on pas à des centaines de millions le capital engagé dans les immenses chantiers de la Clyde en Écosse? Or, des ressources de cette importance ne peuvent être réunies que dans les États à grandes fortunes mobilières.

Le bon marché relatif des transports maritimes a bien d'autres causes encore. Ainsi, pour en citer quelques-unes, selon que l'assurance est plus ou moins pratiquée, et pratiquée dans des conditions plus ou moins libérales; selon que la législation locale laisse plus ou moins de liberté aux armateurs au point de vue de la composition des équipages dans leur rapport avec la capacité des navires et la nationalité des gens de mer, que les ressources de la population maritime et le recrutement de la marine militaire facilitent ou non la formation de ces équipages, que la confiance du commerce dans les hommes et les navires est plus ou moins grande, que les taxes de navigation dans les ports d'attache sont plus ou moins élevés, selon, enfin, que les approvisionnements de toute nature dans ces ports sont rares ou abondants, la navigation peut se faire à des prix très-différents. Mais le principal élément du bon marché en matière de transports maritimes, c'est le fret ou chargement de retour. Il est certain que, si la dépense de l'armement doit porter sur un seul voyage, la marchandise devra supporter des frais plus lourds que si elle se répartit sur deux cargaisons. Or, la marine des pays où prévaut encore le système prohibitionniste ou protecteur, ne trouve que difficilement ce fret de retour, le nombre des produits qu'il peut rapporter dans les ports nationaux étant fort limité, et des modifications partielles dans le système douanier du pays de destination pendant le voyage (comme au temps de l'échelle mobile en France et en Angleterre) exposant les consignataires à des pertes sensibles.

L'accroissement des marines marchandes a été particulièrement favorisé, dans ces

dernières années, d'abord et avant tout par celui des relations commerciales, puis par la substitution : 1° de la vapeur à la voile, disposition essentiellement favorable aux États à faible population maritime, puisqu'elle permet de réduire sans danger la force des équipages; 2° des grands aux petits navires, les premiers tenant mieux la mer et offrant, sous ce rapport, une plus grande sécurité que les seconds. Tous les faits nouveaux, toutes les mesures, toutes les institutions qui tendent à diminuer ou à atténuer les risques de mer, comme la création de postes sémaphoriques et de sauvetage, l'amélioration des phares, une confection plus exacte des cartes marines, la découverte de routes plus courtes ou plus sûres, des conditions d'aptitude plus sévères imposées aux capitaines, un meilleur éclairage des navires la nuit, une plus exacte surveillance, par les agents de l'autorité, des conditions de navigabilité des navires et de l'état des machines installées à bord, etc., ont une action efficace sur le mouvement des marines marchandes. Mais ce sont surtout les actes politiques et économiques destinés à accroître les relations internationales qui ont cette action au plus haut degré. Levée des prohibitions, modération des droits, suppression des taxes différentielles et des navigations privilégiées, droit absolu de vendre et d'acheter des navires, suppression des passe-ports, amélioration des voies intérieures de communication, adoption de toutes les mesures qui peuvent avoir pour résultat d'accroître la richesse des peuples, c'est-à-dire leurs facultés comme consommateurs, voilà les premiers et les plus énergiques stimulants des marines commerciales.

Les documents qui suivent indiqueront que l'esprit de liberté commerciale qui inspire, depuis quelques années, à peu d'exceptions près, les gouvernements européens, a déjà produit son effet sous la forme d'un accroissement des moyens de transport. Ils ne sont ni aussi complets, ni aussi uniformes, ni toujours aussi récents que nous l'eussions désiré; mais, même dans leur état actuel, ils offrent d'utiles sujets de comparaison. Comme pour nos autres essais de statistique comparative, nous suivrons l'ordre alphabétique des noms de lieux.

I. PAYS D'EUROPE.

ALLEMAGNE. — Les États maritimes de cette partie de l'Europe sont la Prusse, les villes anséatiques, Oldenbourg et Mecklembourg-Schwerin.

1° *Brême.* — D'après le recueil officiel *Archives du commerce prussien* (1863, p. 432), la flotte marchande de cette ville libre comprenait, au 31 décembre 1862, 277 bâtiments jaugeant 91,072 lasts ou environ 182,144 tonnes métriques; c'est 657 tonnes par navire. A la même date de l'année précédente, Brême n'aurait eu, d'après l'*Almanach de Gotha,* que 253 bâtiments jaugeant 165,736 tonnes. Sur ces 253 navires, 9 étaient des vapeurs à hélice, dont le plus considérable jaugeait 4,434 tonnes. M. O. Hübner (*Annuaire d'écon. pol. et de stat.*, 7e année, 1861) attribue à Brême, en 1850, 219 bâtiments tous à voiles, mesurant un total de 89,516 tonnes. Ainsi, à cette époque, le tonnage moyen de la flotte brêmoise n'aurait été que de 409 tonnes, tandis qu'il était de 657 en 1862. L'accroissement successif du tonnage moyen des bâtiments brêmois jusqu'en 1853, est clairement indiqué par le tableau ci-après, que nous empruntons à M. O. Hübner (*Annuaire,* 3e année, 1855, p. 274).

Années.	Bâtiments.	Tonnes.	Tonnage moyen par navire.
—	—	—	—
1846.	225	77,187	343
1847.	246	91,196	372
1848.	237	90,707	383
1849.	186	72,202	388
1850.	219	89,516	409
1851.	237	100,164	423
1852.	239	103,779	476
1853.	241	115,399	479

Nous trouvons dans le recueil officiel anglais : *Statistical tables for foreign countries* (1851), la continuation du même tableau à partir de 1855, avec la distinction des navires à voiles et à vapeur. Le jaugeage est indiqué en tonnes anglaises de 1,016 kil.

Années.	Bâtiments à voiles et à vapeur.			Steamers.		
	Nombre.	Tonnage total.	Tonnage moyen.	Nombre.	Tonnage total.	Tonnage moyen.
—	—	—	—	—	—	—
1855.	261	139,478	534	2	4,330	2,165
1856.	269	151,796	579	2	4,330	2,165
1857.	279	166,164	595	5	4,882	976
1858.	279	181,204	649	11	19,518	1,774
1859.	262	164,892	629	9	11,870	1,319
1860.	257	164,750	641	8	11,310	1,413

En 1861, le nombre des navires paraît être tombé à 253, mais pour remonter à 277 en 1862. Quant au tonnage moyen, il n'a cessé de s'accroître.

Hambourg. — La flotte marchande de cette ville s'est accrue annuellement ainsi qu'il suit : en 1855 (31 décembre), 448 bâtiments et 159,663 tonnes ; en 1856, 468 et 172,987 ; en 1857, 491 et 191,244 ; en 1858, 488 et 187,332 ; en 1859, 483 et 186,861 ; en 1860, 486 et 189,888 ; en 1861, 491 et 196,203. Le tonnage moyen de 300 tonnes, en 1850, s'est élevé à 400 en 1861. Sur les 491 bâtiments de l'effectif 1861, on comptait 17 vapeurs jaugeant ensemble 14,022 tonnes ou 825 par navire. Sur le même effectif, 386 étaient doublés en cuivre, 26 en zinc et 22 étaient en fer. A la fin de 1862, la flotte marchande hambourgeoise comprenait : 1° 486 bâtiments à voiles, dont 5 en fer et 428 doublés de plaques métalliques ; 2° 20 vapeurs en fer, dont 19 à hélices et 1 à roues ; en tout 506 navires, jaugeant environ 208,122 tonnes métriques. (Documents officiels.)

Hanovre. — D'après O. Hübner (*Ann.*, 7e année, p. 114), le Hanovre aurait eu, en 1853, 673 bâtiments de mer à voiles jaugeant 59,900 tonnes et 4 à vapeur portant en tout 200 tonnes ; ensemble 677 bâtiments et 60,100 tonnes, soit 91 par bâtiment. Le nombre des navires côtiers ou de cabotage n'est pas connu pour cette année. L'*Almanach de Gotha* attribue aux ports hanovriens, en 1860, 1° 809 bâtiments de grande navigation, d'une capacité totale de 98,230 tonnes (121 par navire) ; 2° 2,474 bâtiments côtiers mesurant 55,652 tonnes (22 par navire) ; 3° 12 vapeurs d'un tonnage réuni de 522 tonnes. En 1859, les nombres correspondants auraient été ainsi qu'il suit :

Long cours.		Cabotage.		Vapeurs.	
Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
—	—	—	—	—	—
824	95,594	2,061	38,703	16	2,728

Au 31 décembre 1861, d'après M. Kolb (*Manuel de statistique comparative*, 1862), le Hanovre aurait eu 882 bâtiments de grande navigation (dont 1 seulement à vapeur) jaugeant ensemble 97,110 ou 100 tonnes par navire. Ces chiffres étaient imprimés, lorsque nous avons reçu les documents officiels eux-mêmes. Ils font connaître, ainsi qu'il suit, le mouvement de la flotte marchande du Hanovre de 1849 à 1860 (cabotage compris).

Années.	Bâtiments.	Tonnage.	Équipage.
1849. . .	719	66,236	3,472
1850. . .	708	62,374	3,285
1851. . .	710	61,730	3,165
1852. . .	694	61,746	3,295
1853. . .	677	64,206	3,428
1854. . .	682	66,728	3,610
1855. . .	709	69,246	3,729
1856. . .	766	79,254	4,080
1857. . .	781	86,596	4,402
1858. . .	818	93,568	4,661
1859. . .	816	95,380	4,612
1860. . .	809	98,230	4,749

Le tonnage moyen par navire s'est élevé de 92 en 1849, à 121 tonnes en 1860 par navire, et l'équipage moyen de 4.8 à 5.8.

Lubeck. — Au 1er janvier 1863, le port de cette ville possédait 55 navires (dont 14 vapeurs) d'une capacité de 12,710 tonnes (231 par navire), et à la même date, en 1861, 56 (dont 13 vapeurs) jaugeant 12,746 ou 229 par navire.

Mecklembourg-Schwerin. — La marine marchande de ce duché comprenait, en 1851, 312 bâtiments à voiles (grande navigation) jaugeant 89,700 tonnes et 6 vapeurs d'un tonnage total de 750; ensemble 318 navires et 90,450 tonnes; soit 284 par navire. En 1859 elle comptait 387 bâtiments à voiles et 137,600 tonnes, 10 vapeurs et 1,200 tonnes; en tout 397 navires et 139,700 tonnes, soit 352 tonnes par navire (O. Hübner). En 1861, le nombre des bâtiments de toute nature était de 402, dont 373 mesuraient 136,326 tonnes ou 365 par navire. (*Alm. de Gotha.*) En 1862, malgré les pertes exceptionnelles dans les deux années précédentes, le total des navires à flot s'élevait à 417. (*Bremer Handelsbl.*, 1863.)

Oldenbourg (Duché d'). — L'effectif maritime de ce pays (bâtiments au long cours) s'est modifié ainsi qu'il suit de 1856 à 1861 : en 1856, 215 bâtiments jaugeant 44,366 tonnes; en 1857, 233 et 51,070; en 1858, 254 et 59,672; en 1859, 252 et 58,626; en 1860, 251 et 58,358; en 1861, 244 et 56,032. La dimension moyenne des navires, de 37.8 tonnes en 1829, s'est élevée à 95 en 1856 et à 107 en 1861. Le rapport de l'équipage au tonnage a diminué ainsi qu'il suit :

Années.	Tonnage des navires de toute catégorie.	Équipages.	Nombre de tonnes pour 1 marin.
1846	25,354	1,717	14.8
1856. . . .	54,932	2,456	22.2
1861. . . .	68,912	2,878	24.0

Quant au rapport de l'équipage moyen aux navires, il est resté le même en 1856 et 1861 (11.8).

Prusse. — La marine marchande de ce pays a progressé dans les proportions ci-après. En 1855, d'après le *Recueil consulaire belge* (1856), elle comprenait 829 bâtiments mesurant 267,088 tonnes; en 1856, 826 et 268,777; en 1857, d'après

les *Statistical Tables* (1861), 933 et 298,030; en 1858, 992 et 326,216; en 1859, d'après M. O. Hübner, 1,081 et 330,000; en 1860, d'après l'*Almanach de Gotha*, 1,044 et 325,331; en 1861, 1,043 et 336,832. Les 1,044 navires de l'effectif 1860 étaient montés par 10,026 hommes; les 1,043 de fin 1861 par 10,251. C'est, pour les deux années, un équipage moyen par navire de 907 hommes ou 1 marin pour 32 tonnes. La marine à vapeur figure dans l'effectif pour 48 bâtiments en 1860 et 45 en 1861. Le tonnage moyen des bâtiments prussiens s'est accru à peu près sans relâche jusqu'en 1858, ainsi qu'il résulte des documents ci-après empruntés en partie (jusqu'en 1853) à M. O. Hübner:

Années.	Tonnage moyen.	Années.	Tonnage moyen.	Années.	Tonnage moyen.	Années.	Tonnage moyen.
1842. . .	248	1847. . .	276	1852. . .	283	1858. . .	328
1843. . .	250	1848. . .	278	1853. . .	286	1861. . .	323
1844. . .	253	1849. . .	280	1855. . .	322		
1845. .	265	1850. . .	277	1856. . .	325		
1846. . .	266	1851. . .	280	1857. . .	320		

En 1860-1861 la flotte allemande (moins celle de l'Autriche, dont nous parlons plus bas) comprenait les effectifs, tonnages et équipages ci-après. Nous avons calculé ce dernier nombre d'après la base de 1 marin pour 28 tonnes, moyenne déduite des proportions afférentes à la Prusse et à Oldenbourg.

PAYS.	Navires.	Tonnage total.	Tonnage moyen.	Équipages.
Brême	277	182,144	657	6,505
Hambourg . . .	491	196,203	400	7,007
Hanovre	809	98,230	121	4,749[1]
Lubeck	56	12,746	229	455
Mecklembourg .	373	136,326	365	4,868
Oldenbourg. . .	244	56,032	107	2,878[1]
Prusse	1,043	336,832	323	10,251[1]
Totaux. . .	3,293	1,018,513	309	36,713

Ces chiffres, quoique officiels pour la plupart, sont inférieurs à ceux que nous trouvons dans le dernier *Annuaire* de M. Hübner (Berlin 1863). D'après ce statisticien, la flotte marchande allemande (distraction faite du Holstein et de l'Autriche), aurait compris, en 1861, 3,316 navires de mer à voiles et 96 vapeurs, en tout 3,412 bâtiments, réunissant un tonnage total de 1,041,680 tonnes métriques. En 1850-1852 elle n'aurait été que de 2,671 navires à voiles et 42 vapeurs, jaugeant ensemble 637,710 tonnes. L'accroissement p. 100 aurait été, de l'une à l'autre période, de 27.74 pour les navires et de 63.34 pour le tonnage. Enfin, dans la première période, le tonnage moyen par navire a été de 238 et de 305 dans la seconde.

Autriche. — Si l'on réunit les bâtiments de toute dimension, sans distinction entre la grande navigation, le cabotage et la pêche, on trouve que la marine marchande de ce pays, de 2,946 navires en 1829, jaugeant 187,627 tonnes et montés par 15,122 hommes, s'était élevée, fin 1860, à 9,803 mesurant 341,972 tonnes et ayant un équipage de 34,717 hommes. C'est un accroissement de 232 p. 100 pour le matériel et de 129 pour le personnel. Les documents officiels mentionnent pour la première fois, en 1837, des bâtiments à vapeur dans la flotte autrichienne. On en comptait, cette année, 7, réunissant 1,215 tonnes. Or, en 1859, elle en com-

1. Effectif réel.

prenait 59, d'une capacité totale de 21,338 tonnes et montés par 1,701 hommes d'équipage.

Au 1er janvier 1861, la marine marchande se divisait, d'après la destination des navires, ainsi qu'il suit. (*Publications de la commission centrale de statistique*, 1863.)

	Bâtiments.	Tonnage total.	Tonnage moyen.	Équipages.	Équipage moyen.
Grande navigation	630[1]	240,090	381	8,060	12
Grand cabotage	349	34,487	98	2,093	6
Petit cabotage	2,345	44,304	19	7,656	3
Total	3,324	318,881		17,809	

D'après un document officiel anglais (*Statist. tables for foreign countries*, n° VIII), la flotte marchande autrichienne (bâtiments de toute dimension compris) aurait eu, de 1855 à 1861, les effectifs ci-après :

Années.	Navires.	Tonnage total.	Équipage.
1855	9,980	334,689	36,223
1856	9,653	356,366	35,812
1857	9,635	378,516	35,456
1858	9,646	373,016	35,213
1859	9,703	349,157	34,664
1861	9,803	341,972	34,717

Après une diminution notable de 1855 à 1857, le nombre des navires a repris un mouvement ascendant très-marqué; mais on ne peut en dire autant du tonnage, ni des équipages.

Le tonnage moyen des navires à voiles, sans distinction de capacité, est monté progressivement de 63 en 1829 à 93 en 1859.

Belgique. — La marine marchande de ce pays n'a pas progressé régulièrement comme celle de la plupart des États que nous venons d'étudier, bien que son commerce se soit accru régulièrement et sensiblement. Si l'on divise en cinq sous-périodes de cinq ans la période 1837-1861, on trouve les moyennes annuelles ci-après pour chacune d'elles.

Périodes.	Navires à voiles.	Navires à vapeur.	Navires Total.	Tonnage Navires à voiles.	Tonnage Navires à vapeur.	Tonnage Total.
1835-1841	148	5.0	153.0	21,822	1,555	23,377
1841-1846	138	6.5	144.5	23,385	3,514	26,899
1847-1851	150	4.5	154.5	30,551	1,731	32,282
1852-1857	149	5.5	154.5	35,812	3,015	38,827
1858-1861	124	6.2	130.2	34,194	3,133	37,327

Il résulte de ce tableau, 1° que le nombre moyen des navires à voiles, après avoir décru de 10 de la 1re à la 2e période, s'est relevé pour atteindre son chiffre le plus élevé dans la 3e, s'est maintenu à peu près au même chiffre dans la 4e, pour tomber à son minimum dans la 5e; 2° que le nombre des navires à vapeur a oscillé toutefois avec une tendance marquée à l'accroissement à partir de la 3e période; 3° que le tonnage total des navires à voiles s'est accru sans relâche de la 1re à la 4e période, pour diminuer dans la 5e; 4° qu'après des oscillations diverses, celui des vapeurs a suivi un mouvement ascendant régulier à partir de la 3e.

Le tonnage moyen des bâtiments à voiles et à vapeur a varié ainsi qu'il suit dans chacune des cinq périodes.

1. Nous avons compris dans ce total 59 vapeurs, dont les documents officiels n'indiquent pas le classement.

	Bâtiments à voiles.	Bâtiments à vapeur.
1re période. .	147	311
2e période. .	169	540
3e période. .	203	384
4e période. .	240	560
5e période. .	276	505

On voit que, si le nombre des navires des deux catégories a eu d'assez fortes oscillations, leur capacité s'est sensiblement accrue. L'accroissement a été continu pour les bâtiments à voiles.

Les 111 navires de la flotte belge, en 1861, se répartissaient ainsi qu'il suit d'après leur tonnage : 1 de 1,200 tonnes, 2 réunissant 1,691 tonnes, 2 et 1,507, 4 et 2,432, 7 et 3,914, 7 et 3,046, 12 et 3,972, 35 et 8,320, 36 et 5,276, 4 et 321, 1 et 57.

Espagne. — D'après le journal *la España* (10 juin 1860), ce pays avait, à la fin de 1845, une marine marchande de 2,662 navires jaugeant 138,990 tonnes (52 t. par navire en moyenne), et au 1er janvier 1860, 8,476 bâtiments d'un tonnage total de 547,282 (64 par navire), sans compter ceux de moins de 20 tonnes.

La *Revista de Estadistica* (janvier 1863) donne comme officiels les effectifs ci-après en 1853 et 1858. Ils comprennent la grande navigation et le cabotage.

	1858.	1853.	Accroissement total.
De plus de 400 tonnes .	70	39	41
De 200 à 400 tonnes . .	359	195	164
De 80 à 200 tonnes. . .	994	756	238
De 20 à 80 tonnes . . .	2,335	1,731	604
De moins de 20 tonnes.	2,555	1,996	559
	6,313	4,717	1,606

De l'une à l'autre année, l'accroissement, pour l'ensemble des bâtiments, a été de 1,606 ou de 34.04 p. 100. Le tableau ci-dessus montre qu'il a surtout porté sur les bâtiments du plus fort tonnage.

Voici quel était, d'après la même autorité, l'effectif de 1861, avec la distinction 1° de la grande navigation et du cabotage, 2° du moteur.

	Navires à voiles.			Navires à vapeur.			
	Bâtiments.	Tonnage total.	Par navire.	Bâtiments.	Tonnage total.	Par navire.	Force en chevaux.
Grande navigation .	1,446	245,312	176	36	12,035	334	5,185
Cabotage	3,293	101,724	30	65	8,719	134	4,498
Total	4,739	347,036		101	20,754		9,683

France. — Le nombre des navires, en France (voiles et vapeur confondues) a oscillé dans de très-faibles limites de 1827 à 1861 (35 ans), et sans accroissement bien marqué. Mais le tonnage moyen s'est sensiblement élevé à partir de la 4e des sept périodes que comprend le tableau ci-après.

Périodes.	Navires.	Tonnage total.	Tonnage moyen.
1827-1831. .	14,679	690,415	47
1832-1836. .	15,244	667,316	43
1837-1841. .	15,134	660,983	43
1842-1846. .	13,723	607,342	44
1847-1851. .	14,390	685,336	47
1852-1856. .	14,538	834,926	57
1857-1861. .	15,076	1,021,688	67

Nous indiquons ci-après la répartition, d'après le tonnage, en 1827 et en 1861, de la flotte marchande de la France.

		De 800 tonnes et au-dessus	De 700 à 800.	De 600 à 700.	De 500 à 600.	De 400 à 500.	De 300 à 400.	De 200 à 300.	De 100 à 200.	De 60 à 100.	De 30 à 60.	De 30 et au-dessous.
1828	Navires. .	3	6	2	13	38	183	570	1,357	1,565	1,110	9,475
	Tonnage.	2,849	4,380	1,266	6,955	16,644	62,223	137,940	196,763	123,635	49,950	89,518
1861	Navires. .	31	31	48	118	243	294	654	1,364	1,640	1,551	9,091
	Tonnage.	36,006	22,835	31,094	64,328	108,624	103,408	158.288	193,152	125,695	66,008	74,558

Les différences seront plus visibles, si nous ramenons, pour les deux années, le nombre des navires à 10,000. Nous trouvons alors les résultats ci-après quant au classement des bâtiments d'après le tonnage.

	1828.	1861.		1828.	1861.
De 800 tonnes et plus.	2	21	*A reporter* . . .	170	508
De 700 à 800	4	21	De 200 à 300	398	433
De 600 à 700	1	32	De 100 à 200	948	905
De 500 à 600	9	78	De 60 à 100.	1,093	1,089
De 400 à 500	26	161	De 30 à 60	775	1,030
De 300 à 400	128	195	De 30 et au-dessous .	6,616	6,035
Report	170	508	Total	10,000	10,000

Pendant que l'effectif des navires à voiles restait à peu près stationnaire, celui des vapeurs progressait très-rapidement. De 71 en 1838, il s'est élevé, par un mouvement ascendant continu, à 327 en 1861. Ces 327 navires avaient un tonnage total de 73,267 (224 par navire et 136 en 1838) et une force de 35,085 chevaux de vapeur (107 par navire). Ils se divisaient ainsi qu'il suit d'après leur force motrice : 55 avaient 200 chevaux et au-dessus et une force totale de 16,405 ; 76 de 100 à 200 chevaux et une force totale de 9,920 ; 74 de 60 à 100 et 5,307 ; 61 de 20 à 60 et 2,503 ; 61 moins de 30 et 940.

Grèce. — Sa marine est considérable, et, à ce point de vue, elle n'est en rapport ni avec l'état de la fortune publique, ni avec le développement du commerce national de ce petit pays. Aussi trouve-t-elle son principal aliment dans la navigation tierce, c'est-à-dire dans les transports entre les pays étrangers. De 3,345 navires au tonnage total de 89,642 (26 t. par navire) et montés par 15,300 marins en 1838, son effectif s'était élevé, au 31 décembre 1855, à 5,052 bâtiments, 294,996 tonnes (58 par navire) et 26,312 hommes. Une transformation rapide paraît s'être opérée dans les années suivantes : au 31 décembre 1858, elle ne comptait plus que 3,920 bâtiments, 268,600 tonnes et 23,128 marins ; mais son tonnage moyen avait monté à 68 (Kolb et *Alm. de Gotha*) ; sur ces 3,920 navires, 1,258 ou 32 p. 100 avaient plus de 60 tonnes.

Les *Statist. tables for for. countr.* indiquent ainsi qu'il suit le mouvement de la flotte grecque en 1858, 1859 et 1860, avec la distinction du moteur et du tonnage.

1° *Bâtiments à voiles.*

		1858.	1859.	1860.
De moins de 60 tonnes.	Nombre . .	2,660	2,504	2,857
	Tonnage . .	26,567	29,875	29,193
De 60 tonnes et au-dessus.	Nombre . .	1,258	1,480	1,213
	Tonnage . .	241,697	244,605	233,882

2° *Bâtiments à vapeur.*

		1858.	1859.	1860.
Nombre		2	»	»
Tonnage.		336	»	»
Total.	Nombre . .	3,920	3,984	4,070
	Tonnage . .	268,600	274,480	263,075
	Équipage .	23,128	23,918	23,842

Hollande. — La flotte marchande y a subi, dans les quatre dernières années de la période ci-après, des modifications caractéristiques.

Années.	Navires.	Tonnage total.	Tonnage par navire.
1856. . .	2,343	593,384	253
1857. . .	2,428	621,102	255
1858. . .	2,438	621,306	255
1859. . .	2,406	611,350	254
1860. . .	2,361	588,772	249
1861. . .	2,332	572,434	245
1862. . .	2,289	554,244	242

C'est pour la première fois que nous rencontrons le fait d'une diminution progressive du nombre et du tonnage des bâtiments. Cette décroissance de l'ancienne puissance maritime de la Hollande, surnommée autrefois *la routière des mers*, alors que son commerce ne diminue pas, que sa marine conserve sa navigation privilégiée avec les colonies, aurait besoin d'explications que ne donnent pas les documents officiels. La diminution des constructions a porté à la fois sur les plus grands et les plus petits navires. Les premiers, au nombre de 565, jaugeant 368,298 tonnes en 1859, sont tombés à 481 jaugeant 311,618 tonnes en 1862; les seconds, de 864 et 88,566 tonnes à 734 et 75,988; enfin, le nombre des bateaux à vapeur eux-mêmes, de 42 et 14,340 tonnes à 38 et 12,636.

Italie. — 1° *États romains* (anciens). Au 31 décembre 1859, on comptait dans les ports de l'Adriatique 1,671 navires avec 32,467 tonnes et 9,789 marins, et dans ceux de la Méditerranée, 298 avec 4,658 tonnes et 877 marins; en tout 1,969 bâtiments, 37,125 tonnes (19 par navire) et 10,666 marins (54 par navire).

2° *Sardaigne* (anciens États sardes). — Au 1er janvier 1856, la marine marchande sarde se composait de 3,193 bâtiments jaugeant 181,432 tonnes (56 par navire). Ces bâtiments se divisaient ainsi qu'il suit, d'après le tonnage : 1 de 600 à 700 tonnes, 3 de 500 à 600, 4 de 400 à 500, 49 de 300 à 400, 235 de 200 à 300, 455 de 100 à 200, 168 de 60 à 100, 201 de 30 à 60, 172 de 20 à 30, 230 de 10 à 20 et 1,675 de moins de 10. Ces 3,193 navires avaient un équipage de 30,384 marins. Au 31 décembre 1858, l'effectif était descendu à 2,928 navires et 215,661 tonnes (74 par navire); au 31 décembre 1859, à 2,880 et 222,524 tonnes (77 par navire). Sur les 2,928 navires de 1858, 2 avaient plus de 1,000 tonnes, 2 de 900 à 1,000, 1 de 800 à 900, 2 de 700 à 800, 6 de 600 à 700, 2 de 500 à 600, 28 de 400 à 500, 108 de 300 à 400, 312 de 200 à 300, 381 de 100 à 200; le reste avait un tonnage inférieur. Les équipages s'élevaient à 35,038, soit 12 hommes par navire.

3° *Siciles* (Ancien royaume des *Deux-*). — Au 31 décembre 1859, la flotte marchande du royaume de terre ferme comptait 9,714 navires et 163,585 tonnes (17 par navire). En 1854, d'après l'*Almanach de Gotha*, les ports de terre ferme avaient un effectif de 10,863 navires et 202,318 tonnes (19 par navire), et ceux de la Sicile 2,031 et 47,438 (23 par navire), en tout 12,894 bâtiments et 249,756 tonnes (19 par navire).

4° *Toscane.* — D'après l'*Almanach de Gotha*, l'ancien grand-duché avait, en 1858, 184 navires au long cours mesurant 38,498 tonnes (209 par navire) et 779 côtiers avec 20,524 tonnes (26 par navire).

Ces chiffres se résument ainsi qu'il suit :

États.	Années.	Bâtiments.	Tonnage.
—	—	—	—
États romains. .	1859	1,969	37,127
États sardes. . .	1859	2,880	222,524
Deux-Siciles . .	1854	12,894	249,756
Toscane.	1858	963	59,022
Italie		18,706	568,429

Un document officiel récent, émané du gouvernement italien (*La navigazione italiana*, etc., Turin, 1863), porte le nombre des bâtiments à voiles du nouveau royaume d'Italie à 16,500, jaugeant 666,024 tonnes. Les États romains n'auraient plus, d'après ce document, que 498 bâtiments (à voiles) et 4,688 tonnes.

PORTUGAL. — D'après l'*Almanach de Portugal* pour 1855, l'effectif de sa marine marchande au long cours était, en 1854, de 591 navires jaugeant 82,402 tonnes (139 par navire). L'effectif total, aux termes d'un document inséré au même recueil, comprenait, en 1852, 756 bâtiments de toute grandeur et 74,404 tonnes.

ROYAUME-UNI. — Il n'est pas de pays au monde, à l'exception des États-Unis, où la marine marchande se soit développée dans d'aussi rapides et d'aussi fortes proportions. C'est ce qu'indiquent les documents ci-après, relatifs aux années 1849 et 1859, prises comme terme de comparaison. Nous suivrons la classification anglaise, en faisant connaître séparément, pour la marine à voiles et à vapeur, les progrès survenus, 1° dans le cabotage, 2° dans la navigation mixte (côtière et au long cours), 3° au long cours.

1° *Marine à voile.* a) *Cabotage.* — Il comprenait, en 1849, 9,298 bâtiments jaugeant 676,377 tonnes (72 par navire), montés par 40,208 marins (4.3 par navire). En 1859, il se composait de 10,035 bâtiments portant 789,861 tonnes (78 par navire) et montés par 35,545 marins seulement. L'équipage moyen était ainsi descendu de 4.3 à 3.5, c'est la conséquence de l'agrandissement des navires. — b) *Navigation mixte.* Elle se faisait, en 1849, par 1,897 bâtiments jaugeant 286,462 tonnes (151 par navire) et montés par 12,715 marins. En 1859 elle ne comptait plus que 848 navires, 141,892 tonnes (167 par navire) et 5,229 marins. L'équipage moyen était également descendu de 6.6 à 6.1. — c) *Navigation au long cours.* En 1849, l'Angleterre comptait, dans ses ports, 6,612 navires affectés à cette navigation. Leur tonnage s'élevait à 2,078,640 tonnes (314 par navire), leur équipage à 91,242 hommes (13.8 par navire). En 1859, l'effectif était, en matériel, de 7,792 navires et 3,016,506 tonnes (387 par navire) ; en personnel, de 105,434 hommes (13.5 par navire).

Pour le cabotage, l'accroissement p. 100 de l'une à l'autre année a été de 1.9 pour les bâtiments et de 1.6 pour le tonnage, et la diminution de 13.1 pour l'équipage. Pour la navigation mixte, la diminution a été de 1.24 pour le matériel, de 1.01 pour le tonnage, de 1.43 pour le personnel. Pour la grande navigation, l'augmentation a été de 1.7 pour les navires, de 4.5 pour le tonnage et de 1.5 pour les équipages.

2° *Marine à vapeur.* a) *Cabotage.* — La flotte côtière du Royaume-Uni comptait, en 1849, 312 navires, réunissant 54,954 tonnes (176 par navire) et pouvant embarquer 4,442 hommes (14.2 par navire) ; en 1859, 374 navires, 92,321 tonnes (246 par navire) et 6,377 hommes (17.0 par navire). — b) *Navigation mixte.* Le nombre des navires s'est élevé de 20, en 1849, à 59 en 1859 ; le tonnage de 5,627

(280 par navire) à 20,461 (363 par navire); l'équipage total de 202 à 1,202, l'équipage moyen de 13.1 à 20.3. — c) *Grande navigation.* Ses progrès ont été plus rapides encore : de 82 navires, 49,472 tonnes (603 par navire) et 3,742 marins (45.6 par navire) en 1849, elle a vu son effectif en matériel et personnel s'élever, en 1859, à 462 navires, 281,967 t. (601 par navire) et 18,710 matelots (40.5 par navire).

Les accroissements de l'une à l'autre année ont été : pour le cabotage, de 20 p. 100 (navires), 70 (tonnes) et 43 (équipage total); pour la navigation mixte, de 195 (navires), 281 (tonnes) et 360 (équipage); pour la grande navigation, de 463 (navires), 470 (tonnes) et 400 (équipage).

Si l'on réunit les marines à voiles et à vapeur, sans distinction de destination, on trouve qu'en 1849 le commerce maritime du Royaume-Uni employait 18,221 navires, 3,145,883 tonnes (107 par navire) et 152,611 hommes (8.3 par navire), et, en 1859, 19,570 navires, 4,337,415 tonnes (221 par navire) et 172,506 hommes (8.8 par navire). L'accroissement a été de 7 p. 100 pour les navires, de 37 pour le tonnage et de 13 pour le personnel.

Les observations les plus importantes que suggèrent ces documents sont les suivantes : 1° pour les navires à voiles et à vapeur, le tonnage moyen s'est accru; cet accroissement a été surtout considérable pour la marine à vapeur côtière et mixte; elle est peu sensible pour la marine à vapeur au long cours; 2° en même temps que le tonnage moyen de la marine à voiles s'élevait, l'équipage moyen tendait à diminuer; 3° le tonnage moyen des bâtiments à vapeur au long cours peut être considéré comme stationnaire depuis 1849; 4° la marine côtière à voiles n'a fait, à tous les points de vue, que des progrès insignifiants; c'est la preuve qu'elle ne lutte que difficilement contre la double concurrence de la voie de fer et des bâtiments à vapeur.

Les chiffres de 1859 ne se sont que très-peu modifiés en 1860 et 1861, date des derniers documents officiels. En voici au surplus le résumé :

	Navires à voiles.						Navires à vapeur.					
	Nombre.		Tonnage.		Équipage.		Nombre.		Tonnage.		Équipage.	
	1860.	1861.	1860.	1861.	1860.	1861.	1860.	1861.	1860.	1861.	1860.	1861.
Cabotage	10,848	11,060	821,079	832,771	39,163	39,626	402	448	92,254	102,795	6,416	7,024
Navigation mixte	1,366	1,326	226,556	219,522	8,709	8,443	80	72	29,803	24,924	1,731	1,255
Grande navigation	6,876	6,902	2,804,610	2,866,218	97,624	96,880	447	477	277,437	313,465	17,958	18,729

Russie. — L'*Almanach de Gotha* attribue à ce vaste empire un effectif, en 1860, de 485 grands bâtiments à voiles, d'une capacité de 116,566 tonnes (240 par navire), 10,080 bâtiments côtiers d'une jauge de 67,784 tonnes (62 par navire) et 27 vapeurs dont la capacité n'est pas indiquée. C'est un total de 1,592 navires. Dans son ouvrage *le Nord* (1862), un voyageur belge, M. Sève, porte l'effectif de la flotte marchande russe à 1,416 navires jaugeant 172,605 tonnes (122 par navire) et montés par 10 à 11,000 marins (tome III, p. 93).

Scandinavie. 1° *Danemark.* — Voici, d'après les *Statistical tables*, le mouvement de la marine marchande du royaume proprement dit et des duchés (Schleswig et Holstein), de 1853 à 1859.

		1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Danemark	Navires	2,185	2,428	2,522	2,651	2,683	2,733	2,790
	Tonnes	103,674	115,271	123,476	131,819	138,655	142,880	145,697
Schleswig	Navires	1,426	1,476	1,483	1,479	1,518	1,546	1,544
	Tonnes	51,698	54,288	54,240	55,618	58,327	60,937	61,748
Holstein	Navires	1,260	1,275	1,271	1,229	1,256	1,284	1,326
	Tonnes	36,407	40,786	41,382	39,285	41,027	43,458	44,973

Pour l'ensemble du royaume, le total des bâtiments et du tonnage, de 4,871 et 181,779 (39 t. par navire) en 1853, s'est élevé à 5,660 et 252,418 (44 t. par navire) en 1859. On voit que le progrès a porté à la fois sur le nombre des navires et sur leur tonnage. Le nombre des navires, resté à peu près stationnaire en 1860 (5,653), s'est élevé à 5,679, en 1861, et à 5,727 en 1862, sans changement notable dans le tonnage. La part des bâtiments à vapeur n'est pas sans importance dans la flotte marchande du royaume (duchés compris). De 33, en 1853, mesurant 2,381 tonnes et ayant une force de 2,067 chevaux, leur nombre s'était élevé, en 1859, à 56 d'un tonnage total de 5,172 et d'une force de 3,434 chevaux. Les documents officiels en portent le nombre à 61 d'une force totale de 3,131 chevaux, en 1862.

2° *Suède.* — Sa marine marchande au long cours a été, de 1853 à 1859, l'objet des mouvements ci-après :

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Bâtiments. .	895	898	945	932	921	900	926
Tonnes . . .	183,835	193,322	212,590	219,750	233,807	238,600	244,197

Le tonnage moyen par navire, de 205 en 1853, s'est élevé à 263 en 1859. On remarque l'accroissement considérable du nombre des bâtiments de 1854 à 1855, puis leur diminution graduelle à partir de cette année.

Les *Archives du commerce de Prusse* portent le nombre total des bâtiments de mer (sans distinction de destination) de la Suède, en 1861, à 3,316, mesurant 153,426 *schwere Lasten* ou 306,852 tonnes. Fin 1862, on ne comptait plus que 3,108 navires, jaugeant 297,674 tonnes. (*Preuss. hand. Archiv*, 1864, p. 113.)

3° *Norwége:* — Sa marine a progressé comme il suit de 1853 à 1860, ainsi qu'il résulte des renseignements ci-après puisés dans les *Statistical tables.*

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
Bâtiments. .	4,200	4,309	4,464	4,851	5,152	5,247	5,278	5,287
Tonnes . . .	426,345	469,300	505,822	570,480	620,576	643,107	657,602	665,392

Ici l'accroissement est constant et pour le nombre des navires et pour leur tonnage. En 1853, on comptait 101 tonnes par navire et en 1860, 126. Dans cette dernière année, la flotte comprenait 34,014 marins ou 6.4 par navire.

Turquie. — Nous ne connaissons (et nous croyons qu'il n'existe) aucun document officiel sur la marine marchande de ce pays. M. de Reden, dans son livre *la Turquie et la Grèce* (1856), évalue, à une époque qu'il n'indique pas, le nombre des bâtiments turcs, dans les ports d'Europe à 1,150 d'un tonnage total de 162,000. M. X. Heuschling le porte (sans indiquer également ni l'époque ni ses autorités) à 2,200 et 182,000 tonnes. (*L'Empire de Turquie*, Bruxelles, 1860.)

II. PAYS HORS D'EUROPE.

États-Unis. — Les documents officiels ne font connaître ni le nombre des bâtiments ni la force des équipages; ils indiquent seulement le tonnage à diverses époques, avec la distinction de la voile et de la vapeur. Voici, à une distance de 30 années, c'est-à-dire en 1830 et 1860, le mouvement de ce tonnage. Les chiffres qui suivent ne s'appliquent qu'aux bâtiments au long cours, côtiers, et destinés à la grande pêche.

	Voile. Tonnage enregistré.	Voile. Tonnage à la fois enregistré et licencié.	Vapeur. Tonnage enregistré.	Vapeur. Tonnage enregistré et licencié.	Total général.
1830.	575,056	552,248	1,419	63,053	1,191,776
1860.	2,448,941	2,036,990	97,296	770,641	5,353,868

Si l'on attribue aux États-Unis le même tonnage par navire qu'en Angleterre, ces 5 ⅓ millions de tonnes représenteraient un effectif de 25,018 bâtiments montés, d'après la base de 1 marin par 28 tonnes, par 191,209 hommes.

Le tableau synoptique ci-après résume, pour l'année la plus récente, les documents qui précèdent. Il importe de remarquer que les éléments n'en sont pas complétement identiques; c'est ainsi, par exemple, que, pour une partie de l'Allemagne, nous n'avons pu indiquer que la grande navigation, le cabotage et la navigation fluviale étant confondus dans les documents que nous avons eus sous les yeux. Les chiffres d'équipage marqués d'un astérisque ont été calculés sur la base de 1 marin par 28 tonnes.

PAYS.	Dates des documents.	Nombre des navires.	Tonnage total.	Tonnage moyen.	Équipage total.
Allemagne :					
Brême	1860	277	182,144	657	6,505*
Hambourg. . .	1861	491	196,203	400	7,007*
Hanovre	1860	809	98,230	110	4,749*
Lubeck.	1862	56	12,746	229	455*
Mecklembourg.	1861	373	136,326	365	4,868
Oldenbourg . .	1861	244	56,032	107	2,878
Prusse.	1861	1,043	336,832	323	10,251
Autriche	1860	9,803	341,972	34	34,717
Belgique	1861	111	31,736	286	1,133*
Espagne	1860	8,476	547,282	64	19,546*
France	1861	15,065	983,996	65	35,142*
Grèce.	1860	4,070	263,075	64	23,842
Hollande	1862	2,289	554,244	242	19,794*
Italie :					
États romains.	1859	1,969	37,125	19	10,666
États sardes. .	1859	2,880	222,524	77	35,038
Siciles (Deux-).	1859	9,714	163,585	17	5,542*
Toscane	1858	963	59,022	77	2,108*
Portugal	1854	591	82,402	139	2,943*
Royaume-Uni. .	1861	20,285	4,359,695	214	171,957
Russie	1861	1,416	172,605	122	10,500
Scandinavie :					
Danemark. . .	1859	5,660	252,418	44	9,015*
Suède	1859	926	244,197	263	8,721*
Norwége. . . .	1860	5,287	665,392	126	34,014
Turquie.	»	2,200	182,000	83	6,500*
		94,998	10,177,483		467,871
États-Unis . . .	1860	25,018	5,353,868	214	191,209
		120,016	15,531,351		659,080

Ainsi 120,000 navires au moins mesurant 15 ½ millions de tonnes et montés par 659,000 hommes, échangent de nos jours les produits du monde entier. Pacifique et d'autant plus glorieuse escadre qu'elle ne porte avec elle que des éléments de richesse et de civilisation!

A. Legoyt.

III.

Industrie minérale.

(FIN.)

Le tableau ci-après récapitule la production métallurgique (en quintaux métriques) des plus importants des pays qui ont fait l'objet de cette étude. Nous les classons dans l'ordre alphabétique de leurs noms. (Or et argent en kil.)

PAYS.	Années.	Houille.	Fonte et fer.	Plomb et litharge.	Cuivre.	Étain.	Zinc.	Or.	Argent.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre[1]. . .	1861	851,000,000	37,717,882	666,933	155,763	75.692	44,856	86[2]	176,500[2]
Autriche.	1860	35,038,964	3,125,549	82,682	26,332	652	13,014	1,597	341,367[2]
Belgique	1860	96,108,950	5,916,330	41,530	10,040	»	454,570	»	»
Espagne.	1860	3,217,731	411,378	824,984	27,047	38	18,530	»	1,420,174
France.	1859	74,800,000	13,801,000	410,158	88,289	»	1,689	77	48,591
Prusse.	1861	115,142,190	4,798,620	165,070	18,980	»	536,830[3]	»	15,116
Russie.	1859	806,474	4,083,291	9,899	51,095	»	»	28,358[2]	20,429
Suède	1859	40,165	2,781,696	»	30,267	»	»	»	1,012
Zollverein. . . .	1861	23,735,486	2,486,226	122,208	5,037	1,663	108	25	42,554

Remarquons avant tout que la différence dans la date des faits constitue d'assez fortes inégalités au profit ou au préjudice de certains pays. Ainsi l'année 1859 (la dernière à laquelle se réfèrent les documents officiels) a été une année de crise pour l'industrie minérale en France. On voit, en effet, d'après les *Exposés de la situation de l'Empire*, la production de la houille s'élever à 80,391,684 q. m. en 1860, à 84,000,000 en 1861 et à 94,000,000 en 1862. Ils constatent un progrès analogue pour la production de la fonte et du fer qui monte à 14,396,713 q. m. en 1860, à 14,607,000 en 1861 et à 17,535,000 en 1862. Toutefois, ces accroissements ne changent pas le rang qu'occupe ici notre pays, en ce sens que l'Angleterre, la Prusse et la Belgique lui sont supérieures pour l'extraction des combustibles minéraux, tandis que son industrie sidérurgique ne le cède qu'à celle de l'Angleterre. Mais si l'on tient compte de l'étendue des territoires et du chiffre des populations, la Belgique est certainement en tête des États qui produisent ces deux principes de vie de la grande industrie, la houille et le fer.

En négligeant l'Italie[4], le Portugal et la Turquie, pays pour lesquels nous manquons de documents, mais où la métallurgie nous paraît avoir peu de valeur, on peut évaluer, ainsi qu'il suit, l'importance, en Europe, de la production actuelle des métaux et minéraux (or et argent en kil., les autres métaux en q. m.).

Houille.	Fonte et fer.	Plomb et litharge.	Cuivre.	Étain.	Zinc.	Or.	Argent.
—	—	—	—	—	—	—	—
1,200,289,960	75,121,972	2,323,474	412,850	78,045	1,069,597	30,143	2,065,743

On voit que l'Europe produit surtout en abondance les métaux que nous appellerons *industriels*, et en très-minime quantité, les métaux précieux. Or, on sait que les premiers ont sur les seconds cet immense avantage, qu'ils enrichissent toujours les pays qui les possèdent. Convertis en objets manufacturés de première nécessité, ils deviennent, en effet, immédiatement un des plus précieux éléments de la force

1. Royaume-Uni.

2. Moyenne de la période 1857-1861.

3. En 1853.

4. En 1844, d'après l'*Annuario italiano* de Guillaume Stefani (Turin, 1852), les anciens États sardes ont produit approximativement 80,000 q. m. de fer, 2,750 kil. de plomb; de 4,000 à 5,000 kil. de cuivre et 600 kil. d'argent. Les combustibles fossiles exploités à cette époque étaient l'anthracite, le lignite et la tourbe.

productive de ces pays. Il n'en est pas ainsi des métaux précieux, dont une grande partie est exportée, tandis que, le plus souvent, l'autre est consommée improductivement sur place. L'histoire des anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud atteste suffisamment cette impuissance des gîtes métallifères les plus précieux à féconder, à vivifier, à grandir matériellement et moralement les populations qui les exploitent. C'est que, composées presque toujours des plus hardis, des plus entreprenants, mais aussi des moins scrupuleux des aventuriers des deux mondes, elles se fixent peu au sol, et, dans tous les cas, elles n'y apportent pas cette homogénéité de race, cette communauté d'idées, de sentiments, de passions même qui forment les nationalités. Cette leçon de l'histoire reçoit néanmoins, de notre temps, deux contradictions remarquables, l'une en Californie, l'autre en Australie. Dans ces deux pays, dans le dernier surtout, les mines d'or ont eu le privilége d'attirer une émigration laborieuse, résolue à se créer une nouvelle patrie et à développer ses ressources agricoles et industrielles de toute nature. Il est vrai que cette émigration s'est recrutée en grande partie dans la même race et précisément dans celle qui réunit au plus haut degré ces deux qualités si nécessaires à la colonisation, la maturité dans la conception, l'ardeur et la patience dans l'exécution, la race anglo-saxonne.

Des États du nouveau monde, les États-Unis sont au premier rang de ceux qui exploitent les métaux ou minéraux industriels. Voici, d'après le compte rendu officiel du 8e recensement (1860), les quantités (en tonnes de 1,016 kil.) et les valeurs (en francs) produites dans l'année finissant le 1er juin 1860.

	Combustibles fossiles.		Fer.	Minerais de			
	Houille.	Anthracite.		nickel.	zinc.	plomb.	cuivre.
	—	—	—	—	—	—	—
Quantités	5,775,077	9,398,332	1,290,772	2,348	11,800	?	14,432
Valeur.	39,703,312	42,935,242	221,203,906	149,333	384,780	5,179,589	17,577,535

L'auteur de la publication officielle que nous analysons fait remarquer que, pour le fer en gueuse, l'accroissement de la production a été, de 1850 à 1860, de 44.4 p. 100; pour le fer en barre, de 39.5; pour les combustibles, de 169.9.

On voit que, dans ce pays naguère si heureux, si privilégié, l'industrie minière progressait dans des proportions presque inconnues en Europe, lorsque la guerre civile est venue tarir (et probablement pour longtemps) la source de tant de prospérités. A. L.

IV.

Naufrages des marines marchandes.

Une publicité de plus en plus grande donnée par les journaux aux sinistres maritimes ont accrédité l'opinion que le nombre des naufrages s'élève sans relâche. Si cette opinion était conforme à la vérité, il faudrait s'en affliger profondément au point de vue des intérêts commerciaux, mais surtout de l'humanité.

A priori, c'est-à-dire sans recourir aux documents officiels, on peut admettre qu'il y ait accroissement du nombre absolu des sinistres, par cette raison bien simple que l'effectif des marines marchandes est en progrès continu; mais nous sommes fermement persuadé que, sauf dans les années exceptionnelles, le rapport des nau-

frages à cet effectif doit tendre plutôt à diminuer qu'à s'élever. Cette présomption est fondée sur les faits suivants : 1° emploi croissant de la vapeur, qui permet de lutter avec plus de succès que la voile contre les gros temps ; 2° mesures prises dans chaque pays pour soumettre à des épreuves de plus en plus sévères l'admission au grade de capitaine dans la marine marchande et rendre plus effective la responsabilité des capitaines vis-à-vis des armateurs; 3° améliorations introduites dans les cartes marines à la suite d'explorations multipliées des points les plus dangereux de toutes les mers du globe, et d'une reconnaissance plus exacte des récifs et des côtes réputées les plus inhospitalières; 4° amélioration du pilotage; 5° augmentation du nombre des phares, feux, bouées et balises; 6° progrès dans l'art des constructions nautiques; 7° multiplication des moyens et des institutions de sauvetage; 8° inspection fréquente des navires par l'Autorité au point de vue du bon état des coques et des machines (en cas de locomotion par la vapeur), du nombre et de la qualité des instruments d'observation; enfin, du rapport de l'équipage avec le tonnage; 9° tendance des États maritimes à se concerter pour l'adoption d'un système uniforme de signaux de nuit.

Toutefois il n'est pas impossible que des causes spéciales, étrangères aux chances de mer ordinaires, n'aient une certaine part dans le nombre des sinistres que l'on constate chaque année. C'est ainsi que, dans un intéressant travail sur *les accidents de mer,* M. Lissigniol, ingénieur de la marine en France, affirme que plus de 50 p. 100 des naufrages sont dus, soit à de coupables négligences, soit à d'inexcusables imprudences, soit enfin à un esprit de sordide spéculation. « Tel navire, dit-il, échoué sur un écueil très-connu, n'avait à bord ni cartes, ni sextante, ni aucun des instruments indispensables aux marins; tel autre, qui a sombré à la suite d'un abordage, n'avait point de lumière à bord, point de vigie, point d'officier de quart à son poste; un autre bâtiment naufragé avait sa cale tellement remplie de marchandises lourdes et enfonçait tellement dans l'eau, qu'au moindre coup de vent, le pont, balayé par la mer, devenait inhabitable, et que le navire ne gouvernait plus. Un autre était encombré par le haut de telle sorte qu'il ne pouvait plus porter ses voiles ni ses mâts. » On voit ici les tristes conséquences de la spéculation exagérée qui, dans le but d'obtenir un bénéfice considérable d'une part, surcharge les navires, et, de l'autre, réduit le plus possible le personnel affecté à la conduite du navire.

Quel que soit, sur le nombre des naufrages, l'effet de cet abus de l'esprit de trafic et des calculs coupables auxquels fait allusion M. Lissigniol, nous n'en persistons pas moins à croire que l'accroissement des naufrages est dû surtout au développement continu des relations commerciales, par conséquent, à l'extension des marines marchandes, et à un plus grand nombre de voyages par navire qu'à aucune autre époque. Mais pour savoir exactement si le nombre des naufrages s'élève ou reste stationnaire par rapport à l'effectif de la marine de chaque pays, il serait nécessaire de connaître, pour chaque marine, toutes choses égales d'ailleurs : 1° la distance annuelle parcourue par chaque navire; 2° la nature de son moteur; 3° sa capacité ou jaugeage; 4° le poids et la nature du chargement. Il est évident, en effet : 1° que plus un navire navigue, plus les chances de naufrage s'élèvent; 2° que ces chances diffèrent selon que le navire est à voiles ou à vapeur; qu'il est d'un grand ou d'un faible tonnage (les gros navires tenant mieux la mer que les petits); que son chargement est plus ou moins lourd ou plus ou moins dangereux par sa nature. Ainsi,

*

le navire qui transporte des matières inflammables est plus exposé à un incendie en mer que celui dont la cargaison est entièrement inoffensive.

Il ne serait pas moins intéressant de savoir, entre autres renseignements, la part dans les divers naufrages, des causes qui pouvaient être conjurées, et notamment de l'incurie, de la négligence, de l'insuffisance numérique de l'équipage, de l'excès du chargement, de l'imperfection des cartes nautiques, et des cas de force majeure proprement dits.

La statistique des naufrages ne saurait donc être un simple objet de curiosité, surtout lorsqu'elle est faite dans les conditions voulues pour que d'utiles enseignements puissent en être déduits. Si l'on connaissait notamment, pour chaque sinistre, le lieu et la date de la construction du navire, les matériaux entrés dans sa construction, sa capacité, la nature de sa cargaison, celle de son moteur, la force de l'équipage, le lieu précis du désastre et ses causes, on aurait à peu près tous les éléments du calcul d'une véritable loi des naufrages et implicitement les moyens d'en diminuer le nombre et la gravité. C'est ce qu'on a parfaitement compris en Angleterre, où la statistique des *wrecks* comprend déjà un grand nombre d'indications utiles, destinées à s'accroître chaque année. Les recherches de cette nature intéressent en outre une branche considérable des assurances, les assurances maritimes, qui donnent lieu, comme on sait, à un mouvement d'affaires énorme et toujours progressif. Elles sont du plus haut prix pour le commerce, dont les expéditions par la voie de mer sont évaluées à plus de 12 milliards par an, somme sur laquelle la mer prélève, chaque année, une dîme dont l'importance n'a pu être déterminée, mais qui doit être considérable. L'industrie des constructions nautiques y trouve aussi de précieuses données sur les améliorations, les perfectionnements à introduire dans la coque des navires; celle des machines sur les modifications devenues nécessaires dans la forme, les dimensions, l'installation des moteurs; les gouvernements, sur les changements à opérer dans la législation relative à la force des équipages, aux preuves de capacité et à la responsabilité des capitaines, au mode d'armement des navires, aux signaux, à l'éclairage des côtes, etc. Enfin l'étude des naufrages doit conduire à d'importantes découvertes sur la géographie physique de la mer. On sait, à ce sujet, la valeur de celles qui sont dues au commandant Maury, de la marine militaire des États-Unis. Ses cartes, ses *sailing directions*, sont aujourd'hui entre les mains de tous les navigateurs, et grâce à ses nombreuses observations sur les eaux navigables du monde entier, en même temps que des passages reconnus dangereux ont pu être évités, de nouvelles voies ont été ouvertes aux navires, qui ont abrégé leur parcours et ainsi diminué à la fois leurs frais de navigation et leurs risques de mer.

Nous croyons donc qu'on lira, ou du moins qu'on consultera avec quelque fruit un résumé des documents officiels sur la matière. Ce résumé aura bien moins pour but de satisfaire au programme que nous venons de tracer d'une bonne statistique des naufrages, que de signaler la valeur pratique de publications de cette nature et d'engager les gouvernements européens à suivre l'exemple donné, dans ce sens, par l'Angleterre.

I. PAYS D'EUROPE.

ANGLETERRE. — La marine marchande anglaise a perdu, de 1855 à 1862, le nombre de bâtiments ci-après :

	Voiles.		Vapeur.		Total.	
	Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.
1862. . .	638	154,768	36	17,468	674	172,236
1861. . .	635	140,742	28	10,494	663	151,236
1860. . .	718	160,893	26	11,891	744	172,784
1859. . .	640	159,059	31	11,428	671	170,487
1858. . .	549	131,416	17	5,720	566	137,136
1857. . .	639	150,187	23	7,496	662	157,683
1856. . .	719	186,785	35	8,940	754	195,725
1855. . .	474	93,161	12	2,656	486	95,817

Les différences considérables entre les sinistres des diverses années de cette période indiquent qu'ils ne sont pas toujours en rapport avec le développement du matériel et le mouvement de la navigation, et que leur cause principale doit être cherchée surtout dans les mauvais temps. C'est ce qui résulte notamment des chiffres exceptionnels de 1856 et 1860 par rapport à ceux de 1855 et 1858. Nous verrons plus loin, au surplus, que c'est surtout dans la mauvaise saison que les naufrages dominent.

Si l'on divise la période 1855-1862 en deux sous-périodes de quatre ans, on trouve que le rapport p. 100 des pertes à l'effectif a été ainsi qu'il suit :

Périodes.	Voiles.		Vapeur.		Total.	
	Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.
1862-1859 . .	2.63	3.65	1.47	2.66	2.54	3.55
1858-1855 . .	2.48	3.61	1.23	1.52	2.39	3.32

Ces renseignements ne s'appliquent qu'aux pertes faites par l'Angleterre; mais l'administration anglaise publie, en outre, chaque année, un relevé de tous les naufrages qui ont eu lieu sur les côtes du Royaume-Uni. Ce relevé, beaucoup plus complet, beaucoup plus intéressant que le premier, se résume ainsi qu'il suit pour la période 1852-1862.

	Naufrages.	Collisions.	Total des sinistres.	Nombre des victimes.
1862. . .	1,150	338	1,488	690
1861. . .	1,171	323	1,494	884
1860. . .	1,081	298	1,379	536
1859. . .	1,067	349	1,416	»
1858. . .	869	301	1,170	340
1857. . .	866	277	1,143	532
1856. . .	837	316	1,153	521
1855. . .	804	247	1,141	469
1854. . .	893	94	987	1,549
1853. . .	759	73	832	689
1852. . .	958	57	1,015	920

Le document officiel auquel nous empruntons ces chiffres, y ajoute les renseignements pleins d'intérêt qui suivent :

« Les naufrages et accidents de l'année 1862 dépassent sensiblement la moyenne des onze années précédentes. Le nombre des naufrages, dans cette période, est de 13,657, et celui des voyages ayant les ports britanniques pour point de départ ou d'arrivée, de 2,745,910. C'est un naufrage sur 201 voyages. En 1862, les voyages se sont élevés à 268,462, et les naufrages et accidents à 1,827; c'est 1 sur 147. Dans les onze dernières années, 8,775 personnes ont perdu la vie à la suite de sinistres de mer, soit en moyenne 800 par an. En 1862, ces sinistres ont mis en

péril la vie de 4,729 personnes, sur lesquelles 690 ou 14.59 p. 100 se sont noyées. Les naufrages et accidents de 1862 peuvent être classés ainsi qu'il suit :

Totalement perdus	455
Gravement endommagés	695
Idem par suite de collisions	272
Totalement perdus par suite de collisions	66
Endommagés *idem*	339
Total	1,827

« Ce chiffre de 1,827 naufrages ou accidents correspond à cinq par jour. Ils se sont répartis ainsi qu'il suit par mois :

Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octob.	Novemb.	Décemb.
221	117	163	87	77	75	94	66	75	346	179	327

« Ainsi c'est pendant la mauvaise saison que les sinistres ont été le plus nombreux. Le même fait se reproduit régulièrement chaque année.

« Il est consolant de constater qu'à l'aide des bateaux de sauvetage appartenant à la *National life boat institution* ou à l'État, et par tout autre moyen, 20,158 personnes ont été arrachées à une mort imminente pendant les sept dernières années, ainsi que l'indique l'état ci-après :

1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	Total.
2,243	1,668	1,555	2,332	3,697	4,624	4,039	20,158

« Voici quel était le tonnage des bâtiments qui se sont perdus ou ont été endommagés en 1862 :

De moins de 50 tonnes	341
De 51 et de moins de 100	441
De 101 à 300	784
De 301 à 600	189
A reporter	1,755
Report	1,755
De 601 à 900 tonnes	41
De 901 à 1,200	20
De 1,201 et au-dessus	11
Total	1,827

« Ces 1,827 navires transportaient les produits ci-après :

Charbons	593
Sur lest (non charbonniers)	163
Charbonniers sur lest	128
Minerais divers	113
Grains, farines et autres substances alimentaires	109
A reporter	1,106
Report	1,106
Matériaux de constr. (bois exceptés)	100
Objets divers	93
Bois de construction	89
Bâtiments de pêche	84
Cargaisons inconnues	355
Total	1,827

« Les bâtiments perdus ou endommagés se répartissent ainsi qu'il suit d'après leur âge :

De moins de 3 ans	122
De 3 et de moins de 7	271
De 8 à 10	131
De 11 à 14	155
De 15 à 20	216
De 21 à 30	266
De 31 à 40 ans	125
De 41 à 50	50
De 51 à 60	25
De 61 à 90	14
De 91 à 100	1
D'âge inconnu	442

« Les vents les plus dangereux ont soufflé du sud-ouest, sud-sud-ouest et nord-ouest.

« On remarque que 23 bâtiments ont été sinistrés par un temps parfaitement calme; 28 par un air léger; 56 par une brise légère; 43 par une brise douce; 110

par une brise modérée; 187 par une brise fraîche; 105 par une forte brise; 75 par un vent modéré; 170 par un vent vif; 199 par un vent fort; 218 par un vent violent; 63 par un vent de tempête; 69 par un vent d'ouragan; 52 par des temps variables et inconnus. — 321 des navires sinistrés étaient sous le commandement de capitaines porteurs de certificats d'aptitude; 720 de capitaines qui n'avaient point ce certificat, et 266 de capitaines étrangers n'ayant point de certificats anglais.

« Pour les navires perdus, dont les cargaisons ont pu être évaluées, la perte a été, dans les six dernières années, de 150 millions de francs.

« La société nationale de sauvetage dispose maintenant (1863) de 125 bateaux. En 1862, elle a sauvé 21 navires et 358 personnes. »

Autriche. — La marine de commerce ou de pêche a fait, en 3 ans, les pertes ci-après :

Années.	Bâtiments de long cours.		Bâtiments gros côtiers.		Bâtiments petits côtiers.		Barques de pêcheurs.	
	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.
1852.	13	3,840	8	770	8	227	6	33
1853.	26	7,568	13	1,281	19	477	21	124
1854.	16	4,882	11	1,076	13	226	4	26

C'est un total, pour les 3 années, de 158 bâtiments de toute dimension, jaugeant 20,530 tonneaux. Les effectifs, au 31 décembre, des mêmes années, étaient les suivants.

1852.	586	186,451	685	45,145	2,082	28,271	2,824	15,509
1853.	628	201,983	695	44,936	2,151	28,782	2,657	11,858
1854.	665	218,490	621	44,111	2,295	33,548	2,664	11,739

Le rapport p. 100 des pertes aux effectifs a été (les 3 années réunies), de 2.93 p. 100 pour les bâtiments au long cours; de 1.60 p. 100 pour les bâtiments gros côtiers; de 0.77 p. 100 pour les petits côtiers; de 0.38 p. 100 pour les barques de pêcheurs.

D'après la *Gazette autrichienne* du 14 mars 1860, la marine autrichienne se serait accrue, de 1853 au 31 décembre 1860, de 327 bâtiments, jaugeant 133,696 t. Mais, dans la même période, elle en aurait perdu, par suite de naufrages, 224, dont 22 dans l'Adriatique, 57 dans la Méditerranée, 16 dans l'Archipel grec, 13 dans les Dardanelles, 69 dans la mer Noire, 29 dans l'océan Atlantique, 1 dans l'océan Pacifique, et 17 sur lesquels on est resté sans nouvelles. Ce renseignement n'aurait eu toute sa valeur que si l'on y avait joint l'effectif de la navigation autrichienne dans ces mêmes eaux.

Belgique. — Le document ci-après indique les pertes de la marine marchande et de la marine de pêche dans les 3 périodes ci-après.

Marine marchande.				Marine de pêche.			
Périodes.	Effectif moyen annuel.	Nombre moyen annuel des bâtiments naufragés.	Rapport p. 100.	Périodes.	Effectif moyen annuel.	Nombre moyen annuel des bâtiments naufragés.	Rapport p. 100.
1846-1850. .	151	5	3.31	1846-1850. .	211	2.8	1.33
1851-1855. .	159	7	4.40	1851-1855. .	215	1.4	0.65
1856-1860. .	157	6	3.82	1856-1860. .	230	4.4	1.19

Brême. — Cette ville anséatique a perdu le nombre de navires ci-après de 1851 à 1858.

Années.	Navires naufragés	Tonnage.[1]	Effectif.	Tonnage.	Rapport p. 100 des pertes à l'effectif.
1851.	1	525	237	50,233	0.84
1852.	4	550	230	52,048	1.74
1853.	2	295	241	58,451	0.83
1854.	10	1,703	251	63,682	3.98
1855.	4	608	264	70,209	1.52
1856.	7	871	271	76,178	2.52
1857.	8	1,926	»	»	»
1858.	6	1,516	»	»	»
1859.	10	4,576	262	»	»
1862.	5	795	265	86,970	1.88

Ces documents sont extraits du *Jahrbuch* de M. O. Hübner (5e année).

Danemark. — Nous manquons de renseignements sur les pertes annuelles de la marine danoise. Nous savons seulement, d'après un rapport du consul italien à Copenhague (*Bollettino consolare*, vol. 1er, 2e livr. 1863), qu'en 1860 on a constaté 155 naufrages sur les côtes de ce pays. 33 personnes y ont trouvé la mort. Dans ce nombre ne sont pas compris les marins des équipages de 14 bâtiments dont l'effectif n'avait pu être connu. 735 individus ont pu être sauvés (toujours abstraction faite des équipages de ces 14 bâtiments), dont 193 par des barques de pêcheurs, et 220 par les bateaux des stations de sauvetage de l'État.

Depuis 1851, date de leur établissement, ces stations ont mis 104 fois leurs bateaux à la mer, et ont sauvé 820 naufragés, dont moitié environ en 1859 et 1860. En 1861, le nombre de ces stations était de 35, dont 29 sur la côte occidentale du Jutland.

Espagne. — Du 1er janvier 1856 au 31 décembre 1861 (6 années), la marine espagnole a perdu 274 bâtiments et 21,309 tonnes. Ces pertes se rapportent à la fois à la marine côtière et au long cours. La perte moyenne annuelle est de 45.6 navires et 3,551 tonnes. En prenant pour effectif moyen celui de l'année 1858 (6,783 bâtiments et 462,805 tonnes métriques), ces pertes sont dans le rapport de 0.67 p. 100 pour les navires et de 0.79 pour le tonnage.

1860 a été l'année la plus calamiteuse de la période : elle a vu 84 naufrages; on n'en a compté que 37 en 1861.

Les sinistres de 1860 et 1861 se sont répartis ainsi qu'il suit par mois.

Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Mois inconnus.
43	16	8	7	5	1	2	3	5	5	6	16	4

On voit encore ici que le plus grand nombre des naufrages a lieu dans la mauvaise saison.

France. — Les deux tableaux ci-après indiquent, pour la période de 1855 à 1860 : 1° le nombre des naufrages des bâtiments à voiles et à vapeur; 2° le rapport moyen annuel des pertes aux effectifs, calculé pour deux périodes de cinq années.

1. En tonnes de 2,000 kilogr. environ.

a) *Naufrages.*

	Voiles.		Vapeur.		Total.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1862.	247	27,671	9	1,701	256	29,372
1861.	269	30,522	3	746	272	31,268
1860.	360	39,500	8	1,739	368	41,239
1859.	270	33,850	5	1,428	275	35,278
1858.	365	35,519	5	2,068	370	37,587
1857.	360	37,162	3	1,074	363	38,236
1856.	274	25,318	3	442	277	25,760
1855.	351	31,766	7	1,346	358	33,112

b) *Rapport p. 100 des pertes à l'effectif.*

1862-1859. .	1.94	3.48	1.94	2.06	1.94	3.38
1859-1855. .	2.35	3.68	1.76	2.28	2.34	3.60

Hanovre. — Dans la période duodécennale 1849-1860, l'autorité maritime a enregistré, dans ce pays, la perte de 520 navires jaugeant 21,800 lasts ou tonnes. Dans ce nombre est compris celui des navires dont on n'a pas eu de nouvelles depuis longtemps. L'*âge* de 434 des navires ainsi perdus était connu; ainsi 112 ou 25.8 p. 100 avaient moins de 5 ans; 117 ou 27.0 p. 100 de 5 à 10 ans, et 205 ou 47.2 p. 100 plus de 10 ans. Des équipages de ces navires (autant qu'on a pu être renseigné sur ce point), 645 hommes ont trouvé la mort dans les flots.

Ainsi, d'après les relevés de la période 1849-1860, la marine hanovrienne a perdu, en moyenne annuelle, 43 bâtiments et 1,800 lasts ou tonnes.

La moyenne de l'effectif matériel, dans la même période, ayant été de 730 bâtiments et de 42,000 lasts, la perte annuelle est de 5.7 p. 100 des navires et de 4.3 du tonnage. La moyenne de l'effectif personnel, dans la période qui nous occupe, pouvant être évaluée à 3,950 hommes, la perte moyenne annuelle (54) équivaut à 14 p. 1,000.

L'année 1860 a vu les plus fortes pertes de toute la période, par suite de la violence des ouragans de l'automne. Cette année, la perte, par rapport aux existences au 31 décembre 1859, s'est élevée à 78 navires ou 9.3 p. 100, à 3,647 tonnes ou 7.3, à 161 marins ou 3.4.

1854 est l'année la plus favorable; il n'a été perdu, cette année, que 22 navires ou 3.2 p. 100, 863 tonnes ou 2.6, 12 marins ou 0.3.

Voici, au surplus, le nombre annuel des navires perdus.

1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	Total.
32	57	31	64	39	22	36	27	40	51	43	78	520

Le lieu du sinistre n'a pu être constaté que pour 431 bâtiments; sur ce nombre, 307 ont sombré dans la mer du Nord, et 124 dans d'autres eaux.

Hollande. — Nous ne connaissons, pour ce pays, que les naufrages de 1861. Pendant cette année, sur un effectif de 2,332 bâtiments, jaugeant 286,217 lasts, il en a été perdu 52 d'un tonnage total de 17,964; c'est 2.23 p. 100 pour les navires et 6.27 pour le tonnage.

Mecklembourg. — Le tableau ci-après contient une statistique complète des naufrages de la marine des deux duchés.

Années.	Navires.	Tonnage.	Équipages.	Navires perdus.[1]	Marins noyés.	Rapport p. 100 des navires perdus à l'effectif
1855.	327	35,326	3,275	10	19	3.06
1856.	349	40,071	3,606	17	18	4.86
1857.	372	44,482	3,978	8	9	2.15
1858.	386	46,803	4,152	5	4	1.40
1859.	394	47,703	4,236	7	26	1.78
1860.	405	49,453	4,365	19	101	4.69

Norwége. — Le tableau ci-après (extrait des *Statistical tables for foreign countries*, VII, p. 72) fait connaître, de 1853 à 1859, l'effectif et les pertes annuelles. (Le tonnage est en *lasts du commerce* valant environ 2 $^1/_2$ tonnes métriques.)

		1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Effectif. .	Navires . .	4,200	4,309	4,464	4,851	5,152	5,247	5,278
	Tonnage. .	170,538	187,710	202,329	228,192	248,228	257,243	263,041
Pertes . .	Navires . .	67	95	69	55	71	50	68
	Tonnage. .	3,035	5,703	3,669	2,811	4,331	3,704	4,641
Pertes p. 100.	Navires . .	1.60	2.20	1.55	1.13	1.38	0.95	1.29
	Tonnage. .	1.78	3.04	1.81	1.23	1.74	1.44	1.76

Oldenbourg. — De 1856 à 1860 (5 années), la perte totale a été, pour les bâtiments au long cours, de 63, jaugeant 7,571 lasts; c'est une perte moyenne annuelle de 12.6 navires et 1,514 lasts. L'effectif moyen annuel ayant été, pendant la même période, de 241 bâtiments et 27,209 lasts; la perte p. 100 s'est élevée à 5.22 pour les navires et à 5.56 pour le tonnage.

Prusse. — Nous trouvons dans l'*Annuaire* de M. O. Hübner, le renseignement ci-après sur les naufrages de la marine prussienne de 1851 à 1860 (avec une lacune pour les années 1857 à 1859).

Années.	Bâtiments entièrement perdus.	Tonnage en lasts.	Rapport p. 100 à l'effectif au 1er janvier de chaque année.
1860.	80	10,104	5.9
1856.	58	8,168	5.8
1855.	34	5,284	3.9
1854.	34	4,831	3.3
1853.	30	4,224	3.4
1852.	61	7,934	6.2
1851.	21	2,881	2.3

Ces renseignements ne sont relatifs qu'aux navires entièrement perdus; quant au nombre total des naufrages, il est indiqué, mais seulement pour deux années, par le tableau ci-après, que nous empruntons aux *Annales du commerce extérieur* (liv. de sept. 1860, n° 25).

Années.	Bâtiments au long cours.	Bâtiments côtiers.	Bâtiments à vapeur.	Total.
1859. . .	163	30	9	201
1858. . .	127	26	4	157

La moyenne annuelle des pertes déduites de 1858 et 1859 est de 179. Rapprochée de l'effectif en bâtiments, elle donne un rapport de 12.09; mais le chiffre afférent à 1859 pouvant être considéré comme exceptionnel, il est plus exact de calculer d'après les pertes de 1858. Dans ce cas, le rapport tombe à 8.60.

1. Dans les navires perdus figurent ceux dont on n'a pas reçu de nouvelles depuis longtemps. Tout l'équipage de ces navires a été considéré comme perdu.

II. PAYS HORS D'EUROPE.

États-Unis. — En 1858, le nombre des navires naufragés s'est élevé à 1,418 dont 1,142 sous pavillon américain; 390 ont été entièrement perdus (444 en 1859 et 342 en 1860). Les causes des sinistres se classent ainsi qu'il suit: échouements, 462 (33 p. 100); abandon par les équipages, 78 (5 p. 100); collisions, 132 (9 p. 100); incendies, 85 (6 p. 100); autres causes ou causes inconnues, 661 (47 p. 100).

Le document que nous analysons ne contient aucun renseignement sur le nombre de personnes dont la vie a été mise en péril par ces sinistres et qui ont été sauvées ou ont trouvé la mort dans les flots. Il est muet également sur les moyens de sauvetage.

Les pertes totales (coques, fret, cargaisons) par suite de sinistres de mer, ont été, en 1858, de 108,693,738 fr.; en 1859, de 203,180,778 fr., dont 152,285,586 fr. pour la marine américaine; en 1860, de 154,848,780 fr., dont 116,137,800 fr. pour cette marine.

Nous croyons que les renseignements qui précèdent se rapportent aux sinistres survenus sur les côtes des États-Unis, sans distinction de pavillon. Les suivants nous paraissent s'appliquer seulement à la marine américaine; ils sont empruntés à l'excellent recueil américain *Merchant's Magazine,* qui en a reçu communication de l'*Association des armateurs américains.*

a) *Sinistres d'après leur nature.*

Années.	Bâtiments sinistrés.			Naufrages.		Échouements.		Abandons.		Incendies.		Collisions.		Absences prolongées.	
	Amér.	Étr.	Total.	Nomb.	P. 100.	Nomb.	P. 100.	Nomb.	P. 100.	Nomb.	P. 100.	Nomb.	P. 100.	Nomb.	P. 100.
1859. . .	828	239	1,067	444	41	400	38	87	8	87	8	34	3	23	2
1860. . .	839	190	1,029	342	33	344	23	99	10	74	7	62	6	32	3

b) *Sinistres par mois d'après leur nature en 1861.*

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Noyés.	32	35	24	18	14	10	5	9	34	12	16	10	219
Bâtiments perdus .	21	24	50	21	195	36	24	»	»	»	35	9	415
Échouements. . . .	53	14	27	15	8	»	6	»	»	»	26	4	153
Collisions.	31	1	5	106	1	»	8	9	5	3	7	2	178
	137	74	106	160	218	46	43	18	39	15	84	25	965

c) *Sinistres en 1862 d'après la nature des bâtiments.*

	Steamers.	Navires.	Barques.	Bricks.	Schooners.	Total.	Évaluation de la perte.
Janvier . . .	4	16	18	20	27	85	9,675,680 f
Février . . .	2	25	33	18	31	109	8,104,760
Mars.	4	49	40	32	57	182	12,406,240
Avril.	3	23	44	14	24	98	7,506,390
Mai	5	18	9	14	17	63	9,199,210
Juin.	2	10	11	6	15	44	5,088,000
Juillet. . . .	2	11	11	14	10	48	3,429,000
Août.	5	6	8	6	8	33	2,268,400
Septembre. .	2	11	5	13	19	50	3,264,800
Octobre . . .	5	19	12	12	25	73	7,483,600
Novembre. .	»	18	21	13	26	78	9,094,800
Décembre. .	10	27	17	27	56	137	10,409,200
	44	233	219	189	315	1,000	87,940,180

D'après ces documents, le nombre des bâtiments américains sinistrés aurait été de 1,067 en 1859, de 1,029 en 1860, de 968 en 1861 et de 1,000 en 1862. La moyenne annuelle déduite de cette période est de 1,016. Les statistiques fédérales ne faisant connaître que le tonnage de la marine marchande américaine, il est impossible de rapporter ces pertes à l'effectif-bâtiment.

Voici, d'après ces statistiques, les pertes des bâtiments sur les grands cours de l'intérieur. Nous trouvons les chiffres ci-après sur ces sinistres dans le *Merchant's Magazine* (1861, 1re partie, p. 583), mais sans renseignement sur leurs causes, sur le tonnage et la nature du moteur des bâtiments. Les pertes sont en millions de francs.

	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
Bâtiments perdus .	264	240	263	384	567	590	481	362	440	382
Montant des pertes.	3.9	5.3	5.1	11.8	15.1	16.9	7.5	3.9	5.5	6.2

Nous ne connaissons que pour les quatre années de la période 1848-1851, le nombre des individus qui ont perdu la vie dans ces naufrages ; il a été de 563, soit 141 par année.

(La fin au prochain numéro.)

V.

L. R. Villermé.

(SUITE ET FIN.)

Mémoire sur l'influence de la température sur la mortalité des enfants nouveau-nés (avec M. H. Milne Edwards), présenté en 1829 à l'Académie des sciences (*Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris*, t. V; *Ann. d'hyg.*, 1829, t. II, p. 291; Rapport de Duméril, dans *Arch. gén.*, 1829, t. XIX, p. 468).

Réflexions sur les établissements de charité publique, à l'occasion d'un ouvrage de M. David Johnston (*Ann. d'hyg.*, 1830, t. III, p. 92).

De la mortalité dans les divers quartiers de la ville de Paris (*Ann. d'hyg.*, 1830, t. III, p. 294).

Sur l'hygiène morale considérée particulièrement dans le royaume des Pays-Bas (*Ann. d'hyg.*, 1830, t. IV, p. 25).

Note sur l'inconvénient de multiplier les étages dans les hôpitaux (*Ann. d'hyg.*, 1830, t. IV, p. 51).

Sur un nouveau signe de mort (*Ann. d'hyg.*, 1830, t. IV, p. 420).

De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme (*Ann. d'hyg.*, 1831, t. V, p. 55).

Rapport sur les secours à domicile et dans les hôpitaux (*Ann. d'hyg.*, 1831, t. VI, p. 215).

Note sur la mortalité parmi les forçats au bagne de Rochefort (*Ann d'hyg.*, 1831, t. VI, p. 113).

Rapport sur l'ouvrage de MM. Quetelet et Ed. Smith, intitulé: Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges, et sur la population de la Belgique (*Ann. d'hyg.*, 1832, t. VIII, p. 459).

Des épidémies sous les rapports de l'hygiène publique, de la statistique médicale et de l'économie politique (*Ann. d'hyg.*, 1833, t. IX, p. 5, en extrait dans *Arch. génér. de médecine*, t. XXX, p. 574).

Note relative à quelques conditions que doivent présenter les hôpitaux destinés à des individus âgés de plus de soixante ans et infirmes (avec Parent-Duchâtelet, Esquirol et Chevallier (*Ann. d'hyg.*, t. IX, p. 296).

Extraits de notes manuscrites de Tenon sur la stature et le poids de l'homme (*Ann. d'hyg.*, 1833, t. X, p. 27).

De l'influence des marais sur la vie (*Ann. d'hyg.*, 1834, t. XI, p. 342).

De l'influence des marais sur la vie des enfants (*Ann. d'hyg.*, 1834, t. XII, p. 31).

Du choléra dans les maisons garnies de Paris en 1832 (*Ann. d'hyg.*, 1834, t. XI, p. 385).

Recherches sur les causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés; rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques (*Revue mensuelle d'économie politique*, juin 1834).

Sur la population de la Grande-Bretagne, considérée principalement dans les districts agricoles et manufacturiers et dans les grandes villes (*Ann. d'hyg.*, 1834, t. XII, p. 217).

Nouveaux détails concernant l'influence du développement excessif des manufactures sur la population en Angleterre (*Ann. d'hyg.*, 1835, t. XIII, p. 344).

Sur la durée trop longue du travail des enfants dans beaucoup de manufactures; discours lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 2 mai 1837 (*Ann. d'hyg.*, 1837, t. XVIII, p. 164).

Mémoire sur la distribution de la population française, par sexe et par état civil, et sur la nécessité de perfectionner nos tableaux de population et de mortalité, lu à l'Académie des sciences morales les 15 février, 4 et 10 octobre 1834 (*Mémoires de l'Académie des sciences morales, etc.*, t. I, 1837, et *Ann. d'hyg.*, 1837, t. XVII, p. 245).

Rapport sur un aperçu médico-statistique de la vallée d'Aix-les-Bains, en Savoie (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 1838, t. III, p. 236).

De la mortalité des enfants trouvés, considérée dans ses rapports avec le mode d'allaitement; sur l'accroissement de leur nombre en France (*Ann. d'hyg.*, 1838, t. XIX, p. 47).

De la santé des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine (*Ann. d'hyg.*, 1838, t. XXI, p. 338). (Ce travail est un extrait du Rapport fait sur le même sujet à l'Académie des sciences morales et politiques.)

De l'ivrognerie, principalement chez les ouvriers des manufactures (*Ann. d'hyg.*, 1839, t. XXII, p. 98).

Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine (*Mémoires de l'Académie des sciences morales*, 2e série, 1839, t. II, p. 320 à 594).

Rapport d'un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne pendant les années 1840 et 1841, d'après les ordres de l'Académie des sciences morales et politiques (*Mémoires de l'Académie des sciences morales, etc.*, 1843, t. IV).

Rapport sur le recensement de la population sarde pour 1838, fait à l'Académie des sciences morales et politiques (*Ann. d'hyg.*, 1840, t. XXIV, p. 241).

Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie; ouvrage entrepris par ordre de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

Enquête sur le travail et la condition des enfants et des adolescents dans les mines de la Grande-Bretagne (*Journal des Économistes*, février 1843).

Quelques considérations sur la taille, la conformation et la santé des enfants et des adolescents employés dans les mines de houille de la Grande-Bretagne (*Ann. d'hyg.*, 1843, t. XXX, p. 28). (Ce travail est la suite du précédent.)

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'ouvrage de Thom. Doubleday, ayant pour titre : *De la véritable loi de la population* (*Journal des Économistes* novembre 1843).

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le recensement des États prussiens en 1843, et sur l'ouvrage officiel qui en fait connaître les résultats (*Journal des Économistes*, juin 1846).

Rapport fait à la même Compagnie sur le mouvement de la population sarde pendant la période décennale de 1828 à 1837 (*Journal des Économistes*, novembre 1846).

Compte rendu fait à la même Académie de l'ouvrage de Loiseleur-Deslongchamps sur les céréales et principalement sur les froments (*Journal des Économistes*, septembre 1843).

Sur l'institution par le gouvernement belge d'une commission centrale de statistique, et observations sur les statistiques officielles publiées en France par les divers ministères (*Journal des Économistes*, mai 1845).

Des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels (*Ann. d'hyg.*, 1845, t. XXXIV, p. 94).

Observations sur l'accroissement de la mortalité des nouveau-nés en hiver (*Ann. d'hyg.*, t. XXXIV, 1845, p. 464).

Notes sur quelques monopoles usurpés par les ouvriers de certaines industries, avec des considérations sur le personnel des bassins houillers (*Journal des Économistes*, 1847).

Rapport sur la statistique médicale et son organisation dans les différents États (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 1847, t. XIII, p. 381).

Des associations ouvrières. Paris, 1848, in-18. (Fait partie des petits traités publiés en 1849 par l'Académie des sciences morales et politiques, 1850, 65 pages in-4°.)

Des eaux minérales dans leurs rapports avec l'assistance publique (*Ann. d'hyg.*, 1849, t. XLII, p. 241).

Discours prononcé dans la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, 24 novembre 1848 (Rapport sur les sujets de prix).

Sur les cités ouvrières (*Ann. d'hyg.*, 1850, t. XLIII, p. 241).

Analyse critique d'un Traité du goître et du crétinisme, suivi de la statistique des goîtreux dans le bassin de l'Isère en Savoie, etc. (*Ann. d'hyg.*, 1853, t. L, p. 237).

Des accidents produits dans les ateliers par les appareils mécaniques. Paris, 1850. Analyse du travail de la Commission instituée par le préfet du Nord en 1846 (*Journal des Économistes*, octobre 1850, et *Ann. d'hyg.*, t. XLIII, p. 261).

Considérations sur les tables de mortalité, à l'occasion d'un travail de M. Quetelet, lues à l'Académie des sciences morales et politiques (*Journal des Économistes*, novembre 1853; *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1854, et *Ann. d'hyg.*, 1854, 2ᵉ série, t. Iᵉʳ, p. 7).

De l'épidémie typhoïde qui a frappé la ville de Paris en 1853. Paris, 1854, in-8°, 15 pages (*Ann. d'hyg.*, 1854, 2ᵉ série, t. II, p. 83).

De l'application de la méthode statistique aux opérations de recrutement. Paris, 1857, in-8°, 11 pages (*Ann. d'hyg.*, 1857, 2ᵉ série, t. VIII, p. 5).

Mémoires sur les âges respectifs des époux dans les mariages (*Comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, novembre 1860 et octobre 1861).

Villermé a collaboré, comme nous l'avons dit, au *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes, et il a rédigé entre autres les articles PRISONNIERS DE GUERRE et RAGE (celui-ci en collaboration avec Trolliet).

Il a fourni au *Dictionnaire de médecine*, 2ᵉ édition en 30 volumes, l'article *Épidémies sous les rapports de la statistique médicale et de l'économie politique*, t. XII, p. 145 (1835).

Il fut un des fondateurs-rédacteurs des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, dont l'organisation remonte à 1829.

Enfin, il a composé plusieurs discours et une notice fort remarquable sur Patrin, bibliothécaire à l'École des mines. Pour peindre ce savant honorable, il a suffi à Villermé de faire un retour sur lui-même : « Il avait, dit-il, le cœur noble et pur; modeste dans ses goûts, simple dans ses habitudes, il était ennemi de l'intrigue et indifférent pour la fortune. » (*Ann. encyclopédiques*, 1818.) ALPH. GUÉRARD.

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 5 mars 1864.

Le 5 mars 1864, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. de Lavergne, membre de l'Institut.

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté.

Au sujet du procès-verbal, M. le docteur *Bourdin* croit devoir reproduire avec quelques détails ses observations de la séance précédente sur l'accroissement prétendu des mort-nés en France. Il estime que cet accroissement n'est qu'apparent et résulte d'une plus grande exactitude dans leur constatation. Il est certain, dit-il, que, dans le département de la Seine, l'attention des officiers de l'état civil a été fréquemment appelée, pendant ces dernières années, sur l'importance que présente une vérification exacte des mort-nés, tant au point de vue médical que dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice criminelle. Il y avait lieu de rechercher, en effet, si, comme le soutiennent les partisans des tours, leur suppression graduelle en France avait eu pour résultat d'accroître le nombre des infanticides qui se déguisent sous le nom de *mort-nés*. Or, il est évident que ces instructions ont dû amener la déclaration d'un certain nombre de décès d'enfants survenus avant ou pendant l'accouchement qui ne parvenaient pas autrefois, par négligence ou toute autre raison, à la connaissance de l'autorité. Au fond, il serait extraordinaire qu'alors que les documents officiels proclament une diminution marquée de la mortalité générale, que les sages-femmes diplômées remplacent partout les matrones, il mourût un plus grand nombre d'enfants au terme de la gestation ou pendant la parturition. Quant à l'abus du seigle ergoté, par lequel quelques médecins ont cru pouvoir expliquer l'accroissement des décès de cette catégorie, il n'est nullement démontré qu'on recoure plus souvent que par le passé à l'administration de cette substance dangereuse, dont les propriétés sont d'ailleurs connues depuis longtemps. Il faudrait préalablement démontrer que l'organisme des femmes a subi des modifications de telle nature, que l'emploi de cet excitant énergique est devenu plus nécessaire qu'autrefois. Or, rien ne permet de supposer l'existence de ces modifications.

M. Legoyt estime que ce n'est pas sans une sorte de raison au moins apparente, que l'attention des partisans des tours s'est portée sur l'accroissement des mort-nés en France. Ils remarquaient, en effet, une assez singulière coïncidence entre cet accroissement et celui des infanticides, avortements, abandons d'enfants sur la

voie publique juridiquement constatés. Ils rapprochaient ensuite ces tristes manifestations d'un phénomène d'une gravité incontestable, la diminution graduelle de la fécondité de notre population, et ils croyaient pouvoir en conclure que la fermeture des tours, en enlevant aux filles-mères la possibilité de cacher le résultat de leur faute, et à un certain nombre de femmes mariées le moyen de s'exonérer de la charge d'une famille trop considérable, devait les exposer aux plus coupables tentations. Pour ma part, je suis obligé de déclarer que j'ai longtemps, sinon partagé complétement cette opinion, au moins éprouvé, pour ses partisans, une sorte de sympathie. Mais cette sympathie a été vivement ébranlée lorsque j'ai été appelé à constater que les mort-nés et même les infanticides s'accroissaient partout en Europe, et non-seulement dans l'Europe catholique, mais encore dans l'Europe protestante qui ne connaît pas l'institution des tours. En effet, si l'on veut bien jeter les yeux sur la dernière partie de mon mémoire intitulé *De la prétendue dégénérescence de la population française*, on y verra que, d'après les documents officiels (autant que possible je n'en emploie jamais d'autres dans mes travaux de statistique comparée), les mort-nés s'accroissent plus ou moins rapidement dans tous les pays qui publient régulièrement les relevés de leur état civil. Dans quelques-uns même, cet accroissement est plus rapide qu'en France. Ici se place une observation assez importante : elle est relative à la difficulté de comparer exactement les mort-nés de la France à ceux de l'étranger. En France, nous donnons à cette qualification de *mort-nés* une très-grande extension ; nous l'appliquons non-seulement aux enfants venus morts au monde, soit qu'ils fussent ou non vivants avant l'accouchement, mais encore à ceux qui sont décédés dans les trois jours postérieurs à la naissance. (On sait que la déclaration de la naissance à l'état civil doit avoir lieu dans ces trois jours pour tout délai.) Or, un assez grand nombre d'enfants décède évidemment dans ces trois jours, qui constituent peut-être la période la plus critique de la frêle existence du nouveau-né. Eh bien, ces décès sont mis au compte des mort-nés. Ce n'est pas tout ; bien que la déclaration soit obligatoire dans les trois jours de la naissance, il est certain que les parents, lorsque la vie du nouveau-né est extrêmement délicate et que son transport à la mairie, surtout par les temps froids ou chauds, pourrait compromettre sa vie, ajournent la déclaration quelquefois de plusieurs jours. Voilà donc toute une catégorie de décès qui n'ont rien de commun avec les mort-nés proprement dits, et avec lesquels cependant nos relevés de l'état civil les confondent.

M. le président. C'est la faute de l'administration. Il semble qu'elle pourrait prévenir cette confusion en enjoignant aux personnes qui vont faire la déclaration de la naissance, et notamment à l'accoucheur ou à la sage-femme, l'obligation de faire connaître si l'enfant était ou non vivant en venant au monde.

M. Legoyt. Parfaitement, M. le Président ; mais nous nous heurtons ici à deux difficultés. La première, exclusivement légale, est celle-ci : aux termes d'un décret de 1806, l'officier de l'état civil ne doit pas recevoir et surtout enregistrer une déclaration de cette nature. Le décret lui enjoint de se borner à constater que l'enfant lui a été présenté sans vie. La raison de cette injonction, c'est qu'une déclaration sur le point de savoir si l'enfant a ou non vécu après sa naissance, conduirait à préjuger, et souvent dans des conditions peu satisfaisantes, des questions très-graves, très-délicates, des questions d'hérédité.

M. Teissier-Desfarges. Il est certain que souvent le père peut avoir intérêt à ce

qu'il soit déclaré que son enfant a vécu après la naissance. Tel serait le cas, par exemple, où la mère serait morte pendant la délivrance. Dans ce cas, si l'enfant a vécu, il a été l'héritier de sa mère, et à son décès il a transmis au père la fortune maternelle. Or, sous l'influence de cet intérêt, le père pourrait faire lui-même et provoquer des témoins, qui presque toujours ne sont que des témoins de complaisance, n'ayant point assisté à l'accouchement, une déclaration inexacte au préjudice des véritables héritiers. C'est à ce point de vue que s'est très-probablement placé le législateur de 1806, et il a eu raison. En l'état actuel du droit, quand une question d'hérédité s'élève avec des circonstances de cette nature, c'est à la suite d'une enquête que le juge s'éclaire sur le moment précis du décès de l'enfant; or, une enquête est beaucoup plus favorable à la manifestation de la vérité que la simple déclaration de témoins plus ou moins placés sous l'influence d'un intéressé.

M. le docteur Bourdin. Il y aurait peut-être un moyen de constater si l'enfant est réellement venu mort au monde ou a survécu à l'accouchement; il consisterait dans la déclaration immédiate, obligatoire, à l'autorité du fait de l'accouchement et de la vérification également immédiate, par le maire assisté d'un médecin, de l'état du nouveau-né.

M. Teissier-Desfarges. Dans les campagnes, ce mode de constatation serait assez souvent impossible, le médecin demeurant quelquefois à une grande distance et les soins de sa clientèle l'appelant fréquemment hors de son domicile. Il serait donc très-difficile d'obtenir à bref délai son concours à la vérification. Le maire lui-même ou son adjoint pourrait également se trouver dans l'impossibilité de se rendre en temps utile au domicile de l'accouchée, surtout si l'on songe que les diverses sections d'une commune sont souvent, et particulièrement dans les départements montagneux, à une grande distance du chef-lieu.

M. Legoyt. Dans tous les cas on se demande quelle serait, au point de vue qui nous occupe ici, c'est-à-dire au point de vue statistique, l'utilité d'une pareille vérification, puisque la loi défend à l'officier de l'état civil de constater la survie plus ou moins prolongée de l'enfant après l'accouchement. Elle ne serait utile, selon nous, que dans un intérêt d'hygiène publique, en rendant inutile le transport de l'enfant à la mairie, transport qui peut compromettre sa vie, puis dans l'intérêt de la justice criminelle, en permettant de constater si le décès du nouveau-né est ou non l'œuvre d'un crime.

M. le président. Ce qui est certain, c'est que, dans l'état actuel de la statistique officielle, on ne connaît réellement pas, en France, le nombre des véritables mort-nés et que le mal est à peu près sans remède.

M. Legoyt. Je doute, pour ma part, que les autres pays soient plus heureux ou plus habiles que nous sur ce point, parce que si le nombre des mort-nés est exagéré chez nous, il semble ne pas l'être moins à l'étranger, où son rapport aux naissances est quelquefois plus élevé qu'en France. C'est ce qui se produit en Belgique et en Hollande, par exemple, où cependant la statistique officielle prétend n'enregistrer que les mort-nés proprement dits. En Prusse, le rapport est à peu près le même que chez nous; en Danemark, il est supérieur, ainsi que dans la Saxe royale et dans quelques cantons de la Suisse. Et cependant, je le répète, les relevés de l'état civil de ces pays ne sont censés indiquer que les véritables mort-nés. D'où cette conclusion ou qu'ils en ont plus que nous, ou qu'ils ne les constatent pas plus exactement. J'ai dit en commençant que j'avais cessé de croire à l'influence de la

suppression des tours sur le nombre des mort-nés en France, en constatant leur accroissement dans l'Europe entière, catholique ou protestante; cet accroissement est un fait grave et qui doit avoir une cause générale. Ne serait-il qu'apparent, comme M. Bourdin assure que tel est le cas en France? Ne résulterait-il que d'une attention plus grande, donnée partout à la constatation de cette mortalité spéciale, par suite des vives discussions qu'elle soulève depuis quelques années? Je ne vois rien d'improbable dans cette hypothèse. Cependant il faut tenir compte de deux faits qui me paraissent avoir un rapport étroit avec l'accroissement des mort-nés : le progrès très-sensible des agglomérations urbaines et l'accroissement des naissances naturelles. On sait, en effet, deux choses : la première, c'est que la densité soumet les populations à une loi de mortalité toute spéciale, depuis l'extrême enfance jusqu'à la vieillesse; la seconde, que le nombre des mort-nés est bien plus élevé dans les naissances naturelles que dans les naissances légitimes. L'accroissement des mort-nés pourrait donc être très-réel et résulter des conditions nouvelles dans lesquelles se placent les populations en s'agglomérant, c'est-à-dire en s'exposant à tous les dangers qui résultent, au point de vue moral et hygiénique, de l'extrême contiguïté.

La statistique met en lumière, en France et partout ailleurs, un autre fait qu'il peut être utile de rappeler dans cette discussion, c'est que, toutes choses égales d'ailleurs, le rapport des mort-nés aux naissances est plus élevé dans les localités montueuses que dans les plaines. Peut-être faut-il voir, dans ce fait, une des conséquences de l'emploi des femmes dans les travaux les plus pénibles de l'agriculture et des fatigues excessives que ces travaux leur imposent dans des localités où le sol est en pente et où les voies de communication sont rares ou défectueuses. D'un autre côté, comme les pays montagneux sont généralement pauvres, peut-être les sages-femmes diplômées y sont-elles rares et les femmes enceintes y accouchent-elles en grand nombre ou sans secours médical, ou seulement avec l'assistance d'une matrone ignorante. Quoi qu'il en soit, le fait que je signale est généralement observé.

M. le président. Quelque intéressante qu'elle soit, cette discussion, purement incidente d'ailleurs, ne saurait se prolonger indéfiniment. Je me vois donc obligé de l'interrompre, pour revenir à l'ordre du jour de cette séance.

M. le secrétaire offre à la Société, au nom de son auteur, M. Cormon, rédacteur en chef du journal *le Moniteur du Puy-de-Dôme*, un exemplaire de l'ouvrage ayant pour titre : *le Concours régional et l'Exposition de Clermont-Ferrand en 1863* et pour sous-titre : *Statistique agricole, industrielle, horticole et commerciale :* « Ce livre, dit M. le secrétaire, est un compte rendu très-détaillé de la solennité agricole et industrielle dont la ville de Clermont a été le théâtre en 1863. L'auteur y a joint de très-bonnes notices sur toutes les branches de la production dans le département du Puy-de-Dôme, ou plus exactement dans l'ancienne province de l'Auvergne, province si riche et si pittoresque à la fois, où se déroule, aux pieds des cimes volcaniques du Puy-de-Dôme, cette magnifique Limagne qui n'a d'égale que les plaines de la Lombardie, au point de vue de la fertilité du sol, de la richesse et de la variété des cultures. »

M. le président annonce la candidature au titre de membre titulaire de MM. de Laponterie, chef du bureau de statistique au ministère des finances; Humbert (Léon-Marie), propriétaire; Loua, rédacteur à la division de la statistique générale de France; Saufroy, négociant.

Conformément au règlement, la Société ajourne à sa plus prochaine séance son vote sur ces quatre candidatures.

M. le secrétaire lit la première partie d'un mémoire sur les résultats généraux du dernier recensement de la population en France.

La séance est levée à la suite de cette lecture.

II.

Naufrages des marines marchandes.

(FIN.)

De grands efforts ont été faits dans ces dernières années, et par les gouvernements et par les particuliers, pour réduire, autant que possible, les chances de naufrage aux cas de force majeure, c'est-à-dire à ce petit nombre de sinistres que ne peut, que ne pourra jamais conjurer la prudence humaine.

Signalons d'abord, comme les plus intéressants, ceux des particuliers.

Ils se sont manifestés sous deux formes : 1° essais de constructions nautiques capables de résister plus énergiquement que par le passé aux coups de mer; 2° institution de sociétés de sauvetage.

Les progrès de l'architecture navale dans les deux marines (marchande et militaire) ont été considérables, et s'ils n'ont pas complétement satisfait aux données du problème de la plus grande sécurité possible des transports maritimes dans ses rapports avec la force de résistance des navires, ils en ont au moins préparé la solution. La substitution des coques en fer aux coques en bois a paru, pendant un certain temps, avoir réalisé une amélioration décisive; mais des expériences ultérieures ont sensiblement diminué les espérances qu'elle avait suggérées. Les coques cloisonnées et construites de telle sorte que l'avant et l'arrière puissent, en se séparant sous l'effort de la mer, naviguer séparément (invention Armand), n'ont pas encore fait leur preuve. Mais le remplacement graduel de la voile par la vapeur, et surtout des petits par les grands navires, est un des éléments de sécurité les plus efficaces qui encore aient été introduits dans la navigation marchande.

Les sociétés de sauvetage sont une des plus heureuses manifestations de l'esprit d'association, appliqué à un grand intérêt public. Nous avons déjà mentionné les résultats importants obtenus dans ces dernières années sur les côtes d'Angleterre par la *life boat institution.* Cette institution jouit, de l'autre côté du détroit, de la plus grande et de la plus légitime popularité. Exclusivement fondée et soutenue avec le produit de souscriptions particulières, elle dispose aujourd'hui d'un matériel de sauvetage considérable, et ses *life boats,* montés par l'élite des marins du Royaume-Uni, sont toujours prêts à affronter la mer, par les temps les plus difficiles. Leur dévouement ne reste pas, d'ailleurs, sans récompense. En outre d'une solde élevée, les sauveteurs les plus méritants reçoivent des récompenses en rapport avec les services rendus et les dangers affrontés. Ainsi, en 1863, une somme de 33,000 fr. leur a été distribuée à titre de primes d'encouragement. La société leur décerne, d'ailleurs, des médailles d'or et d'argent, et tous les journaux se font un devoir de donner la publicité la plus étendue aux séances solennelles, toujours présidées par les amiraux les plus illustres, dans lesquelles ces distinctions leur sont remises. On a calculé que, depuis sa formation, qui remonte à trente ans en-

viron, la société a sauvé des flots 13,220 naufragés. On évalue à près de 2 millions les sommes qu'elle a dépensées pour l'établissement de son matériel.

Une société de même nature, mais dans des proportions beaucoup plus modestes, vient de se fonder à Paris, sous la dénomination de *Société humaine nationale et internationale.* Elle doit d'abord opérer sur les bords de la Seine, puis successivement, dans la mesure de ses ressources, sur les autres cours d'eau de l'Empire. Plus tard, si ses premiers efforts étaient encouragés, elle formerait une association centrale et générale, dont l'action s'étendrait sur les côtes maritimes comme sur les rivières. On lit dans le premier numéro du journal qu'elle a fondé sous le titre de *le Sauveteur*, qu'il se noie en moyenne annuelle 600 personnes à Paris, et que, dans ces trente dernières années, de 80 à 90,000 marins français ont trouvé la mort dans les flots.

La nouvelle association aura-t-elle un meilleur sort que l'ancienne *société des naufrages?* On ne peut que le désirer vivement.[1]

Parmi les dispositions dues à l'initiative des gouvernements, nous devons signaler avant tout le service de télégraphie électrique, qui fonctionne, depuis 1854, avec un succès marqué en Angleterre et a pour but de signaler aux bâtiments en mer la force et la direction des vents dans les parages qu'ils doivent traverser, et de leur suggérer ainsi les précautions à prendre dans l'intérêt de leur navigation. Cette nouvelle et curieuse application de l'électricité est fondée sur ce fait que sa vitesse dépasse celle des vents les plus rapides. Voici comment elle a lieu. Il existe actuellement à Londres, au ministère du commerce (*Board of trade*), un bureau de météorologie, dirigé par un contre-amiral. Ce bureau, qui reçoit plusieurs fois par jour des dépêches émanées de toutes les stations sémaphoriques du littoral, les transmet directement aux navigateurs. En moins d'une heure, grâce au concours que lui prêtent les diverses compagnies télégraphiques, il peut envoyer ses communications, ses signaux d'alarme à toute la côte anglaise et même aux îles de Man, Jersey et Héligoland. Il reçoit deux fois par jour des télégrammes de France, d'abord, le matin, de Rochefort, Lorient et Brest (qui arrivent en aussi peu de temps que ceux d'Écosse et d'Irlande); puis, dans l'après-midi, par l'intermédiaire de l'Observatoire de Paris, de Lisbonne, Bayonne, Brest, Helder et Copenhague. En échange, il transmet chaque jour à Paris des télégrammes sur l'état du temps dans sept localités. Un télégramme spécial est en outre envoyé à Calais, pour cette partie de la côte française, à 11 heures du matin. Ces envois, permanents et réguliers, sont indépendants de ceux que le bureau fait accidentellement sur le continent pour l'usage des côtes nord-ouest de la France et des îles anglaises du détroit.

L'efficacité des avertissements ainsi transmis a été pleinement appréciée en Angleterre et en France, où un service de même nature vient d'être récemment organisé à Paris, par les soins de MM. les capitaines de vaisseau Moulac et Mouchez. Voici dans quels termes le premier s'exprimait, le 20 janvier 1863, sur la valeur des renseignements transmis par le bureau de Londres : « ... Bien que les prévisions du temps faites par l'amiral Fitz-Roy (le directeur du service) ne soient que des pro-

1. La formation de la nouvelle société humaine est très-probablement due aux travaux persévérants de M. Tremblay sur les sinistres maritimes et les moyens de les prévenir. Cet ingénieur assure, dans un de ses mémoires, que pendant une période de 28 années, qu'il a étudiée avec le plus grand soin, la marine militaire française a perdu 65 bâtiments et la marine marchande près de 12,000 navires. (*Moniteur* du 17 février 1863.)

babilités, il serait facile de citer un très-grand nombre de circonstances dans lesquelles l'événement a justifié ses prévisions. Depuis le peu de temps (moins de deux mois) que ses avertissements parviennent en France, les trois coups de vent qui se sont fait sentir sur nos côtes ont été *annoncés la veille.* » Le capitaine Mouchez écrivait à l'amiral anglais, le 19 du même mois: « Je n'ai pas besoin sans doute de vous dire que, pendant tout le mois écoulé, vos télégrammes se sont vérifiés d'une manière fort remarquable. Les journaux de divers ports de nos côtes du nord signalent très-fréquemment l'accord parfait des prévisions et des temps observés. »

Le *Compte rendu des naufrages* en 1861 (*Report on Wrecks*) apprécie ainsi qu'il suit les services rendus, cette année, à la navigation par le bureau météorologique de Londres :

«L'amiral Fitz-Roy a également, par ses avertissements donnés dans tous les ports à l'approche des ouragans, sauvé beaucoup de navires de désastres certains; mais la cupidité humaine a trop souvent méconnu ces indices. A l'approche des tempêtes de la fin d'octobre, l'amiral Fitz-Roy avertit les ports. Vains efforts ! au mépris de ses avertissements, une multitude de charbonniers prit la mer. Combien n'ont jamais reparu ! Cela s'explique en deux mots : les bénéfices de cette industrie sont si grands, que la perte accidentelle d'un navire n'empêche pas les armateurs de réaliser de gros bénéfices.

« Quant à la valeur des présages de l'amiral Fitz-Roy, les événements que nous venons de rapporter ont achevé de dissiper les préventions qu'ils rencontraient encore chez un grand nombre de marins. La science dont cet homme distingué s'est fait l'apôtre, au mépris des sarcasmes, est encore dans l'enfance, personne plus que lui n'est prêt à en convenir; elle se trompe quelquefois, ce n'est pas douteux; mais le jour viendra, nous devons l'espérer, où elle parlera avec une parfaite sûreté. Dès aujourd'hui, quand l'amiral Fitz-Roy fait hisser les signaux d'alarme dans les ports, la tempête est probable et la prudence commande aux petits navires ou à ceux que leur état rend impropres à la mer, de rester au port. »

Voici maintenant dans quels termes le *Moniteur* du 24 avril 1863 décrivait les postes sémaphoriques déjà installés sur nos côtes, à cette date, conformément au système de l'amiral Fitz-Roy.

« On voit, depuis un an, sur les falaises les plus arides et les rochers les plus escarpés des côtes de France, s'élever des maisonnettes blanches surmontées d'une tour, dont la toiture rouge, les murs badigeonnés et les persiennes vertes offrent le plus souvent un singulier contraste avec l'aspect sauvage des lieux qui les entourent. Ce sont les nouveaux sémaphores que l'État fait construire sur toute l'étendue du littoral. De Dunkerque à Bayonne, de Port-Vendres à Menton, leur nombre ne s'élève pas à moins de cent cinquante, et la solidité, on peut dire le luxe de leur installation, atteste l'importance des services que l'on attend d'eux.

« Destinés à remplacer les anciennes vigies, ils ne sont plus forcés de correspondre entre eux. Chaque poste est seulement chargé d'explorer l'horizon. Quelque avancé qu'il soit sur le bord de la mer, au milieu des rochers, il peut, à chaque instant du jour et de la nuit, entrer en communication avec l'autorité chargée du littoral. Un fil télégraphique le relie au grand réseau des lignes électriques. Deux gardiens veillent à l'appareil. Cet appareil est un télégraphe à cadran d'un usage facile, analogue à ceux que l'on emploie sur les chemins de fer.

« La tour du sémaphore est surmontée d'un arbre vertical de 10 mètres de haut,

muni de trois ailes mobiles, qui servent à faire aux bâtiments qui passent des signaux, que l'on distingue encore à plus de six milles au large. Le navire y répond avec ses pavillons, et c'est ainsi qu'entre la terre et les marins en mer se trouvent établies des communications nouvelles que l'électricité peut instantanément propager du rivage sur toute l'étendue du continent. »

L'une des dispositions les plus propres à prévenir les naufrages résultant des collisions, a été prise dernièrement sur la proposition de la France, par les principales puissances maritimes de l'Europe; nous voulons parler d'un système uniforme d'éclairage des navires pendant la nuit. En France, ce système a été organisé par le décret du 25 octobre 1862, et mis en vigueur à partir du 1er juin 1863. A la suite d'un accord entre les deux pays, l'Angleterre l'a adopté et appliqué à la même date.[1]

Les grands intérêts engagés, en Angleterre, dans les transports maritimes ont décidé le gouvernement à recourir à une mesure bien plus considérable encore dans l'intérêt de la marine marchande. Elle a consisté à créer des ports de refuge sur les parties les plus dangereuses de la côte anglaise. Les premiers ports de cette nature ont été établis à Portland, Holyhead et à Alderney. Ils seront très-prochainement livrés au commerce. Une commission royale nommée en 1860, à la suite d'un rapport d'une commission parlementaire, avait demandé qu'il en fût créé un plus grand nombre; mais d'une part, le gouvernement a reculé devant la dépense, et, de l'autre, il n'a pas partagé l'opinion de la commission sur les services que ces ports pourraient rendre à la marine marchande. Le duc de Sommerset, interpellé dans la séance de la Chambre des lords du 13 février 1863, exprimait ainsi qu'il suit sa pensée sur ce dernier point: « Je ne pense pas que ces ports auraient les avantages que leur at- « tribuent beaucoup de personnes. Les témoignages les plus compétents permettent « de croire que les armateurs continueront à envoyer à la mer le même nombre « de vieux et mauvais navires, incapables de tenir la mer. C'est surtout le commerce « des charbons auquel on peut reprocher cette coupable habitude, ou plutôt cette « funeste spéculation. Les propriétaires ont soin de les assurer; puis certains que « la perte sera couverte par l'assurance, ils s'inquiètent peu de ce qu'ils deviendront. « Le fait de la destruction volontaire d'un vieux navire est des plus rares dans ce « commerce; on emploie les navires jusqu'à ce que la mer les engloutisse. La vie « d'un grand nombre de braves marins est ainsi compromise dans un pur intérêt « de spéculation. »

La part considérable de l'assurance dans les causes des naufrages sur les côtes du Royaume-Uni, inspirait récemment au journal le *Times* les réflexions ci-après : « On a dit que les naufrages sont souvent le résultat de la plus coupable des spéculations, le désir de toucher le montant de l'assurance. On prétend même que cette catégorie de naufrages est l'objet d'une sorte de trafic régulier, le prix de l'assurance étant très-souvent supérieur à la valeur du navire. En jetant les yeux sur les rapports officiels relatifs aux naufrages, on y trouve un fait qui semble con-

1. Le décret impérial règle le nombre, la nature et la position des feux que les bâtiments de guerre et les navires de commerce sont tenus de porter la nuit, savoir : feu vert à tribord et feu rouge à bâbord; le troisième, c'est-à-dire le feu blanc, en tête du mât de misaine, est réservé exclusivement aux bâtiments à vapeur. Le décret pose en outre les règles à suivre en temps de brume et en cas de croisement de route par deux navires. Dans ce cas, la règle est précisément la même que pour les voitures : chacun doit prendre sa droite.

firmer cette affirmation, c'est qu'à peu près la moitié des sinistres se produit dans des circonstances où ils semblent impossibles, c'est-à-dire par des temps entièrement favorables. On lisait dernièrement, à ce sujet, la notification suivante dans les journaux de Liverpool : « Plusieurs navires ont été dernièrement détruits en pleine « mer dans des circonstances clairement indicatives de l'intention de spéculer sur « l'assurance. Une récompense de 200 fr. et le pardon de Sa Majesté sont offerts aux « personnes qui pourront traduire les coupables devant la justice. Voilà des faits qui « jettent une triste lumière et sur notre caractère national et sur la loyauté de notre « commerce. »

Signalons encore comme un témoignage des vives préoccupations qu'inspirent en Angleterre les pertes considérables que les naufrages infligent au commerce national, les mesures préventives suivantes :

1° La création dans les ports du Royaume-Uni d'un corps de pilotes, munis de licences que des commissions compétentes ont délivrées après examen, sous l'autorité du gouvernement.

2° Le droit conféré par la loi au *Bureau du commerce* d'ordonner une enquête sur les naufrages à l'occasion desquels la capacité ou la vigilance du capitaine peuvent être mises en doute, et de provoquer la formation d'un tribunal spécial chargé de juger sa conduite pour lui infliger, au besoin, une peine qui peut aller jusqu'au retrait définitif de son certificat d'aptitude.[1]

3° La soumission à des essais publics, sous la surveillance d'un agent du gouvernement, des ancres et des chaînes fournies à la navigation par le commerce.[2]

4° La suppression de tout droit sur les bâtiments étrangers qui atterrissent dans un port pour renouveler leur provision d'eau, de charbon, remplacer leurs ancres ou leurs chaînes, ou les réparer. A. L.

III.

Du mouvement de la population en France en 1861.

Süssmilch, dans son livre (si souvent cité et si peu connu) *De l'Ordre divin* (1775), considère le rapport des naissances, des mariages et des décès à la population comme le résultat immuable d'une des lois qui régissent la reproduction de l'espèce. Ce précurseur des statisticiens modernes avait commis la faute (d'ailleurs fort commune encore de nos jours) de déduire cette prétendue loi d'un petit nombre de faits contemporains, plus ou moins exactement recueillis. Il ne lui était pas venu à la pensée que ces faits pouvaient être démentis par des observations ultérieures, plus nombreuses et plus sûres, et que si l'homme en société est véritablement régi par des lois, leur application varie selon les milieux qui l'entourent. Que l'on suppose une population insuffisamment nourrie, mal vêtue, logée dans des habitations

1. On se demande pourquoi la France ne s'est pas approprié cette législation spéciale, et pourquoi la justice qui, chez nous, frappe si sévèrement l'officier convaincu d'avoir perdu, par sa faute, un bâtiment de l'État, n'atteindrait pas également le capitaine dont l'incapacité, l'imprudence, quelquefois la coupable connivence, ont mis en péril la fortune de ses consignataires, et, ce qui est beaucoup plus grave, la vie de son équipage?

2. On sait que des épreuves de cette nature ont lieu dans presque tous les États du continent pour les armes à feu.

malsaines, attachée à un sol insalubre, et livrée à des travaux excessifs; évidemment la *loi* de sa mortalité se modifiera le jour où, par suite du progrès de l'aisance publique, sa situation économique se sera sensiblement améliorée. En réalité, la mort est la seule *loi* de l'humanité; mais l'homme est, dans une grande mesure, le maître d'en avancer ou d'en retarder l'époque. Ainsi, deux enfants, nés le même jour, dans des conditions de vitalité égales, sont arrivés à l'âge adulte. A ce moment décisif de la vie, l'un abandonné sans frein à ses passions, commet les excès les plus graves, dissipe son patrimoine, se refuse à tout travail utile et finit par succomber, jeune encore, aux maladies et aux privations. L'autre, au contraire, sobre, contenu, laborieux, économe, parvient sans infirmité à une vigoureuse vieillesse. Ces deux hommes ont été évidemment les arbitres de leur destinée. Eh bien! leur histoire est celle de deux sociétés suivant, comme eux, une ligne de conduite entièrement opposée. Par exemple, si l'une, au lieu de développer, comme l'autre, par le travail et la paix, les éléments de richesse et de prospérité qu'elle trouve dans son sol, dans sa situation géographique, dans ses attitudes spéciales, fait la guerre à ses voisins, ou se la fait à elle-même au nom de quelque fanatisme religieux ou politique, il est certain que son chiffre mortuaire sera incomparablement moins favorable que celui de son heureuse rivale. A ce point de vue, il n'est pas permis de douter, par exemple, en l'absence de tout document officiel, que la mortalité de la France à la fin des seizième et dix-huitième siècles, ait été très-sensiblement supérieure à celle de la France du milieu du dix-neuvième.

Le problème est plus compliqué en ce qui concerne les mariages, parce que les circonstances qui peuvent déterminer leur accroissement ou leur diminution varient d'une époque à une autre. En principe, on peut croire que leur nombre est en raison combinée: 1° de celui des individus des deux sexes qui arrivent à l'âge adulte; 2° d'une situation économique générale plus ou moins prospère, les statistiques officielles démontrant que leur chiffre s'élève ou s'abaisse avec le prix des subsistances. Mais ces deux conditions dominantes du mouvement des mariages, incontestablement plus favorables de notre temps que dans le passé, peuvent être plus ou moins neutralisées, d'abord et avant tout par la grande influence qu'exerce, de nos jours, sur les actes les plus importants de la vie civile, l'esprit de prudence, de circonspection, de réserve, qui caractérise *au moins* les classes moyennes de la société; puis par la législation, les usages et les mœurs. Nous n'hésitons pas notamment à attribuer un effet préventif très-caractérisé aux dispositions restrictives de la liberté du travail et du droit de libre établissement dans une localité quelconque (Allemagne); à l'impossibilité, dans quelques pays de l'Europe, pour les indigents à la charge de la charité publique, de fonder une famille sans l'autorisation de l'autorité locale (quelques cantons suisses, Bavière, etc.); à l'obligation de justifier de l'âge légal, du consentement ou du décès des parents, d'un domicile prolongé dans un lieu déterminé, d'une certaine publicité donnée à la simple intention du mariage; à la nécessité de satisfaire à certaines exigences légales (tirage au sort, etc.); à la défense faite à la veuve de prendre un second époux avant l'expiration d'un délai fixé par la loi; à la prohibition du mariage entre parents ou alliés à des degrés divers; aux prescriptions particulières de l'autorité religieuse, surtout dans les pays catholiques, au point de vue de l'accomplissement préalable de certains actes, de certains devoirs spirituels, de l'affectation d'une époque déterminée à la célébration des mariages, de l'acquittement de droits plus ou moins onéreux.

Dans les États où la loi appelle tous les jeunes gens d'un âge déterminé à concourir au service militaire, où l'armée permanente est nombreuse et la durée du service considérable, le mariage est retardé, d'abord pour tous ceux qui n'ont pas atteint l'âge du recrutement, puis pour les jeunes soldats, pendant la durée de leur présence sous les drapeaux.

La non-existence ou la suppression de la faculté du divorce, le subordonnement de cette faculté, là où elle existe, à une longue et ruineuse procédure, qui en fait un privilége au profit des riches, sont encore un obstacle au mariage.

Mais, à côté des entraves, des obstacles de toute nature que les lois civile et religieuse semblent avoir multipliés, de nos jours, comme à plaisir, il est juste de citer les encouragements, beaucoup plus rares et moins efficaces il est vrai.

Le mariage est indirectement favorisé, au moins dans quelques pays, par la législation qui : 1° oblige le séducteur à fournir des secours à l'enfant de la fille-mère et accorde à celle-ci ou à ses parents des dommages-intérêts (Angleterre); 2° punit la violation d'une promesse de mariage (Angleterre). Les difficultés apportées par la loi à la reconnaissance ou à la légitimation des enfants naturels, à l'adoption, en un mot, à la formation d'une famille en dehors du mariage, opèrent dans le même sens.

Dans plusieurs États, la loi encourage au mariage en accordant aux mariés l'exemption de diverses charges s'il leur survient un nombre déterminé d'enfants. Ainsi, en France, elle dispense de la tutelle les pères de cinq enfants. En cas de mobilisation de la garde nationale, les mariés avec enfants ne sont incorporés qu'après les célibataires, les veufs et les mariés sans enfants. Si le mariage ne dispense pas, en France, du service militaire, les mariés sont laissés de préférence dans leurs familles, comme soutiens de famille.

Quant aux encouragements directs accordés sous Louis XIV, plus tard sous le premier Empire, et motivés par un état de guerre presque permanent, on sait qu'ils ont été formellement supprimés, ou qu'ils sont tombés en désuétude.

En France, il a été donné une grande impulsion aux mariages : 1° par la limitation de la puissance paternelle en ce qui concerne le droit d'opposition des parents, la justification de leur consentement cessant d'être obligatoire lorsque les jeunes gens ont atteint 25, et les jeunes filles 21 ans; 2° par la suppression : *a*) de la consécration que la loi civile accordait, avant 1792, aux vœux en religion ; *b*) des maîtrises; *c*) des droits de masculinité, de primogéniture et de substitution.

Mentionnons encore la loi du 10 décembre 1850, qui a eu pour objet de faciliter le mariage des indigents.

Si la diminution de la mortalité en Europe est un fait certain, et s'il n'existe aucune raison décisive de croire que le rapport des mariages à la population ait subi des changements importants, il est hors de doute que leur fécondité décroît sensiblement. Ce fait est surtout sensible en France. Comme on ne saurait l'attribuer à une dégénérescence physique de la race, il convient d'en chercher les causes ailleurs. A nos yeux, ces causes sont surtout économiques. Et d'abord, il importe de remarquer que le phénomène qui nous occupe se produit beaucoup plus au sein des grandes villes que des localités de moindre importance. Les recherches faites en France et à l'étranger sont concluantes dans ce sens. Il se manifeste donc de préférence dans un milieu où les besoins (réels ou artificiels, peu importe) de la vie matérielle s'accroissent sans relâche et déterminent le développement, sous

toutes ses formes, de l'esprit de prévoyance; or le progrès des agglomérations urbaines est rapide et considérable en France. Cette tendance, chaque jour plus marquée, à proportionner ses charges à ses ressources, et, par conséquent, à n'accroître la famille que dans la mesure des moyens d'existence, n'est pas, à nos yeux, le résultat d'un calcul égoïste; elle nous paraît prendre sa source dans un sentiment plus élevé: c'est la sollicitude de plus en plus éclairée et bienfaisante des parents, jaloux d'assurer à leurs enfants la plus grande somme de bien-être possible, d'abord par une éducation plus libérale, mais aussi plus coûteuse que par le passé; puis par une administration sévère de la fortune commune. A leur tour, les enfants, pénétrés de la nécessité de ne former un établissement qu'après avoir organisé les moyens de faire face à ses exigences, et tenant compte, en outre, de cette circonstance que les progrès de la longévité générale ne leur permettent pas de prévoir l'époque probable de l'ouverture de la succession paternelle, ne s'engagent que tardivement dans les liens du mariage. De là, au moment où il s'accomplit, un âge relativement avancé, et par suite une moindre fécondité. Aussi constate-t-on, en France, au grand profit de l'humanité, la diminution de ces mariages précoces si communs autrefois, dont les nombreux enfants, nés dans les plus fâcheuses conditions de viabilité, étaient moissonnés par la misère dès leurs plus tendres années.

Le progrès de l'aisance générale n'est pas étranger, d'ailleurs, à ce ralentissement du progrès de la population en France. Une observation aussi ancienne que le monde montre, en effet, que le bien-être engendre en quelque sorte nécessairement l'ordre et l'économie. L'indigence seule est imprévoyante, et les membres les moins laborieux, les moins intelligents des classes ouvrières n'en fournissent que trop la preuve, à la fois par de funestes habitudes d'intempérance et par la déplorable insouciance (fruit de cette intempérance même) avec laquelle ils ajoutent aux charges d'une famille qu'ils seront bientôt impuissants à soutenir.

On a prétendu que ce sont surtout les classes élevées et particulièrement celles dont la fortune est assise sur le sol qui pratiquent cet affaiblissement volontaire de la fécondité naturelle dans le mariage, pour prévenir le morcellement extrême de l'héritage patrimonial et lutter ainsi contre le principe de l'égalité des partages. On a même critiqué vivement, à ce sujet, comme une cause active de dépopulation, une des dispositions les plus libérales, les plus humaines du Code Napoléon. Ce n'est point ici le lieu de répondre à une imputation qui ne nous paraît pas fondée, et dont, au surplus, on n'apporte pas la preuve.

D'autres écrivains, négligeant les considérations purement économiques, ont voulu demander aux faits de l'ordre purement moral l'explication du phénomène. Ils ont cru notamment l'avoir trouvée dans la perte du sentiment religieux, dans les progrès de la prostitution, dans l'abandon croissant du foyer conjugal au profit des unions illicites, ou encore dans des calculs destinés à déjouer l'œuvre légitime de la nature dans le mariage. Nous ne savons au juste ce que ces griefs peuvent avoir de fondé; mais ce que nous croyons fermement, c'est qu'ils sont dominés, à une hauteur considérable, par les influences dont nous avons signalé l'action.

La plupart des observations qui précèdent sont confirmées par l'étude qui suit sur le mouvement de la population, en France, en 1861. Le relevé de l'état civil de cette année ne présente d'ailleurs qu'un seul résultat important, c'est un accroissement de mortalité comparativement à l'année 1860. Cet accroissement est dû à

la cherté résultant d'une des plus grandes insuffisances de récolte qu'on ait constatées depuis le commencement de ce siècle, et qui eût pris, sans la suppression de l'échelle mobile, la proportion d'une véritable disette. Nous ne devons pas perdre de vue, d'ailleurs, qu'en France, comme dans le reste de l'Europe, l'année 1860 avait été exceptionnellement favorable.

Laissons maintenant la parole aux faits.

I. Accroissement de la population par l'excédant des naissances sur les décès.

Vers le mois de juin 1861, la population de la France, d'après le dénombrement officiel, s'élevait à 37,386,313 habitants. Elle n'était, à la même époque, en 1856, que de 36,039,364. Son accroissement, dans ces 5 années, a donc été de 1,346,949 habitants ou de 7.75 p. 100 par an. Mais hâtons-nous de dire que la moitié de cet accroissement provient de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, qui comptaient, en 1861, 669,059 habitants, savoir :

Savoie.	Savoie.	275,039
	Savoie (Haute-).	267,496
Nice (Ancien comté de)		126,524[1]

Pendant la même période, les 86 anciens départements se sont accrus de 677,890 habitants, c'est-à-dire d'un nombre un peu supérieur à l'accroissement dû aux annexions.

Le rapprochement qui suit permet de mesurer l'importance de ces mouvements.

	Accroissement quinquennal de la population.	Accroissement annuel pour 100 habitants.	
1836-1841. .	689,268	0.41	
1841-1846. .	1,170,308	0.68	
1846-1851. .	382,684	0.22	
1851-1856. .	256,194	0.14	
1856-1861. .	677,890	0.38	(non compris les départements annexés).
	1,346,949	0.75	(y compris les départements annexés).

Si l'on ne considère que les 5 dernières années, on trouve que les excédants des naissances sur les décès, comptés du 1er juin 1856 au 1er juin 1861, se sont élevés, pour l'ancienne France, à 517,000 environ. On pourrait donc croire que la part de l'immigration étrangère dans l'augmentation de notre population a été d'un peu plus de 160,000 habitants, si l'on ne savait qu'une notable partie de l'armée d'Orient (100,000 hommes au moins) a été omise dans le recensement de 1856.

Nous avons eu l'occasion d'indiquer dans ce recueil les causes diverses, successives ou combinées, qui ont arrêté le mouvement progressif de la population de notre pays, de 1854 à 1859 inclusivement. Nous rappellerons seulement que cette situation ne s'est sensiblement modifiée qu'en 1860. L'excédant des naissances de cette année s'est élevé à 175,240; c'est un accroissement de 0.48 pour 100 habitants.

En 1861, sous l'influence de la cherté relative qui a sévi cette année, l'excédant est descendu à 138,481 habitants pour une population de 37,386,313; ce qui réduit l'accroissement pour 100 habitants à 0.37.

1. Le département des Alpes-Maritimes a été formé du comté de Nice (126,524 hab.) et de l'arrondissement de Grasse (68,054 hab.) détaché du département du Var. — La population de ce département se trouve ainsi portée à 194,578 habitants.

Le degré d'agglomération des habitants ayant une influence particulière sur les actes de la vie civile, l'administration a cru devoir en tenir compte, depuis 1853, pour la préparation des relevés annuels de ces actes.

Dans ce but, le pays a été partagé en trois grandes catégories :

1° Le département de la Seine, qui représente le maximum de densité de la population ;

2° Les villes (autres que Paris), catégorie qui comprend la population *totale* de toutes les communes qui ont plus de 2,000 habitants agglomérés ;

3° Les campagnes, comprenant toutes les communes où la population *agglomérée* n'atteint pas 2,000 âmes.

Voici la population de ces trois grands groupes, d'après le recensement de 1861 :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Département de la Seine	1,004,461	949,199	1,953,660
Villes	4,414,571	4,463,194	8,877,765
Campagnes	13,226,244	13,328,644	26,554,888
France entière	18,645,276	18,741,037	37,386,313

Ceci posé, l'excédant de naissances constaté en 1861 se répartit ainsi qu'il suit entre les trois groupes :

	Population en 1861.	Excédant des naissances sur les décès.	Accroissement pour 100 habitants.
Département de la Seine	1,953,660	10,672	0.55
Villes	8,877,765	22,979	0.26
Campagnes	26,554,888	104,830	0.39
	37,386,313	138,481	0.37

Ainsi le progrès naturel de la population par l'excédant des naissances sur les décès est plus rapide dans les campagnes que dans les villes; mais le département de la Seine, par une exception remarquable, présente, depuis 1855, le phénomène d'un accroissement supérieur même à celui des populations rurales. Cet heureux résultat est dû à deux causes : 1° aux améliorations considérables apportées dans les conditions hygiéniques de la capitale et du département par les grands travaux publics en cours d'exécution ; 2° aux immigrations considérables dont Paris est le théâtre depuis 1852 et qui portent presque exclusivement sur des adultes, c'est-à-dire sur les âges qui donnent le moins de décès.

La population des nouveaux départements s'est accrue, par l'excédant des naissances, dans les proportions ci-après :

	Popolation en 1861.	Excédant des naissances sur les décès.	Accroissement pour 100 habitants.
Alpes-Maritimes	194,578	765	0.39
Savoie.	275,039	693	0.25
Savoie (Haute-).	267,496	1,583	0.59
	737,113	3,041	0.41

Si ces rapports devaient se maintenir, la population des trois départements doublerait en 170 ans (celle de la France entière ne double qu'en 188 ans).

II. Naissances.

1° *Rapport des naissances à la population.* — En 1861, les naissances, mort-nés non compris, se sont élevées à 1,005,078.

Leur répartition est conforme au tableau suivant :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Département de la Seine	31,145	29,744	60,889
Villes.	131,521	126,198	257,719
Campagnes.	352,069	334,401	686,470
	514,735	490,343	1,005,078

En divisant la population par ces nombres, on obtient les rapports ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
Département de la Seine	32.3	31.9	32.1
Villes	33.6	35.4	34.5
Campagnes.	37.6	39.9	38.7
	36.2	38.2	37.2

On sait que ces rapports expriment, avec un degré d'approximation suffisant, la durée de la vie moyenne dans une population stationnaire. Nous verrons, d'ailleurs, qu'ils se rapprochent sensiblement de ceux qui désignent l'*âge moyen des décédés,* et qu'ils en suivent de très-près les mouvements. On peut donc conclure de leur valeur relative : 1° que la durée de la vie d'un enfant qui vient de naître est plus longue dans les campagnes que dans les villes, et dans celles-ci que dans le département de la Seine; 2° que les chances de vie sont, quel que soit le lieu, plus nombreuses pour le sexe féminin que pour l'autre sexe. L'exception que l'on constate, dans le département de la Seine, est purement accidentelle.

Comparée à l'année 1860, au point de vue de la vie moyenne, l'année 1861 présente des résultats moins favorables. La différence est d'un an en moins pour la population tout entière. La durée moyenne de la vie n'en a pas moins fait des progrès notables depuis le commencement du siècle, puisqu'elle s'est accrue de plus de six années.

Les trois nouveaux départements ont une vie moyenne un peu moins longue que celle de l'empire tout entier.

Alpes-Maritimes	35.8
Savoie	34.2
Savoie (Haute-)	35.6
Les trois départements réunis.	35.1

2° *Rapport sexuel.* — Les garçons ont toujours, dans les naissances, une supériorité numérique marquée sur les filles. En France, le rapport entre les deux sexes, après s'être maintenu longtemps à 106 garçons pour 100 filles, n'avait pas cessé de décroître; il était même descendu à 104.80 en 1860. Il s'est légèrement relevé en 1861, ainsi qu'il résulte du tableau comparatif qui suit :

	1860.	1861.
Département de la Seine	103.53	104.72
Villes	103.74	104.18
Campagnes.	105.31	105.28
	104.80	104.98

Mais il importe de noter que l'augmentation n'a porté que sur les agglomérations urbaines. La prédominance masculine n'en reste pas moins, comme toujours, plus marquée dans les populations rurales.

Le rapport des garçons aux filles est de 103.96 pour l'ensemble des départements annexés. Dans la Haute-Savoie, il est notablement supérieur à la moyenne de la

France entière (108.35); il est de 102.31 pour les Alpes-Maritimes, et de 101.12 seulement pour la Savoie.

La prépondérance masculine est, pour les enfants légitimes, de 105.13, et, pour les enfants naturels, de 103.17. — En 1860, ces rapports étaient respectivement de 104.93 et de 103.14. — L'augmentation constatée en 1861 a donc porté à la fois sur les enfants des deux catégories.

3° *Enfants naturels.* — Le nombre des enfants naturels a été, en 1861, de 76,697, correspondant à 328,981 enfants légitimes. C'est 1 enfant naturel pour 12.10 enfants légitimes; la proportion était de 1 sur 12.81 en 1860, et de 11.66 en 1859. Ainsi l'amélioration constatée en 1860 ne s'est pas soutenue en 1861. Ce résultat ne saurait être attribué à l'annexion, les trois départements nouveaux n'ayant vu naître que 1 enfant naturel sur 20 enfants légitimes, savoir: 1 sur 22.27 dans les Alpes-Maritimes, 1 sur 25.38 en Savoie, et 1 sur 60.30 dans la Haute-Savoie.

Les agglomérations favorisant les unions illicites, le nombre des enfants naturels doit naturellement être plus considérable dans le département de la Seine et dans les villes que dans les populations rurales. C'est ce que confirment de nouveau les résultats de 1861.

	Enfants naturels.	Total des naissances.	Enfants naturels pour 100 naissances en 1860.	Enfants naturels pour 100 naissances en 1861.
Seine	16,154	60,889	26.53	26.00
Villes	30,920	257,719	12.00	11.36
Campagnes	29,623	686,470	4.32	4.04
	76,697	1,005,078	7.63	7.24

Ainsi, dans le département de la Seine, il naît proportionnellement au moins six fois plus d'enfants naturels que dans les communes rurales. C'est une situation défavorable sans doute, mais dont il ne faut pas s'exagérer la cause. Il importe de se rappeler, en effet, que les enfants naturels qui naissent à Paris n'appartiennent pas tous à la population sédentaire de cette capitale, beaucoup de filles-mères des provinces venant y faire leurs couches. Ce n'est pas tout: les localités voisines fournissent à ses établissements hospitaliers un certain nombre d'enfants abandonnés: or, d'une part ces enfants sont tous inscrits à l'état civil de Paris, et de l'autre ils y sont inscrits comme *enfants naturels*, bien qu'il soit notoire qu'un certain nombre est né dans le mariage. Cette observation s'appliquant à tous les enfants reçus dans les hospices autrement qu'*à bureau ouvert*, il en résulte que le nombre des naissances illégitimes est fictivement accru en France par les documents officiels. Toutefois, l'admission à bureau ouvert tendant à devenir la règle en France, cette cause d'erreur dans les relevés de l'état civil s'atténue chaque jour sensiblement.

Au point de vue de leur situation dans la société, les enfants naturels se divisent en deux classes bien distinctes. La première comprend ceux qui ont été *reconnus* par le père ou la mère ou par l'un et l'autre, soit dans l'acte de naissance au moment de leur présentation à l'officier de l'état civil, soit par un acte authentique dont mention a été faite sur les registres. La seconde se compose des enfants *non reconnus*, ou dont la reconnaissance (non légale) ne résulte que de la simple déclaration du nom du père ou de la mère par les témoins de l'acte de naissance. Suivent les nombres afférents, en 1861, aux deux catégories:

	Enfants reconnus.	Enfants non reconnus.	Reconnus pour 100 enfants naturels en 1861.	Reconnus pour 100 enfants naturels en 1860.
Seine	4,260	11,894	26.39	26.66
Villes	7,269	23,651	23.51	22.97
Campagnes	11,350	18,273	38.65	37.23
	22,879	53,818	29.84	32.50

Ainsi plus des deux tiers (70.16 pour 100) des enfants naturels ne sont pas légalement reconnus. — Dans les trois départements nouveaux, la proportion est de 64.97, savoir : 73.62 pour les Alpes-Maritimes, 61.31 pour la Savoie, et 62.21 pour la Haute-Savoie.

Pendant la même année, 2,853 enfants naturels ont été légitimés par le mariage de leurs parents dans le département de la Seine, 5,677 dans les villes et 7,619 dans les campagnes, soit 16,149 dans la France entière. Un grand nombre de ces enfants pouvant être nés dans les années antérieures, il ne paraît pas possible de les rapporter aux enfants naturels de l'année que l'on considère. Toutefois on peut dire que les mariages qui ont donné lieu à ces légitimations, et que, par cette raison, on pourrait appeler des *mariages réparateurs*, sont beaucoup plus nombreux à Paris que dans les villes, et surtout que dans les communes rurales. Pour la France, la proportion des mariages réparateurs à l'ensemble des mariages annuels étant de 1 sur 23, cette proportion est respectivement, pour les trois grandes catégories de population, de 1 sur 9, 1 sur 16 et 1 sur 34. Elle est enfin de 1 sur 62, dans les trois départements annexés réunis.

4° *Mort-nés.* — Sous la dénomination de *mort-nés*, on comprend, en France, non-seulement les enfants morts avant, pendant, ou à l'issue de l'accouchement, mais encore tous ceux qui sont présentés sans vie à l'officier de l'état civil, sans avoir été l'objet d'un acte de naissance. On inscrit aussi parmi les mort-nés (illégitimes) un petit nombre d'enfants trouvés morts sur la voie publique, et dont on n'a pu, pour ce fait, connaître l'origine.

Nous avons déjà constaté, dans ce recueil, que le nombre des mort-nés s'est accru, dans la période 1841 à 1860, de 3.27 à 4.42 pour 100 conceptions, mais en réservant notre opinion sur la réalité de cet accroissement, qui pourrait trouver son explication dans l'exécution de plus en plus exacte des instructions spéciales de l'administration. Quoi qu'il en soit, nous trouvons en 1861 des résultats plus favorables que dans les années antérieures, le rapport des mort-nés aux naissances totales étant descendu à 4.29 pour 100. Cette diminution ne peut d'ailleurs être attribuée aux départements annexés dont le rapport est sensiblement supérieur à celui de la France entière. — On compte en effet 5.58 mort-nés pour 100 naissances dans les trois départements réunis, savoir : 4.58 dans les Alpes-Maritimes, 7.00 dans la Savoie, et 4.75 dans la Haute-Savoie. Remarquons, à ce sujet, que tous les départements montagneux se font remarquer par le grand nombre de leurs mort-nés.

Le rapport des mort-nés aux naissances totales est très-différent selon qu'ils sont ou non nés dans le mariage :

	Enfants légitimes.	Enfants naturels.
1857	4.05	7.47
1858	4.02	7.15
1859	4.11	7.85
1860	4.16	7.69
1861	4.03	7.34

Ce résultat est le plus sûr témoignage des dangers que courent les enfants issus d'unions que la loi n'a pas consacrées.

Les mort-nés étant notablement plus nombreux dans les conceptions illégitimes, il est naturel qu'ils dominent dans les populations agglomérées, où ces conceptions sont le plus fréquentes. C'est ce qui a lieu en effet. Ainsi, on constate dans la Seine, 6.70 mort-nés pour 100 naissances; dans les villes, 5.15, et dans les campagnes, 3.76 seulement.

En comparant ces rapports à ceux de 1860, qui étaient respectivement de 6.87, 5.25 et 3.88, on voit que la diminution de 1861 a porté à la fois sur les trois grandes divisions de la population.

Ajoutons, pour compléter nos observations sur ce point, que ce sont les accouchements multiples qui donnent lieu au plus grand nombre de mort-nés. Dans les accouchements doubles, leur proportion est, en 1861, de 14.70 pour 100; elle atteint 29.83 dans les accouchements triples. Elle était respectivement en 1860 de 15.04 et de 28.29.

5° *Naissances multiples.* — Le nombre total des naissances, en y comprenant les mort-nés, s'est élevé, en 1861, à 1,050,102.

Ces naissances proviennent de 1,039,054 accouchements, dont 1,028,139 simples, 10,782 ayant produit deux enfants, et 133 en ayant produit trois. — En résumé, et comme dans les années précédentes, la proportion des accouchements multiples dépasse à peine 1 pour 100.

Sur les 10,782 accouchements qui ont produit des jumeaux, 3,591 ont donné le jour à deux garçons, 3,427 à deux filles, et 3,764 à un garçon et une fille. — Le nombre des accouchements triples est insignifiant.

Dans les accouchements multiples, comme dans les accouchements ordinaires, il naît plus de garçons que de filles; mais la prédominance du sexe masculin est moindre dans les premiers:

	Garçons p. 100 naissances.	
	Naissances totales.	Naissances multiples.
Nés vivants	104.98	101.68
Conceptions.	106.47	103.26
Mort-nés	146.68	112.74

L'énorme excédant des garçons que présentent les mort-nés se retrouve, comme on va le voir, dans les dix années précédentes:

1851-1855 . . . 148.65 || 1856-1860 . . . 147.85

Cette mortalité prématurée des garçons se poursuit d'ailleurs dans toute l'enfance.

III. — Mariages.

1° *Nombres absolus et relatifs à la population.* — Le nombre des mariages contractés en France pendant l'année 1861 s'est élevé à 305,203, répartis comme il suit entre les trois classes de population que nous comparons:

		Habitants pour 1 mariage.	Habitants pour 1 mariage en 1860.
Seine	18,146	108	101
Villes	70,267	126	122
Campagnes	216,790	123	129
	305,203	123	126

Si le total des mariages s'est accru en 1861, ils ont diminué dans le département de la Seine et dans la population urbaine: c'est leur augmentation dans la population rurale (formant plus des deux tiers de la population générale) qui a déterminé ce résultat.

Pour 100 habitants, le nombre des mariages en 1861 est de 0.82; il avait été en moyenne de 0.78 de 1817 à 1850, et 0.80 de 1850 à 1860. Ainsi, contrairement à une opinion très-accréditée, les mariages ne sont pas, en France, en voie de diminution.

Ajoutons que le nombre des couples mariés existants n'a pas cessé de s'accroître, ce qui indique à la fois la marche progressive des mariages, et une augmentation dans leur durée moyenne. Nous en trouvons la preuve dans les rapports suivants, qui indiquent, à l'époque des divers recensements, la proportion des mariés des deux sexes à l'ensemble des habitants.

1806	35.93	1841	37.81
1821	36.99	1851	38.94
1831	37.17	1861	39.99

2° *Durée des mariages.* — Lorsque le nombre annuel des mariages varie dans des limites assez faibles pour qu'on puisse le considérer comme à peu près constant, et il en est à peu près ainsi dans notre pays, on pourrait, en le multipliant par la durée moyenne des mariages, si on la connaissait, obtenir le nombre de couples mariés qui existent à un moment donné. Réciproquement, cette durée moyenne se déduit de la connaissance des couples existants divisés par le nombre des mariages contractés dans l'année que l'on considère. Ceci posé, le nombre des couples mariés étant, d'après le recensement de 1861, de 7,485,353, la durée moyenne des mariages est de 24 ans et demi.

Le même calcul établi sur les données du recensement de 1836 ne donne que 23 ans 2 mois. — On est donc en droit de conclure qu'en 25 ans la durée moyenne des mariages se serait accrue de 1 an 4 mois.

3° *Fécondité des mariages.* — On mesure généralement la fécondité des mariages en divisant par leur nombre les naissances d'enfants légitimes qui ont eu lieu dans l'année que l'on considère. En appliquant cette mesure aux résultats des neuf dernières années, on trouve les rapports suivants qui indiquent le nombre des enfants légitimes (mort-nés compris) correspondant à un mariage.[1]

				1861.	
1853 . . .	3.21	1857 . . .	3.06	Seine	2.63
1854 . . .	3.35	1858 . . .	3.04	Villes	3.39
1855 . . .	3.08	1859 . . .	3.28	Campagnes	3.15
1856 . . .	3.23	1860 . . .	3.10		
	3.22		3.12		3.17

On voit, d'après ces nombres, qu'un temps d'arrêt à la diminution graduelle de la fécondité des mariages s'est produit en 1861.

Dans les départements annexés, le coefficient de fécondité est beaucoup plus élevé que celui de la France entière; il monte en effet à 4.34 pour les trois départements réunis, à 3.97 pour les Alpes-Maritimes, à 4.83 pour la Savoie, et à 4.15

1. Quelques statisticiens prennent pour mesure les enfants légitimes d'une année, divisés par les mariages de l'année précédente. — Ce calcul, établi pour une série d'années, donne lieu aux mêmes conclusions.

pour la Haute-Savoie. En revanche, les mariages y sont relativement peu nombreux. Leur rapport à la population se distribue comme il suit entre les trois départements: 0.70, 0.63 et 0.67; or nous avons vu que la moyenne, pour la France, est de 0.82.

Les recensements par âges opérés en 1851, 1856 et 1861 permettent de soumettre les résultats qui précèdent à une vérification directe. — Il suffit, dans ce but, de comparer, aux trois époques, les naissances d'enfants légitimes (mort-nés compris), aux femmes mariées de moins de 45 ans. C'est ce que nous faisons dans le tableau qui suit:

Années.	Femmes mariées au-dessous de 45 ans.	Enfants légitimes (m. n. c.).	Enfants légitimes pour 100 femmes mariées.	Enfants légitimes pour 100 mariages.
—	—	—	—	—
1851	4,136,218	932,635	22.54	3.25
1856	4,260,399	919,344	21.58	3.23
1861	5,290,032	967,327	18.28	3.17

Ainsi la fécondité des mariages, quelle que soit la méthode que l'on emploie pour l'évaluer, est en voie de décroissance.

Le même calcul conduit aux données ci-après pour les départements annexés en 1861.

	Femmes mariées au-dessous de 45 ans.	Enfants légitimes (m. n. c.).	Enfants légitimes pour 100 femmes mariées.	Enfants légitimes pour 100 mariages.
	—	—	—	—
Alpes-Maritimes	22,569	5,436	24.09	3.97
Savoie.	25,431	8,305	32.70	4.83
Savoie (Haute-)	23,421	7,411	31.64	4.15
Les trois départ. réunis. .	71,421	21,152	29.61	4.34

La fécondité des mariages est donc plus grande dans les départements annexés que dans le pays tout entier.

Age au mariage. — Cet âge s'est élevé dans notre pays. Les calculs auxquels nous nous sommes livré à cet égard, pour les dix dernières années, nous ont conduit à constater qu'il a monté de 30 à 30 $^1/_2$ années pour le sexe masculin, et de 25 à 26 ans pour l'autre sexe.

Ces âges sont déduits de l'ensemble des mariages; mais on conçoit qu'ils se modifient selon l'état civil des époux et la diversité des populations. C'est ainsi que les hommes se marient, en moyenne, à 32 ans dans le département de la Seine, à 31 ans dans les villes, à 30 dans les campagnes, et les femmes à 27 ans, 26 $^1/_2$ ans et 26 ans. En ce qui concerne l'état civil, on peut dire que, dans les mariages entre garçons et filles, le marié a, en moyenne, 29 et la mariée 25 ans. Dans les mariages entre garçons et veuves, l'âge moyen du marié est d'environ 36 ans, et celui de la veuve de 37 ans. Les veufs qui épousent des filles ont en moyenne 41 ans et celles-ci 32. Enfin, quand les mariages ont lieu entre veufs et veuves, l'âge de l'homme est d'environ 48 ans et celui de la femme de 42 ans.

4° *Mariages par état civil.* — Voici quelle a été, en 1861 et en 1860, la répartition des mariages suivant l'état civil des époux:

		1861.	1860.
		—	—
Entre garçons et filles.	256,975	84.19	83.33
Entre garçons et veuves.	11,120	3.65	3.66
Entre veufs et filles	26,604	8.72	9.32
Entre veufs et veuves	10,504	3.44	3.69
	305,203	100.00	100.00

Les rapports qui précèdent signalent une légère augmentation relative dans les mariages en premières noces, et une diminution correspondante dans les mariages contractés par des veufs avec des filles ou des veuves.

Étudiées sous une autre forme, les données de 1861 indiquent qu'il s'est marié, cette année, 268,095 garçons, 37,108 veufs, 283,579 filles et 21,624 veuves, ce qui fait, pour 100 mariages, d'une part, 87.84 garçons et 12.16 veufs, et de l'autre 92.91 filles et 7.09 veuves. — On en conclut que, pour 100 garçons qui se marient dans l'année, il se remarie 14 veufs, et, pour 100 filles, 7 veuves seulement. Les veufs ont donc deux fois plus de chances de se remarier que les veuves.

On trouve une nouvelle confirmation de ce fait dans certains résultats encore inédits du recensement de 1861. — Il suffit en effet de rapporter les garçons, les filles, les veufs et les veuves qui se sont mariés en 1861 à l'ensemble des garçons, filles, veufs et veuves en âge de se marier, qui existaient dans le cours de la même année.

Cette comparaison, pour toutes les séries d'âge que fournit le relevé général des mariages, fait l'objet du tableau ci-après :

Ages.	Mariages de garçons pour 100 garçons.	Mariages de filles pour 100 filles.	Mariages de veufs pour 100 veufs.	Mariages de veuves pour 100 veuves.
—	—	—	—	—
15-20	1.4	4.0	»	40.5
20-25	5.8	10.7	29.7	16.6
25-30	12.0	11.4	24.0	10.6
30-35	11.6	8.4	23.2	8.1
35-40	8.5	5.3	16.8	4.8
40-50	3.7	2.2	7.9	2.1
50-60	1.6	0.9	3.5	0.9
60-65	0.7	»	1.4	»
	6.7	6.7	5.6	2.8

Ainsi les garçons et les filles ont les mêmes chances de se marier; mais les veufs en ont deux fois plus que les veuves. En comparant les garçons aux filles, on voit qu'au-dessous de 20 ans, les filles ont à peu près trois fois plus de chances que les garçons; elles en ont encore près de deux fois plus de 20 à 25 ans; les chances sont presque égales de 25 à 30 ans; mais, au-dessus de 30 ans, ce sont toujours les garçons qui se marient dans la plus forte proportion. — Au-dessous de 20 ans, les veuves se remarient dans le rapport de 40 à 100; mais au-dessus de 20 ans et à tous les autres âges, ce sont les veufs qui ont le plus de chances de se remarier, et cela à un degré variable qui atteint son maximum dans la période de 35 à 40 ans.

5° *Instruction élémentaire des époux.* — Depuis 1853, l'administration cherche à se rendre compte, à l'occasion du relevé du nombre des mariages, du degré d'instruction élémentaire des époux. Dans ce but, les mariés ont été classés en deux catégories : 1° ceux qui ont signé leur acte de mariage; 2° ceux qui ont déclaré ne pouvoir le signer.[1]

L'année 1861 fournit, à cet égard, les données suivantes :

---

1. Nous ferons remarquer que le fait de la signature n'indique pas nécessairement que celui qui l'a donnée sait lire et écrire. — Il y a là un indice, mais non une certitude.

Nombre de mariés.	Hommes.	Femmes.	Proportion sur 100 mariés. Hommes.	Femmes.	Les 2 sexes.
Seine.					
Qui ont signé	17,275	15,859			
Qui n'ont pu signer. . . .	871	2,287	4.80	12.60	8.70
Villes.					
Qui ont signé	53,210	42,020			
Qui n'ont pu signer. . . .	17,037	28,247	24.27	40.20	32.24
Campagnes.					
Qui ont signé	145,379	172,542			
Qui n'ont pu signer. . . .	71,411	104,248	32.94	48.09	40.51
France entière.					
Qui ont signé	215,864	170,421			
Qui n'ont pu signer. . . .	89,339	134,782	29.27	44.16	36.72

Ces proportions donnent la mesure de l'éducation la plus élémentaire pour les deux sexes et pour les diverses catégories de la population. Elles montrent que, dans les campagnes, près du tiers des hommes et de la moitié des femmes ne savent même pas signer. — Dans le département de la Seine, on compte 1 homme illettré sur 21 et 1 femme sur 8. — La population urbaine occupe, à cet égard, une position intermédiaire, mais qui se rapproche de celle des campagnes.

Si on compare ces rapports à ceux de 1860, qui sont respectivement de 8.61 pour la Seine, 32.53 pour les villes, et 41.42 pour les campagnes, on remarque que le degré d'instruction des époux s'est un peu affaibli dans la Seine, mais qu'il s'est assez sensiblement amélioré dans les villes et surtout dans les campagnes.

Pour la France entière, le progrès est exprimé par les rapports suivants :

1855. . .	39.92	illettrés pour 100 mariés.
1856. . .	39.08	—
1857. . .	38.68	—
1858. . .	38.45	—
1859. . .	38.38	—
1860. . .	37.36	—
1861. . .	36.62	—

Voici, au point de vue qui nous occupe, la situation des départements annexés :

Alpes-Maritimes . .	52.30	illettrés pour 100 mariés.
Savoie	33.10	—
Savoie (Haute-) . .	39.74	—
	40.93	—

IV. Décès.

1° *Nombres absolus et rapportés à la population.* — En 1861, les décès, abstraction faite des mort-nés, se sont ainsi répartis :

		Décès pour 100 habitants.	Rapports de 1860.
Seine	50,217	2.57	2.53
Villes	234,740	2.65	2.50
Campagnes .	581,640	2.19	2. »
	866,597	2.32	2.14

Le rapport des décès à la population a été, par suite, comme nous l'avons déjà dit, d'une cherté assez sensible, plus élevé en 1861 qu'en 1860. — Il est vrai que la mortalité, dans cette dernière année, avait été exceptionnellement faible. L'augmentation de 1861 a porté sur les trois classes de la population. — C'est toujours

dans les campagnes que l'on constate le plus petit nombre relatif des décès. Comme dans ces dernières années, le chiffre mortuaire de la Seine a été plus favorable que celui de l'ensemble des villes (moins Paris). Nous en avons fait connaître ailleurs les causes présumées.

Ce chiffre a été, pour la Haute-Savoie, de 1.75, pour la Savoie, de 2.75, et pour les Alpes-Maritimes, de 3.78. Seul, ce dernier rapport dépasse notablement celui de la France entière. Il est probablement dû aux décès des nombreux malades de la France et de l'étranger, qui viennent chercher, sous le beau ciel de Nice et de ses environs, le rétablissement de leur santé.

Pour le pays tout entier, la mortalité pour 100 habitants a suivi, à diverses époques, la marche indiquée par les termes ci-après :

1841-1845	2.24	1859	2.69
1846-1850	2.38	1860	2.14
1851-1855	2.42	1861	2.32
1856-1860	2.40		

L'année 1861, sans présenter des résultats aussi favorables que 1860, se rapproche des conditions ordinaires, dont l'expression moyenne se trouve dans la période 1841-1845.

Dans le *Rapport à l'Académie des sciences* sur les épidémies de 1861, on trouve le renseignement ci-après sur une des causes de la mortalité de cette année. « Si, en 1861, aucune épidémie meurtrière n'est venue jeter la mort et l'effroi dans les populations, comme en 1847, 1854-1857 et en 1859, cette année n'en a pas moins payé son tribut ordinaire à ces épidémies annuelles dont le retour est presque fatal et pour ainsi dire prévu, et dont les principales, dans leur ordre d'importance, ont été les fièvres typhoïdes, les dyssenteries, les fièvres éruptives, la rougeole et les angines. »

2° *Rapport des décès aux naissances.* — Nous avons vu que, dans les naissances, l'excédant du sexe masculin sur l'autre sexe a été, en 1861, de 104.98; il ne s'est élevé qu'à 100.96 dans les décès. Il en résulte que, pour le même nombre de naissances, il y a plus de décès féminins que de décès masculins, bien qu'en réalité le nombre absolu des décès masculins l'emporte sur celui des décès de l'autre sexe. C'est ce que confirment les rapports ci-dessous :

	Naissances.	Décès.	Décès pour 100 naissances.
Sexe masculin	514,735	435,374	85
Sexe féminin	490,343	431,223	88
Total	1,005,078	866,597	86

Depuis 1851, l'année 1855 a fait seule exception à cette règle, les pertes de notre armée en Crimée ayant eu pour effet d'accroître, dans une grande proportion, le nombre des décès masculins. Cette supériorité de la mortalité féminine à naissances égales explique le fait de la diminution croissante de l'excédant du sexe féminin dans la population générale, excédant très-marqué dans les premiers dénombrements de ce siècle.

3° *Décès par sexe et par état civil.* — En rapprochant les décès par sexe et par état civil de la population correspondante, on obtient, pour l'année 1861, les résultats suivants :

	Décès.	Population.	Décès pour 100 habitants.
Sexe masculin.	—	—	—
Enfants et adolescents de 0 à 18 ans. .	190,426	6,106,321	3.13
Célibataires.	54,770	4,099,166	1.34
Mariés	127,877	7,508,766	1.70
Veufs	62,301	931,023	6.69
	435,374	18,645,276	2.34
Sexe féminin.			
Enfants et jeunes filles de 0 à 15 ans .	164,700	5,009,122	3.29
Célibataires.	58,360	4,479,858	1.30
Mariées	113,459	7,461,931	1.32
Veuves	94,704	1,790,126	3.29
	431,223	18,741,037	2.30
Total général	866,597	37,386,313	2.32

La mortalité des veufs et des enfants des deux sexes, placés pour la plupart aux âges extrêmes de la vie, est naturellement plus forte que celle des célibataires et des mariés, qui occupent, au point de vue des âges, une situation intermédiaire.

En comparant les deux sexes, on voit que le plus faible coefficient appartient au sexe féminin. Enfin, si l'on prend l'ensemble des mariés et des célibataires proprement dits, c'est-à-dire des garçons de plus de 18 ans et des filles de plus de 15 ans, on constate que le célibat se trouve, au point de vue de la mortalité, dans la situation la plus favorable.

Mais ces indications ne suffisent pas pour permettre d'apprécier à sa juste valeur l'influence comparée, sur la mortalité, du célibat, du mariage ou du veuvage. On en aura une idée plus juste, en calculant la mortalité respective des habitants des deux sexes, selon leur état civil aux divers âges de la vie. Ces calculs se trouvent résumés dans le tableau qui suit (décès pour 100 individus de chaque âge) :

AGES.	Sexe masculin.			Sexe féminin.		
	Célibat.	Mariés.	Veufs.	Célibat.	Mariées.	Veuves.
—	—	—	—	—	—	—
Au-dessous de 20 ans.	0.69	3.78	43.21	0.74	1.17	14.79
De 20 à 30 ans	0.92	0.65	2.80	0.82	0.92	2.01
De 30 à 40 ans	1.16	0.98	1.92	0.99	0.90	1.44
De 40 à 50 ans	1.68	0.88	1.96	1.39	1.00	1.42
De 50 à 60 ans	2.74	1.71	3.03	2.32	1.58	2.13
	1.02	1.02	2.50	0.94	1.06	1.83

Le premier résultat que met en relief le tableau qui concerne le sexe masculin, c'est la grande mortalité des mariés avant l'âge de 20 ans. Ce n'est toutefois que dans cette courte période de la vie que le mariage paraît n'être pas favorable à la longévité; à tous les âges suivants, les mariés donnent un moindre nombre de décès que les célibataires. N'y a-t-il pas dans ce fait un grave argument contre les mariages prématurés?

Le veuvage paraît accroître, pour le sexe masculin, à tous les âges, mais surtout de 15 à 20 ans, les chances de mortalité. La table que nous étudions ne présente sur ce point aucune exception.

Le sexe féminin présente des résultats analogues; toutefois il faut joindre aux mariages prématurés ceux de la période suivante, les femmes mariées de 20 à 30 ans voyant s'ajouter aux causes morbides qui sont inhérentes à leur sexe, celles qui proviennent de la gestation et de l'accouchement. Mais, à partir de 30 ans, les femmes mariées reprennent l'avantage sur les célibataires; le célibat devient, même

aux âges élevés, moins favorable aux femmes que le veuvage, ce qui n'a pas lieu pour le sexe masculin.

Si maintenant on compare les deux sexes, on voit que l'état de mariage est plus favorable au sexe masculin, au moins en ce qui regarde la longue période qui s'étend de 20 à 50 ans. A. L.

(*La fin au prochain numéro.*)

IV.

Note sur l'impopularité de la statistique et ses causes.

Malgré les services qu'elle rend, chaque jour, à la Science et à l'Administration, malgré la haute et solennelle consécration que lui ont donnée les congrès internationaux, la Statistique n'a pas encore reçu ses lettres de grande naturalité en Europe, et nous n'avons que l'embarras du choix parmi les faits qui témoignent de son impopularité dans les régions officielles, sans parler des défiances, de l'hostilité même qu'elle rencontre partout ailleurs.

Nous ne résistons pas au désir d'en citer quelques-uns.

Il y a quelques années, dans un *pays voisin de la France*, la Directeur du Bureau central de statistique recevait un jour la visite de M. X., jeune maître des requêtes au conseil d'État, et la conversation suivante s'établissait entre eux :

M. X. Monsieur, la section à laquelle j'appartiens est, en ce moment, appelée à examiner le budget du ministère dont dépend votre service. Voulant s'éclairer sur l'utilité du crédit demandé pour ce service, elle m'a chargé de venir prendre directement auprès de vous les renseignements qui lui sont nécessaires. Et, d'abord, permettez-moi de vous demander quelle est la nature de vos travaux?

Le Directeur (surpris et même un peu piqué). Monsieur, la question m'étonne. Le conseil d'État, auquel le ministre envoie, chaque année, les publications de mon Bureau, devrait savoir que j'ai mission de faire une enquête périodique sur les faits économiques et sociaux les plus importants, et notamment sur les forces productives du pays (agriculture et industrie); sur le mouvement de la population constaté à la fois par les dénombrements et le relevé annuel des naissances, mariages et décès; sur l'assistance publique sous toutes ses formes, depuis la crèche jusqu'à l'hôpital; sur les institutions de prévoyance; sur les établissements pénitentiaires; sur les prix et salaires; sur les consommations dans les principales villes; sur les assurances et les sinistres de toute nature, etc.

M. X. Très-bien; mais je dois faire ici une observation importante, c'est que la plupart de ces enquêtes ont déjà été faites par votre prédécesseur et qu'on ne s'explique pas pourquoi vous les recommencez. Ainsi, il a publié 4 forts volumes sur l'agriculture, 4 autres volumes sur l'industrie, 2 volumes sur l'assistance publique et les prisons, je ne sais combien d'autres volumes sur d'autres matières. Ce domaine de la statistique a donc été complétement exploré, et la section se demandera certainement pourquoi l'administration recommence les travaux qu'elle a déjà faits à d'autres époques.

Le Directeur (regardant attentivement son interlocuteur). M. le maître des requêtes plaisante très-agréablement....

M. X. Mais, Monsieur, je ne plaisante pas du tout.

Le Directeur (se contenant avec peine). Alors, Monsieur, vous pensez que le cœur de ce pays a cessé de battre juste à la date de la retraite de mon prédécesseur; que, notamment, sa population est restée stationnaire, que sa mortalité, que sa fécondité n'ont pas varié, que ses forces productives sont aujourd'hui exactement les mêmes qu'il y a dix ou vingt ans; en un mot, qu'il s'est fait, par une sorte d'enchantement, un temps d'arrêt complet dans toutes ses conditions d'existence? Pour l'honneur du conseil d'État, Monsieur, je ne voudrais pas qu'une pareille pensée eût pu être exprimée en dehors de ce cabinet.

M. X. (piqué à son tour). Il est tout naturel, Monsieur, que vous cherchiez à justifier l'existence de votre service; pour moi, je conserve mon opinion, et je n'hésiterai pas à la soutenir devant la section.

Le maître des requêtes sortit sur ces mots et retourna au conseil d'État, où la section intéressée se trouvait précisément en séance et se préparait à discuter les modestes ressources affectées aux travaux de la statistique.

La discussion fut courte, mais décisive : à la suite des observations de notre jeune fonctionnaire sur la complète superfluité du Bureau de statistique, elle supprima d'un trait de plume le crédit demandé.... Le coup était rude, mais non mortel; on pouvait en appeler de la section à l'assemblée générale. C'est ce que fit avec succès l'éminent et énergique ministre de qui relevait alors le service ainsi menacé.

L'horizon de la statistique commençait à se rasséréner et notre Directeur à se remettre de ce vif émoi, lorsqu'il est appelé dans le cabinet du ministre qui lui tient à peu près le langage que voici:

« Vous avez été dénoncé au chef de l'État par un certain nombre de représentants de l'autorité locale, comme entravant l'expédition des affaires courantes par le nombre toujours croissant des renseignements que vous leur demandez; par les travaux prétendus excessifs que vous imposez à leurs bureaux. Si j'avais été courtisan, j'aurais déféré au désir du Souverain en supprimant ou en réduisant votre service et en vous donnant une autre destination. J'ai résisté, je vous ai défendu et je vous maintiens. Mais il est nécessaire que le Souverain ne reste pas sous l'impression des plaintes que vous avez provoquées. Voici les mémoires qui lui ont été adressés; faites-y une réponse courte et péremptoire, je la mettrai sous ses yeux. » Le Directeur, profondément touché, s'oublia jusqu'à serrer affectueusement la main du courageux ministre et sortit. Le mémoire fut rédigé, remis, lu, et l'affaire n'eut pas de suite.

A quelques mois d'intervalle, un des collègues de ce ministre tentait d'en obtenir, toujours sur les plaintes de ces mêmes représentants de l'autorité locale (organes un peu complaisants de leurs bureaux), une certaine restriction de la sphère d'activité du Bureau de statistique. Cette nouvelle démarche était restée sans résultat et l'Excellence ainsi éconduite paraissait s'être résignée, lorsqu'un matin, un des journaux les plus dévoués à la politique du gouvernement attaqua dans les termes les plus vifs une des enquêtes qui dirigeait en ce moment le Bureau de statistique... Sur la proposition du malheureux Directeur ainsi harcelé et condamné à une défensive perpétuelle, le ministre consentit à autoriser une réponse .... qui ne fut insérée qu'après des atermoiements et des difficultés de toute nature.

Mais ce n'est pas seulement dans ce pays voisin de la France que la statistique officielle a eu les honneurs de la persécution. Les palmes du martyre lui ont encore été infligées ailleurs. Ainsi, plusieurs fois et violemment attaqué au sein des deux chambres, le Bureau de statistique belge a perdu une notable partie de sa dotation et n'a pu continuer cette excellente monographie du mouvement de la population qu'elle publiait annuellement avec le plus grand succès pour les hommes spéciaux. — En Hollande, une commission supérieure, composée des économistes et administrateurs les plus éminents du pays, donnait une active et heureuse impulsion aux travaux d'un bureau central. Dans un paroxysme de cette fièvre d'économie qui saisit quelquefois les législatures, surtout quand elles veulent se débarrasser d'un cabinet ou d'un ministre impopulaire, et qui s'en prend toujours aux plus minces détails d'un budget, les États généraux supprimèrent un jour, et au moment le plus imprévu, le crédit affecté aux traitements de la commission. — Dans la Saxe royale, le chef du Bureau de statistique s'était attiré, par la hardiesse de certaines déductions tirées des documents recueillis par ses soins, les ressentiments de quelques membres de la Chambre. Ils s'en vengèrent en demandant et en obtenant la suppression du crédit affecté à ses travaux. Le directeur se démit immédiatement de ses fonctions, dans la pensée que cette satisfaction personnelle une fois donnée à la Chambre, le crédit serait réintégré au budget et la cause de la statistique sauvée. Vain espoir, l'*économie* fut maintenue, et les publications du Bureau de statistique se réduisent aujourd'hui à un simple journal mensuel formant supplément au *Moniteur* de l'endroit.

En présence de ces manifestations hostiles, éclatant à la fois dans de grands et petits États et sur les points les plus divers de l'Europe, nous nous sommes demandé si la statistique n'avait rien à se reprocher, si elle avait la conscience parfaitement nette des griefs invoqués contre elle. Nous nous sommes notamment posé la question de savoir si elle n'avait pas eu le tort de procéder comme si l'éducation spéciale du pays était faite, c'est-à-dire de prendre trop tôt des allures scientifiques; si elle n'eût pas mieux atteint son but en se rendant plus accessible, plus populaire, plus attrayante. Il est certain que, longtemps, en France et à l'étranger, le mot *statistique* n'a désigné que des masses indigestes de chiffres, de lourdes et pesantes colonnes de données numériques, vaste dédale au travers duquel l'esprit cherchait vainement sa voie. Si un progrès sensible a été réalisé depuis, si, aujourd'hui, le règne exclusif du *chiffre* a cessé, si le texte, l'explication, le commentaire, les rapprochements instructifs tendent à prendre une notable partie de la place qu'il absorbait autrefois, ce progrès est-il suffisant? Les préventions, les préjugés ont-ils disparu? Les enquêtes du gouvernement trouvent-elles partout cette faveur, ces dispositions favorables, cette juste appréciation de leur importance qui peuvent seules en assurer le succès? L'agriculteur auquel il demande le rendement de sa terre et sa richesse en bétail, le manufacturier qu'il invite à lui faire connaître la valeur de ses matières premières et de ses produits, la force de ses moteurs, le nombre de ses ouvriers et de ses machines, le secret de son industrie enfin, fournissent-ils avec empressement les renseignements sollicités? Le mettent-ils spontanément en mesure de suivre, dans ses développements, la richesse du pays? Hélas! s'ils étaient sincères, les statisticiens officiels seraient unanimes à dire qu'il n'en est point ainsi et qu'ils ont à lutter à la fois et contre le mauvais vouloir des populations toujours disposées à prêter une arrière-pensée fiscale aux recherches de l'au-

torité, et contre la secrète hostilité des fonctionnaires locaux chargés de la tâche, un peu ingrate, il faut l'avouer, de réunir, dans de pareilles conditions, les éléments du travail qui leur est demandé.

Que faire pour conjurer ces difficultés, pour mettre un terme à cet antagonisme? comment susciter ou développer, au moins en France, le goût des études statistiques? De plusieurs manières, selon nous, et avant tout, en travaillant résolûment à l'éducation économique du pays. Si, par un enseignement spécial largement appliqué, toutes les classes de la société apprenaient à connaître les conditions dans lesquelles se crée et se développe la richesse publique, elles comprendraient la nécessité de favoriser de tout leur concours les enquêtes qui peuvent jeter quelque lumière sur le mouvement, les vicissitudes, les formes nouvelles de cette richesse, et sur les causes qui en empêchent ou en ralentissent le progrès. On verrait alors se produire, chez nous, ce fait caractéristique et de si bon augure en Angleterre, du débit nombreux des publications officielles, débit favorisé sans doute par la modicité de leur prix, mais qui n'aurait certainement pas lieu, en France, dans les mêmes conditions de bon marché. Nous voudrions en outre que les portes de l'enseignement public à tous ses degrés fussent ouvertes à la statistique proprement dite, c'est-à-dire à l'étude des faits sociaux, moraux et économiques. En Angleterre, en Allemagne, en Scandinavie, en Russie, les chaires d'économie politique sont en même temps des chaires de statistique comparée. Pourquoi n'en serait-il pas de même partout ailleurs? Pourquoi, dès le lycée, nos enfants ne seraient-ils pas appelés à étudier de petits précis, clairs, substantiels, attrayants (autant que la matière le comporte) sur les conditions d'existence de leur pays, telles que les révèle la statistique officielle? Pourquoi des livres de cette nature ne seraient-ils pas mis, dans les écoles normales primaires, entre les mains des futurs maîtres de nos campagnes?

Quant aux hommes spéciaux, statisticiens officiels ou non, nous voudrions qu'ils se fissent un devoir, par la publication de monographies intéressantes ayant pour objet les questions le plus à l'ordre du jour, de populariser les recherches statistiques, en démontrant la grande importance, la haute utilité pratique des résultats auxquels elles conduisent, quand elles reposent sur des méthodes d'observations éprouvées.

J. B.

(La fin au prochain numéro.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1864.

Le 2 mai dernier, la Société de statistique s'est réunie sous la présidence de M. de Lavergne, membre de l'Institut.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté.

Sur la proposition de M. le président, la Société admet à l'unanimité, comme membres titulaires de la Société, MM. de La Ponterie, Léon Humbert, Loua et Saufroy, dont la candidature avait été posée dans la séance précédente.

M. Legoyt donne lecture de la 2e partie de son *Mémoire sur le suicide en Europe.*

Cette lecture est suivie d'une courte discussion, dans laquelle M. Dupuits exprime le regret que l'auteur n'ait pas rapproché les décès par suicide du total des décès et des naissances.

M. Legoyt répond qu'il a fait le premier de ces deux rapprochements dans la partie de son mémoire qui est consacrée à l'étude du suicide pour chacun des pays sur lesquels ont porté les recherches, partie dont il n'a pas cru devoir donner lecture à la Société à cause de sa grande étendue.

Quant au second, il avoue n'en pas comprendre nettement l'importance, les naissances ne lui paraissant pas avoir une relation au moins évidente avec les suicides, qui ne s'accomplissent, en presque totalité, qu'aux âges adultes de la vie. Le rapport le plus intéressant, à son avis, est celui qui consiste à comparer, pour chaque pays, les suicides par âge à la population du même âge, et il a eu soin de le déterminer.

M. Dupuits explique que la durée de la vie moyenne différant plus ou moins sensiblement dans chaque pays, et, par suite, le même nombre d'individus n'y arrivant pas aux mêmes âges, le rapport des suicides par âge à la population par âge ne donne pas la juste mesure de l'aptitude au suicide, aux mêmes périodes de la vie, dans les populations que l'on compare. Le rapport des suicidés aux naissances indique, au contraire, exactement la probabilité, pour le même nombre d'individus venant au monde, de terminer un jour leur carrière par le suicide.

M. Legoyt déclare ne voir aucun inconvénient à ajouter ce nouveau renseignement à son mémoire.

La séance est levée à la suite de cette discussion.

II.

L'instruction primaire en France en 1861.

PREMIÈRE PARTIE.

L'enseignement primaire n'a été efficacement organisé en France que par la loi du 28 juin 1833.

Depuis le commencement du siècle, bien des tentatives avaient été faites, bien des mesures avaient été prises pour en faciliter le développement; mais soit absence d'unité de vue et de direction, soit insuffisance de ressources financières, condition indispensable de succès, toutes ces tentatives, toutes ces dispositions n'avaient abouti qu'à de bien faibles résultats. Avant 1830, en effet, l'ensemble des établissements d'instruction primaire comptait à peine 1 million d'élèves. A partir de la loi de 1833, les progrès ont été rapides et continus et l'enseignement primaire est devenu l'un des services publics les plus importants : il compte aujourd'hui plus de 4,750,000 élèves et son budget dépasse, pour les écoles primaires publiques seulement, 40,600,000 fr., dont 17,650,000 à la charge des communes, 5,660,000 de subventions des départements et de l'État, et 17,290,000 de rétribution scolaire.

L'instruction primaire a pour but de mettre tous les enfants en possession des premiers instruments indispensables au développement de leur intelligence : elle a aussi et surtout pour objet de répandre dans toutes les classes du peuple les bienfaits d'une éducation morale et religieuse, sur laquelle reposent également et le bonheur des familles et les plus sérieux intérêts de la société.

L'enseignement primaire est actuellement régi par la loi du 15 mars 1850 et le décret réglementaire du 7 octobre de la même année, par le décret organique du 9 mars 1852, par les lois des 14 juin 1854 et 14 juin 1859, et par le décret du 29 décembre 1860.

La loi confie aux préfets la partie politique et administrative du service de l'instruction primaire; aux recteurs d'académie, la partie pédagogique et véritablement scolaire.

Au préfet, le recrutement, la nomination et la révocation des instituteurs, des institutrices et des directrices des salles d'asile; le régime disciplinaire de ce personnel; la création des écoles; la gestion financière de l'instruction primaire.

Au recteur, la direction des études, le contrôle des méthodes.

Sous l'autorité de ces fonctionnaires sont placés un inspecteur d'académie et des inspecteurs de l'instruction primaire, chargés de préparer la solution de toutes les questions qui intéressent le service.

A côté de ces agents directs de l'Administration, la loi en a placé d'autres qui sont plus spécialement chargés de représenter et de défendre les intérêts locaux ou privés. Ce sont :

1° Le Conseil départemental de l'instruction publique. Ce conseil détermine les cas où les communes peuvent, en raison des circonstances, être autorisées à se réunir pour l'entretien d'une école; à établir provisoirement ou conserver des écoles où seront admis les enfants des deux sexes ou appartenant à différents cultes. Il fixe, sur le vu de la délibération du Conseil municipal, le taux de la rétribution scolaire. Il prononce sur les oppositions formées à l'ouverture des écoles primaires libres, des pensionnats primaires, des écoles d'adultes, d'apprentis; sur la conve-

nance des locaux destinés à la tenue des écoles publiques ou libres. Enfin, en matière disciplinaire, il peut censurer, suspendre ou interdire, sans appel, pour cause de fautes graves dans l'exercice de leurs fonctions, inconduite ou immoralité, les instituteurs ou institutrices, directeurs ou directrices d'écoles ou de salles d'asile libres, d'écoles également libres d'adultes ou d'apprentis. Il peut aussi interdire, pour les mêmes causes, les instituteurs communaux, mais sauf appel devant le Conseil supérieur de l'instruction publique.

Le Conseil départemental de l'instruction publique nomme un certain nombre de délégués cantonaux qui, sous son autorité, surveillent les écoles et le tiennent au courant de tous les besoins du service.

2° Les maires, les curés, les ministres des cultes reconnus, que la loi charge expressément de la surveillance pour ainsi dire quotidienne et permanente des écoles; ils doivent les visiter, s'assurer de l'assiduité de l'instituteur, veiller à ce qu'il donne de bons exemples à ses élèves. Ils doivent aussi se tenir en relations suivies avec les délégués cantonaux et les inspecteurs de l'instruction primaire, afin que, par l'intermédiaire de ces derniers, l'inspecteur d'académie soit toujours en mesure de recueillir les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. Il peut, en outre, lorsque l'utilité en a été reconnue et que l'instituteur en a reçu l'autorisation, être étendu, en totalité ou en partie, aux matières suivantes :

A l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques;

Aux notions élémentaires d'agriculture, d'industrie et d'hygiène;

A l'arpentage, au nivellement et au dessin linéaire;

Au chant et à la gymnastique;

Aux éléments de l'histoire et de la géographie;

Et enfin, aux notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie.

Nous nous proposons, dans ce travail, de faire connaître la situation, en 1861, de l'ensemble des écoles primaires et des salles d'asile, publiques et libres, de l'Empire, d'après les résultats de l'enquête faite par les soins du Ministère de l'instruction publique. Nous y joindrons des renseignements statistiques sur quelques établissements qui, par leur nature même, se rattachent à l'instruction primaire, tels que les pensionnats primaires de garçons et de filles, les écoles d'apprentis, les classes d'adultes et les ouvroirs, et un état comparatif de la situation actuelle de l'ensemble de ces établissements avec leur situation à diverses époques antérieures, comparaison qui permettra de constater les remarquables progrès accomplis, depuis quelques années, dans cet important service.

Situation des communes et nombre des écoles primaires publiques et libres.

Aux termes de la loi, toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles publiques, ou bien traiter avec une école libre pour y faire recevoir gratuitement les enfants dont les parents sont hors d'état de payer. En outre, toute commune de 800 âmes de population et au-dessus, est tenue, si ses propres ressources lui en fournissent les moyens, d'entretenir une école spéciale pour les filles. C'est, pour ces communes, une dépense obligatoire. Le Conseil départemental de l'instruction

publique peut aussi y obliger les communes d'une population inférieure à 800 âmes, si leurs ressources ordinaires le permettent. Ainsi, en principe, obligation pour les communes d'avoir une ou plusieurs écoles distinctes pour les enfants de chaque sexe.

Mais il est des communes si petites, si pauvres, et dont les habitants sont si disséminés, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'y établir, quant à présent du moins, des écoles permanentes et distinctes. En outre, la plupart sont séparées de tout centre de population par de telles distances que leur réunion à d'autres communes pour l'enseignement primaire n'est même pas possible. En 1861, il y avait encore 1,018 communes dans ce cas. Un grand nombre d'autres ne peuvent, faute de ressources suffisantes, avoir une école qu'en se réunissant à des communes voisines; et enfin, parmi les communes assez riches pour avoir une école à elles, toutes ne le sont pas assez pour pouvoir entretenir une école distincte pour les enfants de chaque sexe. Pour tous ces divers cas, la loi a laissé au Conseil départemental le soin d'apporter les tempéraments nécessaires et d'apprécier s'il y a réellement lieu d'autoriser les communes soit à se réunir pour l'entretien d'une ou plusieurs écoles, soit à établir ou à conserver provisoirement des écoles où seront admis les enfants des deux sexes. Il peut aussi, selon les circonstances, décider, en cas de réunion de plusieurs communes, que l'école des garçons et celle des filles seront dans deux communes différentes.

Voici quelle était, en 1861, sous le rapport de l'enseignement primaire, la situation des 37,510 communes de l'Empire :

En ce qui concerne les écoles de garçons ou mixtes, 34,597 communes avaient au moins une école publique mixte sur leur territoire; 1,895 n'avaient pas d'écoles chez elles, mais étaient réunies à des communes voisines pour l'enseignement primaire; enfin, il y en avait 1,018 qui, n'ayant pas d'écoles à elles et n'étant même pas réunies, restaient dépourvues de moyens d'enseignement.

En ce qui concerne les écoles de filles spécialement, 18,198 communes avaient au moins une école publique ou libre de filles, et dans ce nombre, 7,307 communes d'une population au-dessous de 800 âmes; et 19,312 communes en étaient encore dépourvues, et parmi celles-ci on comptait 1,879 communes de plus de 800 âmes.

Le nombre total des écoles primaires, publiques ou libres, de garçons ou de filles, que possédaient les communes en 1861, était de 68,018, se répartissant en 51,640, soit 76 p. 100 écoles publiques, et en 16,378, soit 24 p. 100 écoles libres;

Sous le rapport du sexe : en 23,279, soit 34.44 p. 100 écoles spéciales de garçons; 26,592, soit 39 p. 100 écoles spéciales de filles; et en 18,147, soit 26.56 p. 100 écoles mixtes, c'est-à-dire communes aux deux sexes;

Enfin, sous le rapport de leur direction : en 51,386, soit 75.55 p. 100 laïques, et en 16,632, soit 24.45 p. 100 congréganistes.

On voit par le nombre des écoles mixtes, existant en 1861, que le vœu de la loi, que chaque commune ait au moins une école distincte pour les enfants de chaque sexe, est encore loin d'être accompli. Il n'est pas besoin de dire quels inconvénients, sous le rapport moral comme sous le rapport pédagogique, peut entraîner la réunion des enfants des deux sexes dans la même école, et dès lors, combien il importe d'augmenter le plus possible le nombre des écoles de filles. Ainsi que le disait, en 1854, M. le Ministre de l'instruction publique dans une circulaire à ses agents : « Si l'instruction primaire doit être considérée comme un puissant moyen de civili-

sation, c'est assurément lorsqu'elle s'applique à cette portion de la société qui ne fait pas les lois, mais, ce qui est peut-être plus, qui crée les mœurs. »

Voici quelques chiffres qui permettent de juger des progrès accomplis depuis quelques années, sous le double rapport de l'accroissement du nombre des écoles spéciales de filles et de la diminution progressive du nombre des communes dépourvues de tous moyens d'enseignement :

De 1848 à 1862, le nombre des écoles spéciales pour les filles s'est accru de 7,178.

Le nombre des communes dépourvues de moyens d'enseignement était de 7,682, en 1837; de 4,196, en 1840; et de 2,460, en 1843; il n'était plus que de 1,018, en 1861.

Nombre des écoles affectées aux différents cultes.

La loi ne prescrit pas seulement la séparation des sexes dans les écoles primaires, elle veut aussi que, dans les communes où les différents cultes reconnus sont professés, des écoles distinctes soient établies pour les enfants appartenant à ces différents cultes. Mais ici, comme pour les sexes, il y a souvent des impossibilités pratiques.

En prévision de ces difficultés, la loi a confié au Conseil départemental le soin d'apprécier les cas où, sans inconvénients pour la morale publique, les communes pourront être autorisées à recevoir dans la même école les enfants appartenant à des cultes différents.

Les ministres des différents cultes sont spécialement chargés de surveiller l'enseignement religieux des écoles; l'entrée leur en est toujours ouverte. Dans les communes où il existe des écoles mixtes, quant aux cultes, un ministre de chaque culte a toujours l'entrée de l'école pour veiller à l'éducation religieuse des enfants de sa communion.

Lorsqu'il y a, pour chaque culte, des écoles distinctes, les enfants d'un culte ne doivent être admis dans l'école d'un autre que sur la volonté formellement exprimée par les parents, c'est-à-dire sur leur déclaration écrite, consignée sur un registre spécial et signée des père, mère ou tuteur.

Voici comment se répartissaient, en 1861, sous le rapport des cultes, les 68,018 écoles primaires, publiques ou libres :

	Catholiques.	Protestantes.	Israélites.	Communes à plusieurs cultes.
	—	—	—	—
Sur les 41,426 écoles de garçons ou mixtes, quant aux sexes, il y en avait.	39,985	1,131	107	203
Sur les 26,592 écoles spéciales pour les filles.	25,760	701	28	103
Total	65,745	1,832	135	306

D'après le dénombrement de 1861, la population catholique de l'Empire, étant de 36,490,891 habitants, a ainsi une école par 555 individus; la population protestante, étant de 802,339 habitants, a une école par 437 individus; enfin, la population israélite, qui est de 79,964 habitants, a une école par 592 individus.

Écoles primaires publiques ou libres.

La loi organique du 15 mars 1850 reconnaît deux espèces d'écoles :

1° *Les écoles publiques :* celles à la fondation et à l'entretien desquelles concourent les communes, les départements et l'État;

2° *Les écoles libres :* c'est-à-dire les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations.

Dans les écoles publiques, tout émane et relève des pouvoirs publics: personnel, discipline et enseignement. L'inspection de l'État y embrasse toutes les parties de l'éducation et de l'instruction; elle s'exerce conformément aux règlements délibérés par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

Dans les écoles libres, l'inspection de l'État est restreinte à la moralité, à l'hygiène et à la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois.

La pensée de la loi a été une pensée de conciliation entre les partisans exclusifs de l'Université et les partisans de la liberté absolue de l'enseignement.

§ 1er. — Écoles publiques.

Sur les 51,640 écoles publiques existant en 1861, 19,727 étaient spéciales pour les garçons, 13,766 pour les filles, et 18,147 étaient mixtes.

Voici comment elles se répartissaient, sous le rapport de leur direction :

	Écoles régies par un instituteur		Écoles régies par une institutrice		Total des écoles		Total général des écoles publiques.
	laïque.	congrégan.	laïque.	congrégan.	laïques.	congrégan.	
Écoles de garçons .	17,846	1,881	»	»	17,846	1,881	19,727
— de filles. . .	»	»	5,905	7,861	5,905	7,861	13,766
— mixtes . . .	15,407	»	1,620	1,120	17,027	1,120	18,147
Total . . .	33,253	1,881	7,525	8,981	40,778	10,862	51,640

Ce tableau permet de constater que sur la totalité des écoles publiques (de garçons, de filles et mixtes), il y en avait 40,778, c'est-à-dire 79 p. 100 laïques, et 10,862, c'est-à-dire 21 p. 100 seulement congréganistes;

Que sur les 19,727 écoles de garçons spécialement, il y en avait 90.47 p. 100 laïques et 9.53 p. 100 congréganistes, et sur les 13,766 écoles spéciales de filles, 42.9 p. 100 laïques et 57.1 p. 100 congréganistes.

Quant aux écoles mixtes, le tableau ci-dessus montre qu'elles ne sont pas toutes régies par des instituteurs, le décret du 31 décembre 1853 permettant de confier à des institutrices la direction de celles de ces écoles qui, d'après la moyenne des trois dernières années, ne reçoivent pas habituellement plus de 40 élèves. — Sur les 18,174 écoles mixtes existant en 1861, il y en avait 2,740, c'est-à-dire 15 p. 100 régies par des institutrices, et 85 p. 100 par des instituteurs. Ces derniers étaient exclusivement laïques, tandis que sur les 2,740 écoles mixtes régies par des institutrices, 54.66 p. 100 étaient laïques et 45.34 p. 100 congréganistes.

§ 2. — Écoles libres.

Sur les 16,378 écoles libres existant en 1861, 3,552 étaient spéciales pour les garçons, et 12,826 pour les filles.

Sous le rapport de leur direction, elles se répartissaient ainsi qu'il suit :

	Écoles libres		
	laïques.	congrégan.	Total.
Écoles de garçons .	3,022	530	3,552
— de filles. . .	7,586	5,240	12,826
Totaux . . .	10,608	5,770	16,378

Ainsi, pour l'ensemble des écoles libres (de garçons et de filles), la proportion est de 64.76 p. 100 laïques, et 35.24 p. 100 congréganistes.

Pour les écoles de garçons, spécialement, 85.08 p. 100 laïques, et 14.92 p. 100 congréganistes; pour les écoles de filles, spécialement, 59.14 p. 100 laïques, et 40.86 p. 100 congréganistes.

En résumé, il résulte des deux tableaux qui précèdent que les écoles de garçons, publiques et libres, sont en grande majorité laïques, tandis que pour l'ensemble des écoles de filles, le nombre des laïques et celui des congréganistes se rapprochent notablement;

Pour les écoles de filles spécialement, que si la proportion est de 59.14 p. 100 laïques et 40.86 p. 100 seulement congréganistes, dans les écoles libres, c'est l'inverse dans les écoles publiques de filles où la proportion est de 57.1 p. 100 congréganistes et 42.9 p. 100 seulement laïques.

Population des écoles primaires.

Le nombre total des enfants qui, en 1861, ont fréquenté les écoles primaires publiques et libres est de 4,286,641, savoir : 2,256,341 garçons, soit 52.64 p. 100, et 2,030,300 filles, soit 47.36 p. 100 de la population totale des écoles.

Ces chiffres comprennent tous les élèves qui ont plus ou moins assidûment suivi les classes pendant l'année scolaire. On sait qu'un grand nombre d'enfants cessent, de bonne heure, de fréquenter l'école pour entrer à l'atelier; on sait aussi que, dans la campagne, à certaines époques de l'année, les parents ne se font pas scrupule de retirer leurs enfants de l'école pour les employer aux travaux des champs. Aussi ces enfants, après quelques années d'une fréquentation pour ainsi dire nominale des classes, restent-ils à peu près dépourvus d'instruction, et les états de recrutement ne constatent que trop combien d'entre eux, arrivés à l'âge viril, ont déjà oublié les premiers éléments d'instruction qu'ils avaient reçus.

Le tableau suivant indique comment ces 4,286,641 élèves, garçons ou filles, se sont répartis entre les écoles publiques et libres, laïques ou congréganistes.

			Population des écoles publiques.	Population des écoles libres.	Totaux.
Écoles de garçons ou mixtes	laïques	Nombre de garçons.	1,667,806	132,799	1,800,605
		— de filles	334,815	»	334,815
		Total	2,002,621	132,799	2,135,420
	congréganistes	Nombre de garçons.	376,014	79,722	455,736
		— de filles	26,272	»	26,272
		Total	402,286	79,722	482,008
	Total des garçons		2,043,820	212,521	2,256,341
	Total des filles		361,087	»	361,087
	Total de la population des écoles de garçons ou mixtes		2,404,907	212,521	2,617,428
Écoles spéciales de filles.	Laïques. — Nombre de filles		315,601	293,646	609,247
	Congréganistes		677,718	382,248	1,059,966
	Total de la population des écoles spéciales de filles		993,319	675,894	1,669,213
Total de la population des écoles primaires		Garçons	2,043,820	212,521	2,256,341
		Filles	1,354,406	675,894	2,030,300
		Total général	3,398,226	888,415	4,286,641

Il ressort de l'examen des diverses parties du tableau qui précède que la population totale des écoles primaires, en 1861, se répartissait ainsi :

1° *Entre les écoles publiques ou libres :* Écoles publiques, 3,398,226 élèves, c'est-à-dire 79.28 p. 100. Écoles libres, 888,415 élèves, soit 20.72 p. 100 de la population totale des écoles (garçons et filles).

2° *Entre les écoles laïques ou congréganistes :* Écoles laïques, 2,744,667 élèves, c'est-à-dire 64 p. 100. Écoles congréganistes, 1,541,974 élèves, soit 36 p. 100 de la population totale des écoles.

Ce tableau montre également :

1° Que les écoles publiques ont reçu neuf fois plus de garçons que les écoles libres, tandis qu'elles n'ont reçu que le double de filles ;

2° Que sur les 3,398,226 enfants formant la population totale des écoles *publiques*, il y avait 64.14 p. 100 de garçons et 39.86 p. 100 de filles, tandis que dans les écoles *libres*, sur une population totale de 888,415 enfants, la proportion était de 24 p. 100 seulement pour les garçons, et de 76 p. 100 pour les filles ;

3° Que sur les 2,744,667 élèves formant la population totale des écoles *laïques*, il y avait 65.60 p. 100 de garçons et 34.40 p. 100 de filles, tandis que dans les écoles *congréganistes*, sur une population totale de 1,541,974 élèves, la proportion était de 29.55 p. 100 seulement pour les garçons, et de 70.45 p. 100 pour les filles.

En ce qui concerne spécialement les écoles publiques et libres, laïques ou congréganistes :

1° *Écoles publiques :* Les garçons y étaient répartis dans la proportion de 81.7 p. 100 dans les écoles *laïques* et de 18.3 p. 100 dans les écoles *congréganistes*. Les filles, dans la proportion de 48 p. 100 dans les écoles *laïques* et de 52 p. 100 dans les écoles *congréganistes ;*

2° *Écoles libres :* Les garçons y étaient répartis dans la proportion de 62.5 p. 100 dans les écoles *laïques* et de 37.5 p. 100 dans les écoles *congréganistes*. Les filles, dans la proportion de 43.5 p. 100 dans les écoles *laïques* et de 56.5 p. 100 dans les écoles *congréganistes*.

On voit que dans les écoles soit publiques, soit libres, le nombre des *garçons* qui fréquentent les écoles *laïques* est plus considérable que celui des écoles *congréganistes*, tandis que c'est le contraire pour les *filles*.

Nombre des enfants au-dessous de sept ans ou au-dessus de treize ans qui ont été admis dans les écoles primaires.

L'âge réglementaire pour la fréquentation des écoles primaires est de 7 à 13 ans ; néanmoins il est un certain nombre d'enfants au-dessus ou au-dessous de ces deux limites d'âge qui y sont admis sur l'autorisation des autorités locales.

En 1861, le nombre des enfants au-dessous de 7 ans reçus dans les écoles primaires publiques ou libres, a été de. 711,726
et celui des enfants au-dessus de 13 ans, de 514,206

Total 1,225,932

D'après un document recueilli par la division de la statistique générale de France, le nombre des enfants ayant l'âge réglementaire, qui se sont abstenus de fréquenter les écoles en 1861, a été de 615,879.

Nombre des élèves payants et des élèves admis gratuitement.

En principe, l'instruction primaire n'est donnée gratuitement qu'aux enfants dont les familles sont hors d'état de payer. Mais les communes peuvent, si leurs ressources le leur permettent, prendre entièrement à leur charge les dépenses de l'enseignement primaire, et il en est un certain nombre encore, notamment Paris, qui sont dans cette situation.

On a souvent agité la question de savoir si l'enseignement primaire ne devait pas être obligatoire et gratuit, ainsi que cela a lieu en Prusse et dans quelques autres États de l'Allemagne. Les partisans de la gratuité soutiennent que l'instruction primaire est une dette de l'État. Leurs adversaires répondent que c'est un devoir pour le père de famille de la donner à ses enfants, lorsqu'il le peut; que l'État ne doit pas plus l'enseignement gratuit à ceux qui peuvent le payer, qu'il ne doit l'assistance à tous ceux qui n'en ont pas besoin; que la gratuité absolue ferait peser la charge de l'instruction primaire sur tous les contribuables indistinctement, et par conséquent ferait, dans une certaine mesure, payer au pauvre n'ayant pas ou ayant peu d'enfants une part des frais d'éducation des enfants plus nombreux des familles riches. — L'expérience, d'ailleurs, a suffisamment prouvé que les écoles gratuites ne sont pas toujours les plus assidûment fréquentées ni les mieux tenues.

En 1848, deux commissions de l'Assemblée constituante examinèrent la question: les rapporteurs furent favorables à l'obligation, mais tous deux furent contraires à la gratuité.

La loi de 1850, comme celle de 1833, a repoussé la gratuité absolue et l'obligation, qui présuppose la gratuité. Mais elle veut que nul enfant réellement pauvre ne puisse être privé du bienfait de l'instruction. A la fin de chaque année scolaire, le préfet, ou par délégation le sous-préfet, après une enquête spéciale, fixe, sur la proposition des délégués cantonaux et l'avis de l'inspecteur d'académie, le nombre maximum des enfants qui pourront être admis gratuitement dans chaque école publique, pendant le cours de l'année suivante. De leur côté, comme représentants des intérêts locaux, le maire et les ministres des différents cultes désignent, de concert, dans la limite du maximum fixé par le préfet, les enfants qui devront être admis gratuitement. Cette liste est approuvée par le conseil municipal et arrêtée par le préfet. Le maire en donne un extrait sous forme de billet d'admission à chaque enfant qui y est porté, et c'est sur la présentation de ce billet d'admission qu'il est reçu gratuitement à l'école.

			Nombre des élèves payants.	Nombre des élèves admis gratuitement.	Totaux
Écoles publiques	laïques	Garçons	1,170,398	497,408	1,667,806
		Filles	468,230	182,186	650,416
		Total	1,638,628	679,594	2,318,222
	congréganistes	Garçons	98,098	277,916	376,014
		Filles	345,679	358,311	703,990
		Total	443,777	636,227	1,080,004
Écoles libres	laïques	Garçons	120,933	11,866	132,799
		Filles	269,621	24,025	293,646
		Total	390,554	35,891	426,445
	congréganistes	Garçons	28,237	51,485	79,722
		Filles	242,321	139,927	382,248
		Total	270,558	191,412	461,970

			Nombre des élèves payants.	Nombre des élèves admis gratuitement.	Totaux.
Total des élèves des écoles	publiques (laïques et congréganist.).	Garçons	1,268,496	775,324	2,043,820
		Filles.	813,909	540,497	1,354,406
		Total	2,082,405	1,315,821	3,398,226
	libres (laïques et congréganist.).	Garçons	149,170	63,351	212,521
		Filles.	511,942	163,952	675,894
		Total	661,112	227,303	888,415
Total général		Garçons	1,417,666	838,675	2,256,341
		Filles.	1,325,851	704,449	2,030,300
		Total	2,743,517	1,543,124	4,286,641

C'est sur les 4,286,641 élèves formant, en 1861, la population totale des écoles primaires, publiques et libres, 64.10 p. 100 payants et 35.90 p. 100 à titre gratuit.

Par rapport au nombre total des enfants de chaque sexe, la proportion est :

Pour les 2,256,341 garçons, de 62.85 p. 100 payants, et 37.15 p. 100 admis gratuitement. Pour les 2,030,300 filles, de 65.35 p. 100 payantes, et 34.65 p. 100 à titre gratuit.

Voici comment se sont répartis dans les écoles publiques ou libres, laïques ou congréganistes, les élèves payants et ceux admis gratuitement :

§ 1er. — Écoles publiques.

Sur les 3,398,226 élèves qui ont fréquenté, en 1861, les écoles *publiques* de garçons, de filles et mixtes, il y en avait 61.25 p. 100 payants et 38.75 p. 100 admis gratuitement.

Par rapport au nombre des enfants de chaque sexe, la proportion était :

Sur les 2,043,820 garçons, de 62.10 p. 100 payants et 37.90 p. 100 admis gratuitement. Pour les 1,354,406 filles, de 70.10 p. 100 payantes et 39.90 p. 100 admises gratuitement.

En ce qui concerne les écoles publiques laïques ou congréganistes, spécialement :

Sur les 2,318,222 garçons ou filles qui ont fréquenté les écoles *publiques laïques*, il y avait 70.68 p. 100 élèves payants et 29.32 p. 100 élèves admis gratuitement, et sur les 1,080,004 garçons ou filles des écoles *publiques congréganistes*, 41.1 p. 100 payants et 58.9 p. 100 à titre gratuit.

Enfin, sous le rapport du sexe des enfants :

1° Les 1,667,806 garçons des écoles *publiques laïques* étaient répartis dans la proportion de 70.18 p. 100 payants et 29.82 p. 100 à titre gratuit; et les 650,416 filles de ces écoles, dans la proportion de 72 p. 100 payantes et 28 p. 100 à titre gratuit.

2° Les 376,014 garçons des écoles *publiques congréganistes* étaient dans la proportion de 26 p. 100 payants et 74 p. 100 à titre gratuit; et les 703,990 filles des mêmes écoles, dans la proportion de 49 p. 100 payantes et 51 p. 100 à titre gratuit.

§ 2. — Écoles libres.

Sur les 888,415 garçons ou filles qui ont fréquenté, en 1861, les écoles *libres*, il y avait 74.4 p. 100 élèves payants et 25.6 p. 100 admis gratuitement.

Par rapport au nombre des enfants de chaque sexe, la proportion était :

Sur les 212,521 garçons, de 70.25 p. 100 payants et de 29.75 p. 100 à titre gra-

tuit. Pour les 675,894 filles, de 75.74 p. 100 payantes et 24.26 p. 100 admises gratuitement.

En ce qui concerne les écoles libres, laïques ou congréganistes, en particulier :

Sur les 426,445 élèves, garçons ou filles, des écoles *libres laïques*, il y avait 91.59 p. 100 élèves payants et 8.41 p. 100 admis gratuitement; et sur les 461,970 élèves, garçons ou filles, des écoles *libres congréganistes*, 58.56 p. 100 payants et 41.44 p. 100 à titre gratuit.

Enfin, sous le rapport du sexe :

1° Les 132,799 garçons des écoles *libres laïques* se répartissaient dans la proportion de 91.07 p. 100 payants et 8.93 p. 100 à titre gratuit; et les 293,646 filles des mêmes écoles, dans la proportion de 91.82 p. 100 payantes et 8.18 p. 100 à titre gratuit.

2° Les 79,722 garçons des écoles *libres congréganistes* se répartissaient dans la proportion de 35.45 p. 100 payants et 64.55 p. 100 à titre gratuit; et les 382,248 filles des mêmes écoles, dans la proportion de 63.37 p. 100 payantes et 36.63 p. 100 à titre gratuit.

A. Nayron.

(*La suite au prochain numéro.*)

III.

Note sur les variations des prix depuis 1826.

Nous empruntons au dernier fascicule du *Compte rendu des travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques, le remarquable travail, lu récemment à cette académie, par M. de Lavergne, membre de l'Institut, sous le titre modeste de : *Note sur les variations des prix depuis 1826.*

D'après une opinion généralement répandue, les prix des choses ont suivi en France une hausse graduelle et constante depuis trente ou quarante ans, et on attribue cette progression à la quantité toujours croissante du numéraire en circulation; pour désigner ce phénomène économique, on se sert d'un terme très-usité, la *dépréciation du signe monétaire.* Je crois qu'il y a, soit dans l'observation du fait, soit dans l'indication de la cause, une grande part d'exagération, et je voudrais appeler un moment sur ce point l'attention des statisticiens et des économistes.

L'histoire des prix est encore à faire chez nous; elle a été faite en Angleterre par M. Tooke. Un travail aussi complet, aussi détaillé que celui de M. Tooke, serait nécessaire pour traiter à fond cette question délicate. Rien de plus variable que les prix, rien de plus complexe que les causes qui agissent sur eux. La constatation même des faits présente d'énormes difficultés, car les prix diffèrent, dans un même pays et dans un même moment, suivant les lieux et les circonstances; la qualité des marchandises varie autant que la quantité. Je n'ai pas la prétention d'entrer ici dans tous ces détails, qui exigeraient des volumes. Il ne s'agit pour le moment que d'une note sommaire. Les résultats que je vais présenter ne peuvent être qu'approximatifs. Je crois cependant que, dans leur ensemble, ils se rapprochent beaucoup de la vérité. Chacun peut les contrôler d'après ses propres observations, car les phénomènes à déterminer sont tout récents. Nous vivons au milieu des prix,

nous les discutons nous-mêmes chaque jour, et nous avons un intérêt puissant à les bien connaître, puisque l'aisance de nos familles en dépend.

On possède un instrument suffisant pour apprécier en gros les variations des prix depuis 1826, dans le travail annuel de la commission des valeurs, instituée en 1847 au ministère de l'agriculture et du commerce. Cette commission, composée des hommes les plus éminents dans nos diverses industries, fixe tous les ans les prix des marchandises qui alimentent notre commerce d'importation et d'exportation. Ainsi s'établissent les valeurs actuelles qui figurent dans nos tableaux de douanes, et comme en même temps on a conservé sur ces tableaux les valeurs officielles, telles qu'elles résultent d'une première évaluation faite en 1826, on peut, en mettant les deux colonnes en présence, constater assez exactement les variations des prix depuis trente-six ans. Un lauréat de l'Académie, M. Levasseur, s'est déjà servi de cette comparaison dans son livre, intitulé : *Question de l'or;* mais il s'est arrêté en 1857, et ce qui est arrivé depuis 1857 me paraît jeter une lumière nouvelle sur la question.

Constatons d'abord un premier fait, c'est que, d'après le travail de la commission des valeurs, au moment de son établissement, le prix des choses avait baissé au lieu de monter en France de 1826 à 1847. Notre commerce extérieur, importations et exportations réunies, s'est élevé, en 1847, à 1,867 millions en valeurs *officielles* et 1,676 millions en valeurs *actuelles;* différence en moins 191 millions. Dans l'espace de vingt-un ans, les prix avaient ainsi baissé, en moyenne, de 10 p. 100. Ce résultat, très-frappant par lui-même, devient encore plus remarquable quand on fait la distinction entre les valeurs premières et les objets manufacturés. D'après les évaluations de la commission, les prix des matières premières avaient peu varié; ceux des objets manufacturés avaient, au contraire baissé, en moyenne de 20 p. 100.

Les évaluations de la commission avaient porté sur 385 articles; 80 avaient haussé depuis 1826, 79 avaient maintenu leurs prix, 226 avaient baissé. La baisse était surtout marquée sur les tissus.

D'après un travail publié par M. Coquelin dans le *Journal des économistes* (t. XXIV), on avait pu constater une baisse de 63 p. 100 sur certains tissus de coton, de 62 p. 100 sur certains tissus de laine, de 54 p. 100 sur certains tissus de soie, de 49 p. 100 sur certains tissus de lin et de chanvre. Ces calculs, qui ne portaient que sur un petit nombre de marchandises, ont été rectifiés et généralisés par M. Natalis Rondot, dans un article de l'*Annuaire de l'économie politique*, pour 1850; il en résulte que les tissus de coton considérés dans leur ensemble avaient baissé de 58 p. 100, ceux de laine de 52 p. 100, ceux de lin et de chanvre de 31 p. 100, ceux de soie de 14 p. 100.

Même pour les objets de consommation naturels, 5 avaient haussé, 3 avaient maintenu leurs prix, 14 avaient baissé; dans les matières nécessaires à l'industrie, 31 avaient haussé, 17 avaient maintenu leurs prix, 34 avaient baissé. Ces différences s'aggravent encore par cette considération, qu'en 1826 on avait recherché le prix des marchandises importées sur le lieu de production, et en 1847 d'après les cours de nos entrepôts, et de même pour les marchandises exportées, on avait recherché en 1826 le prix au lieu de production, et en 1846 au bureau d'expédition. Dans les deux cas, les marchandises étaient grevées, d'après le tarif de 1847, de frais de transport dont elles étaient affranchies dans les évaluations de 1826.

En 1848 commence une nouvelle période de quinze ans, qui se divise elle-même

en trois fractions quinquennales. La première a duré de 1848 à 1852; les prix généraux ont commencé par baisser encore en 1848, puis ils se sont relevés, et après quelques oscillations, ils sont arrivés en 1852 au même point qu'en 1826. C'est ce qui résulte des chiffres suivants :

	Valeurs de 1826. — millions.	Valeurs de l'année. — millions.
1848	1,390	1,164
1849	1,812	1,662
1850	1,904	1,859
1851	2,020	1,923
1852	2,219	2,246

Comme on voit, les valeurs générales de 1852 égalent celles de 1826, sauf une légère hausse d'environ 1 p. 100. Quand on décompose les chiffres, voici ce qu'on trouve : à l'importation, les soies, les bois, les houilles, le lin, le cuivre, le café, ont haussé sur 1826; les cotons ont baissé, les laines sont restées stationnaires; à l'exportation, les tissus de soie, les vins, les céréales, ont haussé; les tissus de coton, de laine, de lin, de chanvre ont baissé. Chaque marchandise obéit à des lois qui lui sont propres, aucune cause n'agit sensiblement pour élever tous les prix à la fois.

A partir de 1853, s'ouvre une période de hausse rapide et générale; elle dure cinq ans, et arrive à son maximum en 1856 et 1857.

	Valeurs de 1826. — millions.	Valeurs de l'année. — millions.
1853	2,467	2,738
1854	2,419	2,706
1855	2,808	3,152
1856	3,148	3,883
1857	3,090	3,739

Il résulte de ces chiffres, que les prix généraux ont haussé brusquement de 20 à 25 p. 100 dans cette période.

Une hausse si forte en si peu de temps a dû frapper tous les esprits. Les métaux précieux de Californie et d'Australie ayant commencé vers le même temps à se répandre en Europe, on a conclu de cette coïncidence que la hausse venait de là, et il n'est pas en effet impossible que l'accroissement de l'or monnayé y ait été pour quelque chose. L'action de cette cause se réduit cependant beaucoup quand on y regarde de près. D'abord l'invasion des métaux précieux n'a pas été aussi prompte et aussi rapide qu'on pourrait l'imaginer. L'importation s'est fortement accrue, mais l'exportation l'a suivie d'assez près. Dans les vingt ans écoulés de 1827 à 1847, les états de douane signalaient un excédant d'importation pour les matières d'or et d'argent de 80 millions en moyenne par an; de 1851 à 1857, cet excédant s'est élevé à 125 millions; la différence est sensible sans doute, mais elle n'est pas énorme surtout quand on la compare à la masse totale de notre capital métallique, qui ne devait pas être alors au-dessous de 5 milliards. Ensuite, quand on examine les marchandises dont le prix a le plus haussé dans cette période, on trouve les céréales qui ont monté de 30 p. 100, les soies qui ont monté de 50 p. 100, les vins qui ont monté de 300 p. 100; or, pour ces trois articles, le blé, la soie et le vin, la cause évidente de la hausse a été le déficit de production amené par une série de mauvaises récoltes. La maladie de la vigne et celle du ver à soie datent de 1854,

et le déficit sur les céréales a atteint le sixième environ de la production ordinaire pendant quatre années consécutives.

A côté de ces denrées devenues plus chères parce qu'elles étaient plus rares, il s'en est trouvé d'autres qui sont restées au-dessous des prix de 1826. On peut citer toujours les tissus de coton, de laine et de chanvre. A part ces exceptions et quelques autres, la hausse a été générale; ceux qui considèrent les hauts prix comme un signe infaillible de prospérité ont eu de quoi se satisfaire; ils ont pu croire qu'un avenir de cherté indéfinie s'ouvrait devant nous.

Notons, en passant, une cause économique qui a dû avoir une grande influence : c'est l'élévation subite des dépenses publiques. Le budget des dépenses, qui était de 1,450 millions en 1852, s'est élevé brusquement à 2 milliards et au delà. De nouveaux impôts ont été établis, et l'État a dû faire, pour la guerre d'Orient, 2 milliards d'emprunts en quatre ans. Or nous savons, par l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande, que les pays qui ont de forts impôts et de lourdes dettes sont en même temps des pays de cherté; l'impôt, en s'ajoutant aux frais de production, fait naturellement monter le prix, et l'emprunt, en raréfiant les capitaux, produit les mêmes effets. Notons, enfin, l'action d'une autre cause qui s'est exercée avec beaucoup d'intensité, l'agiotage général sur les prix ou ce qu'on appelle la spéculation.

Dans la dernière période quinquennale de 1858 à 1862, on a vu les prix généraux descendre rapidement et se maintenir ensuite à 10 p. 100 au-dessus de 1826.

	Valeurs de 1826. — millions.	Valeurs de l'année. — millions.
1858	3,161	3,450
1859	3,402	3,907
1860	3,676	4,174
1861	3,892	4,369
1862	3,941	4,441

Les années 1858 et 1859, qui ouvrent cette période, ont été celles où les métaux précieux sont entrés en France avec le plus d'abondance; l'excédant des importations sur les exportations, pour les matières d'or et d'argent, a atteint, dans ces deux années, 842 millions, et ce sont précisément celles où la baisse des prix s'est déclarée; l'ensemble des cinq ans donne un excédant total d'un milliard, tandis que la période précédente n'avait donné que 623 millions.

Quand on entre dans les détails, on trouve encore des causes de hausse et de baisse spéciales à certaines marchandises. Ainsi, les soies et les vins ont maintenu leurs prix élevés par suite du déficit constant de la récolte, les céréales ont monté de 50 p. 100 pour la même cause, en 1861 et 1862, et le coton en laine, qui était en baisse depuis longtemps, a subi une hausse considérable par suite de la guerre d'Amérique. D'autres marchandises ont baissé, comme les soies et les sucres; les tissus de coton se sont à peine relevés, malgré la hausse de la matière première, les tissus de lin et de chanvre ont maintenu leurs prix. Nous ne connaissons pas encore les chiffres de 1863, mais nous savons déjà que les céréales, par exemple, sont retombées à des prix très-bas.

Ainsi, depuis trente-six ans, il n'y a eu de véritable période de hausse que dans les années écoulées de 1850 à 1857; dans les vingt-cinq ans qui ont précédé 1850, c'est la baisse qui a prévalu, et dans la période postérieure à 1857, la baisse paraît l'emporter encore. Nous ne sommes pas revenus aux prix de 1826 et encore moins

à ceux de 1847, mais nous paraissons nous en rapprocher. Même dans le temps où l'inflammation des prix a été la plus forte, les mauvaises récoltes en blé, en vin et en soie y ont été pour beaucoup, et l'accroissement des impôts de consommation, l'augmentation de la dette publique, la fièvre de la spéculation expliquent la plus grande partie du reste.

En examinant la question à un point de vue général, on aperçoit deux courants contraires qui agissent sur les prix. L'application des sciences à l'industrie, l'extension des chemins de fer, la pratique de la liberté commerciale, sont les causes constantes de bon marché; elles sont neutralisées par les goûts de bien-être qui se répandent de plus en plus dans le monde et qui augmentent encore plus vite la demande des produits. La France, qui exportait, en 1830, pour 500 millions de marchandises, en exporte aujourd'hui pour plus de 2 milliards; son exportation a plus que quadruplé. En même temps, sa propre consommation a probablement doublé. Il faut un grand surcroît d'activité dans la production des matières premières, par suite de la difficulté croissante des approvisionnements. Il faut maintenant mettre le monde entier à contribution pour nous fournir les quantités de laine, de soie, de coton, qui nous sont nécessaires.

Ce progrès général des consommations peut servir à expliquer, par une sorte d'illusion d'optique, l'opinion régnante sur la dépréciation du règne monétaire. Le prix des choses peut n'avoir pas beaucoup changé, et cependant les dépenses de la vie peuvent avoir monté dans une forte proportion, si elles représentent des consommations nouvelles. Dans une société qui s'enrichit, les consommations s'augmentent naturellement, insensiblement, sans qu'on s'en rende compte, et on peut croire de bonne foi qu'on a toujours le même genre de vie, quand on en a réellement changé. Admettons que la somme des choses consommées ait doublé en France depuis quarante ans, les dépenses moyennes de la vie auront doublé dans toutes les conditions, sans qu'il y ait une hausse dans les prix. On aura toujours pour 1,000 fr. le même genre de vie qu'autrefois, mais pour occuper le même rang dans l'échelle sociale, il en faudra 2,000 fr. C'est ce que les Anglais appellent le *standard of life*.

Ce qui est vrai des revenus, l'est également des capitaux. Tout annonce que le capital de la France a au moins doublé depuis quarante ans. Les produits de l'agriculture ont presque doublé, ceux de l'industrie ont suivi une progression bien autrement rapide. L'état moyen des fortunes a monté en proportion, de sorte que, pour occuper le même rang dans l'échelle sociale qu'avec 100,000 fr. de capital, il en faut 200,000 fr. aujourd'hui. Il n'est nullement nécessaire d'avoir recours à la dépréciation du signe monétaire pour expliquer cette différence. La quantité des métaux précieux s'est accrue en même temps que les autres capitaux, mais elle n'a pas marché plus vite. Il est d'ailleurs à remarquer que le pays du monde où règne la plus grande cherté, l'Angleterre, a beaucoup moins de numéraire que nous, et les prix y ont beaucoup moins monté que chez nous, depuis les grands arrivages de l'or.

La ville de Paris présente des phénomènes particuliers. Il est incontestable qu'à Paris les dépenses privées se sont fortement accrues depuis dix ans. Cette cherté tient à plusieurs causes dont la principale est l'énorme accroissement de la population parisienne. Tout le monde sait que le département de la Seine, qui avait 1,422,000 habitants en 1851, en a compté 1,954,000 en 1861, augmentation, en

dix ans, 532,000, sans compter cette foule de voyageurs qu'attirent, de plus en plus, les chemins de fer et qui ne figurent pas dans les recensements. Le résultat inévitable de cette agglomération subite a été une hausse sur le prix de tous les objets de consommation. Il a fallu augmenter les approvisionnements de la quantité de blé, de viande, de vin, de comestibles de tout genre, nécessaires pour nourrir ces 600,000 nouveaux consommateurs. Quels que soient les progrès de l'agriculture dans les environs de Paris, ils n'ont pu suffire à ce surcroît de consommation. Il a donc fallu étendre de tous côtés le rayon d'approvisionnement, ce qui a fait la hausse sur tous les marchés et augmenté considérablement les frais de transport.

En même temps l'Angleterre, qui a de grands besoins et de puissantes ressources, est venue nous disputer les grains, la viande, le beurre, les fruits, les volailles, les œufs, et l'exportation des denrées alimentaires a pris des proportions inouïes jusqu'alors.

L'augmentation de la population parisienne n'est que le signe et l'effet de l'augmentation des capitaux, qui a été infiniment plus rapide sur ce point que dans le reste de la France. Il est impossible d'apprécier de quelle somme s'est accrue, dans ces derniers temps, la richesse de la ville de Paris, soit par l'extrême concentration des dépenses publiques, soit par la multiplicité des entreprises dont elle perçoit presque tous les bénéfices, soit par l'influence des étrangers qui viennent lui apporter leur tribut de tous les points du monde. On sait seulement que cette accumulation a dépassé de beaucoup tout ce qu'on a vu jusqu'ici. Les dépenses d'embellissement et d'entretien se sont accrues dans une proportion analogue, et le budget de la ville a au moins triplé. Toutes ces causes réunies ont agi sur les loyers. La démolition d'un grand nombre d'habitations, au moment où s'accroissait rapidement la population, a diminué l'offre quand montait la demande. Un logement, à Paris, ne représente pas d'ailleurs, aujourd'hui, ce qu'il représentait auparavant. Les maisons sont plus belles, les appartements plus richement ornés. La ville elle-même est mieux éclairée, mieux percée, plus agréable à habiter, et toute amélioration de ce genre se résout en dépenses qu'il faut payer. La cherté des loyers réagit, à son tour, sur tous les services et contribue à en élever le prix. La spéculation, extrêmement active à Paris, s'empare de ces éléments et achève ce que le luxe a commencé.

Je crois donc pouvoir conclure, de ce qui précède, que la dépréciation du signe monétaire n'est pas ce qu'on suppose, et que, sous ce mot, se cachent des phénomènes très-complexes qu'il importe de démêler.

L. DE LAVERGNE,
de l'Institut,
un des vice-présidents de la Société de statistique de Paris.

IV.

Statistique médicale de l'armée française en 1862.

Le premier *Rapport à l'Empereur* sur la statistique médicale de notre armée, vient de paraître. Nous croyons devoir en reproduire les résultats généraux qui donnent une idée très-satisfaisante de la situation sanitaire de notre armée en 1862.

Nous reviendrons sur cet important document pour le rapprocher d'une publication officielle anglaise sur le même intérêt hygiénique.

Mouvement des malades.

1° La situation sanitaire au 1er janvier 1862, exprimée en chiffres, donnait une proportion de 40 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur, de 44 malades pour l'armée d'Afrique et de 59 malades pour le corps d'occupation en Italie.

2° Pendant l'année, 106,000 hommes ont été envoyés aux hôpitaux; 75,000 sont entrés aux infirmeries régimentaires et 622,000 ont été traités à la chambre. La proportion a été de 2,088 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur, de 2,248 malades pour l'armée d'Algérie et 3,460 pour le corps d'occupation en Italie. La proportion est de 2,160 malades pour 1,000 hommes d'effectif.

3° En ce qui concerne spécialement les hôpitaux, la proportion a été de 258 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur; de 406 malades pour l'armée d'Algérie et de 422 malades pour le corps d'occupation en Italie; la moyenne est de 285 pour 1,000 hommes d'effectif.

4° Ces chiffres, comparés pour l'Algérie à ceux de 1842, établissent une diminution de plus des deux tiers dans la moyenne des malades aux hôpitaux. Comparés à ceux de l'armée en 1860 et 1861, ils donnent partout, à l'intérieur comme dans la Méditerranée, une proportion inférieure de près de moitié.

5° Sur le chiffre total des malades à la chambre, les jeunes soldats ayant moins d'un an de service fournissent presque le cinquième, tandis que leur effectif n'est que du dixième de l'effectif total. Sur le chiffre des malades aux hôpitaux, les jeunes soldats ayant moins d'un an de service fournissent un sixième.

6° En comparant, au point de vue du nombre total des malades, les diverses armes entre elles, on arrive à les classer dans l'ordre suivant en partant de l'arme la plus favorisée :

1° Garde impériale;
2° Corps spéciaux de Paris (gendarmerie de la Seine, garde de Paris, sapeurs-pompiers);
3° Compagnies de vétérans;
4° Corps à demeure en Algérie;
5° Artillerie et train d'artillerie;
6° Génie (troupes);
7° Infanterie de ligne;
8° Infanterie légère;
9° Corps de France en Algérie;
10° Ouvriers d'artillerie, du génie, du train d'administration;
11° Train des équipages (troupes);
12° Cavalerie et remontes;
13° Pénitenciers de France;
14° Corps d'occupation en Italie;
15° Corps disciplinaires d'Algérie.

(Les infirmiers militaires ont été laissés en dehors de ce classement.)

7° La constitution médicale a été exceptionnellement salubre en Algérie, et exceptionnellement mauvaise pour les troupes d'Italie.

Journées de traitement.

8° Le nombre total des journées de maladie pour 820,367 malades, a été de 6,126,736 ou 7.47 journées par malade.

9° Comparé à l'effectif moyen, ce chiffre donne 16 journées de maladie par homme.

10° Comparé au nombre des journées de présence, il donne une journée de maladie pour 19 journées de présence.

11° La proportion, pour les malades aux hôpitaux, est de 27 journées par malade; pour les malades à l'infirmerie de 13; pour les malades à la chambre de 3.

12° Sur 10,000 journées de maladie, il y a presque 2,000 journées de vénériens (1 sur 5.27). Rapporté à l'effectif, le chiffre des journées de vénériens donne 3.90 par homme pour les troupes à l'intérieur. Cette proportion, comparée à celle de l'armée anglaise (8.69), constate une différence en moins de plus de moitié.

13° C'est la garde impériale qui fournit la plus forte proportion de journées de vénériens.

Congés de convalescence et envois aux eaux thermales.

14° Il a été délivré, pendant l'année, 12,455 congés de convalescence, c'est-à-dire 33 p. 1,000 hommes d'effectif : la proportion est de 54 en Algérie, de 41 en Italie et de 30 seulement à l'intérieur.

15° 2,407 militaires malades ont été dirigés sur les établissements thermaux.

16° La proportion des officiers dans ces chiffres est de 43 sur 1,000 pour les congés de convalescence, et de 245 sur 1,000 pour les envois aux eaux.

Nosologie.

17° La maladie qui a motivé le plus grand nombre d'entrées aux hôpitaux est la fièvre intermittente : 17,646 cas, c'est-à-dire presque un sixième du nombre général des admissions. En totalisant les fièvres de nature paludéenne, on a un chiffre de près de 22,000 ou de plus du cinquième.

18° La syphilis a fourni plus de 16,000 entrées; mais ce nombre aurait besoin d'être complété par celui des vénériens aux infirmeries pour être l'expression exacte de la vérité.

19° A la suite de ces deux maladies, viennent : la bronchite, 8,800 cas; la diarrhée, 5,300; la fièvre typhoïde, muqueuse, ataxique, 3,000; la dyssenterie, 2,900.

20° Comme gravité, la moyenne est de 1 décès sur 38 malades.

21° Les maladies qui ont fourni le plus grand nombre de décès, sont : la fièvre typhoïde, la phthisie pulmonaire, la dyssenterie, la bronchite chronique et la fièvre intermittente pernicieuse.

Mortalité.

22° La mortalité générale a été de 10.14 pour 1,000, savoir : 10.69 pour 1,000 en Italie, 12.21 en Algérie, 9.42 à l'intérieur. Le chiffre de la mortalité de la population civile masculine de 20 à 30 ans, a été de 11.09 dans l'année à laquelle se rapporte le dernier rapport statistique du ministère de l'agriculture et du com-

merce (1860)[1]. Le chiffre de la mortalité dans l'armée anglaise, en 1860, a été de 9.95 pour le Royaume-Uni, et de 9.24 en 1861.

23° Le chiffre de la mortalité sous les drapeaux, en Algérie et en Italie, démontre la nécessité des nombreux congés de convalescence accordés.

24° Sous le rapport de la mortalité par maladie, les différentes armes doivent être classées dans l'ordre suivant en partant de la plus favorisée.

1° Garde impériale;
2° Infirmiers;
3° Génie (troupes);
4° Pénitenciers de France;
5° Ouvriers d'artillerie, du génie, du train et d'administration;
6° Corps spéciaux de Paris (gendarmerie de la Seine, garde de Paris, sapeurs-pompiers);
7° Artillerie et train;
8° Corps à demeure en Algérie;
9° Infanterie de ligne;
10° Cavalerie et remontes;
11° Infanterie légère;
12° Train des équipages;
13° Corps de France en Algérie;
14° Corps d'occupation en Italie;
15° Corps disciplinaires d'Algérie;
16° Compagnies de vétérans.

25° Dans la moyenne générale (10.14 pour 1,000) on trouve les moyennes partielles suivantes : décès par maladie, 8.97; décès par accident, 0.55; décès par suicide, 0.62. La moyenne des décès par maladie est de 10.46 pour 1,000 hommes ayant moins de sept ans de service; elle est de 5.28 seulement pour 1,000 hommes de sept à quatorze ans de service, et de 5.85 si l'on ajoute ceux qui ont plus de quatorze ans. Un plus grand nombre d'anciens soldats influe donc d'une manière notable sur la diminution de la mortalité dans l'armée.

26° La proportion des suicides est plus forte dans les corps les mieux soldés. Elle est minime dans les corps disciplinaires.

27° C'est dans la première année de service que cette proportion est la moins

1. Cette comparaison n'est pas exacte, le coefficient mortuaire ainsi attribué à la population civile de 20 à 30 ans étant déduit, non comme pour l'armée, du rapport à la population de cet âge, mais des tables mortuaires, ce qui est très-différent. Ces tables n'indiqueraient en effet la mortalité respective de chaque âge, que si elles s'appliquaient à une population complétement stationnaire et composée exactement des mêmes éléments quant aux âges; ce qui n'a pas lieu pour la France où, très-heureusement, les naissances excédent constamment les décès. Le chiffre mortuaire déduit de ces tables est donc supérieur à la vérité. Maintenant, lors même qu'il en serait l'expression exacte, on doit remarquer qu'il s'applique à une population composée d'individus dans les conditions de santé et de constitution physique les plus variées, tandis que l'armée ne comprend que des hommes d'élite. Ajoutons que si, au point de vue de l'aptitude physique, la population civile ne saurait être exactement comparée à la population militaire, il en est de même en ce qui concerne le bien-être, celle-ci ne connaissant ni les privations ni la misère. Enfin, il faut tenir compte de ce fait qu'une notable partie de la population civile est exposée, par les professions qu'elle exerce, à des chances d'accident que ne court pas le soldat en garnison. (*Note de la Rédaction.*)

forte, et elle reste encore très-faible dans les trois premières années. Elle augmente avec l'âge et la durée du service.

Sorties définitives.

28° Les changements d'arme ont été dans la proportion de 0.6 pour 1,000 hommes d'effectif.

29° Les congés de réforme n° 1 (délivrés pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées) ont été dans la proportion de 4 pour 1,000. La phthisie pulmonaire, la bronchite chronique et les maladies du cœur sont les affections qui ont motivé le plus grand nombre de ces réformes.

30° Les congés de réforme n° 2 (délivrés aux hommes incorporés que les commissions spéciales de réforme reconnaissent impropres au service pour des causes antérieures à leur mise en activité) ont été dans la proportion de 3 pour 1,000. La phthisie pulmonaire, la bronchite chronique et les maladies du cœur sont encore ici en première ligne, jointes à cet état constitutionnel désigné sous le nom de faiblesse générale.

31° Les pensions de retraite pour cause de maladie ont été dans la proportion de 0.5 pour 1,000. Les plaies par arme à feu, les fractures et les amputations en ont fourni le plus grand nombre.

32° Les mises en non-activité pour infirmités temporaires ont été dans la proportion de 4 pour 1,000 officiers. Les causes les plus fréquentes ont été les maladies articulaires et celles du cerveau et de la moelle épinière.

Dépôts d'instruction.

33° Le chiffre des entrées aux hôpitaux, comparé à celui des hommes de l'armée active dans leur première année de service, est moins élevé que ce dernier, malgré la saison rigoureuse pendant laquelle fonctionnent les dépôts.

34° Le chiffre total des malades est plus élevé que celui de l'armée, mais moins fort que celui des hommes dans leur première année de service.

35° Le chiffre de la classe 1860 (2e année de séjour) est plus élevé que celui de la classe 1861 (1re année), en raison sans doute de la différence des saisons.

36° Le chiffre de la mortalité est à peu près le même que celui des hommes de l'armée active ayant moins d'un an de service; la fièvre typhoïde et la pneumonie ont été les deux causes les plus fréquentes de décès.

37° Le chiffre des journées de traitement n'offre pas non plus de différence sensible avec le chiffre de l'armée active à l'intérieur.

38° Les congés de réforme n° 2 ont été dans la proportion de 5 sur 1,000 pour la classe de 1861 et 2 sur 1,000 pour la classe de 1860. La phthisie pulmonaire, les hernies et les maladies du cœur ont été les causes les plus fréquentes de ces réformes.

V.

Du mouvement de la population en France en 1861.

(FIN.)

Vie moyenne. — La longueur de la vie moyenne à la naissance, calculée d'après les décès par âge de la France entière, ou plus exactement l'âge moyen des décédés, a suivi, depuis le commencement de ce siècle, la marche suivante :

	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
1806-1809 inclus .	30	6	32	7	31	6
1810-1814.	30	7	33	3	31	10
1815-1819.	30	8	33	0	31	10
1820-1824.	30	2	32	8	31	5
1825-1829.	31	5	33	11	32	8
1830-1834.	32	1	35	»	33	6
1835-1839.	33	5	36	4	34	11
1840-1844.	33	5	36	7	35	»
1845-1849.	34	4	37	7	36	»
1850-1854.	35	»	38	4	36	8
1855-1859.	33	8	37	2	35	5
1860	36	»	38	8	37	4
1861	33	4	36	4	34	10

Il résulte de ces nombres que la longueur de la vie moyenne, calculée par cette méthode, s'est accrue en un demi-siècle de près de six ans. Le rapport de la population aux naissances, qui exprime également la longueur de la vie moyenne dans une population stationnaire, nous a amenés, comme on l'a vu plus haut, à une conclusion semblable. C'est de 1823 à 1829, de 1835 à 1839, de 1845 à 1849, et enfin en 1860, que le progrès s'est particulièrement fait sentir.

Voici les mêmes résultats pour les trois nouveaux départements en 1861 :

	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
France	33	4	36	4	34	10
Alpes-Maritimes . .	31	6	32	2	31	10
Savoie	31	6	35	3	33	»
Savoie (Haute-) . .	32	11	36	7	34	9

On voit que, dans ces départements, la longueur de la vie moyenne à la naissance est généralement inférieure à celle qui se rapporte au pays tout entier. C'est le département des Alpes-Maritimes qui présente, à cet égard, les conditions les moins favorables, par suite des décès des nombreux malades appelés à Nice et aux environs par la douceur et la salubrité du climat. A. L.

VI.

VARIÉTÉS.

1° *Table de mortalité de Déparcieux.*

(Extrait du Moniteur du 14 avril 1864.)

Les récentes discussions du Corps législatif sur la nouvelle loi relative à la Caisse des retraites pour la vieillesse, donnent de l'actualité aux détails suivants sur la table de mortalité de Déparcieux.

C'est en 1742 que Déparcieux dressa, d'après les tables de décès des tontiniers de France, sa table de mortalité, publiée en 1746, dans l'ouvrage intitulé : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.*

Cette table repose sur plus de 10,000 têtes comprises dans les deux tontines de

1689 et 1696 et en partie dans celle de 1734, qui, au moment où Déparcieux s'occupait de ce travail, n'avait que huit années d'existence.

A cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, où le Gouvernement français n'avait publié aucune table mortuaire[1], ni aucune table de survie de la France, les tables des tontiniers français étaient le seul document authentique et complet où l'on pût trouver dans un ordre parfait la liste des décès successifs et bien constatés d'un certain groupe d'individus. Déparcieux prit ces tables, que l'on imprimait chaque année, et où l'on indiquait le jour du décès de chaque rentier, et dressa la table de mortalité qui est devenue, en France, le guide officiel de la Caisse des retraites pour la vieillesse et des compagnies d'assurances.

Les deux tables auxiliaires qu'il a publiées en même temps que sa table de mortalité, et sur lesquelles cette dernière est basée, contiennent «l'ordre réel selon lequel sont morts les rentiers de chaque classe des tontines de 1689 et 1696 jusqu'au commencement de 1742, où se sont terminées ses recherches.»

La première tontine, celle du mois de novembre 1689, comprenait 5,911 tontiniers et était divisée en quatorze classes :

Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers.	Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers.
		ans.			ans.
I.	202	0 à 5	VIII.	519	35 à 40
II.	292	5 à 10	IX.	825	40 à 45
III.	297	10 à 15	X.	634	45 à 50
IV.	287	15 à 20	XI.	701	50 à 55
V.	249	20 à 25	XII.	361	55 à 60
VI.	316	25 à 30	XIII.	407	60 à 65
VII.	603	30 à 35	XIV.	218	65 à 70

Total, 5,911 tontiniers âgés de 0 à 70 ans au moment de leur inscription ; sur ce nombre, il y en avait, en 1742 (époque à laquelle Déparcieux dressait sa table), 5,200 de décédés et 711 de survivants.

La *deuxième tontine*, créée au mois de février 1696, comprenait 3,349 rentiers divisés en quinze classes :

Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers.	Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers.
		ans.			ans.
I.	155	0 à 5	IX.	456	40 à 45
II.	210	5 à 10	X.	305	45 à 50
III.	209	10 à 15	XI.	292	50 à 55
IV.	155	15 à 20	XII.	239	55 à 60
V.	128	20 à 25	XIII.	212	60 à 65
VI.	178	25 à 30	XIV.	167	65 à 70
VII.	242	30 à 35	XV.	162	70 à 75
VIII.	239	35 à 40			

Total, 3,349 tontiniers âgés de 0 à 75 ans au moment de leur inscription ; sur ce nombre, il y en avait, en 1742, 2,733 de décédés et 616 de survivants.

1. Si, par *table mortuaire*, l'auteur de cette note a entendu un document faisant connaître la mortalité afférente à chaque âge, et par conséquent la véritable vie probable et moyenne, en France, de la naissance aux âges extrêmes de la vie, il a dit vrai ; mais s'il a voulu parler d'une table indiquant l'ordre des décès par âges (non rapportés à la population des mêmes âges), il s'est trompé. L'administration a publié en effet une table de cette nature pour chaque intervalle de cinq années compris dans la période 1806-1861. Ce n'est pas tout : depuis 1853, elle publie annuellement une table mortuaire (décès par âge), séparément pour chaque sexe, puis pour les deux sexes réunis, *a*) pour les villes autres que Paris ; *b*) pour les campagnes ; *c*) pour le département de la Seine ; *d*) pour la France entière ; en tout 12 tables mortuaires par an. (*Note de la Rédaction.*)

Indépendamment des données qu'il avait pu puiser dans les deux tontines de 1689 et 1696, comprenant à elles seules déjà 9,260 rentiers, Déparcieux a mis à contribution, pour les calculs de sa table de mortalité, les renseignements que pouvait lui fournir la tontine de 1734, dont les classes étaient disposées dans le même ordre.

Ayant calculé avec ces données les mortalités moyennes par période de cinq années, l'auteur a dressé sa table, en supposant, pour plus de commodité, un nombre rond de 1,000 personnes âgées de 3 ans, puis, au moyen des différences, il a obtenu le chiffre qui devait en rester à chacun des autres âges intermédiaires, sans pousser toutefois au delà de 94 ou 95 ans, bien qu'il y ait eu plusieurs tontiniers qui aient vécu jusqu'à 99 ans.

Ajoutons que presque tous les rentiers des tontines de 1689 et 1696 étaient des habitants de Paris ou des environs.

Telle est l'origine de cette table qui joue un rôle si important en France et dont l'auteur a dit : « Je crois que voilà les vies moyennes des rentiers assez bien établies et, par suite, leurs probabilités de vie et de mort. »

2° *Du recrutement du corps médical en France.*

Le document ci-après, qui fait connaître l'état numérique des docteurs en médecine et officiers de santé reçus de 1795 à 1862, est extrait d'un remarquable rapport de M. le président Bonjean, sénateur, sur deux pétitions adressées au Sénat par un certain nombre de docteurs en médecine d'une part, et d'officiers de santé de l'autre.

Années.	Docteurs reçus par la faculté de				Officiers de santé reçus par les				Total des deux ordres.
	Paris.	Montpellier.	Strasbourg.	Total.	3 facultés.	22 écoles prépara-toires.	jurys médicaux.	Total.	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1795. . .	»	24	»	24	»	»	»	»	24
1796. . .	»	28	»	28	»	»	»	»	28
1797. . .	»	21	»	21	»	»	»	»	21
1798. . .	10	38	»	48	»	»	»	»	48
1799. . .	8	67	5	80	»	»	»	»	80
1800. . .	18	60	6	84	»	»	»	»	84
1801. . .	97	71	18	186	»	»	»	»	186
1802. . .	304	78	84	466	»	»	»	»	466
1803. . .	294	82	53	429	10	»	370	380	809
1804. . .	250	125	19	394	9	»	237	246	640
1805. . .	34	87	11	132	42	»	280	322	454
1806. . .	153	79	35	267	17	»	159	176	443
1807. . .	116	84	13	213	10	»	29	39	252
1808. . .	150	54	21	225	18	»	242	260	485
1809. . .	116	55	13	184	5	»	96	101	285
1810. . .	104	66	29	199	2	»	42	44	243
1811. . .	129	68	27	224	18	»	127	145	369
1812. . .	183	55	34	272	10	»	160	170	442
1813. . .	178	63	36	277	5	»	189	194	471
1814. . .	208	130	24	362	21	»	225	246	608
1815. . .	338	133	49	520	107	»	212	319	839
1816. . .	232	69	29	330	62	»	531	593	923
1817. . .	227	110	44	381	79	»	491	570	951
1818. . .	263	130	20	413	106	»	362	468	881
1819. . .	296	101	16	413	66	»	275	341	754

Années.	Docteurs reçus par la faculté de				Officiers de santé reçus par les				Total des deux ordres.
	Paris.	Montpellier.	Strasbourg.	Total.	3 facultés.	22 écoles préparatoires.	Jurys médicaux.	Total.	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1820. . .	286	100	14	400	89	»	241	330	730
1821. . .	228	128	19	375	61	»	250	311	686
1822. . .	242	122	21	385	52	»	220	272	657
1823. . .	173	131	57	361	46	»	219	265	626
1824. . .	241	120	25	386	63	»	226	289	675
1825. . .	240	115	26	381	75	»	256	331	712
1826. . .	215	108	48	371	70	»	199	269	640
1827. . .	287	97	41	425	79	»	136	215	640
1828. . .	265	96	42	403	90	»	140	230	633
1829. . .	274	109	51	434	103	»	177	280	714
1830. . .	302	117	26	445	98	»	160	258	703
1831. . .	300	105	39	444	55	»	161	216	660
1832. . .	282	137	22	441	63	»	149	212	653
1833. . .	359	128	30	517	105	»	190	295	812
1834. . .	387	166	37	590	123	»	218	341	931
1835. . .	382	146	30	558	118	»	164	282	840
1836. . .	383	157	22	562	115	»	192	307	869
1837. . .	481	218	26	725	115	»	216	331	1,056
1838. . .	376	153	22	551	169	»	214	383	934
1839. . .	434	167	20	621	108	»	211	319	940
1840. . .	383	157	22	562	100	»	176	276	838
1841. . .	289	106	21	416	85	»	133	218	634
1842. . .	272	103	20	395	90	»	160	250	645
1843. . .	254	123	16	393	83	»	164	247	640
1844. . .	248	111	14	373	61	»	123	184	557
1845. . .	222	94	16	332	85	»	147	232	564
1846. . .	210	57	16	283	102	»	174	276	559
1847. . .	257	92	16	365	81	»	154	235	600
1848. . .	250	78	13	341	60	»	90	150	491
1849. . .	230	62	9	301	45	»	103	148	449
1850. . .	245	110	8	363	64	»	139	203	566
1851. . .	276	133	26	435	64	»	133	197	632
1852. . .	317	127	31	475	55	»	152	207	682
1853. . .	279	131	32	442	71	»	150	221	663
1854. . .	325	112	30	467	89	»	190	279	746
1855. . .	277	105	19	401	27	126	»	153	554
1856. . .	297	106	30	433	35	135	»	170	603
1857. . .	289	106	20	415	24	115	»	139	554
1858. . .	312	94	51	457	29	94	»	123	580
1859. . .	270	100	52	422	25	88	»	113	535
1860. . .	252	62	37	351	22	80	»	102	453
1862. . .	236	77	50	363	18	83	»	101	464
1863. . .	208	76	47	331	26	94	»	120	451
Totaux.	16,043	6,820	1,800	24,663	3,725	815[1]	10,154	14,694	39,357

Ce tableau est suivi des observations qui suivent; elles résument les diverses phases de la législation sur la matière.

1re PÉRIODE (1795-1807).

Officiers de santé reçus par les trois facultés. — La réception par les facultés n'impliquait nullement que le candidat en eût suivi les cours : pour les jurys des facultés et pour les jurys départementaux, les conditions d'admissibilité étaient

1. Non compris les 5 diplômes conférés par l'école d'Alger fondée en 1848.

exactement les mêmes; le hasard des localités en décidait seul. — Il eût été plus intéressant, pour l'histoire de l'institution des officiers de santé, de savoir dans quelle proportion ont été les aspirants justifiant seulement du stage (dérisoire chez un praticien), et ceux ayant suivi les hôpitaux ou les écoles de médecine; mais ce relevé n'a jamais été fait, et très-probablement les éléments pour dresser une telle statistique manqueraient aujourd'hui complétement.

Officiers de santé reçus par les vingt-deux écoles préparatoires. — La loi de l'an XI (1803) avait formellement reconnu, en dehors des facultés ou écoles supérieures, des cours d'instruction médicale autorisés par des décrets spéciaux, dans plusieurs hôpitaux importants, à Lyon notamment; ce sont ces cours qui ont donné naissance aux écoles appelées tantôt secondaires, tantôt préparatoires, et connues aujourd'hui sous ce dernier nom. — A la suite d'un rapport développé d'Orfila, des améliorations furent introduites, en 1837, dans le régime de ces écoles; mais elles ne furent définitivement régularisées que par l'ordonnance du 13 octobre 1840, sous le titre d'*Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.* — Ces écoles ne reçurent point le pouvoir de conférer des grades; seulement les inscriptions prises dans ces établissements comptaient, jusqu'au nombre de huit, pour les écoles de médecine, et équivalaient à deux années de stage pour les aspirants au titre de pharmacien. Le décret du 22 août 1852 leur a conféré le droit de recevoir les officiers de santé, les pharmaciens de 2e classe et les sages-femmes (art. 17). — Les écoles préparatoires sont des établissements fondés et entretenus aux frais des villes avec subventions des départements et hospices. Il en existe en ce moment 22 dans les villes ci-après (nous joignons au nom de chaque ville le nombre des officiers de santé reçus par l'école qui y est établie, de 1855 à 1862) : Amiens, 76; Angers, 27; Arras, 39; Besançon, 12; Bordeaux, 35; Caen, 35; Clermont-Ferrand, 24; Dijon, 26; Grenoble, 19; Lille, 64; Limoges, 14; Lyon, 36; Marseille, 97; Nancy, 18; Nantes, 19; Poitiers, 23; Reims, 61; Rennes, 53; Rouen, 30; Toulouse, 85; Tours, 17. — L'école d'Alger, fondée en 1858, n'a conféré que 5 diplômes.

Officiers de santé reçus par les jurys médicaux. — Voir les articles 5 à 21 de la loi du 19 ventôse an XI et 33 à 41 de l'arrêté du 20 prairial de la même année. — Le relevé des officiers de santé reçus par les jurys départementaux n'est pas complet : dans plusieurs départements, les procès-verbaux de réceptions ont été perdus ou détruits en tout ou en partie, à la suite de divers accidents, à savoir, dans ceux du Cher, de la Côte-d'Or, de la Creuse, du Gard, de la Haute-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, de Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Meurthe, des Basses-Pyrénées, de Saône-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne.

2e PÉRIODE (1808-1822).

A partir du 15 octobre 1815, les étudiants en médecine devront justifier du diplôme de bachelier ès-lettres pour être admis au premier examen. (Décret du 17 mars 1808, art. 26, et ordonnance du 15 octobre 1815.)

A partir du 1er janvier 1821, nul ne peut être admis à prendre sa première inscription, s'il n'est pourvu du diplôme de bachelier ès-lettres. (Ordonnance du 5 juillet 1820, art. 1er.)

3e PÉRIODE (1823-1839).

A compter du 1er janvier 1823, nul n'est admis à s'inscrire dans les facultés de médecine, s'il n'a obtenu le grade de bachelier ès-sciences. (Ordonnance du 5 juillet

1820, art. 4. Arrêté du 25 septembre 1821.) — Nul ne sera admis à prendre des inscriptions à l'École de médecine de Paris, s'il ne produit les diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences. (Ordonnance du 2 février 1823.)

18 janvier 1831. — Ordonnance qui dispense les étudiants en médecine de la production préalable du diplôme de bachelier ès-sciences.

9 août 1836. — Ordonnance portant : 1° qu'à partir du 1er novembre 1836, nul ne sera admis à prendre sa première inscription, s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès-lettres (la durée des études étant de quatre ans, cette mesure ne pouvait commencer à influer sur le nombre des réceptions qu'à partir de 1841, et c'est aussi ce qui se réalisa); 2° qu'à partir du 1er novembre 1837, nul ne sera admis à soutenir son premier examen, s'il n'est bachelier ès-sciences. Cette seconde mesure, à la différence de la précédente, était de nature à exercer une influence immédiate, mais infiniment moins sensible. Avec de la bonne volonté, on peut acquérir, assez promptement et à tout âge, les connaissances requises pour le baccalauréat ès-sciences; il n'en est pas de même de celles requises pour le baccalauréat ès-lettres.

4e PÉRIODE (1840-1862).

13 octobre 1840. — Ordonnance qui organise les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

3 octobre 1841. — Ordonnance portant que nul ne peut obtenir le grade de docteur s'il n'a suivi, pendant une année au moins, les services de médecine dans un hôpital. Ce stage doit commencer après la 9e inscription prise. Les inscriptions subséquentes ne peuvent être prises que sur l'attestation du directeur de l'hospice que l'étudiant a exactement rempli, pendant le trimestre précédent, les fonctions auxquelles il a été appelé pour le service des malades.

7 septembre 1846. — Arrêté qui oblige les aspirants au doctorat à subir trois examens à la fin de la 1re, de la 2e, de la 3e année, sous peine de ne pouvoir prendre les 5e, 9e, 13e inscriptions. (Voir les arrêtés des 7 septembre 1852 et 7 juillet 1854.)

10 avril 1852. — Décret qui dispense les étudiants en médecine du diplôme de bachelier ès-lettres, mais qui exige celui de bachelier ès-sciences pour prendre la 1re inscription. (Art. 12.)

22 août 1854. — Décret qui supprime les jurys médicaux et décide que le grade d'officier de santé ne pourra plus être obtenu qu'après trois examens, après 14 inscriptions dans une école préparatoire et 12 dans une faculté de médecine.

12 juin 1856. — Décret qui modifie d'après de nouvelles bases l'organisation et l'enseignement du corps médical de l'armée.

23 août 1858. — Décret qui oblige les étudiants en médecine, aspirant au doctorat, à produire, avant la 1re inscription, le diplôme de bacheliers ès-lettres, et avant la 3e, celui de bachelier ès-sciences restreint.

---

[1] On trouve, dans le même rapport, les renseignements ci-après sur le personnel médical en France en 1862 :

I. Et d'abord, quels sont les véritables besoins du service médical? Quel nombre de docteurs faudrait-il recevoir chaque année pour combler les vides causés par la retraite ou par la mort, qui n'épargne pas plus les médecins que leurs malades?

Sur ces questions, comme sur tant d'autres, il y a presque autant d'opinions que de savants.

En 1790, la Société royale de médecine estimait qu'il fallait en France un médecin par 4 lieues carrées et par 4,000 âmes, ce qui faisait 7,500 environ.

En 1825, la commission de la Chambre des députés pensait qu'il fallait un médecin par 3,000 habitants, soit environ 10,000 praticiens.

Plus exigeante, la commission de la Chambre des pairs de 1826 demandait 20,000 praticiens; Chaptal en voulait même 27,000.

Dans la mémorable discussion de 1847, le ministre et ses adversaires avaient accepté, comme expression vraie des besoins, le nombre des praticiens que l'on supposait exister à cette époque, 20,000, et c'est sur cette base qu'ils établissaient des calculs d'ailleurs fort divergents.

Chose singulière! Messieurs, le Gouvernement ne possédait alors aucune statistique officielle du corps médical; et c'est sur un relevé dressé par un simple particulier, M. Lucas-Championnière, que raisonnaient les deux opinions.

Après examen, il nous a paru que ce nombre de 20,000 était au-dessus de la réalité, du moins au point de vue qui nous occupe et pour l'époque présente.

L'annuaire médical du docteur Roubaud, pour 1861, présente des chiffres qui sont déjà inférieurs à celui de M. Lucas-Championnière, à savoir :

Docteurs.	12,388
Officiers de santé	6,110
Total. . . .	18,498

Mais la statistique officielle, dressée avec tant de soin par le ministère de l'agriculture et du commerce, pour cette même année 1861, et pour 88 départements, celui de la Seine en dehors, donne :

Docteurs.	10,062
Officiers de santé	5,446
Total.	15,508
En complétant ce nombre par celui des médecins du département de la Seine, indiqués par l'annuaire, 1,484 docteurs et 241 officiers de santé, soit	1,725
on a pour la France entière.	17,233

La différence 1,265, entre ce nombre et celui de l'annuaire, s'explique aisément par cette circonstance que l'annuaire fait entrer, dans ses relevés, tous les praticiens vivants; tandis que la statistique officielle ne tient compte que de ceux qui exercent réellement.

Comme d'ailleurs il est certain que, si les médecins sont un peu clair-semés dans quelques localités, ils sont en surabondance dans beaucoup d'autres, dans les villes surtout, nous pouvons admettre ce nombre 17,233, ou en nombre rond, le chiffre 18,000, comme suffisant largement à tous les besoins de la population française.

II. Maintenant, combien de docteurs faudrait-il recevoir, chaque année, pour tenir ce nombre au complet?

La commission de la Chambre des pairs de 1847, prenant pour base la loi de mortalité observée pour le corps médical de Paris, estimait qu'il mourait chaque année 1 médecin sur 56; et qu'ainsi, pour tenir au complet un corps de 20,000 médecins, il suffirait d'en recevoir 357.

La proportion de 1 sur 56 était peut-être trop faible; mais M. Cousin ne tom-

bait-il pas dans l'excès contraire en portant la mortalité à 1 sur 30, ce qui aurait nécessité un recrutement annuel de 696?

Appliquées au chiffre rectifié 18,000, ces proportions donneraient, pour le recrutement annuel nécessaire, 600 réceptions d'après la formule de M. Cousin, 321 d'après celle de la commission de la Pairie.

La moyenne entre ces deux termes extrêmes, 460, semble d'autant plus proche de la vérité que c'est aussi, à quelques unités près, le chiffre auquel étaient arrivés, par des calculs que nous n'avons pu connaître, M. de Salvandy, pour un corps de 20,000, et M. Chaptal, pour son personnel de 27,000 praticiens.

Dans l'état actuel de l'instruction et des tendances des classes moyennes, peut-on raisonnablement espérer obtenir 460 réceptions de docteurs par année?

La réponse à cette question peut se déduire, avec un très-haut degré de probabilité, des diverses moyennes qu'il est possible de tirer du tableau que nous joignons à ce rapport et dont voici quelques-unes. La moyenne des docteurs reçus annuellement par nos trois facultés a été :

Pour les	40	dernières années,	1823-1862, de . . .	433
—	30	—	1833-1862, de . . .	441
—	20	—	1843-1862, de . . .	387
—	10	—	1853-1862, de . . .	408

Pour chaque période de dix ans, considérée isolément, la moyenne a été :

Pour la période	1823-1832	409
—	1833-1842	569
—	1843-1852	366
—	1853-1862	408

En comparant ces moyennes décennales, mais surtout en se reportant au tableau d'ensemble joint à ce rapport, on ne saurait manquer d'être frappé du grand nombre de docteurs reçus de 1833 à 1841. Ce résultat tout à fait exceptionnel peut être attribué, partie à la dispense du diplôme de bachelier ès-sciences accordée par l'ordonnance du 18 janvier 1831, partie aux vocations qu'avait dû développer la terrible épidémie de 1832; n'est-ce pas toujours en temps de guerre que nous avons le plus d'enrôlés volontaires?

En écartant cette période exceptionnelle, et en acceptant celle des dix dernières années comme représentant le plus exactement l'état actuel des vocations, on voit que les 408 réceptions annuelles de docteurs suffiraient, à 42 près, au recrutement du corps médical, en le supposant exclusivement composé de docteurs.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 7 mai 1864.

Le 7 mai 1864, la Société de statistique s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le docteur Brière de Boismont.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel analyse la correspondance.

Il appelle l'attention de la Société sur le compte rendu du dernier dénombrement de la population en Prusse, dont il est chargé de lui offrir un exemplaire par M. le docteur Engel, directeur du Bureau de statistique, et résume les documents qui ont été recueillis à cette occasion.

Il offre à la Société, au nom de leurs auteurs, MM. Maurin et A. Roussin, une brochure ayant pour titre : *Des eaux potables de la ville de Marseille au point de vue de l'hygiène*, et donne lecture de la lettre par laquelle ces deux savants sollicitent le titre de membre correspondant. Conformément au règlement, l'examen de cette demande est renvoyé à la plus prochaine séance.

M. le président fait connaître la candidature au titre de membre titulaire de la Société de MM. Eugène Péreire, député, et Fédor Thoman, actuaire du *Crédit mobilier*. La Société renvoie également à sa plus prochaine séance son vote sur cette candidature.

M. Nayron donne lecture de la première partie d'un mémoire sur l'état de l'instruction primaire en France en 1861.

Cette lecture donne lieu aux observations suivantes de M. le docteur Bourdin :

« Membre et secrétaire d'une délégation cantonale, j'ai dû étudier les lois relatives à l'instruction primaire, pour en suivre l'application pratique dans les écoles. A ce titre, j'ai acquis une certaine expérience, qui m'engage à prendre la parole dans ce débat.

« J'appellerai d'abord l'attention de la Société sur la question qui préoccupe si légitimement aujourd'hui le corps enseignant et les corps politiques, je veux parler de l'*enseignement dit professionnel*. M. le Ministre de l'instruction publique et son collègue, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ont, l'un et l'autre, bien que dans des vues différentes, nommé des commissions chargées d'étudier cette grave et difficile question. Le conseil d'État sera prochainement appelé à délibérer sur le même sujet. Les sociétés privées qui s'occupent de l'instruction primaire ont porté leur attention sur le même point, et se sont appliquées à

mettre en lumière les données de leur expérience personnelle. Chacun sent qu'il existe, dans l'enseignement public, une lacune regrettable qui commande l'attention des hommes soucieux de l'avenir industriel et commercial de la France.

« Au moment où les traités de commerce abaissent les barrières qui séparaient les peuples, et tendent à égaliser les conditions de la concurrence, on s'est demandé, avec raison, si nous sommes en mesure de la soutenir efficacement, et si nous pourrons conserver le rang élevé que nous avons su conquérir parmi les nations industrielles. Nous avons donc été obligés de faire un retour sur nous-mêmes et de rechercher si l'enseignement donné dans nos écoles est suffisant.

« A cet égard, je ne crains pas de répondre affirmativement. Je dis que l'enseignement professionnel existe en France, et qu'il existe dans les lois et dans la pratique.

« Quelques éclaircissements sont nécessaires pour faire comprendre ma pensée.

« La loi de 1833 a constitué l'enseignement professionnel. Cette loi distingue, en effet, deux degrés d'instruction : 1° l'instruction primaire élémentaire; 2° l'instruction primaire supérieure. Le mot *professionnel* ne se trouve pas dans la loi; mais ce qui s'y trouve, c'est la chose elle-même.

« Qu'était-ce donc que cet enseignement primaire supérieur qui a si malheureusement disparu du code de l'instruction primaire? Indépendamment de l'instruction morale et religieuse, de la lecture, de l'écriture, des éléments de la langue française et du calcul, du système légal des poids et mesures, l'instruction primaire supérieure comprenait nécessairement, *en outre :* les éléments de la *géométrie* et ses applications usuelles, spécialement le *dessin linéaire* et l'*arpentage ;* des notions des *sciences physiques* et de l'*histoire naturelle* applicables aux usages de la vie; le *chant*, les *éléments de l'histoire et de la géographie*, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

« Cette loi, à la fois si sage et si bien conçue, ajoutait que l'instruction primaire pourrait, selon les ressources et les besoins des localités, recevoir les développements qui seraient jugés convenables. Cet enseignement facultatif devait comprendre, tantôt des leçons de commerce, d'industrie, d'agriculture, d'arboriculture, tantôt des notions d'hygiène ou de droit civil et municipal; dans certains cas, la gymnastique; quelquefois, enfin, l'étude d'une langue étrangère parlée dans un pays voisin. Il me semble difficile de formuler un programme plus net et plus complet de ce qu'on appelle aujourd'hui, quoique bien à tort, l'enseignement professionnel.

« Dans cette organisation de l'instruction primaire, l'école élémentaire était à l'école supérieure ce que, dans l'instruction secondaire, le collége est à l'école polytechnique. L'une est le complément de l'autre. Dans les deux ordres, les écoles dont il est question ne sont que de simples écoles préparatoires.

« Cette graduation de l'enseignement est rationnelle au plus haut degré. Les écoles primaires supérieures envoient leurs élèves aux écoles impériales d'agriculture, vétérinaire, d'arts et métiers et des mineurs; l'école polytechnique envoie les siens aux écoles impériales des mines, des ponts et chaussées, de l'artillerie, etc. Alors seulement commence le véritable enseignement professionnel, celui qui seul devrait porter ce nom, si l'on voulait attribuer aux mots leur signification réelle. On comprend, en effet, qu'il faut posséder les éléments du savoir avant de pénétrer dans la partie pratique de la science. Or, la profession n'est autre chose que l'application pratique de connaissances générales. De là la nécessité de posséder tout

d'abord ces connaissances pour pouvoir s'élever fructueusement aux réalités de la profession. Qu'il s'agisse d'industrie proprement dite, de métiers, de commerce, ou de professions libérales, peu importe, la conduite des maîtres doit être la même. Le degré d'enseignement est variable et proportionné à la profession que l'on a en vue; mais la méthode est essentiellement une et identique dans les divers cas.

«Il faut donc reconnaître que la loi de 1833 avait fait tout ce qui était nécessaire dans l'intérêt professionnel. Plus on s'éloignera de ses prescriptions, plus on s'écartera du but. Les amis de l'instruction primaire reconnaissent que le progrès ne s'accomplira qu'en faisant un retour à cette loi. Ceci soit dit, sans préjudice des modifications que le temps, ce maître en toutes choses, aurait fait sentir aux hommes compétents la nécessité d'y introduire.

«La loi de 1833 a produit des effets salutaires que nous pouvons constater encore aujourd'hui. Des institutions publiques et privées en plein exercice donnent, en vertu de cette loi, l'enseignement primaire supérieur. Je citerai un seul exemple. Qu'est-ce que l'enseignement donné par l'association philotechnique, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir en qualité de professeur? Pas autre chose que l'enseignement primaire supérieur, approprié aux besoins des populations, enseignement plus ou moins complet, selon les ressources de l'association. Or, enseignement primaire supérieur et enseignement dit professionnel sont identiques.

«Ce qui existe aujourd'hui nous fait regretter les changements que les nécessités de la politique ont fait apporter à la loi de 1833. Ces changements ont jeté le trouble et la confusion dans l'enseignement primaire.

«La loi de 1850 a distingué, elle aussi, une partie obligatoire et une partie facultative; mais la séparation n'est pas assez marquée. Les candidats au brevet de capacité peuvent, à leur volonté, être interrogés sur une ou plusieurs des matières faisant partie de l'enseignement facultatif. Le brevet fait mention de l'examen. Il existe ainsi sept à huit espèces de brevet, tandis que la loi ancienne n'en reconnaissait que deux. Autrefois la position des instituteurs était nette; aujourd'hui elle est complexe et presque toujours irrégulière.

«Même inconvénient dans la pratique. L'enseignement donné dans les écoles n'est presque jamais en rapport avec la capacité légale de l'instituteur constatée par le brevet. Vainement les règlements exigent-ils que l'instituteur ne puisse qu'avec l'autorisation du conseil départemental étendre ses leçons aux diverses parties de l'enseignement facultatif; on tient peu compte de cette sage prescription. La vanité, l'amour-propre, des intérêts mal entendus, excitent chaque instituteur à dépasser le niveau de son savoir. Sûrs de la complicité morale des préposés à la surveillance de l'instruction primaire, les instituteurs agrandissent leur programme, dépassant ainsi les pouvoirs que leur confère le brevet. De là, des obligations nouvelles qui rendent difficile l'accomplissement des devoirs les plus impérieux. On délaisse, dans une certaine mesure, les parties obligatoires pour l'enseignement des parties facultatives. On donne en quelque sorte le luxe et on néglige le nécessaire. Et l'on s'étonne de la faiblesse des élèves! Comment en serait-il autrement?

«Je ne crains pas de proclamer hautement que le développement illégal du programme cause le plus grave préjudice à l'instruction élémentaire. Je ne nie pas les progrès obtenus. Ils sont réels et sérieux. Mais je me défie beaucoup des progrès apparents qu'une habile mise en scène sait faire miroiter aux yeux des hommes superficiels. Par exemple, dans les écoles où l'on rencontre quelques sujets d'élite,

il est très-rare de trouver cette bonne moyenne qu'il importe avant tout d'obtenir. Partisan sincère de l'instruction primaire, je voudrais qu'elle cherchât sa grandeur dans le rôle modeste et cependant essentiel qui lui appartient. Moins elle élèvera ses prétentions, plus elle sera utile, plus elle méritera la reconnaissance du pays.

« Un dernier mot. Lorsque les élèves ont quitté les cours des lycées et qu'ils se disposent à suivre ceux des facultés, on leur demande préalablement le diplôme de bachelier, et les portes de l'enseignement supérieur leur sont fermées, s'ils ne peuvent justifier de ce titre, qui est la preuve légale d'une capacité suffisante. Cette mesure est rationnelle. Mais ce qui est bon pour les professions libérales ne saurait être mauvais pour les professions manuelles. Pourquoi, dès lors, n'accorderait-on pas aux élèves des écoles primaires supérieures rajeunies, un certificat analogue au diplôme de bachelier? Lors même que ce certificat ne ferait que constater le degré d'instruction de l'élève, sans comporter aucun privilége, il rendrait encore des services éminents à l'instruction publique. Les maîtres auraient à cœur de faire accepter leurs élèves, et, par conséquent, redoubleraient de zèle. Les élèves, de leur côté, stimulés par le désir légitime d'obtenir un titre qui leur servirait de recommandation auprès des industriels, chefs de manufactures, etc., apporteraient plus d'ardeur à l'étude, et suivraient les cours plus longtemps et avec plus d'assiduité. Bien des veillées perdues dans l'oisiveté, peut-être dans la lecture de mauvais livres, quelquefois dans de plus coupables distractions, seraient consacrées au travail. »

La séance est levée à la suite de ces observations.

II.

Prix et salaires en France à diverses époques.

Le ministère de l'agriculture et du commerce (division de la statistique générale de France) vient de publier, sous le titre qui précède, un travail d'un grand intérêt; nous croyons devoir en reproduire intégralement la *note préliminaire.*

Origine et nature de cette enquête.

En 1856, l'administration, vivement préoccupée des conséquences économiques de la cherté qui sévissait depuis le second semestre de 1853, eut la pensée de rechercher : 1° la mesure dans laquelle le prix des principaux objets de consommation alimentaire s'était accru depuis quelques années; 2° l'influence que cet accroissement avait pu exercer sur les salaires.

a) OBJETS DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE.

Plusieurs organes d'information étaient à sa disposition pour cette enquête spéciale et notamment les commissions cantonales de statistique; les maires; les administrateurs des établissements publics (hospitaliers, pénitentiaires, etc.), qui s'approvisionnent par voie d'adjudication.

Après mûre réflexion, elle résolut d'en charger simultanément les établissements hospitaliers et les commissions de statistique. Seulement, comme l'organisation de ces commissions ne remontait qu'à 1852, et qu'il était ainsi à craindre que leurs

recherches ne pussent s'étendre utilement au delà d'un petit nombre d'années, elle crut devoir les limiter à la période 1849-1853, période de bon marché exceptionnel, et aux années de cherté 1854 et 1855.

Les commissions de statistique siégeant au chef-lieu de chaque canton, urbain ou rural, les renseignements recueillis par leurs soins offraient cet avantage qu'ils porteraient à la fois sur les villes et les campagnes, et s'appliqueraient bien réellement ainsi à la France entière. D'un autre côté, comme ils devaient avoir pour objet les *prix au détail*, c'est-à-dire les prix effectivement payés par l'immense majorité des consommateurs, ils ne pouvaient que donner l'expression la plus exacte possible des exigences de la vie matérielle, en France, au point de vue de l'alimentation, et des conditions dans lesquelles ces exigences se sont accrues depuis 1853.

En appelant les établissements hospitaliers à concourir à l'enquête, l'administration voulait étudier en quelque sorte une autre face de la question, c'est-à-dire le mouvement des *prix en gros*, des prix déduits des adjudications publiques. Les documents déposés dans les archives de ces établissements avaient, d'ailleurs, une valeur toute spéciale à ses yeux, par ce fait qu'ils portaient sur des quantités et des qualités à peu près toujours égales, et qu'ils fournissaient ainsi des éléments de comparaison d'une exactitude très-satisfaisante. Leurs archives remontant en outre (au moins dans les maisons hospitalières qui ont su les conserver) à des époques relativement éloignées[1], l'administration avait les moyens de suivre, pendant une série d'années considérable, la marche des prix et salaires et d'obtenir ainsi des moyennes à longue portée, c'est-à-dire plus ou moins dégagées de l'influence des circonstances extraordinaires et accidentelles.

Hâtons-nous de dire qu'elle a eu garde de négliger des sources aussi précieuses, et qu'en préparant le cadre statistique destiné à être rempli par les administrateurs des hospices, elle a réparti les faits à y consigner entre trois périodes décennales (de 1824 à 1853), mais en réservant une colonne distincte à chacune des années de cherté 1854 et 1855.

La rédaction du programme de cette enquête exigeait un sérieux examen. Trop étendu, il pouvait dépasser les forces des personnes appelées à le remplir; trop restreint, il omettait des renseignements importants et peut-être essentiels. L'administration croit avoir évité ce double écueil en ne demandant que le prix des comestibles les plus usuels.

Mais une question préliminaire et délicate devait être tout d'abord résolue : les prix seraient-ils indiqués déduction faite des droits d'octroi? Au premier aspect, l'affirmative ne paraît pas douteuse; c'est cependant à l'opinion contraire que l'administration s'est rangée, et voici quelles ont été ses raisons. Et d'abord, la déduction aurait eu pour conséquence de compliquer le travail en nécessitant des opérations arithmétiques assez compliquées, d'une part, les droits étant perçus d'après des unités qui varient de commune à commune; de l'autre, ces unités différant le plus souvent de celles qui servaient de base à l'enquête. Elle ne pouvait, en outre, être opérée pour les prix afférents à des époques éloignées, la date précise de la première perception des droits étant aussi peu connue dans les communes où ils sont anciens, que celle des modifications quelquefois nombreuses dont les tarifs ont

1. Les hospices civils réunis de Strasbourg ont pu communiquer à l'administration le prix du blé sur les marchés de la ville depuis 1268!

été l'objet. Ce n'est pas tout; si l'on eût voulu dégrever les prix du montant de l'octroi, il eût été nécessaire de tenir également compte des autres charges locales qui, dans les villes, pèsent sur les denrées alimentaires, et notamment des droits de place et de marché, des droits de consommation perçus au moment de la vente, en représentation des taxes d'octroi, des droits d'abattoir, etc. Une fois entrée dans cette voie, l'administration était poussée, par une irrésistible logique, à aller plus loin, c'est-à-dire à supputer la surcharge résultant de la différence des impôts généraux, et notamment du droit de patente, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, puis de la différence des valeurs locatives, en un mot de tous les faits, de toutes les circonstances qui, au sein des agglomérations de quelque importance, exercent, sur les prix, une action, une influence inconnue dans les localités purement rurales. Ainsi posé, le problème devenait à peu près insoluble. Au surplus, les produits alimentaires sont aujourd'hui taxés au profit de la commune (naguère au profit de l'État en même temps) dans une foule de localités que l'on peut considérer comme purement rurales, car on ne saurait attribuer uniformément le caractère urbain aux 1,500 communes soumises aujourd'hui au droit d'octroi. On peut donc envisager ce droit comme une charge générale, permanente, peut-être définitive, dans une notable partie de la France, et par conséquent comme un des éléments en quelque sorte normaux qui y concourent à la détermination des prix.

b) SALAIRES.

L'enquête sur les salaires devait d'abord, au moins dans la pensée primitive de l'administration, ne comprendre qu'un très-petit nombre de professions, et de professions telles, que leur caractère, leurs conditions d'existence fussent, autant que possible, restés constamment les mêmes. Dans ce but, elle s'était arrêtée aux ouvriers du bâtiment (maçon, charpentier, menuisier, serrurier), auxquels elle avait adjoint, pour connaître l'écart que présente le salaire dans les villes et les campagnes, l'ouvrier des champs, ou plus exactement le journalier agricole. C'est conformément à ces vues qu'a été rédigé le programme adressé aux commissions de statistique et aux administrateurs des hospices.

Plus tard, il fut reconnu que le cadre de cette monographie des salaires était trop étroit et qu'il ne permettait pas d'apprécier suffisamment l'action des prix sur leur taux, surtout pour les villes. Il ne donnait, en outre, qu'une satisfaction très-incomplète à un autre besoin de l'administration : celui de connaître, au moins à deux époques, l'ensemble des salaires en France. De là une seconde enquête, une enquête spéciale confiée aux maires des villes chefs-lieux d'arrondissement, et destinée à répondre à cette double exigence, à la fois en déterminant le salaire moyen des ouvriers des deux sexes de la petite industrie, représentée par ses branches les plus importantes, et en signalant le montant de ce salaire à deux dates caractéristiques, c'est-à-dire en 1853, point de départ de la cherté, et en 1857, année dans laquelle l'influence progressive de cette cherté sur les conditions du travail avait dû se réaliser complétement.

La détermination du salaire moyen dans la petite industrie présente, comme on sait, des difficultés nombreuses et graves, surtout à une époque où la division du travail est très-grande et où, par conséquent, le même état comprend des catégories d'ouvriers fabriquant des produits très-différents et rétribués dans des proportions très-inégales. Ces difficultés sont même telles, qu'il ne paraît pas possible de

leur donner une solution rigoureuse, mathématique. Dans cette situation, il importait, pour obtenir les approximations les moins éloignées de la vérité, d'établir au moins trois classes de salaires pour chaque corps d'état : 1° le salaire *minimum* gagné par l'ouvrier occupé aux travaux les moins difficiles, ou par l'ouvrier rétribué comme tel pendant les premières années qui suivent son apprentissage; 2° le salaire *ordinaire* reçu le plus habituellement par l'ouvrier qui fréquente l'atelier depuis plusieurs années et n'est pas employé aux fabrications les plus délicates; 3° enfin le salaire *maximum,* accordé à l'ouvrier chargé de la partie de l'œuvre industrielle dans laquelle l'art domine.

C'est d'après cette classification que les maires des villes chefs-lieux d'arrondissement ont été chargés de procéder à l'enquête sur les salaires en 1853 et 1857, et qu'ils ont mission de la continuer pour les années postérieures, non-seulement pour la petite industrie, qui, à raison de sa grande importance et dans un intérêt de simplification, avait dû, tout d'abord, appeler l'attention de l'administration, mais encore pour l'industrie manufacturière.

Paris, malgré les conditions exceptionnelles de sa fabrique, a été compris dans l'enquête des maires, mais pour 1853 seulement, les recherches nécessitées par cette première opération ayant été telles, qu'il n'était pas possible de les imposer de nouveau, au moins à bref délai, à une administration municipale déjà surchargée de travaux tant ordinaires qu'extraordinaires, surtout quand on songe qu'elle a porté non-seulement sur les salaires, mais encore sur les conditions d'apprentissage dans 59 corps d'état. Toutefois, une seconde monographie, dont les éléments seront prochainement réunis, nous apprendra plus tard si, dans cette métropole industrielle, les salaires ont obéi au mouvement d'accroissement constaté dans les villes de la province.

c) LOYERS.

Le prix des denrées alimentaires et le salaire ne sont pas les deux *facteurs* uniques de la condition des classes ouvrières; il y entre un autre élément, c'est le loyer, élément si important de nos jours! L'administration possédait, sur ce point, un document intéressant, mais déjà ancien, puisqu'il remontait à 1844; elle n'a pas hésité à le réunir aux résultats des enquêtes sur les prix et salaires, malgré la différence des dates, avec la pensée de recueillir et de publier ultérieurement un élément de comparaison pour une année récente. Ce document fait connaître le loyer moyen d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

En résumé, les tableaux dont se compose ce volume comprennent les documents ci-après :

1° Prix des principaux objets de consommation alimentaire de 1849 à 1853 et pour les années 1854 et 1855, recueillis par les commissions de statistique dans les chefs-lieux de canton;

2° Même renseignement pour les périodes 1824-1833, 1834-1843, 1844-1853 et pour les années 1854 et 1855, recueilli par les commissions administratives des établissements hospitaliers;

3° Salaires des ouvriers du bâtiment et du journalier agricole dans la période 1849-1853 et pour les années 1854 et 1855, recueillis par les commissions de statistique;

4° Salaires des ouvriers du bâtiment, recueillis par les administrations hospitalières pour les mêmes périodes et années que les objets de consommation;

5° Salaires des 59 principaux corps d'état de la petite industrie dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, en 1853 et 1857, recueillis par les maires de ces villes;

6° Salaires et conditions de l'apprentissage à Paris en 1853;

7° Prix du loyer et des principales consommations (pain, viande, vin et boissons diverses) d'une famille d'ouvriers, en 1844, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Nous allons analyser succinctement ces divers renseignements.

Salaires.

§ 1.

SALAIRES DE LA PETITE INDUSTRIE DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT (AUTRES QUE PARIS), PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1857.

La moyenne générale des salaires des 59 corps d'état recensés par les maires peut être évaluée, pour les années 1853 et 1857, ainsi qu'il suit:

	SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER											
	NOURRI.						NON NOURRI.					
	Salaire ordinaire.		Maximum.		Minimum.		Salaire ordinaire.		Maximum.		Minimum.	
	1853.	1857.	1853.	1857.	1853.	1857.	1853.	1857.	1853.	1857.	1853.	1857.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	» 96	1 08	1 23	1 40	» 74	» 85	1 89	2 14	2 36	2 71	1 53	1 75
Augmentations	»f 12c		»f 17c		»f 11c		»f 25c		»f 35c		»f 22c	

D'après ce tableau, les salaires, pris dans leur ensemble, se sont accrus, de 1853 à 1857, dans la proportion de 14 p. 100 environ ou d'un septième. Le salaire des ouvriers non nourris s'est maintenu à peu près au double de celui des ouvriers nourris.

Mais ce qu'il importe surtout d'étudier, c'est le taux ordinaire du salaire des ouvriers non nourris, qui composent la majeure partie des travailleurs et forment la véritable classe ouvrière. Ce n'est en effet que pour un petit nombre de professions et dans des cas fort rares que l'ouvrier est nourri par son patron.

D'après le tableau récapitulatif par profession, le salaire le plus élevé est celui des sculpteurs (ouvriers ornemanistes), qui gagnaient 3 fr. 42 c. en 1853 et 3 fr. 99 c. en 1857. Quelques ouvriers plus habiles du même état pouvaient recevoir jusqu'à 4 fr. 70 c. en 1853 et 5 fr. 70 c. en 1857. Après eux viennent les bijoûtiers et orfévres, dont le salaire était de 2 fr. 74 c. en 1853 et de 2 fr. 95 c. en 1857. Le salaire le plus faible est celui des perruquiers : 1 fr. 35 c. en 1853, 1 fr. 65 c. en 1857, et celui des tisserands : 1 fr. 43 c. en 1853, 1 fr. 58 c. en 1857.

Parmi les femmes, ce sont les fleuristes qui atteignent le taux le plus élevé. De 1 fr. 33 c., leur salaire a monté, dans la période quinquennale, à 1 fr. 49 c. Au nombre des moins rétribuées, il faut compter les giletières (95 c. en 1853 et 1 fr. 25 c. en 1857), ainsi que les corsetières, les brodeuses et les lingères de 97 c. à 98 c. en 1853, de 1 fr. 11 c. à 1 fr. 15 c. en 1857).

§ 2.

SALAIRES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

Comme il fallait s'y attendre, les salaires sont sensiblement plus élevés à Paris que dans les départements. La différence s'explique, d'abord par l'habileté particulière qu'exigent les industries de luxe dont cette ville est le siége privilégié, puis par le haut prix de la vie matérielle.

Nous avions un instant espéré trouver, dans la *Statistique industrielle* de la chambre de commerce de Paris pour 1847, des éléments de comparaison entre les salaires de cette époque et ceux de 1853; mais nous n'avons pas tardé à constater dans la forme des deux documents, à ce point de vue, des différences qui rendaient infructueuse toute tentative de rapprochement. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne l'industrie des métaux précieux, notre document ne donne que le salaire moyen des deux principales professions, bijoutiers et orfévres, tandis que, dans la *Statistique industrielle*, le groupe de la bijouterie, de l'orfévrerie et de la joaillerie réunies ne compte pas moins de 35 professions diverses.

Ajoutons que, dans le travail de la chambre de commerce, les salaires, pour chaque branche d'une même profession, sont présentés le plus souvent avec cette classification, qui rend à peu près impossible la détermination du vrai salaire *ordinaire: Nombre d'ouvriers recevant moins de 3 fr., de 3 à 5 fr., au-dessus de 5 fr.*

Dans un livre bien connu, publié, en 1845, sur l'*Organisation du travail*, l'auteur donne, d'après une enquête qu'il assure avoir faite personnellement, avec le soin le plus scrupuleux, c'est-à-dire en consultant à la fois les ouvriers et les patrons, les salaires moyens ou ordinaires d'un certain nombre de professions qui figurent sur le cadre officiel. Voici ses chiffres, rapprochés, pour quelques états, de ceux de l'enquête municipale:

Professions.	Salaires en 1844.	Salaires en 1853. (Enquête municip.)	Professions.	Salaires en 1844.	Salaires en 1853. (Enquête municip.)
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
Bijoutiers	4 »	»	Forgerons	4 50	»
Orfévres	5 »	»	Horlogers	3 50	4 50
Blanchisseuses	2 25	»	Imprimeurs	4 »	»
Bouchers	3 »	»	Imprimeurs sur étoffes	4 50	6 »
Boulangers	4 »	»	Lingères p. les boutiques	» 90	1 50
Brodeuses	1 50	2 »	Maçons	4 »	»
Carrossiers, Selliers	2 75	4 »	Maréchaux-ferrants	2 50	3 65
Charcutiers (nourris)	1 »	»	Menuisiers	3 »	3 50
Chapeliers	3 »	3 50	Modistes	1 25	2 50
Charrons	3 »	4 »	Peintres en bâtiments	3 50	4 »
Charpentiers	4 »	5 »	Perruquiers (nourris)	» 85	»
Chaudronniers	3 50	»	Relieurs	3 »	3 50
Cordonniers	2 50	3 »	Serruriers	3 50	4 50
Couteliers	2 75	4 50	Tailleurs d'habits	4 50	»
Couturières en robes	1 25	2 »	Tailleurs de pierres	4 »	4 75
Culottières et Giletières	1 75	»	Tanneurs	3 50	»
Ébénistes	2 50	3 50	Tapissiers	4 »	5 »
Ferblantiers et Lampistes	3 75	»	Teinturiers en soie	4 »	»
Fleuristes	1 50	4 »	Teinturiers-dégraisseurs	3 50	»

Les augmentations que nous venons de constater, sont-elles réelles? Ou bien l'auteur du livre que nous citons, aurait-il, dans l'intérêt de ses opinions, atténué les salaires de 1847? Nous n'osons décider.

§ 3.

SALAIRES DES OUVRIERS DU BATIMENT DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE CANTON ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PENDANT LES ANNÉES 1854 ET 1855.

Les renseignements fournis par ces deux enquêtes, en ce qui concerne les quatre principales industries du bâtiment, se résument ainsi qu'il suit pour les deux années 1854 et 1855 :

	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE D'UN BON OUVRIER							
	Maçon.		Charpentier.		Menuisier.		Serrurier.	
	1854.	1855.	1854.	1855.	1854.	1855.	1854.	1855.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Commissions de statistique . . .	2 17	2 24	2 30	2 38	2 32	2 39	2 38	2 45
Établissements hospitaliers . . .	2 26	2 34	2 44	2 52	2 41	2 49	2 55	2 64

Il résulte de ce rapprochement que le salaire des ouvriers occupés dans les établissements hospitaliers est plus élevé de 10 à 15 c. en moyenne que celui de l'ensemble des ouvriers employés au dehors. Comment expliquer cette légère différence, qui s'applique aux quatre professions et se maintient pendant les années 1854 et 1855? Très-probablement par ce fait que le plus grand nombre des maisons hospitalières est placé dans des centres de population où le salaire est toujours plus élevé que dans les localités d'une moindre importance. Peut-être aussi faut-il y voir la confirmation de l'opinion généralement reçue que les administrations publiques se montrent plus libérales que les particuliers dans les conditions d'exécution de leurs travaux.

Voyons maintenant quel a été le mouvement de ces salaires depuis 1824 jusqu'en 1855, d'après les documents hospitaliers.

§ 4.

SALAIRES DES OUVRIERS DU BATIMENT DE 1824 A 1853, PUIS EN 1854 ET 1855.

	Maçon.	Menuisier.	Charpentier.	Serrurier.
Périodes de 1824 à 1833.	2f »c	2f16c	2f15c	2f26c
— de 1834 à 1843.	2 07	2 22	2 21	2 32
— de 1844 à 1853.	2 15	2 30	2 32	2 42
Années 1854	2 26	2 41	2 44	2 55
— 1855	2 34	2 49	2 52	2 64

Accroissement annuel pour 100.

	Maçon.	Menuisier.	Charpentier.	Serrurier.
1824 à 1833 . . . . / 1834 à 1843	0.35	0.28	0.28	0.27
1834 à 1843 . . . . / 1844 à 1853	0.39	0.36	0.50	0.43
1844 à 1853 . . . . / 1854	1.02	0.96	1.03	1.07
1854 à 1855	3.54	3.32	3.28	3.53
1824-1833 à 1855	0.65	0.59	0.66	0.65

D'après ces données, de la période 1824-1833 à l'année 1855, pour les quatre professions réunies, l'augmentation totale a été de $^1/_6$ ou de 17 p. 100. On remarque que la proportion de cet accroissement s'élève sensiblement dans les années les plus récentes.

De la première période décennale à la seconde, elle est de 3 p. 100, et de 4 p. 100 de la seconde à la troisième. Mais c'est surtout à partir de 1853 que le mouvement de hausse est considérable.

En effet, si l'on extrait du tableau des salaires de la petite industrie les chiffres afférents à ces professions pendant les années 1853 et 1857, en ce qui concerne le salaire de l'ouvrier non nourri, on trouve les résultats suivants :

	Maçon.	Menuisier.	Charpentier.	Serrurier.
1853	2f07c	2f02c	2f20c	2f16c
1857	2 40	2 31	2 53	2 44

L'accroissement pendant cette seule période quinquennale aurait donc été de $^1/_7$ environ ou de 14 p. 100. Cette hausse rapide ne semblera pas extraordinaire si l'on remarque qu'il s'agit d'ouvriers du bâtiment, et que c'est surtout à partir de 1853 que les travaux de construction et d'embellissement, dans les principales villes de l'empire, ont pris une grande extension.

§ 5.

SALAIRE COMPARÉ, DE 1849 A 1853 ET DANS LES ANNÉES 1854 ET 1855, DES JOURNALIERS AGRICOLES ET DES OUVRIERS DU BATIMENT.

Les documents fournis par les commissions cantonales de statistique, en faisant connaître, comme les précédents, les salaires des ouvriers du bâtiment dans les villes chefs-lieux de canton (urbains et ruraux) de 1849 à 1853 et pour les années 1854 et 1855, indiquent en outre le salaire d'un journalier agricole aux mêmes époques. En voici le résumé :

	Ouvrier agricole.	Maçon.	Menuisier.	Charpentier.	Serrurier.
Période 1849-1853 . . .	1f42c	2f05c	2f21c	2f19c	2f26c
Année 1854.	1 54	2 17	2 32	2 30	2 38
— 1855.	1 61	2 24	2 39	2 38	2 45

Accroissement annuel pour 100.

	Ouvrier agricole.	Maçon.	Menuisier.	Charpentier.	Serrurier.
1849-1853 à 1854	3.38	2.34	1.99	2.01	2.12
1854 à 1855	4.54	3.23	3.02	3.48	2.94
1849-1853 à 1855	3.82	2.65	2.33	2.48	2.40

Remarquons d'abord que le salaire moyen (1 fr. 42 c.), attribué au journalier agricole, de 1849 à 1853, par les commissions, ne diffère pas de celui que nous trouvons dans l'enquête agricole faite en 1852 par le ministère de l'agriculture et du commerce et publiée par ce département. On peut donc le considérer comme très-voisin de la vérité.

Maintenant, si on compare l'ouvrier agricole à l'ouvrier du bâtiment dans les mêmes localités, on trouve que le salaire moyen du premier est inférieur de $^1/_3$ à celui des autres professions réunies. La différence est moins sensible en ce qui concerne le salaire moyen des maçons, qui se recrutent presque tous parmi les ouvriers des campagnes. On constate, en outre, que de 1849-1853 à l'année 1855, le salaire de l'ouvrier agricole et industriel a augmenté exactement dans la même proportion, c'est-à-dire de $^1/_7$ à $^1/_8$ ou de 13 p. 100.

Loyer d'une famille d'ouvriers en 1844 et d'une famille de journaliers agricoles en 1852.

Le premier de ces documents a été recueilli, comme nous l'avons dit, par les maires des villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844. Nous avons extrait le second de l'enquête agricole de 1852, publiée en 1859-1860 par le ministère de l'agricul-

ture et du commerce. Bien que recueillis à un intervalle de huit années, ils nous paraissent pouvoir être rapprochés sans inconvénient, la période 1844-1852 ayant été, d'après les renseignements les plus sûrs, une période de complète stabilité dans le prix des loyers au sein des villes aussi bien que des campagnes.

Le tableau ci-après les résume par départements.

Départements.	Loyer annuel d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844.	Loyer annuel d'une famille de journaliers agricoles en 1852.	Différence.	Départements.	Loyer annuel d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844.	Loyer annuel d'une famille de journaliers agricoles en 1852.	Différence.
—	—	—	—	—	—	—	—
	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	fr.
Ain	87	43	44	Lot	58	33	25
Aisne	104	51	53	Lot-et-Garonne	77	38	39
Allier	75	41	34	Lozère	58	25	33
Alpes (Basses-)	54	36	18	Maine-et-Loire	77	40	37
Alpes (Hautes-)	48	38	10	Manche	78	27	51
Ardèche	52	42	10	Marne	78	60	18
Ardennes	106	56	50	Marne (Haute-)	75	48	27
Ariége	75	39	36	Mayenne	75	43	32
Aube	78	56	22	Meurthe	74	53	21
Aude	62	41	21	Meuse	92	51	41
Aveyron	47	29	18	Morbihan	35	23	12
Bouches-du-Rhône	87	62	25	Moselle	92	51	41
Calvados	87	41	46	Nièvre	70	41	29
Cantal	50	26	24	Nord	89	53	36
Charente	77	40	37	Oise	79	51	28
Charente-Inférieure	90	48	42	Orne	51	38	13
Cher	88	50	38	Pas-de-Calais	71	44	27
Corrèze	67	27	40	Puy-de-Dôme	66	27	39
Corse	80	43	37	Pyrénées (Basses-)	81	37	44
Côte-d'Or	112	49	63	Pyrénées (Hautes-)	50	32	18
Côtes-du-Nord	51	22	29	Pyrénées-Orientales	87	55	32
Creuse	62	34	28	Rhin (Bas-)	91	49	42
Dordogne	86	34	52	Rhin (Haut-)	75	56	19
Doubs	77	46	31	Rhône	110	61	49
Drôme	85	40	45	Saône (Haute-)	90	42	48
Eure	67	51	16	Saône-et-Loire	92	44	48
Eure-et-Loir	72	49	23	Sarthe	57	44	13
Finistère	64	26	38	Seine	117	100	17
Gard	72	50	22	Seine-et-Marne	80	65	15
Garonne (Haute-)	82	37	45	Seine-et-Oise	76	63	13
Gers	62	36	26	Seine-Inférieure	102	61	41
Gironde	90	40	50	Sèvres (Deux-)	74	39	35
Hérault	79	49	30	Somme	77	36	41
Ille-et-Vilaine	57	28	29	Tarn	55	31	24
Indre	57	43	14	Tarn-et-Garonne	57	30	27
Indre-et-Loire	78	41	37	Var	67	47	20
Isère	89	45	44	Vaucluse	72	66	6
Jura	76	43	33	Vendée	65	36	29
Landes	62	36	26	Vienne	73	41	32
Loir-et-Cher	65	55	10	Vienne (Haute-)	80	32	48
Loire	88	44	44	Vosges	78	46	32
Loire (Haute-)	43	27	16	Yonne	92	56	36
Loire-Inférieure	67	29	38	Moyenne	75	44	31
Loiret	65	54	11				

Il résulte des chiffres contenus dans ce tableau que le prix moyen annuel du loyer d'une famille pouvait être évalué à 44 fr., en 1852, pour les journaliers agricoles, et à 75 fr. pour les ouvriers des villes chefs-lieux d'arrondissement. La différence était donc dans le rapport de 59 à 100 ou environ de 3 à 5.

Ainsi, tandis que, à peu près à la même époque, les ouvriers du bâtiment gagnaient un salaire supérieur de 53.52 p. 100 (2 fr. 18 c. en moyenne et 1 fr. 42 c.) à celui des journaliers agricoles, ces derniers payaient leur loyer 70.45 p. 100 moins cher. Il n'est pas douteux que l'écart est devenu, depuis, beaucoup plus considérable, les locations rurales ne s'étant que faiblement accrues[1], au moins comparativement aux locations urbaines.

Le prix des logements d'ouvriers ne dépend pas toujours et exclusivement du

1. Si elles se sont réellement accrues, ce qui est fort douteux en présence du fait de la diminution à peu près constante, depuis dix années, de la population rurale.

degré d'agglomération de la population des villes où les ouvriers résident. Il est surtout en rapport avec le nombre des habitations qui leur sont affectées. Il peut arriver notamment que, dans de véritables centres d'industrie, les locations ouvrières soient à un prix très-modéré, si, comme à Mulhouse par exemple, les principaux industriels ont fait construire des *cités* dans l'extrême voisinage de leurs usines, ou si, comme à Amiens, la spéculation a bâti, dans les faubourgs, un grand nombre de maisons à l'usage des classes laborieuses. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans le tableau qui précède, les plus hauts chiffres ne se trouvent pas toujours en regard des départements le plus industriels ou à population le plus agglomérée. Cependant on remarque le taux de 117 fr. dans la Seine, de 110 fr. dans le Rhône, de 106 fr. dans les Ardennes, de 104 fr. dans l'Aisne, de 102 fr. dans la Seine-Inférieure, etc.

Prix des consommations alimentaires.

§ 1.

PRIX DES PRINCIPALES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES EN 1854 ET 1855, D'APRÈS L'ENQUÊTE DES COMMISSIONS DE STATISTIQUE ET DES ADMINISTRATIONS HOSPITALIÈRES.

Le tableau ci-après fait connaître ces prix. Le premier chiffre indique les prix dans les villes chefs-lieux de canton; le second, les prix payés par les établissements hospitaliers.

		1854. fr. c.	1855. fr. c.
Prix d'un demi-kilogramme de pain de froment	1re qualité	» 24 » 23	» 23 » 23
	2e qualité	» 20 » 20	» 19 » 19
Prix d'un demi-kilogr. de viande de. .	bœuf	» 49 » 47	» 54 » 52
	mouton	» 54 » 51	» 60 » 56
	veau	» 51 » 49	» 57 » 54
	porc	» 63 » 61	» 70 » 66
Prix d'une volaille de gross. moyenne.	poulet	1 17 1 20	1 36 1 37
	oie	3 25 3 37	3 55 3 66
	dinde	4 67 5 01	5 18 5 31
Prix d'un demi-kilogramme de beurre de table		» 90 » 90	» 97 » 98
Prix d'une douzaine d'œufs		» 50 » 54	» 54 » 58
Prix d'un hectolitre de pommes de terre		7 90 6 18	8 40 6 73

La première observation que suggère l'examen de ce tableau est la remarquable concordance (relative) de ces chiffres, malgré la différence des sources.

Ainsi le prix du pain est le même en 1855 à l'hospice et au dehors. Il est vrai qu'à cette époque la taxe officielle en assurait l'uniformité pour tous les consommateurs, et, d'un autre côté, il ne paraît pas que l'usage de fabriquer le pain à

l'intérieur de l'établissement, pratiqué dans quelques maisons hospitalières, ait eu pour effet d'en réduire le prix.

Pour la viande de boucherie et de porc, les prix des établissements charitables sont inférieurs de quelques centimes à ceux des villes chefs-lieux de canton. Mais il importe, à ce sujet, de se rappeler que la plupart de ces établissements achètent en gros en vertu d'adjudications publiques, et obtiennent ainsi des conditions plus favorables.

Si, au contraire, ils paraissent payer la volaille plus cher, c'est que cet aliment, destiné aux malades, doit être choisi dans des conditions de qualité qui en élèvent la valeur.

Le prix du beurre de table est identique dans les deux documents. Comme il s'agit du beurre frais, il est évident qu'on ne peut l'acheter que par petites quantités, et, pour ainsi dire, au jour le jour. Pour cet article de consommation, l'hôpital se trouve donc dans les conditions de l'acheteur ordinaire. Une différence de 4 c. sur le prix de la douzaine d'œufs n'est pas très-sensible; mais nous voyons que, pour les pommes de terre, le prix des établissements hospitaliers est notablement inférieur aux prix courants. Il est inutile de faire observer que, faisant des approvisionnements considérables de ce farineux, ils doivent le payer moins cher que les particuliers qui achètent au détail et dans la mesure de leurs besoins.

§ 2.

PRIX DES PRINCIPALES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DE LA PÉRIODE 1824-1833 A L'ANNÉE 1855.

Si l'on veut avoir une juste idée des changements survenus dans la situation des classes ouvrières, il ne faut pas séparer les recherches sur le mouvement des salaires de celles qui ont pour objet le prix de la vie matérielle. Or, les documents contenus dans ce volume nous permettent de suivre parallèlement, pour les mêmes périodes, la marche de ces deux faits économiques, les plus importants que l'on puisse constater. Nous examinerons seulement la période la plus longue, celle qui nous est fournie par les établissements hospitaliers, les renseignements sur la même matière, émanés des commissions cantonales de statistique, ne présentant peut-être pas une série d'années assez longue pour qu'on en puisse déduire un prix normal, c'est-à-dire entièrement dégagé de l'influence des circonstances exceptionnelles.

Voici, pour une période de 32 années, les prix moyens de chacun des objets sur lesquels a porté l'enquête de l'administration.

MOYENNE des périodes ou années.	Prix d'un demi-kilogramme de viande de				Prix d'une volaille de grosseur moyenne.			Prix d'un demi-kil. de beurre.	Prix d'une douzaine d'œufs.	Prix d'un hectol. de pommes de terre.
	bœuf.	mouton.	veau.	porc.	Poulet.	Oie.	Dinde.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
De 1824 à 1833	» 36	» 38	» 38	» 43	» 82	2 49	3 62	» 71	» 41	2 87
De 1834 à 1843	» 39	» 41	» 40	» 46	» 88	2 63	3 92	» 75	» 43	3 17
De 1844 à 1853	» 41	» 44	» 43	» 50	» 98	2 88	4 20	» 80	» 47	4 28
1854	» 47	» 51	» 49	» 61	1 20	3 37	5 01	» 90	» 54	6 15
1855	» 52	» 56	» 54	» 66	1 37	3 66	5 31	» 98	» 58	6 73
ACCROISSEMENT ANNUEL P. 100.										
De 1824-1833 à 1834-1843	0.83	0.79	0.53	0.70	0.73	0.56	0.83	0.56	0.49	1.05
De 1834-1843 à 1844-1853	0.51	0.73	0.75	0.87	1.14	0.95	0.71	0.67	0.93	3.41
De 1844-1853 à 1854	2.93	3.18	2.79	4.40	4.49	3.40	3.96	2.50	2.98	9.08
De 1854 à 1855	10.64	9.80	10.20	8.20	14.17	8.60	5.99	8.89	7.41	8.90
De 1824-1833 à 1855	1.71	1.82	1.62	2.06	2.58	1.81	1.79	1.46	1.59	5.17

Si on élimine de ce tableau, au moins à partir de la période 1844-1853, la pomme de terre, dont la plus-value exceptionnelle, de 1844 à 1855, a été surtout

déterminée par la maladie, on trouve que le prix des produits alimentaires les plus usuels s'est constamment accru.

Les accroissements les plus considérables de 1854 à 1855 se rapportent au poulet et à la viande de bœuf. Pour la période entière (1824-1855), c'est encore le poulet, puis le porc dont le prix s'est le plus sensiblement élevé; le renchérissement du porc s'explique probablement par celui de la pomme de terre, son principal aliment.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que la presque suppression, en 1853, du droit sur le bétail étranger (suppression qui devait avoir pour résultat de ruiner l'agriculture française!!....), n'a nullement ralenti la cherté croissante de la viande de bœuf.

L'accroissement du prix de la viande, tel qu'il résulte des adjudications passées par les établissements hospitaliers, est confirmé par les *Documents sur la boucherie*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce en 1858. Nous y trouvons, en effet, sur les prix de la viande de bœuf et de mouton, en France, les renseignements ci-après (puisés dans les mercuriales), dont la concordance avec ceux qui précèdent est remarquable.

Moyenne des périodes ou années.	Bœuf. Demi-kilogr.	Mouton. Demi-kilogr.	Accroissement annuel p. 100. Bœuf.	Accroissement annuel p. 100. Mouton.
—	— fr. c.	— fr. c.	—	—
De 1824 à 1833......	» 41	» 42	1.22	1.43
De 1834 à 1843......	» 46	» 48	0.43	0.42
De 1844 à 1853......	» 48	» 50	2.92	2.80
1854	» 55	» 57	5.45	8.77
1855	» 58	» 62		
			1.59	1.83

D'après le document hospitalier, de la première période à l'année 1855, l'augmentation est, pour le bœuf, de 44 p. 100; d'après les mercuriales, de 41 p. 100. Pour le mouton, l'augmentation est identique dans les deux documents, c'est-à-dire de 47 p. 100. On remarquera que les prix moyens, indiqués par les mercuriales, sont plus élevés que ceux des hospices. Mais, d'une part, ainsi que nous l'avons dit, ces établissements achètent en gros; de l'autre, les hospices proprement dits (et non les hôpitaux) consomment les qualités les plus ordinaires, tandis que les prix des marchés publics comprennent les qualités supérieures et ne sont donnés que pour les villes chefs-lieux de département.

Nous avons pu, à l'aide des mercuriales, nous procurer les prix du bœuf et du mouton jusqu'à l'année 1857, et former ainsi la série quinquennale suivante.

Années.	Bœuf. Demi-kilogr.	Mouton. Demi-kilogr.	Accroissement annuel p. 100. Bœuf.	Accroissement annuel p. 100. Mouton.
—	— fr. c.	— fr. c.	—	—
1853	» 48	» 51		
1854	» 55	» 57	14.58	11.76
1855	» 58	» 62	5.45	8.77
1856	» 59	» 55	1.72	—11.29
1857	» 60	» 66	1.69	1.81
Accroissement moyen annuel de 1853 à 1857.			5. »	1.96

Nous voyons par ces chiffres que le prix de la viande de bœuf n'a pas cessé d'augmenter, et que la proportion de cet accroissement est de 25 p. 100 de 1853 à 1857. Il importe toutefois de remarquer que cette proportion diminue notablement dans les 3 dernières années de la période.

Le prix de la viande de mouton, après un mouvement de hausse très-marqué, dans les 3 premières années, diminue sensiblement en 1856, pour obéir en 1857 à un léger mouvement de recrudescence. On voit que, pour cette catégorie de viande, la production fait les plus grands efforts pour satisfaire aux besoins de la consommation.

D'après les adjudications des établissements hospitaliers de Paris, le prix moyen du demi-kilogramme des diverses viandes de boucherie réunies aurait monté dans les proportions ci-après de 1814 à 1855.

	1814-1823.		1824-1833.		1834-1843.		1844-1853.		1854.		1855.
	38.42		41.83		47.88		49.52		57.08		57.50
Accroissement annuel pour 100.		0.89		0.45		0.34		3.05		0.74	

En continuant, pour les objets de consommation autres que la viande de bœuf et de mouton, cet examen des prix fournis par les établissements hospitaliers de 1824 à 1855, on obtient les résultats suivants : de la première période décennale (1824-1833) à l'année 1855, augmentation de 42 p. 100 sur le prix de la viande de veau ; de 53 p. 100 sur la viande de porc; de 67 p. 100 sur le prix d'un poulet; de 47 p. 100 sur celui d'une oie et d'une dinde; de 38 p. 100 sur le prix du beurre; de 41 p. 100 sur celui des œufs. Quant aux pommes de terre, l'augmentation de la première à la deuxième période (nous négligeons les autres) a été de 10.45 p. 100.

Voici les prix des hospices de Paris pour le beurre (le demi-kilogramme), les œufs (la douzaine) et les pommes de terre (l'hectolitre) :

		1814-1823.	1824-1833.	1834-1843.	1844-1853.	1854.	1855.
Beurre. . .	frais	1f04	1f1633	1f0772	1f1311	1f0381	1f0444
	salé.	0 8040	0 7940	0 8221	0 8593	»	»
Œufs		0 6202	0 6288	0 6366	0 6192	0 7068	0 7236
Pommes de terre.		3 1425	3 8550	3 8775	5 1075	6 93	7 0725

Ainsi, à Paris, au moins d'après les adjudications hospitalières, seul le prix du beurre salé s'est accru à partir de la deuxième période, celui du beurre frais ayant oscillé, dans des proportions assez notables, mais sans tendance bien marquée vers la hausse ou la baisse.

Les œufs, après une hausse marquée de la première à la troisième période, ont diminué de prix dans la quatrième pour reprendre, en 1854 et 1855, un mouvement ascendant caractérisé.

En résumé, abstraction faite des pommes de terre, dont l'augmentation, depuis 1845, est due à une cause exceptionnelle, et même du poulet, dont le prix paraît s'être élevé dans des proportions tout à fait extraordinaires comparativement aux autres objets de consommation, on arrive à cette conclusion, d'après les documents hospitaliers de la province, que les prix moyens des principaux comestibles ont augmenté, en France, dans une période de 32 années, de 45 p. 100. Cette proportion peut n'être pas rigoureusement exacte; il est possible, en outre, qu'en la supposant telle, elle ait été en partie déterminée, au moins pour la viande, par des circonstances passagères et accidentelles, telles que des épizooties et des disettes fréquentes de fourrages; mais on peut considérer comme certain un accroissement constant, plus ou moins régulier et rapide, du prix de toutes les substances alimentaires, par suite d'un défaut d'équilibre évident entre les besoins de la consommation et les ressources de la production.

Parmi ses causes, qui sont nombreuses et complexes, nous signalerons, en pre-

mière ligne, le progrès de la population, qui, bien que relativement très-modéré, se produit surtout sous la forme du prolongement de la durée de la vie moyenne, et par conséquent d'un accroissement du nombre des consommateurs adultes; — le progrès de la richesse publique ou de l'aptitude à consommer, progrès plus rapide que celui de la production; — l'accroissement très-sensible, dans ces dernières années, des agglomérations urbaines, c'est-à-dire des consommateurs des produits comestibles les plus chers (viande, volaille, vin); — un mouvement d'exportation très-caractérisé de quelques-uns des produits de notre sol[1]; — le morcellement de la propriété, la suppression graduelle des communaux, le défrichement progressif de la propriété forestière, c'est-à-dire la diminution des herbages et par conséquent des moyens d'alimentation du bétail, diminution à laquelle il ne peut être remédié que lentement par le développement des cultures fourragères; — l'accroissement des taxes d'octroi et des charges générales ou locales qui grèvent directement ou indirectement la propriété rurale et élèvent le prix de revient de ses produits; — la hausse continue de la valeur de cette propriété, par suite du morcellement et de la concurrence de plus en plus vive des acheteurs, hausse qui agit dans le même sens; — l'élévation graduelle du taux des fermages; — l'accroissement de la dette hypothécaire; — le nivellement des prix, mais dans le sens de la hausse, déterminé par le développement du réseau ferré; — un mouvement de concentration encore peu remarqué, quoique déjà très-sensible, des produits comestibles dans les grandes villes, mouvement dû à l'action des chemins de fer, et par suite duquel ils n'arrivent aux consommateurs des localités de moindre importance que grevés de frais extraordinaires, frais de transport, bénéfices des intermédiaires, etc. *(La fin au prochain numéro.)*

III.

Population du royaume d'Italie d'après le recensement du 31 décembre 1861.

(PREMIER ARTICLE.)

Nous reproduisons, en l'abrégeant sur quelques points, et en le faisant suivre de quelques observations indiquées par des renvois numérotés, l'introduction que M. Pietro Maestri, directeur du Bureau de statistique d'Italie, a placée en tête du beau volume qui contient les résultats de ce dénombrement.

Le gouvernement italien vient de faire paraître les résultats du premier recensement général exécuté dans le royaume depuis les diverses annexions qui l'ont constitué dans son état actuel. Cette importante opération était nécessaire pour asseoir plus solidement l'unité du nouveau royaume et déterminer avec plus d'exactitude les circonscriptions électorales et administratives, l'assiette de l'impôt, en un mot, les bases sur lesquelles sont fondés les devoirs et les droits des citoyens. En effet, à l'exception de la Lombardie et de l'ancien royaume du Piémont, où un véritable

---

1. Voici, pour la période 1847-1862, les résultats généraux du commerce spécial des denrées alimentaires en France.

	Importation.		Exportation.		Différence.	
Gros bétail, sans les veaux	1,077,164	têtes.	381,271	têtes.	695,893	au profit de l'importation.
Moutons, sans les agneaux	4,377,098	»	819,847	»	3,557,251	—
Porcs, sans les cochons de lait	552,190	»	448,425	»	103,765	—
Fromages	89,830,144	kilog.	18,660,000	kilog.	71,170,144	—
Beurre frais, fondu ou salé	25,498,000	»	88,154,000	»	62,656,000	au profit de l'exportation.
Œufs	24,781,000		146,917,000		122,136,000	—

*

recensement individuel a été effectué en 1857, il n'existait pour les États annexés que des recensements de date ancienne, exécutés d'après des méthodes différentes et ne méritant pas une entière confiance. Pour des années plus récentes, on s'était contenté d'évaluer l'accroissement de la population d'après l'excédant annuel des naissances sur les décès sans tenir compte des émigrations et des immigrations. [1]

Pour se rapprocher autant que possible de la vérité, le gouvernement a cru devoir adopter la méthode du recensement individuel et simultané, qui a l'avantage de faire connaître avec une exactitude rigoureuse le nombre des habitants et de présenter, pour ainsi dire, une image photographique de la population, puisque chaque individu, sans distinction de domicile et de résidence, est inscrit au lieu même où il se trouve au moment de l'opération. Mais en cherchant à obtenir le chiffre réel de la population de *fait,* l'administration a eu soin de recueillir les renseignements qui pouvaient servir à reconstituer plus tard la population de *droit.*

La date du recensement a été fixée au 31 décembre 1861; c'était l'année pendant laquelle des opérations semblables s'exécutaient en France, en Angleterre et en Allemagne; on pouvait ainsi établir d'utiles comparaisons avec les pays qui, par leurs institutions civiles et politiques, se rapprochent le plus du royaume italien. En prescrivant que le dénombrement serait exécuté pendant la nuit du 31 décembre, le gouvernement, sur les observations de la Direction de la statistique, avait reconnu qu'à cette époque de l'hiver, c'est-à-dire à la veille de la nouvelle année, les membres de la famille éprouvent le vif désir de se rapprocher de leur centre naturel, et que l'éloignement de leur résidence est, pour la plupart des habitants, un cas exceptionnel.

En procédant conformément à ces principes, le service de la statistique italienne croit avoir, autant que possible, assuré le dénombrement exact de la population de *fait* et de *droit* et préparé le terrain sur lequel doivent opérer le gouvernement et la législature.

Et, à ce sujet, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître sommairement les différentes dispositions législatives et administratives qui, dans le royaume italien, ont pour base le nombre des habitants.

Les états de population servent à déterminer les devoirs des citoyens en ce qui concerne :

1° La levée militaire qui, bien que fixée en raison des naissances, ne peut être définitivement établie qu'après la rectification des listes faite par les maires sur les rôles de la population;

2° L'assiette des droits de consommation, dont les tarifs sont divisés en cinq classes, proportionnellement à la population, et l'impôt sur la richesse mobilière dont la population est également une des bases.

C'est aussi sur le dénombrement, c'est-à-dire sur le nombre des habitants, que se fondent les droits des citoyens aux points de vue ci-après :

1° Composition des conseils municipaux et départementaux.

2° Inscription sur les registres de la garde nationale et exercice du droit d'électeur communal.

3° En outre de la formation des colléges électoraux, l'électorat politique lui-même est soumis à certaines conditions (comme dans le cas de l'exercice d'un art ou d'une industrie), qui sont déterminées d'après le nombre d'habitants que compte la commune où l'électeur est domicilié.

4° Les conseils de santé des grandes villes sont composés d'un plus grand nombre de membres que ceux des autres villes.

5° La création d'un bureau spécial de police au chef-lieu du département est déterminée par le nombre des habitants.

6° Le nombre des membres du jury est également en rapport avec le chiffre de la population.

7° Il en est de même pour les commissions de charité.

8° C'est en raison du chiffre des habitants que sont établis les écoles élémentaires, les écoles spéciales, les lycées, les colléges, et que sont réglés les traitements des maîtres et professeurs. C'est d'après la même base qu'est fixé le nombre des bourses à accorder aux élèves qui aspirent aux écoles normales.

9° L'exemption du service militaire pour les catholiques qui se consacrent à l'état ecclésiastique est proportionnée au nombre des habitants. (Dans les provinces napolitaines, il doit y avoir 1 ecclésiastique par 100 habitants.)

10° En outre, les appointements des curés et les dépenses du culte sont réglés suivant l'importance de la population. C'est ainsi que les collégiales ne sont maintenues que dans les villes de 20,000 âmes.

11° Dans ces mêmes provinces, le nombre des notaires est en raison de celui des habitants. Il en est de même pour les anciennes provinces pontificales. [2]

Il nous reste à faire connaître en peu de mots les moyens pratiques dont le gouvernement italien a fait usage pour exécuter la grande et difficile opération du recensement.

Le système du dénombrement simultané étant admis, l'administration ne pouvait suffire seule à cette tâche immense. Il importait donc d'associer les efforts de la population elle-même à ceux des commissaires officiels. On obtenait ainsi un double résultat : une forte économie dans la dépense, puisque ce concours était gratuit, puis une plus grande exactitude des renseignements à recueillir. Le gouvernement pensait avec raison que les citoyens, même le mieux intentionnés, ne se prêteraient qu'avec répugnance à un recensement opéré plus ou moins secrètement, avec des formes plus ou moins inquisitoriales, mais que personne ne se refuserait à un travail fait librement par chacun dans sa propre maison. Les renseignements ainsi fournis par les habitants devaient être soumis, dans chaque commune, au contrôle d'une commission de recensement présidée par le maire et composée, selon l'importance de la commune, de trois à cinq membres nommés par le sous-préfet de l'arrondissement, sur la proposition des administrations municipales. C'est à ces commissions qu'étaient réservés le choix du personnel chargé de distribuer dans chaque maison et de recueillir les tableaux du recensement, la surveillance de toutes les opérations et la solution de toutes les difficultés qu'il pouvait soulever en cours d'exécution. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un bureau temporaire de statistique, composé des employés des préfectures et des sous-préfectures les plus aptes à ce genre de travail, assistés d'un certain nombre d'employés auxiliaires, devait dépouiller, après examen et vérification, les chiffres recueillis dans chaque commune et préparer la récapitulation par arrondissement.

La surveillance des travaux des commissions communales était confiée aux maires, et celle de l'ensemble des opérations dans leur arrondissement, aux préfets et aux sous-préfets. La haute direction du travail appartenait au Bureau central de statis-

tique, chargé de fournir les explications nécessaires et d'assurer l'uniformité du recensement.

Les renseignements à fournir par chaque habitant comprenaient : le nom, le prénom, le sexe, l'état civil, l'âge, le degré d'instruction primaire, la profession ou condition, les relations de parenté avec le chef de famille, le lieu de naissance, de résidence, la langue, la religion, les infirmités apparentes (aveugles et sourds-muets). Au verso du tableau, il y avait lieu d'indiquer le nombre des individus qui, par des raisons de travail ou de commerce, émigrent périodiquement de leur commune pour se rendre dans une autre province du royaume ou à l'étranger, et de mentionner le lieu d'émigration, l'époque du départ et celle du retour. Tout tableau devait être rempli et certifié par le chef de famille ou par une personne désignée par lui, ou enfin par les commissaires communaux du recensement, mais toujours d'après les déclarations du chef de famille.

Des dispositions spéciales régissaient le recensement des établissements publics, des corps collectifs, des voyageurs dans les hôtels ou auberges, des militaires en activité de service, mais non casernés, des marins, des bateliers, qui, sous pavillon national ou étranger, militaire ou marchand, auraient passé la nuit du 31 décembre à bord de leur bâtiment, sur les lacs, les canaux et les rivières navigables.

Enfin, des instructions adressées aux consuls et vice-consuls, de concert avec le ministre des affaires étrangères, devaient faire connaître le nombre des Italiens établis à l'étranger. (Disons immédiatement que les renseignements de cette nature parvenus au Bureau central de statistique n'ont pas paru assez complets pour être livrés à la publicité.)

Tel est l'ensemble des mesures que le gouvernement italien a jugées le plus propres à assurer l'exactitude du recensement.

La dépense totale occasionnée par le premier recensement du royaume d'Italie n'a pas dépassé 640,000 fr., soit 29 fr. 38 c. par 1,000 habitants. En 1861, pour une opération semblable, l'Angleterre a dépensé 8,585,000 fr. et les États-Unis 9,409,000, c'est-à-dire, la première 296 fr. et la seconde 303 fr. par 1,000 habitants. [3]

Aux termes de la loi du 20 février 1862, les habitants qui, à l'occasion du recensement, refuseraient les renseignements demandés ou altéreraient sciemment la vérité, étaient passibles d'une amende de 50 fr. au maximum. Mais grâce à la bonne volonté et à l'empressement des chefs de famille à remplir les bulletins, cette loi est restée le plus souvent sans application. Trois mois ont suffi pour amener l'opinion publique à un concours tellement spontané qu'il peut être considéré comme un nouveau vote populaire et comme une sorte de contre-épreuve statistique du plébiscite national.

Les résultats de cette grande enquête publiés par le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sont divisés en six parties.

La première partie (la seule publiée jusqu'à ce jour) fait connaître le nombre des maisons, des familles, des habitants par commune (avec la distinction des centres d'agglomération, des hameaux et maisons éparses), la population par sexe et par état civil, les résultats de comparaisons avec les recensements précédents, enfin, le rapport de la population au territoire ou population spécifique.

La seconde partie divise les habitants selon l'âge, le sexe, l'état civil, le degré d'instruction; la troisième, suivant les professions, l'âge, le sexe et les relations de

famille; la quatrième, suivant leur origine. La cinquième comprend tous les faits relatifs aux émigrations périodiques. Dans la sixième, la population est étudiée aux points de vue de la langue, du culte et des infirmités.

Voici les principaux documents contenus dans la première partie (un fort volume grand in-4° de 430 pages).

Le royaume d'Italie renferme une population de 21,777,334 âmes. Par le nombre de ses habitants, c'est la cinquième puissance de l'Europe. Elle l'emporte sur l'Espagne qui a un territoire deux fois plus étendu, et sur la Prusse qui a également une superficie plus considérable. Si tous les peuples qui appartiennent géographiquement ou par la langue à la race italienne étaient réunis, la population du royaume d'Italie atteindrait le chiffre de 27 millions d'habitants, et serait, après la France, l'État de la même langue le plus considérable de l'Europe.

Les départements et les communes du royaume se distribuent ainsi suivant l'importance de leur population :

1. Départements par quotité de population.

De plus de 600,000 hab.	De 500,000 à 600,000 habitants.	De 400,000 à 500,000 habitants.	De 300,000 à 400,000 habitants.	De 200,000 à 300,000 habitants.	De 100,000 à 200,000 habitants.	Total.
7	6	8	11	19	8	59

2. Communes par quotité d'habitants.

Au-dessous de 500 habitants.	De 500 à 1,000 habitants.	De 1,000 à 2,000 habitants.	De 2,000 à 3,000 habitants.	De 3,000 à 4,000 habitants.	De 4,000 à 5,000 habitants.	De 5,000 à 10,000 habitants.	De 10,000 à 20,000 habitants.	De 20,000 à 30,000 habitants.	De 30,000 à 50,000 habitants.	De 50,000 à 100,000 habitants.	Au-dessus de 100,000 habitants.
1,097	1,606	2,103	1,081	606	337	596	215	36	26	9	8

Si l'on divise le royaume d'Italie en grandes circonscriptions territoriales, composées des anciennes provinces sardes et des États nouvellement annexés, on trouve les résultats suivants relativement à la superficie et à la population de chacune d'elles.

Circonscriptions territoriales.	Nombre des communes.	Superficie en kilomètres carrés.	Population totale au 31 sept. 1861.	Superficie moy. des communes en kil. carr.	Population moyenne par commune.	Populat. spécifique.
Piémont et Ligurie.	1,823	34,327.98	3,535,736	18.83	1,940	103
Lombardie	2,241	22,286.78	3,104,838	9.94	1,385	143
Parme et Plaisance	99	5,739.45	474,598	57.97	4,794	83
Modène, Reggio et Massa . .	129	6,550.71	631,378	50.78	4,894	96
La Romagne	136	9,997.64	1,040,591	73.51	7,651	104
Les Marches	285	9,714.25	883,073	34.09	3,099	91
L'Ombrie.	176	9,632.86	513,019	54.73	2,914	53
La Toscane.	246	22,270.63	1,826,334	90.53	7,424	82
Provinces napolitaines. . . .	1,855	85,309.59	6,787,289	45.99	3,659	79
Sicile	359	29,240.24	2,392,414	81.45	6,664	82
Sardaigne	371	24,250.18	588,064	65.36	1,585	24
	7,720	259,320.31	21,777,334	33.59	2,821	84

Il résulte de ce tableau que la population moyenne d'une commune en Italie est de 2,821 habitants. Ce chiffre est beaucoup plus élevé qu'en France, où la commune ne compte en moyenne que 978 habitants; mais il est loin d'atteindre celui de la Prusse, qui compte 17,847 habitants par commune [4]. Le royaume d'Italie compte 9 communes sur 300 kilomètres carrés de superficie, tandis que la France en compte 18 et la Belgique jusqu'à 27. Sur une égale étendue de territoire, l'Espagne n'a que 6 communes, la Prusse et le Portugal n'en comptent qu'une seule.

Comme expression des différents modes de répartition de la population italienne sur le territoire qu'elle occupe, on a cru devoir adopter les trois classifications suivantes : 1° population des centres; 2° des hameaux; 3° des maisons éparses.

Les centres, qui se divisent en centres principaux et secondaires, constituent la population agglomérée; les hameaux et les maisons éparses forment la population de la campagne. On entend par *centre* toute agglomération de maisons (ville, bourg ou village), séparées par des rues, où les habitants de localités voisines sont obligés de se rendre pour s'y procurer les choses nécessaires à la vie ou des moyens de distraction.

Le hameau est aussi une agglomération de maisons séparées par des rues, qui s'est formée par suite des nécessités locales de la vie en commun, mais qui n'exerce aucune attraction sur les localités voisines.

Enfin, par maisons éparses, on n'entend pas seulement les habitations isolées qui se trouvent à la campagne, mais encore celles, plus ou moins groupées, auxquelles on donne le nom de *chaumières* [5].

La population totale du royaume se répartit ainsi qu'il suit, conformément à ces trois divisions :

Population des 11,914 centres.	14,810,838	habitants.
— des 13,368 hameaux.	1,849,701	—
— des maisons isolées	5,116,795	—
Total.	21,777,334	

Le rapport de chacun de ces trois groupes à la population totale ramenée à 100, pour chacun des anciens États qui forment aujourd'hui le royaume, est indiqué par le tableau ci-après :

	Dans les centres		Dans les hameaux.	Dans les maisons éparses.
	avec plus de 6,000 hab.	avec moins de 6,000 hab.		
	—	—	—	—
Sicile.	59.70	28.87	5.15	6.28
Provinces napolitaines. . . .	30.69	52.31	6.89	10.11
Romagnes	21.34	13.95	4.05	60.66
Parme et Plaisance.	18.20	18.63	12.51	50.66
Toscane.	17.77	25.75	8.39	48.09
Piémont et Ligurie.	16.50	45.16	14.72	23.62
Sardaigne.	14.51	79.20	1.09	5.20
Lombardie	14.13	57.49	9.83	18.55
Ombrie.	12.14	29.58	10.83	47.45
Marches.	12.10	26.99	6.99	53.92
Modène, Reggio et Massa . .	9.54	23.36	8.70	58.40
	25.17	42.84		
	68.01		8.49	23.50

D'après ce tableau, c'est dans le midi de l'Italie et dans la Sardaigne que la population est le plus agglomérée. C'est dans les Marches et dans l'Émilie qu'on trouve le plus de populations éparses. Il ne faudrait pas croire cependant que toute la population renfermée dans les centres est exclusivement urbaine; elle comprend beaucoup de campagnards qui, par des causes diverses, ont préféré la vie des grands centres à la solitude des champs.

En France, on considère comme urbaine la population agglomérée qui dépasse 2,000 habitants; mais en Italie, si l'on suivait ce système, on engloberait dans la population urbaine beaucoup de populations essentiellement rurales. Il convient donc, pour rester plus près de la vérité, de ne considérer comme urbaine que la population des centres qui comptent au moins 6,000 habitants.

D'après cette classification, la population urbaine du royaume italien serait de 5,492,267 individus et la population rurale de 16,285,067. Les deux classes se trouveraient donc dans le rapport de 25 à 75.

Le recensement prouve que l'Italie, proportionnellement à son territoire, est le pays de l'Europe où l'on trouve le plus de grandes villes. La France n'a que 19 villes de plus de 50,000 habitants et 50 villes de 20 à 30,000. Le nouveau royaume d'Italie, avec une superficie moindre des trois cinquièmes, en compte 17 de plus de 50,000 habitants. On ne trouve en Autriche, bien que son territoire ait deux fois l'étendue du royaume italien, que 25 villes de plus de 20,000 habitants, et parmi ces 25 villes, 7 sont italiennes. La Russie, avec une population triple, ne possède que 8 villes de 50,000 âmes et au-dessus.

Dans ces dernières années, malgré la guerre et les révolutions, la population des grandes villes de l'Italie n'a cessé de s'accroître, comme le prouvent les chiffres ci-après des recensements de 1858 et de 1862 :

	1858.	1862.	Augmentation moy. annuelle totale.	Augmentation moy. annuelle p. 100.
Plaisance	31,269	39,387	2,279	6.45
Turin	179,635	204,715	6,230	3.24
Milan	175,847	196,109	5,046	2.71
Naples	418,198	447,065	9,756	2.25
Reggio (dans l'Émilie)	46,222	50,371	1,037	2.22
Gênes	119,610	127,986	2,091	1.69
Livourne	91,741	96,471	4,730	1.25
Palerme	187,182	194,463	1,820	0.95

Cette tendance des habitants des campagnes à se porter dans les villes, qui, en France, suscite de légitimes inquiétudes pour l'agriculture, n'a pas les mêmes inconvénients en Italie, où la population est plus attachée au sol et où l'émigration rurale n'est que temporaire. On en trouve, au besoin, la preuve dans ce fait que les pays où l'on compte le plus de villes sont le mieux cultivés et le plus prospères. Il est certain que c'est dans les villes que les campagnards amassent le capital qui doit féconder leurs terres, et que c'est grâce aux émigrations d'hiver que beaucoup de montagnards des Alpes et des Apennins peuvent vivre et faire vivre leur famille.

La population, considérée sous le rapport sexuel, présente en Italie les résultats suivants : Sur 21,777,334 habitants, on compte 10,897,236 individus du sexe masculin ou 50.04 p. 100, et 10,880,098 du sexe féminin ou 49.96. En France et en Angleterre, la proportion des hommes est plus faible. Le premier de ces deux pays, sur 100 individus, n'en compte que 49.59 et le second 48.85 [6].

Voici quel est le même rapport pour les différentes parties du royaume :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Sexe masculin.	Sexe féminin.
Parme et Plaisance	51.90	48.10	Sardaigne	50.34	49.66
Romagnes	51.59	48.41	Piémont et Ligurie	49.62	50.38
Ombrie	51.37	48.63	Marches	49.49	50.51
Toscane	51.21	48.79	Sicile	49.48	50.52
Lombardie	50.70	49.30	Provinces napolitaines	49.38	50.62
Modène, Reggio et Massa	50.45	49.55		50.04	49.96

Si l'on considère la population du royaume en ce qui concerne l'état civil, on arrive aux résultats ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	P. 100.
Célibataires	6,646,898	6,024,853	12,671,751	58.19
Mariés	3,817,474	3,855,951	7,673,425	35.23
Veufs	432,864	999,294	1,432,158	6.58
Total général	10,897,236	10,880,098	21,777,334	100.00

On compte en Italie 4,674,371 familles, et le nombre moyen des membres d'une famille est de 4.66. Il est de 4.96 en Suisse, de 4.84 en Belgique, de 4.47 en Angleterre, de 4.59 en Autriche, et de 3.84 seulement en France [7].

Voici comment la population se divise par familles dans les diverses provinces italiennes :

	Nombre de familles.	Nombre d'individus par famille.
Ombrie	95,799	5.36
Toscane	349,018	5.23
Romagnes	199,512	5.22
Modène, Reggio et Massa	123,791	5.10
Marches	175,229	5.04
Lombardie	625,882	4.96
Report.	1,569,231	

	Nombre de familles.	Nombre d'individus par famille.
A reporter.	1,569,231	
Parme et Plaisance	98,430	4.82
Piémont et Liguries.	775,999	4.56
Provinces napolit.	1,528,889	4.44
Sicile	563,192	4.25
Sardaigne	138,637	4.24
	4,674,378	4.66

Le recensement a révélé l'existence, dans le nouveau royaume, de 3,693,172 maisons habitées et 379,702 inhabitées, réparties de la manière suivante entre les différentes provinces :

	Maisons habitées.	Maisons inhabitées.	Maisons inhabitées p. 100 habitées.
Sicile	486,881	124,808	25.63
Sardaigne	123,194	19,155	15.55
Ombrie	85,766	12,897	15.03
Lombardie	294,438	30,754	10.45
Marches	141,671	14,219	10.03
Piémont et Ligurie	485,030	44,714	9.22
Provinces napolitaines	1,176,538	103,517	8.80
Toscane	242,172	16,380	6.76
Modène, Reggio et Massa.	82,044	5,189	6.32
Parme et Plaisance	68,321	3,293	4.81
Romagnes	127,415	4,776	3.74
	3,313,470	379,702	11.46

D'après ces chiffres, la proportion des maisons inhabitées est en Italie de 11.46 pour 100 maisons habitées. Cette proportion n'est que de 2.07 en France, de 4.96 en Angleterre et de 4.98 en Belgique. L'explication de cette forte différence est probablement dans ce fait que la bourgeoisie, fort nombreuse en Italie, possède un grand nombre de maisons de campagne qui, désertes et inaccessibles l'hiver, auront probablement grossi le chiffre des maisons de cette catégorie. Dans l'Italie méridionale, les populations rurales ont l'habitude d'abandonner les campagnes pendant l'hiver et de se réfugier dans les villes.

Le nombre des maisons habitées par kilomètre carré, dans les mêmes provinces est indiqué dans le tableau ci-après :

Sicile	16.65	Modène, Reggio et Massa.	12.52
Marches	14.90	Parme et Plaisance	11.90
Piémont et Ligurie	14.13	Toscane	10.87
Provinces napolitaines	13.79	Ombrie	8.90
Lombardie	13.21	Sardaigne	5.08
Romagnes	12.74	Le Royaume	12.78

Le nombre des maisons habitées par kilomètre est de 8.35 en Autriche, de 8.36 en Suisse, de 28.34 en Belgique, de 24.76 en Angleterre, de 14.01 en France.

En divisant la population totale de l'Italie (21,777,334) par les 259,320.31 kilomètres de sa superficie, on obtient le quotient 83.98 qui exprime la densité moyenne de la population. Ainsi, en Italie, on trouve environ 84 habitants par kilomètre carré. Ce nombre est de 92 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, de 162 en Belgique, de 100 en Hollande, de 69 en France et de 66 en Prusse.

La région italienne la plus peuplée est la vallée du Pô : 143 habitants par kilomètre carré. On comprend sous cette dénomination géographique la large bande de territoire qui traverse la partie continentale de l'Italie, du Tessin à l'Adriatique, et que l'on peut considérer comme une des plus fertiles plaines de l'Europe. Les régions le moins peuplées sont celles des Alpes, où les grands lacs et les montagnes couvertes de neige occupent la majeure partie du territoire, de l'Apennin aride et stérile en beaucoup d'endroits ; enfin, les bassins d'eau stagnante et les marais qui avoisinent le littoral de la Méditerranée, mais surtout les marais Pontins si tristement célèbres. A ces causes physiques on pourrait encore ajouter les diverses causes morales et politiques qui ont enrayé le mouvement de la population dans certains États de l'Italie; mais nous ne croyons pas devoir les indiquer ici.

Pour déterminer l'accroissement de la population totale du royaume actuel depuis un certain nombre d'années, la Direction de la statistique a dû rechercher, parmi les anciens recensements opérés dans chacun des États annexés, ceux qui lui paraissaient le plus dignes de foi et déterminer l'augmentation survenue dans la population de chacun de ces États par la différence entre les chiffres antérieurs et celui de 1861. Ce calcul a mis en lumière une augmentation totale de 1,780,695 habitants, annuelle de 105,901 ou de 0.51 p. 100. Le tableau suivant indique, pour chaque pays, ce dernier accroissement pour 100 habitants et par kilomètre carré. On y évalue en outre le nombre d'années nécessaires pour arriver au doublement de sa population.

Accroissement moyen annuel.

			Sur toute la population.	Par 100 hab.	Par kil. carr.	Période de doublement.
Piémont et Ligurie	du 31 déc. 1857	au 31 déc. 1861	7,758	0.20	0.21	347
Sardaigne	*id.*	*id.*	3,747	0.64	0.15	108
Lombardie	du 31 oct. 1857	*id.*	27,168	0.99	1.39	70
Parme et Plaisance	de mars 1851	*id.*	636	0.13	0.10	533
Modène, Reggio et Massa	du 31 déc. 1851	*id.*	1,094	0.18	0.18	385
Romagnes, Marches et Ombrie	du 31 mars 1853	*id.*	3,208	0.12	0.11	578
Toscane	d'avril 1851	*id.*	6,064	0.34	0.27	203
Provinces napolitaines	du 31 déc. 1824	*id.*	35,055	0.57	0.41	122
Sicile	du 31 déc. 1851	*id.*	21,181	0.93	0.72	75
			105,901	0.51	0.41	136

La Lombardie et la Sicile sont les pays où la population s'est accrue le plus rapidement. Viennent ensuite la Sardaigne et les provinces napolitaines. L'accroissement a été beaucoup plus lent dans le Piémont, mais la cause en est due en très-grande partie aux pertes faites sur les champs de bataille dans les guerres de 1849 et 1859, contre l'Autriche.

Il ne faudrait pas cependant accepter comme rigoureusement exacts les résultats présentés par ce tableau, les recensements dont ils ont été déduits n'ayant pas été

effectués d'après les mêmes bases. C'est seulement à partir du recensement général de 1861, exécuté avec le plus grand soin et une complète uniformité, qu'on pourra suivre l'augmentation réelle de la population en Italie. T. Loua.

NOTES DE LA RÉDACTION.

[1] Lorsqu'on veut comparer les recensements de plusieurs pays, on rencontre une première et assez grave difficulté qui consiste dans ce fait qu'ils n'ont pas été exécutés d'après les mêmes bases. — Dans un assez grand nombre d'États, la population recensée est ce qu'on peut nommer la *population de fait,* c'est-à-dire l'ensemble de tous les habitants trouvés dans un endroit donné à l'époque du recensement, qu'ils y soient domiciliés, en résidence temporaire ou de passage. — En France, on ne procède pas ainsi. Il y est interdit notamment de recenser les personnes qui se trouvent momentanément dans une localité donnée pour affaires, santé ou plaisir. Elles doivent figurer au recensement du lieu de leur domicile. Il en résulte qu'un certain nombre d'étrangers et d'individus nomades (saltimbanques, compagnons du tour de France, etc.) n'est très-probablement recensé nulle part.

En Belgique, en Hollande, en Autriche, en Suisse, non-seulement on tient compte de la population de *fait,* mais encore on recense les individus qui, à l'époque du recensement, sont absents du lieu ordinaire de leur résidence. — On a ainsi la population de *droit,* c'est-à-dire celle qui est réellement sédentaire. — En Hollande, on a donné à cette population le titre de population *réelle.* Elle se compose de la somme des individus domiciliés, présents à l'époque du recensement, dans la localité qu'ils habitent, diminuée de celle des personnes se trouvant accidentellement dans cette localité, et augmentée du nombre des personnes absentes.

[2] En France, ce document (dénombrement de la population) joue un grand rôle dans nos institutions financières, administratives et politiques.

Au point de vue financier. — Elle sert de base à l'assiette : 1° de la contribution des portes et fenêtres (loi du 21 avril 1832); 2° de la contribution mobilière (même loi); 3° de l'impôt des patentes en ce qui concerne le droit fixe (loi du 23 avril 1844); 4° du droit d'entrée sur les boissons (loi du 12 décembre 1830).

Au point de vue de l'administration communale. — C'est d'après le chiffre de la population qu'est déterminé : 1° le nombre des adjoints et des conseillers municipaux dans chaque commune (loi du 21 mars 1831); 2° le nombre des communes qui peuvent être divisées en sections pour les élections communales (même loi et décret du 3 juillet 1848).

Les frais d'administration de chaque commune sont réglés d'après ce chiffre. (Arrêté du gouvernement du 17 germinal an XI.)

La loi oblige les communes qui ont un certain nombre d'habitants : 1° à faire les frais du traitement d'un commissaire de police (lois du 18 vendémiaire an XIV et du 28 pluviôse an VIII); 2° à soumettre un plan d'alignement à l'approbation de l'autorité supérieure (loi du 16 septembre 1807, instructions ministérielles des 7 août 1813 et 7 avril 1818); 3° à entretenir une école primaire supérieure (loi du 28 juin 1833) et une école primaire pour les filles (loi du 15 mars 1850).

Les conseils généraux proposent, d'après le chiffre de la population, les bases du concours des communes à la dépense des aliénés (loi du 30 juin 1838).

Au point de vue de la fixation de divers traitements. — Le traitement de plu-

sieurs fonctionnaires, magistrats, etc., est réglé d'après la population des villes où ils résident, notamment celui des préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture (loi du 28 pluviôse an VIII); celui des commissaires de police (arrêté du 19 germinal an XI et décret du 22 mars 1813); celui des juges de paix et de leurs greffiers (loi du 21 juin 1845); celui des pasteurs des églises protestantes (loi du 15 germinal an XII).

Au point de vue de l'organisation religieuse. — Le nombre des églises consistoriales est déterminé par le chiffre de la population (loi du 18 germinal an X). Il en est de même du nombre des consistoires israélites (ordonnance du 25 novembre 1844), des paroisses et succursales.

Au point de vue de l'organisation judiciaire et administrative. — La population influe également sur les circonscriptions judiciaires (loi du 8 pluviôse an IX, pour les justices de paix) et administratives (circulaire ministérielle du 29 août 1848).

Au point de vue du taux de certains cautionnements. — Elle sert à déterminer le taux du cautionnement des divers officiers publics (loi du 18 ventôse an IX, pour les agents de change; ordonnance du 9 janvier 1818, pour les courtiers de commerce).

Au point de vue politique. — Enfin, c'est d'après le chiffre de la population qu'est réglé le nombre des circonscriptions électorales (loi des 15 mars et 26 décembre 1849) et que s'opère la révision triennale du tableau des représentants à élire par chaque département (loi du 15 mars 1849).

[3] En France, le recensement, étant opéré, non par les agents du gouvernement, mais par l'autorité municipale et ses délégués, ne coûte rien au Trésor. Mais, dans les grandes villes, il impose à la caisse communale des dépenses d'une certaine importance; le chiffre n'en est pas connu.

[4] L'auteur nous semble s'être trompé en portant si haut le chiffre de la population moyenne par commune en Prusse. Ce rapport ne s'applique qu'aux villes dites immédiates, qui, si nous ne faisons erreur, jouissent des avantages d'une administration municipale à peu près entièrement indépendante. Mais, en dehors de ces grandes communes, qui sont au nombre de 1,000, on compte beaucoup de localités dont une partie au moins nous paraît avoir une organisation municipale distincte, bien qu'elle ne s'administre que sous le contrôle et la surveillance de l'autorité supérieure. Un document officiel récent (compte rendu du recensement de 1861) en porte le chiffre à 71,742, dont 380 gros bourgs avec marché, 31,139 villages, 12,439 hameaux, 9,331 colonies et 17,453 établissements séparés.

[5] Le mode de répartition de la population entre les villes et les campagnes diffère dans chaque pays. Ici, des localités souvent sans importance ont conservé le titre de ville, qu'elles tiennent de chartes anciennes. Là, c'est le degré d'agglomération des habitants dans un rayon donné qui détermine la qualification de ville. C'est ainsi que, en France, on a donné ce nom, pour les besoins de la statistique officielle, à toute localité où cette agglomération dépasse 2,000 âmes. — En Belgique, l'agglomération n'est pas entendue de la même manière; il s'y trouve notamment des villes de moins de 1,000 habitants, tandis que quelques communes rurales en ont plus de 15,000. — Il serait vivement à désirer que les congrès internationaux de statistique s'entendissent pour fixer le chiffre d'habitants agglomérés qui, dans les statistiques de la population, constituerait désormais une population urbaine ou rurale.

[6] Depuis 1806, la proportion des sexes a éprouvé, en France, les variations ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Différence.
1806	49.17	50.83	1.66
1821	48.57	51.43	2.86
1831	48.97	51.03	2.06
1841	49.38	50.62	1.24
1851	49.73	50.27	0.54
1861	49.87	50.13	0.26

Ainsi c'est en 1821, c'est-à-dire peu d'années après les grandes guerres de l'Empire, que l'excédant du sexe féminin, dans la population générale, a atteint son maximum. — Depuis, cet excédant n'a cessé de décroître (de 2.86 à 0.26).

En étudiant la population d'après l'origine et la nationalité, on a reconnu, en France, que la prédominance du sexe féminin est exclusivement due à la population sédentaire. Pour cette population, en effet, le rapport sexuel est de 100 femmes pour 96.44 hommes, tandis qu'il n'est que de 100 à 99.49 dans la population générale. — Si l'on recherche, pour la population sédentaire proprement dite, les modifications que le climat ou l'altitude peuvent apporter à ce rapport, on trouve les résultats suivants :

Nord-ouest	92.35	Différence. . . .	7.65
Sud-est.	99.97	Différence. . . .	0.03

Ainsi, pour 100 femmes, le sud-est compte près de 8 hommes de plus. Cette différence serait bien plus marquée encore, si l'on n'avait pas compris dans cette région les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui sont bien, il est vrai, méridionaux par leur latitude, mais que leur altitude soumet à toutes les conditions des climats du nord.

[7] En France, on désigne sous le titre de *ménages,* non pas les familles, mais les individus, mariés ou non mariés, avec ou sans enfants, *habitant un local distinct.* Ainsi, au terme des instructions sur le dénombrement, une personne vivant seule dans un logement séparé a été considérée comme formant un ménage, aussi bien qu'une famille composée du mari, de la femme, d'un ou plusieurs enfants, d'un ou plusieurs domestiques *demeurant ensemble* dans le même appartement.

Malgré cette désignation restreinte, il y a tant d'analogie, pour l'ensemble du pays, entre les ménages et les familles, que le nombre des individus par ménage s'identifie presque partout avec le terme qui exprime la fécondité des mariages.

Ainsi, il est remarquable que c'est dans tous les départements où cette fécondité est faible, que le rapport dont il s'agit est à son minimum. Et, notamment, la Seine, l'Eure, la Manche, le Calvados, le Lot et le Tarn-et-Garonne donnent à la fois le moins d'enfants légitimes par mariage, et le moins d'habitants par ménage.

La réciproque n'est pas moins vraie ; c'est, en effet, en Alsace, en Lorraine, en Bretagne et dans les pays du centre qu'on trouve à la fois les ménages les plus nombreux, et les mariages les plus féconds.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 4 juin 1864.

Le 4 juin 1864 la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le président, la Société élit à l'unanimité membres titulaires MM. Eugène Pereire, député au Corps législatif, et Fédor Thoman, actuaire au Crédit mobilier.

M. le docteur *Bertillon* donne lecture d'un mémoire sur l'acclimatement. (Voir ci-après, page 169.) Ce mémoire provoque les observations qui suivent :

M. le docteur *Bourdin*. Après avoir écouté avec attention la lecture du mémoire si intéressant à divers titres de notre collègue M. Bertillon, je demande la permission de présenter quelques observations à l'appui d'une remarque faite par l'auteur, et relative à la puissance d'acclimatement.

M. Bertillon dit que l'étude faite sur la garnison européenne transportée dans les pays chauds est insuffisante pour connaître d'une manière précise la capacité que possède l'Européen de s'acclimater. Je partage complétement cette opinion. Quand un homme est arrivé à l'âge adulte, et qu'il n'a cessé de vivre dans des conditions hygiéniques et climatériques toujours les mêmes, il ne peut impunément briser ses habitudes sans un péril sérieux pour sa santé et, en général, pour la plupart de ses facultés.

L'Européen qui va résider dans les climats tropicaux voit bientôt diminuer sa force musculaire, ses facultés digestives, ses aptitudes génératrices et son activité intellectuelle. Le corps est pris d'une sorte d'atonie générale qui amoindrit à son tour l'énergie du caractère et la capacité intellectuelle et morale. De là aussi une aptitude plus grande à contracter les maladies, aptitude qui est la conséquence de la diminution réelle de la vitalité.

Ce qui s'observe dans l'espèce humaine se rencontre dans les plantes elles-mêmes. Quand un arbre jeune et plein de séve, tiré récemment d'une pépinière, est transporté dans un terrain analogue à celui dans lequel il s'est développé, quand les conditions reconnues par l'expérience comme favorables à la transplantation ont été remplies, l'arbre se développe et prospère. Au contraire, si l'arbre est parvenu à l'âge adulte, que l'on me passe cette expression, il ne peut être changé de terrain sans les plus grands risques pour sa vie. S'il est vieux, l'opération est impossible,

l'arbre meurt. Les chances de conservation sont donc d'autant plus grandes que l'arbre est plus jeune. Pour augmenter ces chances favorables, il faut planter les graines. Ce qui se passe sous nos yeux à Paris, prouve que les arbres adultes ne peuvent être transportés avec chance de succès, qu'avec les précautions les plus minutieuses. Que serait-ce si, au lieu d'un simple changement de domicile, dans le même climat et dans une atmosphère sensiblement identique, il fallait obliger ces arbres à vivre dans des conditions essentiellement différentes, par exemple sous des latitudes rapprochées de la ligne ? On peut affirmer que tous succomberaient.

Ceci nous conduit à dire un mot de la question générale de l'acclimatement, question qui se rattache d'une façon particulière au sujet traité par M. Bertillon. La nature a assigné à tous les êtres vivants une place particulière sur le globe. Cette place ne peut convenir ni à toutes les plantes, ni à tous les animaux. Telle est la loi générale.

Les plantes se propagent de proche en proche, par leur racine, dans un espace très-limité; par leurs graines, dans des espaces plus étendus. L'homme les transporte dans l'intérêt de son industrie ou de ses plaisirs dans diverses parties de la terre. Mais la puissance de vie délaisse aussitôt toutes les plantes quand, artificiellement ou naturellement transportées loin de leur climat natal, elles dépassent certaines limites de latitude ou d'altitude. Sans comparer les limites extrêmes qui permettraient une démonstration décisive, ne voyons-nous pas, dans notre propre climat, les ceps de vigne, appartenant à la même espèce, cultivés par les mêmes mains et par les mêmes procédés, donner des vins de qualités fort différentes? Il suffit quelquefois d'un intervalle de quelques mètres pour imprimer à la plante une modification profonde qui différencie radicalement les produits.

Les eaux ne nourrissent pas les mêmes poissons. La mer est habitée par des animaux qui diffèrent non-seulement selon les latitudes, mais encore selon les profondeurs. Si l'on parcourt le rivage, on est frappé d'un fait singulier. On trouve certaines coquilles dans des étendues qui ne dépassent pas un ou deux kilomètres. Plus loin, les coquilles sont différentes et ne tardent pas à être remplacées par des coquilles, maisons vides, ayant appartenu à d'autres animaux. Si les habitants de la mer n'étaient pas cantonnés comme les plantes sur la terre, les coquilles seraient rejetées sur le rivage par le même flux et on les trouverait mélangées et confondues sans ordre. Or, cela n'a pas lieu. Chaque espèce conserve la position que lui a donnée la nature. — Les poissons émigrants, semblables sous ce rapport aux oiseaux voyageurs, traversent les mêmes localités, les mêmes courants, et aux mêmes époques de l'année. S'ils sont chassés, ils modifient leur marche, mais abandonnés à eux-mêmes ils habitent invariablement les mêmes eaux et suivent, dans leur pérégrination, une route toujours identique. Le hareng en est un exemple frappant.

Sous le rapport de l'acclimatement, l'homme n'est pas plus heureux que les plantes et les animaux. Sa faculté d'aller et venir sur le globe et de le parcourir en tous sens a des limites plus restreintes qu'on ne le soupçonne généralement. Il ressort du travail de M. Bertillon que l'on pourrait établir, sur des données certaines, une sorte d'échelle d'acclimatement en ce qui concerne l'Algérie. Les Espagnols viennent en première ligne. Ils vivent dans ce pays, résistent aux maladies endémiques comme les indigènes et y entretiennent leur race par la reproduction. Les Maltais prennent le second rang; les Italiens le troisième. Les Français précèdent les Alle-

mands. Ceux-ci sont le moins aptes à la colonisation. *A priori*, on peut affirmer que les peuples situés au nord de l'Allemagne auraient encore une plus grande difficulté à s'acclimater.

Par contre on peut soutenir que l'échelle d'acclimatement serait entièrement renversée, si le point d'acclimatation était porté vers les pôles au lieu d'être porté vers la ligne équinoxiale. Dans ce cas, l'acclimatement serait plus facile pour les Allemands, mais plus difficile pour les Espagnols. D'où il suit que l'acclimatement s'accomplit d'autant mieux que le climat d'adoption a plus de ressemblance avec le climat où l'on est né et où l'on a vécu. La biologie est en possession de faits assez nombreux pour permettre de généraliser cette assertion et d'en faire une loi.

Il ne faut pas perdre de vue en parlant des climats que cette expression, très-simple en météorologie, exprime des idées très-complexes, appliquée à l'étude des êtres vivants. Climat signifie température, altitude, électricité, état hygrométrique, et beaucoup d'autres conditions connues ou inconnues. Ce n'est donc ni un fait, ni une cause simple : c'est un ensemble qui se résume en un seul mot. Cet ensemble est doué d'une activité propre qui se fait sentir sur tous les êtres vivants. L'organisme humain reçoit, à la longue, de l'influence climatérique des modifications profondes que l'on ne peut méconnaître. Ces modifications se révèlent dans l'état de santé et dans l'état de maladie. Les exemples abondent; j'en citerai quelques-uns :

M. Girard de Cailleux rapporte le fait d'une mortalité considérable survenue dans une population d'aliénés transportés subitement d'un établissement malsain, dans une maison qui remplissait les conditions les plus favorables de l'hygiène. Le fait fit sensation et un magistrat illustre, M. H***, dit en l'apprenant : « Vos malades ont succombé à une indigestion de bien-être. » Le mot était vrai. — M. le docteur Théodore Perrin, médecin de l'établissement de charité des *jeunes filles incurables d'Ainay*, disait dans un compte rendu du 12 février 1847 : « On a dit qu'il serait convenable de transporter cet hospice hors de la ville; cette question nous paraît trop complexe pour la résoudre sans restriction. Le passage de l'air de la ville à celui des champs provoque des améliorations qui n'auraient pas un effet aussi sensible, *si ces enfants eussent passé toute l'année à la campagne* » (p. 16). Mais d'ailleurs, nos anciens maîtres ne pratiquaient jamais d'opération dans les hôpitaux sans avoir préalablement soumis les malades à un séjour plus ou moins prolongé, destiné à leur faire prendre les habitudes nouvelles et, disons le mot, à les acclimater.

Je me résume : 1° L'acclimatement est possible à la condition de ne pas s'éloigner beaucoup de la latitude sous laquelle on est né. — 2° L'acclimatement s'accomplit avec d'autant plus de succès que l'on place son nouveau domicile dans des conditions plus rapprochées de celles dans lesquelles on a vécu. — 3° Tous les êtres vivants, sans exception, doivent vivre dans les lieux désignés par la nature, s'ils veulent acquérir le summum de développement de leurs facultés. — 4° L'homme quoique cosmopolite, c'est-à-dire habitant de la terre entière, est soumis à la loi commune. Les diverses branches de la famille humaine ont reçu en partage certaines parties du globe qu'elles ne peuvent impunément abandonner.

M. *Millot* rappelle que, dans son *Histoire de Saint-Domingue,* Moreau de Saint-Merry prétend que l'acclimatement des Français y était aussi complet que celui des Espagnols. Seulement les premiers envoyaient leurs enfants faire leurs humanités

dans la mère-patrie, probablement pour les soustraire aux influences pernicieuses du climat, si graves pour le jeune âge. D'après le même écrivain, le *premier colonisateur* de l'île était M. Barré de Saint-Venant, ingénieur hydraulique.

M. *Legoyt* ne croit pas qu'il faille rejeter les documents relatifs à la mortalité militaire européenne dans les régions intertropicales, comme indice des possibilités d'acclimatement de la race européenne dans ces régions. Et d'abord ils constituent les seuls renseignements véritablement dignes de foi que l'on possède sur la question. D'un autre côté, lorsqu'on voit cette mortalité varier très-sensiblement et constamment d'une région à une autre, pour les mêmes individus placés exactement dans des conditions identiques de force, de constitution, d'âge et d'alimentation et soumis à la même discipline, il est bien difficile de ne pas en conclure que l'influence climatérique de ces régions est différente et que, par suite, l'acclimatement y est plus ou moins facile. Quand nous voyons, par exemple, les garnisons françaises de nos Antilles, ou de la Guyane, ou du Sénégal, ou de l'Inde payer constamment un tribut énorme à la mort, tandis qu'à Taïti, elles ont une mortalité inférieure à celle de la mère-patrie, il est impossible de ne pas admettre que le climat de Taïti se prête beaucoup plus que nos autres colonies à l'acclimatement européen. Il importe, à ce sujet, de remarquer que le soldat arrive dans les régions intertropicales précisément à l'âge de l'immigrant ordinaire et dans une situation bien meilleure sous tous les rapports, puisqu'il est vêtu, nourri et le plus souvent logé dans les conditions voulues par le climat, et qu'en cas de maladie, il reçoit les soins médicaux les plus intelligents. Or si, malgré une hygiène aussi favorable, sa mortalité est notablement supérieure à celle de la mère-patrie, on se demande quelle sera celle de l'émigrant de même origine, placé, au point de vue de la défense contre les influences climatériques, dans une position incomparablement moins bonne? Dira-t-on que le soldat est exposé à des dangers d'une nature particulière, que la nature de son service, que les fatigues qu'il entraîne compromettent sa santé et sa vie? Rien n'autorise une pareille supposition. Dans tous les cas, ce service, étant le même dans toutes les colonies, devrait y déterminer les mêmes conséquences.

Enfin il est une autre raison pour que l'émigrant européen soit plus sévèrement éprouvé par le climat que le soldat, c'est que le premier se rend directement du pays d'origine au pays de destination, tandis que le second est soumis à un acclimatement progressif. C'est ainsi que l'Angleterre envoie d'abord à Malte ou à Gibraltar, puis aux Bermudes les troupes destinées à tenir garnison dans l'Inde, et que la France fait séjourner le plus longtemps possible dans les départements du Midi les régiments qu'elle enverra plus tard en Algérie.

Maintenant il est évident que la mortalité militaire ne permet pas de décider complétement la question d'acclimatement, puisque le soldat ne se marie pas, que par conséquent il ne forme pas souche dans le pays, et qu'en outre il n'y fait qu'un court séjour.

Pour finir, en ce qui concerne cette mortalité, je crois que, pour en déduire des conséquences exactes au point de vue des influences climatériques, il serait nécessaire d'en étudier la marche pendant le plus grand nombre d'années possible, et qui n'a pas été fait jusqu'à présent par les statisticiens qui ont écrit sur la matière, parce que les documents ont manqué ou leur ont manqué. Or j'avais, il y a quelques jours, sous les yeux une lettre fort remarquable adressée au journal le *Times* par un médecin militaire anglais, le docteur Franklyn, sur le mouvement décrois-

sant des décès des garnisons anglaises dans les principales colonies de son pays. Il y établit péremptoirement le fait de cette décroissance, et souvent dans des proportions très-considérables, depuis le commencement de ce siècle; ce qui semblerait indiquer qu'avec certaines précautions au point de vue, par exemple, d'un acclimatement progressif, du choix d'un meilleur emplacement pour les casernes, d'une meilleure construction de ces casernes, d'un régime mieux approprié aux exigences du climat, enfin d'un service moins pénible, on a pu conserver un grand nombre de soldats voués antérieurement à une mort certaine.

Un mot, en terminant, au sujet de la différence de mortalité dans l'île de Cuba entre la garnison et les habitants. Cette différence est telle, qu'il est permis de suspecter l'exactitude des relevés de l'état civil en ce qui concerne la population civile. Et d'abord, M. Ramon de la Sagra, qui a publié ces relevés pour des années différentes, et tantôt pour l'île entière, tantôt pour une partie seulement, a omis de nous dire s'ils s'appliquent à l'armée comme aux habitants. Il serait possible, en effet, que la mortalité militaire fût l'objet d'un état civil spécial et, dans ce cas, nous ne connaîtrions que la mortalité civile seulement, rapportée à une population qui comprendrait à la fois la troupe et les habitants. En dehors de l'obscurité qui règne sur ce point essentiel de la question, il importe de dire que M. de la Sagra n'a publié les documents qui nous occupent que sous toutes réserves et même en élevant des doutes très-graves sur leur valeur. Il est surtout un relevé qui lui paraît tellement extraordinaire, qu'il n'ose pas le reproduire, c'est celui des mariages de 1855 à 1857. De l'une à l'autre de ces trois années, en effet, la diminution est si forte, si insolite, si inexplicable, qu'il se décide à ne pas utiliser la communication qui lui en a été faite. Or si le registre des mariages est inexact, que penser de celui des décès? Au surplus, M. de la Sagra est le même auteur qui a écrit, dans la première édition de son livre sur Cuba, que la race européenne ne s'y maintient qu'à l'aide d'un croisement continu avec de nouveaux arrivants. Or, d'après les renseignements publiés par le même écrivain, le flot de l'immigration espagnole y monte sans relâche, ce qui expliquerait, dans une certaine mesure, le petit nombre relatif de décès civils, les immigrants étant presque tous adultes, c'est-à-dire arrivant à l'âge qui donne le moins de décès.

Cette discussion terminée, M. Loua donne lecture d'un travail sur les résultats (publiés jusqu'à ce moment) du recensement de 1861 dans le nouveau royaume italien.

La séance est ensuite levée.

II.

De l'acclimatement des diverses races.

Il résulte d'une longue investigation à laquelle je me suis livré, au sujet de l'acclimatement, que deux éléments dominent le problème : la question de races, de types humains et celle de la grandeur de l'écart entre le climat que l'on quitte et celui où l'on se fixe. On a divisé communément cet écart en deux, désignés, l'un par l'expression de *petit acclimatement*, l'autre de *grand acclimatement.*

Hygiénique et médicale par le fond, cette question devient statistique par la méthode dont sa solution exige l'emploi. C'est donc surtout la partie statistique de

cette recherche qui fera l'objet du travail qui suit. J'y ai consigné des résultats que je crois nouveaux, notamment sur l'aptitude remarquable du sang espagnol à l'acclimatement dans les climats intertropicaux.

Les Antilles sont ici un champ d'étude précieux, parce qu'elles présentent, dans une étendue restreinte, un climat parfaitement identique et des variétés humaines ou au moins des nationalités fort distinctes vivant sous ce climat, comme les Anglais, les Français, les Espagnols, les Nègres et les Métis. Or, chacun de ces groupes a une manière particulière de se comporter dans ce milieu climatérique et social.

On sait aujourd'hui l'opinion qui prévaut en Angleterre ; c'est celle de notre collègue M. Boudin[1]. Les Anglais se prononcent carrément contre la doctrine de l'acclimatation et, il faut l'avouer, cette doctrine est solidement appuyée et par la statistique et par l'état physique et moral du planteur anglais. Je crois donc devoir renvoyer aux documents anglais pour cette partie de la question qui me paraît suffisamment démontrée et j'aborde immédiatement celle qui touche aux colonies françaises des Antilles (Martinique et Guadeloupe).

Le tableau suivant renferme tout ce que nous savons du mouvement de la population blanche et de couleur à la Martinique.

DATE.	Population résidante			OBSERVATIONS.
	blanche.	de couleur.	Total.	
—	—	—	—	—
1635	100	»	100	
1664	2,078	2,437	4,515	Ces premiers colons augmentent rapidement par l'immigration française et par la traite.
1701	6,961	17,355	24,316	
1738	15,000	59,073	74,073	
1769	12,069	76,473	88,542	La guerre des colonies contre l'Angleterre a coupé court à l'immigration et par suite à l'accroissement de la population blanche. (Rufz.)
1778	12,000	83,000	95,000	
1831	»	»	119,716	
1848	9,500	110,900	120,400	La traite est abolie, puis l'esclavage. (*Statist. de France*, t. Ier.)
1859	8,000?	»	»	Plus 14,000 ouvriers immigrés. (*Tableau officiel.*)
1861	»	»	119,560	

Ainsi la population blanche de la Martinique s'accroît par l'immigration jusqu'en 1740, où elle s'élève à 15,000 blancs et près de 59,000 hommes de couleur (Rufz). Ceux-ci continuent à s'accroître, sans doute, par la traite. Mais la guerre des colonies, sous le fatal règne de Louis XV, arrête l'immigration et on voit alors la population blanche diminuer. En 1769, elle n'est plus que de 12,069 ; en 1778, nous la trouvons encore à 12,000 ; en 1848, elle est tombée à 9,500. A cette date la population de couleur étant de 110,900, le nombre total des habitants s'élève, créoles et hommes de couleur compris, à 120,400. Or, en 1861, les *tableaux officiels*, qui depuis 1848 ne distinguent plus les créoles, annoncent une population totale de 119,560, dont plus de 14,000 ouvriers indiens, chinois, etc., engagés temporairement.

Ainsi la population s'est accrue tant qu'ont duré l'immigration et la traite. La population blanche a *diminué* dès que l'immigration s'est arrêtée ; et, depuis la suppression de la traite, la population de couleur elle-même paraît être stationnaire.

Dira-t-on que ce sont les bouleversements politiques et la guerre qui ont amené

1. Voir les deux remarquables articles publiés par M. Boudin dans ce Recueil, année 1860, pages 29 et 122. (*Note de la Rédaction.*)

ce dépeuplement? Ce serait une erreur démographique. Guerre et révolution n'arrêtent pas l'essor d'une population qui a, à souhait, une terre fertile à cultiver. Les mêmes commotions, et bien aggravées, ont désolé l'Acadie, le Canada et la France elle-même; elles n'ont pas arrêté le développement de leur population et l'énergie avec laquelle elle tend à se proportionner au travail disponible, c'est-à-dire aux subsistances. Ne voit-on pas d'ailleurs que, depuis 1848, et même depuis 1831, la population de la Martinique, pour laquelle la terre et le travail abondent, est restée stationnaire! En vain, pour solliciter l'immigration, on s'écrie en 1849: «Nous ne sommes pas 10,000 (blancs); le quart des terres à peine est cultivé... Les colons ont presque à discrétion la farine de manioc, du poisson frais. Le porc, la volaille, les bestiaux s'élèvent presque sans soin, etc., etc.» Cette population diminue! Et pourtant ces blancs privilégiés ont le nègre pour les exempter de tout labeur fatigant, et surtout de la culture de la terre, du travail meurtrier des sucreries, qui amène une mortalité de 100 à 120 pour 1,000! N'importe, il y a, en moyenne, au moins 11 nègres pour 1 blanc, on peut dire pour nourrir un blanc. Il s'est même produit un fait très-remarquable depuis l'abolition de l'esclavage. Les nègres que le bâton ne menace plus, ne voulant plus, sans doute, fournir la même somme de travail que par le passé, et la fécondité étant inhabile à fournir des hommes dans la mesure du travail, on a dû aller chercher à grands frais de médiocres ouvriers, Indiens, Chinois, Nègres, immigrés de passage, qui, à la fin du contrat à temps auquel ils se sont engagés, ont droit au rapatriement. La Martinique, depuis 1848, a reçu plus de 14,000 de ces mercenaires Ainsi, voilà une population blanche de 8 à 9,000 hommes, qui vit dans l'abondance par l'exploitation de plus de 125,000 hommes de couleur, et qui a peine à se maintenir, qui décline même.

Ce résultat est tout à fait caractéristique et nous force à conclure, contrairement à M. Rufz, que l'acclimatement des colons *français* dans les Antilles, bien loin d'être un fait accompli, paraît plutôt avoir abouti à une dégénérescence, légère peut-être quand on regarde les individualités, mais certainement profonde pour la collectivité, puisque ces créoles ont perdu une des facultés les plus inhérentes aux êtres vivants, celle de se conserver, de se développer en proportion des subsistances.

D'un autre côté le docteur Rochoux, qui a longtemps pratiqué la médecine à la Guadeloupe, déclare que les familles blanches de cette colonie non retrempées de temps à autre par un croisement européen, ne tardent pas à s'éteindre dès la troisième ou la quatrième génération. M. Rufz répond que les générations échappent, se *fondent* en France aussi bien qu'aux Antilles. Mais il admet que l'émigrant aux colonies ne doit pas rompre absolument avec l'Europe; qu'il est bon qu'il s'y retrempe par intervalles. Il va même jusqu'à déclarer que « des régiments entièrement coloniaux qui ne seraient pas renouvelés, dans la pensée qu'un séjour continuel les acclimaterait mieux, finiraient en peu d'années par se fondre entièrement. »

Ces deux déclarations de deux éminents médecins coloniaux ne sont pas différentes au fond; et la pratique constante des colons anglais les confirme. L'une et l'autre signifient que c'est en empruntant incessamment une force nouvelle au sol, au sang vivifiant de la patrie, que le Français peut résister au climat des Antilles, redoutable athlète, sous l'étreinte duquel le faible colon est étouffé comme Antée dans les bras d'Hercule, quand il est absolument séparé du sol natal!

Ce que nous venons de dire de la Martinique s'applique également à la Guadeloupe, qui a même latitude, même climat, même population. Là aussi, malgré l'insuffisance des documents officiels, dont les éléments sont même souvent contradictoires, il est évident que la population blanche est stationnaire. La mortalité de nos garnisons françaises est d'ailleurs la même dans les deux colonies (0.092).

Nous réunissons la Guyane française à ce groupe climatérique. Elle offre cependant des différences assez marquées qui mériteraient peut-être une étude spéciale, si les documents officiels le permettaient. Nous remarquerons seulement que l'acclimatement du Français y paraît encore plus précaire que dans les îles. La fièvre jaune y est moins fréquente, mais l'influence palustre s'y fait beaucoup plus sentir, et avec des conséquences beaucoup plus graves. Aussi cette colonie compte-t-elle à peine 1,100 créoles français.

Un ancien gouverneur de Cayenne, Masclavy de Beauveset (1742), donne la statistique suivante de la mortalité de ses administrés pendant son séjour de 9 années (Thèse de Éd. Michaud).

	Durée du séjour.								
	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	6e année.	7e année.	8e année.	9e année.
Mortalité sur 1,000 colons.	15	19	42	21	60	75	82	102	125

Ce document intéressant montre, avec l'innocuité relative du premier temps du séjour, le danger de le prolonger malgré les fallacieuses promesses d'un ciel éblouissant et d'une végétation merveilleuse, sur lesquels voyageurs et immigrés de passage se sont tous extasiés. Il nous explique comment cette ravissante Guyane a reçu tant d'émigrants et en a gardé si peu, pourquoi ceux qui survivent sont d'un aspect si triste, si apathique, si maladif. «Une dégradation manifeste, écrit un jeune médecin militaire plein de talent, Éd. Michaud, que la fièvre jaune vient d'enlever à Vera-Cruz, s'est emparée de l'organisme. Une lenteur maladive des mouvements caractérise l'acclimaté. Son pouls est faible et mou, sa respiration lente... Ses forces amoindries ne sont pas capables d'efforts soutenus; elles s'exaltent et tombent vite... » Ainsi, la résistance à l'invisible méphitisme des lieux diminue en proportion de la durée du séjour.

La région des Antilles ne paraît pas plus favorable à la race anglo-saxonne qu'à la nôtre. Leurs garnisons, mieux choisies, mieux surveillées (les enquêtes en font foi), y sont frappées, presque comme les nôtres, d'une mortalité quadruple (0.060) de celle qui leur appartient dans la mère-patrie. Le docteur Nott nous apprend que les Anglais des Antilles ont soin d'envoyer élever leurs enfants en Angleterre; qu'eux-mêmes perdent, avec les traits caractéristiques de leur race, leurs qualités intellectuelles; que leur vieillesse est anticipée, leur vie moyenne raccourcie, ainsi que les tables d'assurances sur la vie en font foi. D'un autre côté, leur instinctive aversion pour la négresse se prête mal à une nombreuse population de sang mêlé; d'ailleurs ces mulâtres à sang anglais ne réussissent pas, meurent vite et ont une postérité débile qui ne tarde pas à s'éteindre.

Il en est tout autrement des *Antilles espagnoles*, quoique leur station et leurs conditions météorologiques soient les mêmes que celles des Antilles anglaises et françaises !

Les documents officiels sur Cuba et ceux que M. Ramon de la Sagra a publiés dans ce journal, nous montrent que la population blanche s'est élevée, par un ac-

croissement régulier, de 96,440 en 1774 (R. de la Sagra), à 793,484 en 1861 (documents officiels). Quoique l'immigration entre pour une certaine part dans cette étonnante progression, ainsi que le prouve la relation un peu anormale des sexes, le mouvement intérieur de la population témoigne énergiquement de son développement propre. Voici, en effet, quel a été le mouvement de la population blanche de Cuba dans la période 1849-1857 :

Population moyenne, 530,871. — Décès (ann. moy.), 12.623. Coefficient de mortalité, 0.0238 ; soit environ 24 décès sur 1,000 habitants.

Baptêmes (ann. moy.), 21,640. Coefficient de natalité, 0.0408 ; soit environ 41 naissances sur 1,000 habitants.

Ainsi ces créoles espagnols ont une mortalité *moindre qu'en Espagne* (0.0270) et à peu près égale à celle de France, qui oscille de 0.023 à 0.024. Les naissances donnent un excès constant et très-marqué sur les décès, et la natalité ou fécondité (0.0408) est aussi supérieure à celle d'Espagne (0.0360).

Ces mouvements de population, qui se confirment les uns les autres, ne peuvent laisser un moment de doute : la race espagnole s'acclimate à Cuba !

Mais elle paye les frais de son acclimatement, car la garnison espagnole fournit une mortalité de 0.072, plus forte que celle des garnisons anglaises. Dans cette funèbre annualité la fièvre jaune entre pour 0,027. Elle attaque chaque année 82 hommes sur 1,000 (effectif), et elle tue de 18 à 53 p. 100 de ceux qu'elle atteint; en moyenne 31 p. 100.

La forte mortalité de la garnison espagnole contrastant avec l'évidente prospérité des créoles, témoigne que les mortalités militaires ne peuvent servir de mesure à la faculté d'acclimatement ! cette observation nous paraît capitale. Il paraît se faire en faveur de la race espagnole un véritable acclimatement par sélection. Tous ceux dont l'organisation n'est pas appropriée au climat disparaissent, les autres ne tardent pas à prospérer et à jouir d'une remarquable fécondité, en rapport sans doute avec les ressources facilement croissantes de cette perle des Antilles.

Nous n'avons pas autant de détails pour *Porto-Rico*, mais le peu que nous en savons suffit pour confirmer notre conclusion. Là encore la race espagnole prospère, se multiplie, comme la nôtre au Canada. En effet, Bescherelle, dans son Dictionnaire de géographie (1857), donne la population de Porto-Rico sans doute d'après le recensement de 1851 ; et les annuaires de la statistique officielle d'Espagne la donnent pour 1854, 1860 et 1861. Nous voyons ainsi que la population blanche, qui était de 188,970 à la première époque, s'élève, par un accroissement continu, en dix ans seulement, à 300,406 ; que de même les hommes de couleur (nègres et mulâtres) passent de 127,400 à 241,037 ; mais que le nombre des esclaves reste stationnaire (41,818 en 1851, 41,738 en 1861) et tend plutôt à diminuer.

Quoique ce prodigieux accroissement de la population blanche soit sans doute le résultat complexe de l'immigration et de l'excès des naissances sur les décès, il n'en témoigne pas moins du facile acclimatement de la race espagnole ; et la continuité, la persévérance de son émigration aux Antilles, s'explique précisément par cette facile adaptation au climat cubain. Cependant Bescherelle rapporte qu'à la fin du dix-septième siècle les Anglais s'étant emparés de Porto-Rico, furent forcés par les maladies de l'abandonner peu de temps après. Ce fait est précieux, en ce qu'il met,

pour ainsi dire, en présence la profonde différence de deux races au point de vue de l'aptitude à l'acclimatement.

Rappelons ici que la race espagnole actuelle est très-vraisemblablement une résultante complexe de plusieurs rameaux indo-européens (celtes, romains, visigoths) fondus :

a) Avec la race primitive ibérienne (lusitanienne et cantabre), que le savant philologue G. Eichhoff suppose, d'après les affinités du langage, originaire de Chaldée par l'Afrique ;

b) Avec la race syro-arabe (sémite), par Tyr, qui, dès les temps les plus reculés, avait colonisé les côtes de l'Ibérie, et surtout par Carthage, longtemps métropole de l'Ibérie ;

c) Avec les Maures d'Afrique qui, dans les temps modernes, ont possédé l'Espagne pendant une longue suite de siècles, avec un éclat et une puissance très-favorables aux croisements.

Par ces origines on peut affirmer que le sang africain a été par trois fois largement infusé dans les veines espagnoles, et que la température élevée de cette péninsule a dû conserver à ce sang sa facile adaptation aux climats tropicaux. Ne doit-il pas aussi à ces origines africaines des rapports plus faciles avec la race nègre, avec la négresse notamment, rapports dans lesquels M. Rameau voit la grandeur du génie catholique! Catholicisme ou organisme, l'Espagnol se croise bien plus volontiers avec le nègre que tout autre Européen. « Les Espagnols et les Portugais, disait déjà le père Labat en 1700, parmi lesquels ce crime (unions illégitimes) est aussi ordinaire qu'il est rare dans nos Antilles françaises.... » Mais tandis que le mulâtre de l'Anglo-Saxon est débile et presque sans postérité, le mulâtre espagnol est fort, vivace et capable d'une longue lignée. Aussi une nombreuse population mulâtre à tous degrés abonde-t-elle aux Antilles espagnoles, et on ne saurait douter que, par elle, et au grand bénéfice de l'acclimatement, un peu de sang nègre ne s'infiltre dans la population créole.

Acclimatement des races noires aux Antilles. — Cet acclimatement a été nié par M. Boudin. Malgré l'autorité de ce savant et laborieux hygiéniste, nous ne croyons pas que les documents, éclairés par la science sociale, autorisent cette négation. Il est vrai qu'aux Antilles la mortalité des nègres esclaves et même libres est considérable, qu'elle égale et très-souvent dépasse le nombre des naissances. Mais, après un examen attentif des conditions du problème, il nous a paru que d'autres causes plus réelles, plus actives que l'acclimatement proprement dit, pouvaient déterminer cet excès de mortalité. C'est tout d'abord l'état misérable qui résulte partout de l'esclavage, ou d'une condition sociale peut-être plus misérable encore, puisque l'infériorité de la population nègre la met partout à la merci du blanc, dont elle est, libre ou esclave, la bête de somme. Doués d'une intelligence suffisante pour sentir leur misère et leur infériorité, mais n'en ayant pas assez pour en sortir, ces malheureux sont voués partout aux travaux les plus malfaisants, les seuls dont ne les repousse pas la concurrence victorieuse du blanc.

D'ailleurs ces races déshéritées disparaissent pour moins que cela. En Afrique, en Amérique, en Océanie, dans leur propre pays, il semble que le simple contact de notre civilisation les fasse mourir ; c'est en quelque sorte sur le sol de cette civilisation qu'ils ne peuvent s'acclimater !

Ainsi, dans nos possessions du Sénégal, il ne peut, pour les nègres, être question d'acclimatement; ils sont chez eux : et cependant leurs décès y surpassent constamment leurs naissances. L'année 1860, qui présente cette différence à son moindre degré, donne, pour une population de 14,450 individus (dont 200 Européens), 438 naissances pour 698 décès. Dans les îles coloniales les plus salubres des côtes africaines, Maurice et la Réunion, où l'influence palustre est presque nulle (et les nègres sont loin d'être invulnérables à ce méphitisme), la population nègre disparaît rapidement. Dans les îles de l'Océanie, notre simple contact, nos rapports les plus bienveillants, les œuvres pies de nos missionnaires, sont marqués par la dépopulation! Évidemment, il y a là un fait des plus étranges, mais qui appartient à une autre question. Quoi qu'il en soit, dans nos colonies, sous l'influence des misères et de l'ignorance inhérentes à la servitude, on peut dire que cette dépopulation est normale. En Europe, les grands centres de misère et d'industrie offrent d'ailleurs, très-souvent, le même phénomène.

Je viens de montrer que le climat pouvait être innocent de cette dépopulation... je vais prouver qu'il l'est.

Constatons d'abord, avec M. Boudin, que c'est aux colonies anglaises qu'elle est le plus marquée; que dans les colonies françaises (en confondant en un seul bloc tous les hommes de couleur) il y a équilibre; mais que, dans les Antilles espagnoles, la population de couleur prospère et se multiplie. Pour Cuba, les documents produits par Ramon de la Sagra nous fournissent les éléments d'une précieuse analyse, en donnant à part la population *libre* de couleur et la population *esclave*. Or celle-ci diminuerait ici comme ailleurs, si elle n'était incessamment renouvelée par la traite clandestine. Mais la population libre de couleur (nègres et mulâtres) se maintient et s'accroît par ses propres forces! Voici son mouvement :

Dans la période quinquennale 1851-1855, prise au hasard, Ramon de la Sagra trouve, pour une population de 186,072, 7,350 baptêmes et 5,448 enterrements; ce qui donne une natalité de 0.0395 et une mortalité de 0.0293 (soit environ 39 naissances et 29 décès sur 1,000 habitants). Ainsi l'accroissement de cette classe de population confirme son mouvement et partant son acclimatement. En 1841 elle comptait environ 153,000 âmes; d'après le dernier recensement (1861) elle s'élevait à 232,000. A Porto-Rico, la même progression s'observe. Prétendrait-on qu'il s'agit surtout du mulâtre espagnol et que le mélange avec le blanc a donné au nègre l'acclimatement? Mais si l'on refuse l'acclimatement au blanc comme au noir, pourquoi l'accorder à leur mélange? Quant à nous, qui avons prouvé l'acclimatement de l'Espagnol, nous avons aussi trouvé jusqu'à présent que, sur les lignes isothermes, l'acclimatement est facile; c'est le cas du nègre transporté dans les Antilles. Un seul fléau nouveau pouvait faire douter de son acclimatement : c'est la fièvre jaune, qui ne règne pas ordinairement en Afrique. Mais le nègre jouit presque de l'immunité pour cette terrible maladie, et, malgré quelques faits contradictoires, dont on a exagéré la signification, nulle immunité relative n'est mieux avérée. « J'affirme, écrit le docteur Nott, qui réside à Mobile, localité à esclaves et où la fièvre jaune fait de fréquentes apparitions, j'affirme qu'un quart de sang nègre vaut mieux pour braver la fièvre jaune que la vaccine pour la variole.... » Et ailleurs : « Le danger de la fièvre jaune pour le mulâtre croît avec la quantité de sang blanc. » Quant au miasme paludéen, contre lequel le nègre est moins armé, il existe plus en Afrique que dans les Antilles.

L'acclimatement facile du nègre dans les Antilles était donc présumable ; or, nous croyons avoir montré que les faits allégués comme contraires reconnaissent d'autres causes et ne préjugent rien dans la question ; que la prospérité des libres de couleur dans les Antilles espagnoles démontre cet acclimatement, tandis que la seule considération tirée de l'état de l'esclavage autorise le doute. Ce double fait nous a confirmé dans la pensée que c'est à l'état social, et non au climat, qu'il faut attribuer la dépopulation noire.

Les *États-Unis du Sud* nous offrent la même solution sous un autre aspect. Dans les États du Nord, à peu près isothermes avec notre France, les blancs travaillent eux-mêmes, ils n'ont que faire de l'esclave. Partant ils ont été philanthropes et ont aboli l'esclavage, avec d'autant plus de raison que le travailleur nègre paraît mal supporter leur climat. Il est constant que le nègre, rendu à la liberté, meurt plus vite dans ces États (Nott). Mais sa condition sociale, le mépris et la misère qui l'étreignent ne nous permettent pas de présumer ce qu'il pourrait devenir dans une autre situation. La philanthropie du Yankee est sérieuse, mais toute théorique ; instinctivement il n'a aucune sympathie pour le nègre, dont le voisinage lui répugne ; dur et hautain, il abhorre également l'esclavage et l'esclave. Il fait antithèse à l'Espagnol, auquel l'esclavage ne répugne nullement, qui continue à alimenter la plus affreuse industrie, la traite clandestine, qui n'a aucun préjugé contre la négresse, la mulâtresse (le mulâtre lui-même a ses succès). Ces faits de l'ordre moral ne sont pas indifférents à l'appréciation des lois de l'acclimatement. Dans les États du Sud au contraire, isothermes avec notre Algérie, c'est le blanc qui ne peut supporter le travail : pour le planteur, le travail du nègre étant une condition absolue de fortune et même d'existence, l'esclavage passe à l'état de dogme. Mais là aussi (le docteur Nott nous l'apprend sans nul mystère) les esclaves cultivant le riz, et plus encore ceux qui travaillent au sucre et au coton, succombent dans les plus larges proportions. Aussi ces États, producteurs de coton et de sucre, sont-ils dits « États consommateurs », consommateurs d'esclaves ! le noir transformé en une balle de coton ! Comme il s'agissait de reproduire ce nègre, la traite étant devenue difficile et onéreuse, les États dont le sol aride produisait mal le coton et le sucre, se sont emparés de cette production ; on les a appelés les « États éleveurs ». Là, le nègre, la négresse surtout, sont entretenus, nourris, dressés au point de vue du croît. Dans ce but, on les soumet à un travail modéré, et on cherche, par une sélection intelligente, à faire surgir les qualités requises pour la reproduction. Ces éleveurs, eux, ont résolu le problème de l'acclimatation et, grâce à leur étrange industrie, la multiplication de la race nègre aux États du Sud est un fait acquis. Jusqu'en 1808, époque à laquelle s'arrête l'importation d'Afrique, on n'avait introduit que 400,000 nègres environ ; en 1860 (avant la guerre) on en comptait 4 millions dans les États du Sud ! En 50 ans, la population noire a décuplé entre les habiles mains des éleveurs !

Je passe maintenant à notre *Algérie*.

Voici d'abord un résumé général de ses mouvements de population comparés à ceux du territoire français. Dans le tableau qui suit, le mot *natalité* indique le rapport des naissances à la population, et le mot *mortalité* le même rapport aux décès. Il suffit de multiplier par 1,000, ou de reculer la virgule de trois chiffres vers la droite, pour avoir le nombre des naissances ou des décès pour 1,000 habitants.

		Périodes.				
		1835-1840.	1841-1850.	1851-1855.	1834-1855.	1849.
France. . .	Natalité.	0.0281	0.0273	0.0260	0.0271	0.0275
	Mortalité	0.0234	0.0232	0.0240	0.0234	0.0274 (à Paris: 0.457).
Algérie. . .	Natalité	0.0360	0.0360	0.0407	0.0380	0.0460
	Mortalité[1]	0.0501	0.0506	0.0484	0.0490	0.0930 (à Cherchell: 0.324).

Si, au lieu des moyennes, nous reproduisons les oscillations les plus ordinaires de la mortalité dans la période 1835-1855, nous avons: 0.020 à 0.025 pour la France; et 0.040 à 0.056 pour l'Algérie. Si, au lieu des années, nous considérons les valeurs moyennes des localités donnant les mortalités *maxima* et *minima*, les oscillations beaucoup plus marquées sont environ de 0.028 à Bougie; de 0.062 à Bone et à Blidah et presque autant à Constantine.

Dans la seconde période (1851-1855) on compte encore 48 décès et seulement 41 naissances sur 1,000 colons. Mais la signification de ces rapports change, si, au lieu de les prendre en eux-mêmes, nous les rapportons aux autres; car la natalité s'est accrue dans une forte proportion et il importe de se rappeler qu'une augmentation de naissances a pour conséquence nécessaire (*la mortalité de chaque âge restant la même*) une augmentation de la mortalité générale, parce que, dans cette mortalité générale, celle de la première enfance qui est si considérable, entre pour une plus large part. Ainsi, par le seul fait de l'augmentation des naissances, on devait s'attendre à une aggravation de la mortalité générale; eh bien, c'est *le contraire que l'on observe:* la mortalité s'est atténuée.

Nous aurions voulu suivre de plus près et pour des années plus récentes ces mouvements de population; mais les documents nous ont fait défaut. D'une part, l'administration a modifié ses cadres, de l'autre, elle n'a publié aucun renseignement pour les années 1857 et 1858; enfin elle n'a donné, pour les suivantes, que des chiffres les plus sommaires.

Pour avoir une succession d'années plus longue, nous reprenons 1855 et nous trouvons dans la période 1855-1862 une natalité de 0.032 avec une mortalité de 0.038 (en France, pour la même période, 0.026 et 0.024). Dans la petite période 1859-1862 les coefficients sont encore plus favorables: natalité 0,039, mortalité 0.030. Mais pourquoi l'administration a-t-elle gardé dans ses cartons les faits afférents à 1857 et 1858?

Mouvement de la population civile européenne en Algérie de 1855 à 1862.

Années.	Nombres absolus.			Coefficient de		Sur 1,000 colons combien de	
	Population.	Décès.	Naissances.	Mortalité.	Natalité.	Décès.	Naissances.
						(Nombres ronds.)	
1855	163,959	6,627	6,219	0.0405	0.0379	40	38
1856	169,186	5,120	6,872	0.0303	0.0410	30	41
1857 et 1858 . . .	L'administration a cru devoir s'abstenir!						
1859	201,817	6,637	6,683	0.0329	0.0331	33	33
1860	201,466	6,365	7,840	0.0316	0.0389	32	39
1861	205,888	5,850	7,659	0.0284	0.3740	28	37
1862	204,877	5,903	8,648	0.2880	0.0424	29	42
1855-1862.	191,200	6,084	7,320	0.0318	0.0385	32	38
1859-1862	203,512	6,189	7,707	0.0304	0.0378	30	39
France dans la période 1855-1860.				0.0237	0,0265	24	26

1. Cette dernière ligne est obtenue en prenant la moyenne des mortalités annuelles.

Ainsi l'Algérie, après avoir fourni, pendant une période de 35 années, une grande mortalité, et un déficit marqué dans la balance des naissances avec les décès, serait enfin entrée dans une période de mortalité décroissante et de naissances supérieure aux décès.

Cependant tout en enregistrant avec empressement cet heureux résultat, nous croyons qu'il serait prématuré de conclure déjà dans le sens de l'acclimatement (et ce qui suit va prouver combien cette réserve est prudente en ce qui concerne la race française). La Martinique, la Guadeloupe, l'Islande, ont eu aussi leurs beaux jours. La première génération, sans doute, comme en Algérie, est tombée rapidement, moissonnée par les durs travaux de l'installation. Celles qui l'ont suivie (envoyées par l'immigration) ont d'abord paru prospérer. Mais ces climats extrêmes n'ont pas tardé à débiliter, chacun à sa manière, la série des générations, et, par un constant effort, ils ont substitué à des ancêtres vigoureux des descendants allanguis et maladifs, à une population croissante une population décroissante. Constatons cependant que l'Algérie n'est pas entre les tropiques; que sa chaleur, le plus ordinairement modérée, est comprise entre $+ 15^o$ et $+ 28^o$. Il est, au surplus, quelques rares localités de l'Algérie (Médéah, Sétif, Bougie), où la mortalité est fréquemment assez faible, où $N > D$ et où cependant la température n'est pas moindre qu'ailleurs.

Mais on trouve en Algérie, parmi d'autres influences inconnues sans doute, trois causes différentes, inégalement distribuées, de détérioration de l'organisme:

a) La température de l'air, presque constamment élevée;

b) Le sirocco ou vent du désert, le même qui, au Sénégal, amène les hépatites. Moins torride en Algérie, parce qu'il se rafraîchit en traversant les sommets glacés de l'Atlas, il est pourtant encore assez brûlant, aride et chargé de sable pour troubler singulièrement l'organisme;

c) Les émanations telluriques et palustres.

Les partisans les plus résolus de l'acclimatement avouent qu'on ne s'accommode pas à ces influences palustres, qu'au contraire, plus on s'y expose, plus on devient sensible à leurs effets. Mais ils résolvent le problème par une brillante hypothèse, dont la réalisation est plus désirable que prochaine. C'est que toute l'Algérie soit défrichée, canalisée, drainée! Quand on songe que la France possède encore tant de marais à dessécher, à drainer, on se demande combien il faudra de siècles d'efforts et de sacrifices de vie humaine pour modifier ainsi hygiéniquement ce territoire, aussi vaste que la France, et dont le sol entier est à assainir.

Je ne nie pas, au surplus, la possibilité, l'importance de pareils travaux et même l'obligation de les entreprendre. L'humanité a assez reçu, en effet, du passé pour devoir à l'avenir une part de son or et de son sang. Espérons d'ailleurs qu'un progrès prochain nous dotera de moyens de défrichement moins meurtriers que ceux qui ont été employés jusqu'ici. Mais je dis, d'une part, que l'achèvement de ces travaux appartient à un lointain avenir; et de l'autre, que l'acclimatement définitif comme résultat de ces améliorations reste encore une hypothèse.

Les médecins, avouons-le entre nous, sont beaucoup trop enclins à croire à la simplicité des phénomènes et à celle de leurs causes. Savons-nous jusqu'à quel point la terre d'Afrique peut être débarrassée des agents inconnus qui engendrent ici des fièvres intermittentes, là rémittentes, là pernicieuses, ailleurs des dyssente-

ries ? Déracinerons-nous du même coup ce *quid ignotum* qui, par exemple, altère tellement l'organisme, que des épidémies, comme celle de 1849, élèvent la mortalité en France à 0.027 (au lieu de 0.023 à 0.024, chiffre normal), en Algérie à 0.093; pour Paris à 0.046, et pour Cherchell à 0.324. Quelques statisticiens optimistes allégent leurs documents de ces fâcheuses épidémies qui gênent leurs conclusions sur l'acclimatement. Mais un des caractères de la non-adaptation d'une race à un climat est justement dans cette nocuité extrême que revêtent les épidémies de passage. Il ne faut qu'un orage, qu'un coup de vent pour emporter ces constitutions ébranlées.

Je ne repousse point l'espérance d'un certain acclimatement, encore moins la possibilité de l'acclimatation; mais pour y arriver plus sûrement et plus vite, j'affirme qu'il faudrait que l'administration nous permît de scruter plus avant certaines données démographiques du problème qu'elle retient dans ses cartons ou qu'elle ne recueille pas. Les gros volumes qu'elle publie sont pleins de détails fort intéressants sur la situation économique de la colonie; mais on regrette que la place accordée aux colons soit de plus en plus restreinte et quelquefois supprimée complétement, comme en 1857-1858. Et cependant des détails suivis sur la population dans ses moindres mouvements, recueillis toujours dans la même forme, fourniraient de précieux moyens de résoudre, sans efforts trop laborieux, les difficultés de l'acclimatement sur cette terre désormais française. L'exemple suivant nous paraît bien propre à le montrer.

Nous avons vu que, dans la dernière période (1855-1862), la population semblait être entrée dans une voie de prospérité; que la mortalité s'était abaissée au chiffre de 0.031. En étudiant avec soin les documents officiels, on y trouve, mais seulement pour les deux premières années (1855-1856) de cette période et pour les deux précédentes (1853-1854), la mortalité de chaque nationalité.

Nous reproduisons, dans le tableau suivant, les éléments et les calculs de cette intéressante analyse.

Mouvement par nationalités de la population civile européenne en Algérie.
(Période 1855-1856.)

NATIONALITÉ.	Nombres absolus.			Rapports ou coefficients de		Sur 1,000 habitants combien de	
	Population.	Naissances.	Décès.	Natalité.	Mortalité.	Naissances.	Décès.
						(Nombres ronds.)	
Espagnols.	42,394	1,946	1,276	0.0459	0.0301	46	30
Maltais	6,425	284	192	0.0440	0.0300	44	30
Italiens	9,287	366	262	0.0394	0.0282	39	28
Français.	89,810	3,710	3,868	0.0413	0.0431	41	43
Allemands (1853-56)	5,452	169	306	0.0310	0.0560	31	56
Divers.	13,200	65	57				
Ensemble . . .	166,568	6,540	5,961	0.0393	0.0357	39	36

Ce tableau fournit un grand enseignement; en effet, à n'en consulter que l'ensemble, il est favorable, puisque la mortalité s'est atténuée, et reste au-dessous de la natalité. Mais le détail nous montre que ces heureux résultats sont dus presque entièrement aux Espagnols, fort nombreux dans la colonie, puis aux Maltais et aux Italiens. — La mortalité des Français est toujours considérable, puisqu'elle surpasse encore leur natalité qui est assez forte. La race allemande n'est pas moins éprouvée, et sa mortalité paraît d'autant plus élevée, qu'elle coïncide avec une faible natalité.

La race espagnole est donc de beaucoup la plus prospère, puisque, malgré sa fécondité supérieure, c'est-à-dire malgré l'accroissement de décès résultant du grand nombre de ses nouveau-nés, sa mortalité dépasse à peine celle des Italiens, notablement moins féconds. Il en résulte que la mortalité de chaque groupe d'âges doit être moindre chez elle que chez aucune des autres nationalités.

Mais un fait fort inattendu et plus caractéristique se manifeste: c'est que la prospérité de l'Espagnol est plus grande sur ce sol africain qu'en Espagne même! En effet, tandis que la natalité, qui est seulement de 0.037 en Espagne, s'élève à 0.046 en Algérie, la mortalité reste la même (0.030) dans les deux pays.

Ainsi, sur ce sol dévorant pour nous, la natalité de l'Espagnol augmente, et sa mortalité *générale* est stationnaire, ce qui signifie que la mortalité de chaque groupe d'âges diminue. Voilà la véritable caractéristique du colon acclimaté et destiné à faire souche. Voilà, suivant nous, l'élément organique sur lequel doit surtout reposer l'espoir de la colonie. Après cet élément vient celui que fournissent les colons maltais, puis italiens.

Nous avons dit ailleurs (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*) comment et dans quelle mesure le sang français peut intervenir dans cette colonisation. Nous avons voulu seulement montrer ici que c'est dans l'analyse des relevés démographiques qu'il faut d'abord chercher les données et les solutions immédiates des questions d'acclimatement et des procédés d'acclimatation, plutôt que dans des *à priori*, dans des espérances dont l'avenir nous dérobe les réalités.

Pour montrer la constance des mouvements que vient de nous révéler l'analyse des deux années 1855 et 1856, les plus récentes que les documents officiels nous aient permis d'analyser, nous avons voulu remonter dans le passé; mais, encore ici, les documents nous ont abandonné et ne nous ont permis de continuer cette enquête que pour les deux années précédentes 1853 et 1854. Nous en avons fait l'analyse par nationalité pour les Espagnols, les Italiens et les Français (le petit nombre des Maltais et des Allemands nous ayant décidé à réunir, en ce qui les concerne, les quatre années, dans le tableau ci-dessus), et le calcul (d'après le même module que précédemment) nous a conduit à des résultats qui confirment la justesse de nos premières conclusions. En effet, les Espagnols ont toujours une natalité de 0.049 et une mortalité de 0.030; les Italiens de 0.038 et de 0.033; les Français, encore moins favorisés, de 0.041 et de 0.052!

J'ajouterai une remarque sur les Maltais. Ils habitent presque tous la province de Constantine, une des localités les plus insalubres, funeste aux Espagnols eux-mêmes, puisque, dans la période 1853-1856, ces derniers y ont fourni 229 décès contre 184 naissances, les Français 4,400 décès et 2,687 naissances. Les Maltais, au contraire, ne cessent d'y prospérer; et si leur mortalité est élevée (0.0351), elle est couverte par les naissances. Ils sont les *seuls* Européens qui y jouissent de ce privilége. Ainsi telle est la précision de l'enseignement démographique, qu'il nous apprend non-seulement que les Espagnols sont les colons élus de notre Algérie, mais encore que les Maltais sont les colons nécessaires et, en quelque sorte, prédestinés de la province de Constantine. D[r] BERTILLON.

III.

L'instruction primaire en France en 1861.

(SUITE ET FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.)

Personnel des instituteurs et des institutrices primaires.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 15 mars 1850, tout Français, âgé de 21 ans accomplis, peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire *public ou libre*, s'il est muni d'un brevet de capacité, ou du diplôme de bachelier, ou d'un certificat de stage délivré par le conseil départemental de l'instruction publique, ou d'un certificat constatant qu'il a été admis dans une des écoles spéciales de l'État ou enfin du titre de ministre non interdit ou révoqué de l'un des cultes reconnus par l'État.

Le certificat de stage est délivré aux personnes qui justifient avoir enseigné pendant trois ans au moins les matières comprises dans la première partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, dans les écoles publiques ou libres autorisées à recevoir des stagiaires. Les élèves-maîtres sont, pendant la durée de leur stage, spécialement surveillés par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

La loi déclare incapables de tenir une école publique ou libre, ou d'y être employés, les individus qui ont subi une condamnation pour crime ou pour un délit contraire à la probité ou aux mœurs, les individus privés par jugement, en totalité ou en partie, des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal, et les instituteurs qui ont été interdits pour cause de faute grave dans l'exercice de leurs fonctions, d'inconduite ou d'immoralité.

Chaque année, le conseil départemental de l'instruction publique nomme une commission d'examen chargée de juger publiquement l'aptitude des aspirants au brevet de capacité, quel que soit le lieu de leur domicile. Cette commission, qui tient au moins deux sessions par an, se compose de sept membres; un inspecteur d'arrondissement pour l'instruction primaire, un ministre du culte professé par le candidat et deux membres de l'enseignement public ou libre en font nécessairement partie. L'examen ne porte que sur les matières énumérées dans la première partie de l'article 23 de la loi, c'est-à-dire l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. Les candidats qui désirent être examinés sur tout ou partie des matières facultatives énumérées au même article en doivent faire la demande à la commission. Les brevets mentionnent les matières spéciales sur lesquelles les candidats ont répondu d'une manière satisfaisante. L'instituteur ne peut, d'ailleurs, enseigner que celles que son brevet mentionne.

L'inspecteur d'académie adresse au recteur les procès-verbaux d'examen, les renseignements divers concernant les épreuves et enfin la liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes à recevoir le brevet de capacité. C'est au recteur qu'il appartient, après avoir apprécié avec soin les conditions de l'examen, de délivrer ce brevet au nom de l'autorité universitaire.

Lorsqu'un instituteur ainsi muni du brevet de capacité ou d'un titre équivalent, veut ouvrir une école primaire libre, il doit déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, lui désigner le local affecté à la tenue de l'école et

donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes. Cette déclaration doit être, en outre, adressée par le postulant à l'inspecteur d'académie, au procureur impérial et au sous-préfet. Elle doit rester affichée, par les soins du maire, à la porte de la mairie pendant un mois. Si, à l'expiration de ce délai, il n'est pas survenu d'opposition soit de la part de l'inspecteur d'académie, soit de la part du maire, l'école peut être ouverte sans autre formalité. S'il y a opposition, elle est jugée par le conseil départemental à bref délai et sans recours, ni appel.

Tout individu pourvu du certificat de capacité ou d'un titre équivalent qui veut devenir instituteur public, c'est-à-dire être admis à diriger une école communale, doit se faire inscrire sur la liste d'admissibilité et d'avancement que le conseil départemental de l'instruction publique dresse chaque année. Les places d'instituteurs publics sont réservées de préférence aux élèves qui sortent des écoles normales primaires; mais c'est ensuite sur la liste d'admissibilité et d'avancement, ou sur la présentation faite par les supérieurs, pour les membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique, que le préfet doit choisir les instituteurs communaux. Les consistoires jouissent du même droit de présentation pour les instituteurs appartenant aux cultes non catholiques.

Mais, en déléguant au préfet le droit de nomination des instituteurs communaux, la loi veut néanmoins que toutes les fois qu'il se produit une vacance d'emploi, c'est-à-dire dans les cas de décès, démission ou révocation des instituteurs, le conseil municipal soit consulté sur le point de savoir s'il y a lieu de faire choix d'un laïque ou d'un congréganiste. Il est dans l'esprit de la loi, qu'à cet égard le vœu du conseil municipal soit accueilli, à moins que des considérations d'ordre public ne permettent pas de s'y conformer.

Aux termes de l'article 8 du décret impérial du 31 décembre 1853, nulle institutrice laïque ne peut diriger une maison d'éducation de premier ordre, si elle n'est pourvue d'un brevet de capacité délivré après un examen portant, comme pour les instituteurs, sur toutes les matières énumérées à l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, et qui comprend, en outre, les travaux à l'aiguille, conformément à l'article 48 de la même loi.

Les lettres d'obédience tiennent lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État.

Nous aurons occasion de voir plus loin qu'en dehors des instituteurs et institutrices munis de brevets de capacité ou de lettres d'obédience, il en est un certain nombre qui n'ont qu'une autorisation provisoire, soit parce qu'ils ne sont pas encore brevetés, soit parce qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge légal. C'est une tolérance qu'on accorde dans des cas de force majeure et exclusivement d'intérêt public, par exemple, lorsque par suite de l'impossibilité de se procurer un instituteur titulaire, la commune se verrait forcée de fermer l'école.

Le nombre des instituteurs des écoles primaires, *publiques et libres*, était, en

1861, de	38,686
et celui des institutrices de	29,332
Total . . .	68,018

nombre égal à celui des écoles.

Ces 68,018 instituteurs et institutrices se répartissaient ainsi qu'il suit entre les écoles de garçons et mixtes et les écoles spéciales de filles, soit laïques, soit congréganistes.

Écoles publiques et libres.

	INSTITUTEURS			INSTITUTRICES			TOTAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES		
	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total général.
Écoles de garçons et mixtes	36,275	2,411	38,686	1,620	1,120	2,740	37,895	3,531	41,426
Écoles spéciales de filles	»	»	»	13,491	13,101	26,592	13,491	13,101	26,592
Totaux. . . .	36,275	2,411	38,686	15,111	14,221	29,332	51,386	16,632	68,018

Indépendamment de ces 68,018 instituteurs et institutrices il y avait : 1° dans les écoles de garçons ou mixtes 10,507 maîtres adjoints ; 2° dans les écoles spéciales de filles 27,630 sous-maîtresses ou surveillantes et 4,215 professeurs externes dont 2,583 hommes et 1,632 femmes.

Ce qui portait l'ensemble du personnel enseignant des écoles primaires à 110,370 individus.

I. *Titres dont les instituteurs et les institutrices étaient pourvus.* — Sur les 41,426 instituteurs ou institutrices des écoles de garçons ou mixtes :

39,666, c'est-à-dire 95.77 p. 100, étaient pourvus du brevet de capacité ou d'un titre équivalent ;
886, soit . . 2.13 p. 100 seulement, avaient des lettres d'obédience ; enfin
874, soit . . 2.10 p. 100, avaient une autorisation provisoire.

Sur les 26,592 institutrices des écoles spéciales de filles :

12,814, soit 48.20 p. 100, avaient un brevet de capacité ;
12,335, soit 46.38 p. 100, des lettres d'obédience ; et
1,443, soit 5.42 p. 100, une simple autorisation provisoire.

En rapprochant ces derniers chiffres du tableau que nous avons donné plus haut, il ressort que sur les 13,101 institutrices congréganistes des écoles de filles 12,335, c'est-à-dire 94.16 p. 100, n'ont que de simples lettres d'obédience et que, par conséquent, les 12,814 brevets de capacité appartiennent presque exclusivement aux 13,491 institutrices laïques.

Sur les 36,275 instituteurs *laïques* 15,956, soit 43.98 p. 100, étaient élèves des écoles normales primaires, et

Sur les 12,814 institutrices pourvues du brevet de capacité 2,230, c'est-à-dire 17.40 p. 100, étaient également élèves d'écoles normales.

II. *État civil.* — Sur les 37,895 instituteurs et institutrices *laïques* des écoles de garçons ou mixtes :

26,525, c'est-à-dire 70.00 p. 100, étaient mariés,
1,472, — 3.88 — — veufs, et
9,898, — 26.12 — — célibataires.

Tandis que sur les 13,491 institutrices *laïques* des écoles de filles

10,053, c'est-à-dire 74.52 p. 100, étaient célibataires,
2,929, — 21.71 — — mariées, et
509, — 3.77 — — veuves.

Voici comment se répartissaient, entre les écoles publiques et les écoles libres, les 38,686 instituteurs et les 29,332 institutrices.

Écoles publiques.

	INSTITUTEURS			INSTITUTRICES			TOTAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES PUBLICS		
	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total général.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écoles de garçons et mixtes	33,253	1,881	35,134	1,620	1,120	2,740	34,873	3,001	37,874
Écoles spéciales de filles	»	»	»	5,905	7,861	13,766	5,905	7,861	13,766
Totaux . . .	33,253	1,881	35,134	7,525	8,981	16,506	40,778	10,862	51,640

Écoles libres.

	INSTITUTEURS			INSTITUTRICES			TOTAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES LIBRES		
	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total.	laïques.	congréganistes.	Total général.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écoles de garçons .	3,022	530	3,552	»	»	»	3,022	530	3,552
Écoles de filles. . .	»	»	»	7,586	5,240	12,826	7,586	5,240	12,826
Totaux. . . .	3,022	530	3,552	7,586	5,240	12,826	10,608	5,770	16,378

Le nombre total des instituteurs et institutrices des écoles communales est donc de 51,640, savoir 35,134 instituteurs et 16,506 institutrices.

Celui des écoles libres de 16,378 instituteurs et institutrices, savoir 3,552 instituteurs et 12,826 institutrices.

Ces nombres étant identiques à ceux des écoles, les rapports que nous avons établis entre les écoles publiques ou libres, laïques ou congréganistes, sont identiquement applicables aux instituteurs et aux institutrices.

Sur les 35,134 instituteurs des écoles communales de garçons ou mixtes, il y en avait 33,684, c'est-à-dire 95.88 p. 100, *titulaires* et 1,450, soit 4.12 p. 100 seulement, *provisoires*, *intérimaires* ou *temporaires*.

Des 2,740 institutrices des écoles mixtes, 758 étaient *suppléantes de 1re classe*, 1,665 *suppléantes de 2e classe* et 317, c'est-à-dire 11.57 p. 100, n'avaient qu'une autorisation provisoire.

Les institutrices des *écoles mixtes* sont les seules qui aient le titre de *suppléantes*. Le décret du 31 décembre 1853, en les assimilant aux instituteurs suppléants, leur a assuré, comme à ces derniers, outre le logement, un minimum de traitement qui est de 400 ou de 500 fr., selon la classe, y compris le produit de la rétribution scolaire, tandis qu'aucune disposition légale n'a jusqu'ici déterminé le traitement des autres institutrices et qu'à l'égard de ces dernières tout est laissé à l'initiative et au bon vouloir des administrations municipales.

Les instituteurs suppléants ont été supprimés par le décret du 29 décembre 1860, mais les dispositions du décret du 31 décembre 1853 subsistent en ce qui concerne les institutrices des écoles mixtes.

Nous avons vu également qu'il existe dans les écoles un certain nombre d'instituteurs adjoints. Ces maîtres ne sont que de simples auxiliaires, nommés et révocables par l'instituteur, avec l'agrément du préfet. Ceux qui appartiennent aux associations religieuses sont nommés et peuvent être révoqués par les supérieurs de ces associations. Les instituteurs adjoints peuvent n'être âgés que de dix-huit ans et ne sont pas assujettis aux conditions de capacité que la loi impose pour être

instituteur. La loi ne leur assure, d'ailleurs, aucun traitement; c'est au conseil municipal qu'il appartient de le fixer et il est à la charge exclusive de la commune.

Le conseil départemental de l'instruction publique détermine les écoles communales auxquelles, d'après le nombre des élèves, il peut être attaché un instituteur adjoint.

Traitement des instituteurs et des institutrices des écoles primaires communales. — Budget de ces écoles.

Aux termes de la loi du 15 mars 1850, tout instituteur titulaire doit avoir, outre la jouissance d'un logement gratuit dans la maison de l'école communale, au moins 600 fr. de traitement assuré. Ce traitement se compose 1° d'un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 fr.; 2° du produit de la rétribution scolaire à la charge des parents; 3° d'un supplément accordé à tous ceux dont le traitement fixe, joint au produit de la rétribution scolaire, n'atteint pas le minimum de 600 fr. Ce supplément est calculé d'après le produit de la rétribution scolaire de l'année précédente.

Le traitement fixe de 200 fr. et le montant de la rétribution scolaire, quel qu'en soit le chiffre, doivent toujours être payés intégralement à l'instituteur, alors même que le total excède 600 fr.

Chaque année les conseils municipaux délibèrent dans leur session de février pour l'année suivante, sur le taux de la rétribution scolaire, sur le traitement de l'instituteur, sur les centimes spéciaux qu'ils auront à voter lors du règlement définitif de leurs budgets, à défaut de revenus ordinaires, 1° pour assurer les 200 fr. constituant la partie fixe du traitement de l'instituteur, 2° pour élever ce traitement au minimum de 600 fr., quand la partie fixe jointe au produit de la rétribution scolaire n'atteint pas cette somme.

Ces délibérations sont envoyées avant le 1er mai, pour l'arrondissement chef-lieu au préfet, et pour les autres arrondissements aux sous-préfets qui les transmettent dans les dix jours au préfet avec leur avis, celui des délégués cantonaux et celui de l'inspecteur. Le préfet les soumet au conseil départemental de l'instruction publique. Au vu de ces délibérations et de la liste des enfants qui devront être admis gratuitement, ce conseil fixe le taux de la rétribution scolaire.

Le recteur de l'académie donne avis de cette décision au préfet, qui présente ensuite le résultat de ces diverses délibérations au conseil général dans sa session ordinaire, à l'appui de la proposition des crédits à allouer à l'instruction primaire dans le budget départemental.

La rétribution scolaire est payée par tous les élèves qui ne sont pas portés sur les listes de gratuité, elle est perçue dans les mêmes formes que les contributions publiques directes; elle est exempte des droits de timbre. Toutefois sur l'avis conforme du conseil général, l'instituteur communal peut être autorisé par le conseil départemental de l'instruction publique à percevoir lui-même la rétribution scolaire.

Le rôle de la rétribution est dressé par trimestre; il comprend tous les enfants présents à l'école pendant le trimestre écoulé avec l'indication du nombre de douzièmes dus par chacun d'eux; tout mois commencé est dû en entier. Le maire vise le rôle après s'être assuré qu'il ne comprend pas d'enfants dispensés de la rétribution, qu'il comprend tous ceux qui y sont soumis et que la cotisation est établie d'après le taux fixé par le conseil départemental. Il l'adresse au sous-préfet, qui le

communique à l'inspecteur pour qu'il fournisse ses observations. Le préfet, ou le sous-préfet par délégation, rend le rôle exécutoire et le transmet au receveur municipal par l'entremise du receveur des finances de l'arrondissement.

En fin d'année, il est procédé à un décompte à l'effet de constater si l'instituteur a reçu le minimum de 600 fr. qui lui est garanti par la loi. Ce décompte, qui doit être préparé par le receveur pour être soumis au conseil municipal, est établi d'après le nombre des élèves portés au rôle trimestriel.

Lorsque le traitement fixe et la rétribution scolaire ne dépassent pas le minimum de 600 fr., il est payé à l'instituteur 50 fr. par mois ou 150 fr. par trimestre. Lorsque ce minimum est dépassé et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, d'allouer un supplément de traitement à l'instituteur, il lui est payé par mois ou par trimestre une somme égale 1° au douzième ou au quart de son traitement fixe; 2° au montant de la rétribution scolaire perçue pour son compte soit dans le mois, soit dans le trimestre précédent. Lorsque l'instituteur perçoit lui-même la rétribution scolaire, le traitement fixe seulement lui est payé par parties égales, comme il est dit ci-dessus. Quant au complément de traitement, il lui est payé par semestre, savoir: la première partie égale à la moitié de la subvention allouée l'année précédente et la seconde partie suivant le résultat du décompte de fin d'année.

Au lieu de ce traitement éventuel et variable les communes peuvent allouer à l'instituteur un traitement fixe sur leurs revenus propres. Dans ce cas, le produit de la rétribution scolaire appartient à la commune et la perception en est faite pour son compte.

Les diverses ressources dont se compose le traitement de l'instituteur primaire sont centralisées à la caisse municipale et portées au budget de la commune, savoir:

En recette aux trois articles suivants:

1° Rétribution scolaire;

2° Centimes spéciaux;

3° Subvention complémentaire du département et de l'État;

Et en dépense à un article unique, intitulé:

Traitement de l'instituteur primaire.

Ainsi, en principe, les communes doivent fournir le local et le mobilier nécessaires pour la tenue de l'école et pour le logement de l'instituteur, et pourvoir, au moyen de leurs propres ressources, à la partie du traitement de l'instituteur que la loi met à leur charge. Ce n'est que subsidiairement et en cas d'insuffisance réelle des ressources communales que le département d'abord et l'État ensuite sont appelés à leur venir en aide. Voici quelles sont les dispositions de la loi à cet égard: A défaut de fondations, dons ou legs, le conseil municipal délibère sur les moyens de pourvoir aux dépenses de l'enseignement primaire dans la commune, d'abord sur ses revenus ordinaires et en cas d'insuffisance au moyen d'une imposition spéciale qu'il vote ou qui, à défaut de vote, est établie d'office comme toute dépense obligatoire. Cette imposition, qui est chaque année autorisée par la loi des finances, ne peut excéder trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Lorsque des communes, soit par elles-mêmes, soit en se réunissant à d'autres communes, ne peuvent subvenir de la manière qui vient d'être indiquée aux dépenses de l'école communale, il y est pourvu sur les ressources ordinaires du département, ou, en cas d'insuffisance, au moyen d'une imposition spéciale votée par

le conseil général et qui, à défaut de vote, peut être établie d'office. Cette imposition départementale est également autorisée par la loi des finances et ne peut excéder deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. Enfin, si les ressources communales et départementales ne suffisent pas, le ministre de l'instruction publique accorde une subvention sur le crédit porté annuellement au budget de l'État pour l'enseignement primaire.

En dehors du traitement légal à la charge des communes, une allocation supplémentaire pouvait être accordée, d'après l'article 5 du décret du 31 décembre 1853, par le ministre de l'instruction publique aux instituteurs communaux, de manière à élever leur traitement de 600 à 700 fr. après cinq années et à 800 fr. après dix années de service. Cette disposition a été modifiée par le décret du 19 avril 1862 en ce sens que le traitement de tout instituteur titulaire doit être porté *de droit* à 700 fr. après cinq années d'exercice. Ce décret dispose, en outre, qu'une allocation supplémentaire, calculée de manière à élever à 800 fr. après dix ans de service et à 900 fr. après quinze années, le traitement du vingtième des instituteurs communaux, pourra être accordée par le ministre de l'instruction publique à ceux de ces maîtres qui se seront distingués par leurs bons services. Ces allocations à 800 et 900 fr. ne constituent pas un droit absolu comme pour le traitement de 700 fr. Elles sont des témoignages de satisfaction, de véritables récompenses que l'administration peut accorder aux instituteurs qui en sont jugés les plus dignes.

Ils peuvent être autorisés à exercer accessoirement dans leur commune les fonctions de secrétaire de la mairie et de chantre à l'église, et à recevoir de ce chef une rémunération. Ces fonctions accessoires ont le double avantage de procurer un supplément de traitement aux instituteurs et de fournir au maire et au curé d'utiles auxiliaires. Depuis que l'usage s'est répandu de confier aux instituteurs communaux la rédaction et la garde des actes de l'état civil, une grande amélioration a été constatée dans cette partie si importante de nos services publics. Il est bon, en outre, que l'instituteur, par son concours aux cérémonies de l'Église et par sa présence aux offices religieux, donne un utile exemple aux enfants de la commune dont l'éducation lui est confiée.

Comme tous les fonctionnaires publics, les instituteurs communaux ont droit à une pension de retraite, à 60 ans d'âge et après 30 années de service.

Il ne faut pas oublier non plus que la carrière de l'enseignement primaire dispense du service militaire les jeunes gens qui s'y destinent.

En somme, avec tous les avantages qui y sont attachés, la position de l'instituteur est digne et convenable ; estimé et considéré dans sa commune, il y jouit d'une honnête aisance qu'une nombreuse classe de fonctionnaires, bien que plus rétribuée, ne trouve pas au sein des villes.

Institutrices. — En ce qui concerne les institutrices des écoles communales, les suppléantes de 1re ou de 2e classe, régissant des écoles mixtes, sont les seules dont la loi ait fixé le traitement. Elles reçoivent, outre le logement, celles de 1re classe un traitement dont le minimum est de 500 fr., et celles de 2e classe un traitement minimum de 400 fr. Ce traitement est formé, comme celui des instituteurs communaux, de la partie fixe de 200 fr., du produit de la rétribution scolaire et enfin du supplément nécessaire pour élever le traitement au minimum de 400 ou de 500 fr., selon le cas, lorsque la partie fixe jointe au produit de la rétribution scolaire n'atteint pas cette somme.

Quant aux institutrices autres que les suppléantes des écoles mixtes, la loi n'a ni fixé leur traitement ni créé les ressources nécessaires pour y pourvoir. A leur égard, le conseil municipal fait ce qu'il veut ou ce qu'il peut. Quelques-unes jouissent d'un traitement municipal et du logement communal; d'autres, et c'est le plus grand nombre, n'ont que le premier de ces avantages. Il est à désirer que la loi fixe leur traitement légal, comme elle l'a fait pour les instituteurs et pour les institutrices suppléantes. Ce sera le plus sûr moyen d'arriver à la diminution rapide et, avec le temps, à l'extinction si désirable des écoles mixtes. Il y a là, on ne saurait trop le rappeler, une question d'ordre social qui, de tout temps, a été pour l'autorité civile et religieuse l'objet d'une vive sollicitude. En 1584, le concile de Bourges défendait aux maîtres de recevoir des filles dans leurs écoles. En 1570, 1641 et 1666 les ordonnances des archevêques de Paris défendent, sous peine d'excommunication, à tous maîtres d'école du diocèse de recevoir les filles dans leurs écoles et aux maîtresses d'école d'y recevoir des garçons. En 1640, le roi Louis XIII ordonne que toutes les écoles pour les garçons seront tenues par des hommes et celles pour les filles par des femmes ou des filles, sans que les garçons et les filles puissent être réunis à ces mêmes écoles sous quelque prétexte que ce soit. Le 16 mars 1667, Louis XIV écrivait dans le même sens à l'archevêque de Châlons, en lui envoyant un règlement pour les écoles; enfin un arrêt du parlement de Paris, en date du 15 mars 1688, fait très-expresses défenses aux maîtres de recevoir des filles et aux maîtresses de recevoir des garçons dans leurs écoles.

Voici quelles ont été, en 1861, les dépenses ordinaires d'entretien des écoles communales et les ressources au moyen desquelles il y a été pourvu.

I. — Écoles communales de garçons et mixtes.

1° *Dépenses.* — Les dépenses ordinaires des écoles de garçons et mixtes se sont élevées à la somme de 31,438,704 fr. 48 c., savoir:

1° Traitement des instituteurs et des institutrices.	1° Traitement légal	27,795,050f 85c	29,700,675f 28c
	2° Suppléments de traitement faits aux instituteurs par les conseils municipaux, en dehors du traitement légal. . . .	1,572,824 42	
	3° Allocations supplémentaires de l'État pour porter les traitements à 700 et à 800 fr. en exécution de l'article 5 du décret du 31 décembre 1853	332,800 01	
2° Frais de loyer de maisons d'école ou indemnités de logement			1,627,497 57
3° Frais d'imprimés pour le recouvrement de la rétribution scolaire . .			110,531 63
		Total des dépenses	31,438,704f 48c

2° *Recettes.* — Il a été pourvu aux dépenses des écoles communales de garçons et mixtes, au moyen des ressources ci-après:

1° Fondations, dons et legs.	251,185f 27c
2° Revenus ordinaires des communes et produit des 3 centimes.	12,340,477 09
3° Impositions extraordinaires.	330,118 75
4° Subventions des départements et de l'État et allocations supplémentaires	5,298,572 77
5° Rétribution scolaire	13,218,350 60
Total des recettes	31,438,704f 48c

Les traitements des 37,874 instituteurs et institutrices des écoles communales de garçons et mixtes s'étant élevés à 29,700,675 fr. 28 c., c'est en moyenne un traitement d'environ 784 fr. par individu, indépendamment du logement gratuit et des rémunérations qu'ils ont pu retirer des fonctions accessoires qu'il leur est permis de remplir.

Voici la classification de ces 37,874 instituteurs et institutrices par catégories de traitement :

1°	Ayant moins de 600 fr.	. . . . . .	2,120
2°	— 600 fr.	. . . .	6,102
3°	— de 600 à 700 fr.	. . . . . .	11,103
4°	— de 700 à 800 fr.	. . . . . .	6,173
5°	— de 800 à 900 fr.	. . . . . .	3,609
6°	— de 900 à 1,000 fr.	. . . . .	2,079
7°	— de 1,000 à 1,100 fr.	. . . .	1,497
8°	— de 1,100 à 1,200 fr.	. . . .	1,011
9°	— de 1,200 à 1,300 fr.	. . . .	885
10°	— de 1,300 à 1,400 fr.	. . . .	555
11°	— plus de 1,400 fr.	. . . . . .	2,634

Les 2,120 instituteurs et institutrices ayant moins de 600 fr. se composent: 1° de 1,767 instituteurs et institutrices *provisoires* des écoles de garçons et mixtes, auxquels la loi n'assure pas de minimum; 2° de 353 institutrices suppléantes, pour lesquelles le minimum légal n'est que de 400 ou de 500 fr. selon la classe.

II. — Écoles communales spéciales pour les filles.

1° *Dépenses.* — Les dépenses des 13,766 écoles publiques de filles se sont élevées à 9,169,020 fr. 59 c. C'est, en moyenne, 665 fr. par école; mais 4,755 institutrices, la plupart laïques, ont un traitement inférieur à 400 fr. On voit combien il est désirable qu'une loi assure la position des institutrices communales et l'améliore. En attendant, l'Empereur, dans sa haute sollicitude, a ordonné d'inscrire au budget de 1865 la somme nécessaire pour que leur traitement puisse être porté au minimum de 500 fr.

2° *Recettes.* — Il a été pourvu aux dépenses au moyen des ressources suivantes :

1° Fondations, dons ou legs; prélèvements sur les revenus ordinaires ou sur le produit des centimes spéciaux des communes; produits d'impositions extraordinaires spéciales. (Traitement fixe.)	4,729,000f 76c
2° Rétribution scolaire	4,079,934 83
3° Subventions des départements et de l'État	360,085 »
Total des recettes.	9,169,020f 59c

En résumé, le total des dépenses *ordinaires des écoles communales de garçons, de filles et mixtes* s'est donc élevé à 40,607,725 fr. 07 c., dont 17,650,781 fr. 87 c., c'est-à-dire 43.50 p. 100 provenant des fonds des communes et des fondations, dons ou legs, 5,658,657 fr. 77 c., soit 14 p. 100 des fonds des départements ou de l'État, et 17,298,285 fr. 43 c., soit 42.50 p. 100 du produit de la rétribution scolaire.

La population totale des élèves de ces écoles étant de 3,398,226, c'est environ 12 fr. par élève.

L'Administration ne connaît pas le budget des écoles libres. Mais, en supposant pour celles-ci 1 fr. 50 c. de rétribution mensuelle (chiffre certainement inférieur au taux réel), on obtiendrait une dépense totale de 15,991,475 fr. pour les 888,415 élèves, garçons ou filles, des écoles libres.

On peut donc évaluer approximativement, et sans crainte d'exagération, que le service des écoles primaires, publiques et libres, en France, ne coûte pas moins de 56 millions et demi par an, indépendamment des dépenses extraordinaires d'acquisition, de construction ou d'entretien de maisons d'école, d'achat ou d'entretien du mobilier et autres.

D'après les derniers documents officiels, ces dépenses *extraordinaires* s'élèveraient à près de 22 millions, savoir :

Pour constructions de maisons d'école. (Garçons et filles.)	État et départements.	2,832,044f	19,162,044f
	Communes	16,330,000	
Pour entretien des maisons d'école, entretien et renouvellement des mobiliers scolaires, achat de livres aux élèves indigents	Communes		1,875,000
Pour secours aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices	État et départements		262,596
Pour dépenses diverses	État et départements		660,797
	Total		21,960,437f

Nous compléterons la première partie de ce travail par quelques renseignements sur les pensionnats primaires annexés aux écoles de garçons ou de filles, ainsi que sur les ouvroirs soit spéciaux, soit annexés à des écoles mixtes, dans lesquels les jeunes filles sont particulièrement exercées aux travaux à l'aiguille.

1° *Pensionnats primaires.* — Aux termes de l'article 53 de la loi organique du 15 mars 1850, pour ouvrir un pensionnat primaire, il faut être pourvu du brevet d'instituteur ou d'un titre équivalent, être âgé de vingt-cinq ans et avoir au moins cinq années d'exercice comme instituteur ou comme maître dans un pensionnat primaire. Toutefois, ajoute le même article, les instituteurs communaux ne pourront ouvrir de pensionnat qu'avec l'autorisation du conseil départemental de l'instruction publique, sur l'avis du conseil municipal.

Le décret du 30 décembre 1850 a fixé les formalités à remplir pour l'ouverture d'un pensionnat.

Comme pour le cas où il s'agit d'une école, l'instituteur qui veut ouvrir un pensionnat primaire doit déclarer son intention au maire de la commune, en indiquant les lieux où il a résidé et les professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes. Cette déclaration doit être accompagnée : 1° de l'acte de naissance de l'instituteur et, s'il est marié, de son acte de mariage; 2° d'un certificat dûment légalisé, attestant que le postulant a exercé pendant cinq ans au moins, soit comme instituteur, soit comme maître dans un pensionnat primaire; 3° du programme de son enseignement; 4° du plan du local dans lequel le pensionnat doit être établi; 5° de l'indication du maximum des pensionnaires qu'il se propose de recevoir; 6° de l'indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance des maîtres et employés qu'il s'est adjoints pour la surveillance du pensionnat.

Le maire inscrit la déclaration sur un registre spécial. Dans les trois jours, il visite ou fait visiter le local destiné au pensionnat; il vise ensuite, en triple expédition, la déclaration du postulant; et s'il refuse d'approuver le local, il en fait une mention motivée en marge de la déclaration. Le postulant transmet lui-même les trois exemplaires ainsi visés, avec les pièces à l'appui, savoir : l'un au recteur de l'académie, le second au procureur impérial et le troisième au sous-préfet.

Si c'est un instituteur communal qui demande à ouvrir un pensionnat primaire, la déclaration doit être, en outre, soumise par le maire au conseil municipal qui, avant de donner son avis, s'assure que le local est approprié à sa destination et que la tenue de l'école communale n'aura pas à souffrir de l'établissement projeté.

Si le recteur fait opposition à l'ouverture du pensionnat, soit dans l'intérêt de la moralité ou de la santé des élèves, soit pour inobservation des formes et conditions prescrites par la loi, le postulant est appelé devant le conseil départemental de l'instruction publique, qui prononce sans recours ni appel. A défaut d'opposition ou dans le cas de main levée, le conseil départemental détermine le nombre des élèves qui pourront être admis dans le pensionnat et celui des maîtres et employés nécessaire pour la surveillance des élèves.

Aucun pensionnat primaire ne peut être annexé à une école primaire qui reçoit des enfants des deux sexes, ni être établi dans des locaux dont le voisinage serait reconnu dangereux sous le rapport de la moralité ou de la santé des élèves.

Les dortoirs doivent être spacieux, aérés et dans des dimensions qui soient en rapport avec le nombre des pensionnaires. — Ils doivent être surveillés et éclairés pendant la nuit. — Une pièce spéciale doit être affectée au réfectoire.

Il y avait, en 1861,

	1,414 pensionnats primaires de garçons recevant . . .	33,791 élèves.
	4,284 pensionnats primaires de filles recevant	92,173 —
ensemble	5,698 pensionnats primaires et	125,964 —

2° *Ouvroirs.* — On comptait, en 1861, 517 ouvroirs spéciaux et 5,527 ouvroirs annexés à des écoles mixtes.

Le nombre des jeunes filles qui, dans les écoles publiques et libres, étaient particulièrement exercées aux travaux à l'aiguille, a été de 1,151,528, et dans les écoles mixtes de 95,028.

Ainsi sur 1,669,213 élèves composant la population totale des écoles spéciales de filles, 1,151,528, soit 69 p. 100, sont exercées aux travaux à l'aiguille, tandis que pour les 361,087 jeunes filles des écoles mixtes, cette proportion n'est plus que de 26.30 p. 100. Le rapprochement de ces deux chiffres démontre clairement l'infériorité des écoles mixtes, en ce qui concerne cette partie si importante de l'éducation des jeunes filles.

En terminant, nous donnons un tableau faisant connaître, par département, combien, sur cent enfants de sept à treize ans, n'ont pas fréquenté l'école en 1861.

(La Seine, Seine-et-Marne, l'Yonne, l'Oise et la Meurthe ne figurent pas dans ce tableau, les renseignements nécessaires nous ayant manqué en ce qui concerne ces départements.)

		P. 100.			P. 100.			P. 100.
1	Bas-Rhin	0.25	30	Isère	8.15	58	Tarn	23.85
2	Côte-d'Or	0.26	31	Cantal	8.30	59	Lot	23.97
3	Haute-Marne	0.27	32	Mayenne	8.48	60	Aude	25.00
4	Orne	0.41	33	Lozère	8.65	61	Ille-et-Vilaine	25.70
5	Moselle	0.70	34	Aisne	9.00	62	Haute-Garonne	25.80
6	Ardennes	1.00	35	Nord	9.33	63	Vienne	27.43
7	Marne	1.10	36	Haute-Savoie	9.45	64	Bouches-du-Rhône	27.50
8	Manche	1.13	37	Pyrénées-Orient.	10.20	65	Gironde	29.00
9	Meuse	1.16	38	Hérault	10.70	66	Charente	29.10
10	Jura	1.34	39	Aveyron	11.00	67	Indre-et-Loire	29.20
11	Seine-Inférieure	1.70	40	Doubs	11.80	68	Tarn-et-Garonne	30.45
12	Charente-Infér.	2.00	41	Ariége	12.90	69	Dordogne	30.80
13	Rhône	3.44	42	Vendée	12.92	70	Haute-Loire	33.00
14	Haute-Saône	3.64	43	Corrèze	14.00	71	Alpes-Maritimes	34.00
15	Calvados	3.70	44	Ain	14.50	72	Var	34.85
16	Vosges	3.75	45	Drôme	15.00	73	Loire-Inférieure	36.60
17	Seine-et-Oise	4.19	46	Gers	15.10	74	Indre	39.00
18	Eure-et-Loir	4.50	47	Loiret	15.90	75	Creuse	41.70
19	Haut-Rhin	4.65	48	Lot-et-Garonne	15.91	76	Cher	45.70
20	Hautes-Alpes	4.80	49	Basses-Pyrénées	16.10	77	Côtes-du-Nord	48.20
21	Loire	4.99	50	Puy-de-Dôme	16.95	78	Allier	48.50
22	Aube	5.30	51	Saône-et-Loire	17.00	79	Landes	49.00
23	Gard	5.31		Département moy.	17.28	80	Finistère	50.25
24	Pas-de-Calais	5.40	52	Ardèche	17.50	81	Morbihan	51.12
25	Basses-Alpes	5.80	53	Sarthe	17.60	82	Vaucluse	56.90
26	Somme	6.00	54	Eure	18.00	83	Haute-Vienne	58.00
27	Savoie	6.52	55	Nièvre	18.36	84	Corse	70.00
28	Maine-et-Loire	7.90	56	Loir-et-Cher	21.80			
29	Hautes-Pyrénées	8.00	57	Deux-Sèvres	23.00			

Les départements qui, dans ce tableau, figurent au premier rang, c'est-à-dire où les enfants ayant l'âge réglementaire ont fréquenté le plus régulièrement les écoles primaires, sont ceux de l'Alsace, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Normandie, de la Franche-Comté, de la Picardie et du Lyonnais, tandis qu'on voit se placer au dernier rang la Corse, le Vaucluse, l'Allier, les départements de la Bretagne, du Berry, de la Guyenne, du Poitou, trois départements du Languedoc, l'Aude, le Tarn et Tarn-et-Garonne; enfin les départements du littoral méditerranéen du sud-est les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes.

Il est remarquable que ce classement est presque identiquement le même que celui que la Statistique générale de France a déduit des renseignements fournis par les états de recrutement et les actes de mariage au point de vue de l'instruction élémentaire.

A. Nayron.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 1864.

Le 2 juillet 1864, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le docteur Brière de Boismont.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté.

M. Loua demande à y rattacher quelques observations au sujet du mémoire de M. le docteur Bertillon sur l'acclimatement.

«Messieurs, dit-il, pour éclairer, dans la mesure du possible, la question de la mortalité algérienne d'après les nationalités, j'ai eu la pensée de construire, avec les documents officiels, deux tables mortuaires par sexe, l'une pour les Français, l'autre pour les Espagnols. Ces tables, qui n'auraient une véritable valeur scientifique que si elles s'appliquaient à des populations sédentaires, depuis longtemps en possession du sol et régulièrement composées quant aux sexes et aux âges, donnent lieu cependant à des observations d'un certain intérêt que je vais résumer très-succinctement.

1° Si l'on compare la table afférente à chaque sexe, on voit que, dans l'enfance, c'est le sexe masculin qui fournit, en Algérie comme partout ailleurs, la plus grande mortalité. Cet avantage du sexe féminin se continue jusqu'à 20 ans.

Mais, à partir de cet âge, l'immigration joue un rôle prédominant, et vient changer la marche ordinaire et en quelque sorte normale des décès. Sans doute, de 20 à 30 ans, il meurt presque partout plus d'hommes que de femmes; mais la différence se maintient dans une limite assez rapprochée. Or, qu'arrive-t-il en Algérie? C'est que tout à coup les décès masculins sont de trois à quatre fois plus nombreux que les décès féminins. Évidemment un pareil résultat ne peut s'expliquer que par ce fait que l'immigration, composée en grande majorité d'adultes, doit comprendre trois ou quatre fois plus d'hommes que de femmes.

Et cependant, d'après les recensements, l'inégalité des sexes n'est pas aussi grande dans la population que les décès à l'âge adulte le feraient supposer. C'est que, très-probablement, les femmes qui viennent s'établir à Alger avec leur famille, y restent presque toutes. On comprend, en effet, que, lorsqu'une famille entière a pris le parti de s'expatrier, elle a dû le faire avec la ferme intention de se fixer dans sa nouvelle résidence, un second déplacement étant très-onéreux et quelquefois très-difficile. Il n'en est pas de même pour les hommes émigrant isolément; le plus souvent leur expatriation reste à l'état de tentative, et dès le premier insuccès, un grand nombre revient en France, grâce aux facilités que rencontre leur retour.

Seulement, ces déplacements fréquents ne s'effectuent pas sans provoquer une assez forte mortalité, beaucoup de ces émigrants à titre provisoire succombant victimes du climat ou de leur imprudence. Il en résulte que le chiffre mortuaire du sexe masculin ne se rapporte pas à la population, telle qu'elle est déterminée, à des intervalles divers, par les dénombrements, mais, pour une part notable, à une population de passage, dont on ne connaît pas le chiffre, et qui accroît les décès de la colonie, sans avoir aucune action sur le développement de sa population.

2° Si l'on compare la table mortuaire des Français à celle des Espagnols, on remarque que les décès français passent de 645, de 10 à 20 ans, à 2,580 de 20 à 30. Les 645 décès de la première période s'appliquent, selon toute probabilité, à des colons établis dans le pays depuis un certain temps, et formant une population stable, régulière, en quelque sorte *assise*; tandis qu'un grand nombre de ceux de la période suivante est dû à l'immigration.

Or, il est remarquable que, dans le même intervalle, les décès espagnols s'élèvent de 364 à 544 seulement. Il en résulte que, de 20 à 30 ans, les Français comptent trois fois plus de décès au moins que dans la période précédente, et les Espagnols seulement dans la proportion de 1.5 (moitié tout au plus des décès français). Un écart aussi considérable ne peut s'expliquer, tout en faisant la part des deux races au point de vue de leur aptitude à l'acclimatement sur le sol algérien, que par des différences essentielles dans la nature et le caractère de leur immigration. Nous y trouvons, pour nous, la preuve que les Français se rendant en Algérie comptent, à nombre égal, beaucoup plus d'émigrants de passage, c'est-à-dire d'individus qui ne font que prendre pied en Algérie, et quittent ce pays dès qu'ils ont pensé, à tort ou à raison, ne pas y trouver des éléments de prospérité.

M. Mannequin. Dans les recherches sur la mortalité française en Algérie, à diverses époques, il ne faudrait pas perdre de vue le triste résultat des émigrations en masse de 1848-1849, émigrations déterminées par la misère qui sévissait alors par suite de la complète stagnation du travail industriel, et effectuées sous la direction du gouvernement. Ces émigrations portèrent sur une foule d'individus de professions très-diverses, mais surtout de professions industrielles, qui furent mis aux prises immédiatement avec les travaux agricoles les plus pénibles, et notamment avec les défrichements, sans acclimatement préalable, sans aucune des précautions qu'exigeait le passage subit d'un climat très-tempéré à un climat très-chaud. Cet essai de colonisation en masse dans les conditions les plus défavorables, devait avoir et a eu, en effet, les plus tristes conséquences, la mort ayant moissonné, en quelques mois, le plus grand nombre de ceux qui n'avaient pu revenir en France.

M. Legoyt. Quand on compare la mortalité des diverses races européennes qui habitent l'Algérie, je crois qu'il importerait de connaître préalablement les professions qu'elles exercent, leur nature plus ou moins périlleuse devant certainement se refléter en quelque sorte dans les coefficients mortuaires. Or, si les renseignements qui m'ont été fournis sur ce point sont exacts, il paraîtrait que les Espagnols, les Maltais et les Italiens, dont la mortalité est notablement inférieure à celle des Français et des Allemands, exercent presque tous des états qui neutralisent pour eux, en grande partie, les influences dangereuses du climat.

Ainsi les Maltais sont pêcheurs et passent sur la mer la plus grande partie de leur temps; les Italiens font les transports à l'intérieur des villes; les Espagnols sont maraîchers dans les banlieues. Les Allemands, au contraire, et une notable partie

des Français, défrichent, cultivent le sol et sont ainsi directement exposés aux influences telluriques les plus pernicieuses.

Cette discussion épuisée, M. le secrétaire propose la candidature de M. le docteur Viallet, de Rodez (Aveyron), au titre de membre de la Société.

«Messieurs, dit-il, aux termes de notre règlement, il ne doit être voté sur une candidature que dans la séance qui suit celle où elle a été posée. Mais il se présente un cas tout spécial, c'est le fait de l'entrée en vacance de la Société et de l'ajournement probable de ses séances, au moins conformément à l'usage, au mois de novembre prochain. Dans cette situation, son vote sur la demande d'admission de M. Viallet serait différé de quatre mois. Ce serait un retard bien prolongé et peut-être la Société pensera-t-elle qu'il n'y aurait aucun inconvénient à procéder immédiatement à l'élection, les renseignements que je puis donner sur le candidat étant, d'ailleurs, des plus favorables. M. le docteur Viallet est, en effet, un des hommes les plus honorables de son département, où il exercé, par sa position sociale, par les services qu'il rend, comme médecin, aux classes indigentes, par ses écrits, par ses relations, une véritable influence.»

L'assemblée consultée décide que l'élection aura lieu immédiatement; elle nomme ensuite M. le docteur Viallet à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le président, elle décide que ses vacances commenceront à l'issue de la séance et se prolongeront jusqu'au premier samedi de novembre.

M. Legoyt demande et obtient la parole pour entretenir la Société de deux ouvrages qui lui sont offerts par leurs auteurs.

Messieurs, dit-il, je suis chargé de vous offrir deux ouvrages qui traitent du même sujet: *l'Émigration rurale*. L'un est un manuscrit de 232 pages, ayant pour titre: *Des causes de l'émigration des campagnes et des moyens d'y remédier*. Il est dû à la plume du nouveau collègue que nous venons de nous donner, M. le docteur Viallet. L'autre, un volume in-12 de 300 pages, a été publié, il y a peu de temps, par M. l'abbé Tounissoux, du clergé de la Corrèze, sous ce titre: *Ne fuyons pas les campagnes*, et a déjà eu les honneurs d'une seconde édition. Je m'occuperai d'abord du premier.

Le travail de M. Viallet est une œuvre de conviction et de conviction profonde. Il faut, en effet, avoir une foi très-vive dans l'efficacité de certaines réformes pour ne pas craindre, en les proposant, de rompre en visière avec les idées les plus accréditées, et de soulever les plus énergiques protestations. M. Viallet a eu ce courage, et, par ce temps de condescendance, de faiblesse à peu près générale devant les exigences de l'opinion, il faut tout d'abord lui savoir gré de son indépendance.

Les publications sur l'émigration rurale ont le plus souvent un triple objet: d'abord démontrer le fait de cette émigration, ainsi que la rupture de l'équilibre (équilibre assez difficile à constater) entre les populations urbaine et rurale; — en signaler les fâcheuses conséquences aux points de vue moral, social, politique et sanitaire; — indiquer les moyens de l'arrêter ou du moins d'en modérer la marche. M. Viallet a supposé que les deux premières démonstrations avaient été suffisamment faites, qu'elles étaient complètes pour tout le monde, et qu'il fallait aller immédiatement au plus pressé, c'est-à-dire aux remèdes. Ces remèdes, il les divise en deux catégories. La première n'en comprend qu'un seul; mais il est d'une rare énergie; il rappelle ces médications héroïques destinées à provoquer une crise suprême, fatale ou salutaire selon le cas. Dans la seconde, il a classé

ce que nous appellerons les palliatifs, les adjuvants, ou plus exactement, pour continuer notre métaphore médicale, ce que nous appellerons le *régime*.

Conformément à l'ordre adopté par l'auteur, nous signalerons d'abord son idée fondamentale, celle dont l'efficacité lui paraît le mieux établie, et sans laquelle il ne croit pas que le mal puisse jamais être guéri. Cette idée, cette mesure radicale, ce n'est ni plus ni moins que le rétablissement... des corporations, maîtrises, jurandes et confréries; c'est-à-dire de l'ancienne organisation, de l'ancienne réglementation du travail industriel, mais, hâtons-nous de le dire, avec certaines modifications destinées à prévenir le retour des abus qui entraînèrent sa chute sous Turgot, et plus tard, sa suppression définitive par la Législative de 1791.

Pour M. Viallet, la rénovation de 1789 aurait eu une conséquence désastreuse, c'est l'affranchissement complet du travail, c'est l'abandon absolu de l'ouvrier à lui-même, c'est son entier isolement. Il estime que cet isolement, d'une part, le met à la discrétion des patrons, de l'autre, en fait la proie facile de tous les agitateurs, de tous les factieux, de tous les révolutionnaires. Comme s'il était frappé d'une impuissance intellectuelle irrémédiable, M. Viallet le condamne à une minorité et par conséquent à une tutelle perpétuelle. «L'ouvrier, dit-il, sent tellement lui-même les inconvénients, les dangers même de la solitude que la loi de 1791 a créée autour de lui, qu'il fait spontanément renaître, autant que cette loi le lui permet, l'état de choses qu'elle a supprimé. Telle est notamment la cause du succès du compagnonnage et des sociétés de secours mutuels.» Ceci posé, rien ne serait plus simple, plus facile, d'après l'auteur, que de rétablir, avec les modifications devenues nécessaires, une institution qui avait pour elle la sanction des siècles et qui assurait à la fois *le bien-être des ouvriers, les intérêts de la production et la sécurité publique:* — le bien-être des ouvriers, en ce sens que les conditions sévères de l'apprentissage, et notamment sa durée, les preuves de capacité auxquelles était subordonné le titre de compagnon, en limitaient nécessairement le nombre, et leur assuraient ainsi un salaire suffisant; — les intérêts de la production, par ce double fait que les maîtres étant en petit nombre dans chaque profession, n'avaient point à lutter contre une concurrence ruineuse par une fabrication imparfaite et à bas prix, et que les membres des jurandes assuraient, par un contrôle incessant, la bonne qualité des produits livrés au commerce. — Quant à l'ordre public, quant aux institutions, quant au principe d'autorité, ils n'avaient aucun risque à courir avec une organisation qui donnait satisfaction à tous les besoins, à toutes les aspirations légitimes. Sans doute, ce régime industriel ne garantissait pas absolument le maître et l'ouvrier contre les chômages, contre les crises commerciales, contre les interruptions momentanées du travail, et surtout contre les conséquences de leurs propres fautes; mais, dans ces cas, s'ils étaient restés fidèles à l'honneur, si leur probité n'avait souffert aucune atteinte, ils recevaient des confréries, dans la mesure des ressources dont elles pourraient disposer, une assistance efficace.

Telle est la thèse de M. Viallet. Mais ici la question s'élève de savoir comment la restauration des corporations et maîtrises pourrait arrêter l'émigration rurale. Car si l'institution est purgée de ses abus, si, par exemple, tous les apprentis intelligents et laborieux peuvent devenir ouvriers, si tous les ouvriers capables et honnêtes peuvent arriver à la maîtrise, on ne voit pas clairement en quoi la situation actuelle serait modifiée. Il est certain qu'aujourd'hui, avec le régime de la liberté absolue, l'ouvrier qui n'aurait pas, dans sa profession, une aptitude suffisante, ne

serait reçu dans aucun atelier, et que le fabricant qui livrerait au commerce des produits défectueux, n'aurait pas de clientèle. — Sans doute, répond M. Viallet, mais en obligeant ouvriers et maîtres à faire leurs preuves de capacité, on leur évite les graves mécomptes résultant de tentatives infructueuses. D'un autre côté, pour rentrer dans la question de l'émigration rurale, les habitants des campagnes, en présence des difficultés que rencontrerait l'admission dans les professions industrielles, seraient beaucoup moins tentés qu'aujourd'hui de quitter les travaux des champs.

On pourrait répondre, il est vrai, que le paysan qui se rend dans les villes, n'y est pas exclusivement attiré par le désir d'entrer dans les fabriques ou usines, mais bien plutôt pour y exercer les états qui n'exigent que peu ou point d'apprentissage. En fait, l'émigration rurale comprend plusieurs catégories de personnes. Ce sont d'abord les individus qui, après avoir travaillé, comme terrassiers, sur les chemins de fer, les canaux et les routes, préfèrent se rendre dans les villes où ils espèrent retrouver le salaire élevé que l'État ou les entrepreneurs leur ont payé, que de rentrer au village, où ils savent bien que ce salaire serait notablement réduit et soumis en outre au chômage prolongé de l'hiver. Viennent ensuite les habitants des deux sexes qui se destinent à la domesticité sous toutes ses formes; puis les ouvriers d'art, maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, charrons et autres, attirés dans les villes par les grands travaux du bâtiment. A ces trois catégories, il faut ajouter les propriétaires aliénant leurs terres pour acheter des valeurs mobilières et allant dépenser leur revenu dans les villes, où ils trouvent d'ailleurs les établissements d'instruction publique qui conviennent à leurs enfants. La dernière se compose des fils de cultivateurs, qui, après avoir suivi les cours des lycées, en imposant quelquefois les plus douloureux sacrifices à leurs parents, vont dans les villes pour y exercer des professions libérales ou y solliciter des emplois. Or, la réorganisation du travail industriel dans le sens des idées de M. Viallet ne nous paraît pas de nature à fixer dans les campagnes ces diverses sortes d'émigrants. Elle ne pourrait, au surplus, s'appliquer qu'à la petite industrie, à l'industrie des arts et métiers et nullement à la grande industrie, qui ne peut vivre évidemment, dans la situation que lui fait la concurrence extérieure, qu'à la condition de la plus entière liberté d'action. — Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que le plus grand nombre des ouvriers qu'elle emploie, adultes et enfants des deux sexes, sont, en réalité, de simples auxiliaires, de simples *metteurs en œuvre* des machines, qu'à ce titre ils ne participent que pour une faible part à la création des produits et qu'il serait fort difficile de les astreindre à la justification d'un brevet de capacité. S'il en est ainsi, et si, d'un autre côté, la petite industrie tend à disparaître chaque jour devant la grande, il est permis de croire que le rétablissement des corporations et de leurs annexes n'aurait pas le résultat espéré par l'auteur.

M. Viallet nous paraît mieux inspiré quand, arrivant à la seconde partie de ce que j'appellerai sa *thérapeutique* de l'émigration, il demande : 1° que les détenus-condamnés, au lieu d'être occupés à la fabrication de produits industriels et de faire ainsi concurrence aux ouvriers libres, soient exclusivement employés à des travaux publics agricoles, travaux de route, de desséchement, de curage, de redressement de cours d'eau, etc., ou à l'exploitation de fermes annexées aux établissements pénitentiaires; 2° que les enfants assistés à la charge de l'État soient tous dirigés vers la vie agricole, et disons, à ce sujet, que l'administration, depuis quelques

années, est largement entrée dans cette voie; 3° que les orphelinats et les refuges soient tous placés à la campagne, et que l'instruction ou les occupations y soient surtout agricoles; 4° que les établissements d'instruction publique destinés aux enfants des classes ouvrières dirigent leur enseignement de manière à faire naître, chez leurs élèves, le goût de la vie rurale, et à leur donner les aptitudes spéciales qu'elle exige; 5° que l'État, les départements ou les communes multiplient les écoles d'agriculture; 6° que les biens communaux soient répartis, par voie d'amodiation seulement, entre toutes les familles agricoles; 7° que le nombre des cabarets et cafés soit réduit dans les campagnes; 8° que l'État, en même temps qu'il diminuerait le nombre des fonctions publiques, cette puissante amorce de l'émigration rurale, multiplie celles qui peuvent, sans inconvénients pour le service, être exercées dans les campagnes.

A ces divers points de vue, les opinions de M. Viallet exciteront de nombreuses sympathies. Mais nous craignons qu'il n'en soit pas de même, lorsque, après une vive critique de la loi de 1833, qu'il qualifie de *révolutionnaire*, il veut que l'instruction primaire cesse d'être obligatoire pour chaque commune et que l'État renonce à la subventionner; lorsqu'il repousse, comme une utopie et presque comme un danger, la création des bibliothèques communales; lorsqu'il demande la fondation d'hospices dans chaque canton; lorsqu'il proteste contre le développement actuel des travaux d'utilité publique, sans distinction entre ceux qui ont de simples embellissements pour objet et ceux qui, comme les grandes voies de communication, impriment à la richesse publique une immense impulsion, ou comme les améliorations hygiéniques des villes, sont d'heureux modificateurs de la mauvaise constitution médicale des agglomérations urbaines; enfin, lorsqu'il sollicite des primes pour la *culture à bras*, sorte de proscription indirecte des machines, et pour toutes les industries venant s'établir dans les campagnes et pouvant se concilier avec les travaux agricoles.

Ainsi que cette courte analyse a pu en donner une idée, M. Viallet appartient, en économie sociale, à une école qu'en politique on qualifierait de *réactionnaire*. Oui, M. Viallet est réactionnaire; mais il l'est franchement, carrément, sans aucune prétention à la nouveauté, à l'originalité, avec la ferme pensée qu'il accomplit une œuvre utile, une œuvre honnête. A ce point de vue, il prendrait volontiers pour devise : « *Fais* ou DIS *ce que dois, advienne que pourra.* »

Le livre de M. l'abbé Tounissoux a quelque chose de plus didactique, de plus méthodique que celui de M. Viallet. L'art de la composition y joue un plus grand rôle. Se faisant une autre idée des exigences du sujet, il divise son livre en deux parties, destinées, la première à démontrer, à préciser l'étendue du préjudice qui résulte de l'émigration rurale, pour les intérêts religieux, moraux et matériels de la société; — la seconde, à signaler les remèdes, ou pour rappeler son expression plus juste et plus modeste, les possibilités de remède.

Dans la conviction de l'auteur, l'émigration rurale a pour résultat inévitable d'affaiblir, si ce n'est de ruiner entièrement, le sentiment religieux. Sous l'influence des mauvais livres, des mauvais journaux, des mauvaises sociétés, et, en outre, des exigences d'un labeur quotidien qui absorbe jusqu'aux jours de fête, l'ouvrier des deux sexes ne tarde pas, dit-il, à oublier le chemin de l'église, et n'étant plus contenu ni par la crainte de Dieu, ni par celle de l'opinion (qui n'existe pas dans les grandes villes), il est entraîné à peu près inévitablement aux plus graves désor-

dres. La statistique le confirme dans cette induction, en montrant que les infractions à la loi pénale et la plus grande de toutes les aberrations de l'esprit humain, le suicide, sont plus fréquents dans les villes que dans les campagnes.

S'il est vrai que le séjour des villes émousse, énerve, mieux encore, corrompt les âmes, s'il les affranchit réellement de tout frein, de toute discipline, l'auteur n'a pas de peine à démontrer que l'accroissement des agglomérations urbaines doit troubler profondément l'ordre social, en ameutant contre les gouvernements, contre la société elle-même, une foule d'ambitions déçues, de passions non satisfaites, de convoitises ardentes et d'aspirations désordonnées.

Analysant, dans leurs détails, quelques-unes des conséquences morales du progrès de ces agglomérations, M. Tounissoux signale tout d'abord, et avec une grande force, l'affaiblissement du sentiment de la famille. A côté d'une sombre peinture de l'esprit de désunion, de désaffection, qui ne règne, assure-t-il, que trop souvent dans les ménages urbains, et des scandales qu'il provoque, on lira avec plaisir un tableau touchant, et que nous voudrions croire fidèle, des joies vives et pures du foyer domestique dans les campagnes.

Au premier rang des fâcheux effets de l'émigration rurale dans l'ordre des intérêts économiques, M. Tounissoux signale le préjudice causé à l'agriculture par la rareté croissante des bras, et il résume ses préoccupations, fort légitimes, sur ce point, par une prophétie qui, nous le reconnaissons, semble marcher à grands pas vers sa réalisation : «Encore quelques années, et nos propriétaires, fermiers et métayers ne trouveront plus de domestiques pour la culture de leurs domaines.»

Dans le même chapitre, l'auteur touche, en passant, à une question grave, pour la solution de laquelle les documents officiels, s'il les avait connus, lui auraient fourni de précieux matériaux; nous voulons parler de l'influence du séjour dans les villes sur la fécondité des mariages. Il se borne à émettre l'opinion que cette fécondité est plus grande dans les campagnes, ce qui est vrai; mais il n'en donne pas la preuve. La statistique lui aurait appris, en outre, que, malgré cette supériorité de fécondité, les campagnes conservent, élèvent un plus grand nombre de leurs enfants que les villes.

La situation matérielle de l'ouvrier rural et urbain occupe ensuite l'attention de M. Tounissoux. Ainsi qu'on devait s'y attendre, il donne une préférence très-marquée à celle du premier, qu'il considère avec raison comme placé dans de meilleures conditions hygiéniques, comme moins exposé aux chômages imprévus, et enfin, comme n'ayant pas à faire face aux mêmes dépenses.

Le sort de l'employé dans les villes lui paraît également fort peu digne d'envie, et il cherche de tous ses efforts à dissuader les familles rurales de préparer exclusivement leurs enfants pour les professions libérales.

Par la même raison, il voudrait voir les propriétaires ruraux ne jamais échanger leurs terres contre les valeurs mobilières et quitter les campagnes, où ils ont à la fois influence, bien-être et santé, pour les centres de population, où ce triple avantage leur fait plus ou moins complétement défaut.

Le mal ainsi énergiquement signalé, M. Tounissoux se demande quels sont les remèdes.

Je dois rendre tout d'abord, ici, la justice qui est due à l'auteur pour son esprit éminemment pratique et en quelque sorte *actuel*. Il ne demande, en effet, aucun changement dans la législation ou les institutions. Il accepte comme un fait accom-

pli et irrémédiable la liberté absolue de l'émigration rurale; il repousse, au moins indirectement, les mesures de police et toutes les autres entraves au droit de libre circulation, de libre établissement sur un point quelconque du territoire. Ce n'est donc que par la voie officieuse, par la voie des conseils, par l'intervention bienveillante des hommes influents de chaque localité, d'une part; de l'autre, par l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole, qu'il entend retenir le paysan au sol natal. Le maire, le curé, l'instituteur, puis les riches propriétaires de chaque commune, voilà, selon M. Tounissoux, les organes naturels, accrédités de cette œuvre de prosélytisme et de propagande au profit des campagnes. Il est cependant une autre influence morale dans laquelle, à la grande différence de M. Viallet, il paraît avoir une grande confiance comme cause préventive de l'émigration, c'est le développement de l'instruction primaire. Dans sa pensée, il n'y a que le petit nombre de ceux qui savent lire et écrire sur lesquels les villes exercent une sorte d'attraction; lorsque l'instruction sera générale, cette attraction sera nulle.

Quant aux moyens d'élever le salaire de l'ouvrier agricole, il croit les trouver avant tout dans les améliorations entreprises par les propriétaires sur leurs terres, avec un certain concours du gouvernement, sur la nature duquel il ne nous a pas paru s'expliquer clairement. Je crois cependant qu'il importe de ne se faire aucune illusion sur ce point, le gouvernement ne peut guère que contribuer indirectement au progrès agricole, c'est-à-dire par la création de nouvelles voies de communication d'intérêt général ou l'amélioration des anciennes, peut-être par des subventions à celles qui ont un intérêt local d'une certaine importance, par des encouragements sous forme de primes et de distinctions, enfin, par la création d'écoles spéciales. Or, jusqu'à ce jour, il nous semble avoir satisfait assez largement à ses obligations dans ce sens. Il a fait plus : il a mis une très-grosse somme (100 millions) à la disposition des propriétaires qui voudraient drainer, dessécher, défricher ou planter, ne leur demandant que les garanties de remboursement les plus usuelles, et ne stipulant qu'un intérêt minime. On cherche donc vainement ce qu'on pourrait lui demander de plus. Il est vrai que l'auteur lui reproche de n'avoir pas assez multiplié les établissements d'enseignement agricole et demande la création de fermes-écoles dans *chaque arrondissement.* Mais nous croyons qu'il ne s'est pas suffisamment rendu compte des difficultés de toute nature d'une création de cette importance et notamment du recrutement d'un personnel enseignant capable pour 373 écoles. Il est sur un terrain plus solide, lorsqu'il convie les maires ruraux à entreprendre, dans leurs communes, les travaux d'utilité publique destinés à accroître les éléments de la prospérité publique. Toutefois, on ne voit guère de quelle nature peuvent être ces travaux, en dehors de l'amélioration, du perfectionnement du réseau vicinal et rural.

M. Tounissoux ne croit pas, d'ailleurs, à l'utilité d'une organisation complète de l'assistance publique dans les campagnes. Il ne veut pas surtout de la dispendieuse création des hospices cantonaux, et rappelle, à ce sujet, que, moyennant un très-modeste prix de journée, les communes peuvent toujours, sous l'empire de la législation actuelle, faire traiter leurs malades dans les établissements hospitaliers de la ville la plus voisine. La propagation des sociétés de secours mutuels au sein des communes rurales, en la supposant possible, ne lui paraît pas non plus devoir conduire à des résultats de quelque importance. Mais il attache un certain prix à la création, au chef-lieu de chaque canton, d'une caisse d'épargne qui serait en même

temps une caisse de prêts, la seconde devant s'alimenter avec les ressources de la première. Nous ne savons trop jusqu'à quel point une institution de cette nature, en la supposant organisée et en pleine activité, résoudrait la grande et si difficile question du crédit agricole, ni dans quelle mesure cette solution, à laquelle les propriétaires ruraux sont seuls intéressés, pourrait arrêter l'émigration, qui porte surtout sur les journaliers ou ouvriers agricoles; nous nous bornerons à dire qu'elle n'a rien d'absolument utopique, mais qu'elle exigerait la refonte de notre législation actuelle des caisses d'épargne.

Enfin, comme un des moyens d'enrayer l'émigration, M. l'abbé Tounissoux réclame la décentralisation administrative, toutefois dans une mesure modérée, sa parfaite connaissance de l'esprit d'économie excessive de nos administrations locales lui faisant craindre avec raison qu'ils n'usent d'une liberté d'action absolue que pour négliger les services publics les plus indispensables. La vente des communaux lui paraît également rentrer dans la catégorie des mesures préventives.

Telles sont les idées principales, dominantes de notre auteur. Ces idées ne sont pas toutes les nôtres; mais elles émanent d'un homme sensé, qui ne cherche pas des remèdes impossibles à une situation dont il apprécie très-nettement les difficultés.

Pour nous, nous ne sommes pas inquiet, au même degré que MM. Viallet et Tounissoux, des progrès de l'émigration rurale. Et d'abord, le recensement de 1861 nous a appris que le mouvement s'est modéré, au moins comparativement à sa marche de 1851 à 1856. D'un autre côté, l'usage des machines se propage rapidement dans les campagnes et tend à suppléer à la pénurie des bras. On remarque, en outre, que, par suite de l'excessive cherté de la vie matérielle dans les villes, l'industrie tend à en sortir pour se répandre dans les campagnes, où elle trouve, avec des moteurs hydrauliques à bon marché, une main-d'œuvre moins exigeante. Dans tous les cas, l'émigration est surtout une question de salaire; elle s'arrêtera d'elle-même le jour où il y aura équilibre entre celui des villes et des campagnes.

La séance est levée à la suite de ce rapport.

II.

Prix et salaires en France à diverses époques.

(SUITE ET FIN.)

§ 3.

LE PAIN ET LE VIN.

Dans l'examen qui précède du prix des principales consommations alimentaires, nous avons omis les résultats de l'enquête des établissements hospitaliers, ainsi que les données fournies par les commissions de statistique, sur celui du pain et du vin. C'est que, d'une part, le rendement des récoltes céréales est sujet aux variations les plus extrêmes, et que, de l'autre, la maladie de la vigne a déterminé, dans ces dernières années, une hausse excessive et tout à fait anormale de son produit. Il paraît donc fort difficile de déterminer, pour ces deux objets de consommation, la progression qui a pu s'établir dans les prix par des causes régulières et permanentes.

Voici, au surplus, d'après les mercuriales, pour le froment, et, d'après les renseignements recueillis par l'administration des contributions indirectes, pour le vin, les prix, pour une série d'années, de ces deux produits, qui jouent un si grand rôle dans la consommation.

Prix moyen officiel de l'hectolitre de froment.

Années.	fr. c.	Années.	fr. c.	Années.	fr. c.	Années.	fr. c.
1797. . .	19 48	1814. . .	17 73	1831. . .	22 10	1848. . .	16 05
1798. . .	17 07	1815. . .	19 53	1832. . .	21 85	1849. . .	15 37
1799. . .	16 20	1816. . .	28 31	1833. . .	15 62	1850. . .	14 32
1800. . .	20 34	1817. . .	36 16	1834. . .	15 25	1851. . .	14 48
1801. . .	22 40	1818. . .	24 65	1835. . .	15 25	1852. . .	17 23
1802. . .	24 32	1819. . .	18 42	1836. . .	17 32	1853. . .	22 29
1803. . .	24 55	1820. . .	19 13	1837. . .	18 53	1854. . .	28 82
1804. . .	19 19	1821. . .	17 79	1838. . .	19 51	1855. . .	29 32
1805. . .	19 04	1822. . .	15 49	1839. . .	22 14	1856. . .	30 75
1806. . .	19 33	1823. . .	17 52	1840. . .	21 84	1857. . .	24 37
1807. . .	18 88	1824. . .	16 22	1841. . .	18 54	1858. . .	16 75
1808. . .	16 54	1825. . .	15 74	1842. . .	19 55	1859. . .	16 74
1809. . .	14 86	1826. . .	15 85	1843. . .	10 46	1860. . .	20 24
1810. . .	19 61	1827. . .	18 21	1844. . .	19 75	1861. . .	24 55
1811. . .	26 13	1828. . .	22 03	1845. . .	19 75	1862. . .	23 24
1812. . .	34 34	1829. . .	22 59	1846. . .	24 05	1863. . .	19 78
1813. . .	22 51	1830. . .	22 39	1847. . .	29 01		

Calculé par périodes de 10 années (moins la première qui est de 4 et la dernière qui est de 3 ans), le prix moyen annuel du blé s'établit ainsi qu'il suit d'après ce tableau :

1797-1800.	18f 27c	1831-1840.	18f 94c
1801-1810.	19 87	1841-1850.	19 75
1811-1820.	24 69	1851-1860.	22 11
1821-1830.	18 38	1861-1863.	22 52

Le prix du blé a dépassé 20 fr. dans les années ci-après de cette période.

1803	24f 55c	1854	28f 82c
1812	34 34	1855	29 32
1817	36 16	1856	30 75
1829	22 59	1861	24 55
1839	22 14	1862	23 24
1847	29 01		

Ainsi, sur une période de 66 années, les récoltes n'ont été plus ou moins insuffisantes que onze fois ou 1 année sur 6. Les années de véritable cherté, c'est-à-dire pendant lesquelles le prix du blé a atteint 28 fr. et au-dessus, n'ont été qu'au nombre de 6, c'est-à-dire de 1 sur 11.

Ajoutons que les prix ont été modérés dans leur mouvement ascensionnel par les importations, dont voici le mouvement moyen annuel de 1827 à 1862 pour les grains et la farine (quantités en hectolitres, — commerce spécial).

Périodes.	Importation.	Exportation.	Différence au profit de l'importation.
1827-1836 (10 ans) . . .	1,219,199	342,629	876,570
1837-1846 (10 ans) . . .	1,664,749	710,837	953,912
1847-1856 (10 ans) . . .	3,730,633	2,108,368	1,622,265
1857-1862 (5 ans)	5,720,171	5,026,507	693,664
1862	7,285,903	3,067,391	4,218,512

Les importations les plus considérables ont eu lieu dans les années ci-après (quantités en hectolitres) :

Années.	Importation.	Exportation.	Différence.	Prix moyen du blé.
1861	15,719,961	1,646,063	14,073,898	24f 55c
1847	11,491,568	330,852	11,160,716	29 01
1856	9,484,605	313,463	9,171,142	30 75
1862	7,285,903	3,067,391	4,218,512	23 24
1854	5,998,256	260,523	5,737,733	28 82
1857	5,634,322	515,804	5,118,518	24 37
1846	5,151,465	511,055	4,640,410	24 05
1832	4,769,091	246,686	4,522,405	21 85
1853	4,482,559	2,359,496	2,123,063	22 29

Si le degré d'insuffisance des récoltes était toujours indiqué par le chiffre des importations, les plus grandes chertés, depuis 1827, se classeraient dans l'ordre indiqué par le tableau ci-dessus. Mais il ne faut pas perdre de vue que la spéculation joue un rôle considérable dans le commerce des céréales, et que les approvisionnements dépassent très-souvent les besoins pour peser ensuite sur le prix des années suivantes.

Prix moyen de vente au détail de l'hectolitre de vin, pour la France entière.

Périodes.	Prix moyen.	Périodes.	Prix moyen.
1806-1808.	26f 50c	1837-1842.	33f 56c
1809-1815.	35 54	1843-1847.	39 61
1816-1819.	40 64	1848-1851.	27 81
1820-1825.	37 38	1852-1854.	40 35
1826-1831.	34 85	1855-1857.	62 70
1832-1836.	34 86	1858-1861.	51 46

L'influence de l'oïdium, à partir de 1852, est clairement indiquée par la hausse subite et considérable des prix. Jusque-là, ils avaient oscillé dans la mesure des récoltes, sans mouvement bien marqué dans un sens ou dans l'autre.

Le mouvement d'exportation de nos vins ne paraît pas, d'ailleurs, exercer une influence sensible sur les prix à l'intérieur, son importance étant déterminée par l'abondance des récoltes, et n'obéissant pas, comme on va le voir, à une loi d'accroissement régulier. On ne saurait, d'ailleurs, évaluer l'exportation, même dans les années les plus favorisées, à plus du vingtième de la production.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que le vin n'est pas l'unique boisson de nos populations. La bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, les piquettes de toute nature, jouent un rôle considérable dans la consommation.

Années.	Exportation.	Importation.	Années.	Exportation.	Importation.
	hect.	hect.		hect.	hect.
1847	1,488,269	3,853	1855	1,214,977	417,103
1848	1,548,381	2,307	1856	1,274,917	342,476
1849	1,872,416	2,146	1857	1,124,474	628,446
1850	1,910,654	3,195	1858	1,619,700	114,467
1851	2,269,030	3,320	1859	2,519,039	128,828
1852	2,438,572	3,477	1860	2,620,786	183,211
1853	1,976,026	4,478	1861	1,857,707	251,745
1854	1,330,213	155,177	1862	1,898,911	121,319

Accroissement comparé des prix et des salaires.

L'étude de cet accroissement, d'après les documents résultant de l'enquête des établissements hospitaliers pour une période de 32 années, se résume par cette observation que, tandis que le prix des subsistances s'est élevé de 45 p. 100, les salaires (au moins pour les ouvriers du bâtiment, le plus régulièrement et le plus

activement occupés, il est vrai) n'ont augmenté que de 17 p. 100. Et encore cet accroissement s'est-il surtout produit dans ces dernières années, sous la double influence combinée d'une cherté extraordinaire prolongée et d'une demande très-active du travail.

Toutefois ce rapprochement ne s'applique qu'aux ouvriers de la petite industrie; mais l'importance dominante de cette industrie, malgré le mouvement de concentration rapide des forces productives du pays, ne saurait être niée. Une enquête ultérieure, dont l'administration recueille en ce moment les éléments, nous apprendra si, malgré la concurrence croissante des machines, et les chômages, beaucoup plus fréquents et intenses dans la grande que dans la petite industrie, les salaires de la première se sont plus sensiblement élevés que ceux de la seconde.

Si nous rapprochons, pour la période quinquennale 1853-1857, l'accroissement des prix et des salaires, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, pour les 59 corps d'état qui ont fait l'objet de cette enquête spéciale, nous trouvons que le prix de la viande de bœuf a augmenté de 25 p. 100 et le salaire de 14 p. 100 seulement.

Quant au prix de la viande de mouton, il ne semble pas avoir éprouvé de variations bien sensibles de la première à la dernière année de la période.

Faut-il en conclure que la situation des classes ouvrières a empiré? Nous ne le croyons pas. Et d'abord, si les crises politiques ne venaient interrompre si souvent la prospérité naturellement croissante du pays, la production suivrait un mouvement régulièrement ascendant qui mettrait les populations ouvrières à l'abri des chômages. Or, ce qui importe à leur bien-être, c'est bien plutôt un salaire régulier, constant, assuré, qu'un salaire élevé avec de brusques et fréquentes oscillations dans la durée du travail.

D'un autre côté, s'il est vrai que le prix des denrées alimentaires obéit à une loi d'accroissement presque continu, il ne l'est pas moins que celui des produits industriels et notamment du vêtement, de l'ameublement, suit une marche inverse. L'ouvrier est donc mieux et plus chaudement vêtu, et son modeste mobilier plus confortable, à un moindre prix, qu'à aucune autre époque. Cette observation s'applique surtout aux ouvriers des grands centres de population, où la concurrence stimule l'activité industrielle et favorise le bon marché. Sans doute, cet avantage est compensé, dans une forte mesure, par la hausse des loyers. Mais, d'une part, ces loyers, dans presque toutes les villes importantes, sont exonérés, à l'aide d'un prélèvement sur l'octroi, de la cote personnelle et mobilière; de l'autre, d'heureuses et récentes expériences faites dans les principales capitales de l'Europe, mais particulièrement à Paris, Londres et Berlin, ont appris à la spéculation qu'elle peut, avec un profit certain et élevé, associer la bienfaisance et l'intérêt, en construisant, pour les classes laborieuses, de saines et commodes habitations du prix le plus modéré. L'impulsion est donnée dans ce sens, et il est permis d'espérer que les résultats seront prompts et efficaces. L'émigration dans les communes suburbaines serait, d'ailleurs, un bienfait pour nos ouvriers des grandes cités, si les compagnies des chemins de fer pouvaient un jour leur affecter, aux prix les plus réduits, des trains spéciaux du matin et du soir.

Il importe, en outre, de reconnaître, chez nos populations ouvrières, un progrès manifeste au point de vue de l'ordre, de l'économie et de la prévoyance. Les consommations improductives, les faits d'intempérance diminuent. Grâce aux sacrifices

intelligents des villes, de vastes promenades où l'art a réuni toutes les séductions, tous les enchantements, enlèvent par degré l'ouvrier aux malsaines distractions du cabaret, pour l'attirer, lui et sa famille, sur leurs vertes pelouses, sous leurs beaux arbres, aux bords de leurs eaux limpides, et exciter en même temps chez lui ce sentiment de l'art qu'inspire toujours le spectacle des belles et utiles créations.

Les caisses d'épargne sont venues, d'ailleurs, lui apprendre la valeur de l'économie, en faisant fructifier des épargnes qui, faute d'un placement sûr et facile, se dissipaient autrefois dans des dépenses inutiles, quand elles ne compromettaient pas sa moralité et sa santé.

Les bienfaits de l'association et de l'assurance, ou plutôt de l'assurance au moyen de l'association, lui ont été révélés par les sociétés de secours mutuels qui, moyennant une faible cotisation mensuelle, lui promettent et peuvent réellement lui donner, si elles sont sagement administrées, avec l'assistance médicale gratuite, un secours en argent pendant tout ou partie de la maladie, et moyennant une cotisation supplémentaire, une pension pour l'âge de la retraite.

Les mêmes sentiments de prévoyance le déterminent à ajourner tout mariage qui ne serait pas justifié par la possibilité de faire face, avec le produit réuni du travail des deux époux, aux exigences d'un ménage dont les charges ne peuvent jamais être exactement prévues. De là, une diminution sensible de ces unions prématurées dont les conséquences pesaient autrefois si douloureusement sur a destinée à la fois des parents et des enfants, moissonnés tous, avant le temps, par une inévitable misère.

Ainsi placé dans de meilleures conditions économiques et hygiéniques, il conserve plus longtemps ses forces, sa santé, c'est-à-dire son aptitude au travail, et en étendant ainsi la période d'activité de sa vie, il accroît, avec la durée des services qu'il rend à la société, les moyens de faire face aux exigences de l'époque du repos obligé. De là un accroissement notable de la vie moyenne en France, et spécialement dans les classes inférieures de la société, accroissement démontré par ce fait remarquable que la loi de mortalité déterminée par la célèbre table de Deparcieux pour des *têtes choisies* de la fin du dix-septième et du commencement du dix-huitième siècle, n'est plus applicable aujourd'hui même aux simples ouvriers qui vont déposer à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

D'un autre côté, le développement du régime manufacturier, malgré ses graves inconvénients, a au moins cet avantage qu'il permet d'utiliser le travail de la femme et de très-bonne heure celui de l'enfant. De là, le concours de tous les membres de la famille à l'œuvre du bien-être commun.

Cette participation de la femme à la création du modeste revenu du ménage, cette utilisation de toutes les forces vives de la famille, sont facilitées, de nos jours, par la crèche et les salles d'asile qui permettent à la mère de se séparer momentanément de ses enfants sans danger pour leur santé et leur sécurité. Elles ne le sont pas moins par nos ouvroirs qui donnent à la jeune fille, presque sans frais, l'éducation professionnelle dont plus tard, épouse et mère, elle se servira pour seconder les laborieux efforts du mari.

Nous ne devons pas omettre les ressources de l'assistance publique, plus abondantes, plus judicieusement réparties, plus efficaces, qu'à aucune autre époque. Nos hôpitaux, plus vastes, plus aérés, moins insalubres qu'autrefois, peuvent recevoir un plus grand nombre de malades, sans les exposer aux inconvénients, aux

dangers même de l'encombrement. Le traitement, le régime, les soins hygiéniques, s'améliorent sans relâche, grâce au contrôle de l'autorité supérieure, à la vigilance de l'autorité locale. Ajoutons que, depuis quelques années, le traitement à domicile a été pratiqué avec un succès que confirmera peut-être une expérience plus étendue et plus prolongée. Qui sait même si la fortune croissante de nos maisons hospitalières ne leur fournira pas un jour les moyens de créer des asiles de convalescence sur le modèle de ceux de Paris et de quelques établissements analogues des environs de Londres?

Les hospices ont eu leur part des améliorations survenues dans le régime des hôpitaux. Leurs portes sont, d'ailleurs, plus largement ouvertes que par le passé aux invalides du travail, qui y trouvent tous les soins que réclament leur grand âge ou leurs infirmités.

L'assistance privée est au moins à la hauteur de l'assistance publique, et jamais peut-être elle ne fut plus ingénieuse et plus variée dans ses applications. Nul n'a pu mesurer encore l'étendue des sacrifices qu'elle s'impose et des infortunes qu'elle secourt, soit isolément, individuellement, soit par l'intermédiaire des sociétés charitables qui se partagent le soulagement des innombrables variétés de la misère humaine.

Enfin, la rapidité, le bon marché relatif des nouveaux moyens de transport ont encore contribué à l'amélioration de la situation matérielle de l'ouvrier, en lui permettant de se porter partout où le travail est demandé et obtient le salaire le plus élevé.

Au besoin, les mêmes moyens de transport lui fournissent une ressource, à peu près inconnue autrefois, la suprême ressource de l'émigration. A. L.

III.

Du mouvement de la population dans les villes et les campagnes.

Le progrès rapide des agglomérations urbaines au préjudice des populations rurales, est un des faits économiques les plus caractéristiques de notre temps. Il est de nature, en effet, à exercer sur la situation matérielle et morale des sociétés modernes la plus grave influence. Aussi, le gouvernement et les corps savants en France s'en sont-ils vivement préoccupés; et pendant qu'en 1859 l'administration faisait, auprès des chambres d'agriculture, une enquête spéciale sur la réalité et l'intensité des émigrations rurales, l'Institut mettait au concours la question de savoir quelles peuvent être les conséquences de toute nature de ces émigrations.

Un travail complet sur la matière devrait, selon nous, embrasser les points suivants :

1° Quelle est, en Europe, la mesure de l'accroissement de la population des villes? 2° Quelles sont les causes principales de cet accroissement? 3° Quelles en sont les principales conséquences? 4° Si l'émigration rurale est un danger pour la société, peut-elle être arrêtée ou modérée? 5° En cas de négative, comment en neutraliser en tout ou partie les effets?

Nous nous bornerons, dans cet article, à l'examen et, s'il est possible, à la solution de la première de ces questions.

I. — Accroissement des populations urbaines d'après les dénombrements.

L'accroissement plus rapide des villes que des campagnes est probablement un fait aussi ancien que le monde. Mais il n'a pu être constaté avec certitude que depuis les recensements effectifs des populations *d'après les lieux qu'elles habitent*, recensements essentiellement modernes.

C'est dans les pays industriels que le mouvement s'est produit avec le plus d'intensité. L'Angleterre nous offre notamment le spectacle d'un progrès exceptionnel des agglomérations urbaines. Ainsi, tandis que des localités de moins de 20,000 habitants formaient, en 1801, 77 p. 100 de sa population totale, cette proportion tombait à 60.39 en 1861. Les villes de 20,000 âmes, au contraire, voyaient s'accroître, pendant la même période, leur part dans la population générale, de 23.01 à 39.61 p. 100.

Les résultats du recensement de 1861, dans le même pays, constatent que l'agglomération a suivi une marche plus rapide de 1851 à 1861 que dans les cinq périodes décennales précédentes. L'un de ces résultats est curieux, quoique prévu. Il apprend que les progrès de l'agglomération sont en raison directe de l'importance des villes. Ainsi, de 1851 à 1861, les 20 villes de premier ordre ou ayant plus de 70,000 habitants, se sont accrues de 25 p. 100; les 43 villes de second ordre ou de 20 à 50,000 habitants, de 14 p. 100; les villes de troisième ordre ou de 5 à 20,000 habitants, de 4 p. 100; enfin, les villes de quatrième classe ou de moins de 5,000 habitants sont restées à peu près stationnaires.

En Irlande, sur 1,000 habitants, on en comptait 139 en 1841 et 185 en 1851 dans les villes.

En Écosse, la population des villes s'est accrue de 11 p. 100 de 1851 à 1861 et celle des campagnes d'un peu moins de 1 p. 100.

En Prusse, sur 1,000 habitants, 265 habitaient les villes en 1849 et 294 en 1861. D'après le dernier *census*, le nombre des communes portant le titre de villes en Prusse est juste de 1,000.

En Saxe, l'accroissement des villes est peu sensible, par suite d'un mouvement très-caractérisé de concentration des industries dans les campagnes pendant ces dernières années. Aussi, la population urbaine, de 36.22 p. 100 en 1858, ne s'est-elle élevée qu'à 36.83 en 1861. En Saxe également, on constate que le mouvement de l'agglomération est en raison de l'importance des localités, puisque, de 1858 à 1861, les villes de plus de 10,000 âmes ont grandi de 9.33 p. 100; celles de 5 à 10,000, de 3.95; celles de 3 à 5,000, de 3.59; celles de 1 à 3,000, de 3.88; enfin, les communes de moins de 1,000 âmes de 1.53 p. 100 seulement.

En Belgique, l'accroissement annuel p. 100, de 1846 à 1856, a été de 0.81 pour les villes et de 0.32 pour les campagnes. Sur 1,000 habitants, 250 en 1846 et 261 en 1856 habitaient les villes.

En Hollande, sur 1,000 individus de la population générale, on en a recensé 356 dans les villes en 1840, et 360 en 1850.

En Danemark, les villes se sont accrues de 18.1 p. 100, de 1845 à 1855, et les campagnes de 8.4 p. 100. De 1835 à 1845, l'accroissement avait été à peu près le même entre les deux catégories de population (9.92 dans les villes et 9.72 dans les campagnes).

En Suède, pays essentiellement agricole, les populations rurales et urbaines sont

(malgré des oscillations, peu marquées d'ailleurs, dans l'un ou l'autre sens) restées à peu près stationnaires. En 1820, les premières formaient 89.89 p. 100 de la population totale et, en 1850, 89.90.

En Norwége, des fluctuations assez remarquables se sont produites dans le rapport des deux populations. Ainsi le nombre des habitants des campagnes p. 1,000 a suivi le mouvement ci-après : 1769, 911 ; — 1801, 910 ; — 1815, 912 ; — 1825, 900 ; — 1835, 903 ; — 1845, 886 ; — 1851, 807. On voit que l'affaiblissement de la population rurale a été très-sensible dans les deux dernières périodes.

En Wurtemberg, sur 1,000 habitants, il en a été recensé 244 dans les villes en 1852, et 249 en 1855.

Nous arrivons à la France. Voici dans quelles proportions les communes de l'Empire, classées par quotité de population, se sont accrues de 1836 à 1861 (25 années) :

Communes.	Accroissement pour 100.
Moins de 5,000 habitants	— 1.18
De 5 à 10,000 —	+ 8.76
De 10 à 20,000 —	+ 42.10
De 20,000 et au-dessus	+ 60.46

Ainsi, le nombre des petites communes a diminué, tandis que celui des villes s'est élevé, en raison même de l'importance de leur population, comme en Angleterre et en Saxe. On ne saurait trouver une preuve plus évidente de l'extension des centres de population au préjudice des petites localités.

Si l'on recherche dans quelle mesure ont grandi les 170 villes qui, en 1836, avaient une population totale de 5,000 habitants et au-dessus, on trouve les proportions d'accroissement ci-après, rapprochées de celles qui sont afférentes, 1° aux communes rurales, 2° à la France entière.

	Accroissement annuel pour 100 habitants.		
	Villes.	Communes rurales.	France entière.
De 1836 à 1841	1.71	0.22	0.41
De 1841 à 1846	2.14	0.46	0.68
De 1846 à 1851	0.63	0.12	0.22
De 1851 à 1856	2.42	0.18	0.20
De 1856 à 1861	1.85	0.02	0.32

Ainsi, le taux d'accroissement de ces villes, après une diminution de 1846 à 1851, par suite très-probablement de la profonde perturbation politique de 1848, prend subitement un essor extraordinaire de 1851 à 1856, mais pour se modérer sensiblement dans la période suivante. Quant à la proportion d'accroissement des communes rurales, après avoir, comme pour les villes, quoique dans une moindre mesure, suivi un mouvement ascendant pendant les dix premières années de la période 1836-1861, elle s'arrête pour suivre un mouvement inverse et faire place à une diminution notable.

Calculée d'après ces données, la période de doublement des villes et des communes rurales est, pour les premières, de 33 ans, pour les autres, de 533 ans!...

Cette forte inégalité dans la proportion d'accroissement des villes et des campagnes a dû modifier sensiblement la répartition générale de la population entre les communes rurales et urbaines. Voici, en effet, les documents officiels sur ce point.

Disons d'abord qu'ils considèrent comme *urbaine* la population totale des com-

munes comptant plus de 2,000 *habitants agglomérés* et comme *rurale* celle des communes d'un moindre nombre d'habitants.

Ceci posé, voici comment la répartition proportionnelle des deux populations s'est successivement modifiée d'après les quatre derniers dénombrements.

	1846.	1851.	1856.	1861.
	—	—	—	—
Population urbaine	24.42	25.52	27.31	28.86
— rurale	75.58	74.48	72.69	71.14

Ces rapports s'appliquent à la France entière et constituent ainsi la moyenne générale. Il est remarquable que, de 1846 à 1861, la population urbaine s'est accrue dans 83 départements. Dans trois seulement (Indre, Nièvre, Yonne), l'élément rural est supérieur en 1861 à ce qu'il était il y a quinze ans.

En résumé, voici quel est, dans les principaux États de l'Europe, d'après les recensements les plus récents, le rapport de la population urbaine à la population rurale. Il importe de faire remarquer que les rapprochements résultant du tableau qui va suivre ne sont que très-relativement exacts, des localités de très-faible importance portant, en vertu de chartes anciennes, dans un certain nombre de pays, le nom de *ville*, bien que, par le petit nombre relatif de leurs habitants, elles appartiennent en réalité à la population rurale. On comprend, en outre, qu'il serait nécessaire, pour pouvoir apprécier le degré d'homogénéité des valeurs ci-après, de connaître les éléments qui, dans chaque pays, ont servi de base à la distinction entre les deux natures de population. C'est sous le bénéfice de cette double observation que nous donnons le résultat de nos calculs :

PAYS.	Dates des recensements.	Rapport pour 100 de la population	
		urbaine.	rurale.
—	—	—	—
Angleterre	1861	50.37	49.63
Bavière	1861	30.34	69.66
Belgique	1856	26.08	73.92
France	1861	28.86	71.14
Hanovre	1858	13.73	87.27
Hesse (grand-duché)	1861	31.95	68.05
Hollande	1850	36.17	63.83
Italie (royaume d')	1861	24.75	75.25
Prusse	1861	29.42	70.58
Russie	1858	9.40	90.60
Saxe	1858	35.47	64.63
Suède	1855	10.40	86.60

L'Angleterre est, à une grande distance des autres États, celui qui compte le plus d'habitants dans les villes; la Suède, puis le Hanovre, pays à peu près exclusivement agricoles, sont ceux qui en comptent le moins.

II. — Influence des agglomérations sur le mouvement annuel de la population.

Les agglomérations ont une action plus ou moins sensible, selon le degré de leur intensité, sur le nombre des naissances, des mariages et des décès, ainsi que sur tous les faits qui se rapportent à ces trois grands actes de la vie civile. Nous allons en chercher la preuve dans les publications officielles relatives au mouvement de la population en France pendant ces dernières années.

Pour donner à cette recherche toute la précision possible, nous avons établi quatre grands groupes : 1° le département de la Seine, qui représente le plus haut

*

degré de l'agglomération; 2° la population *totale* de toutes les communes dont la partie *agglomérée* dépasse 2,000 habitants, cette population représentant l'élément urbain; 3° la population de toutes les communes d'un chiffre de population inférieure, que nous considérerons comme rurale; 4° la France entière.

Cette classification une fois établie, il y a lieu de se demander tout d'abord quelle est celle des quatre populations ci-dessus qui s'accroît le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès pour 100 habitants. Le tableau ci-après, calculé pour les années 1853, 1856 et 1860 (années normales n'ayant été affectées ni par la guerre, ni par une épidémie, ni par une cherté exceptionnelle), répond à cette question :

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853	0.15	0.29	0.43	0.39
1856	0.72	0.13	0.35	0.32
1860	0.63	0.40	0.50	0.48

Ces rapports indiquent que le maximum de l'accroissement appartient à la Seine à partir de 1853. Viennent ensuite la population rurale, la France entière, et à une assez forte distance, sauf en 1860, la population urbaine. Le rapport si élevé afférent à la Seine ne s'est produit qu'à partir de 1855. Il est le double résultat d'abord des améliorations considérables survenues dans les conditions hygiéniques de Paris depuis cette époque, puis d'une immigration considérable d'adultes, c'est-à-dire d'individus arrivés à l'âge qui donne la moindre mortalité.

III. — La fréquence du mariage est-elle en raison inverse ou directe de l'agglomération ?

La solution du problème nous paraît être dans le tableau ci-après, qui indique le nombre d'habitants pour un mariage pour chacun de nos quatre groupes.

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853	96	112	134	129
1856	96	120	132	126
1860	101	122	129	126

Ainsi l'agglomération favorise les mariages par cette raison fort simple que les adultes des deux sexes sont en plus grand nombre dans les villes que dans les campagnes. Aussi est-ce dans le département de la Seine qu'il s'en contracte le plus.

Nous allons voir que la fécondité légitime (nombre moyen des enfants par mariage) est au contraire en raison inverse de l'agglomération, ou plus exactement de l'extrême agglomération.

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853	2.31	3.24	3.28	3.21
1856	2.40	3.25	3.30	3.23
1860	2.46	3.20	3.08	3.07

La Seine a le moindre coefficient de fécondité; celui des villes, des campagnes et de la France ne diffère pas sensiblement. Si l'on déduit une moyenne annuelle de la période 1853-1860 (huit années), on trouve que ce coefficient est, pour la Seine, de 2.32; pour les villes, de 3.23; pour les campagnes, de 3.14; pour la France, de 3.13. La fécondité des mariages serait donc plus grande dans les villes que les populations rurales. Toutefois, ce fait ne remonte qu'à un petit nombre d'années.

La moindre fécondité de la Seine pourrait bien s'expliquer par l'âge des époux

au moment du mariage. Il est certain, en effet, que cet âge est plus élevé dans la Seine et les villes que dans les campagnes.

Nous donnons ci-après le résultat de recherches faites sur ce point pour une période récente.

	Age moyen au mariage			
	de l'homme.		de la femme.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Seine	31	9	27	0
Villes	31	1	26	7
Campagnes	30	3	25	11
France.	30	6	26	2

Nous venons de voir que la fécondité légitime est plus grande dans les villes et les campagnes qu'à Paris. Il importe maintenant de vérifier si la fécondité générale, c'est-à-dire le rapport, non plus des naissances légitimes aux mariages, mais du total des naissances aux habitants, se modifie selon le degré de l'agglomération. Voici ce que les documents officiels nous apprennent sur ce point (nombre d'habitants pour 1 naissance) :

	1853.	1856.	1860.
Seine	32	32	32
Villes	35	34	35
Campagnes	41	40	40
France.	39	38	38

On voit clairement ici que la fécondité générale est, contrairement à ce qui se passe pour la fécondité légitime, en raison directe de l'agglomération. Cette différence provient des naissances naturelles, beaucoup plus nombreuses dans les villes et surtout à Paris que dans les campagnes.

Dans les populations complétement stationnaires, le rapport des naissances totales à la population indique approximativement la longueur de la vie moyenne. Nous verrons plus loin que celle que l'on déduit, d'après la méthode de Halley, des décès par âge s'en rapproche très-sensiblement. Ceci admis, le tableau ci-dessus indique que c'est dans les campagnes que se trouve la plus longue vie moyenne. Les villes viennent après; elles sont suivies à une certaine distance par le département de la Seine.

On a constaté de tous temps et, au moins en Europe, qu'il naît un plus grand nombre de garçons que de filles. Quel est celui de nos quatre groupes de population dans lequel cette différence, à laquelle on a donné le nom de *rapport sexuel*, est le plus caractérisé? Les documents officiels sont encore très-précis et concluants sur ce point. Ainsi, d'après une moyenne déduite de la période 1853-1860, on trouve que, pour 100 filles, il naît 104.15 garçons dans la Seine; 104.85 dans les villes, et 106.13 dans les campagnes. Quelques statisticiens ont cru devoir en conclure que les travaux de l'agriculture, qui ont une action si manifeste sur le développement de la force musculaire, déterminent la supériorité numérique des garçons. Nous ne savons si cette raison est fondée, mais le phénomène qu'elle cherche à expliquer est certain; car on le constate dans tous les pays de l'Europe.

Les agglomérations favorisant les unions illicites, le nombre des naissances naturelles doit être plus élevé dans la Seine que dans les villes et surtout que dans les campagnes. Il suffira, pour mettre ce fait en évidence, de citer les résultats de 1860, ceux des années antérieures ne présentant que des différences insignifiantes.

	Naissances totales.	Enfants naturels.	Enfants pour 100 naissances.
Seine	58,042	15,092	26.00
Villes	244,225	27,744	11.36
Campagnes	654,608	26,461	4.04
France	956,875	69,297	7.24

On voit que la Seine fournit, à elle seule, pour 100 naissances, au moins six fois et les villes près de trois fois plus d'enfants naturels que les campagnes. Cette situation est très-défavorable sans doute; mais il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de filles-mères des campagnes ou des petites villes viennent faire leurs couches dans les grands centres, ce qui ne permet pas de discerner la part véritable des trois groupes de population dans les naissances illégitimes que l'état civil leur attribue. Il n'est pas moins certain que les localités voisines fournissent bon nombre d'enfants trouvés ou abandonnés aux établissements hospitaliers des grandes villes, et que ces enfants y sont tous inscrits comme *enfants naturels*, bien qu'il soit notoire que quelques-uns sont nés dans le mariage.

Sur une quantité donnée de naissances, il est toujours un certain nombre d'enfants qui viennent morts au monde ou décèdent soit pendant, soit peu après l'accouchement. Dans la langue administrative, on a donné à ces enfants le nom de *mort-nés* (dénomination peu exacte en France où, sous ce titre, on comprend en outre les enfants morts dans les *trois jours* qui précèdent la déclaration de naissance). Or, on constate, depuis quelques années, une forte et régulière augmentation des mort-nés en France, malgré la diminution générale de la mortalité et le nombre croissant, dans les petites villes et les campagnes, des sages-femmes sorties des écoles d'accouchement. Cette augmentation, que l'on a cherché à s'expliquer par des tentatives d'avortement de plus en plus fréquentes, par l'emploi de plus en plus abusif du seigle ergoté, par l'influence de la suppression des tours sur les infanticides restés inconnus, et dont la véritable cause est peut-être dans l'habitude que prennent les parents, sur l'incitation des organes de l'autorité, de déclarer non-seulement les mort-nés venus à terme, mais encore les produits qui n'ont que quelques mois de vie fœtale, cet accroissement, disons-nous, s'applique aux trois groupes de population que nous étudions. En 1860, le rapport des mort-nés au total des naissances (mort-nés compris) était, dans la Seine, de 6.87; dans les villes, de 5.25; dans les campagnes, de 3.88 p. 100. Ici encore se fait sentir l'influence favorable de la vie rurale.

La mortalité, à nombre égal d'habitants, est moindre dans les campagnes que dans les villes. En 1860, sur 100 habitants, la Seine a compté 2.53 décès; les villes 2.50 et les campagnes 2.00 seulement. Ce n'est que depuis quelques années seulement que le coefficient de la Seine est presque aussi favorable que celui des villes réunies. En 1853, il était de 2.95.

La vie moyenne, déduite de calculs faits sur les tables mortuaires (décès par âge), s'établit ainsi qu'il suit aux divers âges et pour chacun des trois groupes:

Ages.	Seine.		Villes.		Campagnes.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
0[1]	31	5	35	7	38	7
1	38	5	42	3	46	4
5	42	9	46	5	48	10
10	39	4	43	8	46	5
20	31	9	36	9	39	3
50	17	»	19	»	19	7
80	4	5	4	10	4	7

1. A la naissance.

On voit que la vie moyenne aux divers âges est plus longue dans les campagnes que dans les villes et surtout que dans la Seine.

Les différences que présentent à ce point de vue les trois catégories de population, ne sont, d'ailleurs, très-marquées que dans l'enfance; elles s'effacent ensuite pour faire place, vers l'extrême vieillesse, presqu'à l'égalité.

En résumé : 1° Dans presque tous les États de l'Europe qui publient officiellement les faits relatifs au mouvement de leur population, l'accroissement de cette population est sensiblement plus rapide dans les villes que dans les campagnes, et le phénomène se manifeste surtout dans les pays manufacturiers.

2° Le degré d'agglomération des populations exerce une influence très-notable sur le rapport aux habitants : *a*) des naissances; *b*) des mariages; *c*) des décès.

3° En France, les campagnes, naguère si fécondes, ont, depuis quelques années, un peu moins d'enfants par mariage que les villes (Paris non compris) ; mais il est incontestable qu'elles les conservent mieux, puisque leur population s'accroît exclusivement par l'excédant des naissances sur les décès, tandis que les villes reçoivent une immigration considérable et continue. Ce résultat serait bien plus saillant encore, si l'on pouvait distraire de la mortalité des campagnes les nombreux enfants que les villes y envoient en nourrice.

4° Le rapport sexuel (supériorité numérique des garçons sur les filles à la naissance) est plus caractérisé dans les campagnes que dans les villes.

5° Les campagnes ont, dans une très-forte proportion, un moindre nombre d'enfants naturels et de mort-nés.

6° A population égale, on se marie moins dans les campagnes, mais on s'y marie plus tôt, et cependant la fécondité des mariages y est aujourd'hui inférieure à celle des villes (Paris toujours excepté).

7° Enfin, la durée de la vie moyenne, qu'on la déduise du rapport des naissances aux habitants ou de l'âge moyen des décédés, est plus longue dans les campagnes que dans les agglomérations urbaines.

D'où cette conclusion : que le mouvement de concentration qui s'opère si manifestement depuis quelques années en France, doit exercer un jour la plus regrettable influence sur la situation sanitaire et morale des populations.

La vérité nous oblige cependant à dire que cette influence, au moins en ce qui concerne la mortalité, ne s'est encore produite dans aucun des États où la population s'agglomère le plus rapidement, et notamment en France, en Angleterre et en Belgique. Loin de là, dans ces pays, par suite d'une plus grande aisance générale et de toutes les circonstances favorables qui se produisent avec une civilisation progressive, la mortalité semble obéir, toutes choses égales d'ailleurs, à un mouvement de diminution assez caractérisé.

Il est, en outre, remarquable, qu'au moins en France, le rapport des naissances naturelles à la population est, depuis quelques années, à peu près invariable, et que, dans les années où les documents officiels en constatent l'accroissement accidentel, il a plutôt lieu dans les campagnes que dans les villes. Faut-il en conclure que, par suite de la facilité actuelle des communications, le paysan fréquente plus souvent les villes que par le passé et qu'il en subit à un plus haut degré les mauvaises influences? ou bien encore que la cherté croissante des valeurs locatives et de la main-d'œuvre détermine un mouvement d'émigration de l'industrie qu'attirerait, en

outre, dans les campagnes, une plus grande aptitude que par le passé à utiliser les forces motrices naturelles qui s'y trouvent? Le champ est ouvert aux hypothèses.

Il nous reste à rechercher si les mêmes faits se reproduisent dans les autres pays qui publient le mouvement annuel de leur population séparément pour les villes et les campagnes. Ce sera l'objet d'une seconde étude. A. Legoyt.

IV.

Note sur le mouvement de l'état civil en 1862 dans le royaume d'Italie.

La tenue des registres de l'état civil paraît n'être pas uniforme dans le nouveau royaume italien et elle n'y est pas confiée aux mêmes autorités. Ainsi, sauf dans l'ancien duché de Parme et dans les provinces napolitaines, où les municipalités en sont restées chargées depuis l'occupation française sous le premier Empire, elle est entre les mains du clergé. Toutefois, dans ce dernier cas, un double des registres doit être transmis au ministre des cultes, qui en adresse une copie, soit aux municipalités, comme en Lombardie, dans les Marches et les Romagnes, soit aux tribunaux, comme dans les provinces de l'ancien royaume de Sardaigne.

De nombreuses publications, malheureusement incomplètes et rédigées sur des plans différents, ont fait connaître, pour certaines années ou périodes, le mouvement de la population dans la plupart des anciens États qui composent le nouveau royaume.

Ces publications ont été réunies, par les soins de la Direction de la statistique de Turin, dans trois forts volumes, publiés en 1863. Ils renferment des documents du plus haut intérêt, soit par leur ancienneté, soit par le grand nombre de leurs détails, sur les naissances, mariages et décès, en Toscane, dans les provinces napolitaines, en Piémont, en Lombardie et à Venise.

Le gouvernement italien prépare en ce moment, pour être soumis à la sanction d'une prochaine législature, un projet de loi qui soumettra le service de l'état civil à des règles uniformes et en harmonie avec les principes du droit public moderne. Ce n'est qu'à cette condition que la statistique de la population en Italie aura tout l'intérêt qu'elle comporte et pourra notamment se placer au niveau des publications si estimées de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Malgré les lacunes de la législation actuelle, l'administration n'en a pas moins cru devoir adresser aux préfectures des instructions qui lui permettent d'espérer qu'à partir de 1863, elle recevra régulièrement tous les renseignements que recueillent les pays voisins, sur les mort-nés, sur les enfants naturels, les mariages et les décès par âges et par état civil, sur les émigrations et les immigrations; en un mot, sur l'ensemble des faits qui constituent le mouvement de la population dans un État régulièrement constitué. On a dû se borner, pour 1862, à recueillir le nombre, par province et par mois, des mariages, des naissances et des décès, selon les sexes. Quelque sommaires qu'ils soient, ces documents donnent lieu à des rapprochements intéressants. Ils suffisent, d'ailleurs, pour donner une juste idée des conditions dans lesquelles s'accroît la population italienne.

I.

Le mouvement de l'état civil, en 1862, peut se résumer, ainsi qu'il suit, pour tout le royaume :

Mariages	176,897
Naissances	833,054
Décès	681,212
Excédant des naissances	151,842

II. — Mariages.

Les mariages se sont répartis, ainsi qu'il suit, entre les villes et les campagnes : Rappelons, à ce sujet, qu'en Italie on a considéré comme population urbaine celle de tous les centres d'agglomération qui ont plus de 6,000 habitants.

Villes	54,503	soit	8.21	par 1,000 habitants	ou 1 sur		122	habitants.
Campagnes	122,394	soit	8.09	—	—		124	—
Le royaume.	176,897	soit	8.12	—	—		123	—

Ainsi les villes et les campagnes comptent à peu près la même proportion de mariages. Il y a toutefois un léger excédant en faveur des villes. Ce fait se produit également en France, et c'est à tort, selon nous, que la Direction de la statistique italienne le considère comme anormal et veut l'expliquer par l'état de gêne momentané dans lequel se trouverait l'agriculture de ce pays.

Voici, par province, le rapport des mariages à la population rapproché du même renseignement pour des années antérieures (non indiquées) :

PROVINCES.	Mariages p. 1,000 habitants. Années antérieures.	Année 1862.
Piémont et Ligurie	6.94	8.09
Lombardie	8.46	8.09
Parme et Plaisance	8.46	7.45
Modène, Reggio, Massa.	9.42	8.10
Romagne	»	7.57
Marche	»	6.58
Ombrie	»	6.07
Toscane	9.76	8.53
Provinces napolitaines.	7.12	8.44
Sicile	8.88	8.33
Sardaigne	»	8.27
Le Royaume	7.88	8.12

On a compté, en France, en 1861, 8.16 mariages p. 100 habitants; la moyenne avait été, de 1817 à 1850, de 7.80, et de 8.80 de 1850 à 1860. Ainsi, les mariages sont en voie d'accroissement dans les deux pays. Un peu moins nombreux en Italie qu'en France, ils le sont plus qu'en Belgique, où on n'a compté, dans ces dernières années, que 7.07 mariages p. 1,000 habitants; mais ces rapports sont notablement dépassés par ceux de l'Angleterre et de la Prusse, qui s'élèvent respectivement à 8.56 et à 8.55.

Par mois, les mariages italiens se sont répartis conformément au tableau ci-dessous (mois ramenés à 31 jours, et mariages à 12,000) :

Janvier	1,121	Mai	948	Septembre	998
Février	1,716	Juin	874	Octobre	1,189
Mars	807	Juillet	650	Novembre	1,470
Avril	810	Août	773	Décembre	644
					12,000

C'est pendant la période du Carnaval (février), qu'on a compté le plus de mariages. En revanche, certains usages religieux en réduisent considérablement le nombre; à l'époque du Carême et de l'Avent une diminution notable se fait égale-

ment remarquer pendant la saison des récoltes. Enfin, l'augmentation qu'on remarque en octobre et en novembre coïncide avec les changements de domicile les plus nombreux. Les mêmes oscillations ont été constatées en France et peuvent être expliquées par les mêmes motifs.

III. — Naissances.

Sur les 833,054 naissances, on a compté 428,922 garçons et 404,132 filles. La prépondérance des naissances masculines (rapport sexuel) est ainsi de 106.14 p. 100. En d'autres termes, il est né 17 garçons pour 16 filles. C'est une différence de $^1/_{16}$ en faveur des garçons.

Ce rapport varie suivant les provinces, ainsi qu'il suit :

PROVINCES.	Garçons pour 100 filles. Années antérieures.	Année 1862.	PROVINCES.	Garçons pour 100 filles. Années antérieures.	Année 1862.
Piémont et Ligurie	105.23	106.10	Ombrie	»	108.59
Lombardie	106.74	107.90	Toscane	106.73	106.44
Parme et Plaisance	107.92	112.46	Provinces napolitaines	105.28	105.04
Modène, Reggio, Massa	105.38	108.86	Sicile	106.70	104.92
Romagne	»	105.68	Sardaigne	»	107.30
Marche	»	105.04	Le Royaume	106.02	106.14

La prédominance masculine est un fait constant en Italie; il se vérifie aussi bien par le mouvement que par le recensement de la population. C'est ainsi que le dernier recensement a accusé 10,897,236 individus du sexe masculin pour 10,880,098 de l'autre sexe.

La prédominance masculine dans les naissances est d'ailleurs un fait général. En France, elle est tombée successivement de 106 à 104.80 p. 100 ; en Espagne, elle est de 107.01 ; en Belgique, de 106.91 ; en Prusse, de 105.73 ; en Angleterre, de 104.65.

La fécondité de la population, mesurée par le rapport des naissances au nombre des habitants, donne lieu aux résultats ci-après :

	Population au 31 décemb. 1861.	Naissances totales.	Naissances p. 100 habit.
Communes urbaines	6,638,343	272,870	4.10
Communes rurales	15,138,991	560,184	3.70
Le Royaume	21,777,334	833,054	3.83

Ainsi, en Italie, comme en France, la fécondité est en raison directe de l'agglomération des habitants. Ce fait se vérifie jusqu'à un certain point dans les diverses provinces :

PROVINCES.	Naissances p. 100 habitants. Années antérieures.	Année 1862.	PROVINCES.	Naissances p. 100 habitants. Années antérieures.	Année 1862.
Piémont et Ligurie	3.29	3.55	Ombrie	»	3.34
Lombardie	3.83	3.80	Toscane	3.85	3.85
Parme et Plaisance	3.63	3.66	Provinces napolitaines	3.51	3.93
Modène, Reggio, Massa	3.68	3.74	Sicile	4.20	4.28
Romagne	»	3.59	Sardaigne	»	3.73
Marche	»	3.68	Le Royaume	3.65	3.83

La fécondité varie de 4.28 (Sicile) à 3.34 (Ombrie). Elle a, du reste, augmenté dans le royaume entier dans une certaine proportion. Le fait contraire se produit

en France; en 1861 notamment la fécondité générale y est descendue à 2.69. En Belgique, elle est de 3.22; elle s'élève en Prusse jusqu'à 4.12 p. 100.

En l'absence de tout renseignement sur la distinction entre les naissances légitimes et naturelles, il nous est impossible de déterminer, pour l'Italie, la fécondité des mariages.

Les naissances (ramenées à 12,000) se sont réparties ainsi qu'il suit entre les divers mois de l'année. — Nous indiquons à la fois le mois de la naissance et celui de la conception.

Mois de la naissance.	Mois de la conception.		Mois de la naissance.	Mois de la conception.		Mois de la naissance.	Mois de la conception.	
—	—		—	—		—	—	
Janvier.	Avril.	1,042	Mai.	Août.	903	Septemb.	Décemb.	1,016
Février	Mai.	1,163	Juin	Septemb.	809	Octobre	Janvier.	981
Mars	Juin	1,135	Juillet	Octobre	861	Novemb.	Février	1,060
Avril.	Juillet	1,034	Août	Novemb.	901	Décemb.	Mars	1,095

Le plus grand nombre des naissances a lieu pendant les mois de février, mars, décembre et novembre, qui correspondent, pour les conceptions, à mai, juin, mars et février; — le plus petit nombre en juin et juillet qui correspondent, pour les conceptions, à septembre et octobre, bien que ces deux mois soient au nombre de ceux qui comptent le plus de mariages.

IV. — Décès.

Sur les 681,212 décès, la part du sexe masculin a été de 351,890, et celle du sexe féminin de 329,322. C'est une proportion de 106.85 décès masculins p. 100 de l'autre sexe.

On a vu que, dans les naissances, la prépondérance masculine n'est que de 106.14. Si cette différence devait se reproduire indéfiniment, il arriverait un moment où l'équilibre des deux sexes serait rompu dans la population, en faveur du sexe féminin.

Cet excédant de mortalité masculine est en Italie un fait général, qui se produit dans toutes les provinces.

PROVINCES.	Décès masculins p. 100 femmes. Années antérieures.	Année 1862.	PROVINCES.	Décès masculins p. 100 femmes. Années antérieures.	Année 1862.
—	—	—	—	—	—
Piémont et Ligurie	100.36	103.62	Ombrie	»	109.75
Lombardie.	107.55	108.68	Toscane	102.87	102.55
Parme et Plaisance	106.03	106.65	Provinces napolitaines.	104.85	108.51
Modène, Reggio, Massa.	102.99	103.93	Sicile	105.31	109.29
Romagne	»	107.00	Sardaigne	»	105.85
Marche.	»	103.50	Le Royaume	104.28	106.85

Le rapport sexuel (prédominance masculine) dans les décès est plus élevé en Italie qu'en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Autriche. Il est à peu près le même qu'en Espagne; mais il reste inférieur à celui de la Prusse, qui est le plus considérable que nous connaissions (108.17 décès masculins pour 100 féminins).

La mortalité, mesurée par le rapport des décès aux habitants, est de 3.37 dans les villes et de 3.02 p. 100 dans les campagnes (le nombre des morts qui leur est attribué étant respectivement de 223,941 et 457,271). Le coefficient mortuaire est donc moins élevé dans les communes rurales; la différence, qui n'est pas sensible,

peut s'expliquer par la mortalité de l'armée et des hôpitaux, qui, en temps ordinaire, frappe principalement sur l'élément urbain.

Les diverses provinces du royaume donnent, à cet égard, les résultats suivants:

PROVINCES.	Décès pour 100 habitants. Années antérieures.	Année 1862.	PROVINCES.	Décès pour 100 habitants. Années antérieures.	Année 1862.
Piémont et Ligurie . .	2.76	2.84	Toscane	2.97	3.26
Lombardie.	3.39	2.86	Provinces napolitaines.	2.98	3.50
Parme et Plaisance . .	3.41	3.46	Sicile.	2.68	2.88
Modène, Reggio, Massa.	2.93	3.07	Sardaigne	»	2.91
Romagne	»	3.06			
Marche.	»	3.12	Le Royaume . . .	2.97	3.13 { 1.62 h. 1.51 f.
Ombrie	»	2.74			

Ainsi, ce sont les provinces napolitaines qui comptent le plus de décès par rapport à la population. — Le minimum se rencontre dans l'Ombrie, en Piémont et dans la Lombardie. Le rapport varie au surplus de 2.84 à 2.86.

Si on en excepte la Hollande, où la mortalité dépasse celle du royaume d'Italie (3.33 décès pour 100 habitants), les conditions de la vie sont meilleures presque partout ailleurs : France, 2.14; Angleterre, 2.26 ; Belgique, 2.37 ; Prusse, 2.59 ; Espagne, 2.73.

Heureusement que la fécondité vient rétablir l'équilibre en Italie; on n'y compte, en effet, que 81.77 décès pour 100 naissances.

Pour 100 naissances masculines, les décès sont de 82.04 et pour 100 naissances féminines de 81.49. En France, pour un nombre de naissances donné de chaque sexe, le sexe féminin compte plus de décès; il en est autrement en Italie.

Quand on étudie la répartition des décès entre les divers mois de l'année, on constate que la mortalité la plus forte sévit dans les mois d'été août, juillet et septembre, et dans les mois d'hiver décembre et janvier. Le minimum tombe en avril, il est suivi d'assez près par les autres mois du printemps.

Dans le tableau suivant nous avons comparé, à cet égard, l'Italie à divers pays.

	Printemps.	Été.	Automne.	Hiver.
Italie	880	1,046	997	1,077
France	1,171	877	863	1,089
Angleterre	1,103	959	946	992
Autriche	1,150	824	911	1,115
Pays-Bas	883	910	1,255	952

Si, pour le royaume d'Italie, la saison la plus favorable est le printemps, pour le nord de l'Europe c'est la fin de l'été et l'automne. — En Angleterre et en Hollande, la mortalité de l'hiver est relativement assez faible. Dans le premier de ces deux pays le maximum tombe au printemps, dans le second en automne.

Nous avons vu que les conditions de la vie sont moins favorables en Italie que dans la plupart des États européens. Dans un pays si justement renommé pour la beauté de son climat et la fertilité de son territoire, la Direction de la statistique ne croit pouvoir trouver d'autre cause à un pareil résultat que l'imprévoyance des familles, et la persistance des discordes civiles.

(La fin au prochain numéro.)

V.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de notre collègue, M. le docteur Ely, la lettre ci-après:

«Monsieur et cher collègue,

«En reproduisant, dans son dernier numéro, le résumé du *Rapport de la statistique médicale de l'armée,* le *Journal de la Société de statistique*, dans une note signée *La Rédaction,* que je crois devoir vous attribuer, a taxé d'inexactitude une de ses conclusions (p. 127). Je vous prie de me permettre à cet égard quelques remarques.

«Si j'ai bien compris le sens de cette note, la comparaison établie par le *Rapport* entre la mortalité militaire et la mortalité civile serait inexacte en ce sens que, d'une année à l'autre, le mouvement des naissances tend à augmenter la population, et que l'on ne peut, par conséquent, appliquer à la population de 1856 le chiffre des décès de l'année 1860. Cette remarque est en principe parfaitement juste. Cependant il y a des raisons de croire que la différence est bien peu considérable; car, d'une part, l'année 1859, intercalée entre ces deux termes, a vu la mortalité s'accroître de 12 p. 100, et, d'autre part, l'année 1860, dont le *Rapport* a emprunté les tables mortuaires, donne le coefficient de mortalité le plus faible des soixante dernières années (2.14 p. 100).

«A défaut de chiffres officiels sur la répartition par âge en 1860, le *Rapport* a usé du procédé généralement admis, qui permet de se reporter aux résultats les plus proches; et en indiquant (p. 26) les sources et les éléments de cette comparaison, il se dérobe, je crois, au reproche d'inexactitude.

«La suite de la note à laquelle j'essaye de répondre offre aussi matière à quelques observations. L'armée en garnison ne connaît ni les privations ni la misère; cela est parfaitement vrai. Mais elle connaît les fatigues du service, les intempéries, les longues étapes, les factions de nuit sous la pluie et la neige, les corvées de toute nature et à toute heure. C'est bien quelque chose comme cause déterminante de maladie.

«Quant aux chances d'accident qui, selon la note, seraient réservées à la population industrielle, il est trop facile de répondre par le chiffre des décès accidentels survenus dans l'armée, — 0.55 pour 1,000 hommes d'effectif, — surtout si l'on met en regard, mais sans comparaison cette fois, le chiffre de ces décès dans la population générale, chiffre qui a atteint 0.31 une seule fois dans les dix années de 1851 à 1860.

«Si cette lettre ne vous semble pas trop longue, je vous serais infiniment obligé, Monsieur et très-honoré collègue, de vouloir bien l'insérer dans le prochain numéro du journal, afin que nos collègues de la Société de statistique qui ont lu l'attaque puissent lire la réponse.

«Veuillez agréer, etc. «Dr Ely.»

Disons d'abord qu'il y a, je crois, entre notre honorable collègue et nous, un malentendu qu'il importe de faire disparaître. Nous n'avons pas dit, ou du moins nous n'avons pas voulu dire qu'il a inexactement extrait des documents publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce sur le mouvement annuel de la population, les éléments de la comparaison qu'il établit entre la mortalité civile et militaire aux mêmes âges. Notre pensée a été celle-ci : c'est que tandis que, pour l'armée, il applique à une population effective réelle de vingt à trente ans, un coefficient mortuaire exact, il le déduit, pour les autres habitants, d'une population fictive et assez sensiblement inférieure à la vérité, puisqu'il confond de simples *tables mortuaires* indiquant seulement l'ordre dans lequel les décès se produisent par âge, avec des *tables de mortalité* destinées à faire connaître le danger réel de mourir à chaque âge, c'est-à-dire la mortalité réelle, effective de tous les âges. Rappelons à ce sujet qu'une table mortuaire ne serait une table de

mortalité que dans une population complétement *stationnaire*, c'est-à-dire dont les décès (se produisant d'ailleurs aux mêmes âges dans la même proportion) seraient égaux aux naissances. Dans ce cas, la somme des années vécues déduite de cette table reproduirait exactement la population. Mais, dans les pays à population croissante (et la France, très-heureusement, est encore dans cette catégorie) cette somme ne donne qu'une population assez sensiblement inférieure au chiffre réel des habitants. Il en résulte que le coefficient mortuaire déduit des survivants qu'elle indique est trop élevé, parce que, en fait, ces survivants sont plus nombreux. C'est ainsi, par exemple, que, d'après nos tables mortuaires, les survivants mâles à vingt ans ne seraient que de 50 à 55 p. 100 naissances, tandis qu'ils sont en réalité de 61 à 62.

Ainsi, en voulant comparer la mortalité militaire de vingt à trente ans avec celle de la population civile du même âge, d'après les tables mortuaires, M. le docteur Ely a rapporté, pour celle-ci, les décès à un nombre d'habitants inférieur à la réalité. En voici, au surplus, la démonstration sans réplique. Tandis que, d'après la *table mortuaire* de 1861, le danger de mourir de vingt à trente ans est pour les hommes de 1.18, il n'est que de 0.93, d'après la table de mortalité, c'est-à-dire d'après le rapport des décès de cet âge à la population du même âge.

Il est donc hors de doute pour nous que la mortalité militaire, en temps de paix, est supérieure à celle de la population civile des mêmes âges. Et cependant, répétons-le, non-seulement l'armée se compose de sujets d'élite, choisis avec le plus grand soin parmi les plus sains, les plus forts, les plus vigoureux; mais encore elle *s'épure* chaque année par le renvoi dans leurs foyers, où *ils vont mourir*, de tous les soldats atteints d'infirmités ou de maladies graves contractées soit pendant, soit avant l'incorporation.

Et non-seulement elle constitue au plus haut degré une population d'élite, mais encore elle ne connaît ni les excès, ni les besoins, ni les privations des hommes du même âge restés dans la vie civile. Sa santé est en outre l'objet des préoccupations continuelles d'un corps médical spécial que dirige un comité supérieur, toujours prêt à étudier et à recommander les améliorations hygiéniques de toute nature. Infirmeries et hôpitaux sont d'ailleurs en quelque sorte sous sa main, et tandis que nos ouvriers ne se décident qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire quand le mal a déjà fait des progrès rapides, à entrer à l'hôpital, le soldat s'y rend *obligatoirement* au début même de l'affection dont il est atteint. Enfin toutes nos stations minérales sont ouvertes gratuitement à ce dernier, avantage signalé qui manque à peu près entièrement à nos populations ouvrières.

Nous avons dit que les chances d'accident sont plus nombreuses pour ces populations que pour l'armée; mais nous reconnaissons n'en avoir pas fourni la démonstration. Il est vrai que M. le docteur Ely ne la fait pas plus que nous; car s'il peut déterminer le rapport des accidents mortels à l'effectif militaire, l'état actuel des documents officiels sur la matière ne lui permet pas d'établir ce rapport pour la population civile du même âge. Il ne pourra être obtenu, en effet, que le jour où l'administration de la justice criminelle, qui recueille et publie chaque année la statistique des accidents mortels en France, en fera connaître le nombre *à chaque âge pour chaque sexe.*

Nous nous félicitons, au surplus, de cette discussion, puisqu'elle nous permet de faire connaître que l'excellent *Rapport sur la statistique médicale de l'armée* en 1862, dont nous avons inséré les conclusions dans un précédent numéro, est l'œuvre de notre savant collègue, qui dirige avec le plus grand soin, avec la plus ferme volonté d'arriver à des résultats exacts, le service de statistique médicale récemment organisé au ministère de la guerre.

A. L.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Le bétail en Europe.

PREMIÈRE PARTIE.

Le bétail en France.

Il existe entre le bétail et la production céréale une relation tellement étroite, tellement intime, que les deux termes peuvent être considérés comme corrélatifs. Sans bétail, en effet, pas d'engrais; sans engrais, pas de récolte. Mais le bétail n'est pas seulement la condition essentielle de la production céréale, il donne encore une substance alibile qui a pris rang aujourd'hui parmi les consommations de première nécessité, la viande. Il contribue également à l'alimentation publique par le lait et ses dérivés, beurre, fromage, etc. Ce n'est pas tout : l'industrie lui doit une partie de ses matières premières et notamment les laines, les peaux, les suifs, la corne, le noir animal, etc. Comme agent de locomotion, il est l'âme de l'agriculture. C'est lui qui transporte aux champs les engrais, les instruments de travail, les travailleurs eux-mêmes; c'est lui qui ramène les récoltes et les conduit ensuite au marché. Enfin le bétail est, avec nos voisins, l'objet d'un mouvement commercial dont l'activité, malgré des oscillations accidentelles, est sensiblement croissante. Le bétail est donc un élément important de la richesse publique, une portion considérable du capital mobilier d'un pays, et toutes les mesures qui contribuent à l'accroître ajoutent à l'aisance générale, parce qu'à cet accroissement correspond, avec un rendement plus élevé du sol, l'extension des services de toute nature qu'il rend à l'agriculture et à l'industrie.

La question du bétail a eu de tout temps sa valeur, son intérêt. A toute époque elle a justement préoccupé tous ceux qui voudraient voir se résoudre, dans le sens le plus favorable à l'humanité, le redoutable et éternel problème de l'accord des subsistances et de la population. Mais jamais peut-être elle n'avait été, tant en France qu'à l'étranger, l'objet d'une aussi vive sollicitude que de nos jours. C'est que deux faits considérables lui ont donné, au moins dans notre pays, une importance exceptionnelle : 1° la libre entrée des céréales de l'étranger et, comme conséquence, la nécessité pour la culture indigène de lutter contre leur concurrence par une production plus abondante; 2° le renchérissement rapide de la viande par suite,

d'abord, du progrès de la richesse publique, qui a sensiblement augmenté le nombre des consommateurs, puis du développement du réseau ferré qui a eu pour résultat de niveler, en les élevant, les prix de toutes choses. Le morcellement n'a pas été étranger non plus à ce phénomène économique en réduisant les surfaces destinées à l'élève du bétail. Enfin les taxes exagérées d'octroi, de place, de marché, et l'élévation continue des valeurs locatives dans les villes, n'ont pas peu contribué à le déterminer.

Quelle a été, sur le mouvement du bétail en France, l'influence des circonstances économiques diverses dans lesquelles s'est trouvé le pays? Si le progrès agricole est réel; si, comme semblent l'attester les enquêtes générales et les recherches particulières les plus dignes de foi, la fécondité du sol a grandi sous l'action combinée de fumures plus abondantes, de labours plus profonds, de meilleurs assolements, d'amendements énergiques, d'un outillage plus efficace; si le domaine arable s'est étendu par des défrichements de forêts, par la mise en valeur de marais, de landes, de terres vaines et vagues; si les cultures fourragères se sont multipliées, le bétail ne saurait être resté stationnaire. Les animaux ont dû se multiplier, et, dans le cas contraire, mieux nourris, moins fatigués par des travaux excessifs, par des transports sur des voies de communication défectueuses, ils ont dû voir se développer les qualités inhérentes à leur race.

Il serait possible, toutefois, que ce résultat eût été retardé par de fréquentes sécheresses, par de nombreuses épizooties, ou encore que le cultivateur, alléché par les hauts prix de la boucherie, eût laissé dégarnir outre mesure ses étables. Peut-être aussi l'affaiblissement progressif de l'écart entre la valeur du bétail maigre et du bétail gras a-t-il pu ralentir l'industrie de l'élevage.

Ces doutes ne pourraient être résolus que par des dénombrements périodiques faits avec le plus grand soin et à des époques assez rapprochées pour que l'effet des circonstances extraordinaires puisse disparaître dans le grand nombre des observations. Malheureusement les recensements du bétail ont été rares en France. Il est à regretter, en outre, qu'ils n'aient pas été opérés d'après des bases uniformes. D'un autre côté, en présence des résistances effectives ou redoutées des cultivateurs, un grand nombre de maires (les maires sont les organes obligés de tous les recensements en France) ont dû certainement substituer de simples évaluations à un dénombrement réel. Enfin, il est plus que probable que le bétail entretenu dans les villes n'a jamais figuré dans ces énumérations.

C'est l'analyse de ces recensements, quelque incomplets, quelque peu concluants qu'ils puissent être, que nous entreprenons dans cette première étude. Nous y joindrons tous les documents accessoires qui nous paraîtront s'y rattacher, notamment en ce qui concerne le mouvement des prix et de la consommation, le rendement moyen en viande des divers animaux à plusieurs époques, le revenu brut qu'ils donnent à l'agriculture, les pertes annuelles dont ils sont l'objet par les accidents et les maladies, les encouragements officiels, le mouvement des échanges avec l'étranger, enfin l'état actuel de l'assurance contre la mortalité du bétail.

I. ÉTAT DU BÉTAIL EN FRANCE A DIVERSES ÉPOQUES.

Lavoisier, le plus éminent précurseur, après Vauban, de la statistique officielle en France, attribuait à notre pays, en 1789, d'après de simples évaluations, mais dont l'exactitude relative devait être confirmée plus tard par les recensements,

7,089,000 têtes de gros bétail, 20 millions de moutons, 4 millions de porcs et 2,048,000 chevaux.

M. Moreau de Jonnès cite (*Statistique de l'agriculture en France*, 1848) un recensement des animaux domestiques opéré en France en 1812 et qui aurait révélé l'existence (probablement pour les 86 anciens départements) de 7,726,838 bêtes de gros bétail; de 27,338,474 moutons, de 4,655,700 porcs, et de 2,285,310 chevaux (ceux de l'armée non compris), en tout 42,006,322 animaux de ferme.

Nous avons vainement recherché les originaux de ce dénombrement. Mais nous avons trouvé dans le consciencieux ouvrage publié en 1819 par l'ancien ministre Chaptal, sous le titre de l'*Industrie française*, des données statistiques: 1° sur les chevaux et mulets; 2° sur les bêtes à cornes. La date du document relatif aux chevaux n'est pas indiquée; l'auteur déclare seulement en avoir trouvé les éléments dans les renseignements recueillis par l'administration des haras et dans des états fournis, *à diverses époques*, par les préfets au ministère de l'intérieur. En voici, au surplus, le résumé: chevaux, juments et mulets, 1,656,671; poulains au-dessous de quatre ans, 465,946; total 2,122,617. Quant aux bêtes à cornes, l'auteur rapporte à 1812, comme M. Moreau de Jonnès, la date du recensement qui les concerne. Il est certain que les tableaux annexés à l'*Exposé de la situation de l'Empire* du 25 février 1813 contiennent un état par département des animaux de race bovine, mais sans aucune indication sur sa date. Le total pour les 86 anciens départements est, d'après ces tableaux, reproduits par M. Chaptal, de 7,561,184. Nous en donnons le détail plus loin. Cet auteur attribue à la France, à la même époque, 35,188,910 moutons, 3,900,000 porcs et 2,400,000 ânes.

Tous ces chiffres, dont les deux derniers paraissent être de simples estimations, diffèrent assez notablement de ceux de M. de Jonnès, bien que les deux auteurs paraissent ou du moins déclarent avoir puisé à la même source.

Second dénombrement en 1829, dont voici les résultats: 9,130,632 bêtes à cornes, 28,930,181 moutons, 4,968,597 porcs et 2,453,712 chevaux (ces derniers recensés en 1825). C'était, pour 100 animaux, 21 bêtes à cornes, 64 moutons, 10 porcs et 5 chevaux.

Troisième dénombrement en 1839, qui élève l'effectif de la race bovine à 9,936,538 bêtes (20 p. 100), le nombre des moutons à 32,151,430 (64 p. 100); celui des porcs à 4,910,712 (10 p. 100); enfin celui des chevaux à 2,818,496 (6 p. 100).

Quatrième dénombrement en 1852, dont les résultats sont les suivants: 13,954,294 bêtes à cornes (25 p. 100); 33,281,592 bêtes à laine (60 p. 100); 5,468,052 porcs (9.9 p. 100); et 2,866,054 chevaux (5.1 p. 100). — Un recensement spécial de ces derniers animaux, opéré par les soins de l'administration des haras en 1850, en avait porté le nombre à 2,983,966[1].

Un cinquième recensement opéré en 1857 signale une diminution pour tous les animaux, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après:

	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.	Race chevaline.	Total.
Totaux. . . .	12,765,944	27,186,084	4,910,721	2,815,759	47,678,508
P. 100. . . .	26.78	57.04	10.29	5.89	100.00

1. Le résultat de ce recensement est de 2,878,932, non compris la Corse, la Seine et Seine-et-Oise, et de 2,983,966 en prenant, pour ces départements, les nombres de 1839.

Cette diminution n'est qu'apparente pour la race bovine; elle résulte d'un changement dans le mode de recensement, les instructions ministérielles ayant prescrit de tenir compte, non du total des veaux *nés dans l'année,* comme en 1852, mais du nombre des veaux trouvés dans les étables au moment de l'opération. De là une réduction d'au moins 1,200,000 têtes, surtout si l'on tient compte de cette circonstance que le recensement de 1857 a eu lieu en automne, c'est-à-dire à une époque où probablement le plus grand nombre des veaux nés dans l'année avait été livré à la boucherie. La différence est encore plus sensible, au moins proportionnellement, pour la race ovine, dont l'effectif serait tombé, de 32,281,592 en 1852, à 27,186,084. Une diminution aussi considérable en cinq années (18 p. 100), est-elle probable? Le recensement de 1857 ne contiendrait-il pas des omissions ou celui de 1852 des exagérations? ou bien encore une forte épizootie aurait-elle sévi dans l'intervalle des deux opérations? Enfin, des sécheresses prolongées auraient-elles obligé les propriétaires à envoyer prématurément leurs animaux à la boucherie? autant de questions que l'insuffisance des documents officiels ne permet pas de résoudre. Il est permis de croire toutefois que, par suite des progrès du morcellement, de l'amodiation des communaux, de l'interdiction du pâturage dans l'intérêt du gazonnement ou du reboisement des montagnes, mesures prises sur une assez large échelle pendant ces dernières années, l'élève du mouton a dû diminuer.

L'étude séparée du mouvement des divers animaux de chaque race, de 1812 à 1857, eût probablement conduit à des enseignements d'un certain intérêt; mais les différences dans la forme des recensements ne permettent de la faire que pour un petit nombre seulement, comprenant les races chevaline, mulassière, asine, porcine et caprine.

Chevaux. — Leur nombre n'a pas très-sensiblement augmenté dans ces dernières années. Évalué, comme nous l'avons vu, à 2,048,000 en 1789, par Lavoisier, il s'élevait à 2,285,310 en 1812 (d'après M. de Jonnès, et à 2,122,617, mulets compris, d'après M. Chaptal), à 2,453,712 en 1829, à 2,818,496 en 1839, à 2,866,054 en 1852, à 2,815,759 en 1857. L'accroissement, sous l'influence de la paix et du développement de la richesse publique, a été, de 1812 à 1852, de 25 p. 100 ou du quart. La légère diminution constatée en 1857, si elle est réelle, peut s'expliquer par la concurrence des chemins de fer. Les causes de l'augmentation ou de la diminution du nombre des chevaux sont, d'ailleurs, assez complexes. Et d'abord, là où, comme en Angleterre, en Belgique et dans une notable partie de la Suisse, les labours et tous les transports de la ferme se font avec des chevaux, leur nombre doit être relativement plus considérable que dans les pays où, ainsi qu'en France, les mêmes travaux s'exécutent le plus souvent avec des bœufs. D'un autre côté, selon que les besoins de l'armée sont plus ou moins considérables, et les prix payés par l'administration de la guerre plus ou moins élevés, l'élevage s'accroît ou faiblit. Une épizootie, une forte importation ou exportation, peuvent également, d'une année à l'autre, élever ou abaisser les existences.

Si le total des animaux de race chevaline ne paraît pas s'être sensiblement modifié de 1839 à 1857, il n'en est pas entièrement ainsi du rapport des adultes aux poulains et pouliches. Toutefois, la différence nous paraît provenir surtout d'une différence dans le classement au point de vue des âges. Voici, au surplus, les nombres officiels :

	Chevaux.	Juments.	Poulains.	Total.
	—	—	—	—
1812[1]	970,776	951,238	363,296	2,285,310
1839	1,271,630	1,194,231	352,635	2,818,496
1850[2]	1,165,552	1,258,858	559,556	2,983,966
1852	1,140,400	1,115,305	610,349	2,866,054
1857	1,135,969	1,131,895	547,895	2,815,759

L'écart le plus considérable entre les résultats du recensement de 1839 et des trois suivants est dans le nombre des poulains, qui aurait presque doublé en 13 années, sans qu'un pareil accroissement puisse s'expliquer autrement que par un changement dans les époques du recensement, ou peut-être dans l'indication de l'âge auquel l'animal a dû être classé parmi les adultes ou les poulains. A ce point de vue, les trois autres dénombrements nous paraissent avoir été faits avec une certaine uniformité, en ce sens que, pour ces opérations, seuls les animaux de quatre ans et au-dessus ont été considérés comme adultes. Il paraît en avoir été de même à l'occasion du recensement effectué sous le premier Empire et cité par Chaptal. Nous avons vu, en effet, que, d'après les données de cette opération, on aurait compté 465,946 poulains pour un total de 2,122,617 animaux. Quant au rapport des mâles aux femelles pour les adultes, il a oscillé, d'une année à l'autre, avec des différences plus ou moins sensibles. Le maximum de ces différences tombe en 1850, le minimum en 1857.

La Statistique officielle évalue le prix moyen des animaux de la race chevaline pour la France entière, en 1839, à 172 fr. pour le cheval, à 146 fr. pour la jument, à 70 fr. pour le poulain. Les prix recueillis en 1852 sont sensiblement plus élevés : 246 fr. pour un cheval de trait; 372 fr. pour un cheval de selle; 275 fr. pour une jument poulinière, et 111 fr. pour un poulain d'un an. M. Chaptal estimait, en 1819, le prix moyen d'un cheval ou d'une jument à 250 fr.; celui d'un poulain de moins de quatre ans à 100 fr.

Nos principales races se répartissent géographiquement ainsi qu'il suit : région du nord : races flamande et picarde ; — région de l'ouest : races normande, bretonne et poitevine ; — région de l'est : races ardennaise et lorraine ; — région du centre : races percheronne, bérichonne, limousine et auvergnate ; — région du midi : races camargue, bigordane, etc., etc.

On a calculé qu'en France un cheval convenablement nourri consomme par année 40 q. m. de fourrage et 36 hect. d'avoine. La jument consomme $^1/_4$ et le poulain $^1/_2$ moins.

On connaît la mesure par laquelle l'administration de la guerre, après la campagne d'Italie (1859), a placé chez les cultivateurs, au lieu de les revendre à vil prix comme autrefois, les chevaux et mulets devenus disponibles à la suite de la réduction de l'effectif. Cette mesure, dont elle paraît avoir eu à se féliciter, particulièrement au point de vue du bon entretien des animaux par les dépositaires, et des facilités qu'elle en a retirées pour la prompte préparation de l'expédition du Mexique, a eu, en outre, l'avantage de procurer à l'agriculteur de nouveaux moyens de transport et de travail, ainsi que des animaux de choix pour la reproduction.

Races mulassière et asine. — Les races mulassière et asine ont assez sensiblement diminué de 1839 à 1852. On avait recensé, en 1839, 373,841 mules et mulets,

---

1. D'après M. Moreau de Jonnès.
2. Recensement des haras.

ayant une valeur moyenne de 172 fr. par tête d'animal; en 1852, il ne s'en est plus trouvé que 315,831, dont la valeur moyenne par tête était de 183 fr. La race asine, représentée, en 1839, par 413,519 têtes (prix moyen, 39 fr.), n'en comptait plus que 380,180 en 1852 (prix moyen, 46 fr.). On se rappelle que M. Chaptal évalue à 2,400,000 le nombre des têtes vers la fin du premier Empire; mais cette évaluation ne paraît pas avoir eu même un recensement partiel pour base.

Bêtes à cornes. — Les animaux de cette race se répartissaient ainsi qu'il suit en 1812 et 1839 :

	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux et élèves.
1812	214,131	1,701,740	3,909,959	879,232[1]
1839	399,026	1,968,838	5,501,825	2,066,849

En 1852, la forme de l'enquête change; les élèves proprement dits ou âgés d'un an et au-dessus (taurillons, bouvillons, génisses) deviennent l'objet d'une catégorie spéciale, et au lieu de faire connaître les veaux trouvés dans les étables au moment de l'opération, les agents du recensement se bornent à indiquer, conformément au questionnaire officiel, le nombre des veaux nés dans l'année, avec la triple distinction de ceux qui ont été destinés à l'élève, à la boucherie, et qui ont succombé aux maladies et accidents. Les faits recueillis dans les trois années ne peuvent donc être comparés. Et cependant, on trouve, pour quelques-uns de ces faits, d'assez grandes ressemblances entre 1839 et 1852. En effet, si le nombre des taureaux descend de 399,026 en 1839 à 289,097 en 1852, écart très-sensible, on trouve, pour les bœufs, 1,968,838 et 1,361,362; pour les vaches, 5,501,825 et 5,781,465.

Par suite d'un nouveau mode de dénombrement en 1857, les élèves d'un an et au-dessus sont confondus avec les adultes, au lieu de former une catégorie distincte, et les veaux sont classés à part. Nous avons ainsi les quantités ci-après, non comparables à celles des opérations précédentes :

Bœufs et bouvillons.	Taureaux et taurillons.	Vaches et génisses.	Veaux d'élève et de boucherie.	Total.
2,318,888	667,621	7,264,646	2,514,789	12,765,944

Il nous est permis d'espérer que le dénombrement de 1862 aura été effectué dans des conditions plus satisfaisantes, et notamment qu'il aura classé séparément les adultes, les élèves et les veaux trouvés au moment de l'opération.

Si les recensements qui nous occupent, par le fait des modifications introduites successivement dans leurs formes, ne nous permettent pas de connaître avec certitude le mouvement du bétail à diverses époques, nous trouvons dans les *Rapports sur l'état de la vicinalité en France* des indices indirects, mais très-probants, de son accroissement. Ils ressortent du relevé ci-après, à quinze années de distance, des têtes de bétail *imposables à la prestation en nature.*

	Bœufs.	Vaches.	Total.
1841	1,524,355	784,759	2,309,114
1856	1,533,137	1,098,203	2,631,340

L'accroissement aurait porté à la fois sur les bœufs et les vaches, mais sur ces dernières surtout (40 p. 100). Ce résultat était facile à prévoir, les progrès du

1. M. Chaptal a imprimé, par erreur, 291,021 (tome I[er], page 223), chiffre tout à fait inexplicable, le total des veaux d'élève, pour les 86 départements, étant bien, d'après les tableaux de l'*Exposé de l'Empire*, de 879,232.

morcellement ayant toujours pour conséquence de favoriser l'élève de la vache, que l'on a justement appelée le *bétail du petit cultivateur*.

Pour compléter cette monographie, disons que, d'après la Statistique de 1852, la perte moyenne annuelle de la race bovine est de 292,362, dont 217,408 par des maladies non épidémiques et 74,954 par des épizooties; c'est 2.08 p. 100[1].

De 1839 à 1852, le prix des bêtes à cornes s'est assez sensiblement élevé. Ainsi, en 1839, un taureau n'aurait coûté, d'après la Statistique officielle, que 84 fr. en moyenne; un bœuf, 153 fr.; une vache, 89 fr., et un veau, 26 fr. Voici les prix moyens de 1852, avec des distinctions qui nous paraissent essentielles :

Taureau.	Bœuf de travail.	Bœuf engraissé.	Vache pleine.	Vache non pleine.	Veau de boucherie.
137f	183f	255f	136f	98f	28f

Le prix de la viande de bœuf s'est d'ailleurs accru sans relâche en France, surtout à partir de 1853. C'est ce qui résulte des moyennes ci-après déduites des mercuriales :

Périodes.	Prix du 1/2 kil. de bœuf.	Années.	Prix du 1/2 kil.
1824-1833	0f41c	1854	0f55c
1834-1843	0 46	1855	0 58
1844-1853	0 48	1856	0 59
		1857	0 60

Cette hausse continue a été déterminée évidemment par une demande croissante et hors de rapport avec la production.

Si le nombre, à diverses époques, des têtes de bétail est un enseignement plein d'intérêt, celui qui ferait connaître les améliorations survenues dans les races et dans l'engraissement, n'aurait pas moins de valeur. Or, il résulte du témoignage de M. Garaud (membre du jury de Poissy depuis un grand nombre d'années), que, d'après la déclaration des bouchers eux-mêmes, les bœufs annuellement présentés aux marchés de Sceaux et de Poissy ont, depuis 1853, gagné de 6 à 8 p. 100 au rendement, c'est-à-dire qu'au lieu de 48 à 50 p. 100 de viande nette, en moyenne, ils donnent aujourd'hui au moins 60 p. 100. Voici, sur ce point, les renseignements donnés par M. Heuzé (*Année agricole, 1863*, p. 200) :

1812-1820	298k	1841-1850	353k
1821-1830	328	1851-1855	355
1831-1840	351		

Ce renseignement est confirmé par le document officiel ci-après sur la moyenne du poids moyen net (les quatre quartiers) des bœufs, vaches et veaux abattus, à diverses époques, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

	1816.	1820.	1833.	1839.	1846.	1849.	1854.	1862.
Bœufs	288k	293k	286k	295k	313k	313k	318k	316k
Vaches . . .	180	174	181	191	198	209	219	209
Veaux	36	36	35	38	38	41	41	43

Nos principales races sont les suivantes : 1° la *race flamande* : les vaches de cette race sont renommées comme laitières; mais les bœufs, excellents animaux de travail d'ailleurs, ont l'inconvénient de ne s'engraisser que difficilement et n'ont qu'un assez faible rendement en viande par suite d'une forte prédominance du système

1. Il est assez remarquable que ce coefficient est conforme à une évaluation de M. Chaptal en 1819.

osseux; 2° la *race normande*, dont la *cotentine* est la variété la plus saillante, se compose d'animaux de haute taille, d'un engraissement relativement facile et donnant un rendement considérable d'une viande de choix; 3° la *race bretonne*, justement estimée pour la rusticité de ses animaux, l'élégance de leur petite taille, la symétrie de leurs proportions, et par les qualités laitières des vaches; 4° le *charolais* (au centre de la France, dans la vallée supérieure de la Loire), c'est le *short-horn*, ou l'animal à courtes cornes de notre pays; engraissement un peu lent; qualités laitières médiocres; rendement abondant en viande de bonne qualité. Citons ensuite les *Salers*, race des montagnes d'Auvergne, remarquable par ses dimensions, sa rusticité et sa force; et les *limousins* dont les défauts de conformation pourraient disparaître par l'effet d'un croisement avec des animaux d'élite de la même race.

Bêtes à laine. — Les recensements de 1839 et 1852 ont constaté les existences ci-après :

	Béliers.	Moutons.	Brebis.	Agneaux.
1839	575,715	9,462,180	14,804,946	7,308,589
1852	452,575	9,613,446	14,496,015	8,719,556

La diminution des béliers est très-sensible; celle des brebis l'est beaucoup moins; l'accroissement ne porte que sur les moutons et les agneaux. En réunissant, d'une part, les béliers et les moutons, de l'autre, les brebis et les agneaux, on peut comparer ainsi qu'il suit les résultats de ces deux années avec ceux de 1857.

	Béliers et moutons.	Brebis et agneaux.
1839	10,037,895	21,113,535
1852	10,066,021	23,215,571
1857	9,474,369	17,711,715

La diminution des brebis et agneaux est surtout considérable en 1857. Elle se justifie (en la supposant réelle) par les circonstances que nous avons déjà indiquées : le morcellement de la propriété, l'amodiation des communaux, les défrichements de forêts, l'interdiction, au moins temporaire, du pacage dans les montagnes destinées à être reboisées ou gazonnées.

Le recensement de 1852 contient les indications ci-après sur la part des races perfectionnées et communes, en France, pour chaque catégorie d'animal.

	Béliers.	Moutons.	Brebis.	Agneaux.	Total.
Races communes . . .	395,806	7,073,874	11,844,480	7,157,460	26,471,620
— perfectionnées .	56,769	2,539,572	2,651,535	1,562,096	6,809,972

Ainsi, en 1852, la race perfectionnée formait le cinquième (20.46 p. 100) de la totalité des existences.

M. Chaptal répartit, comme il suit, les 35,188,910 têtes, qu'il attribue à notre pays, sous le premier Empire.

Mérinos purs.	Métis.	Races indigènes.
766,310	3,578,748	30,843,852

En réunissant les mérinos et les métis, les races perfectionnées représentaient, à cette époque, 12.34 p. 100.

En 1852, les pertes moyennes annuelles de la race ovine étaient évaluées à 1,799,665 têtes par les maladies non épidémiques, et à 762,139 par les épizooties;

ensemble 2,561,804, soit 7 p. 100 environ. Sa mortalité serait donc supérieure de 5 p. 100 environ à celle de la race bovine.

Le prix des animaux sur pied s'est assez notablement accru de 1839 à 1852, comme l'indiquent les chiffres ci-après :

	Bélier.	Mouton.	Brebis.	Agneau.
1839	16f05c	13f50c	9f20c	5f70c
1852	27 00	14 00	12 00	6 00

M. Chaptal évalue à 5 fr., en moyenne, le prix d'un mouton de race indigène non croisée sur la fin du premier Empire.

Le prix de la viande de mouton s'est élevé dans les proportions ci-après :

PÉRIODES.	Le 1/2 kil.	PÉRIODES.	Le 1/2 kil.
1824-1833.	0f42c	1844-1853.	0f50c
1834-1843.	0 48	1854-1857.	0 60

Races caprine et porcine. — Le nombre des boucs et chèvres s'accroît en France, et par les mêmes raisons que celui des vaches, c'est-à-dire par le fait du morcellement des cultures qui arrête le développement du gros bétail. Aussi peut-on dire que, si la vache est le bétail du petit cultivateur, la chèvre est la *vache du pauvre.* On en comptait 964,300 (prix moyen, 9 fr. 20 c.) en 1839, et 1,337,940 (prix moyen, 14 fr.) en 1852.

La race porcine s'est accrue, malgré la maladie et par conséquent le renchérissement de son principal aliment, la pomme de terre. De 4,910,721 (prix moyen, 35 fr.) en 1839, leur nombre s'était élevé à 5,246,403 (prix moyen, 49 fr.) en 1852. M. Chaptal en porte le prix moyen à 40 fr. vers la fin du premier Empire.

Le prix de la viande de porc a suivi le mouvement progressif que nous avons déjà signalé pour les autres animaux :

1824-1833	0f43c	1854	0f61c
1834-1843	0 46	1855	0 66
1844-1853	0 50	1862	0 74

Revenu donné par les animaux de ferme. — Aux termes de la Statistique agricole de 1852, un cheval ou une jument aurait donné, à cette époque (en travail, engrais et croît), un revenu annuel brut de 311 fr.; un mulet, de 251 fr.; un âne, de 90 fr. — Un taureau (engrais et saillie), de 95 fr.; un bœuf, de 172 fr.; une vache (travail, engrais, croît, lait), de 160 fr. — Une génisse ou taurillon, de 32 fr. — Un bélier (saillie, laine et engrais), de 15 fr.; un mouton, de 7 fr.; une brebis (croît, laine, engrais et lait), de 10 fr.; un agneau, de 3 fr. — Une chèvre (lait, croît, engrais), de 23 fr.; un porc (engrais, croît), de 31 fr. — Conformément à ces données, le revenu total annuel, donné par ces diverses races, se récapitule ainsi qu'il suit :

Race chevaline, mulassière et asine.	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.	Race caprine.	Total.
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
998,661,604	1,259,560,341	266,326,349	155,909,694	27,225,678	2,707,683,666

II. CONSOMMATION DE LA VIANDE.

D'après la Statistique officielle, la consommation de la viande de boucherie, de 20 kil. par tête en 1839, s'était déjà élevée à 23k,30 en 1852 pour la France entière. Dans les villes chefs-lieux d'arrondissement et dans les autres villes de 10,000

âmes et au-dessus, elle s'est accrue à peu près sans relâche, ainsi que l'indiquent les nombres qui suivent :

1844	48k,95	1854	51k,38
1849	51k,99	1862	53k,48

Si l'on ramène à 1,000 kil. le total des viandes consommées, pendant chacune des années qui suivent, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, on trouve que la part de chaque animal dans ce total s'établit ainsi qu'il suit :

	1816.	1820.	1833.	1839.	1844.	1849.	1854.	1862.
Bœuf	360	360	351	314	318	317	293	311
Vache	105	90	111	122	113	119	147	137
Veau	144	145	142	153	149	148	141	145
Mouton	147	159	148	160	151	149	148	147
Agneau et chevreau . . .	13	12	13	16	14	17	15	13
Porc	212	212	200	197	198	148	126	145
Viande dépecée.	19	22	35	38	57	102	130	102
Total.	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Tandis que la consommation de la viande de bœuf a diminué (proportionnellement), celle de la viande de vache s'est très-sensiblement accrue. On constate également une forte diminution pour la viande de porc, déterminée probablement par la diminution de l'élève, motivée, à son tour, par le renchérissement de la pomme de terre. Le veau, le mouton, l'agneau et le chevreau sont entrés dans l'alimentation pour une part qui a peu varié. L'usage de la viande dépecée s'est accru sans relâche, sauf un temps d'arrêt en 1862.

On retrouve les mêmes faits sous une autre forme, c'est-à-dire en recherchant la consommation par tête de chaque nature de viande, pour les mêmes années. Les résultats de ce calcul forment l'objet du tableau ci-après :

	1816.	1820.	1833.	1839.	1844.	1849.	1854.	1862.
Bœufs	12.25	17.56	17.70	15.39	16.51	16.30	15.68	16.65
Vaches	5.33	4.40	5.58	6.00	5.86	6.13	7.86	7.36
Veaux	7.32	7.07	7.19	7.47	7.75	7.58	7.54	7.78
Moutons	7.44	7.72	7.45	7.83	7.86	7.67	7.89	7.89
Chevreaux.	0.64	0.59	0.66	0.76	0.76	0.87	0.78	0.67
Porcs	10.76	10.35	10.06	9.65	10.30	7.59	6.78	7.76
Viandes dépecées. . . .	0.96	1.10	1.79	1.85	2.95	5.24	6.97	5.49
Total.	44.70	48.79	50.43	48.95	51.99	51.38	53.50	53.60

III. COMMERCE DES ANIMAUX DE FERME.

Dans un pays où l'usage de la viande tend à se généraliser, et où l'entrée du bétail étranger est à peu près libre, son importation, stimulée par les hauts prix, doit avoir une certaine importance. Nous allons en déterminer le mouvement à l'aide des documents officiels.

Mais rappelons d'abord les vicissitudes du droit d'entrée. Il est, depuis 1836, de 25 fr. pour les chevaux et de 15 fr. pour les poulains. Il est également de 15 fr., depuis 1816, pour les mules et mulets. Les ânes et ânesses qui acquittaient, depuis 1792, une taxe de 25 fr., en ont été exemptés en 1857. Le droit a été abaissé, pour les bœufs, de 50 fr. en 1826 à 3 fr. en 1853; pour les taureaux, de 15 fr. (1822) à 3 fr. (1853); pour les bouvillons et taurillons, de 15 fr. (1822) à 1 fr. (1853); pour les vaches, de 25 fr. (1826) à 1 fr. (1853); pour les génisses, de 12 fr. 50 c. (1822) à 1 fr. (1853); pour les veaux, de 3 fr. (1822) à 25 c. (1853); pour les béliers,

brebis et moutons, de 5 fr. (1826) à 25 c. (1853); pour les agneaux, de 30 c. (1826) à 10 c. (1853); pour les boucs et chèvres, de 1 fr. 50 c. (1826) à 0 (1857); pour les chevreaux, de 25 c. (1822) à 0 (1857); pour les porcs, de 12 fr. (1826) à 25 c. (1853); pour les cochons de lait, de 40 c. (1822) à 10 c. (1853).

Voici maintenant quel a été, pour les races chevaline et bovine, le mouvement de l'importation et de l'exportation. Les trois premiers chiffres indiquent la moyenne annuelle des trois périodes décennales de 1827 à 1856.

		1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
Race chevaline	Importation	15,127	26,247	19,329	16,817	13,750	18,640	15,677	14,604	12,197	13,790
	Exportation	3,598	6,405	5,732	6,275	7,180	7,368	9,258	7,765	7,181	9,140
Race bovine :											
a) Bœufs	Importation	5,594	6,101	12,575	39,961	21,213	22,173	27,683	40,398	42,230	41,753
	Exportation	6,245	6,613	10,468	12,297	12,958	16,159	18,797	15,968	13,724	15,377
b) Taureaux	Importation	3,790	3,011	2,711	2,725	1,940	2,418	2,606	2,605	2,533	3,313
	Exportation	166	266	128	224	274	215	158	188	223	189
c) Vaches	Importation	15,939	18,301	28,722	59,141	42,757	53,112	55,903	65,785	65,315	70,659
	Exportation	2,705	4,013	7,261	11,736	14,229	13,674	15.330	13,303	16,817	13,622
d) Bouvillons et taurillons	Importation	»	1,177	2,015	3,005	2,179	3,025	4,205	3,501	3,391	4,497
	Exportation	325	234	459	971	549	831	4,482	351	463	438
e) Génisses	Importation	2,004	2,045	1,475	3,953	2,680	3,135	4,374	3,675	4,145	5,788
	Exportation	111	290	869	1,151	882	1,339	2,022	1,127	2,978	2,455
f) Veaux	Importation	11,748	14,138	19,514	31,343	31,051	30,704	35,848	41,383	43,203	44,427
	Exportation	862	2,137	3,864	7,406	6,008	5,222	6,526	6,402	7,452	7,456

Ce tableau donne lieu aux observations ci-après :

Race chevaline. — Malgré des oscillations en sens contraire déterminées par les besoins de l'armée, notamment aux époques d'armements extraordinaires (1840, 1854-1856, 1859), on constate une diminution sensible dans le mouvement d'importation des chevaux, témoignage évident de l'accroissement de la production en France sous la double influence des encouragements de l'administration des haras et de l'élévation des prix payés par celle de la guerre. D'un autre côté, on peut croire que les améliorations dont nos races sont incessamment l'objet, ont attiré l'attention de l'étranger, puisque nos exportations suivent un mouvement ascendant assez caractérisé. Maintenant, bien que les documents officiels soient muets sur ce point, il y a lieu de penser, en voyant l'Angleterre à peu près en tête des pays d'importation, que nous achetons surtout des chevaux de luxe et que nous exportons des animaux de travail.

Nous n'importons que fort peu, mais, au contraire, nous exportons beaucoup de mulets. L'importation a oscillé, sans mouvement bien déterminé dans un sens ou dans l'autre, entre 988 (maximum), en 1857, et 274 (minimum), en 1862; l'exportation entre 10,872, moyenne de la période 1827-1836, et 24,714 en 1861.

On sait que le Poitou est le centre de production de nos animaux de race mulassière, dont l'Espagne et l'Algérie sont les débouchés les plus considérables. Quant à la race asine, elle ne donne lieu qu'à un mouvement d'échange insignifiant, l'importation ayant varié entre 1,793 (maximum), moyenne de la période 1837-1846, et 461 (minimum) en 1859; — l'exportation entre 1,472, moyenne de 1837-1846, et 254 en 1859. Il est évident que la race asine, qui rendait de si grands services par sa sobriété, par la régularité et la sûreté de son allure aux époques de communications imparfaites, disparaît devant les améliorations dont elles sont l'objet. Il en sera probablement de même un jour de la race mulassière.

Race bovine. — L'influence de l'heureuse modification douanière de 1853 et du renchérissement continu de la viande se fait ici particulièrement sentir. Le mouvement (distraction faite de 1857, année de spéculations exagérées) est, en effet, rapidement ascendant à l'importation, pour les bœufs, les vaches et les veaux. Il l'est également, quoique à un bien moindre degré, pour les jeunes animaux ou élèves

(bouvillons, taurillons et génisses). Pour les taureaux, les entrées et sorties, sans importance d'ailleurs, sont à peu près les mêmes depuis 1827.

Si notre importation des animaux de boucherie s'est sensiblement accrue depuis 1853, notre exportation, sans marcher d'un pas égal, a également progressé. Pour les bœufs, elle a plus que doublé de 1827 à 1863; pour les vaches, elle a sextuplé; pour les veaux, elle a presque décuplé; enfin, pour les génisses, elle a vingtuplé. Ces accroissements sembleraient indiquer que la plupart des pays voisins ont, à l'exemple de la France, ouvert librement leurs portes au bétail étranger. Cela est vrai au moins pour la Suisse et l'Angleterre.

Si l'on récapitule les entrées et sorties des animaux de race bovine, de 1827 à 1863, on obtient les moyennes et les quantités annuelles ci-après :

PÉRIODES et ANNÉES.	Nombre de têtes importées.	Nombre de têtes exportées.	ANNÉES.	Nombre de têtes importées.	Nombre de têtes exportées.
1827-1836 . . .	43,075	10,473	1859	114,567	37,440
1837-1846 . . .	44,773	13,463	1860	130,619	43,315
1847-1856 . . .	66,002	23,049	1861	157,347	37,339
1857	140,132	33,785	1862	160,820	41,657
1858	100,820	34,900	1863	170,437	39,517

On remarque que, sauf en 1858, le progrès est continu à l'importation, tandis qu'un temps d'arrêt se manifeste, à l'exportation, dans les trois dernières années.

(*La fin au prochain numéro.*)

II.

Des origines de la statistique romaine.

La statistique romaine remonte à la plus haute antiquité. Le roi Servius Tullius prescrivit le premier recensement du peuple romain à son berceau. Il institua même un corps de fonctionnaires (les censeurs) chargés d'y procéder tous les cinq ans; de là le nom de *lustre* donné à cette importante opération. La répartition de la population par *classes* était connue dès l'année 278; toutefois, on s'accorde à penser que l'on doit à Auguste le seul dénombrement complet qui ait été fait des *personnes* et des *biens* dans toute l'étendue de l'Empire; l'Écriture sainte (Nouveau Testament) a immortalisé l'édit célèbre qu'il rendit à cet effet. Avec l'invasion des Barbares disparut toute trace d'administration régulière et, par conséquent, de statistique. Le dénombrement fut une des plus vives préoccupations des augustes chefs de l'Église. Les documents les plus dignes de foi reportent à l'année 1198 le premier dont la population de la ville de Rome ait été l'objet. Il fit connaître que l'ancienne capitale du monde connu ne renfermait plus que 35,000 habitants. En 1377, par suite de l'absence du souverain pontife, alors résidant à Avignon, ce chiffre était descendu à 17,000. Le rétablissement du saint-siége à Rome y ramena une population considérable. Sous Léon X, on y recensa 60,000 habitants. Le sac de la ville par les soldats de Charles-Quint lui en fit perdre la moitié. Le pontificat de Sixte-Quint est le point de départ d'une ère de prospérité remarquable pour la ville éternelle. Dès le commencement du dix-huitième siècle, sa population montait à 133,000 âmes; en 1796, elle s'élevait à 165,000. Les cruelles épreuves infligées à la papauté sous le premier Empire réduisirent à 123,000, dans les premières années du dix-neuvième siècle, la population de Rome.

Dès les temps les plus reculés, l'administration papale prescrivit un recensement annuel des habitants de toutes les parties de cette ville. Chaque année, à Pâques, les curés étaient tenus d'adresser au cardinal-vicaire un état exact de leurs paroissiens. Ces états étaient dépouillés et récapitulés sous le titre de: *État des âmes.* On les trouve, en manuscrit, aux archives du vicariat à Rome jusqu'en 1790; ils sont livrés à l'impression depuis 1814. Rappelons, en passant, que M. le comte de Tournon, envoyé à Rome en 1810 pour en vérifier l'exactitude, leur a rendu justice dans ses *Études de statistique sur Rome* (Paris, 1831, Treuttel et Würtz).

En 1816, Pie VII, de retour dans ses États, établit, par un *proprio motu* du 6 juillet de la même année, une statistique de la population de Rome et des provinces, et en 1833, Grégoire XVI ordonna un recensement territorial.

En 1840, le premier fonctionnaire de la chambre apostolique, plus tard ministre des finances sous Pie IX, M. Ange Galli, publiait un ouvrage intitulé: *Coup d'œil économique et statistique* (avec supplément). Il y joignait, plus tard, un discours sur l'*agro romano.* Ce discours, divisé en neuf chapitres, traite des causes et des effets de la richesse publique en général, et des moyens d'en provoquer le développement dans les États romains. Il énumère ensuite les produits du sol romain, avec des observations intéressantes sur les plus importants. On lit encore avec intérêt aujourd'hui ses observations sur la population et ses rapports à la superficie dans chaque province; sur l'agriculture, le commerce intérieur et extérieur, la navigation et sur les autres éléments de la situation économique de l'État romain à cette époque. Son travail se termine par un projet de banque et de circulation.

La *Statistique de l'Italie,* de M. le comte L. Ristori, publiée en 1842, contient, sur les États pontificaux, des renseignements assez exacts. Il énumère d'abord les titres des cardinaux, les siéges archi-épiscopaux et épiscopaux du monde catholique, les vicariats, délégations et préfectures apostoliques chez les infidèles, les ordres religieux et monastiques. Il estime ensuite les superficies, les cultures, le nombre des constructions, la population pour Rome et les provinces. Enfin, il analyse les principaux faits relatifs aux finances et établissements de crédit, à la justice criminelle, à l'armée, à l'instruction publique, à l'assistance, à l'industrie, au commerce extérieur et à la navigation.

En 1848, le pape régnant a institué une commission ou bureau de statistique; ce bureau n'a rien publié. En 1853, le même pontife décida que, par les soins d'un service spécial rattaché au ministère du commerce, il serait procédé à un recensement général de la population, d'après un programme et une méthode qu'arrêteraient les hommes les plus compétents. Ce service fut placé sous la direction d'un conseil supérieur, et chaque délégation dut être dotée d'une commission locale sous le titre de *Commission provinciale;* enfin, d'après le projet élaboré à cette époque, chaque commune devait avoir sa commission de statistique. Ces conseils ou commissions, à tous les degrés, étaient chargés de réunir les éléments d'une statistique générale destinée à être publiée tous les dix ans par le gouvernement. Ce projet a été réalisé, et, le 21 janvier 1857, Mgr Milesi (aujourd'hui cardinal), ministre du commerce, a publié un volume plein d'intérêt ayant pour titre : *Statistique de la population de l'État pontifical depuis 1853.* La préface de ce beau travail contient des indications pleines d'intérêt, d'abord sur l'organisation des commissions de statistique, puis sur le mode d'exécution et les résultats des anciens dénombrements, sur la méthode appliquée au dernier; sur les données recueillies

à cette occasion en ce qui concerne la population absolue et spécifique, flottante et sédentaire, sur la qualité et la valeur des terres, sur les charges qu'elles supportent, enfin, sur l'état de l'instruction publique.

Si ce travail contient des lacunes, s'il ne répond pas entièrement à toutes les exigences du sujet, il ne faut pas perdre de vue qu'il était sans précédents, que tout était à faire et à créer en matière statistique dans l'État romain; que les documents qu'il contient étaient ainsi recueillis pour la première fois; que les membres des commissions locales manquaient encore d'expérience; enfin, que les moyens d'exécution dont elles disposaient n'étaient pas à la hauteur de leur zèle.

Depuis ces dernières années, le recensement annuel de la population de Rome se fait avec le plus grand soin. Pendant le carême, les curés se présentent en personne dans toutes les maisons, accompagnés d'un secrétaire qui inscrit, sur un registre spécial, le nom, l'âge, le sexe, la condition ou profession des habitants. C'est une occasion pour ces dignes prêtres de se mettre en rapport direct avec leurs paroissiens, de connaître leurs moyens d'existence, et souvent de leur distribuer des secours. Rappelons ici que les curés à Rome ont un tout autre caractère que dans le reste de la catholicité; ils sont à la fois les pères spirituels et les juges de paix du peuple. Tous les jours, à midi, ils reçoivent toutes les personnes qui se présentent chez eux, et il n'est guère de dissentiment de quelque importance au sein des familles qui ne soit, dans ces audiences publiques, porté à leur connaissance. On comprend que leur mission, dans ce cas, est essentiellement une mission de paix et de conciliation, et il est rare qu'elle ne s'accomplisse pas avec un succès complet. Nous avons à peine besoin d'ajouter que cette juridiction amiable des curés est l'œuvre même des habitants qui y recourent spontanément, volontairement, aucune loi ne l'ayant instituée. Les canons imposent toutefois à ces ecclésiastiques l'obligation, lorsque, en matière de moralité publique, ils ont jusqu'à trois fois averti inutilement les personnes dont les scandales leur sont signalés, d'en donner avis à l'autorité ecclésiastique.

Les curés recueillent en outre le relevé annuel de l'état civil, et leurs travaux sur ce point s'améliorent sensiblement chaque année. On peut cependant regretter qu'ils ne fassent pas connaître le nombre des naissances légitimes et naturelles, celui des mort-nés avec les mêmes distinctions. Sans doute, des recherches de cette nature peuvent avoir un caractère inquisitorial et déterminer quelquefois des conséquences graves; mais elles jetteraient une assez vive lumière sur une des manifestations de la moralité du peuple romain. Ce n'est pas que le véritable état civil des nouveau-nés et le nombre des enfants venus morts au monde leur soient inconnus; mais ils préfèrent garder le secret, à la fois pour sauvegarder l'honneur des familles et éviter un scandale public. Il importe, d'ailleurs, de faire remarquer que le plus grand nombre des enfants naturels appartient, à Rome, aux classes ouvrières qui les déposent tous aux hospices des enfants trouvés, d'où ils ne sortent que dans le cas d'un mariage qui les légitime.

On peut également reprocher aux relevés officiels de l'état civil de ne pas faire connaître le nombre exact des décès, par cette regrettable raison que les hôpitaux n'ont pas de statistique.

Cependant, on trouve, dans l'excellent ouvrage de Mgr Morichini (aujourd'hui cardinal) sur les établissements de bienfaisance publique à Rome, des documents statistiques d'une grande valeur, particulièrement en ce qui concerne le nombre

des enfants assistés dans ces établissements. Ces documents ont été reproduits dans toutes les statistiques comparées qui ont été publiées en Europe.

Appelé à la direction du grand hôpital de Saint-Esprit et à la présidence de la commission des hôpitaux, M. le marquis Vitelleschi donna la plus vive impulsion aux études médicales. La valeur d'une bonne statistique nosologique ne pouvait échapper à un si éminent esprit. Aussi, lorsque le choléra envahit Rome en 1855, il fit recueillir avec la plus grande exactitude, par les soins d'une commission supérieure de santé, tous les faits destinés à éclairer sa marche, son intensité et les divers phénomènes qui s'y rattachent. Cette savante étude, que les hommes spéciaux consulteront avec fruit, a été publiée à Rome en 1856 (1 vol. in-4° de 167 pages). On y trouve une statistique complète des malades entrés aux hôpitaux du 26 juillet au 23 décembre 1855, avec l'indication de l'âge, du sexe, du lieu de naissance, du tempérament, de la constitution, de la date des premiers symptômes de la maladie, des symptômes particuliers, des affections secondaires, des complications médicales et chirurgicales, de la nature du traitement et de ses résultats.

On doit au savant médecin A. Govina, de l'hôpital Saint-Jean, un autre compte rendu de l'épidémie cholérique pendant les mois de septembre et d'octobre 1855. Il a été publié dans la correspondance scientifique de Rome (*Bulletin universel*, 4e année, n° 29, 20 février 1856).

Au moment où la question des enfants trouvés préoccupait vivement les principaux États du monde catholique, l'attention de Mgr Vitelleschi se porta avec une sollicitude toute particulière sur les établissements de bienfaisance qui leur sont consacrés à Rome, et notamment sur le célèbre hospice de Saint-Esprit. Résolu de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les accusations dirigées contre cette branche des services hospitaliers de Rome, d'abord par M. de Tournon (*opere citato*), puis par des publications périodiques de France et d'Angleterre, le prélat mit à la tête de Saint-Esprit un homme connu déjà par de bons travaux de statistique et d'économie politique, M. César Contini. Sous l'habile direction de cet administrateur, d'importantes améliorations furent introduites dans l'établissement, dont les excellents effets ne tardèrent pas à se manifester. Dans l'année même qui suivit sa nomination, il adressa à l'autorité supérieure un compte rendu dans lequel il fait connaître la situation de l'établissement au moment de son entrée en fonction, les réformes opérées et les résultats obtenus. Ces résultats furent jugés si favorables, que la commission des hôpitaux décerna à M. Contini une médaille d'or du plus grand module. Ce compte rendu, que son auteur publiera probablement un jour, et qui sera une des pièces importantes du grand débat dont l'assistance des enfants est l'objet, particulièrement au point de vue de la suppression des tours ou de l'admission secrète, étudie avec un soin particulier tous les faits relatifs 1° à la statistique des admissions d'après l'origine, le sexe et l'âge présumé; 2° au traitement des enfants admis en ce qui concerne le mode d'alimentation et l'hygiène sous toutes ses formes, avec la distinction de ceux qui sont élevés dans l'établissement et à la campagne; 3° aux mesures administratives relatives à l'inspection et à la surveillance locale des enfants; 4° à leur éducation morale, religieuse et professionnelle; 5° à leur établissement définitif.

L'auteur a bien voulu nous communiquer son manuscrit et nous y avons puisé les renseignements suivants qui ne manquent pas d'intérêt. A Rome, les enfants admis ou, selon l'expression officielle, exposés, se divisent en deux catégories : les

enfants naturels, qui doivent tous être conduits à l'hospice comme dans le reste de l'Italie; les enfants légitimes. Ces derniers ne sont reçus qu'en cas de maladie ou d'indigence constatée des parents. Une attestation de l'une ou l'autre de ces deux causes de leur entrée à l'hospice est délivrée par les curés et ils la portent sur la poitrine. Les enfants de cette catégorie sont constamment à la disposition des parents, qui les reprennent sans rétribution, quand ils le peuvent. L'hospice de la maternité, connu à Rome sous le nom de Saint-Roch, envoie également à Saint-Esprit un certain nombre d'enfants, tous issus de mères pauvres admises à faire leurs couches dans l'établissement. Les provinces fournissent aussi un certain contingent, et il en vient même de l'ancien royaume de Naples. Les nombres ci-après, afférents à une année récente, donnent la mesure des admissions d'après les distinctions qui précèdent.

Enfants légitimes nés à Rome.	Enfants venus du dehors.	Enfants naturels nés à Rome.	Enfants nés au dehors.	Enfants venus de Saint-Roch.	Total.
65	111	290	12	133	611

Le rapport de M. Contini jette une assez vive lumière sur les causes de la mortalité énorme qui, à Rome, comme partout ailleurs, sévit dans les hospices d'enfants assistés. Le plus grand nombre de ces enfants est né, en effet, dans des conditions de conformation, de santé, de constitution, déplorables. Beaucoup sont atteints de maladies héréditaires très-graves. La conduite à l'hospice se fait en outre sans précautions suffisantes, surtout pour ceux qui y sont amenés de localités éloignées; à peine les pauvres petits êtres sont-ils nourris pendant un trajet souvent d'une grande longueur et mis à l'abri des intempéries. M. Contini n'hésite pas d'ailleurs à attribuer un grand nombre des décès à une administration imprévoyante, insouciante, trop enchaînée par les précédents. Il estime qu'avec les sages réformes dont il a pris l'initiative, la mortalité pourrait être réduite sensiblement. Il en donne pour preuves les résultats obtenus sous sa direction en 1851-1857 et que l'on trouve dans le tableau ci-après :

Années.	Admissions.		Total.	Décès.		Total.	Décès pour 100 admissions.
	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.		
1851	466	479	945	371	372	743	78.6
1852	455	493	948	364	369	733	77.3
1853	483	480	963	404	400	804	83.4
1854	524	546	1,070	425	453	878	82.0
1855	596	544	1,140	487	436	923	80.0
1856	554	560	1,114	351	337	688	61.7
1857	577	563	1,140	453	495	948	83.1
Totaux et moyenne.	3,655	3,665	7,320	2,855	2,862	5,717	78.1

Remarquons d'abord, si ces données sont exactes, c'est-à-dire si les décès indiqués sont bien ceux des admis dans l'année seulement et non pas du total des enfants entretenus (ce que l'auteur oublie d'indiquer), que la mortalité est de près des $^4/_5$ des admis, proportion vraiment lamentable et qui incrimine gravement, si ce n'est l'institution, au moins les hommes chargés d'en diriger le fonctionnement. La mortalité par sexe est exactement proportionnelle aux admissions par sexe; ainsi, sur 100 enfants reçus, 49.93 appartiennent au sexe masculin, et sur 100 décédés, on compte également 49.93 garçons. M. Contini revendique comme le résultat de sa direction l'abaissement survenu dans la mortalité en 1855 et 1856, mais, dans ce cas, il doit également laisser mettre à sa charge la recrudescence de 1857, puis-

qu'il n'a résigné ses fonctions que vers le milieu de 1858. Il est vrai que cinq années après sa sortie, c'est-à-dire en 1862, on comptait 1,055 décès, pour 1,208 admissions ou 87.3 p. 100.

Nous terminerons cette notice par une analyse, due à l'obligeance de notre collaborateur M. Loua, de la dernière publication officielle sur la population et le relevé de l'état civil à Rome en 1863.

1° *Population de la ville de Rome d'après les dénombrements.*

Population par catégories. — Le recensement de 1863 peut se résumer comme il suit :

			Hommes.	Femmes.	Total.	Total par classes.
Clergé séculier et régulier.	Ecclésiastiques séculiers.	Cardinaux	34	»	34	
		Évêques	36	»	36	
		Prêtres et clercs. .	1,457	»	1,457	
		Séminaristes.	367	»	367	
			1,894	»	1,894	
	Maisons religieuses.		2,569	2,031	4,600	
			4,463	2,031	6,494	6,494
Établissements d'instr. publique et de charité.	Colléges et séminaires		660	»	660	
	Maisons d'éducation de filles.		»	1,674	1,674	
	Institutions de charité		947	1,180	2,127	
			1,607	2,854	4,461	4,461
Familles domiciliées dans les paroisses.			92,024	87,819	179,843	179,843
Total de la population des paroisses . . .			98,094	92,704	190,798	190,798
Catégories non comprises dans cette population.		Militaires.	»	»	5,175	
		Condamnés à la réclusion à Rome. .	7,000	3,363	387	
		Ethérodoxes	»	»	311	
		Israélites.	»	»	4,490	
			7,000	3,363	10,363	10,363
Population totale de Rome			105,094	96,067	201,161	201,161

Il résulte de cet état que, sur 100 habitants de Rome, 94.85 appartiennent aux paroisses, et 5.15 aux catégories recensées à part; — la proportion du clergé régulier et séculier est de 3.23 p. 100; — celle des institutions d'instruction ou de bienfaisance de 2.22; — enfin celle des familles domiciliées dans les paroisses de 89.40.

Pour se faire une juste idée de l'importance du rôle que joue l'élément religieux dans la population romaine, nous rappellerons qu'à Paris, le clergé de tous les cultes comprend 10,095 ecclésiastiques pour une population de 1,696,141 habitants, soit 0.60 pour 100 habitants. Rome en compte donc cinq fois plus que Paris.

Le tableau qui précède montre que, quelle que soit la catégorie de la population, mais les établissements d'instruction et de charité exceptés, c'est le sexe masculin qui est en majorité. Les rapports s'établissent ainsi qu'il suit :

Clergé régulier et séculier	219.74	hommes par 100 femmes.
Etablissements d'instruction et de bienfaisance.	56.31	—
Familles particulières	105.82	—
Catégories à part	208.14	—
Population totale de Rome	109.39	—

A Paris, cette proportion est de 103.28.

Mouvement général de la population. — La population totale de Rome était, en 1854, de 178,042 âmes. Son accroissement en 9 ans, est ainsi de 23,118, ou de

*

12.98 p. 100 pour la période entière, et de 1.44 par année. Si cette proportion se maintenait, Rome doublerait en 48 ans et demi. C'est la période de doublement de l'ancien Paris (avant les annexions). — Le taux de l'accroissement n'est pas le même pour les deux sexes, ainsi qu'il résulte des nombres ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1854	93,469	84,573
1863	105,094	96,067
Accroissement	11,625	11,494
P. 100	12.44	13.59

L'accroissement du sexe féminin paraît être plus rapide que celui de l'autre sexe; mais il n'en est ainsi qu'en ce qui concerne le recensement le plus récent. Si, en effet, on compare l'année 1854 à l'année 1862, on obtient les résultats suivants :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
1854	93,469	84,573
1862	103,807	93,271
Accroissement	10,338	8,698
P. 100	11.06	10.28

Les différences d'accroissement sont plus caractérisées quand on considère séparément l'élément religieux et laïque.

	Clergé.	Populat. laïque.
1854	5,169	172,873
1863	6,494	194,667
Accroissement	1,325	21,794
P. 100	25.63	12.60

Il en résulte que la population religieuse de Rome s'accroît deux fois plus vite que la population laïque; mais cette proportion est variable, et bien que chaque recensement ait attribué au clergé, depuis 10 ans (sauf en 1858), un accroissement plus considérable qu'au reste de la population, il n'est réellement très-marqué que dans les années les plus récentes.

Les relevés officiels n'indiquent l'état civil que de la population domiciliée dans les paroisses, il en résulte que ce renseignement est omis pour un certain nombre de personnes, qui, en 1863, s'élève à 10,363.

	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.	Nombres absolus.	Proportion p. 1,000.
Religieux	4,543	46	4,885	53	9,428	49
Enfants (0-14 ans)	22,321	228	19,990	216	42,311	221
Célibataires	36,694	374	30,181	326	66,875	351
Mariés	30,235	308	28,201	304	58,436	307
Veufs	4,301	44	9,447	101	13,748	72
	98,094	1,000	92,704	1,000	190,798	1,000

En estimant à 30 p. 100 le nombre des mariés de la population comptée à part, et cette proportion est exagérée, puisque les militaires par exemple sont presque exclusivement célibataires, le nombre maximum des mariés de la population totale de Rome serait de 61,545 ou de 305 p. 1,000. A Paris, cette proportion était de 423 en 1861. Ainsi, sur 100 habitants, il y a 12 mariés de plus à Paris qu'à Rome.

Population par âge. — Nous donnons ci-après le tableau de la population, classée par âges. Ce tableau ne s'applique qu'aux familles domiciliées dans les paroisses

et à quelques autres personnes. Il ne comprend pas, par conséquent, les ecclésiastiques, les personnes qui se trouvent dans les établissements d'instruction publique et de charité, ainsi que les 10,363 individus dont il vient d'être fait mention.

AGES.	Sexe masculin.	AGES.	Sexe féminin.
0- 7 ans	11,603	0- 7 ans	11,320
7-14	10,718	7-12	8,670
14-21	12,221	12-20	12,301
21-30	15,704	20-30	14,490
30-40	16,039	30-40	14,429
40-50	12,203	40-50	10,938
50-60	8,205	50-60	8,285
60-70	4,799	60-70	4,650
70-80	1,718	70-80	2,159
80-90	441	80-90	488
90-100	70	90-100	89
	93,721		87,819

En calculant, d'après ces données, l'âge moyen de la population, on trouve, pour le sexe masculin, 30 ans, et 30 ans 2 mois pour le sexe féminin. L'âge moyen de la population de la France, déterminée d'après le même procédé, est de 31 ans 3 mois.

2° *Mouvement de la population.*

Naissances, mariages et décès. — Quand on étudie attentivement le document que nous analysons, on constate que les relevés relatifs aux naissances, décès, mariages, ainsi que les autres détails afférents aux mouvements de la population, n'ont été recueillis que pour la population inscrite dans les paroisses. Il n'y est donc fait aucune mention des actes de l'état civil des militaires, des détenus, des protestants et des israélites.

Pour une population (domiciliée) de 190,798 personnes, dont 98,094 du sexe masculin et 92,704 de l'autre sexe, on a enregistré, du 20 avril 1862 au 5 avril 1863, 1,416 mariages, 5,323 naissances (dont 2,735 masculines et 2,588 féminines), et 5,742 décès, dont 3,203 du sexe masculin et 2,539 du sexe féminin. Il en résulte que, dans cet intervalle, on a compté à Rome 0.74 mariage, 2.79 naissances et 3.01 décès pour 100 habitants. — En 1862, les naissances de Paris se sont élevées à 52,312, les décès à 42,185 et les mariages à 15,916, pour une population qu'on peut évaluer à 1,706,000 habitants. Ces données donnent lieu aux rapports ci-dessous pour 100 habitants : 0.93 mariage, 3.07 naissances, 2.48 décès. D'où il suit que, toute proportion gardée, Paris compte plus de mariages et plus de naissances que Rome, et que sa mortalité est sensiblement moindre.

Il est vrai qu'à Rome la population religieuse est considérable, et si elle a fourni son contingent à l'ensemble des décès (il est de 105 pour 1863), on ne peut lui attribuer aucun mariage, aucune naissance.

Les actes de la vie civile relevés par le document officiel ne s'appliquent donc qu'à la population laïque, dont le chiffre s'élève à 184,304. Si, pour continuer notre comparaison, on réduit également la population de Paris de 10,100 personnes appartenant au clergé de tous les cultes pour en fixer le chiffre à 1,695,900, on a pour les deux villes les résultats ci-après :

Rome : 0.77 mariage, 2.89 naissances, 3.06 décès par 100 habitants.
Paris : 0.94 — 3.09 — 2.49 — —

Ces nouveaux rapports ne modifient que très-faiblement les précédents.

Le document officiel que nous avons sous les yeux ne compte l'année que de la Pâque de 1862 à celle de 1863, ce qui réduit de quinze jours l'année astronomique. Mais il n'est pas probable que les actes de l'état civil survenus dans cet intervalle modifient les observations qui précèdent.

La statistique romaine continue à ne faire aucune mention des enfants naturels; mais elle a relevé les mort-nés, au nombre de 371. C'est 8 décès de cette catégorie pour 100 conceptions; à Paris le rapport n'est que de 7.

Vie moyenne. — On sait que, dans une population stationnaire, on évalue généralement la durée de la vie moyenne en divisant la population par les naissances. En appliquant cette formule aux données de Rome et de Paris, on obtient les rapports ci-après :

ROME.			PARIS.		
Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
ans.	ans.	ans.	ans.	ans.	ans.
36.86	35.80	35.84	32.57	32.28	32.42

Dans la population générale, c'est toujours le sexe féminin qui a la plus longue vie moyenne. Rome et Paris font exception à cette observation générale. Le rapport afférent à chaque sexe est, d'ailleurs, peu différent.

Les résultats ci-dessus, qui attribuent à la ville de Rome une vie moyenne supérieure à celle de Paris, diffèrent assez notablement de ceux qu'on obtient des tables mortuaires (décès par âge). Ces tables permettant de calculer la vie moyenne à tous les âges, on prendra connaissance avec intérêt de celles qui suivent et qui ont été calculées pour Rome.

SEXE MASCULIN.

Ages.	Décès.	Survivants.	Années vécues.	Durée de la vie moyenne.	
ans.				ans.	m.
0-1.	589	3,203	87,954	27	5
1-7.	721	2,614	85,041	32	6
7-14	85	1,893	71,520	37	9
14-21	177	1,808	58,566	32	4
21-30	312	1,631	46,530	28	6
30-40	292	1,319	33,255	25	3
40-50	244	1,057	21,225	20	11
50-60	260	783	12,475	15	11
60-70	274	523	5,945	11	4
70-80	174	249	2,085	8	4
80-90	66	75	465	6	2
90-100 . . .	9	9	45	5	0

SEXE FÉMININ.

Ages.	Décès.	Survivants.	Années vécues.	Durée de la vie moyenne.	
ans.				ans.	m.
0-1.	438	2,539	77,091	30	4
1-7.	601	2,101	74,771	35	7
7-12	59	1,500	63,968	42	8
12-20	112	1,441	56,615	39	3
20-30	202	1,329	45,535	34	3
30-40	200	1,127	33,255	29	6
40-50	172	927	22,985	24	9
50-60	192	755	14,575	19	4
60-70	195	563	7,985	14	2
70-80	239	368	3,330	9	1
80-90	109	129	845	6	7
90-100 . . .	20	20	100	5	0

Ces tables indiquent qu'à Rome la vie moyenne à la naissance est, pour le sexe masculin, de 27 ans 5 mois; pour le sexe féminin, de 30 ans 5 mois; pour les deux sexes réunis, de 28 ans 9 mois. La composition de la population romaine explique suffisamment la différence qui existe entre la vie moyenne ainsi obtenue, et celle qu'on déduit du rapport des naissances à la population. Ajoutons que les coefficients ci-dessus seraient probablement moindres encore, si la statistique romaine tenait compte des décès survenus dans les hôpitaux, décès afférents à la population indigente, dont la longévité est évidemment moindre que celle des autres classes de la société.

Cette différence est bien moindre à Paris, car il résulte de la table mortuaire la

plus récente calculée pour cette ville, que la vie moyenne à la naissance y est de 30 ans 5 mois pour les hommes, de 31 ans 10 mois pour les femmes et de 31 ans 1 mois pour la population entière. — Remarquons, en passant, que la plus grande longévité attribuée partout au sexe féminin se retrouve ici quand on déduit les vies moyennes des tables mortuaires.

En résumé, les décédés de Rome n'avaient en moyenne que 28 ans 9 mois, tandis que ceux de Paris ont vécu 31 ans 1 mois, c'est-à-dire 1 an 4 mois de plus.

La fécondité des mariages se mesure ordinairement par leur rapport aux enfants légitimes nés dans l'année; à Rome, tous les enfants étant inscrits sans distinction d'état civil, ce rapprochement est impossible.

3° *Faits divers.*

Nombre des familles et de leurs membres. — A Rome, le nombre des familles est de 40,827 pour une population de 190,798 habitants; c'est 4.67 personnes par famille. Ce nombre paraîtra considérable, surtout si l'on tient compte du grand nombre d'ecclésiastiques qui vivent dans le célibat. A Paris, ce rapport n'est que 2.73.

Nombre des communiants. — Le document romain contient un document spécial que l'on ne retrouve dans aucune autre statistique des pays catholiques. C'est le nombre des personnes qui ont communié à Pâques. Ce nombre s'est élevé, en 1863, à 137,687, c'est-à-dire aux 72 centièmes de la population inscrite dans les paroisses.

Résultats généraux du mouvement de la population de 1854 *à* 1863. — Il nous reste à récapituler les principaux faits de l'état civil dans la période de 10 ans qui s'étend de Pâques 1854 à Pâques 1863. — C'est ce que nous faisons dans le tableau suivant; mais nous devons faire observer que la forme du document romain ne permet pas de déterminer, pour chaque année, la population des paroisses, de sorte que, bien que les naissances, les mariages, les décès et autres éléments de l'état civil ne se rapportent qu'à cette population, nous avons dû les rapprocher ici de la population totale. Les rapports qui suivent sont donc un peu inférieurs à la réalité.

PÉRIODES.	Population totale.	Familles.	Communiants.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Habitants par famille.	Proportion pour 100 habitants			
								des communiants.	des mariages.	des naissances.	des décès.
1854-1858 . .	894,612	192,314	745,271	6,848	27,966	33,195	4.65	83.31	0.76	3.13	3.71
1859-1863 . .	959,470	197,315	684,179	7,219	28,675	28,187	4.86	71.31	0.75	2.99	2.94

Il résulte de ce tableau que, d'une période à l'autre, les familles se sont accrues; mais, pour les autres faits, on constate une diminution plus ou moins sensible. Ainsi, on trouve, dans la seconde période, moins de communiants, de mariages, de naissances, mais, il faut le dire aussi, moins de décès.

Les décès ont excédé les naissances en 1855, en 1856, en 1857, en 1858, et enfin en 1863. Les autres années ont vu se produire un excédant contraire. La différence se résume, pour les 10 années réunies, par un excédant de décès de 4,741. — La population romaine s'étant accrue, dans le cours de la période, de 23,119 habitants, on peut en conclure que la part de l'immigration dans cet accroissement est de 27,860 habitants.

A. L.

III.

Note sur la superficie de l'empire russe.

Le Comité central de statistique à Saint-Pétersbourg a publié, en 1863, un volume de tableaux concernant le territoire et la population de la Russie. Ce sont les données les plus récentes et les plus complètes qui aient encore vu le jour sur cet empire.

Dans les pays qui ont un cadastre, leur superficie (sauf les cas d'acquisitions ou de pertes de territoire) est un document invariable, au moins lorsque ce cadastre a été fait avec l'exactitude rigoureuse des procédés scientifiques. Là où le cadastre n'existe pas, et où il y est suppléé par des évaluations, ces évaluations doivent se modifier avec une connaissance de plus en plus approfondie de la topographie des lieux.

C'est ce qui se passe pour la Russie, dont l'immense étendue territoriale a été très-diversement appréciée par les savants de ce pays ou de l'étranger.

On comprend dès lors que la Russie, cet État si vaste et si peu connu, soit l'objet non-seulement d'appréciations morales généralement mal fondées, mais encore d'affirmations très-divergentes quant à sa constitution physique ou matérielle. Les chiffres exprimant l'étendue de la Russie varient donc assez arbitrairement chez les auteurs tant indigènes qu'étrangers. Toutefois, les calculs dont elle a été l'objet ont eu un point de départ commun, et il est juste de dire que, grâce au concours efficace de l'astronomie, de la géodésie et de la géographie, leurs éléments deviennent de jour en jour plus précis et plus exacts.

I. *Russie d'Europe.*

L'arpentage général, commencé en 1754, repris sur de nouvelles bases en 1765, a été continué jusqu'à nos jours. Ses opérations, qui embrassent déjà plus de la moitié de la Russie d'Europe proprement dite, ont fourni aux statisticiens russes, à M. Arséniev d'abord (1848), et plus tard (1852) à M. Tengoborski, les matériaux de tableaux détaillés qui donnent une idée assez approximative de la distribution économique du sol et de ses cultures. Les nombres adoptés par les géographes, relativement à l'étendue des diverses parties de l'empire, sont également, et pour la plupart, empruntés aux archives de l'arpentage général.

Toutefois, la lenteur de ses procédés ne répondant qu'imparfaitement aux besoins de la science, on a eu recours à d'autres moyens d'obtenir des résultats à la fois plus nouveaux et simultanés, c'est-à-dire se rapportant tous à une même date.

En 1843, l'Académie des sciences à Saint-Pétersbourg chargea le savant géomètre M. Schweitzer de faire une évaluation exacte de la superficie des 37 gouvernements dont la carte, dressée par les soins de l'état-major, venait d'être livrée à la publicité, et de prendre cette carte pour base de ses opérations.

Les résultats ainsi obtenus sont consignés dans un rapport de M. Struve, astronome en chef à l'Académie (1er août 1845[1]), et à peu près à la même date (8 août) dans un mémoire du statisticien de l'Académie, M. Kœppen (décédé le 4 juin 1864). Ce dernier, en les complétant par des données diverses sur l'étendue des parties de l'empire non comprises dans la carte, obtenait, en somme, pour les 49 gouverne-

1. Bulletin de l'Académie (classe physico-mathématique), tome IV, p. 337-372.

ments dont se composait alors la Russie d'Europe, 4,360,358 verstes carrées[1]. Peu de temps après, M. Tengoborski, en suivant le même procédé, arrivait, dans ses *Études*, à peu près à un chiffre égal.

Encouragée par ce premier succès, l'Académie voulut qu'une méthode identique fût appliquée à l'empire dans sa totalité et que le calcul des superficies se fît par district, unité administrative la plus élémentaire. M. Schweitzer se remit à l'œuvre en 1856. Après avoir opéré, au moyen d'un planimètre, sur les meilleures cartes qu'il ait pu se procurer, il donna, en 1859, dans un mémoire détaillé (en allemand)[2], l'étendue de 51 gouvernements (y compris le gouvernement de Samara, formé en 1845, le gouvernement de Stavropol et le pays des Cosaques de la mer Noire, évalués séparément). Il opéra en outre le relevé des *cinq* circonscriptions de la Trans-Caucasie avec le pays des montagnards, ainsi que celui des *dix* circonscriptions de la Sibérie, en y joignant les possessions russes en Amérique.

Coordonnant immédiatement ces nouveaux matériaux, M. Kœppen en fit l'objet de son dernier mémoire[3], dans lequel il attribue aux 51 gouvernements de la Russie d'Europe une étendue de 4,261,335 verstes carrées. Ce chiffre présente, comparativement à celui de 1845, une diminution de 99,023 verstes, résultant des différences, quelquefois assez notables, soit en plus, soit en moins, que présente l'évaluation des diverses circonscriptions aux deux époques. Toutefois, il importe aussi de tenir compte de ce fait que la partie trans-ouralienne des gouvernements de Perm et d'Orenbourg, comprise dans le tableau de 1845 comme appartenant à la Russie d'Europe, en a été, en 1859, distraite par le même statisticien, et attribuée à l'Asie. Il faudrait donc, pour pouvoir comparer exactement les deux documents, ajouter au dernier la somme de 218,378 verstes, ce qui donnerait à la Russie d'Europe un total de 4,479,713 verstes carrées.

Les tableaux du mémoire de M. Kœppen ont été reproduits en détail par M. Schnitzler, dans son ouvrage intitulé : *l'Empire des Tsars*, 1862, tome II (Berger-Levrault, à Paris et Strasbourg).

Ces derniers résultats, quoique déterminés avec le plus grand soin, sont pourtant loin d'être le dernier mot de la science.

Le Comité central les a adoptés, dans sa publication de 1863, en ce qui concerne la Russie d'Europe, pour 29 gouvernements (avec des modifications de détail pour 7). Quant aux 22 autres, il a évalué leur superficie d'après une nouvelle méthode. Elle a consisté à utiliser les données fournies immédiatement par les travaux de géodésie qui se font aujourd'hui en Russie avec toute la précision désirable, et embrasseront successivement tout l'empire. Ils ont déjà donné au Comité central le moyen de constater l'étendue d'*un quart* de la Russie d'Europe[4], avec une exactitude que n'offrent pas les évaluations précédentes. C'est donc dans ces travaux que se trouve l'avenir de la statistique russe pour cette partie de ses recherches.

Voici maintenant (rectification faite de quelques fautes de calcul et d'impression) le résumé des tableaux publiés par le Comité.

1. Bulletin (classe historico-philologique), tome III, p. 1-32.
2. Bulletin (historico-philologique), tome XVI (nos 24-27, 30-36).
3. Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 1860, tome Ier, p. 257.
4. Les 22 gouvernements auxquels s'applique le nouveau procédé sont : *Vitebsk, Volhynie, pays du Don, Esthonie, Iekaterinoslav, Iaroslav, Kalouga, Kiev, Kovno, Kourlande, Kherson, Kharkov, Livonie, Mohilev, Moscou, Novgorod, Poltava, Samara, Tauride, Toula, Tver, Tchernigov.*

Les 22 circonscriptions dont l'étendue a été nouvellement constatée, ont une superficie de . . . . 1,173,653 v. c.

Les 29 dont la superficie a été évaluée par M. Schweitzer, de . 3,276,264

Total . . . . 4,449,917 v. c.

Ce total présente, sur celui que nous avons déduit des tableaux de M. Kœppen, une diminution qui se rapporte presque exclusivement aux parties nouvellement recensées; cette diminution donne une différence de 2.41 p. 100.

En ajoutant au chiffre ci-dessus l'étendue de la Finlande et du royaume de Pologne, soit 439,244, et celle de la mer d'Azov, soit 30,852 verstes carrées, on a, pour la superficie de la Russie d'Europe, un total de 4,920,000 verstes carrées ou 5,608,800 kilomètres carrés.

II. *Causes des dissentiments des géographes et statisticiens sur la superficie de l'empire.*

Avant de passer aux possessions russes en Asie et en Amérique, nous croyons devoir présenter ici quelques observations générales.

Les différences *apparentes* qu'offrent souvent les relevés de la superficie, soit totale, soit partielle de l'empire, proviennent d'une double cause qu'il serait fort désirable de voir disparaître.

1° Les grandes eaux intérieures, celles notamment qui se trouvent entre plusieurs gouvernements contigus ou sur les confins mêmes de l'empire, selon qu'elles sont attribuées à tel ou tel gouvernement ou qu'on les en élimine complétement, donnent aux territoires respectifs des valeurs différentes. Il importerait donc d'adopter sur ce point une méthode uniforme. Dès 1845, M. Struve avait émis l'opinion que, pour les contrées maritimes, on doit s'en tenir aux rivages de la mer, et que, quant aux lacs intérieurs, il convient de les attribuer aux gouvernements qui en possèdent la partie la plus considérable. En dépit de ce principe aussi net que facile à suivre en pratique, on voit M. Schweitzer partager le lac Ladoga, par exemple, entre Saint-Pétersbourg, Olonetz et la Finlande, suivant la délimitation graphique qu'il trouve sur sa carte. M. Kœppen, de son côté, applique ce procédé à un plus grand nombre de lacs, en proportionnant leurs sections au développement des côtes possédées par chacun des gouvernements contigus. Puis, en 1859, changeant tout à coup de système, il fait complétement abstraction de ces eaux dans le calcul des superficies, et il les ajoute en bloc au total à la fin du tableau. En 1863, le Comité central revient au principe formulé par M. Struve, et modifie en ce sens les chiffres de M. Schweitzer. Mais, d'un autre côté, il est infidèle à ce principe, lorsqu'il comprend le Sivache, voire même la mer d'Azov, dans les limites de l'empire; et de plus, puisqu'il le fait pour ces eaux adjacentes, on se demande à quel titre il procède autrement pour le golfe de Finlande qui baigne les côtes de Saint-Pétersbourg et de l'Esthonie. Ce défaut d'entente sur une question préjudicielle aussi grave nous autorise en quelque sorte à dire que l'étendue de la Russie, même de la Russie d'Europe, n'est pas encore exactement connue.

2° Les dissentiments des géographes sur les limites respectives de l'Europe et de l'Asie influent nécessairement sur l'idée qu'ils se font de l'étendue de la Russie d'Europe. On est à peu près d'accord pour admettre que sa frontière naturelle, *au midi*, est marquée par le cours des deux fleuves, le Kouban et le Terek, au delà desquels s'élève le Caucase. Mais *à l'est*, les ramifications des monts Ourals rendant

cette frontière très-incertaine, on cesse de s'entendre sur les points qui la déterminent, pour se livrer aux évaluations les plus disparates. Il nous semble cependant que, puisque la nature ici nous abandonne, il conviendrait de s'en tenir franchement à la délimitation administrative des gouvernements de Perm et d'Orenbourg, qui rentreraient ainsi intégralement dans le giron des possessions européennes de la Russie. C'est en suivant ce procédé que nous sommes arrivé au total de 5,608,800 kilomètres carrés. Le raisonnement et la méthode du Comité central n'ont point, à cet égard, la justesse et la précision qu'on serait en droit de leur demander.

III. *Russie d'Asie et Amérique russe.*

Les données que nous possédons sur l'étendue des possessions russes en Asie ne peuvent être considérées que comme approximatives; car, bien qu'elles proviennent d'évaluations laborieusement faites sur les meilleures cartes, ces cartes elles-mêmes laissent beaucoup à désirer.

Les tableaux du Comité central donnent à la Trans-Caucasie proprement dite, y compris le pays des montagnards, une superficie de 269,435 verstes carrées ou 307,156 kilomètres carrés.

La Sibérie avec ses dépendances a subi, depuis les annexions considérables résultant des traités de 1858 et 1860 avec la Chine, des remaniements importants dans sa délimitation administrative tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le Comité, tout en reproduisant, avec quelques modifications, les évaluations de M. Schweitzer, a dû surtout les compléter par l'addition des pays nouvellement réunis à la province qui a nom *le Littoral* de la Sibérie. Nous avons ainsi pour :

La Sibérie *occidentale*. .	4,019,197	verstes carrées	ou	4,581,885	kil. carrés.
— *orientale*. . .	8,682,535	—	—	9,898,090	—
Total. . .	12,701,732	—	—	14,479,975	—

La superficie de l'Amérique russe est évaluée, d'après M. Schweitzer, à 1,171,403 verstes carrées, ou 1,336,399 kilomètres carrés.

RÉCAPITULATION.

En Europe	5,608,800 kil. carrés.
En Asie: Sibérie	14,479,975
Trans-Caucasie. . . .	307,156
En Amérique.	1,335,399
Total	21,731,330

Telle est l'étendue de l'empire russe, d'après les documents les plus complets que l'on possède actuellement.

V. DE POROCHINE.

IV.

Note sur la population de la Russie à diverses époques.

Les résultats des recensements dans cet empire ne sont pas très-exactement connus. Nous avons trois documents sous les yeux : l'un inséré dans un document officiel anglais qui a pour titre: *Statistical tables relating to foreign countries* (Part. VII, 1861); — l'autre, que nous trouvons dans une publication de M. Buschen, attaché au Bureau de la commission centrale de statistique à Saint-Pétersbourg (*Russlands Bevölkerung*, Gotha, 1862); — le troisième, communiqué par le gouvernement

russe au consulat de France à Saint-Pétersbourg. Nous les analyserons successivement.

Aux termes du document anglais, la Russie (moins la Pologne et la Finlande) aurait compté le nombre d'habitants ci-après en 1856 et 1859 :

a) *Population en 1856.*

	Sexe		Total.	Habitants	
	masculin.	féminin.		des villes.	des campagnes.
Russie d'Europe. . . .	28,331,969	29,270,216	57,602,185	5,203,187	52,398,998
Districts caucasiens. .	1,519,220	1,387,777	2,906,997	288,102	2,618,895
Sibérie.	1,738,314	1,614,501	3,352,815	192,710	3,160,105
Total général. .	31,589,503	32,272,494	63,861,997	5,683,999	58,177,998

D'après ces chiffres, il y avait, en Russie, en 1856, 102 femmes pour 100 hommes; et, sur 100 habitants, 9 vivaient dans les villes, 91 dans les campagnes. Nous ignorons le sens qu'il faut attacher, au point de vue statistique, au mot *ville* en Russie. Enfin, sur 100 habitants, 90.20 appartenaient à la Russie d'Europe, 4.56 aux districts caucasiens, et 5.24 à la Sibérie.

On comptait, à la même époque, 8,227 écoles primaires en Russie, fréquentées par 450,002 élèves. Le plus grand nombre se trouvait dans la Russie d'Europe, savoir : 7,841 écoles et 432,889 élèves.

b) *Population en 1859.*

	Évaluation de la superficie en kilom. carr. d'après Schweitzer.	Sexe		Total (serfs compris).	Serfs			Rapport p. 100 des serfs à la population totale.
		masculin.	féminin.		masculins.	féminins.	Total.	
Russie d'Europe.	5,608,800	29,790,670	30,352,808	60,143,478	10,972,919	11,585,829	22,558,748	37.51
Districts caucasiens. . .	307,156	1,427,876	1,260,297	2,688,173	269,969	236,576	506,545	18.84
Sibérie	14,479,975	2,167,023	2,072,511	4,239,534	2,025	2,313	4,338	0.10
Colonie russe de l'Amérique du Nord.	1,335,399	5,179	4,803	9,982	»	»	»	»
Totaux	21,731,330	33,390,748	33,690,419	67,081,167	11,244,913	11,824,718	23,069,631	34.39

Ainsi, on aurait compté, en Russie, à cette date, 101 femmes pour 100 hommes, et la densité serait de 10.7 habitants par kil. carré dans la Russie d'Europe.

D'après M. Buschen, le dixième recensement (1857-1858) attribue à la Russie d'Europe (Pologne et Finlande non comprises) 59,926,396 habitants, dont 29,091,844 du sexe masculin et 30,834,552 du sexe féminin. Plus loin, le même auteur porte, pour 1858, le chiffre de la population européenne (toujours Pologne et Finlande non comprises) à 59,301,246, dont 5,582,068 vivant dans les villes. Plus loin encore (tableau de la page 67) apparaît un autre chiffre dont la date n'est pas indiquée : 60,330,752, dont 5,582,068 dans les villes et 54,748,684 dans les campagnes. Le rapport sexuel, basé sur ces nombres, s'établit ainsi qu'il suit dans la Russie d'Europe :

	Villes.	P. 100.	Campagnes.	P. 100.
Sexe masculin.	3,040,297	54.46	27,327,125	49.91
— féminin	2,541,771	45.54	27,421,559	50.09
Total.	5,582,068	100.00	54,748,684	100.00

Aux pages 80-81, le même statisticien donne le tableau ci-après de la répartition par culte de la population de la Russie d'Europe (réduite cette fois à 59,300,256) :

Grecs orthodoxes.	Vieux croyants.	Arméno-Grégoriens.	Catholiques romains et Arméniens.	Protestants.	Total des cultes chrétiens.	Israélites.	Mahométans.	Païens.	Total des cultes non chrétiens.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
49,809,891	759,880	33,304	2,800,228	1,952,117	55,355,420	1,425,784	2,321,679	197,373	3,944,836

Enfin, à la page 15, M. Buschen évalue, ainsi qu'il suit, la *population totale* de l'empire russe en 1858 :

Russie d'Europe.	Royaume de Pologne.	Finlande.	Sibérie et pays limitrophes.	Caucasie.	Total.
—	—	—	—	—	—
59,330,752	4,764,446	1,636,549	4,035,000	3,764,000	73,530,747

Voici, d'après le document communiqué officiellement au consulat français de Saint-Pétersbourg, les résultats du dixième recensement :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	—	—	—
Russie d'Europe et Sibérie. .	29,073,597	30,817,922	59,891,519
Caucasie	1,274,544	1,168,326	2,442,870
Pologne	2,348,459	2,348,460	4,696,919
Finlande	816,488	816,489	1,632,977
Colonie russo-américaine. . .	6,037	4,686	10,723
Kirghises de Sibérie	139,699	120,021	259,720
Totaux.	33,658,824	35,275,904	68,934,728

Il est probable que les chiffres afférents à la Pologne et à la Finlande ne sont que de simples évaluations, au moins quant au sexe féminin. Il est difficile de croire en effet que, dans ces deux pays, la différence entre les deux sexes ne soit que d'une unité.

Il est donc permis de croire qu'il n'a point encore été fait de dénombrement complet des diverses possessions de l'empire russe. A. L.

V.

Note sur le mouvement de l'état civil en 1862 dans le royaume d'Italie.

(SUITE ET FIN.)

V. — Vie moyenne. — Vie probable.

La statistique de 1862 donne quelques renseignements sur la durée de la vie moyenne et de la vie probable dans les diverses provinces du nouveau royaume. Mais, faute d'une table mortuaire (décès par âge) dont les éléments manquaient, la Direction de la statistique s'est contentée de calculer ces deux termes, en divisant la population par les naissances pour le premier, par les décès pour le second. Ces résultats, purement approximatifs, n'ont évidemment qu'un faible intérêt. Mais ils seront prochainement remplacés par un travail spécial qui paraît devoir combler, dans les conditions les plus satisfaisantes, cette regrettable lacune du document que nous analysons.

Nous nous bornerons donc à énoncer que la vie moyenne, calculée comme il vient d'être dit, est, dans le royaume tout entier, de 26 ans (24 $^1/_2$ dans les villes et 27 ans dans les communes rurales). On sait qu'elle est, en France, d'après le mouvement de 1861, de 37 ans environ, lorsqu'on la détermine par le même procédé et qu'on obtient un terme presque équivalent, lorsqu'on la déduit des tables mortuaires (âge moyen des décédés).

VI. — Accroissement de la population.

L'excédant de 151,842 naissances sur les décès, constaté en 1862, équivaut à un accroissement de 0.70 pour 100 habitants. — Dans cet accroissement, la part de la population urbaine est de 0.76; celle des communes rurales de 0.68. Ainsi, en Italie, la population urbaine s'accroît donc plus rapidement par l'excédant des naissances que la population rurale; tandis qu'en France, l'accroissement des villes a pour cause principale l'immigration.

Le rapport de 0.70 signale une amélioration sur les données du dernier recensement, qui n'accusent qu'un accroissement de 0.51 p. 100. Si le premier de ces deux rapports devait persister, le royaume d'Italie doublerait en 99 ans. La période de doublement est en France de 144 ans; elle est même descendue à 188 ans dans ces dernières années.

Voici les taux d'accroissement p. 100 de quelques autres pays : Prusse, 1.52 pour 100 habitants. — Angleterre, 1.31. — Espagne, 0.93. — Belgique, 0.86. — Autriche, 0.71. — France, 0.48. — Hollande, 0.38.

En Italie l'accroissement varie suivant les provinces. Ainsi, pendant que la période de doublement serait de 49 ans pour la Sicile, de 74 pour la Lombardie, de 96 pour le Piémont, elle s'élèverait à 347 pour le duché de Parme, à 117 pour la Toscane, à 120 pour les autres provinces du centre, à 160 pour les provinces napolitaines.

La Direction de la statistique paraît s'être préoccupée assez vivement des résultats que nous venons d'exposer. Les différences que présentent, à l'égard de la fécondité, du nombre des mariages et de la mortalité, les communes urbaines et les populations rurales, semblent surtout avoir appelé toute son attention. Mais les documents, un peu trop sommaires, dont elle disposait pour 1862, ne lui permettaient pas de caractériser ces différences et d'en chercher avec succès les causes.

Ainsi, en l'absence de renseignements précis sur le nombre des enfants légitimes ou naturels, sur les mort-nés, et surtout sur les décès par âges, elle ne pouvait établir aucune comparaison sérieuse entre les conditions de la vie humaine dans les divers groupes de population. — De ce que la fécondité générale, par exemple, est un peu supérieure dans les villes, il ne saurait être permis d'en conclure que les mariages y sont plus féconds. En France, en Belgique et partout où on a pu observer ce phénomène, la fécondité générale est plus élevée dans les villes et cependant celle des mariages y est plus faible. La différence s'explique par les naissances naturelles. A un autre point de vue, il ne faudrait pas attribuer aux campagnes une situation économique peu favorable, par le seul fait du chiffre moins élevé de leur fécondité générale, ce chiffre correspondant à un accroissement de durée dans la longueur moyenne de la vie.

D'un autre côté, on a vu que les décès sont également moins nombreux dans les campagnes que dans les villes; ainsi, sous quelque aspect qu'on l'étudie, l'aptitude physique des populations urbaines est inférieure à celle des populations rurales.

Il est vrai de dire qu'en Italie les différences que présentent les deux populations sont assez faibles, beaucoup moindres notamment que celles qu'on remarque dans notre pays; mais elles ne justifient pas les réflexions un peu pessimistes des statisticiens italiens sur la vie des champs dans leur pays.

T. Loua.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Instruction primaire en France et en Allemagne.

Le discours prononcé par M. le général Morin, à la séance solennelle des cinq Académies, est un document trop important et rentre trop directement dans la spécialité de nos études (voir les deux excellents articles récemment publiés dans ce Recueil par M. Nayron sur l'instruction publique en France), pour que nous ne lui donnions pas une place dans nos colonnes.

«Messieurs, l'art de bien dire, qui vous est facile et familier, a toujours été si étranger aux habitudes de ma vie, que vous ne serez pas étonnés de la préoccupation que j'éprouve en me voyant appelé à l'honneur de présider cette réunion solennelle des cinq Académies.

«Vous me permettrez donc, je l'espère, de choisir, pour l'accomplissement du devoir qui m'est imposé, un sujet modeste, qui, sans trop s'éloigner de ceux que j'ai cultivés dans ma carrière scientifique, est à la fois l'humble et l'indispensable point de départ de toutes les branches des connaissances humaines, dont l'Institut de France est le resplendissant foyer.

«L'opinion publique s'est récemment préoccupée d'une question qui, fort importante à toute époque, le devient chaque jour davantage dans les sociétés modernes, et dont, par une rare exception, la solution complète est également désirée par les hommes éclairés de toutes les opinions.

«Je veux parler de cette instruction élémentaire que tout homme doit posséder pour accomplir, dans les limites de ses facultés, les devoirs que lui imposent sa qualité de citoyen et la profession qu'il est appelé à suivre. Il ne saurait entrer dans ma pensée d'examiner dans son ensemble cette question générale et compliquée; mais il m'a été donné récemment de recueillir en Allemagne des renseignements que j'ai pu comparer avec ceux qui sont publiés en France, et avec les résultats obtenus sous l'empire de notre loi sur l'enseignement primaire.

«Je me propose seulement de communiquer à l'Institut sur ce sujet quelques réflexions qui, je l'espère, ne lui paraîtront pas superflues, même après les travaux remarquables auxquels se sont livrés à diverses époques plusieurs de ses membres.

«L'illustre auteur de la loi de 1833 sur l'enseignement primaire auquel, par un juste et honorable retour des choses d'ici-bas, toutes les opinions se font un devoir de rendre, à cette occasion, un public hommage, avait pensé qu'il ne suffisait pas de donner à la jeunesse ce premier degré d'instruction qui ne comprend que la

morale, les principes religieux, la lecture, l'écriture et les éléments du calcul, et qu'il fallait le faire suivre d'un enseignement un peu supérieur, qui servît à la fois de perfectionnement et de complément à ces premières études, pendant la période de transition qui sépare l'enfant de l'homme fait. On espérait y trouver aussi l'avantage « de diminuer le nombre des élèves des colléges au profit des études classiques elles-mêmes. » (Discours de M. Cousin, à la Chambre des pairs, 21 mai 1833.)

« Cette seconde partie de l'instruction primaire, dont le développement eût été si utile à la jeunesse du pays, et surtout à la portion nombreuse de la population qui se livre aux travaux de l'industrie et au commerce, n'a jamais été organisée d'une manière générale.

« Or cette absence d'un complément d'instruction a, pour notre population ouvrière et pour notre industrie, les conséquences les plus fâcheuses, et elle constitue une des plus grandes difficultés de l'organisation de l'enseignement professionnel. C'est aussi à la cessation générale de toute étude après la sortie de l'école primaire qu'on peut, avec probabilité, attribuer l'ignorance profonde dans laquelle reste plongée une trop grande partie de la population.

« Mais cette lacune fâcheuse n'est pas toutefois la seule cause à laquelle on doive, je pense, attribuer l'infériorité de notre pays sous le rapport de l'enseignement primaire, et quelques renseignements sur l'état réel des choses en Allemagne et en France ne seront pas inutiles.

« On sait que, dans toute l'Allemagne et la Suisse, quelle que soit la forme du gouvernement ou la religion, les lois et les mœurs rendent l'instruction primaire obligatoire. Nulle part l'on n'admet que le père de famille ait, au détriment de la société, le droit de priver ses enfants de cette première nourriture intellectuelle, pas plus que de celle du corps. Partout aussi l'on reconnaît que la société doit la donner aux enfants dont les parents ne la peuvent payer.

« Des lois et des règlements formels établissent cette obligation; une surveillance spéciale et réelle est exercée pour en constater l'accomplissement; elle est en outre assurée par des pénalités graduées, qui sont, d'abord l'admonestation par le magistrat ou par une autorité spéciale, puis l'amende, et enfin, s'il le faut, la prison.

« Ces règles sont aussi sévèrement observées dans la Suisse républicaine que dans la monarchique Autriche.

« Ajoutons que l'obligation ne se borne pas à la fréquentation régulière de l'école primaire depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 14, mais qu'elle est encore étendue à celle des écoles du dimanche jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans, à moins que le jeune homme ne prouve qu'il poursuit des études plus élevées, ou qu'il ne présente une attestation de son chef spirituel qu'il possède les connaissances enseignées à l'école.

« Il n'est pas inutile de faire remarquer que, nulle part, l'obligation imposée au père de famille de faire donner à ses enfants l'instruction primaire ne porte atteinte à son autorité ni à la liberté de l'enseignement, attendu que les parents restent complétement libres dans le choix des maîtres et des méthodes, et ne sont astreints qu'à justifier que leurs enfants reçoivent réellement cette instruction.

« L'obligation ne présuppose pas davantage la gratuité, ainsi que le croient quelques-uns de ses adversaires; mais elle est, comme l'impôt, une dette du citoyen envers la société, aussi bien que du père envers ses enfants, et celui-ci n'est dispensé de la payer que lorsqu'il n'en a pas le moyen.

« Il y a plus : l'instruction primaire est si bien considérée comme une charge, comme un devoir social, que les parents qui font instruire leurs enfants chez eux sont, de même que les autres habitants, astreints à payer la rétribution scolaire, jusqu'à ce que leurs enfants aient atteint l'âge de 16 ans.

« En Prusse, le traitement de l'instituteur est à la charge de tous les chefs de famille, qu'ils aient ou non des enfants.

« En Suisse, il y a, même dans le canton de Zurich, une prescription légale touchante et morale, qui impose à toute jeune mariée venant habiter la commune, ainsi qu'à tout nouveau ménage qui se forme, l'obligation de faire à la caisse de l'école un présent de noce, dont le minimum est fixé.

« Je n'ai pas l'intention de discuter ici la convenance ni l'opportunité des mesures qui rendraient en France l'enseignement primaire obligatoire, comme il l'est en Allemagne; je me bornerai seulement à citer quelques-unes des paroles que prononçait, il y a plus de trente ans, à la Chambre des pairs, un des membres les plus illustres de l'Institut :

« Un pays qui veut être libre, disait M. Cousin, doit être éclairé, ou ses meilleurs « sentiments lui deviennent un péril, et il est à craindre que, ses droits surpassant « ses lumières, il ne s'égare dans leur exercice le plus légitime. »

« Plus loin il ajoutait :

« La raison publique paye, avec usure, ce que l'on fait pour elle. »

« Si ces paroles de M. Cousin étaient, en 1833, dignes de l'homme d'État d'un pays libre, combien ne sont-elles pas encore plus vraies aujourd'hui que la France est régie par le suffrage universel, et combien ne devons-nous pas multiplier nos efforts pour donner au moins à chaque citoyen un modeste degré d'instruction, qui lui permette de prendre connaissance par lui-même des titres de ceux qui briguent son suffrage.

« L'expérience prouve qu'il n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire d'amener, d'obliger même tous les enfants d'une commune à suivre les leçons de l'école primaire. Les autorités municipales et ecclésiastiques, les propriétaires, peuvent à ce sujet exercer une très-grande influence et obtenir ce résultat.

« La contrainte légale pour un motif si légitime est facilement acceptée même dans les pays qui y sont le moins préparés. C'est ainsi que, quand le gouvernement prussien prit possession du duché de Posen, qui comptait alors 1 million d'habitants et n'avait que 20 écoles primaires, il y introduisit l'obligation de fréquenter les nouvelles écoles qu'il y créa, sans éprouver la moindre résistance, et aujourd'hui tout le monde y sait lire.

« Croit-on d'ailleurs qu'en 1848, alors que la France, un moment stupéfaite, acceptait tant de lois et de mesures en désaccord avec ses mœurs, une loi qui eût été la conséquence logique, incontestable de l'introduction du suffrage universel, n'eût pas été exécutée bien plus facilement que n'a été perçu l'impôt des 45 centimes, qui eut cependant l'avantage d'apprendre aux habitants de nos campagnes ce que coûtent les révolutions?

« Mais si, partout où on l'a voulu avec persévérance, une semblable obligation a été facilement acceptée et est rapidement passée dans les mœurs, il faut cependant reconnaître que son exécution complète rencontre quelquefois des difficultés devant lesquelles la règle doit fléchir, au moins momentanément.

« L'isolement, la grande dissémination des habitations, l'état des communications,

les mœurs surtout, sont parfois des obstacles réels dont il faut tenir compte. C'est ainsi qu'en Autriche, tandis que la fréquentation réelle des écoles est, pour les provinces de la haute et de la basse Autriche, du Tyrol, de la Bohême et de la Moravie, de 98.5 p. 100 du nombre des enfants, la proportion s'abaisse à 84 pour la Styrie, à 72 pour la Carinthie, à 55 pour la Hongrie, à 34 pour la Vénétie, et même à 20 pour la Croatie.

«Mais il y a lieu de faire remarquer que l'empire d'Autriche présente, pour la diffusion de l'instruction, cette circonstance particulière que les populations qui en font partie parlent dix-neuf langues ou idiomes différents, ce qui oblige à enseigner presque partout, au moins en deux langues, l'idiome maternel et l'allemand.

«On conçoit d'ailleurs que le principe des nationalités soit peu du goût d'un gouvernement qui en a une si grande variété sous sa domination.

«Malgré les obstacles naturels ou l'inertie de certaines populations isolées du mouvement intellectuel, partout le principe subsiste. Aussi l'exception étonne-t-elle, quand elle ne se présente pas comme la conséquence évidente de certaines circonstances. C'est ainsi que le colonel d'un régiment d'un des petits États de l'Allemagne, ayant trouvé, sur un contingent de 800 recrues, 4 hommes qui ne savaient pas lire, le fait parut assez extraordinaire pour qu'on fît ouvrir une enquête afin d'en avoir l'explication.

«Les preuves de l'accomplissement de la loi sont fournies par les statistiques diverses qui manifestent en même temps l'importance des résultats obtenus. Ainsi la statistique criminelle du grand-duché de Bade montre que, parmi les condamnés à des peines diverses, c'est-à-dire dans la partie la plus infime de la population, sur 100 individus de chaque sexe, il n'y a, en moyenne, que 2 hommes et 5 femmes qui ne sachent ni lire ni écrire.

«En Saxe, d'après un document officiel, sur 1,741 écoles rurales, la moyenne du nombre des enfants inscrits pour les fréquenter est de 137 par école, et le nombre des élèves présents est le même. Deux écoles seulement ont un élève de moins. La plupart en reçoivent plus que le nombre légal, par suite de la présence des étrangers, non compris dans le recensement. Dans les villes du même royaume, qui comptent 275 écoles, le résultat est le même.

«En Prusse, la proportion des enfants de 5 à 12 ou 14 ans qui suivent les écoles primaires à ceux qui y sont astreints à y aller, est de :

	97.8	sur 100	pour les garçons
et de	91.1	—	pour les filles,
soit	94.4	—	en moyenne.

«Nous n'avons pas encore pour la France de statistique exacte des écoles, faisant connaître pour chacune quel est, pendant la saison d'hiver et pendant celle d'été, le nombre véritable des enfants qui y ont été chaque jour présents. Nous ne pouvons donc établir une comparaison analogue à celle que permettent de faire les états de présence très-exactement tenus en Allemagne. Cette lacune sera incessamment comblée à l'aide des documents que le ministère de l'instruction publique a fait recueillir, et alors seulement on pourra juger comparativement, au point de vue de la fréquentation, les effets de l'obligation et ceux de la liberté. Et, ce qui est plus important encore, l'administration sera en mesure de reconnaître plus exactement quels sont les départements sur lesquels son action doit plus spécialement s'exercer pour vaincre les difficultés et les résistances locales.

« Mais, bien que la fréquentation des écoles soit assurée par l'exécution de la loi, on peut se demander si le résultat obtenu répond à ses exigences et quelle est, en définitive, la proportion des jeunes gens sachant lire et écrire par rapport à ceux du même âge. Nos renseignements à ce sujet ne sont pas aussi complets que nous pourrions le désirer. Cependant nous pouvons citer quelques chiffres assez caractéristiques.

« En Bavière, parmi les jeunes soldats appelés sous les drapeaux en 1864, le nombre de ceux qui ne savaient qu'imparfaitement lire et écrire a été en moyenne de 8 sur 100.

« En Prusse, les statistiques du recrutement apprennent que, sur 100 hommes de recrue arrivant au corps, il n'y en a, en moyenne, que 3 qui ne sachent ni lire ni écrire.

« En Saxe, la proportion moyenne pour les années 1847-1848-1851 et 1852 est de 16.5 ignorants sur 100.

« Si nous rapprochons les résultats obtenus en Allemagne de ceux qui, chaque année, sont constatés et recueillis avec soin par le ministère de la guerre en France, nous sommes forcés de reconnaître toute l'infériorité de notre population sous ce rapport et la lenteur du progrès que fait chez nous l'instruction primaire.

« En réunissant dans un même tableau[1] :

« 1° Le nombre des jeunes gens de 20 ans de toute la France, appelés chaque année à concourir au tirage pour le recrutement, c'est-à-dire la totalité des jeunes hommes de cet âge;

« 2° Le nombre de ceux qui ne savaient ni lire ni écrire au jour du tirage;

« 3° La proportion de ce dernier nombre au premier,

« L'examen de cette proportion montre :

« 1° Que, sur 100 jeunes gens ayant 20 ans en 1828, il y en avait 54, ou plus de la moitié, qui ne savaient ni lire ni écrire;

« 2° Qu'à l'époque de la promulgation de la loi de 1833 sur l'instruction primaire, il y en avait encore 46 sur 100 qui étaient aussi ignorants;

« 3° Enfin qu'après vingt-neuf années d'exécution de cette loi bienfaisante et populaire, malgré les sacrifices toujours croissants de l'État, il y avait encore, en 1862, plus de 27 jeunes gens de 20 ans sur 100 qui ne savaient ni lire ni écrire.

« Si l'on représente par une construction graphique les données de ce tableau, on obtient une courbe d'une continuité remarquable qui donne la loi géométrique du décroissement de l'ignorance.

« Elle montre avec quelle lenteur désespérante diminue le nombre des jeunes gens qui ne savent ni lire ni écrire, malgré les ressources croissantes que les communes, les départements et l'État ne cessent de consacrer à cette partie fondamentale de l'instruction publique.

« On y voit, en effet, que, tandis que la somme inscrite au budget de l'État pour l'instruction primaire avait été élevée du chiffre de 100,000 fr., en 1820, à 4,797,000 fr. pour l'année 1861, c'est-à-dire était devenue 48 fois plus forte, et que le nombre des écoles avait été plus que triplé, le nombre des jeunes hommes de 20 ans qui ne savaient ni lire ni écrire n'avait diminué que dans le rapport de 52 à 27, ou de moins de moitié.

---

1. Voy. Pièce annexe n° 1.

« Cette diminution paraît même devenir de plus en plus lente, malgré l'accroissement inverse des sacrifices pécuniaires, et la continuité de la courbe qui en indique la loi semble montrer que, tant qu'il ne sera pas pris de mesures autres que des allocations financières et des créations d'écoles nouvelles, l'on ne pourra pas se flatter de voir la proportion des jeunes gens absolument ignorants descendre seulement à 10 sur 100 avant plus de cinquante ans.

« Les statistiques dressées par le Ministre de la guerre, outre l'avantage de faire connaître les résultats généraux dont nous venons de parler, ont encore celui de permettre d'apprécier les différences énormes que présentent sous le rapport de l'instruction primaire les divers départements de la France et de les classer d'après la proportion du nombre d'hommes de 20 ans qui, sur 100, ne savent ni lire ni écrire, ainsi que nous l'avons fait dans un tableau particulier[1].

« La classification que présente ce tableau ne laisse découvrir aucune cause locale, topographique, agricole, industrielle ou morale des différences énormes qui existent dans la répartition de l'instruction.

« Les départements du Doubs et celui du Jura, qui figurent aux premiers rangs, sont montagneux et agricoles, couverts de forêts, de même que ceux des Côtes-du-Nord, de l'Ariége et du Finistère qui sont aux derniers.

« Le département de la Meuse, qui occupe le troisième rang, présente de larges vallées couvertes de prairies et de bétail, de même que celui de la Dordogne, classé le 81e, et que celui d'Indre-et-Loire, un des plus fertiles de la France, qui n'est que le 68e.

« Le département du Haut-Rhin, classé le 9e, possède autant de fabriques que celui du Nord, qui n'a que le 56e rang.

« D'une autre part, l'influence moralisatrice du clergé a autant d'action dans les départements de la Bretagne et du Midi, qui sont les plus arriérés sous le rapport de l'instruction, que dans celui du Bas-Rhin qui occupe le 3e rang.

« Enfin, le département de la Seine, avec ses nombreuses écoles primaires, publiques et gratuites, et ses écoles libres, n'est classé que le 13e. Il est vrai qu'il y a encore à Paris des circonscriptions paroissiales qui comptent cinq fois plus d'enfants que de places dans leurs écoles.

« Ajoutons que, dans cette ville de Paris, dont l'industrie est si renommée, les enquêtes faites par la chambre de commerce signalent les irrégularités les plus déplorables dans l'instruction élémentaire. Ainsi, tandis que, en moyenne, sur 397,069 ouvriers des deux sexes, dont on a pu constater le degré d'instruction, il n'y en a que 12 sur 100 qui ne sachent ni lire ni écrire, dans certaines industries telles que celle des produits chimiques, il y a 74 ouvriers sur 100 qui ne savent ni lire ni écrire; et la fabrication des allumettes chimiques n'offre pas une seule fille sachant lire et écrire.

« Parmi les causes générales qui, outre l'absence d'obligation légale, contribuent à rendre si peu fructueux les sacrifices faits par l'État pour développer l'instruction primaire, il en est une qui agit d'une manière très-fâcheuse dans les campagnes; c'est la différence considérable de fréquentation des écoles pendant l'hiver et pendant l'été. L'on manque de données nécessaires pour apprécier son influence, et, pour nous en faire une idée, nous ne possédons jusqu'ici que les résultats cités

1. Voy. Pièce annexe n° 2.

lors de la discussion de la loi de 1833[1]. A cette époque, il avait été constaté que le nombre des enfants qui fréquentent les écoles était comme il suit :

Années.	Hiver.	Été.	Rapport de la fréquentation d'été à celle d'hiver.
1829.	969,340	543,529	0.56
1832.	1,200,715	696,208	0.58

« Ces chiffres montrent que l'été la fréquentation des écoles était alors réduite à peu près à la moitié de celle de l'hiver.

« Le prétexte est emprunté aux travaux de la campagne, au pâturage....; mais la vraie raison est l'insouciance des parents, le défaut d'action des autorités préposées à la surveillance des écoles, et surtout le peu d'intérêt qu'a l'instituteur à la fréquentation réelle de son école, tant qu'elle ne peut pas élever son traitement au-dessus du minimum légal.

« La diversité des méthodes, sur lesquelles un contrôle assez sévère n'est peut-être pas exercé, est aussi une cause du peu de succès obtenu dans l'enseignement. Quoique cette instruction, qui, pour la première fois, oblige l'enfant à classer ses idées, à graver certains signes, certaines règles dans son jeune cerveau, soit peut-être parfois pour lui d'une difficulté proportionnellement plus grande que celles qu'il pourrait avoir à surmonter plus tard pour arriver même à l'École polytechnique, il n'en est pas moins certain que, en faisant une large part aux absences, aux interruptions plus ou moins justifiées, l'intervalle de temps qui, de six à treize ans, est consacré à l'enseignement primaire, est largement suffisant. Dans beaucoup d'écoles, en particulier dans celles des Frères de la doctrine chrétienne, un enfant d'intelligence moyenne sait lire après six à huit mois de présence à l'école. Dans nos départements de l'Alsace, un grand nombre d'enfants savent lire, écrire, calculer en allemand et en français quand ils arrivent à la première communion. C'est donc moins le temps que l'emploi des bonnes méthodes d'enseignement qui manque dans les écoles où l'on réussit le moins bien.

« Une autre cause bien plus grave encore du degré d'ignorance où se trouvent tant de jeunes gens de 20 ans et de l'instruction trop incomplète de tant d'ouvriers intelligents, c'est l'absence presque générale des écoles du dimanche ou du soir pendant l'hiver, où ceux qui ont appris quelque chose pourraient venir se perfectionner ou au moins conserver leur première instruction, et où les autres jeunes gens plus arriérés trouveraient encore la facilité de réparer le temps perdu.

« Les travaux des champs et ceux de l'industrie ne pourraient être allégués comme excuse du défaut de fréquentation de ces classes, et la dépense que leur organisation occasionnerait serait une faible charge pour les communes ou pour l'État, puisqu'il suffirait d'allouer une légère indemnité aux instituteurs primaires. L'instruction élémentaire se perfectionnerait, se conserverait dans ces écoles, et préparerait un grand nombre de jeunes ouvriers à suivre les cours professionnels ou techniques qui alors pourraient être ouverts dans les villes avec bien plus d'utilité pour la population.

« Quant aux enfants si nombreux qui travaillent dans les fabriques, la loi française de 1841, qui permet de les y admettre, à partir de l'âge trop faible de 8 ans pendant huit heures sur vingt-quatre, sous la condition qu'ils fréquenteront en outre

1. Discours de M. Renouard, rapporteur.

régulièrement une école au dehors ou à l'intérieur de la fabrique, n'est pas même observée, ainsi qu'on le sait, au grand détriment du développement physique et moral de la population, et de celui de l'industrie elle-même, qui trouve difficilement le moyen de former de bons contre-maîtres parmi des ouvriers ignorants.

« D'honorables et nombreuses exceptions, les réclamations si libérales formulées depuis plusieurs années par la Société industrielle de Mulhouse et par plusieurs chefs d'établissements, l'exemple de ce qui est prescrit en Autriche et de ce qui se pratique avec succès en Écosse, amèneront, on doit l'espérer, sous peu, une réforme radicale dans l'état de choses actuel, et feront adopter pour règle la division de la journée des enfants en deux parties égales : l'une, de six heures, consacrée au travail; l'autre, à l'école primaire et au repos, aux exercices si nécessaires à l'enfance.

« Si je n'ai parlé jusqu'ici que des résultats obtenus pour l'instruction des garçons, c'est que la seule constatation des effets réels de l'organisation actuelle de l'enseignement primaire que nous possédions nous est fournie par le ministère de la guerre, à l'occasion de l'exécution de cette autre loi obligatoire d'enseignement militaire qu'on appelle la loi du recrutement de l'armée, et qui s'exécute sans la moindre difficulté.

« Et cependant, Messieurs, l'instruction des filles m'a toujours paru d'une importance au moins égale à celle des garçons. Tandis que ceux-ci sont destinés à devenir les chefs, les soutiens de famille par leur travail, celles-là sont appelées, par leur tendresse, par leurs soins, à en être la providence domestique, à développer chez les enfants les premiers principes de la religion, de la morale, et à les aider dès leurs premiers pas dans la vie. Là, d'ailleurs, où la femme apporte dans le ménage, avec une instruction appropriée à sa condition, des principes de moralité, d'ordre et d'économie, règnent presque toujours l'aisance et le bonheur de la famille.

« La mère y devient l'institutrice des enfants, surveille leur départ pour l'école, les aide, à leur retour, dans l'étude de leurs leçons, et nous avons tous nous-mêmes reçu ou vu pratiquer sur nos enfants ce premier enseignement de famille dont le souvenir béni nous accompagne dans notre vieillesse. Parmi les mères qui m'entendent, combien n'en trouverait-on pas qui, poussant le dévouement jusqu'à se livrer à l'ingrate étude du *liber Petri* ou du *que retranché,* n'ont pas même redouté d'aborder le *Jardin des racines grecques !*

« Ce côté si important de l'éducation populaire n'a été, on doit le reconnaître, négligé par le ministère de l'instruction publique ni au point de vue de la morale ni à celui des études primaires du premier degré.

« Le nombre des écoles mixtes où l'on reçoit encore des garçons et des filles a été de plus en plus restreint, tandis que celui des écoles spéciales de filles s'est accru d'année en année[1].

---

1. En 1861, la population scolaire se répartissait ainsi qu'il suit, d'après la statistique du ministère de l'instruction publique :

Désignation des écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Nombre d'élèves. Filles.
Dans les 37,874 écoles publiques spéciales aux garçons et mixtes quant aux sexes.	2,043,820	461,087
Dans les 13,766 écoles publ. de filles.	»	993,319
Dans les 3,552 écoles libres.	212,521	575,894
Totaux.	2,256,341	2,030,300
Total général	4,286,641	

La différence de fréquentation est donc très-faible entre les deux sexes, surtout si l'on tient compte

« Sous le rapport de la gratuité, les filles sont encore mieux partagées; car, tandis que, dans les écoles publiques de l'État, elle est accordée aux garçons dans la proportion de 38 sur 100, elle l'est, pour les filles, de 43 et de 46 sur 100 enfants.

« Les efforts et les sacrifices faits par l'État pour l'amélioration de l'instruction primaire en France ont donc été impartialement répartis entre les deux sexes, en même temps que, depuis plus de trente années, ils sont toujours croissants.

« Mais il ne faudrait pas que, frappé de l'importance de ces sacrifices, qui, de 100,000 fr. alloués en 1829, ont élevé le budget de l'enseignement primaire à 6,509,100 fr. pour 1864, notre pays se crût sous ce rapport plus libéral que les autres peuples de l'Europe. Il n'en est rien.

« D'après des renseignements officiels que nous avons pu nous procurer sur les budgets des différents États de l'Europe, la proportion des sommes affectées au service de l'instruction publique et aux services militaires de terre et de mer est à peu près la suivante :

Indication des États.	Part proportionnelle du budget de l'État allouée aux services militaire.	de l'instruction publique.
—	—	—
France	0.295	0.011
Autriche	0.270	0.019
Prusse	0.276	0.014
Bavière	0.219	0.022
Wurtemberg	0.218	0.047
Saxe	0.214	0.037
Grand-duché de Bade	0.182	0.033
Royaume de Hanovre	0.128	0.013

« On voit par ces chiffres comparatifs que les États du second ordre de l'Allemagne, dont l'indépendance repose sur le droit et sur la foi des traités, que leur importance politique n'oblige pas à entretenir un état militaire considérable, peuvent et savent faire pour l'instruction publique des sacrifices relativement beaucoup plus grands que les empires les plus puissants.

« L'instruction, source de richesses publiques et privées, s'y développe d'autant plus que les dépenses militaires sont moindres; ce qui explique comment, malgré l'extension donnée partout aux travaux publics, les finances de ces États secondaires sont dans une situation assez prospère pour que plusieurs puissent diminuer les impôts, après avoir amélioré le sort des fonctionnaires publics médiocrité fortunée, qui n'est troublée quelquefois que par les inquiétudes que causent de trop puissants voisins.

« La France, que la comparaison précédente nous montre moins généreuse que tant d'autres États, et qui n'a encore organisé chez elle ni l'enseignement élémentaire, ni l'enseignement technique industriel d'une manière aussi complète à beaucoup près qu'ils le sont dans la généralité des États de l'Allemagne, ne doit donc pas s'étonner de l'infériorité que signalent les résultats statistiques du ministère de la guerre. Si de nouveaux sacrifices lui sont demandés pour compléter d'une manière sage et pratique l'organisation de l'enseignement primaire, conformément aux prescriptions de la loi de 1833, tout nous porte à croire qu'ils ne seront pas refusés.

---

du rapport du nombre des individus de chaque sexe et si l'on considère que beaucoup de mères se chargent du soin de donner elles-mêmes cette première instruction à leurs filles.

« Mais, en même temps, il est bon de rappeler que les progrès de l'instruction sont loin de croître proportionnellement aux dépenses faites et au nombre des écoles, et qu'il importe de joindre à ces augmentations de moyens matériels des mesures d'un autre ordre.

« Si nos mœurs, si le caractère national se refusent à la coercition légale telle qu'elle est exercée avec tant de succès et de facilité en Allemagne et en Suisse, il y a peut-être d'autres moyens d'approcher du même résultat. En considérant l'instruction élémentaire qu'il convient de donner à tous les enfants comme une dette du père et du citoyen, ne pourrait-on pas regarder partout la rétribution scolaire comme une contribution spéciale, annuelle, essentiellement communale, que tous les habitants devraient payer quand ils en auraient les moyens, et prendre, en partant de ce principe, des mesures plus efficaces que celles qui en règlent aujourd'hui la rentrée?

« Le père serait alors intéressé plus directement à ce que son enfant profitât de la contribution qu'il acquitterait en tout temps, et l'on rendrait ainsi la fréquentation de l'école à peu près obligatoire par l'impôt, au lieu de recourir, comme en Allemagne, à l'amende et à la prison.

« Déjà l'on est entré administrativement dans cette voie pour près de la moitié de nos départements, en y transformant la perception mensuelle de la rétribution en un abonnement annuel, d'un taux un peu inférieur au montant total de la rétribution. La généralisation légale de cette mesure, jusqu'ici facultative, serait un grand pas fait dans la vue d'obtenir une fréquentation plus régulière des écoles.

« Joindre à cette première mesure une action plus énergique et plus active que par le passé des autorités préposées à la surveillance de l'instruction primaire; intéresser les instituteurs à la fréquentation de leur école; généraliser et exiger l'emploi des meilleures méthodes d'enseignement, et surtout organiser dans toutes les écoles des classes du dimanche et des cours du soir, pendant l'hiver, pour les jeunes gens au-dessus de 12 à 14 ans et jusqu'à 20 ans, tels nous semblent être les principaux moyens à employer pour compléter l'œuvre civilisatrice entreprise par la loi de 1833, dont tous les gouvernements, et celui de l'Empereur en particulier, ont de plus en plus cherché à étendre les bienfaits.

« Vous me pardonnerez, je l'espère, Messieurs, d'avoir introduit d'humbles détails de chiffres dans l'étude d'une question qui a été traitée avec tant de talent et avec une si grande hauteur de vues par plusieurs d'entre vous. En m'associant à leurs vœux, qu'il me soit permis de payer un public hommage aux hommes qui ont posé les bases fondamentales de la solution dont on poursuit encore la réalisation complète.

« Plus de trente années écoulées, depuis que la loi de 1833 a été votée, n'ont pas fait oublier au pays le nom de son auteur, ni celui de ses défenseurs. Bien des dissensions, bien des tempêtes civiles ont éclaté autour d'eux. Après tant de luttes, laissant à leur patrie, comme souvenir de leur passage à la direction de l'instruction publique, cette loi justement appelée par l'un de vous bienfaisante et patriotique, cultivant en paix les lettres et la philosophie qui ont fait leurs délices et leur gloire, ils donnent à notre siècle l'exemple de la fidélité aux principes de toute leur vie, et laissent avec confiance à l'avenir le soin de développer et d'achever l'œuvre de civilisation à laquelle ils s'étaient dévoués. »

Pièce annexe n° 1.

Etat indiquant, pour les classes de 1828 à 1862 inclusivement, le nombre des jeunes gens qui, ayant concouru au tirage, ont été signalés comme ne sachant ni lire ni écrire.

Classes.	Nombre total des jeunes gens appelés à concourir au tirage.	Nombre total des jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire.	de 20 ans ne sachant ni lire ni écrire sur 1,000.	Classes.	Nombre total des jeunes gens appelés à concourir au tirage.	Nombre total des jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire.	de 20 ans ne sachant ni lire ni écrire sur 1,000.
1828.	282,985	149,824	530	1846.	307,091	109,038	356
1829.	294,975	153,635	521	1847.	304,905	106,443	348
1830.	294,593	146,502	496	1848.	305,124	106,138	348
1831.	295,978	143,752	488	1849.	304,023	106,279	350
1832.	277,477	131,353	474	1850.	305,712	104,995	344
1833.	285,805	131,011	458	1851.	311,218	105,900	341
1834.	326,298	149,195	457	1852.	295,762	98,671	335
1835.	309,376	139,585	450	1853.	301,295	99,548	330
1836.	309,516	136,294	440	1854.	306,622	99,600	324
1837.	294,621	128,127	435	1855.	317,855	102,485	321
1838.	287,311	120,436	419	1856.	310,289	97,875	317
1839.	314,521	130,434	414	1857.	294,761	90,373	306
1840.	300,717	125,760	418	1858.	305,330	92,579	302
1841.	300,822	121,698	406	1859.	306,314	80,878	266
1842.	304,222	122,058	401	1860.	312,204	90,781	293
1843.	304,998	118,790	387	1861.	321,455	90,942	283
1844.	308,900	117,879	382	1862.	323,070	88,796	274
1845.	300,775	111,382	370				

Pièce annexe n° 2.

Classement des départements de la France d'après le nombre des jeunes gens de 20 ans qui, sur 100, ne savaient ni lire ni écrire, en 1862.

N°s d'ordre.	Départements.	Proportion des jeunes gens de 20 ans ne sachant pas lire, sur 100.	N°s d'ordre.	Départements.	Proportion des jeunes gens de 20 ans ne sachant pas lire, sur 100.
1	Doubs	3.3	25	Eure	14.8
2	Haute-Marne	3.4	26	Hautes-Pyrénées	16.3
3	Meuse	3.9	27	Isère	17.9
4	Bas-Rhin	4.3	28	Orne	18.5
5	Jura	5.0	29	Ain	19.0
6	Meurthe	5.3	30	Somme	19.7
7	Vosges	6.0	31	Savoie	20.3
8	Aube	6.5	32	Aisne	20.6
9	Haut-Rhin	6.5	33	Cantal	21.4
10	Moselle	6.4	34	Eure-et-Loir	21.5
11	Côtes-du-Nord	7.4	35	Hérault	21.6
12	Haute-Savoie	7.6	36	Charente-Inférieure	23.3
13	Seine	7.7	37	Drôme	23.5
14	Ardennes	8.2	38	Gard	23.8
15	Marne	9.0	39	Bouches-du-Rhône	24.5
16	Seine-et-Oise	9.2	40	Basses-Alpes	25.3
17	Rhône	10.6	41	Gironde	26.9
18	Hautes-Alpes	10.9	42	Loire	26.9
19	Haute-Saône	11.4	43	Vaucluse	27.1
20	Seine-et-Marne	11.6	44	Pas-de-Calais	27.7
21	Manche	12.6	45	Aveyron	27.9
22	Yonne	14.5	46	Loiret	28.5
23	Oise	14.8	47	Aude	29.3
24	Calvados	14.8	48	Gers	29.4

N°s d'ordre.	Départements.	Proportion des jeunes gens de 20 ans ne sachant pas lire, sur 100.
49	Deux-Sèvres	29.5
50	Seine-Inférieure	29.6
51	Saône-et-Loire	29.9
52	Lozère	30.5
53	Basses-Pyrénées	30.8
54	Var	30.9
55	Lot-et-Garonne	31.4
56	Nord	31.9
57	Haute-Garonne	32.2
58	Creuse	33.2
59	Loir-et-Cher	33.6
60	Alpes-Maritimes	34.1
61	Corse	34.2
62	Charente	34.8
63	Maine-et-Loire	36.5
64	Sarthe	37.0
65	Lot	38.0
66	Puy-de-Dôme	38.2
67	Ardèche	38.4
68	Indre-et-Loire	39.6
69	Mayenne	40.5
70	Tarn	41.5
71	Tarn-et-Garonne	41.7
72	Loire-Inférieure	42.4
73	Ille-et-Vilaine	42.6
74	Pyrénées-Orientales	43.6
75	Vendée	44.3
76	Vienne	46.7
77	Nièvre	49.4
78	Landes	49.4
79	Haute-Loire	51.0
80	Morbihan	53.0
81	Dordogne	53.5
82	Côte-d'Or	56.1
83	Ariége	56.5
84	Cher	57.3
85	Indre	59.4
86	Corrèze	59.5
87	Allier	61.4
88	Haute-Vienne	63.8
89	Finistère	68.2

II.

Le bétail en Europe.

PREMIÈRE PARTIE.

Le bétail en France.

(SUITE ET FIN.)

Race ovine. — L'étude de notre commerce extérieur n'est pas moins intéressante pour la race ovine; en voici le résumé pour les mêmes périodes et années (chiffres en milliers de têtes) :

	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
Importation. . .	138.4	141.9	161.6	390.4	339.1	455.3	477.9	555.5	542.4	638.5
Exportation. . .	32.9	47.9	48.6	54.7	53.5	62.1	64.1	51.1	48.5	65.0

Tandis que, dans le même intervalle, la proportion d'accroissement à l'importation a été, pour les animaux de la race bovine, de 295 p. 100, elle a monté, pour la race ovine, à 362. Mais, pendant que l'exportation quadruplait pour les premiers, elle ne faisait que doubler pour les seconds.

Les données qui précèdent ne s'appliquent qu'aux béliers, moutons et brebis. Les entrées et sorties d'agneaux n'ont aucune importance. On remarque cependant, en ce qui les concerne, une importation très-régulièrement croissante et une exportation non moins régulièrement décroissante (sauf une exception en 1861). Ainsi, de 2,023, moyenne annuelle de 1827-1836, le nombre des têtes importées s'est élevé à 8,324 en 1862; et, de 3,724, moyenne de la même période, celui des têtes exportées est tombé progressivement à 916 en 1860.

Race porcine. — La race porcine donne lieu à un mouvement commercial d'une certaine importance, dont voici les résultats (chiffres en milliers de têtes) :

	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Importation. . .	9.3	9.0	14.3	47.8	58.6	68.2	64.7	73.5	95.8	86.5
Exportation. . .	15.1	20.7	23.7	26.5	29.6	34.2	43.0	44.0	34.0	33.1

L'importation a décuplé de 1827-1836 à 1862; l'exportation (plus forte que l'importation jusqu'en 1847-1856), après avoir triplé de 1827-1836 à 1861, semble être entrée, depuis, dans une période décroissante.

Race caprine. — Les entrées et sorties des animaux adultes de la race caprine ont peu varié à partir de 1837-1846. Le maximum des premières (6,919 têtes) tombe en 1859; le minimum (6,170) en 1858; le maximum des secondes (2,128) se produit dans la période 1837-1846; le minimum (992) en 1860. L'importation des chevreaux a pris, au contraire, sous l'influence du développement de notre industrie gantière, un essor très-vif dans ces dernières années. Tombée à 901 en 1857, après avoir été de 1,076 et de 1,403 dans les deux périodes décennales antérieures, elle se relève à 1,073, 1,096, 1,337 et 1,354 dans les quatre années suivantes. A la sortie, les oscillations, assez fortes d'ailleurs, ne portent que sur des quantités minimes (47 en 1827-1836, maximum, et 34, minimum, en 1861).

Il est, en outre, introduit en France des quantités notables et rapidement croissantes de viandes fraîches, salées et autres. De 2,547,926 kil., en 1861, les quantités entrées dans la consommation se sont élevées à 16,651,535 en 1863; un accroissement presque octuple en trois années!

Les viandes sur pied ou dépecées ainsi introduites en France peuvent paraître considérables; mais, quand on les rapproche des besoins de l'alimentation, on constate qu'elles ne lui apportent qu'un très-faible contingent.

Si l'on suppose, en effet, que la consommation par tête s'est accrue, de 23 kil. en 1852, date des dernières évaluations officielles sur ce point, à 25 en 1863, et si nous admettons que les divers animaux de boucherie y concourent dans la proportion[1] que nous avons indiquée pour les villes chefs-lieux d'arrondissement en 1862, nous trouvons qu'elle absorbe, en y comprenant les viandes à la main, 934,657,825 kil., se répartissant ainsi entre ces animaux (chiffres en millions):

Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux.	Porcs.	Viandes à la main.
—	—	—	—	—	—	—
290.7	128.0	135.5	137.4	12.1	135.5	95.3

En répartissant les viandes dépecées entre les divers animaux dans la proportion ci-dessus, et, d'un autre côté, en évaluant les rendements nets à 300 kil. pour les bœufs, à 200 pour les vaches, à 80 pour les veaux, à 20 pour les moutons, à 6 pour les agneaux, enfin à 80 pour les porcs, nous aurons le nombre total ci-après de ceux de ces animaux qui ont été livrés à la boucherie en 1862 :

Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux.	Porcs.
—	—	—	—	—	—
1,079,009	712,930	1,886,404	7,649,985	2,257,422	1,886,404

Ainsi, sur 3,678,343 animaux de race bovine que nous supposons avoir été abat-

1. Nous devons reconnaître que cette assimilation n'est pas exacte; il est certain, en effet, que les populations rurales consomment beaucoup plus de porcs que de bœufs, et les habitants des petites villes plus de vaches et de moutons que de bœufs et de veaux. Mais les éléments d'une détermination exacte de la part de chaque nature d'animal dans l'alimentation publique nous manquent complétement.

tus pour l'alimentation en 1862, l'importation, déduction faite de l'exportation, a contribué pour 119,163 ou pour moins de 3.2 p. 100. Le rapport afférent aux moutons est plus élevé (7.5 p. 100); celui des porcs est de 2.8.

Nos principaux marchés extérieurs pour l'achat et la vente des animaux de ferme sont les pays suivants, que nous classons par ordre décroissant d'importance.

Race chevaline (importation). *a*) Chevaux entiers : Algérie, Belgique, Suisse, Zollverein, Italie, Angleterre; *b*) chevaux hongres : Belgique, Angleterre, Zollverein, Suisse, Italie; *c*) juments : Belgique, Zollverein, Suisse, Angleterre, Italie; *d*) poulains : Belgique, Suisse, Italie, Zollverein. — A l'exportation, nos principaux débouchés sont, pour les chevaux entiers, l'Espagne, l'Italie et les États barbaresques; pour les chevaux hongres, le Zollverein, l'Italie, la Suisse, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et l'Algérie; pour les juments, l'Espagne, l'Italie, le Zollverein, la Suisse, la Belgique, le Portugal et l'Angleterre; enfin, pour les poulains, la Suisse, le Zollverein, la Belgique et l'Espagne.

Races mulassière et asine. — Nous n'importons guère d'animaux de cette race que de l'Italie et de la Suisse. Au premier rang des pays exportateurs, et à une grande distance des autres, figure l'Espagne. Viennent ensuite l'Italie, la Belgique et la Suisse. — Nous envoyons quelques animaux de la race asine en Espagne, en Belgique et en Italie, et nous en recevons de l'Italie, de l'Algérie, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne.

Race bovine. — Les pays d'importation et d'exportation diffèrent, selon la nature des animaux. Nous recevons le plus grand nombre de bœufs, d'abord de l'Italie, qui est le principal marché d'approvisionnement de nos départements de l'extrême midi, puis du Zollverein (ou des pays qui le traversent pour arriver jusqu'à nos frontières), de l'Algérie (petits bœufs destinés à la consommation des départements méditerranéens), de la Belgique, de la Suisse, et en très-petite quantité de l'Espagne. Nous n'en envoyons guère, au moins en quantités notables, qu'à l'Angleterre, à la Suisse, à la Belgique, à l'Espagne et à l'Italie. — Nous tirons nos vaches de la Belgique, puis de la Suisse, du Zollverein et de l'Italie, et nous en expédions surtout à l'Espagne et à la Suisse; viennent ensuite l'Italie, l'Angleterre, et, à une très-grande distance, le Zollverein. — Les taureaux nous viennent surtout du Zollverein; la Belgique et la Suisse nous en envoient aussi quelques centaines. Le très-petit nombre qui quitte notre territoire, se rend en Suisse, en Italie, en Belgique et en Angleterre. — La Suisse, la Belgique, le Zollverein et l'Italie nous vendent la presque totalité des élèves que nous importons, et nous prennent surtout nos génisses. — Nous recevons beaucoup de veaux de Belgique et ne lui en expédions que fort peu; la Suisse, l'Italie et le Zollverein sont, après ce pays, nos principaux pourvoyeurs. Nos envois s'adressent surtout à l'Angleterre, à la Suisse, au Zollverein, à l'Italie et à l'Espagne. — C'est avant tout dans le Zollverein, en Belgique et en Italie que nous nous approvisionnons d'animaux de la race ovine; l'Algérie devient également, depuis quelques années, un marché important pour nos acheteurs. Elle est suivie, mais de loin, par la Suisse et l'Espagne. Les mêmes pays (moins l'Algérie) sont les principaux consommateurs des animaux que le commerce vient chercher sur notre sol. Mais il est remarquable que nous expédions jusqu'au Brésil et aux États riverains de la Plata nos béliers et nos brebis de choix. Nos départements de la Méditerranée consomment une quantité notable d'agneaux, qu'ils font venir d'Italie. Ils tirent du même pays un troupeau assez considérable de boucs

et chèvres. C'est l'Espagne qui nous fournit le supplément de chevreaux que réclame notre industrie, ou que consomment nos départements pyrénéens. — Enfin, les porcs belges, allemands, italiens et suisses viennent remplacer, avec un large excédant, les animaux de même race que nous envoyons chez nos voisins, mais surtout en Suisse, en Espagne et en Angleterre.

Comme on le voit, à très-peu d'exceptions près qui portent sur des animaux d'élite destinés au peuplement ou aux croisements, notre commerce des animaux de ferme ne paraît pas s'étendre au delà des États contigus; on peut croire toutefois que des pays plus éloignés empruntent leur territoire pour nous adresser une certaine quantité de leurs produits. C'est le résultat de l'extension progressive du réseau ferré européen et des communications maritimes. Mais, si notre rayon d'approvisionnement tend ainsi à s'élargir, nous trouvons, sur tous les marchés de ce rayon, un concurrent redoutable qui absorbe, à lui seul, la plus grande partie des animaux de boucherie disponibles, l'Angleterre. D'un autre côté, la consommation de la viande, d'après toutes les statistiques officielles, fait des progrès incessants dans les pays producteurs. La France ne saurait donc espérer y trouver des ressources croissantes. Elle doit, d'ailleurs, ne jamais perdre de vue qu'une guerre, surtout une guerre continentale, tarirait immédiatement les principales sources de ses importations. On a dit avec raison qu'un grand pays ne doit jamais dépendre de l'étranger pour les éléments constitutifs de sa force militaire; cela est surtout vrai quand il s'agit de son alimentation.

IV. PRIX, A DIVERSES ÉPOQUES, DES ANIMAUX DE FERME.

Le stimulant le plus énergique de l'élève du bétail, c'est, sans contredit, la hausse des prix. A ce point de vue, il nous a paru intéressant d'en constater le mouvement à diverses époques, d'après les évaluations, à l'importation et à l'exportation, de l'administration des douanes. Nous prendrons pour point de comparaison et de départ l'année 1826, date de la première évaluation officielle, et les années 1847 à 1862, pendant lesquelles le compte rendu de notre commerce extérieur indique les valeurs *actuelles*, d'après les bases fixées par une commission spéciale qui siége au ministère de l'agriculture et du commerce.

Race chevaline. — La valeur moyenne à l'importation des *chevaux entiers* a monté, de 500 fr. en 1826, à 600 fr. en 1847 et 1848, à 700 fr. dans les trois années suivantes, à 935 en 1852, à 1,050 en 1853, à 1,060 en 1854, à 1,075 en 1855, à 1,080 en 1856, pour tomber à 1,050 en 1857, à 1,025 en 1858, à 1,000 en 1859, et se relever à 1,050 en 1860 et 1861, 1,060 en 1862. Les prix à l'exportation ont subi les mêmes mouvements de hausse et de baisse, et à peu près dans les mêmes proportions : 500 en 1826; 800 de 1847 à 1850; 850 en 1851; 950 en 1852; 1,000 en 1853; 1,040, 1,070, 1,075, 1,080, dans les quatre années suivantes; la baisse se déclare en 1858 (une année plus tard qu'à l'importation), 1,050; ce prix se maintient en 1859 et se relève à 1,100 dans les trois dernières années. — Mêmes évolutions pour les *chevaux hongres*. A l'importation, le prix moyen s'élève, de 360 en 1826, à 550 de 1847 à 1850; à 600 en 1851-1852; à 700, 725, 750, 760, 765 de 1853 à 1857; il baisse à 750 en 1858, à 725 en 1859, pour hausser à 780 en 1860-1861 et à 800 en 1862. A l'exportation, les prix, moindres qu'à l'importation au début, sont plus élevés dans les dernières années. Voici la série : 360 fr. en 1826; 500 de 1847 à 1850; 550 en 1851; 650 en 1852-1853; 670

en 1854; 760 en 1855; 770 en 1856; 800 de 1857 à 1859; 850 en 1860; 900 en 1861; 870 en 1862. On voit qu'ici les prix suivent un mouvement d'accroissement continu jusqu'en 1861 inclusivement. — Nous retrouvons encore les mêmes faits pour les *juments*. A l'importation, le prix moyen s'élève, de 360 en 1826, à 450 de 1847 à 1850; à 475, 650, 700, 720, 750, 770 et 775, de 1851 à 1857; la baisse se déclare en 1858 (765) pour continuer en 1858 (700); nouvelle hausse en 1860 et 1861 (750) et en 1862 (770). A l'exportation, on part également de 360 en 1826, pour monter à 400 de 1847 à 1850; à 450, 650, 675, 700, 750, 760 et 800, de 1851 à 1857, pour descendre à 785 en 1858 et remonter à 790, 800, 810 et 820 de 1859 à 1862. Le second mouvement ascendant est ainsi plus caractérisé à l'exportation qu'à l'importation. — Pour les *poulains*, la marche des prix est la même : à l'importation, 120 en 1826; 150 en 1847 et 1848; 200 de 1849 à 1851; 250, 300, 320, 370, 375, 375 de 1852 à 1857; baisse en 1858 et 1859 (350); hausse à 400 et 410 dans les trois dernières années. A l'exportation, le mouvement des prix et les prix eux-mêmes sont à peu près identiques.

Race mulassière. — Les prix des animaux de cette race se sont accrus, mais dans une moindre proportion que ceux de la race chevaline. A l'importation, la hausse ne s'est même produite qu'en 1852 (de 300 en 1826-1851, à 350 en 1852); puis sont venus les prix ci-après : 360, 400, 445, 450 et 475 de 1853 à 1857; tombés à 450 et 400 en 1858 et 1859, ils se relèvent à 450, 500 et 510 de 1860 à 1862. — A l'exportation, le mouvement est bien autrement rapide en raison de la demande croissante dont nos mulets sont l'objet. De 300 en 1826, les prix doublent d'abord en 1847, pour tomber à 500 en 1848, puis à 400 de 1849 à 1851; la hausse reprend en 1852 (450) et continue jusqu'en 1857 (460, 490, 550, 565 et 600); seconde baisse en 1858 (585) et nouveau mouvement ascendant de 1859 à 1862 (590, 610, 620, 625).

Race asine. — Les prix restent les mêmes, à l'importation, de 1826 à 1851 (35 fr.); hausse à partir de 1851; elle continue jusqu'en 1854 (40, 60, 65, 70); temps d'arrêt de 1854 à 1856 (70 fr.); reprise en 1857 (100) et 1858 (150); nouvel essor de 1860 à 1862 (160, 165, 170). — A l'exportation, la hausse se déclare dès 1848 (de 35 en 1826 à 60); ce dernier taux se maintient de 1848 à 1853; on trouve 65 de 1854 à 1856; en 1857, les prix s'élèvent tout à coup à 105, puis à 160 en 1858; ils oscillent ensuite jusqu'en 1862 (150, 160, 170, 165). Le brusque mouvement ascendant à partir de 1857 à la fois à l'entrée et à la sortie est ici le fait dominant.

Race caprine. — Nous n'avons, pour les animaux de cette race, que les prix à l'importation; pour la première fois, nous rencontrons une stabilité remarquable dans la valeur : 8 fr. de 1826 à 1852; 9, 10, 10, 12 de 1853 à 1856; 9 de 1857 à 1861 et 8 en 1862.

Nous avons déjà vu, au surplus, que le mouvement d'échange dont ces animaux sont l'objet, est tout à fait insignifiant.

Les prix sont également, et par la même raison, à peu près stationnaires pour les chevreaux. Ils baissent, de 4 en 1826 et 1847, à 3 de 1848 à 1852; ils obéissent ensuite au mouvement qui élève tous les prix de 1853 à 1856 (4, 5, 5, 6), pour rester immuables à 4 de 1857 à 1862. — Mêmes prix et mouvement à l'exportation.

Race ovine. — *Béliers, brebis et moutons.* — Les prix à l'importation n'ont pas été rapidement progressifs : 17 en 1826; 20, 20 en 1847-1848; 21 en 1849-1851; viennent ensuite 23, 29, 38, 35, 38, 34, 35, 35, 36, 38 et 38 de 1852 à 1862. La hausse est moins forte, plus régulière que pour les animaux de transport. — A l'ex-

portation, les prix atteignent un chiffre plus élevé. De 17 en 1826, on arrive à 20 de 1847 à 1850; viennent ensuite 25, 27, 30, 40, 42, 44 de 1851 à 1856; on tombe à 40 de 1857 à 1859; on se relève à 41 et 42 en 1860 et 1862, pour redescendre à 40 en 1862. — Le prix des *agneaux* reste à 8 de 1826 à 1852; il monte à 9, 10, 10, 12 de 1853 à 1856; il redescend à 9 de 1857 à 1861, et revient à 8 en 1862. — A l'exportation, il reste également à 8 de 1826 à 1851, mais pour prendre ensuite un essor plus élevé : 10, 12, 15, 15, 15, 12, 12, 12, 14, 15, 15 de 1852 à 1862. Ainsi les agneaux que nous vendons ont une plus grande valeur que ceux qui nous viennent du dehors.

Race bovine. — Le prix des *bœufs* a notablement oscillé, quoique en définitive avec une hausse considérable dans la période que nous étudions. Ils débutent à 200 fr. en 1826, pour atteindre 280 en 1847 sous l'influence de la cherté de cette année; nous ne les payons plus que 250 de 1848 à 1850; ils tombent même à 150 dans les années de crise et de baisse générale 1851-1852; remontés à 220, en 1853, c'est-à-dire au rétablissement de l'ordre à l'intérieur, ils font 300, 400, 430, 400, 400, 410, 415, 420 et 400 de 1854 à 1862. — Les oscillations ne sont pas aussi nombreuses ni aussi sensibles à l'exportation : de 200 en 1826, nous montons bien à 320 en 1847, mais pour rester à 400 jusqu'en 1852; nous avons ensuite 450, 520, 550, 560, 480, 470, 480, 490, 492 et 450 de 1853 à 1862. En résumé, nous vendons nos bœufs plus cher que nous ne les achetons, et l'état du marché à l'intérieur ne paraît pas exercer, sur les prix des animaux, une aussi forte influence à la sortie qu'à l'entrée.

Le prix des *taureaux* a atteint, dans ces dernières années, celui des bœufs; il a eu, d'ailleurs, beaucoup moins d'oscillations. A l'importation, il ouvre à 200, fait 300 de 1847 à 1853, gagne 20 fr. en 1854, monte à 380 en 1855, à 420 en 1856; la baisse se fait, comme presque toujours, en 1857 (380); nous trouvons ensuite 400 en 1858-1859, 410 en 1860-1861 et 400 en 1862. — A l'exportation, un fait entièrement nouveau se produit, c'est une baisse de 1826 à 1850 (de 240 à 200); on remonte, il est vrai, à 250 de 1851 à 1853; à 350, 350, 400 de 1854 à 1856; puis vient l'inévitable baisse de 1857 (350) suivie d'un temps d'arrêt en 1858-1859 (350); et des prix ci-après : 360, 365 et 350 de 1860 à 1862. On remarquera que les animaux qui nous viennent de l'étranger ont une valeur moindre que ceux qu'il nous achète. — Les *vaches* valent 110 en 1826, 200 de 1847 à 1850; 220 en 1851, 250 en 1852-1853; 270 en 1854; 300 en 1855-1856; 260 seulement en 1857, puis 270 275, 280, 285 de 1858 à 1861 avec un temps d'arrêt en 1862 (280). A l'exportation, nous vendons plus cher et nous élevons plus rapidement nos prix. Nous débutons bien à 110 en 1826, pour arriver à 200 en 1847 et 1848; mais nous faisons ensuite 250 jusqu'en 1853, 280, 320, 340 de 1854 à 1856; nous baissons de 60 fr. en 1857 (280) avec un temps d'arrêt au même prix en 1858-1859, et retrouvons acheteur à 290, 295 et 290 dans les trois autres années. — Les *veaux* importés ne font que doubler de valeur de 1826 à 1862; ils baissent d'abord de 35 en 1826 à 30 de 1847 à 1852 (sauf 35 en 1850), pour reprendre à 35, 38, 50 et 60 de 1853 à 1856; 1857 ramène le prix de 50 qui se maintient en 1858 et passe ensuite à 55, 60, 62 et 62 de 1859 à 1862. La limite extrême des prix est plus élevée à l'exportation; nous tombons également, de 35 en 1826, à 30 de 1847 à 1851, mais pour toucher à 50 de 1852 à 1854, à 70 et à 75 en 1855-1856, revenir à 70 en 1857, descendre à 65 en 1858 et monter à 70, 75, 78 et 78 de 1859 à 1862. — Les *bouvillons* et

taurillons restent à 65 (importation) de 1826 à 1852, ce qui semble indiquer un mouvement stationnaire dans les entrées; ils s'élèvent à 80, 100, 130, 160 de 1853 à 1856; ils faiblissent à 140 en 1857, pour reprendre à 150, 165, 170, 172 et 170 de 1858 à 1862. Les génisses passent immédiatement de 25 en 1826 à 40 en 1847; elles haussent en 1849-1850 (65), baissent à 60 en 1851-1852, se relèvent à 80, 100, 130, 150, de 1853 à 1856, pour osciller, dans les années suivantes, entre 130, 140, 145, 150, 153 et 152. — A l'exportation, les bouvillons et taurillons n'atteignent pas les hauts prix de l'importation; ils baissent, de 65 en 1826 et 1847, à 60 de 1848 à 1851; le mouvement ascendant ordinaire se produit de 1852 à 1856 (70, 80, 100, 130, 160); puis se déclare la crise commerciale de 1857-1858 (140 et 135); 140 revient en 1859, pour être suivi par 145, 150 et 150 de 1860 à 1862. Les génisses ont, à peu de chose près, les mêmes prix à l'exportation et à l'importation.

Race porcine. — Les porcs font, de 30 en 1826, 40 de 1846 à 1849; ils baissent à 25 en 1851 et 1852, pour suivre le mouvement d'accroissement habituel de 1853 à 1856 (30, 80, 90, 95); on les cote à 85 en 1857, à 90, 95, 95, 100 et 95 de 1858 à 1862. — A l'exportation, ils passent, de 30 en 1826, à 50 de 1847 à 1850; au lieu de la baisse de 1851 et 1852 à l'importation, on constate un nouveau mouvement de hausse, qui, comme toujours, atteint son apogée en 1856 (50, 100, 100, 115); les prix redescendent à 100 en 1857-1858, et oscillent entre 110, 110, 115 et 110 de 1859 à 1862.

Si l'on prend, pour tous les animaux dont la nomenclature précède, les deux prix extrêmes de la période 1826-1862, et à l'importation seulement, on trouve les proportions d'accroissement ci-après:

Animaux.		Prix les plus bas.	Prix les plus hauts.	Accroissement p. 100.
Chevaux	entiers. . . .	500	1,080	116.0
	hongres . . .	360	765	112.5
	juments . . .	360	775	115.3
	poulains . . .	120	410	241.7
Mules et mulets.		300	510	70.0
Anes et ânesses.		35	170	385.7
Boucs et chèvres		8	12	50.0
Chevreaux.		3	6	100.0
Béliers, brebis, moutons.		17	38	123.7
Agneaux.		8	15	87.5
Bœufs.		200	430	115.0
Taureaux		240	420	75.0
Bouvillons et taurillons. .		65	172	164.6
Vaches		110	300	172.7
Génisses		25	153	512.0
Veaux		30	62	106.7
Porcs		30	100	233.3

Un examen attentif des documents dont l'analyse précède, conduit aux observations qui suivent.

1° Pour le plus grand nombre des animaux, les prix se sont assez fortement accrus de 1826 à 1847. Il n'y a eu d'exception que pour ceux des races mulassière, asine, caprine et pour les élèves de la race bovine et ovine, qui ne donnent lieu qu'à un trafic sans importance.

2° Le mouvement des prix varie selon qu'il s'agit des animaux de transport (races chevaline, mulassière et asine) ou des animaux de boucherie. Les premiers

ne se sont nullement ressentis, au point de vue des accroissements de valeur, de la crise prolongée des six années de la période 1847-1852, et de celle de 1857. Pour eux, l'accroissement est continu, ce qui indique, en ce qui les concerne, l'influence de circonstances économiques sur lesquelles ces crises n'ont pas agi, comme, par exemple, les besoins incessants de l'armée en présence du ralentissement de la production intérieure.

Il en est autrement pour les bêtes de boucherie. Ainsi les prix des animaux de race ovine oscillent, sans direction bien caractérisée, jusqu'en 1852 inclusivement. Pour les bœufs, on constate même, par suite d'un ralentissement marqué dans la consommation, une diminution notable de 1848 à 1850, et très-sensible en 1851 et 1852. Pour les vaches, les prix sont absolument stationnaires de 1847 à 1851. Il en est de même pour les veaux. La baisse est énorme pour les porcs en 1851 et 1852, comme pour les bœufs.

3° La période 1853-1862 se caractérise par deux mouvements bien distincts : un mouvement d'accroissement rapide jusqu'en 1856, sous la triple impulsion de l'abaissement du droit de douane, d'un développement très-réel de la consommation dû au retour de la prospérité publique, et de spéculations commerciales excessives. La crise due à ces spéculations éclate en 1857 et fait rétrograder les prix jusqu'en 1859. Ils se relèvent à partir de cette année, pour recommencer une nouvelle période ascendante qui semble s'être arrêtée en 1862.

4° La baisse des prix en 1857, 1858 et quelquefois en 1859, coïncide le plus souvent avec une diminution des importations. Ainsi, celle des animaux de race ovine tombe, de 390,000 têtes en 1857, à 339,000 en 1858; celle des animaux de race bovine, de 140,132 en 1857, à 100,820 en 1858, et 114,567 en 1859.

5° Les mêmes faits se produisent à l'importation et à l'exportation.

6° On remarque que les prix sont généralement plus élevés, surtout dans les dernières années, à l'exportation qu'à l'importation, pour le plus grand nombre des animaux. Il n'y a d'exception que pour les taureaux, les bouvillons et taurillons. Ils sont à peu près les mêmes pour les poulains, les ânes et ânesses, les agneaux, les génisses et les chevreaux. Quelle peut être la cause de ces différences? Envoyons-nous réellement à l'étranger des animaux d'un prix supérieur? En ce qui concerne les animaux de boucherie, ne lui achetons-nous que des bêtes maigres, pour les livrer à la consommation et au commerce après engraissement? ou bien l'évaluation de la valeur repose-t-elle sur des bases différentes? Le droit serait-il ajouté à la valeur pour les sorties et distrait pour les entrées? Nous ne savons.

V. ENCOURAGEMENTS OFFICIELS A L'ÉLÈVE DU BÉTAIL.

Le nombre des animaux de ferme est nécessairement limité, d'abord par le profit de l'éleveur et du cultivateur, ou, en des termes plus généraux, par les besoins de la consommation, agriculture et alimentation comprises; puis par les superficies qui peuvent être consacrées aux cultures fourragères. Mais il est assez difficile, on le conçoit, de déterminer exactement et surtout définitivement l'étendue de cette double limite. La première s'étend, en effet, suivant le degré d'accroissement de la population, et dans la mesure du développement de la richesse publique, c'est-à-dire de l'aptitude à consommer. La seconde peut varier également dans de fortes proportions. Un pays qui, comme l'Angleterre, par exemple, dispose souverainement de la mer, accroît, sans de notables inconvénients, sa culture fourragère,

parce qu'il puise et puisera toujours sans obstacles dans les greniers de l'étranger. Cette faculté manquant aux États du Continent, qu'une guerre peut priver du bénéfice de l'importation, la culture céréale doit y occuper toujours la plus forte partie du domaine agricole. Dans cette situation, il leur importe, pour assurer leur alimentation, de porter à sa plus haute puissance le rendement de leur sol, et ils ne peuvent y parvenir que par la multiplication des engrais, et du plus efficace de tous, celui des animaux de ferme. La solution du problème a même un certain caractère d'urgence, l'application progressive et bientôt générale de la liberté commerciale aux produits du sol les obligeant à organiser sans retard les moyens de lutter contre la concurrence étrangère.

Dans les pays où la production se concentre entre un petit nombre de grandes exploitations, où les capitaux abondent, où propriétaire et fermier ne reculent devant aucune amélioration importante, où de puissantes associations répandent à profusion les notions théoriques et pratiques qui peuvent éclairer le cultivateur, pour donner ensuite, dans leurs expositions, une éclatante publicité à ses succès, l'État n'a point à intervenir pour favoriser l'élève du bétail.

Mais là où, comme en France, la culture est morcelée et sans capitaux, le concours de l'État est nécessaire, non pas pour se substituer à des initiatives qui feraient défaut, mais bien pour les éveiller, les exciter et leur montrer la voie. Les moyens d'encouragement dont il peut disposer sont de deux natures : les uns généraux, les autres spéciaux. Les premiers comprennent l'ensemble des mesures destinées à provoquer le progrès agricole sous toutes ses formes, comme : l'enseignement spécial; les subventions aux comices; les primes et distinctions aux meilleures exploitations; l'amélioration incessante de toutes les voies de communication, et particulièrement des chemins vicinaux; l'ouverture de routes agricoles, le regazonnement ou le reboisement des montagnes; le redressement et l'aménagement des cours d'eau; la fixation et l'ensemencement des dunes; le desséchement des marais; la stipulation de tarifs de faveur pour le transport, sur les canaux et les chemins de fer, des produits agricoles et des engrais; l'organisation du crédit foncier; les prêts de l'État pour le drainage et autres améliorations agricoles; les indemnités pour pertes matérielles; les mesures de protection contre les inondations; les mesures douanières destinées à favoriser l'exportation des produits nationaux; la réduction des droits d'enregistrement sur les baux et sur les échanges d'immeubles ruraux dans un intérêt de contiguïté; les primes pour la destruction des animaux nuisibles ; les primes aux plus anciens serviteurs agricoles; l'amodiation des biens communaux; la création d'une représentation locale et générale de l'agriculture; la publication d'un code rural; l'amélioration de l'outillage agricole par l'entrée, à un droit modéré, des produits supérieurs de l'industrie étrangère; la suppression de tout droit sur les engrais étrangers; la création de bureaux d'essai et d'analyse pour les diverses natures de sol; l'amélioration de la police rurale; la multiplication des colonies et asiles agricoles; une large publicité donnée par le gouvernement à toutes les découvertes, à toutes les améliorations, à tous les faits propres à exercer une heureuse influence sur une branche quelconque de l'industrie agricole, etc.

Les encouragements spéciaux sont en plus petit nombre. Ils ne consistent guère que dans un système de primes destinés à favoriser, non la multiplication du bétail sans condition de qualité, mais l'amélioration des races par voie de croisement ou

de sélection; dans l'organisation sur des bases libérales de l'enseignement vétérinaire; dans la vente, par le gouvernement, les départements et les communes, d'animaux reproducteurs de choix élevés dans leurs écuries ou étables; dans l'établissement de grands canaux d'irrigation destinés à féconder des régions déshéritées; dans la facilité pour les riverains de nos cours d'eau d'irriguer leurs prairies par des dérivations; dans une législation spéciale qui permette aux non-riverains d'obtenir le passage sur les fonds intermédiaires, et moyennant indemnité, des eaux naturelles ou artificielles dont ils ont besoin; dans la suppression du droit sur le sel destiné à l'alimentation du bétail; dans une certaine libéralité de l'administration forestière au point de vue de la délivrance des feuilles mortes et de la dépaissance dans les bois défensibles; au besoin, et, en cas d'insuffisance constatée de la production intérieure, dans la réduction ou la suppression complète des droits sur le bétail étranger; enfin, dans un bon régime préventif et curatif des épizooties.

En France, le gouvernement a largement satisfait aux exigences de ce programme; mais c'est sourtout dans le système des primes qu'il a montré la plus grande confiance, et ses espérances sur ce point semblent avoir été justifiées par le nombre croissant des animaux exposés à ses divers concours, concours d'animaux de boucherie et d'animaux reproducteurs. Ces derniers surtout ont eu un succès remarquable, dont témoignent les chiffres ci-après puisés aux sources officielles :

ANNÉES.	Animaux de race			ANNÉES.	Animaux de race		
	bovine.	ovine.[1]	porcine.		bovine.	ovine.	porcine.
1851	265	302	57	1858	1,593	1,960	490
1852	435	515	87	1859	2,552	1,125	627
1853	599	721	199	1860	3,851	1,205	912
1854	965	1,211	182	1861	4,025	1,474	690
1855	1,095	987	210	1862	4,107	1,566	616
1856	1,442	1,477	339	1863	4,807	1,579	679
1857	1,312	1,816	295	1864[2]	4,448	»	800

Les expositions des animaux de boucherie n'ont pas été moins suivies.

Voici quelques résultats pour celles de Poissy, devenues aujourd'hui des expositions générales et centrales :

ANNÉES.	Animaux de race		
	bovine.	ovine.	porcine.
1862	288	25	109
1863	332	36	119
1864	340	39	141

On sait que la médecine vétérinaire est enseignée en France dans les trois écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse; mais l'administration n'a encore rien publié sur le nombre des diplômes que ces écoles décernent annuellement. Nous avons pu toutefois nous procurer celui des vétérinaires qui exerçaient en 1858 et 1862. En 1858, il s'en trouvait 319 dans les 86 chefs-lieux de département; 451 dans les 363 chefs-lieux d'arrondissement; 1,012 dans 796 chefs-lieux de cantons ruraux, et 762 dans d'autres localités; en tout, 2,544. — En 1862, leur nombre total s'élevait (pour les 86 départements) à 2,562. La répartition entre les départements est très-inégale; voici les 10 qui en comptaient le plus et le moins :

1. Les chiffres afférents à la race ovine représentent à la fois des animaux pris isolément et des *lots* d'animaux.

2. Les chiffres de cette année n'ont pas un caractère officiel comme les précédents.

1re série (le moins).		2e série (le plus).	
Corse	»	Gironde	91
Hautes-Alpes	3	Gers	74
Lozère	4	Lot-et-Garonne	73
Savoie	7	Haute-Garonne	72
Haute-Loire	8	Nord	71
Basses-Alpes	9	Dordogne	61
Alpes-Maritimes	9	Seine	58
Mayenne	9	Côte-d'Or	54
Morbihan	9	Seine-et-Oise	54
Haute-Savoie	10	Landes	50

On calcule que la moitié des cantons ruraux manque encore de vétérinaires, par suite, non d'une insuffisance de bétail, mais de l'indigence relative ou de la parcimonie extrême des cultivateurs et de l'impossibilité corrélative pour le vétérinaire d'y trouver des moyens d'existence.

En dehors du gouvernement, les départements et les communes ont peu fait pour favoriser l'accroissement des animaux de ferme. Tout au plus peut-on citer le Bas-Rhin qui consacre annuellement une somme de 8,000 fr. à l'achat de taureaux destinés à la reproduction, et limite à 3,000 fr. le maximum du sacrifice que la vente de ces animaux aux cultivateurs doit imposer à la caisse départementale.

Nous ne devons pas omettre toutefois les subventions accordées aux concours régionaux par les villes et les départements. Ainsi, en 1864, les douze villes où ces concours ont eu lieu, ont affecté à ces subventions une somme de 213,000 fr. et les départements 151,500 fr.

Les particuliers, soit isolément, soit réunis en associations, ont fait encore moins. Une compagnie (*le Cheptel*) s'était formée, il y a quelques années, pour faciliter l'achat du bétail par le petit cultivateur, moyennant certaines combinaisons, dont le partage du croît était la plus importante. Par des raisons qui nous sont inconnues, elle s'est dissoute avant d'avoir fonctionné.

VI. ASSURANCES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL.

Ces assurances ont peu réussi, soit en France, soit à l'étranger, parce qu'il n'a point encore été réuni d'observations en nombre suffisant sur la mortalité du bétail pour qu'elle puisse être soumise au calcul des probabilités. Presque toutes les sociétés qui ont opéré jusqu'à ce jour, étaient fondées sur le principe de la mutualité, et n'assuraient, d'ailleurs, qu'une partie du risque. Le tableau ci-après, préparé avec les documents que nous avons pu nous procurer pour les plus importantes, indique suffisamment combien ce mode d'assurance est peu développé en France.

COMPAGNIES.	Année de l'autorisation.	Année de l'exercice.	Valeurs assurées.	Nombre des sinistres.	Montant des sinistres.
Économie agricole (Angers)	1856	1858	2,512,386f	388	52,013f
Mutuelle du Calvados (Caen)	1844	1856	5,367,544	»	10,512
Chapellaise (Seine-et-Marne)	1853	1860	240,000	19	6,072
Société du Cultivateur (*ibid.*)	1856	1863	1,486,820	188	51,712
Maternelle (Dreux)	1854	1857	529,870	70	23,592
Marollaise (Nord)	1852	1857	1,240,335	193	50,729
Le Midi (Nîmes)	1850	1852	1,422,836	»	38,305
La Ligérienne (Paris)	1843	1850	1,404,795	223	46,859
Union beauceronne et gâtinaise (Pithiviers)	1854	1859	423,670	204	41,941
Le Languedoc (Toulouse)	1846	1850	4,105,147	108	87,091
Le Trésor agricole (Arles)	1860	1862	177,625	89	28,432
Caisse des assur. agric. (Paris)	1858-1860	1860	7,761,605	»	»
L'Étable charentaise (Angoul.)	1858	1860	2,500,000	360	55,000
L'Agricole (Paris)	1840-1843	1845	7,330,000	»	»

Ainsi les quatorze compagnies dont la liste précède, n'ont assuré qu'une valeur de 26 à 27 millions au plus et le plus souvent pour la moitié du risque seulement, quand la Statistique officielle porte celle du bétail recensé en France en 1862 à 2,884,698,850 fr.

Ajoutons que, d'après les documents officiels, sur les 23 mutuelles autorisées, de 1840 à 1861, à assurer le bétail, 15 avaient déjà liquidé en 1864, dont un grand nombre de celles qui précèdent.

VII. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Cette étude nous paraît avoir mis en relief les faits ci-après :

1° Les documents officiels ne donnent pas une idée exacte de l'état du bétail en France depuis le commencement de ce siècle, les recensements ayant été effectués, d'abord à des intervalles trop considérables, puis sur des bases différentes, enfin, sans les soins de toute nature qu'exigent de semblables opérations pour donner des résultats dignes de foi.

Ils semblent toutefois attester, ainsi que l'indique le tableau ci-après, un mouvement d'accroissement qui ne se serait arrêté qu'en 1857 (chiffres en millions de têtes).

ANNÉES.	Race chevaline.	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.
1812.	2.1	7.6	35.2	3.9
1829.	2.4	9.1	28.9	5.0
1839.	2.8	9.9	32.1	4.9
1852.	2.9	13.9	33.3	5.5
1857.	2.8	12.8	27.2	4.9

Le fait dominant de ce tableau est l'accroissement du gros bétail, les existences en 1857 étant au moins égales à celles de 1852, si l'on distrait du chiffre afférent à cette dernière année les veaux morts ou livrés à la boucherie du 1er janvier à l'époque du recensement. Ceci admis, il importerait de savoir si cet accroissement correspond à une même étendue du domaine agricole, ce qui serait l'indice d'un progrès véritable, ou à un agrandissement de ce domaine par suite de défrichements. Ici, les documents officiels nous font défaut; mais les observations particulières les plus sûres autorisent à conclure dans le sens de cet agrandissement. Il est un fait, toutefois, dont il faut tenir compte dans l'appréciation du développement du bétail et de ses causes, c'est l'extension des prairies artificielles. Elles comprenaient une superficie de 1,576,547 hect. en 1839, et de 2,563,490 en 1852.

2° Les animaux de boucherie ont donné un rendement en viande de plus en plus élevé. C'est la conséquence d'un progrès dans l'engraissement et peut-être d'une amélioration des races.

3° La consommation de la viande s'est accrue, et on serait heureux de penser que cet accroissement a porté sur toutes les catégories de population. Mais il est impossible de se dissimuler qu'il a été surtout le résultat du progrès des agglomérations urbaines.

4° Les animaux de ferme sont devenus, sous la double influence du développement de la richesse publique et du dégrèvement douanier de 1853, l'objet d'un commerce extérieur d'une certaine importance. Mais on ne doit pas fonder de grandes espérances sur les ressources que l'importation peut fournir à la culture et à la boucherie. — Ce commerce se fait surtout avec nos voisins immédiats; il y a lieu de croire cependant que les limites de notre rayon d'approvisionnement à l'extérieur tendent à s'élargir.

5° L'élève du bétail en France et son importation sont particulièrement favorisés par la hausse presque continue des prix. Cette hausse, due à une consommation progressive ou, ce qui est équivalent, à l'insuffisance de la production, ne paraît pas devoir s'arrêter.

6° On doit rendre cette justice au gouvernement qu'il donne à l'élève du bétail, en France, tous les encouragements, directs ou indirects, qui peuvent se concilier avec le sage principe de l'abstention de l'État dans la sphère des intérêts privés.

7° Les conséquences de la mortalité du bétail, si graves pour une culture morcelée et sans capitaux comme la nôtre, pourraient être conjurées en partie par l'assurance. Mais elle n'a encore reçu, chez nous, qu'une application des plus restreintes, et il est fortement à craindre que, en l'absence de renseignements officiels sur les pertes annuelles du bétail, les essais, presque tous infructueux, tentés jusqu'à ce jour, ne se renouvellent pas.

Il importerait, d'ailleurs, que le cultivateur fût édifié sur ce point que la mortalité du bétail peut être considérablement réduite : 1° par une alimentation plus abondante et plus variée; 2° par un moindre abus des forces des animaux; 3° par une meilleure ventilation des étables et écuries. A. Legoyt.

III.

Du mouvement et de l'état actuel de la population en Égypte.

Dans l'une des dernières séances de l'intendance sanitaire, à Alexandrie, il a été communiqué à l'assemblée, entre autres renseignements sur l'état de la santé publique, un document statistique qui, par les résultats qu'il constate, mérite d'être connu. C'est le tableau des naissances et des décès survenus pendant l'année 1863 dans les provinces de la Basse, de la Moyenne et de la Haute-Égypte.

Les chiffres que ce document met en lumière ne sauraient être toutefois accueillis sans réserves, particulièrement ceux qui se rapportent aux naissances. En Égypte, pas plus que dans les autres possessions musulmanes, il n'existe d'état civil. Nulle part l'autorité n'assujettit ses administrés à déclarer à un fonctionnaire spécial les grands actes de la vie civile. Aussi, pour justifier de leur âge, en sont-ils réduits habituellement à s'aider de quelque événement marquant, comme d'un point de repère, pour compter les années. — Ce n'est donc que dans un intérêt purement sanitaire et pour se tenir informée des conditions hygiéniques des localités, que l'intendance d'Alexandrie relève le mouvement de la population au moyen des rapports mensuels que lui adressent, de chaque province, les agents qui appartiennent à son administration.

Ces rapports ont pour élément principal les déclarations que sont tenus de faire aux médecins sanitaires les chefs de quartier et les sages-femmes de leur résidence. Mais ces organes d'information, les seuls auxquels on puisse avoir recours, ne peuvent pas toujours constater toutes les naissances, qui, en bien des cas, échappent à leurs recherches. Dans les harems, par exemple, les accouchements ne se font pas tous par le ministère des sages-femmes autorisées; et, d'un autre côté, les pauvres gens, autant par économie que par méfiance de l'autorité, se passent souvent de leurs soins. L'appréhension qu'inspire le fisc, la crainte que cause le service

militaire, de vagues préjugés inspirés par un sentiment superstitieux, excitent partout le peuple à taire les circonstances qui permettraient de constater l'accroissement des familles. Il en résulte que plus le rayon sur lequel s'exerce la surveillance des chefs de quartier est étendu et populeux, et moins il leur est facile de connaître le chiffre réel des naissances.

Celui des décès est plus facile à établir. Indépendamment de la cérémonie bruyante à laquelle, en Orient, doivent se livrer les parents, les amis de tout individu qui vient à mourir, et qui donne une véritable notoriété à son décès, le permis d'enterrement n'est accordé que si un médecin a été appelé à constater les causes de la mort. L'accomplissement de cette formalité, que des règlements ont rendue obligatoire, permet d'obtenir le chiffre à peu près exact de la mortalité.

Ces observations ont paru nécessaires pour expliquer les différences considérables qu'accusent, entre les naissances et les décès de certaines localités, les résultats du tableau suivant.

Naissances, décès et vaccinations de l'année 1863.

NOMS des VILLES ET PROVINCES.	NAISSANCES DÉCLARÉES.			DÉCÈS.			VACCINATIONS.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
ÉGYPTE (BASSE).									
Caire	6,181	5,936	12,117	7,220	7,168	14,388	5,624	5,614	11,238
Alexandrie	3,906	3,946	7,852	3,203	2,494	5,697	2,350	2,401	4,751
Rosette	329	338	667	379	307	686	295	295	590
Damiette	814	721	1,535	524	505	1,029	675	638	1,313
Port-Saïd	26	25	51	43	15	58	17	19	36
Suez	130	116	246	201	88	289	156	127	283
El-Arich	60	39	99	36	27	63	84	51	135
Béhéra	3,104	2,763	5,867	1,937	1,327	3,264	2,175	1,844	4,019
Dakalie	9,781	8,805	18,586	7,250	6,240	13,490	6,438	5,678	12,116
Rod-el-Bahre	23,790	19,717	43,507	15,266	13,170	28,436	9,603	8,884	18,487
Galioub	8,750	7,562	16,312	5,467	4,554	10,021	3,361	2,906	6,267
Ghizé	4,246	3,692	7,938	3,045	2,510	5,555	1,627	1,416	3,043
ÉGYPTE (MOYENNE).									
Minié et Bénin	3,524	2,642	6,166	1,717	1,200	2,917	2,194	1,816	4,010
Bénisouef	2,837	2,344	5,181	1,313	912	2,225	1,890	1,731	3,621
Fayoum	3,666	3,485	7,151	1,649	1,144	2,793	1,704	1,622	3,326
ÉGYPTE (HAUTE).									
Assiout	8,399	7,140	15,539	5,131	4,350	9,481	6,845	5,998	12,843
Gherghé	8,787	7,642	16,429	3,904	3,009	6,913	8,186	6,918	15,104
Kéné	4,664	3,759	8,423	3,676	3,122	6,798	2,707	2,373	5,080
Esné	3,159	2,809	5,968	2,274	2,171	4,445	2,385	2,072	4,457
Totaux	96,153	83,481	179,634	64,235	54,313	118,548	58,316	52,403	110,719

On voit que, dans la ville du Caire, on a constaté un excédant de 2,271 décès sur les naissances. Un excédant analogue de 2,422 (14,202 décès contre 11,780 naissances) avait également été constaté en 1862. Abstraction faite de cette considération que les agglomérations humaines sur un espace restreint sont une cause aggravante de la mortalité, aucune influence pernicieuse, climatérique ou locale, particulière à la ville du Caire, n'autorise à croire que sa population subit une diminution graduelle. Le contraire semblerait plutôt prouvé. Aussi faut-il, nous le répétons, attribuer l'infériorité apparente de ses naissances à l'insuffisance des moyens d'en connaître exactement le nombre.

Mais plus le relevé des décès peut inspirer de confiance et moins il est permis de douter de l'accroissement de la population de l'Égypte, puisque les chiffres du ta-

bleau ci-dessus accusent 179,634 naissances contre 118,548 décès seulement, ce qui donne un excédant de 61,086, soit un décès pour 1.51 naissance. Il n'est donc pas contestable que la population de l'Égypte ne soit aujourd'hui en progrès. Les bienfaits d'une longue paix, la substitution, au système écrasant des monopoles jadis en vigueur, d'un mode de répartition équitable des impôts, expliquent sans doute cet heureux résultat; mais on ne saurait nier que les services rendus par l'intendance sanitaire n'y aient aussi contribué pour une large part.

L'Égyte, il n'y a pas longtemps encore, était en proie à deux affections meurtrières: la peste et la petite vérole.

La peste, à l'état endémique ou sous la forme épidémique, exerçait ses ravages à des intervalles rapprochés, et la petite vérole, presque aussi redoutable, moissonnait chaque année une grande partie des nouveau-nés. Grâce aux mesures sanitaires adoptées par l'intendance, on peut dire que ces deux causes de mortalité n'existent plus en Égypte à l'état endémique régulier. Toutefois, le germe de la petite vérole est en quelque sorte périodiquement renouvelé par l'importation constante d'esclaves noirs achetés sur les côtes de la mer Rouge, trafic qui se fait avec la connivence du gouvernement égyptien et sur une très-grande échelle.

Que la peste soit contagieuse ou non (on sait que, sur cette question, les opinions sont très-partagées), il est un fait certain, c'est que, depuis l'établissement des quarantaines en Orient, cette affreuse maladie a disparu.

Le choléra, il est vrai, semble l'avoir remplacée; mais outre que l'Égypte n'est, pas plus que d'autres pays, exposée à ses invasions, la mortalité causée par cette épidémie est incomparablement moindre que celle qui résultait de la peste. Ainsi, en 1850 et 1855, bien que le choléra ait sévi avec une excessive intensité, on estime qu'il n'est mort au Caire que 6,028 individus, tandis que la peste, lors de sa dernière apparition en 1843, a enlevé, assure-t-on, près du tiers de la population de cette ville évaluée à plus de 250,000 âmes. Or, si les grandes épidémies de peste, qui, naguère, se renouvelaient à des périodes de six, huit et dix années, ne se sont pas reproduites depuis vingt ans, il est permis d'augurer de ce long répit que les causes de son apparition en Égypte ont cessé d'exister.

Quelque satisfaisant que soit ce résultat, il serait resté incomplet si l'on ne fût parvenu à détruire également une autre cause de mortalité, la variole, qui, presque à l'égal de la peste, décimait la population indigène. Cette affection, alimentée par la température brûlante de l'Égypte, par la malpropreté dans laquelle croupissent les individus de tout âge entassés dans des huttes étroites, inaérées et malsaines, prenait chaque année les proportions d'une véritable épidémie. — L'inoculation du vaccin, opérée sur une large échelle, pouvait seule combattre les progrès du mal. Malheureusement, le fanatisme musulman, hostile à l'emploi des moyens naturels, opposait à la vaccination une résistance non moins tenace que celle qu'il avait déployée contre l'établissement des quarantaines. Mais la volonté du régénérateur de l'Égypte n'était pas de celles qui fléchissent devant un préjugé religieux. Une prime fut promise aux parents qui feraient vacciner leurs enfants, et une amende de vingt piastres avec la bastonnade infligée à ceux qui négligeraient cette précaution. L'appât de la prime, joint à la crainte de la pénalité, triompha de la répugnance des indigènes, et bientôt les heureux effets que produisit l'inoculation en popularisèrent la pratique, devenue aujourd'hui générale. Maintenant, les mères viennent d'elles-mêmes apporter leurs enfants à l'opérateur, et la variole, si redoutable autrefois en

Égypte, n'est plus, comme en Europe, qu'une maladie accidentelle et peu dangereuse. Les relevés de l'intendance établissent, en 1863, 110,719 vaccinations sur 179,634 naissances. C'est donc un excédant de 68,915 enfants non vaccinés; mais si l'on tient compte de ce fait que les enfants payent, à la naissance, le plus lourd tribut à la mortalité, on reconnaîtra qu'il y a maintenant, en Égypte, presque autant de vaccinations que de naissances.

Nous compléterons ces observations par l'exposé des résultats obtenus du dernier recensement opéré en Égypte en 1846. Ces résultats, augmentés de l'excédant annuel des naissances jusqu'à l'année 1861, sont les seuls, en dehors des calculs approximatifs, qui nous fournissent le chiffre actuel de la population égyptienne.

A toute époque, les historiens et voyageurs ont vivement désiré connaître le nombre des habitants de cette contrée, c'est-à-dire d'un pays si riche en monuments grandioses et d'une fertilité telle, qu'il a toujours été regardé comme un grenier d'abondance. Aussi, rien de plus contradictoire que les évaluations auxquelles cette curiosité a donné lieu.

D'après Strabon, la population de l'Égypte se serait élevée, sous Sésostris, à 8 millions d'habitants.

T. Joseph la porte à 7 millions, sans y comprendre Alexandrie qu'il disait contenir 300,000 habitants.

Selon Diodore de Sicile, dans un dénombrement fait anciennement de toute la population, on aurait compté 7 millions d'individus, et de son temps, c'est-à-dire à la chute des Lagides, sous J. César, il ne l'estimait pas à moins de 3 millions.

Cette dernière évaluation, qui se rapproche des résultats du dénombrement opéré pendant l'occupation française, semblerait indiquer que, si, depuis dix-neuf siècles, la population de l'Égypte a, sous l'influence de circonstances accidentelles, subi des variations d'une certaine importance, elle ne s'est cependant pas beaucoup écartée du chiffre de 3 millions d'habitants.

Des historiens arabes, il est vrai, vont jusqu'à prétendre que, lors de la conquête de ce pays par Amrou, en 659, sa population s'élevait à 20 millions d'individus et qu'il contenait 20,000 villes et villages. Mais ces chiffres se ressentent de l'exagération dont les Orientaux imprègnent tous leurs récits. Maqrizi les réduit déjà de moitié lorsqu'il répète, sur l'autorité de Ibn Léhiat, qu'Amrou, après s'être emparé de l'Égypte, reçut les Coptes à composition, à condition que les adultes mâles payeraient une contribution de 2 dynars par tête et que le produit de cette taxe s'éleva à 8 millions de dynars. Si aux adultes mâles on ajoute les femmes et les enfants qui n'étaient pas compris dans la contribution, on arrivera facilement au chiffre de 10 millions d'individus pour les Coptes seulement.

Mais si les traditions légendaires des Orientaux nous sont à bon droit suspectes, les affirmations de beaucoup de nos publicistes contemporains ne sont guère plus exactes. Aux multitudes fabuleuses mentionnées par les Arabes, il est curieux d'opposer, comme contraste, la dépopulation dont parlent des écrivains de nos jours qui, acceptant sans contrôle les assertions des détracteurs de Mehmet-Aly, voudraient nous faire accroire qu'il s'en est peu fallu que ce prince ne changeât l'Égypte en un désert. — « C'est à peine, disent-ils, si, à la fin de son règne, cette contrée comptait encore 1 million d'habitants. »

Ces évaluations si contradictoires montrent que, en pareille matière, on ne doit

admettre que des données résultant d'opérations régulières, c'est-à-dire des dénombrements.

M. Jomard a publié, dans le grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*, un recensement dont les résultats peuvent être rapprochés de ceux qui ont été recueillis en 1846.

Après avoir indiqué la population des principales villes de l'Égypte, d'après des documents authentiques, tels que : les registres des contributions territoriales tenus par les administrateurs coptes, les tables nécrologiques dressées au Caire par les soins de Desgenettes pendant les trois années de notre occupation, ainsi que divers recensements faits par des ingénieurs français, M. Jomard en tire les inductions suivantes sur la population en général de ce pays : « La détermination de la vraie superficie du sol comparée à celle d'une partie de ce pays dont la population est connue, fournit un résultat très-vraisemblable qui, joint au nombre des habitants du Caire et des villes principales, monte en total à 2,488,950 habitants. — En second lieu, nous avons trouvé 3,600 villages dans le pays et 584 habitants, terme moyen, par village : résultat pour les 3,600 lieux habités, 2,102,400 individus; et, en y ajoutant les villes, environ 2,500,000. »

Dans ces chiffres ne sont pas compris les Arabes vivant sous la tente, évalués à 150,000 individus; ce qui donne un total général de 2,650,000.

Le recensement de 1846, avec l'excédant annuel des naissances jusqu'à l'année 1861, nous indique, pour un ensemble de 3,682 localités, villes, bourgades, villages, fermes, hameaux et campements d'Arabes, une population de 4,274,775 individus. C'est un excédant de 1,624,775 habitants sur le dénombrement opéré par les Français au commencement de ce siècle. La population de l'Égypte se serait ainsi accrue, en soixante ans, de plus de moitié.

Sans vouloir garantir la parfaite exactitude des procédés employés par l'administration égyptienne pour obtenir l'état général de la population, je dois dire qu'il m'a été affirmé que cette opération, toujours assez compliquée, avait été conduite avec le plus grand soin et qu'on avait obligé les chefs de province et de district à recommencer jusqu'à trois fois les recensements partiels. Il n'est pas inutile de faire observer aussi que M. Jomard, préoccupé surtout de la pensée d'éviter des calculs erronés, a pris pour terme de comparaison la population de la province de Minié, province, dit-il lui-même, « peu habitée, si on la compare au Delta, une des plus exposées aux dévastations des Arabes et où les canaux avaient perdu presque toute leur utilité. » C'est au moyen de dénombrements opérés dans cette province, placée alors dans des conditions si défavorables, qu'il a obtenu une moyenne de 584 habitants par village, moyenne qui lui a servi de base pour la supputation de la population générale de l'Égypte. On peut donc considérer le chiffre de 2,650,000 habitants comme le minimum de la population de ce pays à la fin du dix-huitième siècle, et dès lors celui de 4,274,775, donné par le recensement de 1846 et l'excédant des naissances jusqu'à l'année 1861, ne semblera pas excessif.

B. Garnier.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

De l'assistance des enfants en France.

§ 1er. HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Les questions d'assistance publique ont eu, de tout temps, en France et ailleurs, le triste privilége de passionner les esprits. Aussi l'histoire des diverses solutions qu'elles ont reçues est-elle surtout celle des controverses toujours ardentes dont elles ont été l'objet. Les controverses se sont produites même à l'occasion de la simple réglementation du mode de secours, alors que tout le monde était d'accord sur son principe même, c'est-à-dire sur son utilité, quelquefois sur sa nécessité absolue. C'est que, dans le plus grand nombre des cas, des préoccupations politiques ou religieuses intervenaient dans le débat et l'aggravaient au grand préjudice de la saine et claire appréciation des intérêts à concilier.

Cette ardeur de polémique s'est surtout produite en France, et depuis longues années, à l'occasion de l'assistance aux enfants pauvres. Sur le fait même de l'obligation pour la société de leur venir en aide, en cas d'indigence constatée des parents, nul n'a élevé un doute; mais les esprits se sont profondément divisés sur la manière dont cette obligation doit être remplie.

Avant 1830, le problème paraissait avoir été résolu d'un commun accord, ou du moins aucune plainte grave ne s'était élevée sur l'organisation du service. L'enfant que voulait délaisser sa mère, par un fait d'indigence ou pour dissimuler une faute dont la publicité eût compromis soit son avenir, soit l'honneur de la famille, cet enfant était recueilli secrètement par le tour de l'hospice et élevé aux frais de la charité publique. C'était la tradition de saint Vincent de Paul; le premier Empire, puis la Restauration l'avaient pieusement respectée.

Mais après la révolution de Juillet, alors que toutes les questions d'économie sociale tendaient en quelque sorte à se *séculariser* et que la tradition, quelle que fût son origine, n'était appréciée qu'à sa valeur réelle et pratique, on s'aperçut presque subitement que le nombre des enfants à la charge des communes et des départements s'accroissait rapidement et que leur entretien commençait à peser très-lourdement sur les finances locales. Il est certain que ce fut, à cette époque, la préoccupation dominante, et que les inconvénients, attribués plus tard, à d'autres points de vue, à l'admission libre et secrète de l'enfant au tour, n'avaient point encore été découverts.

Frappé, avant tout, de la nécessité de dégager les finances départementales et communales, le gouvernement de Juillet songea à réduire les abandons par la double mesure de la suppression graduelle des tours et du transfèrement des enfants d'un arrondissement dans l'autre. Cette dernière disposition avait pour but de faire perdre aux mères la trace de leurs enfants et d'effrayer ainsi celles qui seraient tentées de les porter au tour, dans la pensée de les reprendre plus tard.

A ce moment, la pensée du secours à l'enfant chez la mère ne s'était point encore produite, de telle sorte que celle-ci était livrée, sans contre-poids, aux fatales suggestions de la misère, combinée presque toujours avec la douleur de l'abandon par le séducteur.

Comme il était facile de le prévoir, avec la suppression graduelle des tours et la substitution de l'admission *à bureau ouvert* à l'admission secrète, le nombre des abandons diminua. Il est évident qu'il eût cessé tout à fait, si tours et hospices dépositaires eussent été entièrement fermés; à ce point de vue la solution eût été complète et décisive....

Ces mesures alarmèrent un certain nombre de bons esprits appartenant en majorité à ce que nous appellerons, faute d'une meilleure désignation, le *parti catholique*, et quelques-uns au clergé. Ils leur attribuèrent des conséquences très-graves et notamment un accroissement des crimes et délits contre les enfants, sous la forme d'avortements, d'infanticides et d'expositions. Une polémique très-vive s'engagea sur ce point; mais elle ne détourna pas un seul instant l'administration de la voie dans laquelle elle était entrée, et la suppression des tours, bientôt des hospices dépositaires eux-mêmes, suivit un mouvement progressif très-caractérisé.

Vers les dernières années du gouvernement de Juillet, l'autorité supérieure parut s'apercevoir que l'application pure et simple du principe rigoureux de la fermeture des dépôts, sans aucune distinction entre les mobiles qui déterminent les abandons, pouvait provoquer de très-grandes souffrances et exposer aux plus funestes inspirations les mères véritablement indigentes. Elle eut alors l'idée de l'assistance de l'enfant à domicile. Cette heureuse atténuation de ce qu'il y avait de véritablement excessif dans le régime inauguré en 1833, fit rapidement son chemin; presque tous les départements se l'appliquèrent. Il n'en prêtait pas moins le flanc à une critique grave à laquelle il ne nous semble pas qu'il ait été répondu victorieusement jusqu'à ce jour; c'est que si les filles-mères étaient ainsi indirectement assistées, il était nécessaire, sous peine de paraître donner une prime à l'immoralité, d'admettre à la même assistance les mères légitimes. Mais, dans ce cas, on courait le risque d'imposer aux finances locales des charges bien supérieures à celles qui résultaient autrefois de l'admission au tour. Toutefois l'administration n'admit pas cette conséquence des secours à domicile et ce fut probablement contre son gré que quelques départements étendirent aux enfants légitimes l'assistance primitivement réservée aux enfants naturels.

Pendant qu'elle introduisait d'aussi profondes modifications dans le service, il faut lui rendre cette justice qu'elle ne négligeait aucun moyen de venir de plus en plus efficacement en aide aux enfants que les mères continuaient à déposer à l'hospice, même sous le régime de l'admission à bureau ouvert. On lui doit surtout une excellente institution, celle de l'inspection des enfants assistés. C'est certainement à l'inspection que sont dues toutes les améliorations de détail survenues depuis dans leur situation matérielle. Elle donnait, en outre, les ordres nécessaires pour que

l'envoi à la campagne des enfants recueillis eût lieu dans le plus bref délai possible, seul moyen de conjurer les tristes mortalités qui les frappent à l'hospice. Elle provoquait, en outre, l'adoption d'un système de primes, de gratifications, d'encouragements de toute nature aux familles chargées de leur éducation, et assurait ainsi à ses intéressants pupilles des soins plus dévoués et plus éclairés. Enfin, tenant compte du renchérissement général, elle faisait relever les prix de pension et donnait ainsi aux hospices les moyens de soutenir la concurrence des familles pour le choix des nourrices.

Telle était la situation, lorsque éclata la crise politique de 1848-1851. Au milieu des grandes préoccupations de cette époque où la société tout entière courait de si grandes aventures, on aurait pu croire que la question des enfants assistés serait rejetée aux extrêmes arrière-plans de l'horizon du moment. Il en fut autrement. Un arrêté du ministre de l'intérieur, du 22 août 1849, chargea une commission, où la Chambre, l'Administration, la Justice et l'Institut étaient représentés, d'en faire une étude approfondie et de formuler un projet de loi sur la matière. Le 16 mars 1850 ce projet était remis au ministre. Il consacrait la suppression du tour, l'admission à bureau ouvert, le secours à la fille-mère et maintenait un hospice dépositaire par arrondissement. Par suite de circonstances restées inconnues, il ne parvint pas jusqu'à la législature.

Dès les premières années du second Empire, c'est-à-dire au retour de l'ordre dans les faits et les idées, d'ardents polémistes, en tête desquels il faut citer l'abbé Gaillard, descendirent de nouveau dans l'arène, demandant la réouverture du tour. Le Sénat, lorsque ses attributions constitutionnelles au point de vue de son droit exclusif de recevoir les pétitions, de les discuter et de les renvoyer au gouvernement, eurent reçu une certaine publicité, fut appelé, par de nombreuses réclamations dans le même sens, à se rendre compte des difficultés que soulevaient les grands changements survenus dans cette branche de l'assistance publique. Il le fit par l'organe de deux de ses membres les plus éminents. En effet, le 4 mai 1856, MM. le président Troplong et Portalis saisissaient le Sénat d'une proposition ayant pour objet de statuer législativement sur les difficultés que soulève, depuis longues années, l'assistance des enfants trouvés, abandonnés et orphelins. Une commission spéciale chargée, le 21 du même mois, d'examiner cette proposition, déposait son rapport le 21 juin, et ce rapport, discuté le 1er et le 2 juillet, était adopté dans cette dernière séance. L'œuvre de la commission pose les bases d'une législation complète sur la matière. Ainsi, elle y examine successivement tout ce qui concerne : 1° la législation de 1811; 2° le titre et la classification des enfants; 3° la première et deuxième éducation ; 4° le placement des garçons dans des colonies agricoles et des filles dans les orphelinats; 5° la condition des enfants infirmes; 6° le droit de l'État sur les enfants ainsi assistés; 7° l'organisation du patronage; 8° les dépenses du service.

En 1857, le Sénat ordonnait le dépôt au bureau des renseignements d'une pétition demandant le rétablissement des tours. En 1859, il renvoyait aux ministres de l'intérieur et de l'Algérie une pétition du père Brumault relative à l'organisation du service des enfants trouvés et abandonnés en Algérie, et exprimait le regret que le rapport à l'Empereur, du 2 juillet 1856, n'eût reçu aucune suite. En 1860, il renvoyait aux ministres de l'intérieur, de l'Algérie et de la justice deux autres pétitions, dont une demandait le rétablissement des tours. En 1861, il prenait la

même mesure à l'égard de deux pétitions semblables. Enfin, en 1862, il faisait un accueil également favorable (13 juin) à une demande analogue.

Antérieurement à ce dernier acte du Sénat, M. le ministre de l'intérieur lui avait fait connaître qu'une enquête générale sur le service des enfants assistés venait d'être faite, par ses ordres, dans les 86 départements de la France; qu'il s'occupait à en recueillir les résultats et ferait connaître, à la suite de ce dépouillement, l'opinion du gouvernement.

Depuis, une publication officielle a paru (*Rapport de la commission chargée de l'enquête sur les enfants assistés*, in-4°, 1862), dans laquelle cette opinion est nettement formulée. Avant de la reproduire dans ses développements les plus importants, et d'exposer, pour la nette intelligence du débat, les principaux arguments de ses adversaires, nous croyons devoir, tout d'abord, analyser les renseignements statistiques que contient le rapport. Ils appellent tout particulièrement l'attention.

§ 2. DOCUMENTS STATISTIQUES.

Et d'abord, il importe de faire cesser une méprise que commettent généralement ceux qui n'ont qu'une idée superficielle de la matière. Ils confondent sous une seule et même dénomination, celle d'*enfants trouvés*, l'ensemble des enfants assistés. En fait, ils se divisent en quatre catégories distinctes: 1° les enfants trouvés proprement dits, c'est-à-dire ou recueillis dans le tour, là où il a été conservé, ou déposés à l'hospice, ou enfin recueillis dans le lieu où ils ont été exposés; 2° les enfants abandonnés par leurs parents, soit volontairement, soit par suite de circonstances indépendantes de leur volonté; 3° les orphelins; 4° les enfants secourus temporairement chez leurs mères.

Au 31 décembre 1859, l'effectif des élèves des hospices (4e catégorie non comprise) s'établissait ainsi qu'il suit:

	Enfants trouvés.	Enfants abandonnés.	Orphelins.	Total.	A l'hospice.	A la campagne.	Dans les colonies agricoles ou orphelinats.	Total égal.
Garçons	18,937	15,131	4,020	38,088	1,736	35,968	384	38,088
Filles.	20,071	14,640	3,721	38,432	1,659	36,400	373	38,432
Total	39,008	29,771	7,741	76,520	3,395	72,368	757	76,520

Ces nombres représentent les enfants de 0 à 12 ans, qui, à cette date, étaient entièrement à la charge des hospices. Quant aux admissions annuelles (enfants de la 4e catégorie compris), elles ont été, ainsi qu'il suit, dans les trois dernières années pour lesquelles le relevé en a été fait:

	1837.	1858.	1859.
Admissions à l'hospice	19,473	17,999	16,761
— aux secours.	6,694	7,723	9,173
Total	26,167	25,722	25,934

De 1830 à 1834, époque à laquelle existait encore le plus grand nombre des tours créés en vertu de la loi de 1811 et où le secours temporaire n'avait pas encore était créé, le nombre moyen annuel des admissions à l'hospice s'élevait à 33,953. En 1859, il avait diminué juste de moitié; mais la compensation s'était faite, dans une certaine mesure, sous la forme de l'admission au secours.

Les documents qui précèdent ne font pas connaître le rapport au total des admis-

sions à l'hospice, des enfants trouvés, abandonnés et orphelins. Nous le trouvons, pour 1853, dans le volume : *Assistance publique*, publié par le service de la Statistique générale de France (1857). En voici le détail :

Enfants trouvés.	Enfants abandonnés.	Orphelins.	Total.
10,883	5,257	1,545	17,685

Les dépenses du service ont été ainsi qu'il suit en 1828 (approximativement) et en 1858 :

	Service intérieur.	Service extérieur.	Totaux.	Nombre moyen d'enfants assistés.	Enfants conservés par les mères.	Dépenses de ce service.
1828	1,813,624	7,981,114	9,794,738	112,730	»	»
1858	2,270,565	7,011,415	9,281,980	80,894	12,511	841,857

D'après ces chiffres, la dépense moyenne annuelle par enfant admis à l'hospice était, en 1828, de 86 fr. 88 c., et en 1858 de 114 fr. 74 c.; en 1859, elle s'est élevée à 116 fr. 93 c. Ainsi, par suite des améliorations introduites dans le service, la dépense s'est accrue, par enfant, de 32 p. 100. Mais, en dehors de ces améliorations, il faut encore tenir compte du renchérissement général et particulièrement de l'élévation obligée du salaire des nourrices.

En 1828, 267 hospices dépositaires se partageaient les charges du service intérieur; c'était, pour chacun d'eux, une dépense moyenne de 6,792 fr. 59 c.; en 1858, il n'existait plus que 165 établissements et, par suite, la dépense moyenne montait, pour chacun d'eux, à 13,761 fr., soit plus du double. Les hospices ne supportent pas seuls la dépense des enfants assistés; les départements y concourent pour les deux tiers environ. Voici exactement, pour 1859, la répartition, entre les hospices et les départements, de la dépense totale par enfant assisté (1,403 fr. 30 c. pour la période entière de l'assistance, soit 12 ans).

Départements.

Salaires aux nourriciers	923f 78c
Frais d'inspection et autres	158 52
Total	1,082f 30c

Hospices.

Frais de séjour à l'hospice	160f 84c
Layettes et vêtures	160 16
Total	321f »c

On voit que la part des départements a été de 70 p. 100.

Dans le plus grand nombre des départements, le secours aux élèves des hospices cesse à l'accomplissement de leur 12e année; mais ils restent soumis à la tutelle hospitalière jusqu'à leur majorité ou leur émancipation. On s'est souvent demandé ce que deviennent les enfants dans cette période critique de leur existence. Le document ci-après, recueilli pour 1860, répond à cette question.

	Valides.	Invalides.	Aux hospices.	A la campagne.	Aux colonies agricoles et dans les orphelinats.	Dans les manufactures.	En apprentissage.	Placements divers.	Totaux.
Garçons . . .	27,832	1,651	1,921	22,245	686	270	2,466	1,895	29,483
Filles	26,702	2,096	3,386	21,036	314	379	1,373	2,310	28,798
Totaux . .	54,534	3,747	5,307	43,281	1,000	649	3,839	4,205	58,281

Ainsi l'administration dirige la presque totalité de ses pupilles vers l'agriculture, sans distinction de sexe. On ne peut qu'applaudir à cette règle de conduite, et dans l'intérêt des enfants (au point de vue de leur santé, de leur moralité) et dans l'intérêt général, un appoint de 44,000 travailleurs ayant une certaine importance à une époque où, par suite des émigrations rurales, les campagnes manquent de bras. Elle n'en envoie que fort peu dans les colonies agricoles, soit en France, soit en Algérie, l'insuccès du plus grand nombre de ces établissements, dans lesquels la spéculation a joué souvent un plus grand rôle que la philanthropie, ayant été général.

D'après le *Rapport,* la mortalité dans le premier âge (de 1 à 12 mois) des enfants admis à l'hospice, a monté, en 1860, à 50.04 p. 100. Or, en 1828, elle avait été, à très-peu de chose près, égale (50.36). Si ce dernier chiffre est exact, il porte cet assez triste enseignement que, dans un intervalle de trente-deux ans, en dépit des efforts de l'administration, il n'est survenu aucun changement dans l'état sanitaire des enfants. Le *Rapport* cherche à expliquer un fait aussi affligeant, en assurant, d'une part, qu'en 1828 beaucoup d'enfants légitimes déposés à l'hospice étaient placés presque immédiatement en nourrice chez leurs propres mères, circonstance très-favorable à leur conservation. Il ajoute qu'à cette époque il était beaucoup plus facile de se procurer des nourrices à lait qu'en 1860, par suite de la concurrence que les familles font aujourd'hui aux hospices. Les enfants restent ainsi plus longtemps à l'hospice qu'autrefois, et, d'un autre côté, beaucoup sont forcément livrés, au grand péril de leur frêle existence, à l'allaitement artificiel.

Mais le renseignement le plus important contenu dans le *Rapport* est, sans contredit, celui qui fait connaître le mouvement des tours, de 1802 à 1860. En 1812, il en existait 235; à la fin de 1860, il n'en restait plus que 25; la suppression a donc porté sur 210. En fait, elle a été plus considérable, car aux 235 existant en 1812 et ouverts par application du décret du 19 janvier 1811, il faut en joindre 34 ouverts postérieurement ou rétablis après une première fermeture. Il en a donc été réellement supprimé (sous la pression de l'administration supérieure, beaucoup plus que par une décision spontanée de l'autorité locale) 244.

Les tours n'ont pas seuls disparu; il en a été de même d'un grand nombre d'hospices dépositaires. Sur 335 (dont 291 ouverts en vertu du décret de 1811, 10 établis plus tard et 34 rétablis après suppression), il en a été supprimé 167; de telle sorte qu'au 31 décembre 1860, il n'en restait plus que 168, soit un peu moins de 2 par département. Ainsi, non-seulement l'administration a eu la pensée de mettre fin aux dépôts clandestins par la fermeture des tours, mais il semble encore qu'elle ait voulu, par la fermeture de l'hospice, empêcher le dépôt lui-même sous une forme quelconque.

§ 3. DISCUSSION.

Voici à peu près en quels termes s'expriment les adversaires du tour, représentés par le gouvernement lui-même, c'est-à-dire par M. le ministre de l'intérieur, dans la publication dont l'analyse précède :

I. La mortalité des enfants accueillis à l'hospice est de beaucoup supérieure à celle : 1° des enfants assistés chez leurs mères; 2° des enfants naturels non assistés, 3° et surtout des enfants légitimes. En effet, en 1858, la mortalité de 1 à 12 mois a été, pour les élèves des hospices, de 56.99 p. 100 (50.04 en 1860); pour les

enfants secourus temporairement chez leurs mères, de 29.55; pour l'ensemble des enfants naturels (non assistés et défalcation faite des élèves des hospices), de 27.88 p. 100. Pour les enfants légitimes, la proportion n'a été, la même année, que de 16.96 p. 100. La mortalité afférente aux élèves des hospices comprend l'ensemble de ces élèves, qu'ils aient été admis à bureau ouvert ou par la voie du tour; mais elle diffère assez notablement si l'on distingue entre les deux catégories. En effet, dans les 19 départements où le tour avait été conservé, en 1858, on a compté, la première année de leur naissance, 59.63 décès sur 100 enfants.

II. Le tour encourage le libertinage, par suite de la facilité qu'il offre à la mère de se débarrasser du produit de sa faute. L'abandon empêche d'ailleurs le sentiment maternel, le plus moral, le plus salutaire, le plus fécond en bonnes inspirations, de se développer chez elle.

III. Le tour est un encouragement à l'infanticide, la mère sachant que le dépôt clandestin de son enfant mort ensevelira à jamais le secret de sa faute. Le tour fermé, au contraire, elle sait qu'elle n'a aucun moyen de tromper l'opinion publique, et que le meurtre de son enfant appellera immédiatement sur elle l'action de la justice.

IV. Le tour est un obstacle au repentir de la mère, puisqu'il est une dissimulation complète et définitive de sa faute.

V. En gardant son enfant, la mère fait un acte de courage et de résignation, qui la réhabilite à ses propres yeux et lui vaut le suffrage de sa conscience.

VI. L'enfant est sa sauvegarde contre une seconde faute. Sa présence peut, d'ailleurs, décider le séducteur à réparer sa faute, soit par une reconnaissance, soit par une légitimation résultant d'un mariage subséquent. Dans tous les cas, la mère lui confère, en le reconnaissant, un état civil qui, tout incomplet qu'il soit, est préférable à l'absence de toute filiation et lui donne une famille dont les soins, la tendresse, la sollicitude, ne sauraient être suppléés par la tutelle hospitalière.

VII. Le tour encourage les abandons même d'enfants légitimes.

VIII. L'admission par la voie du tour faisait peser sur les hospices et les départements une charge croissante et qui fût devenue bientôt intolérable s'il n'y eût été remédié.

IX. L'objection tirée de l'accroissement considérable des infanticides, des avortements et des abandons d'enfants dans ces vingt-cinq dernières années, c'est-à-dire depuis la fermeture progressive des tours, est sans valeur. Des recherches faites avec soin établissent qu'il n'y a eu, dans les divers départements où le tour a été supprimé, aucune coïncidence entre la date de la mesure et la plus grande fréquence de ces crimes et délits, fréquence qui se produit, au surplus, aussi bien là où le tour a cessé d'exister, que là où il a été maintenu. Si l'accroissement des crimes et délits contre les enfants est réel, il s'explique à la fois par le désir de se soustraire aux charges inhérentes à l'accroissement de la famille et par un triste progrès de l'immoralité publique, résultant de l'affaiblissement du sentiment religieux. Mais il pourrait n'être qu'apparent et résulter seulement d'une meilleure organisation de la police judiciaire. Or, les documents officiels indiquent, en effet, que la justice *détective* dispose aujourd'hui d'un nombre d'agents beaucoup plus considérable qu'autrefois.

En fait, la plus grande partie des abandons résultait, à l'époque de l'existence des tours, des perfides suggestions des sages-femmes, intermédiaires habituels des

expositions, dont elles faisaient l'objet d'un véritable trafic. Les tours supprimés, cette criminelle industrie cesse, et les filles-mères, laissées aux seules inspirations de la nature, n'hésitent pas à garder leurs enfants.

Les partisans des tours répondent en substance ce qui suit :

I. Le repentir ne peut succéder à la faute, la réhabilitation de la fille-mère n'est possible, que si le déshonneur qu'entraîne la naissance de l'enfant n'est pas rendu public et ne la condamne pas à vivre fatalement dans le désordre.

II. L'honneur de la famille, qui ne doit pas être atteint par l'inconduite d'un de ses membres, commande le secret.

III. La honte et la misère, ces deux causes fondamentales, ces deux causes presque uniques des infanticides et des expositions, sont conjurées par le tour. Si on le supprime, elles reprennent tout entière leur redoutable efficacité. En fait, l'accroissement des crimes et délits contre les enfants remonte aux premières mesures prises par l'administration pour arrêter le nombre des abandons, c'est-à-dire à la fermeture graduelle des tours, et aux déplacements des enfants dans le but d'en faire perdre la trace aux mères. C'est à partir de 1833, en effet, date de ces mesures, que se manifeste le progrès de cette criminalité spéciale. Il est possible qu'il n'ait pas toujours été leur conséquence immédiate dans un département déterminé, surtout si des départements contigus possédaient un tour pouvant suppléer au tour fermé et recevoir les enfants désormais exclus de l'ancien hospice dépositaire. Il est encore possible, probable même, que la fille-mère, instruite, vers la fin de sa grossesse, de l'impossibilité de cacher le fruit de sa faute dans l'hospice de l'arrondissement, se soit décidée à émigrer de la commune natale, et ait porté ailleurs, loin de tout conseil, de tout appui, de toute consolation, des mains criminelles sur son nouveau-né. Aussi, ce qu'il faut étudier, ce n'est pas l'effet local, mais l'effet d'ensemble des mesures qui nous occupent. Or, cette étude est concluante. Elle nous apprend : 1° que le nombre moyen annuel des accusations d'avortement, de 8 en 1831 à 1835, s'est élevé à 34 de 1851 à 1855, pour tomber, il est vrai, à 29 de 1856 à 1860; 2° que le nombre des accusations d'infanticide, de 94 de 1831 à 1835, s'est élevé, par une progression continue, à 214 de 1856 à 1860. C'est pour les avortements un accroissement (en prenant la moyenne des deux dernières périodes, soit 31) de près du quadruple; et pour les infanticides, de 127 p. 100; tandis que, de 1831 à 1861, la population ne s'est accrue que de 12.8 p. 100 (de 32,569,223 à 36,755,871).

Maintenant, de deux choses l'une, ou ces formidables accroissements sont réels, ou ils ne sont que le résultat d'une police mieux faite. Dans le premier cas, il est bien difficile de leur trouver une explication en dehors de l'influence fatale de la fermeture des tours, c'est-à-dire des funestes inspirations suggérées aux filles-mères par la nécessité de garder leurs enfants et d'afficher ainsi un déshonneur dont le résultat presque certain est, en outre, la perte, pour les salariées, de la situation qui les faisait vivre, c'est-à-dire la misère. — On a parlé du désir de se soustraire à des charges de famille..... quoi ! une simple pensée d'économie, la simple volonté de ne pas réduire ses moyens d'existence, suffirait pour conduire au plus lâche, au plus infâme des crimes, au refoulement violent du plus énergique sentiment que la nature ait mis au cœur de la femme, l'amour de ses enfants !..... Exprimer de pareilles hypothèses, c'est en démontrer le néant.

Mais ne faudrait-il voir, dans ces tristes enseignements de la statistique, que

l'œuvre d'une police plus nombreuse? Et d'abord, on ne connaît que pour des années récentes le mouvement qui s'est produit dans le personnel des officiers de police, et il y a lieu de croire que ce mouvement, déterminé surtout par des considérations politiques, n'a été important qu'à partir de 1848 et surtout de 1852, date de la création des commissaires cantonaux. Il importerait de remarquer ensuite que l'accroissement de la force publique a dû avoir un effet au moins autant préventif que répressif. La fille-mère, par exemple, qui sait que son crime ne pourra que difficilement échapper à la vindicte publique, sera évidemment moins disposée à le commettre que si elle peut compter sur l'impunité. Comment expliquer, d'un autre côté, que la force publique ainsi accrue n'ait eu d'efficacité que pour mieux découvrir un très-petit nombre de crimes, dont les plus graves sont les infanticides, les avortements et les expositions d'enfants? Ce n'est pas tout : on peut croire que le désir de ne pas ajouter aux charges de la famille (dont nous admettons d'ailleurs l'existence, dans une certaine mesure, au sein de toutes les sociétés qui s'enrichissent) n'est pas limité à la France. Ils s'étendent probablement à d'autres États. Or, en consultant les statistiques étrangères et notamment celles de la Belgique, de la Bavière, de l'Autriche (pays catholiques) et de la Prusse (pays protestant), on y cherche vainement ce fait douloureux de l'accroissement rapide, continu des crimes contre la première enfance.

IV. La mortalité des enfants recueillis par l'hospice est, dit-on, plus considérable que celle des enfants secourus chez leurs mères. Mais cette différence n'a été constatée que pour une année seulement (1858) et dans des conditions d'exactitude un peu douteuses, les filles-mères, surtout celles dont les enfants sont en nourrice à des distances plus ou moins considérables, ayant intérêt à dissimuler le plus longtemps possible le décès de leurs enfants.

Dans tous les cas, la statistique enseigne que la mortalité des enfants de 0 à 12 ans, élevés par les soins de l'hospice, a diminué sans relâche par suite d'une meilleure organisation du service. En effet, le nombre des décès était de 14.51 p. 100 de 1815 à 1825; de 13.01 de 1825 à 1835; de 12.84 de 1835 à 1845; enfin de 10.05 de 1845 à 1855 (*Rapport*, p. 92). On peut même considérer comme certain que, si l'enfant déposé était immédiatement reçu par une forte et saine nourrice, puis envoyé sans retard, avec les précautions convenables, à la campagne, où il serait l'objet d'une inspection vigilante et éclairée, la mortalité descendrait aux plus faibles proportions possibles. Malheureusement, par suite de l'insuffisance des ressources affectées au service, résultant surtout de son organisation défectueuse, beaucoup d'enfants, non-seulement ne trouvent pas à l'hospice la nourrice dont ils auraient besoin d'urgence, mais encore sont privés de l'allaitement naturel et entassés, pendant plusieurs jours, dans des crèches insuffisamment ventilées que déciment de fréquentes épidémies.

La différence entre les deux mortalités n'est donc pas un fait irrévocable et tenant à l'essence même de l'admission à l'hospice; il est passager, accidentel et peut disparaître devant une réorganisation du service, dans le sens de soins plus dévoués, plus intelligents, donnés aux nouveau-nés.

V. En dehors des infanticides et avortements, il est un fait grave qui, depuis quelques années, préoccupe très-vivement l'opinion, et que quelques personnes veulent rattacher à la fermeture des tours; nous voulons parler de l'accroissement continu des enfants venus morts au monde (mort-nés). On comprend difficilement,

disent-elles, qu'alors que la mortalité générale diminue, mais surtout celle du premier âge, alors que le service médical s'améliore sans relâche et notamment que les sages-femmes, sorties des écoles de maternité, ont remplacé partout, particulièrement dans les campagnes, les matrones d'autrefois, on comprend difficilement que le nombre des enfants décédés avant, pendant et peu après l'accouchement, obéisse ainsi à une loi de progression continue. L'explication ne serait-elle pas dans des avortements multipliés et restés inconnus, surtout au sein des villes, comme le prétendent notamment ceux des médecins inspecteurs chargés de la vérification des décès dans Paris, qui ont étudié la question[1], et ces avortements ne seraient-ils pas déterminés par l'impossibilité pour les filles-mères de dissimuler le fruit de leurs fautes?

VI. On a prétendu que le tour encourageait le libertinage. S'il en était ainsi, on devrait constater, depuis la suppression, une diminution (au moins proportionnelle à la population) du nombre des naissances naturelles. Or, la statistique officielle répond négativement sur ce point. C'est qu'en effet, la fille qui cède à la séduction ne pense pas plus aujourd'hui qu'autrefois aux moyens d'en céler un jour les terribles conséquences. On peut être certain que la considération du tour, pendant son existence, n'entrait pour rien dans une seconde et une troisième séduction. Non, la faculté de l'abandon, sauf des cas infiniment rares, n'est pas une prime à la débauche. On ne peut croire que la mère qui s'est résignée, au prix du plus douloureux des sacrifices, à se séparer, et probablement pour toujours, de son enfant, soit tentée de s'exposer aux chances d'un second délaissement et à toutes les misères, à toutes les souffrances physiques et morales qui le précèdent et le suivent. Loin de là, si elle en est à sa première faute, elle prendra les plus sages résolutions. Si, au contraire, elle a depuis longtemps cessé de compter avec sa conscience, si l'abandon la trouve insensible, elle saura bien, même dans le système actuel, obliger l'hospice à prendre ses enfants.

VII. Maintenant, l'obligation faite à la mère par la suppression du tour de conserver et d'élever son enfant, est-elle favorable aux intérêts moraux et matériels des deux intéressés? — Voyons d'abord ceux de l'enfant. La mère de l'enfant naturel, appartenant généralement aux classes ouvrières ou à la domesticité, n'a que rarement le moyen de l'élever, mais surtout de lui donner l'éducation morale et physique qui peut seule en faire un membre utile de la société. Vainement l'admettra-t-on au bénéfice du secours temporaire, puisque ce secours doit cesser précisément à l'époque où, par suite de l'accroissement de ses besoins, l'enfant devient une charge plus lourde pour sa mère. Absorbée par son travail, elle ne pourra, en outre, l'entourer de cette vigilante sollicitude qui peut seule lui éviter les dangers du vagabondage et des relations dangereuses. L'avenir ne se présente donc pour lui que sous le plus sombre aspect, surtout si aux funestes influences du dehors viennent se joindre de mauvais exemples au foyer maternel.

En ce qui concerne la mère, la présence de l'enfant à ses côtés, ce témoignage constant de sa faute, cette preuve évidente, publique de sa chute morale, lui vaudra-t-elle les sympathies dont elle aurait tant besoin? L'opinion la soutiendra-t-elle dans cette tentative de réhabilitation par le travail et le dévouement maternel? ou,

1. *Recherches sur les mort-nés,* par M. le Dr Deville. 1862. — *Statistique des mort-nés dans le 3e arrondissement de Paris,* par M. le Dr Rigaud. 1863.

au contraire, n'aura-t-elle pas pour elle les plus injustes sévérités, et, par conséquent, la courageuse mère, en butte à de cruelles préventions, ne verra-t-elle pas tarir ses moyens d'existence? La présence de cet enfant ne sera-t-elle pas de plus, et par les mêmes raisons, un obstacle à son mariage? D'un autre côté, la preuve vivante d'une première faute ne sera-t-elle pas un encouragement pour un nouveau séducteur et une cause de faiblesse pour la jeune femme?

Que l'on ne croie pas, d'ailleurs, que la présence de l'enfant soit toujours un élément de moralisation pour la mère, surtout si elle est obligée de lutter contre les suggestions de la misère ou des sens. Il lui est facile, au surplus, de l'éloigner et de retrouver ainsi toute sa liberté.

La conservation de l'enfant pourra-t-elle avoir pour résultat, comme on l'a prétendu, de déterminer un jour le mariage de la mère avec le séducteur? Mais il est de notoriété publique que, dans le plus grand nombre des cas, l'abandon complet et définitif de la jeune femme a précédé sa délivrance. S'il en était autrement, est-ce qu'elle se séparerait de son enfant? et si elle avait l'espoir, en le conservant, de provoquer un jour une réparation, est-ce qu'elle songerait à l'envoyer à l'hospice?

VIII. Enfin, on a assuré que les pays protestants qui n'ont ni tours ni hospices dépositaires, ne comptent qu'un très-petit nombre d'infanticides. Cela peut être vrai; mais on a oublié d'en indiquer la cause principale; c'est que, dans ces pays (au moins en Angleterre), la recherche de la paternité est permise et que la mère obtient presque toujours une décision judiciaire qui condamne le séducteur à un secours viager ou temporaire. Elle peut donc conserver son enfant. Ajoutons que, dans ces pays, et contrairement à ce qui se passe en France, l'opinion n'a que des sympathies pour la victime et réserve avec raison toutes ses rigueurs pour le séducteur. La fille-mère n'a donc pas à rougir de son malheur. Ainsi, pour elle, ni honte ni misère, ces deux conseillers, si souvent écoutés en France, de l'avortement et de l'infanticide.

§ 4. CONCLUSION.

Nous avons gardé jusqu'ici le rôle de rapporteur, laissant le public juge d'un débat dont nous avons voulu seulement lui signaler toute la gravité. Mais nous ne terminerons pas sans faire remarquer que si, d'une part, la suppression des tours est innocente du reproche de provoquer aux infanticides et aux avortements; si, de l'autre, les enfants élevés par l'hospice continuent à mourir, malgré l'incontestable amélioration du service, dans l'énorme proportion de 57 p. 100 (de 1 à 12 mois) et de 29 p. 100 seulement chez leurs mères, il faut que l'administration ait le courage de ses opinions et qu'après avoir éliminé le tour, elle ferme également l'hospice dépositaire, en remplaçant définitivement l'un et l'autre par le secours à domicile. Si elle l'ose, elle aura prouvé que sa conviction était réelle, profonde et déterminée exclusivement par sa sollicitude pour l'enfant indigent. Si elle recule, elle pourra laisser croire qu'une simple question d'économie a prévalu, dans son esprit, sur les grands intérêts qui se rattachent à l'assistance secrète de cet enfant.

Dans tous les cas, il importe de savoir comment se pratique à l'étranger l'assistance aux enfants. Nous trouverons peut-être dans cette comparaison d'utiles éléments d'appréciation de la législation française. Ce sera l'objet d'un second et prochain article.

A. Legoyt.

II.

De la population indigente secourue à domicile dans la ville de Paris.

M. Husson, directeur de l'assistance publique à Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie de médecine, a lu récemment, à la première de ces deux compagnies, le travail suivant qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire dans nos colonnes.

Rappelons, à ce sujet, que M. Husson, auteur de l'excellente monographie *les Consommations de Paris,* et d'un travail très-considérable sur les hôpitaux de Paris comparés à ceux de Londres, est à la veille d'élever à la statistique médicale un véritable monument par la publication, pour 1861 et 1862, des résultats des cliniques de médecine et de chirurgie des premiers de ces établissements.

Depuis quatre ans, Paris a vu doubler sa surface, et sa circonférence s'augmenter d'un tiers. De 1856 à 1861, entre les deux recensements quinquennaux, le nombre de ses habitants s'est accru de près de 50 p. 100 (44.78).

Il est intéressant d'observer quels nouveaux éléments de population la ville agrandie a enfermés dans son sein, et dans quelle mesure l'agrandissement de Paris a contribué à grossir, comme on le croit généralement, les rangs de la population malaisée.

Des renseignements recueillis dans les archives de l'administration établissent qu'il y avait à Paris :

En 1791, 1 indigent sur	5.05 habitants.	En 1813, 1 indigent sur	5.69 habitants.
En 1802 —	5.99 —	En 1818 —	8.08 —
En 1804 —	7.56 —		

Mais ces données, quelque probables qu'elles soient, ne présentent aucune certitude; d'abord, parce que, à ces époques déjà anciennes, la population générale n'était pas exactement connue, et que, d'un autre côté, le nombre présumé des personnes indigentes se tirait simplement de l'addition des listes individuelles dressées par l'initiative des bureaux de bienfaisance.

C'est en 1817 que le dénombrement de la population parisienne a été effectué nominativement, et c'est seulement en 1829 que le recensement de la population secourue par les bureaux de charité a été nominatif et contradictoire. Le contrôle ici était indispensable pour établir l'état vrai de l'indigence; car le nombre constaté des ménages pauvres étant pris par l'administration de l'assistance publique comme l'élément unique de la répartition qu'elle est appelée à faire des ressources communes, chaque arrondissement était intéressé à exagérer ses charges, pour prendre une part plus large dans les subsides.

Des recensements bien faits et souvent renouvelés pouvaient seuls assurer la sincérité des chiffres et fournir la base des calculs à faire périodiquement pour la bonne administration des secours.

On procède donc, tous les trois ans, à un recensement des ménages portés sur les contrôles : l'administration hospitalière désigne à cet effet des commissaires qui se rendent au domicile des indigents et vérifient si les conditions réglementaires de l'inscription sont remplies; leur travail est communiqué à des délégués des bureaux de bienfaisance. Des radiations sont toujours la suite de cet examen contradictoire,

et l'état numérique de la population à secourir est arrêté ensuite, pour une période de trois années, par l'administration centrale.

Le prêmier dénombrement ainsi effectué en 1829, comme nous venons de le dire, et ceux qui ont été opérés depuis, ont constaté que Paris renfermait :

En 1829, 1 indigent sur 13.02 habitants.		En 1844, 1 indigent sur 13.78 habitants.	
En 1832 —	11.16 —	En 1847 —	13.99 —
En 1835 —	12.32 —	En 1850 —	16.38 —
En 1838 —	15.37 —	En 1853 —	16.13 —
En 1841 —	13.30 —	En 1856 —	16.59 —

Un recensement opéré en 1861, un peu après l'agrandissement de Paris, a fait ressortir, il est vrai, qu'il y aurait eu alors dans cette ville 1 indigent seulement sur 18.47 habitants; mais, à cette époque, le service des secours était à peine organisé dans les arrondissements nouveaux, et les listes de l'indigence étaient assurément incomplètes. Il faut donc se reporter à 1856, pour obtenir le dernier état de la population secourue à domicile, avant le dernier recensement dont nous allons parler.

Mais avant d'entrer dans le détail des chiffres, disons quelques mots des règles qui président à l'admission des indigents sur les contrôles, et de la nature des secours que les bureaux de bienfaisance distribuent pour le soulagement des personnes dont l'aptitude est reconnue.

Les secours sont ordinaires ou annuels, extraordinaires ou temporaires.

Les aveugles, les paralytiques, les cancérés, les infirmes, les vieillards qui ont accompli leur 64e année et qui n'ont pas de moyens d'existence, sont aptes à recevoir les secours annuels. Les secours temporaires peuvent être accordés aux blessés, aux malades, aux femmes ou aux nourrices ayant plusieurs enfants à soutenir sans posséder aucune ressource, aux enfants abandonnés ou orphelins, aux ménages ayant à leur charge au moins trois enfants au-dessous de l'âge de 14 ans, ou deux enfants dont l'un serait atteint d'une infirmité grave, aux femmes abandonnées, aux veufs ou veuves chargés de famille, enfin aux personnes qui se trouveraient dans des cas exceptionnels et imprévus.

Les secours ainsi accordés sont de diverses natures : ils consistent en travaux que les administrateurs procurent aux indigents par leurs bons offices, en comestibles et en combustibles, en objets d'habillement et de coucher donnés ou prêtés, et enfin, par exception, en sommes d'argent.

Les crédits sur lesquels s'imputent ces dépenses du service des secours à domicile, dépassent 4,200,000 fr. Les fournitures de pain figurent à elles seules, dans ce chiffre, pour 700,000 fr.

Des legs, des dons, des quêtes, le produit de fêtes ou de concerts, des subventions sur les fonds de l'administration centrale, distribués au marc le franc de la population pauvre ou alloués exclusivement aux arrondissements les plus dénués, alimentent ce budget de la misère parisienne qui grossit chaque année avec la population et les nécessités de la vie matérielle.

Le recensement de 1863 nous montre que, en effet, le nombre des ménages indigents inscrits pour les secours à domicile, qui était, en 1856, de 29,630, est aujourd'hui de 40,056.

26,592 ménages sont inscrits pour les secours annuels; 13,464 seulement participent aux secours temporaires. Ces derniers sont, comme en 1856, dans la pro-

portion du tiers de la totalité; ils représentent surtout les ouvriers qui ont des salaires insuffisants pour les besoins de leurs familles, les veuves chargées d'enfants et les pauvres honteux. C'est dans les quartiers populeux des 5e, 11e, 13e et 19e arrondissements qu'on rencontre le plus grand nombre de chefs de famille obligés de demander à l'assistance publique l'allégement de leurs charges.

Le nombre total des ménages secourus (40,056) compose une population de 101,570 personnes, savoir:

Adultes. .	Hommes.	21,865
	Femmes.	35,432
Enfants. .	Garçons	21,996
	Filles	22,277
		101,570

Les femmes, comme on le voit, représentent à elles seules près des six dixièmes de la population indigente adulte. A Paris, en effet, la population des femmes vivant isolément de travaux d'aiguille, est considérable. Ces courageuses ouvrières devenues vieilles, dont la vue s'affaiblit, que les infirmités viennent assaillir, voient baisser peu à peu le salaire déjà minime dont elles vivaient à force de privations, et il faut que l'obole de la charité publique vienne s'y ajouter. On compte, en outre, parmi les femmes secourues, un grand nombre de veuves qui ont perdu le chef de la famille et qui ne disposent plus, pour les besoins de celle-ci, que du produit d'un travail intermittent ou mal rémunéré.

Les enfants, au nombre de 44,273, se partagent, comme toujours, par moitié.

Si l'on recherche l'état civil ou la position sociale des 40,056 chefs de ménage qui participent aux secours, on trouve qu'ils se divisent ainsi :

Mariés.	17,241
Veufs ou veuves	13,096
Célibataires adultes	6,477
Orphelins	859
Femmes abandonnées.	1,705
Filles-mères.	678
	40,056

Ici encore, les femmes figurent en très-grand nombre parmi les 2e et 3e catégories.

L'origine des chefs de ménage est de moins en moins parisienne; si le séjour de la capitale est le point de mire de beaucoup de gens riches, des fonctionnaires publics et des personnes engagées dans les professions libérales, il semble que Paris exerce aussi une attraction puissante sur la province et même sur l'étranger, parmi les individus qui, par malheur ou par inconduite, ont trouvé la ruine, et viennent, pleins d'espoir et trop souvent d'illusions, chercher dans la grande cité les moyens d'existence qui leur font défaut.

Le recensement de 1863 a constaté, parmi les 40,056 chefs de ménage, les origines ci-après :

Nés à Paris	8,957
— dans le département de la Seine. . .	960
— dans les autres départements	27,954
— à l'étranger	2,185
	40,056

C'est un fait remarquable que les indigents nés en province ou à l'étranger composent, à eux seuls, les trois quarts des ménages admis aux secours.

En 1831, d'après un calcul très-exact fourni par la *Statistique de la Seine*, on comptait encore à Paris 50 Parisiens sur 100 habitants. Cette proportion qui s'applique à la population générale, a dû décroître depuis cette époque, par les causes diverses qui frappent aujourd'hui tous les yeux; mais nous doutons que le mouvement d'accroissement des habitants venus des départements ou des pays étrangers ait atteint, pour cette population, la rapidité qu'on remarque dans l'augmentation, au sein de la capitale, des indigents étrangers à cette ville par leur naissance.

Considérées au point de vue de l'âge, les personnes inscrites comme chefs de ménage se répartissent comme il suit :

Au-dessous de 60 ans.	21,230	De 75 à 80 ans.	2,807
De 60 à 69 ans.	10,797	De 81 à 89 ans.	990
De 70 à 74 ans.	4,199	De 90 à 99 ans.	33

La 1re catégorie, qui compose à peu près la moitié des ménages secourus, représente les individus chargés de famille, les veuves avec enfants, les infirmes, les femmes abandonnées et les filles-mères. C'est pour l'âge de 60 à 69 ans que l'on remarque ensuite le plus grand nombre d'inscriptions.

Les vieillards, aussi bien que les enfants, se remarquent en plus grand nombre dans les parties de la ville où se groupent les ouvriers, c'est-à-dire dans les 5e, 11e et 13e arrondissements, formés des quartiers du faubourg Saint-Antoine, Saint-Marceau, des Gobelins et de la Gare, et c'est ce qui explique pourquoi ces arrondissements sont toujours placés en tête des tableaux de l'indigence, de quelque manière qu'on les combine. Lorsque, dans un ménage d'ouvrier, le salaire suffit pour les enfants, la présence d'un ascendant, caduc ou infirme, vient trop souvent rompre l'équilibre. Réciproquement, un ménage jusque-là prospère, quoique ayant recueilli un père ou une mère à son foyer, succombe bientôt sous la charge des enfants, et voit naître une situation de misère qui le force de recourir à l'assistance. C'est là l'une des causes les plus fréquentes et les plus tristes de la pauvreté, car le chef de famille ainsi secouru, mais toujours dénué, se laisse aller au découragement, perd peu à peu de son énergie et va chercher, dans les expédients d'une mendicité active, les ressources que le travail lui refuse de plus en plus.

Après la charge des enfants et des vieux parents, celle du loyer est la plus lourde pour la classe malheureuse. On a beau se résigner à aller aux extrémités de la ville, il faut payer cher un logement très-exigu où s'entasse la famille. S'imagine-t-on, par le temps qui court, ce que peut être un logement de moins de 100 fr.! Eh bien, 10,636 ménages occupent des logements de cette espèce, sans compter 5,357 familles ou personnes à qui était accordé un asile gratuit, et 2,290 chefs de ménage logés comme portiers. Les locations de 101 à 200 fr. réunissent 19,312 ménages, celles de 201 à 300 fr. n'en reçoivent plus que 2,223. Les logements de 301 à 400 fr. sont presque inconnus des familles indigentes, 218 seulement s'y rencontraient, et l'on n'a trouvé que 20 ménages dans les logements d'un prix plus élevé.

La gêne résultant des charges du logement s'accroît d'une manière notable. En effet, les familles secourues qui habitaient des logements dont le loyer était inférieur à 100 fr., sont en diminution depuis 1861; à cette époque, sur le total des logements occupés par la classe malaisée, 33.01 p. 100 entraînaient une charge de moins de 100 fr. La proportion pour ces logements s'est abaissée à 26.53 p. 100. Par contre, celle des logements de 101 à 200 fr. s'est élevée de 41.84 p. 100

à 48.21 p. 100. On voit donc que 7 p. 100 environ des ménages logés le plus misérablement se sont vus obligés, dans l'espace de deux ans, de prendre sur leurs ressources déjà trop faibles pour ajouter aux charges de l'habitation. Ce mouvement d'accroissement est sensible encore, en ce qui touche les loyers de 201 à 300 fr. : la proportion, qui était de 4.84 p. 100 en 1861, a atteint 5.55 en dernier lieu.

Lors du dénombrement de 1863, comme dans les recensements précédents, on a rattaché les indigents recensés aux professions qu'ils avaient exercées ou qu'ils exerçaient au moment de leur inscription.

Le tableau des professions des indigents nous fait voir que toutes y sont représentées, depuis les plus libérales jusqu'aux plus infimes.

Pour le sexe masculin, les plus grands nombres se rapportent aux hommes de peine (4,039), aux cordonniers (1,531), aux menuisiers (809), aux concierges (588), aux cochers et charretiers (517), enfin aux commissionnaires (422). Parmi les professions dites libérales, les musiciens et chanteurs, les écrivains publics, les hommes de lettres, instituteurs et professeurs, quoique peu nombreux, sont inscrits dans cette triste nomenclature. On y voit même figurer un médecin. D'un autre côté, on est tout surpris de trouver, dans la série des professions qui se rattachent à la grande industrie, des mécaniciens, des chauffeurs, des ouvriers pour la fonderie et le travail des bronzes; l'inscription de ces catégories correspond sans doute à des circonstances de chômage ou de maladie du chef de famille.

Parmi les femmes, ce sont toujours les professions incertaines ou celles qui ont pour objet les travaux à l'aiguille, qui apportent le plus fort contingent; on remarque aussi les femmes de journée (3,553), les femmes de ménage (1,917), les couturières (1,772), les lingères (1,137), puis les buandières, savonneuses et repasseuses, les marchandes de gâteaux et de menus objets sur la voie publique.

Mais il n'y a rien de nouveau dans les chiffres donnés à cet égard par le dernier recensement; ce sont toujours à peu près les mêmes professions qui fournissent les personnes obligées de recourir, dans une mesure plus ou moins large, aux secours de la charité publique.

Maintenant que nous avons étudié, sous ses aspects divers, les éléments de la population indigente, examinons-la dans sa généralité, et voyons s'il y a lieu de s'affliger ou de s'applaudir des résultats qui ressortent du dernier recensement.

Nous avons dit que cette opération faite, dans les formes ordinaires, du 1er mai au 30 septembre, c'est-à-dire à l'époque où la population ne se déplace pas, avait constaté l'existence, dans les vingt arrondissements de Paris, de 40,056 ménages composés de 101,570 personnes des deux sexes et de tout âge. C'est une augmentation de 10,426 ménages et de 32,146 individus sur le dénombrement de 1856, et de 3,343 ménages ou 11,283 personnes sur le recensement de 1861.

Cependant, il n'en faudrait point conclure que la misère s'est accrue dans la capitale. En effet, si l'on cherche le rapport qui existe entre la population générale (1,667,841 habitants) et le nombre constaté des indigents (101,570), on trouve qu'il y a, à Paris, 1 indigent sur 16.42 habitants. C'est à peu près le même rapport qu'en 1856, où l'on comptait 1 indigent pour 16.59 habitants.

La population pauvre est donc demeurée stationnaire, alors que la population générale s'augmentait et que l'annexion des communes suburbaines venait ajouter à la ville de nouveaux foyers d'industrie et des quartiers qui sont, depuis longtemps, le refuge des gens malaisés.

On voit, en effet, si l'on considère, d'après le dernier recensement, l'état numérique de la population secourue dans les neuf derniers arrondissements qui composent à peu près le nouveau Paris, qu'il y a, dans cette partie de la capitale, 1 indigent sur 11.49 habitants, tandis qu'on n'en rencontre que 1 sur 21.55 dans les onze premiers arrondissements qui représentent l'ancien Paris, au lieu de 1 indigent sur 16.59 habitants, proportion de 1856. C'est là un progrès très-notable et non moins certain, que le mouvement de la population vers l'ancienne banlieue a pu favoriser depuis 1860, mais qui tient surtout à des causes de prospérité.

La preuve de ce que nous venons de dire ressortira plus sensiblement encore de l'examen détaillé de la population indigente et de sa distribution dans les vingt arrondissements municipaux.

Le recensement de 1863 a constaté que Paris, dans son ensemble, offrait 1 indigent secouru pour 16.42 habitants; mais le calcul appliqué à chaque arrondissement de la ville montre qu'il existe :

Dans le 13e arrond.,	1 indigent sur	5.51	hab.	Dans le 17e arrond.,	1 indigent sur	17.65	hab.
— le 14e	—	9.03	—	— le 10e	—	19.76	—
— le 20e	—	10.15	—	— le 7e	—	20.38	—
— le 5e	—	10.99	—	— le 4e	—	21.08	—
— le 19e	—	11.68	—	— le 6e	—	24.57	—
— le 15e	—	11.87	—	— le 8e	—	31.09	—
— le 11e	—	12.76	—	— le 3e	—	32.21	—
— le 12e	—	13.55	—	— le 1er	—	33.10	—
— le 16e	—	16.64	—	— le 2e	—	49.49	—
— le 18e	—	17.04	—	— le 9e	—	53.79	—

Les deux proportions extrêmes sont: 1 indigent sur 5.51 habitants dans le 13e arrondissement, et 1 indigent sur 53.79 habitants dans le 9e; ainsi, pour un peu moins de 2 indigents que l'on trouve dans la chaussée d'Antin, on en rencontre 18 dans les quartiers qui avoisinent le Jardin des plantes. A l'exception du 5e arrondissement composé de la plus grande partie de l'ancien 12e et du 11e arrondissement qui est formé des anciens quartiers du faubourg Saint-Antoine, tous les arrondissements placés en tête de cette liste offrent une moyenne de population pauvre très-supérieure à la moyenne générale. Il n'en pouvait être autrement : le 13e arrondissement, où la proportion d'indigents est à peu près égale à celle qui existait dans tout Paris en 1791 (1 indigent sur 5.05 habitants), a reçu les quartiers de la Salpêtrière, de la Gare, de la Maison-Blanche et Croullebarbe, où pullule une population de pauvres ou d'ouvriers chargés d'enfants. Dans le 14e arrondissement, certaines parties de Montrouge et le quartier de Plaisance se font remarquer par le dénuement de leur population. Dans le 15e arrondissement, les usines de Grenelle; dans les 19e et 20e, La Chapelle et La Villette avec leurs grands et nombreux ateliers, leurs rues et leurs maisons misérables; les hauteurs de Ménilmontant et de Charonne, habitées dès longtemps par une foule de familles malaisées, ont fourni à la nouvelle ville une longue série de misères à soulager.

Il en sera ainsi de plus en plus; car nous avons déjà remarqué que, par suite de la cherté des loyers, la population pauvre du centre de Paris émigre incessamment vers la circonférence. Pour ne parler que des indigents inscrits, la comparaison du dernier recensement avec le recensement qui l'a précédé en 1861 nous permet de constater que, en deux ans, les arrondissements dont le territoire appartenait à l'ancienne banlieue, ont vu leur population s'accroître de 12,763 indigents. Sur ce nombre, dont l'importance s'explique par les causes que nous avons déjà fait con-

naître, 2,345 indigents provenaient de migrations venues des anciens arrondissements de Paris.

Ainsi, sur une population de 1,667,841 habitants logés dans 55,919 maisons disséminées sur une surface de 7,450 hectares, la grande cité parisienne compte 101,570 indigents qui participent aux secours de la charité publique. Ce nombre est, il est vrai, considérable; mais ce qui vient d'être dit prouve, si nous ne nous trompons, qu'eu égard à la population générale, il s'est produit, depuis 1856, dans la situation matérielle des habitants de l'ancienne ville, une amélioration positive; il faut l'attribuer sans aucun doute à l'abondance du travail, à la hausse des salaires, et peut-être aussi à un progrès dans les habitudes laborieuses.

Au soulagement d'un aussi grand nombre de personnes, on consacre en ce moment 4,200,000 fr. Le quart de ces ressources provient de legs ou d'autres libéralités privées. En retranchant de ce total les sommes consacrées au service du traitement des malades à domicile, et en répartissant le surplus sur la population inscrite, on reconnaît que le secours individuel accordé annuellement, sous différentes formes, est d'environ 86 fr. par ménage et de 34 fr. par personne.

Ce secours est triple de ce qu'il était en l'an X, et cependant il est bien exigu, si l'on considère les charges actuelles de l'habitation, du vêtement et de la nourriture pour les familles pauvres; mais les sources de la charité sont multiples à Paris, et ce serait un malheur que le budget du pauvre fût trop largement doté. Il semble que les secours accordés par la bienfaisance aux chefs de famille atteints par le chômage ou par la maladie, comme aux vieillards qui tirent encore quelque faible produit de leur travail, soient efficaces par leur insuffisance même, car ils ne dispensent pas l'homme de songer qu'il se doit tout entier à lui-même et aux siens. En cas d'interruption du salaire ou de circonstance malheureuse, un secours opportun, qui permet de traverser les jours difficiles, est un encouragement pour l'infortuné qui en est l'objet, et ne laisse, en général, après lui qu'un sentiment de reconnaissance. Au contraire, l'aumône distribuée sans discernement, et qui devient pour le pauvre un véritable subside et non plus seulement une aide, a pour effet d'éteindre peu à peu l'énergie individuelle, d'affaiblir le goût du travail, et, chez les individus mal doués, de donner trop souvent naissance à l'envie et aux mauvais penchants. A. Husson.

III.

Recettes des chemins de fer de l'Europe.

Sous le titre : *Chemins de fer de l'Europe*, recettes des années 1861 et 1862 (grand in-4° de 60 pages; imprimerie impériale, 1864), le bureau de la statistique des chemins de fer, du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de publier un document qui présente des détails pleins d'intérêt sur les longueurs et la recette kilométrique en 1861 et 1862 de la presque totalité des lignes en exploitation au 31 décembre 1862.

Un travail de cette nature n'avait point encore été fait. Les gouvernements étrangers publient sans doute d'excellents renseignements sur leurs chemins de fer; mais il importait, pour en déterminer la valeur, de les réunir, de les grouper et d'en

déduire synoptiquement les principaux résultats. C'est cette étude comparative qu'a entreprise et conduite à bonne fin le bureau de statistique des chemins de fer. Le point de vue financier a surtout appelé son attention, et cette préoccupation se justifie par l'importance chaque jour croissante des capitaux absorbés par ces voies de communication. Cela est surtout vrai pour la France, qui a engagé une notable partie de sa fortune mobilière dans la construction non-seulement de son réseau, mais encore de celui de l'Espagne, de l'Italie, de l'Autriche, de la Belgique et de la Hollande. C'est donc principalement sur le produit de l'exploitation des lignes de ces divers États que doit se porter l'attention des capitalistes français.

Nous allons donner, pour chacun d'eux, les chiffres principaux que contient le document officiel, dans l'ordre même où on les y trouve.

Autriche. — Le réseau autrichien présentait, au 31 décembre 1862, une longueur de 5,854 kil., concédés en totalité à des compagnies. La recette kilométrique s'est élevée, en 1861, à 36,548 et en 1862 à 33,709 fr., soit une diminution de 7.77 p. 100 en 1862. Cette recette varie, de 66,607 fr. (chemin de l'Empereur Ferdinand du Nord) à 5,517 fr. (chemin de Presbourg à Szered). La société austro-française, dite des *chemins de l'État*, qui avait, en 1861, un produit kilométrique de 41,230 fr., a vu ce chiffre s'abaisser à 35,219 fr., soit 14.58 p. 100 en moins. La compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche n'a obtenu, en 1862, qu'une recette de 35,028 fr. contre 36,559 fr. en 1861, soit 4.19 p. 100 en moins. Cette diminution doit être attribuée en grande partie à la crise des céréales dans les provinces hongroises et du sud de l'Autriche.

Prusse. — Sur les 6,058 kil. de chemins de fer que possédait la Prusse à la fin de 1862, 3,051 étaient exploités par l'État et 3,007 étaient entre les mains des compagnies. Les chemins de l'État ont produit, en 1861, 25,600 fr. et en 1862, 29,279 fr., soit 14.37 p. 100 en plus. Les chemins privés ont donné, en 1861, 31,140 fr., et en 1862, 32,606 fr.; augmentation 4.71 p. 100. Le chemin le plus productif de la Prusse est celui de Berlin à Breslau, exploité par l'État, dont le produit kilométrique est de 54,296 fr., tandis que le moins rémunérateur (celui d'Oppeln à Tarnowitz), exploité par une compagnie, ne donne que 8,040 fr.

Bavière. — Le réseau construit et exploité par le gouvernement bavarois, d'une étendue de 1,272 kil., a produit, en 1861, 23,129 fr. et 22,613 fr. en 1862; diminution 2.23 p. 100.

Les lignes exploitées par les compagnies, d'une longueur totale de 650 kil. (y compris les lignes du Palatinat), n'ont donné que 18,768 fr. en 1861 et 20,119 fr. en 1862; augmentation 7.20 p. 100.

Le produit maximum a été obtenu sur le chemin de Nürembourg à Fürth, le premier sur lequel une locomotive ait circulé en Allemagne. On sait que ce chemin était spécialement destiné aux juifs que leurs affaires appelaient chaque jour à Nüremberg, *mais qui n'avaient pas la permission d'y résider pendant la nuit.*

Hanovre. — Tout le réseau est exploité par l'État. Les 865 kil. dont il se compose ont produit en moyenne 23,139 fr. en 1861 et 24,007 fr. en 1862; augmentation 3.75 p. 100.

Wurtemberg. — La totalité des lignes wurtembergeoises, d'une longueur de 491 kil., est également exploitée par l'État. Le rendement kilométrique a varié de 29,249 en 1861, à 27,068 en 1862, soit 7.45 p. 100 en moins.

Saxe royale. — Dans le royaume de Saxe, l'État exploite 597 kil. de chemins, dont le produit s'est élevé à 33,673 fr. en 1861 et à 33,169 en 1862; diminution 1.50 p. 100.

Les deux lignes exploitées par des compagnies ont donné, en 1861, 48,522 fr., et en 1862, 52,186; augmentation 7.55 p. 100.

Mecklembourg. — Une compagnie a exécuté dans le Mecklembourg 145 kil. de voies ferrées, qui ont produit 12,693 fr. en 1861 et 11,758 fr. en 1862 ; diminution 7.37 p. 100.

Hesse-Darmstadt. — Le chemin du Main au Neckar (87 kil. exploités par l'État) a produit 35,125 fr. en 1861 et 34,879 en 1862 ; diminution 0.70 p. 100.

La compagnie Louis de Hesse a obtenu, sur les 153 kil. qui lui sont concédés, une recette de 23,224 fr. en 1861 et de 27,073 en 1862; augmentation 16.57 p. 100.

Bade. — Le réseau du chemin badois, comprenant 457 kil., est entièrement exploité par l'État; il a rapporté, en 1861, 31,146 fr., et en 1862, 29,840 fr.; diminution 4.19 p. 100.

Hesse-Cassel. — L'État exploite la ligne du Main-Weser (199 kil.), dont le produit kilométrique a été de 29,421 fr. en 1861 et de 31,107 fr. en 1862; augmentation 5.73 p. 100.

Deux lignes, d'une longueur totale de 185 kil., sont confiées à l'industrie privée. Elles ont rapporté 21,839 fr. en 1861 et 23,980 fr. en 1862; augmentation 9.80 p. 100.

Brunswick. — Les chemins de ce duché, exploités par l'État, ont donné pour 200 kil. une recette moyenne de 32,843 fr. en 1861 et de 35,066 en 1862; augmentation 6.77 p. 100.

Saxe-Weimar, Saxe-Cobourg-Gotha et *Saxe-Meiningen.* — Les duchés de Saxe sont traversés par une ligne internationale, concédée à la compagnie de la Werra. Cette ligne, d'une longueur de 162 kil., a produit 11,008 fr. en 1861 et 11,701 fr. en 1862; augmentation 6.30 p. 100.

Nassau. — La ligne de Wiesbaden à Wetzlar (164 kil. exploités par l'État) a rapporté, en 1861, 30,000 fr., et en 1862, 30,730 fr.; augmentation 2.43 p. 100.

Les chemins du Taunus et de Soden, livrés à des compagnies, ont donné, pour 50 kil., 38,060 fr. en 1861 et 42,503 fr. en 1862; augmentation 11.67 p. 100.

Anhalt. — Le gouvernement des duchés d'Anhalt exploite le chemin de Cœthen à Bernbourg (30 kil.). Produits par kilomètre : en 1861, 8,072 fr.; en 1862, 8,167 fr.; soit 1.18 p. 100 en plus.

Villes libres. — Les chemins concédés par les villes de Lübeck et de Francfort, d'une longueur ensemble de 73 kil., ont produit, en 1861, 18,832 fr., et en 1862, 18,599 fr.; diminution 1.23 p. 100.

Belgique. — Le gouvernement belge s'est réservé l'exploitation des lignes qu'il a construites et qui forment les artères principales, dirigées de Bruxelles vers les frontières du royaume. Aussi ces lignes, d'une étendue de 749 kil., ont-elles une recette kilométrique s'élevant à 44,983 fr. en 1861 et à 45,836 fr. en 1862; augmentation 1.89 p. 100, tandis que les lignes concédées, au nombre de 18, formant un réseau de 1,211 kil., n'ont rapporté que 18,706 par kilomètre en 1861 et 18,852 fr. en 1862; augmentation 0.77 p. 100.

Cependant le produit kilométrique des lignes exploitées par la compagnie française du Nord s'élève au chiffre de 40,200 fr., tandis que ce chiffre descend au-dessous de 7,000 fr. pour le chemin de Chimay.

Danemark. — Le duché de Holstein possède 174 kil. de voies ferrées, concédés à une compagnie et dont les produits se sont élevés à 15,702 fr. en 1861, contre 15,207 fr. en 1862; diminution 3.15 p. 100.

On n'a pu obtenir aucun renseignement sur les recettes de l'exploitation des chemins du Schleswig, du Jutland et de l'île dé Seeland.

Espagne. — La longueur des lignes espagnoles livrées à l'exploitation au 31 décembre 1862 s'élevait à 2,734 kil., répartis entre douze compagnies. Le produit kilométrique a été, pour l'ensemble, de 21,285 fr. en 1861 et de 20,966 en 1862; diminution 1.49 p. 100. Les entreprises espagnoles touchant de très-près à nos intérêts financiers, nous croyons devoir reproduire le chiffre des recettes par kilomètre des principales compagnies en 1862 : Nord, 18,047; Madrid à Saragosse et à Alicante, 26,907; Barcelone à Saragosse, 17,120; Pampelune à Saragosse, 12,608; Cordoue à Séville, 15,209; Séville-Xérès et Cadix, 25,364; Lérida à Reus et à Taragone, 16,048; Isabelle II, 30,431.

France. — Outre les six grandes compagnies qui se partagent le territoire français, il existait, en 1862, dix entreprises secondaires, y compris le chemin de ceinture, appartenant d'ailleurs en commun aux grandes compagnies, et les Ardennes et le Dauphiné, fusionnés en 1863 avec l'Est et le Lyon. Le réseau exploité, d'une étendue de 11,102 kil., a rapporté, en 1861, 48,392 fr., et en 1862, 45,781 fr.; soit 5.40 p. 100 en moins. Voici quel a été le produit kilométrique en 1861 et 1862 pour les six grandes compagnies :

	En 1861.	En 1862.	Diminution en 1862.
	fr.	fr.	p. 100.
Nord	63,234	60,384	4.51
Est	41,083	39,322	4.29
Ouest	46,705	43,094	7.73
Orléans	39,742	35,789	9.95
Lyon	67,988	66,152	2.70
Midi	33,231	32,490	2.23

Ces diminutions sont dues, en partie, à l'influence des lignes ouvertes depuis peu à l'exploitation et dont la longueur s'élevait, en 1862, à 985 kil.

Grande-Bretagne et *Irlande.* — Tandis qu'en France le réseau des chemins de fer est partagé entre un nombre fort restreint de compagnies, on compte dans le Royaume-Uni plus de 300 compagnies concessionnaires de chemins de fer. Mais par suite de traités successifs, l'exploitation des 18,597 kil. exploités à la fin de 1862 se trouvait réunie entre les mains d'une centaine d'administrations. La recette moyenne de ces entreprises a monté à 40,417 fr. en 1862 contre 41,797 fr. en 1861; diminution 3.30 p. 100.

Voici la répartition des recettes kilométriques entre les trois portions du royaume.

	En 1861.	En 1862.	Diminution en 1862.
	fr.	fr.	p. 100.
Angleterre et Galles	48,919	47,655	2.58
Écosse	30,103	28,532	5.12
Irlande	16,190	15,159	6.49

Sur certaines lignes, le produit par kilomètre atteint un chiffre fort élevé; nous nous bornerons à indiquer les plus importantes.

London-Brighton, 65,203 fr.; Caldon et Blackwall, 290,128 fr.; Manchester-South-

Jonction et Altrincham 101,114 fr.; Lancashire et Yorkshire, 66,722 fr.; Caledonian, 53,531 fr.

Hollande. — Le royaume des Pays-Bas ne possédait, à la fin de 1862, que 373 kil. de chemins de fer exploités par trois compagnies. Ces chemins ont produit 25,908 fr. en 1861 et 26,008 fr. en 1862; augmentation 0.38 p. 100.

Italie et *États pontificaux.* — L'État exploitait directement, en 1862, 615 kil. de voies ferrées donnant une recette kilométrique de 31,163 fr. Les chemins livrés à des compagnies n'ont produit que 18,639 fr. Ensemble, le réseau, d'une étendue de 2,499 kil., a rapporté 22,070 fr. en 1862, contre 25,988 fr. en 1861; diminution 15.07 p. 100.

Portugal. — Le chemin du sud exploité par l'État a donné, en 1862, une recette de 10,362 fr. La compagnie royale n'a obtenu qu'une recette de 9,341 fr. Les 204 kil. formant le réseau exploité à la fin de 1862, ont produit ensemble 9,384 fr., en 1861, et 9,801 fr., en 1862; augmentation 4.44 p. 100.

Russie. — Le vaste territoire de l'empire de Russie n'est encore traversé que par 3,496 kil. de chemins de fer. La ligne principale, celle de Saint-Pétersbourg à Moscou (621 kil.), est la propriété du gouvernement; elle a rapporté, en 1862, 53,440 fr. par kilomètre. Les chemins appartenant à des compagnies ont produit en moyenne 17,488 fr. par kilomètre. La moyenne générale du produit kilométrique est descendue de 27,475 fr., pour 1861, à 26,045 fr., en 1862; diminution 5.20 p. 100.

Suède et *Norwége.* — Au 31 décembre 1862, l'État avait livré à l'exploitation 701 kil. de voies ferrées en Suède et 276 kil. en Norwége. Les compagnies, de leur côté, avaient établi 264 kil. La seule ligne sur laquelle on ait pu recueillir des renseignements est celle du Royal suédois (73 kil.) qui n'a donné, en 1862, que 4,383 fr.

Suisse. — La confédération helvétique, dont le réseau est administré en entier par des compagnies, possédait, à la fin de 1862, 1,132 kil., ouverts à l'exploitation. La recette par kilomètre a été de 21,104 fr., en 1861, et de 20,544 fr., en 1862, soit 2.65 p. 100 en moins.

La ligne la plus productive est celle du Nord-Est (32,222 fr. par kilomètre); puis viennent le Central-Suisse (26,138 fr.) et l'Ouest-Suisse (20,834 fr.).

Turquie d'Europe. — Malgré les nombreux projets et les essais tentés par diverses compagnies, l'Empire ottoman n'a qu'un unique railway de 64 kil. de longueur, reliant les villes de Kustendjé à Tchernavoda. Cette petite ligne a donné, en 1862, 5,000 fr. par kilomètre.

En résumé, au 31 décembre 1862, les longueurs livrées à l'exploitation en Europe comprenaient un réseau de 61,719 kil.

La recette totale s'était élevée, pendant l'année, à 2,000,135,907 fr. Cette somme, rapportée à la longueur *moyenne* exploitée dans l'année, représente une recette kilométrique de 34,962 fr. En 1861, elle avait été de 36,298 fr.; c'est une diminution de 3.68 p. 100. De 1861 à 1862, le réseau européen s'est accru de 5,649 kil. se répartissant, ainsi qu'il suit, entre les divers États: Autriche, 235; Prusse, 167; Bavière, 56; Hanovre, 71; Wurtemberg, 53; Saxe royale, 31; grands-duchés, duchés, principautés, 198; Belgique, 82; Danemark, 60; Espagne, 362; France, 985; Grande-Bretagne et Irlande, 1,095; Hollande, 35; Italie et États pontificaux,

329 ; Portugal, 60 ; Russie, 1,392 ; Suède et Norwége, 369 ; Suisse, 69. Ces 5,649 kil. se répartissaient entre 156 lignes nouvelles.

En raison du mode d'exploitation, la longueur de 61,719 kil. se divise comme suit :

Exploitation par l'État.	10,444 kil.
— par les compagnies	51,275
Ensemble	61,719

Les recettes de l'ensemble du réseau européen donnent les chiffres suivants pour les années 1862 et 1861 :

	RECETTES TOTALES.		PAR KILOMÈTRE.	
	1862.	1861.	1862.	1861.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Lignes exploitées par l'État	288,584,452	264,928,423	31,310	30,147
— par les compagnies .	1,711,551,455	1,636,307,364	37,663	39,538
Ensemble	2,000,135,907	1,901,235,787	34,962	36,298

On voit que le produit kilométrique a augmenté en 1862 de 1,163 fr., soit 3.86 p. 100 sur les lignes exploitées par l'État, tandis qu'il a subi une diminution de 1,875 fr. ou 4.99 p. 100 sur les lignes exploitées par les compagnies. Sur l'ensemble du réseau, la moyenne générale a diminué de 1,336 fr. ou 3.68 p. 100.

Le classement des divers États de l'Europe, au point de vue du rendement kilométrique, donne le résultat ci-après.

France.	45,781 f [1]
Grande-Bretagne et Irlande. .	40,417
Saxe royale	37,152
Autriche.	33,709
Prusse.	30,945
Belgique.	29,712
Wurtemberg.	27,068
Grands-duchés, duchés, etc. .	26,423
Russie.	26,045
Hollande.	26,008
Hanovre.	24,007 f
Italie et États pontificaux. . . .	22,070
Bavière	21,737
Espagne.	20,966
Suisse.	20,544
Danemark.	15,207
Portugal.	9,801
Turquie.	5,028
Suède et Norwége	4,383

Au point de vue de l'importance de la recette kilométrique, la France se maintient au premier rang, qu'elle a pris depuis plusieurs années, et tout porte à croire qu'elle le conservera malgré les diminutions inévitables qui doivent se produire dans les résultats de l'exploitation, par suite de l'ouverture des lignes secondaires.

Nous avons vu qu'au point de vue de la construction et de l'exploitation, les chemins de fer de l'Europe se divisent en deux catégories : les chemins de l'État et ceux des compagnies.

En 1862, cinq États avaient construit et exploitaient directement leur réseau ; ce sont les suivants : Hanovre, Wurtemberg, Bade, Brunswick, duchés d'Anhalt.

L'État exploitait une partie du réseau en Prusse, Bavière, Saxe royale, Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, Belgique, États pontificaux, Portugal, Russie, Suède et Norwége.

Le réseau était entièrement exploité par les compagnies dans les pays ci-après : Autriche, Mecklembourg, duchés de Saxe, Nassau, villes libres, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne et Irlande, Hollande, Suisse et Turquie.

Il est regrettable que les documents recueillis jusqu'à ce jour ne permettent pas de rapprocher des recettes des chemins de fer de l'Europe les dépenses d'exploita-

1. Déduction faite de l'impôt du dixième, qui s'élève à 2,228 fr. par kilomètre pour 1862.

tion et du coût d'établissement; mais nous croyons savoir que l'Administration fait tous ses efforts pour obtenir ces renseignements complémentaires, et nous formons le vœu qu'ils soient promptement couronnés de succès. A. SYSTERMANS.

Note de la rédaction. — Les renseignements qui précèdent ne présentent, en effet, qu'une des données de la situation financière des chemins de fer, et cette donnée est insuffisante pour établir leur revenu net, le seul qui puisse intéresser les capitalistes. Le calcul du revenu net ou de ce que les Anglais appellent la *rentabilité*, ne serait même pas la solution complète du problème. Il importerait, en outre, d'indiquer la composition du capital employé dans l'établissement des réseaux, c'est-à-dire sa répartition entre les actions, les obligations ou dette consolidée et la dette flottante. A cette condition seule, le revenu de l'action pourrait être obtenu. Ce ne serait même pas tout; il resterait encore à connaître le prix moyen de l'action dans l'année, seul moyen de déterminer le taux auquel elle se capitalise. Enfin, il ne serait pas moins nécessaire de spécifier, pour chaque ligne, la date de son ouverture, le produit kilométrique variant sensiblement selon la durée de l'exploitation, ainsi que les charges qui doivent incomber à cette exploitation, par suite de la construction successive des parties les moins productives du réseau. Prenons pour exemple celui de la France. Il comprend, en nombre rond, 20,000 kil. Sur cette longueur, 11,102 seulement ont donné, en 1862, une recette de 508,260,662 fr., ou kilométrique de 45,781 fr. En portant à 362,950 fr. la dépense moyenne par kilomètre à la charge des compagnies (non compris les subventions de l'État en travaux ou argent), on trouve que cette recette, déduction faite de 40 p. 100 pour frais d'exploitation, représente un revenu net de 27,469 fr. ou 7.57 p. 100 du capital engagé. Ce revenu serait très-satisfaisant, s'il pouvait être considéré comme acquis et définitif. Mais on sait qu'il ne saurait en être ainsi; la deuxième partie du réseau à construire ne paraît pas devoir produire, en effet, d'après les évaluations les plus favorables, plus de 30,000 fr. par kilomètre. Si l'on distrait de ce chiffre 50 p. 100 de frais d'exploitation (ces frais s'élevant à mesure que la recette brute faiblit), on a un revenu net de 15,000 fr. Ceci posé, la recette moyenne des deux portions du réseau (27,469 et 15,000) ne dépasserait pas 21,234 fr. 50 c., soit 5.85 du capital engagé.

Enfin aux renseignements que nous réclamons comme éléments indispensables d'une bonne statistique financière des chemins de fer, il faudrait joindre l'indication du tarif. Il est évident que le tarif joue un rôle essentiel dans les conditions de l'exploitation, puisque, s'il est trop faible ou trop élevé, il peut paralyser l'essor du produit. A. L.

IV.

De la vaccine et de sa propagation dans le département de l'Aveyron.

Le moment n'est peut-être pas encore venu de décider si la vaccine, préconisée comme la plus belle découverte médicale du dernier siècle, a tenu toutes ses promesses, et si les résultats constatés sont aussi grands et aussi féconds que l'assurent ses partisans.

La génération qui, à peu d'exceptions près, n'en a pas profité, s'éteindra d'ici à quinze ou vingt ans. A partir de cette époque, les observations porteront sur une population qui aura été soumise tout entière à l'influence, bonne ou mauvaise, du vaccin.

Mais, dès à présent, un certain nombre de médecins n'hésitent pas à croire à une véritable dégénérescence physique des générations contemporaines. A les entendre, malgré une amélioration sensible des conditions matérielles de l'existence dans toutes les classes de la société, l'état sanitaire n'est pas satisfaisant.

La constitution médicale, disent-ils, s'est profondément modifiée depuis environ quarante ans. Les maladies réellement inflammatoires, amenées par un excédant de force et de vitalité, sont devenues rares. Les fièvres typhoïdes, les accès pernicieux consécutifs aux maladies de quelque gravité, tout le cortége des affections dépendant du vice scrofuleux ou de l'innervation, sont sensiblement plus communs. Les convalescences n'ont plus de terme, et aux déplétions sanguines il faut substituer aujourd'hui le plus souvent la médication tonifiante et raviver, par le régime, des organisations débiles et usées avant le temps. Quelques années encore et les bains de mer, le traitement hydro-minéral, si peu connus, si peu en usage au commencement de ce siècle, deviendront une condition de vitalité pour une foule d'existences frêles et maladives.

On prétend, continuent-ils, que la durée moyenne de la vie a progressé notablement depuis soixante-dix ans, et le *Moniteur* annonçait récemment que cette amélioration se continuait. Au fond, ce progrès est plus fictif que réel. Sans doute, avant la découverte de la vaccine, les enfants peu valides étaient plus que décimés par la petite vérole; un très-grand nombre mourait dans les premières années de la vie; mais les survivants parvenaient, pour la plupart, à un âge plus avancé que de notre temps.

Une foule d'enfants chétifs, languissants, arrivent bien aujourd'hui, à force de soins et de précautions, jusqu'à l'adolescence; mais, à cet âge, on les voit s'étioler, dépérir, puis succomber au moment où ils étaient l'espoir de leur famille; d'autres arrivent à l'âge du mariage et meurent, en léguant à leurs enfants une santé plus débile encore que la leur.

Nous ne savons ce que ces opinions peuvent avoir de fondé; mais, en ce qui nous concerne, voilà longtemps que nous cherchons vainement autour de nous cette race vigoureuse et saine qui produisait les hommes de 80 ans.

Nous le répétons, pour avoir une statistique sincère des résultats de la vaccine, il faut attendre que la génération qui ne l'a pas connue ait totalement disparu. Il importe, en outre, pour que l'expérience soit complète, que la vaccination soit universelle, c'est-à-dire que tous les enfants y soient soumis sans exception.

Les mesures prises récemment par l'autorité dans ce but laissent peu à désirer, surtout si elles reçoivent partout la même application que dans l'Aveyron depuis 1854.

Quelques mots sur ce point :

La découverte de la vaccine reçut, dans ce pays, un accueil enthousiaste pendant plusieurs années. Les médecins furent appelés dans les villes et dans les villages pour vacciner, non-seulement les enfants, mais encore des adolescents et des adultes. Une rétribution modeste les indemnisait de leurs déplacements et de leurs démarches pour se procurer du virus-vaccin.

Lorsque le gouvernement, dans un but très-louable sans doute, eut l'idée de promettre des primes aux médecins qui auraient fait le plus grand nombre de vaccinations, la vérité du vieil adage que *le mieux est ennemi du bien*, se vérifia de nouveau. Dès ce moment les populations crurent ou feignirent de croire que tous les médecins recevaient des honoraires. On continua de les appeler pendant quelque temps; mais, au lieu de leur offrir une rétribution, les pères de famille s'imaginèrent se faire des titres à leur reconnaissance, en leur fournissant le moyen de recevoir les primes officielles.

En présence de ces dispositions, les médecins ne vaccinèrent plus gratuitement que les enfants pauvres des localités qu'ils habitaient, et la vaccination des enfants des communes rurales alla tous les jours diminuant.

Le Conseil général de l'Aveyron avait, de son côté, affecté des primes à ce grand intérêt hygiénique; mais, comme on devait s'y attendre, les médecins des villes, à peu d'exceptions près, les avaient toutes obtenues et à peu près sans déplacement.

Des épidémies de petite vérole ayant fréquemment décimé les populations, le Conseil général cessa, en 1840, d'accorder des primes et cet état de choses, plus préjudiciable aux médecins vaccinateurs des villes qu'aux populations rurales, dura jusqu'en 1850.

En 1851, M. Fluchaire, préfet de l'Aveyron, demanda au Conseil général une somme de 1,000 fr., dont 500 fr. pour encourager le zèle des médecins et 500 fr., d'une part, pour donner en primes aux mères qui rapporteraient leurs enfants, et fourniraient ainsi le moyen de constater le résultat de la vaccination, de l'autre, pour se procurer du vaccin nouveau. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, cette mesure n'eut aucun résultat sérieux pour la propagation de la vaccine.

En 1852, un nouveau préfet, M. Rampaud, constatait l'insuccès de cet essai, en vérifiant que le nombre des enfants vaccinés dans l'Aveyron n'était que de 10 p. 100!

En 1853, ce magistrat nous demandait, à l'occasion d'une épidémie meurtrière de petite vérole, qui sévissait notamment dans le canton de Rignac, de lui indiquer un moyen de propager la vaccination dans le département. Prenant en considération certaines appréciations que nous avions vainement énoncées publiquement trois ans auparavant, il voulut bien nous charger de lui en faire un rapport.

Il ne nous fut pas difficile de démontrer, dans ce travail, que le mode d'encouragement employé jusqu'à ce jour était essentiellement vicieux, et qu'il n'avait profité qu'à un petit nombre de médecins, au préjudice des habitants des campagnes. «Par suite de l'agglomération dans les chefs-lieux d'arrondissement, disais-je, il suffit que les médecins de ces villes consacrent quelques heures pendant trois ou quatre jours des mois de mai ou juin, de septembre ou octobre, pour obtenir, sans beaucoup de peine, un chiffre de vaccinations fort élevé.

«Les médecins de nos communes rurales, avant d'entrer en lice pour obtenir une prime, doivent d'abord se pénétrer de cette idée que, pour concourir avec quelque chance de succès, il leur faut vacciner les enfants de deux cantons au moins, c'est-à-dire aller gratuitement, deux fois dans l'année, dans chacune des 25 ou 30 paroisses qui en dépendent, à des distances qui peuvent aller jusqu'à 15 et 20 kilomètres, sacrifier ainsi à peu près tous les dimanches, c'est-à-dire les jours de consultations et de recettes pour eux.

« Ce n'est pas encore là le seul sacrifice qu'ils aient à faire. En effet, nos paysans, persuadés que les vaccinations sont la voie de la fortune pour les médecins, ne permettent en général à leurs femmes et à leurs enfants d'aller dans les villes pour fournir le vaccin de bras à bras, qu'à la condition que le médecin, qui aspire à cette fameuse prime de 100 fr., fera tous les frais du transport et souvent même de la nourriture.

« Voilà en peu de mots, disions-nous, la position qui a été faite à nos confrères de la campagne; aussi se sont-ils tous retirés de la lutte et se contentent-ils maintenant de vacciner les enfants de leur commune, lorsqu'ils peuvent, sans peine, se procurer du virus-vaccin. De là le petit nombre des vaccinations, et par suite les épidémies de petite vérole, épidémies si meurtrières. »

Nous finissions en concluant, comme dans un travail publié en 1850, que le seul moyen de généraliser la vaccine était d'exclure du concours les médecins des chefs-lieux d'arrondissement, pourvus d'ailleurs, en général, d'emplois médicaux rétribués, et de réserver les primes aux médecins des campagnes.

M. le préfet adopta nos conclusions, et les présenta en son nom au Conseil général, qui leur donna son assentiment.

En 1854, M. Léon Sencier prélevait, sur les *mille francs* alloués pour la vaccine, 500 fr. pour primes à accorder aux médecins ruraux, 100 fr. pour le médecin de Rodez, chargé de fournir du virus-vaccin à ses confrères, et 400 fr. pour prime à celui qui découvrirait de la *pustule vaccinale* sur une vache.

En 1855, ce magistrat constatait, dans son rapport au Conseil général, les heureux résultats de la nouvelle mesure. On y lit « que le nombre des vaccinations qui, en 1853, n'avait été que de 2,900, s'est élevé, en 1854, à 5,700; c'est 27 dans la première année et 53 p. 100 dans la seconde. »

Dans son rapport de 1856, M. le préfet s'exprimait ainsi:

« Le virus-vaccin envoyé aux médecins n'a pas toujours réussi; ce qui n'empêche « pas que le nombre des vaccinations, de 5,700, en 1854, s'est élevé à 8,418, en « 1855; c'est 53 p. 100 pour la première année et 77 pour la seconde. »

Nous croyons inutile de rendre compte, année par année, du chiffre des vaccinations pratiquées depuis dans l'Aveyron. Il nous suffira de dire que cette branche du service médical n'y laisse plus rien à désirer, et que, comme résultat, nous n'y connaissons plus les épidémies de petite vérole.

Dr VIALLET.

V.

Production agricole en France.

Le ministère de l'agriculture et du commerce publie, depuis deux années, un document analogue au *Statistical Abstract*, dont nous avons donné plusieurs fois des extraits dans ce recueil. Il comprend, comme la publication anglaise, une série de tableaux récapitulatifs destinés à faire connaître, pour une période de 15 années, les principaux éléments de la situation économique de la France, mais particulièrement les faits commerciaux. Nous allons lui faire un premier emprunt en ce qui concerne: I. la population et la superficie de la France et de ses colonies en 1861; II. la production agricole en 1852, d'après une publication du bureau de la statistique générale de France.

I. SUPERFICIE (en kilomètres carrés) ET POPULATION DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES EN 1861.

	France.	Algérie.	Sénégal et Gorée.	Ste-Marie de Madagascar, Mayotte et Nossibé.	Ile de la Réunion.	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Saint-Pierre et Miquelon.	Inde française.
Superficie. . . .	542,397	390,000	»	»	2,512	987	1,651	72,000	210	490
Population . . .	37,382,000	2,967,000	25,442	25,286	166,558	140,534	141,097	22,590	2,812	220,046

II. PRODUCTION AGRICOLE ET BÉTAIL EN 1852.

a) *Répartition des cultures.*

Terres labourables.					Prairies naturelles.	Vignes.	Cultures arborescentes.	Pâturages et landes	Forêts, eaux, chemins, terrains bâtis et terres incultes.	Total.
Céréales.	Cultures diverses.	Prairies artificielles.	Jachère.	Total.						
15,364,367	2,571,351	2,563,490	5,705,017	26,204,225	5,057,232	2,191,162	999,078	6,579,983	11,996,496	53,028,176

Les superficies en céréales se répartissaient ainsi qu'il suit (nous retranchons les trois derniers chiffres de chaque nombre) :

Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Sarrasin.	Maïs.
6,985	573	2,193	1,000	3,263	609	602

Les superficies affectées aux principales cultures diverses se décomposaient ainsi qu'il suit (chiffres en milliers d'hectares) :

Pommes de terre.	Chanvre.	Lin.	Houblon.
457	125	80	8.9

Les cultures arborescentes comprenaient 578,000 hectares en châtaigneraies, 209,000 en vergers, 94,000 en olivaies, 47,000 en mûriers. Les autres superficies étaient occupées par les noyers et autres arbres fruitiers.

b) *Chevaux et bétail* (nous retranchons les trois dernières unités de chaque nombre).

Chevaux.	Anes.	Mules et mulets.	Bêtes à cornes.	Veaux nés dans l'année.	Bêtes à laine.	Chèvres et chevreaux.	Porcs de plus d'un an.	Cochons de lait et marcassins.
2,766	380	316	10,094	4,104	33,282	1,338	1,387	3,859

Les bêtes à cornes comprenaient, en nombres ronds, 289,000 taureaux, 1,861,000 bœufs, 5,782,000 vaches et 2,162,000 élèves.

Les résultats de la deuxième enquête décennale agricole (1862) n'ont point encore été publiés.

c) *Production agricole en 1852* (date du dernier recensement).

En 1852, il a été récolté les quantités ci-après de céréales et farineux (en millions d'hectolitres) :

Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Sarrasin.	Maïs.	Légume secs.	Pommes de terre.	Châtaignes.
95	8	25	17	62	10.5	8.5	6	58	8

A. L.

(La fin au prochain numéro.)

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 5 novembre 1864.

Le 5 novembre 1864, la Société de statistique de Paris a repris ses séances, au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut.

M. le président fait connaître à la Société que M. Legoyt ne pourra pas, à son grand regret, assister à la séance, pour cause d'indisposition.

M. Nayron est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire d'une brochure offerte à la Société par M. le docteur Maurin, médecin à Marseille, sur les conditions climatériques et hygiéniques de cette ville.

M. le docteur Bourdin est prié de vouloir bien examiner cet ouvrage et en rendre compte à la Société dans une de ses prochaines réunions.

Sur la proposition de M. le président, il est voté sur la candidature de M. Cesare Contini, prêtre du diocèse de Rome, qui est admis à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. le président notifie la candidature de MM. Édouard Delbart, chef de division à la Caisse Générale des assurances agricoles, et le vicomte Paul d'Abzac, attaché au ministère des affaires étrangères.

Conformément au règlement, le vote sur ces deux candidatures est renvoyé à la prochaine séance.

M. Loua donne lecture d'une note *Sur un nouveau mode de calcul de la vie moyenne applicable à toutes les tables de mortalité.*

M. le secrétaire donne lecture de la première partie d'un mémoire de M. Legoyt sur les *Conséquences de l'émigration européenne dans les régions transatlantiques au point de vue de l'acclimatement.*

Vu l'heure avancée, la suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

Note sur quelques résultats du recrutement en France et notamment sur les chances du tirage au sort.

Aux termes de la loi organique du recrutement en France (21 mars 1832): 1° tous les jeunes gens âgés de 20 ans accomplis sont inscrits sur les listes dites de recensement; 2° ils subissent ensuite les chances du tirage au sort et chacun d'eux, pour emprunter ses expressions, suit la chance du numéro qu'il a obtenu. Elle n'a fait d'exception à cette dernière disposition que pour ceux qu'elle a exemptés du service, soit en raison de leur situation de famille, soit pour inaptitude physique.

Ainsi, les inscrits de chaque classe sont divisés en deux grandes catégories: ceux qui subissent réellement la loi du sort, et ceux qui, quoique prenant part au tirage, sont soustraits à ses chances; en d'autres termes, les non-exemptables et les exemptables.

A ce point de vue, la loi organique de 1832 n'a fait que reproduire les dispositions fondamentales de celle du 10 mars 1818.

Mais la situation des classes, en ce qui concerne le nombre des chances d'échapper au service, a été très-sensiblement modifiée par l'élévation progressive du contingent voté annuellement. Ainsi, sous le régime de la loi de 1818, il n'était que de 40,000; celle du 9 juin 1824 le porta à 60,000; celle du 11 décembre 1830 à 80,000. Il est aujourd'hui de 100,000, après avoir été élevé à 140,000 pour les classes de 1853, 1854, 1855 et 1858.

Quant aux cas d'exemption, ils sont demeurés à peu près les mêmes, moins toutefois celui que la loi de 1818 avait consacré en faveur des jeunes gens mariés avant sa promulgation et ceux qu'ont introduits les changements apportés successivement dans le minimum légal de la taille, fixé à $1^{m},57$ par cette loi, abaissé à $1^{m},54$ en 1830, relevé à $1^{m},56$ en 1832.

Le mode de répartition du contingent a varié plusieurs fois.

D'après la loi du 10 mars 1818, elle devait s'opérer d'après le chiffre des habitants, sans distinction des femmes, des enfants, des vieillards et des étrangers. Comme ces divers éléments de population pouvaient varier sensiblement d'une circonscription de tirage à l'autre, et qu'il en était de même du nombre des véritables recrutables, c'est-à-dire des jeunes gens de 20 ans accomplis, il en résultait de très-fortes inégalités au point de vue de l'assiette du contingent. Ce mode d'appel, si peu proportionnel à la force effective des recrutables, se prolongea jusqu'au 17 janvier 1830, c'est-à-dire jusqu'à la classe de 1829.

Il fut modifié par la première législature qui suivit la révolution de Juillet. Jusque-là, les appels avaient eu lieu par de simples ordonnances royales; la chambre des députés revendiqua le droit de fixer annuellement le contingent, et la première loi qui sanctionna ce droit, celle du 11 décembre 1830, établit une répartition plus équitable du contingent en décidant qu'elle se ferait, à l'avenir, entre les départements et les cantons d'après le nombre moyen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement pendant les cinq années précédentes. C'était une notable, mais insuffisante amélioration.

La loi du 2 février 1832, relative à l'appel de la classe de 1831, alla plus loin en étendant aux six années précédentes la moyenne des inscrits qui devait servir de base au contingent.

Celle du 21 mars 1832 décida que, chaque année, la loi du recrutement déterminerait le mode de répartition du contingent.

Convaincu qu'elle serait d'autant moins inégale qu'elle porterait sur une moyenne plus exacte des inscrits, et que cette moyenne serait l'expression d'autant plus fidèle de la véritable force recrutable des diverses localités, qu'elle serait déduite d'un plus grand nombre d'années, le législateur porta successivement ce dernier nombre à 7 en 1833, à 8 en 1834, à 9 en 1835, à 10 en 1836.

Ce n'est qu'en 1837 qu'il comprit enfin que les moyennes ne valaient pas le chiffre vrai, c'est-à-dire le nombre des jeunes gens réellement inscrits. Une loi de cette année disposa en conséquence que, désormais, la répartition serait faite par ordonnance royale, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de recensement de tous les départements et par les préfets pour les cantons.

Telle est la législation qui régit encore aujourd'hui la répartition du contingent. Cette législation est-elle complétement satisfaisante? établit-elle entre les diverses circonscriptions de tirage cette égalité devant le plus lourd des impôts qu'ont certainement voulue ses auteurs? Les documents officiels eux-mêmes vont répondre négativement.

Voici quels ont été, de 1816 à 1862, les contingents demandés, le nombre des inscrits, les contingents trouvés, le nombre des examinés, leur rapport au contingent :

Classes.	Contingents.	Inscrits.	Contingents trouvés.	Examinés.	Proportion.
1816. . .	40,000	280,296	39,885	120,864	3.03
1817. . .		298,202	39,957	110,573	2.76
1818. . .		309,194	39,948	109,646	2.74
1819. . .		307,708	39,976	110,646	2.76
1820. . .		288,828	39,991	103,865	2.59
1821. . .		279,227	39,955	107,150	2.68
1822. . .		274,740	39,985	104,297	2.60
1823. . .		266,534	39,979	104,026	2.60
1824. . .	60,000	275,964	59,785	147,833	2.47
1825. . .		296,566	59,908	149,547	2.49
1826. . .		283,400	59,718	153,837	2.57
1827. . .		283,525	59,661	152,346	2.55
1828. . .		282,544	59,621	152,001	2.54
1829. . .		294,604	59,944	148,630	2.47
1830. . .	80,000	294,588	79,841	161,909	2.02
1831. . .		295,969	79,823	171,151	2.14
1832. . .		277,477	79,847	165,127	2.06
1833. . .		285,805	79,735	171,851	2.15
1834. . .		326,298	79,815	171,458	2.14
1835. . .		309,376	79,891	173,212	2.16
1836. . .		309,516	79,877	179,059	2.24
1837. . .		294,621	79,835	178,613	2.24
1838. . .		287,311	79,808	174,607	2.19
1839. . .		314,521	79,909	180,168	2.25
1840. .		300,717	79,908	176,778	2.21
1841. . .		300,822	79,944	175,541	2.19
1842. . .		304,222	79,863	180,409	2.26
1843. . .		304,998	79,906	179,327	2.24

Classes.	Contingents.	Inscrits.	Contingents trouvés.	Examinés.	Proportion.
1844. . .	80,000	308,900	79,906	173,462	2.17
1845. . .		300,775	79,918	172,288	2.15
1846. . .		307,091	79,889	173,910	2.18
1847. . .		304,905	79,969	160,460	2.01
1848. . .		305,124	79,956	166,994	2.09
1849. . .		304,023	79,942	167,548	2.10
1850. . .		305,712	79,969	164,405	2.05
1851. . .		311,218	79,989	161,077	2.01
1852. . .		295,762	79,970	159,939	2.00
1856. . .	100,000	310,289	99,720	211,620	2.12
1857. . .		294,761	99,585	210,019	2.10
1859. . .		306,314	99,785	206,168	2.06
1860. . .		312,673	99,829	204,533	2.05
1861. . .		321,946	99,871	205,153	2.05
1862. . .		323,428	99,884	203,398	2.03
1853. . .	140,000	301,295	137,971	255,749	1.86
1854. . .		306,622	137,676	261,112	1.90
1855. . .		317,855	137,559	268,039	1.95
1858. . .		305,339	136,898	267,333	1.95

Ce tableau peut se résumer ainsi qu'il suit :

CLASSES.	Moyenne des inscrits.	Contingent légal.	Déficit moyen.	Examinés.	Proportion des examinés pour obtenir 1 homme du contingent.	Chances du recrutement défavorables.	Chances du recrutement favorables.
1816-1823.	288,091	40,000	40	108,883	2.72	38	62
1824-1829.	286,100	60,000	227	150,696	2.51	53	47
1830-1852.	302,163	80,000	108	171,080	2.13	57	43
1856, 1857, 1859. . 1860, 1861, 1862. .	311,568	100,000	221	206,896	2.06	66	34
1853, 1854. . . . . 1855, 1858.	307,778	140,000	2,474	262,739	1.89	85	15

Il résulte des données qui précèdent: 1° que l'élévation du contingent de 40 à 140,000 hommes a réduit de 62 à 15 p. 100 les chances favorables aux recrutables; 2° que le déficit, ainsi qu'il fallait s'y attendre, atteint sa plus haute expression avec le maximum du contingent; 3° que la proportion des examinés pour obtenir 1 homme du contingent a diminué en raison inverse du chiffre du contingent.

A ce sujet, si l'on considère que la durée de la vie moyenne tend à augmenter et, par la même raison, l'aptitude physique des inscrits, on peut attribuer à ce dernier fait une partie de l'amélioration obtenue. Toutefois, les cas d'exemption n'ayant guère varié depuis l'origine, sauf en ce qui concerne la faveur faite aux mariés avant 1818, et les modifications dans la taille, on est plus près de la vérité en estimant que la force recrutable des classes offre une certaine *élasticité* qu'utilisent les conseils de révision selon les exigences de la situation. Nous devons, en outre, rendre cette justice à l'administration que, par suite de l'heureux effet de ses instructions, l'examen des jeunes gens est devenu beaucoup plus sérieux. On est frappé, en effet, de la remarquable précision avec laquelle procèdent actuellement les conseils de révision, puisque le nombre d'hommes qu'ils ont examinés pour former les quatre derniers contingents est presque exactement le même. D'un autre côté, ce fait semble signaler une certaine immobilité dans la force recrutable de notre pays et dans les conditions de toute nature au milieu desquelles s'opère le recrutement.

Si, comme il y a lieu de le penser, d'après les contingents levés depuis 1859 et les déclarations formelles des commissaires du gouvernement devant les chambres, le chiffre de 100,000 hommes doit être considéré comme la base du recrutement annuel de notre armée en temps de paix, les chances d'échapper au service (chances favorables) ne sont que de 34 p. 100.

Mais cette proportion, qui s'applique à la France entière, varie fortement d'un département à l'autre, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau ci-dessous, où figurent, classés en deux catégories avec leur nombre de bonnes chances, d'une part, les 13 départements le mieux partagés; de l'autre, les 11 départements qui le sont le moins.

Le Var est en tête de la première catégorie avec 45 bonnes chances sur 70 p. 100, et les Hautes-Alpes en tête de la seconde avec 15 seulement.

Var	45	Hautes-Alpes	15
Marne	44	Haute-Vienne	22
Vaucluse	44	Ardennes	23
Bouches-du-Rhône	42	Loir-et-Cher	24
Loiret	42	Corrèze	25
Pas-de-Calais	42	Ille-et-Vilaine	26
Rhône	42	Haute-Loire	26
Seine	42	Seine-Inférieure	26
Alpes-Maritimes	41	Creuse	27
Haute-Garonne	41	Moselle	27
Nord	41	Orne	27
Pyrénées-Orientales	41		
Aube	41		

C'est surtout quand on se reporte au canton, que se manifestent les plus fortes inégalités au point de vue des chances bonnes ou mauvaises pour le recrutable. Le travail destiné à les mettre en lumière était considérable, puisqu'il s'agissait de dépouiller, pour les 2,935 circonscriptions de tirage, les résultats du recrutement pour toute une période décennale (1853-1862). Toutefois, en présence de l'importance de la question engagée dans des recherches de cette nature et certain, en les poursuivant, de rendre un service réel et aux hommes spéciaux et à l'Administration elle-même, nous n'avons pas reculé devant les difficultés et les longueurs de la tâche. Nous allons analyser les résultats, complétement inédits, auxquels nous sommes arrivé et dont nous garantissons l'exactitude.

L'écart entre les chances de libération et d'appel pour les inscrits non exemptables est notablement plus élevé dans les cantons que dans les départements. Nous avons vu que, pour ces derniers, les deux termes extrêmes sont représentés par 45 chances de libération dans le Var, et par 15 seulement dans les Hautes-Alpes. Dans les cantons, le nombre des hommes examinés pour obtenir 100 hommes du contingent varie entre 109 (canton d'Ouessant [Finistère]) et 1,193!... (canton de Largentière [Hautes-Alpes]). Or, la moyenne des inscrits afférents aux dix classes que nous avons étudiées, étant de 310,052, le nombre de ces inscrits est épuisé, lorsqu'il en a été examiné 310 pour obtenir 100 hommes du contingent.

D'après nos calculs, 14 cantons se trouvent habituellement dans ce cas, et, dans ce nombre, il est présumable qu'il s'en trouve dont les inscrits n'ont jamais eu une seule chance de libération par haut numéro, même sous le régime des contingents de 40,000 hommes.

Le cadre d'une note ne pouvant comprendre la nomenclature complète des cir-

conscriptions de tirage avec le coefficient des chances qui leur appartient, nous nous bornerons à indiquer dans le tableau ci-après, calculé pour un contingent de 100,000 hommes, le nombre de circonscriptions afférent à chaque quotité de chances favorables.

Nombre de circonscriptions de tirage.	Chances de libération par haut numéro sur 100.	Nombre de circonscriptions de tirage.	Chances de libération par haut numéro sur 100.	Nombre de circonscriptions de tirage.	Chances de libération par haut numéro sur 100.	Nombre de circonscriptions de tirage.	Chances de libération par haut numéro sur 100.	Nombre de circonscriptions de tirage.	Chances de libération par haut numéro sur 100.
		R. 44		*R.* 1,218		*R.* 2,598		*R.* 2,886	
1	65	12	50	166	37	44	24	3	11
2	64	20	49	153	36	48	23	4	10
1	62	26	48	173	35	41	22	4	9
1	61	38	47	126	34	31	21	3	8
2	60	45	46	112	33	24	20	6	7
2	58	96	45	113	32	21	19	3	6
3	57	71	44	104	31	22	18	3	5
3	56	102	43	89	30	10	17	2	4
9	55	118	42	75	29	10	16	4	3
6	54	155	41	67	28	15	15	2	2
4	53	176	40	66	27	7	14	1	1
4	52	165	39	60	26	9	13	14	0
6	51	150	38	76	25	6	12	»	»
44		1,218		2,598		2,886			
				Total des circonscriptions				2,935	

Le tableau qui précède a été établi, avons-nous dit, dans l'hypothèse d'un contingent de 100,000 hommes. Mais les rapports qu'il indique se modifieraient sensiblement s'ils étaient calculés pour 140,000; c'est ce que prouvent l'augmentation des déficits, dont la moyenne s'élève à 2,474, et l'abaissement à 15 p. 100 des chances favorables pour la France entière. Avec de pareils contingents, il est évident qu'il n'y a que les cantons exceptionnellement favorisés au point de vue de la *validité* de la population recrutable, où il reste encore quelques chances d'exemption par haut numéro. Pour le plus grand nombre des autres, le recrutement enlèverait, chaque année, la totalité des hommes sains et vigoureux, ne laissant, pour l'entretien des forces productives du pays et de la population, que ceux auxquels les conseils de révision auraient en quelque sorte délivré un certificat d'inaptitude physique.

Il est remarquable que les maxima des écarts signalés entre les divers cantons se rencontrent souvent dans un même département. Celui qui présente les plus fortes inégalités est le Finistère, où le nombre des chances favorables est de 65 p. 100 dans le canton d'Ouessant, et de 0 dans celui de Briec; — dans la Corse, de 64 dans le canton de Rogliano et de 0 dans celui de Ghisoni; — dans Ille-et-Vilaine, de 61 à Pleurtuit et de 3 seulement à Le Sel; — dans la Savoie, de 55 à Chambéry (Sud), et de 0 à Aiguebelle; — dans les Alpes-Maritimes, de 50 à Antibes et de 0 à Saint-Martin Lantosque; — dans la Manche, de 57 à Granville et de 8 à Isigny; — dans Lot-et-Garonne, de 47 à Francescas et de 0 à Houeillès; — dans le Morbihan, de 60 à Quiberon contre 18 à Plouay.

Les départements où l'écart est le moins considérable sont : la Seine et la Haute-Marne, où il est de 9; — le Doubs, où il est de 10; — l'Aube, de 11; — l'Aisne, de 13; — la Loire et la Sarthe, de 14; — Maine-et-Loire et Ain, de 15.

Il importe de ne pas perdre de vue que ces inégalités ne sont pas accidentelles;

elles se sont produites, avec de très-faibles variations, dans chacune des années de la période décennale que nous avons étudiée. Elles sont donc en quelque sorte permanentes et normales.

Sans doute aux époques où les contingents n'étaient que de 40,000, et même de 60,000 hommes, on ne pouvait prévoir que le mode de répartition adopté produirait d'aussi grandes inégalités dans la situation respective des inscrits des divers cantons. Mais aujourd'hui que les faits ont parlé avec une si remarquable persistance, en ce sens que la même proportion des chances bonnes et mauvaises se reproduit à peu de choses près chaque année dans les mêmes cantons, il est difficile que le législateur ne se préoccupe pas des moyens de les faire cesser. Or, le moyen est des plus simples : il consisterait à inscrire dans la plus prochaine loi d'appel une disposition aux termes de laquelle le contingent serait désormais établi d'après le nombre, non plus des inscrits, mais des inscrits déduction faite des exemptables.

L'utilité, la nécessité même de cette réforme a déjà préoccupé de bons esprits, et ils n'ont pas eu de peine à en démontrer à la fois les avantages au point de vue de l'équité, c'est-à-dire de la proportionnalité de l'impôt, puis des intérêts de la population. On pourrait en citer même dont le nom fait autorité dans la science et qui appartiennent précisément au corps médical de l'armée. Seulement ils n'apportaient dans la discussion qu'un très-petit nombre de faits, et on pouvait leur répondre, avec une certaine apparence de raison, que ces faits étaient accidentels, ne se produisaient pas régulièrement et généralement, et par conséquent ne suffisaient pas pour justifier le changement demandé dans notre système de recrutement.

Mais aujourd'hui que des recherches, étendues à toutes les circonscriptions de tirage, ont fait ressortir les profondes inégalités qui sont la conséquence du mode de répartition suivi jusqu'à ce jour, il semble que l'examen de la question ne peut plus être ajourné.

Au fond, que peut-on objecter et qu'a-t-on réellement objecté à la réforme demandée? L'organe d'une commission, chargée par le Sénat, dans sa session de 1862, d'examiner une pétition dans notre sens, a cru devoir insister surtout sur cette observation que, si le contingent devait être établi d'après les inscrits aptes au service, les conseils de révision auraient une forte tendance à dissimuler le plus possible les inscrits valides du département pour diminuer sa part dans le contingent. Et, d'abord, il s'agit ici d'une simple supposition que rien ne justifie *a priori*, les principaux membres des conseils de révision étant, par leur position administrative, beaucoup plus les organes du gouvernement, c'est-à-dire de l'intérêt général, que des convenances locales. Il est d'ailleurs regrettable de voir mettre en doute la loyauté, l'impartialité des conseils de révision précisément à une époque où ils opèrent avec une si remarquable régularité. Mais, même en considérant un instant l'hypothèse comme fondée, ne serait-il pas facile de prévenir la tendance qu'on prévoit, en fortifiant, dans le sein des conseils, l'élément indépendant?

On a dit encore que le nouveau système imposerait aux conseils de révision un travail considérable, en les plaçant dans la nécessité d'examiner la totalité des inscrits de chaque canton. Mais ne le sont-ils pas, dès à présent, dans les circonscriptions de tirage où il faut épuiser la liste des inscrits pour trouver le contingent? Peut-on, d'ailleurs, objecter sérieusement une prolongation de quelques

jours au plus dans la durée des tournées de révision, en présence de l'importance du résultat à atteindre?

Enfin on a dit, mais sans le démontrer, que les inégalités signalées dans l'aptitude physique des inscrits s'expliquent par l'insalubrité de certaines localités et qu'il peut y être remédié. Quelle que puisse être la vérité sur ce point, il est certain que tous les efforts du gouvernement pour obtenir un résultat aussi désirable sont loin d'avoir abouti, et il n'est pas douteux qu'un système qui tend à enlever aux populations les plus misérables et le moins aptes au service militaire les générations les plus saines et les plus valides dans une proportion supérieure à celle qui s'applique aux autres localités, ne saurait contribuer à rétablir l'équilibre.

Ch. Humbert.

III.

Les finances de la ville de Paris.

Le *Moniteur* a publié récemment deux mémoires présentés par le sénateur préfet de la Seine au conseil municipal de la ville de Paris, le premier, contenant le compte administratif de l'exercice 1863; le second, un aperçu du compte de 1864, le projet de budget de 1865 et des considérations d'avenir.

Ces deux documents n'occupent pas moins de vingt colonnes dans la feuille officielle. Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur en présentant ici une analyse raisonnée :

I.

Les finances de la ville de Paris offrent, en tout temps, un intéressant sujet d'étude; cette année, l'intérêt est plus grand encore, parce que les relevés présentés par le sénateur préfet comprennent la première période quinquennale écoulée depuis l'agrandissement de la ville de Paris.

Voici d'abord les recettes de cette période, comprise entre le 1er janvier 1860 et le 31 décembre 1864 (les chiffres sont définitifs pour les exercices 1860, 1861, 1862, 1863, et susceptibles de quelques variations pour l'exercice 1864 qui va finir) :

Recettes ordinaires	590,885,738f 21c
— extraordinaires	72,183,272 04
Fonds spéciaux	179,963,306 28
Total général	843,032,316 53

Les recettes ordinaires se sont successivement élevées :

Pour 1860 à	106,353,616f 99c
Pour 1861 à	114,421,614 21
Pour 1862 à	117,020,904 98
Pour 1863 à	123,589,602 03
Pour 1864 (résultats probables) à	129,500,000 »
Ensemble	590,885,738 21

Les recettes ordinaires de 1864 présentent, comme on le voit, une plus-value de 23 millions, soit environ 22 p. 100 sur celles de l'exercice 1860. Cette plus-value

n'a rien d'accidentel; elle est la résultante d'une progression normale d'environ 5,750,000 fr. par an.

Elle a d'ailleurs pour cause unique le développement naturel des consommations locales; il n'y a eu, en effet, pendant la dernière période quinquennale, aucune imposition de centimes additionnels, aucune aggravation de taxe. C'est là un fait essentiel à noter; le sénateur préfet y insiste et avec raison, car c'est la meilleure preuve de la prospérité de la ville et la meilleure justification des entreprises d'utilité publique, qui ont si grandement favorisé cette prospérité.

Quant aux recettes dites extraordinaires, elles comprennent en première ligne 36,400,000 fr. de subventions payées par l'État en vertu du traité du 3 mai 1858, le prix de vente de certaines propriétés communales, de matériaux, de terrains, etc., etc.

Enfin, les fonds dits spéciaux comprennent principalement le produit de l'emprunt de 1860, montant à un peu moins de 138 millions et des recettes diverses dont la spécification serait ici sans intérêt.

Arrivons aux dépenses de la période quinquennale; on les distingue en

Dépenses ordinaires	385,816,429f 09c
— extraordinaires	275,177,322 76
Sur fonds spéciaux	171,536,579 01
Total général	832,530,330 86

Les dépenses ordinaires se décomposent comme suit:

Dette municipale	68,178,436f 96c
Préfecture de la Seine	256,775,327 14
Préfecture de police	60,862,665 89
Total	385,816,429 99

Ainsi, tandis que les recettes ordinaires ont atteint en cinq années le chiffre de	590,885,738f 21c
Les dépenses ordinaires n'ont pas dépassé	385,816,429 09
D'où ressort un excédant de	205,069,309 12

Cet excédant quinquennal représente un excédant régulier de plus de 41 millions par an, au moyen duquel la ville de Paris a pu accomplir les grandes choses qui excitent l'admiration de l'Europe entière.

Avant de donner l'emploi des dépenses extraordinaires affectées à l'assainissement, à l'agrandissement, à l'amélioration morale et matérielle de la ville de Paris, nous devons rappeler que, par une combinaison ingénieuse qui répond fort justement à la double application, ordinaire et extraordinaire, des recettes de la ville, les intérêts annuels de la dette municipale figurent parmi les dépenses ordinaires, tandis que l'amortissement de cette dette est classé parmi les dépenses extraordinaires. Cet amortissement, en cinq ans, n'a pas employé moins de 52,191,567 fr. 20 c.; pendant le même espace de temps, la dette ne s'est accrue que de 138,786,625 fr. On peut juger, par la comparaison de ces deux chiffres, de la rapidité avec laquelle s'amortit la dette de la ville, au grand avantage de son crédit, si solidement fondé.

Voici maintenant, pour la période quinquennale, le tableau des dépenses extraordinaires:

Doublement de la dotation de la caisse des travaux publics	10,000,000f »c
Subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique	7,765,132 41
Édifices religieux	14,175,568 12
Édifices municipaux et scolaires	30,339,545 90
Dépenses motivées par l'extension des limites de Paris	33,944,179 40
	96,224,425 83
Restes à payer des exercices antérieurs à 1860	5,746,517 22
Amortissement de la dette	52,191,567 29
	154,162,510 34

A quoi il faut ajouter le compte des travaux de viabilité et d'assainissement, savoir :

Ponts, quais, etc., moitié à la charge de la ville.	3,303,662f 27c
Pavage, trottoirs, appareils d'éclairage.	2,995,486 07
Distribution des eaux	7,232,518 81
Égouts	9,899,558 32
Promenades et plantations	2,194,127 69
	25,625,353 16

Enfin, les grands travaux de percement ont employé :

Rue de Rivoli, abords du Louvre, boulevard de Sébastopol, rive droite	7,012,951f 08c
Boulevard de Sébastopol, rive gauche	12,169,035 91
Loi du 28 mai 1858	53,417,456 54
Opérations diverses sans le concours de l'État.	22,790,022 12
	95,389,465 65

En résumé, la ville a dépensé, pendant la période quinquennale 1860-1864 :

En travaux de viabilité.	25,625,353f 86c
Grands travaux de percement.	95,389,467 65
Travaux d'architecture et amélioration de la banlieue annexée . .	86,224,416 83
Exercices antérieurs	5,746,517 22
Amortissement de la dette	52,191,567 20
Dotation de la caisse des travaux publics.	10,000,000 »
Total des dépenses extraordinaires	275,177,322 76

Tel est le bilan des grands travaux de la ville pendant les cinq dernières années. Elle avait, pour y faire face :

1° L'excédant des recettes ordinaires montant à.	205,069,309f 12c
2° Les recettes extraordinaires	72,183,272 04
Ensemble.	277,252,581 16
Elle a employé à l'amortissement de la dette, à l'accroissement de la dotation de la caisse et aux restes à payer des exercices antérieurs	67,938,084 42
Il lui restait par conséquent	209,314,496 74

qu'elle a appliqués, jusqu'à concurrence de 207,239,238 fr. 34 c. aux travaux de toute nature dont nous venons de donner le sommaire. Les travaux extraordinaires de la ville ont donc coûté en moyenne 41 millions par an.

C'est précisément la moyenne de l'excédant des recettes ordinaires du budget municipal.

Il suffit de constater ce résultat pour reconnaître que l'administration municipale, si entreprenante et si hardie, est en même temps prévoyante et mesurée. C'est ce que l'on comprendra mieux encore lorsque nous comparerons les charges et les ressources de l'avenir.

II.

Nous venons de voir que le mouvement général des finances de la ville depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis l'annexion, peut se résumer en deux chiffres très-significatifs :

Dépenses extraordinaires en subventions à l'administration de l'assistance publique, en grands travaux d'architecture municipale et scolaire, de ponts et chaussées, de voirie, et en travaux de toute nature motivés par l'agrandissement des limites de Paris 207,239,238f 34c

Excédant des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. 205,069,309 12

Ainsi, l'excédant des recettes ordinaires, produit de la consommation parisienne sans aucune aggravation d'impôt, voilà la source abondante où la ville a puisé pour faire face à ses merveilleux embellissements.

Toutefois, il faut ajouter aux sommes que nous venons de mettre en regard l'une de l'autre, une dépense de 171 millions couverte par les fonds spéciaux, montant à 180 millions, savoir 139 millions d'emprunt et 41 millions de recettes diverses.

Voici le détail de cette dépense :

Opérations faites avec le concours de l'État	116,705,698f 35c
— sans le concours de l'État	5,155,090 52
Dépenses motivées par l'extension des limites de Paris	48,696,141 45
Halles centrales (portion).	968,981 56
Restes à payer	10,667 13
Total des dépenses sur fonds spéciaux	171,536,579 01

On n'a pas oublié que dans les dépenses extraordinaires figurait déjà, pour l'extension des limites de la ville, une somme de 33,944,170f 40c

Il a été dépensé, pour la même cause, sur les fonds spéciaux. 48,696,141 45

Ensemble 82,640,311 85

Si l'on y ajoute les avances faites, toujours pour le même objet, par la Caisse des travaux de Paris, on a la preuve que M. le sénateur préfet n'a rien avancé que de très-exact en affirmant que l'émission de l'emprunt de 1860 a eu pour but principal de faire face aux charges obligées de l'annexion. L'ensemble de ces charges ne s'éloigne pas beaucoup, en ce moment, de 130 millions, dépensés en cinq ans pour la zone annexée.

Toutefois, l'œuvre n'est pas complète encore; on n'évalue pas à moins de 120 millions la somme que nécessitera son achèvement.

D'autre part, les opérations engagées avec ou sans le concours de l'État entraîneront encore une dépense de 260 millions, y compris le remboursement des avances faites par la Caisse des travaux de Paris.

L'ensemble des prévisions s'élève donc à 380 millions; mais il en faut déduire 20 millions montant de la dotation de la Caisse et 10 millions montant probable de l'excédant libre des recettes de 1864; resterait donc à couvrir une somme de 350

millions qui devra être employée dans la période qui commencera le 1er janvier 1865.

Si l'on suppose que les travaux représentés par cette somme de 350 millions s'accompliront dans l'espace de dix années, il y faudrait ajouter encore 10 millions pour subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique; 8 millions pour restauration des édifices religieux de l'ancien Paris; 17 millions pour la construction de nouvelles églises; 25 millions pour la construction d'établissements universitaires et scolaires; 30 millions pour les autres édifices; 60 millions pour les grands travaux des ponts et chaussées de l'ancien Paris; ensemble, pour la période décennale qui commencera le 1er janvier 1865, un total des dépenses extraordinaires, montant à 500,000,000f

Comme cette somme comprend le remboursement intégral de toutes les avances faites par la Caisse des travaux, il en faut déduire la subvention annuelle de 3,750,000 fr. qui deviendrait sans emploi, soit pour dix ans 37,500,000

Ce qui ramènerait la somme à couvrir à 462,500,000

Pendant la même période décennale, la ville de Paris disposera de l'excédant annuel de ses recettes ordinaires, excédant qui ne peut pas être inférieur à 50 millions pour 1865, puisqu'il est de 47,500,000 fr. pour 1864; ensemble pour dix ans. 500,000,000f

De plus, la progression annuelle, très-modérément calculée à 2,500,000 fr. en moyenne pour neuf années, donne une autre somme de 112,500,000

Total 612,500,000

Déduisant pour l'amortissement de la dette. 100,000,000

Il restera. 512,500,000

Et comme les prévisions de dépenses établies ci-dessus ne dépassent pas 462,500,000

On aura encore pour les cas imprévus une réserve de 50,000,000

Les finances municipales présentent donc la situation la plus prospère et la plus solide, puisqu'elles suffisent par elles-mêmes à l'achèvement des grands travaux de la ville dans une période de dix ans, sans accroissement d'impôt et sans emprunt, au contraire, puisque, sur l'excédant des recettes ordinaires, elles auront remboursé aux créanciers de la ville un capital de 100 millions.

Il est à remarquer que la ville doit avoir rempli, d'ici au 31 décembre 1868, les engagements qu'elle a contractés envers l'État par le traité du 3 mai 1858, mais que rien ne l'oblige à terminer avant dix ans les autres opérations concernant l'ancien ou le nouveau Paris.

Toutefois, l'urgence de certains travaux et l'impatience des populations intéressées ont amené le sénateur préfet à se demander s'il y aurait lieu de terminer en cinq ans plutôt qu'en dix ans des opérations si utiles et, en définitive, si productives pour la ville de Paris comme pour le Trésor public. En ce cas, la ville devrait escompter ses ressources au moyen d'un emprunt, qui lui permettrait en même temps de se contenter des moyens de trésorerie très-restreints dont elle dispose.

M. le baron Haussmann s'est borné à poser la question devant le conseil municipal, en déclarant que, quant à présent, rien n'obligeait à opter pour un parti plutôt que pour un autre. Un seul cas pourrait se présenter qui rendrait plus pressante l'émission d'un emprunt municipal : ce serait que l'État mît la ville en demeure d'entreprendre un nouveau réseau de percement dans Paris, pour compléter l'œuvre commencée, selon le plan d'ensemble dressé dès le principe par Sa Majesté l'Empereur lui-même.

On sait d'ailleurs que l'emprunt de 50 millions de 1852 sera complétement éteint le 1er mai 1870, c'est-à-dire dans cinq ans.

Après avoir analysé la partie financière, si lumineusement ordonnée, des mémoires présentés par M. le sénateur préfet de la Seine, il nous reste à exposer les résultats d'une administration si féconde et si énergique.

III.

A cet effet, jetons un coup d'œil sur l'ensemble de l'œuvre accomplie par l'administration actuelle, depuis le 1er janvier 1853 jusqu'à la fin de l'année 1864 :

On a consacré, dans ces douze années, aux travaux extraordinaires, une somme de 900,666,697 fr., c'est-à-dire une moyenne de 75 millions de francs par an. Les adversaires de la ville se récrient contre l'énormité de la somme; elle nous paraît, à nous, assez faible, surtout si nous la comparons à la grandeur des résultats.

La dépense à la charge de la ville est, d'ailleurs, bien inférieure à ce total de 900 millions; il en faut déduire :

1° Les ressources fournies par les opérations elles-mêmes, telles que reventes de matériaux et de terrains, etc., montant à	172,516,333f 01c
2° Les subventions de l'État	76,900,000 »
3° Les contributions de divers	397,402 87
Ensemble	249,813,735 88

La ville n'a donc réellement déboursé, pour ses travaux extraordinaires, que 650,852,961 fr. 12 c. en douze ans, soit, en moyenne 54,237,746 fr. par an.

Elle y a appliqué les ressources suivantes :

1° Excédant de ses recettes ordinaires	276,900,839f 19c
2° Produit d'emprunts	260,177,025 »
3° Avances de la Caisse des travaux	113,775,096 93
Total égal	650,852,961 12

Maintenant, comment se groupent les dépenses de ces douze années? Le voici :

1° Subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique	12,800,405f 91c
2° Édifices religieux	32,385,000 46
3° Édifices municipaux et écoles	64,271,516 88
4° Halles centrales	11,992,317 56
	121,449,240 81
5° Grands travaux de ponts et chaussées	49,844,800 10
6° Grands travaux de voirie	590,498,903 57
7° Extension de Paris	129,840,135 62
8° Service de trésorerie	9,033,616 90
Total général	900,666,697 »

Les services municipaux, scolaires et hospitaliers largement dotés, la vieille ville assainie, éclairée, embellie, les quartiers infects supprimés, le Louvre et les Tuileries dégagés, les grands marchés populaires reconstruits, les communes annexées successivement assimilées à la vieille ville, tel est le bilan des travaux accomplis en douze ans.

Cette prodigieuse reconstruction aurait-elle infligé au public quelque douloureux sacrifice? Aurait-on trop vite escompté les ressources de l'avenir? Quelques chiffres vont répondre.

Aucune taxe municipale n'a été augmentée depuis douze ans; cependant, au début de l'administration de M. le baron Haussmann, l'excédant libre des recettes ordinaires de la ville ne dépassait pas 17.5 millions; ce même excédant s'élève à 47.5 millions pour l'année 1864 et sera de plus de 50 millions en 1865; il aura donc triplé en treize ans, par l'accroissement normal de la consommation, ce thermomètre infaillible de l'aisance privée.

Quant à l'État, loin de se découvrir au profit de la ville, il a fait avec elle d'excellentes affaires, car il n'a encore dépensé pour sa part contributive que 77 millions en douze ans, tandis que son revenu s'est accru d'une somme annuelle que M. Magne estimait déjà à 45 millions en 1862 et que M. Devinck, au nom du comité des finances du conseil municipal, a établie l'an dernier, pièces en main, à 54 millions.

Répétera-t-on, d'après un préjugé trop répandu, que les magnifiques voies percées à travers les cloaques du vieux Paris ont exproprié les petits locataires et rendu l'habitation de la capitale impossible aux existences modestes? Nous répondrons que c'est le contraire qui est vrai, car le nombre des familles payant moins de 250 fr. de loyer imposable, c'est-à-dire moins de 312 fr. 50 c. de loyer réel, s'accroît tous les ans, ce qui est attesté par l'augmentation incessante de la dépense supportée par la ville pour l'exonération de la contribution personnelle et mobilière de cette classe d'habitants. Les exonérations partielles, qui en 1864 portaient sur 192,774 familles, graduées de 250 fr. à 1,500 fr. de loyer imposable, seront au nombre de 198,532 en 1865; sur cette augmentation de 5,758, la moitié environ, soit 2,610, appartient aux petits loyers inférieurs à 312 fr. 50 c.

L'assistance publique développe de plus en plus ses bienfaits; cette importante administration dépensait 17.5 millions en 1860; son budget pour 1865 s'élève à plus de 21 millions.

L'instruction primaire est largement dotée; la ville possède et entretient aujourd'hui 503 établissements scolaires, fréquentés par 94,630 enfants. Parmi ces écoles, on compte 27 écoles spéciales de dessin, dont 8 pour les hommes et 19 pour les femmes. La ville dote en outre 9 écoles libres de garçons et 8 écoles libres de filles, etc.

En 1859, l'ancien Paris ne comptait que 14,941 becs de gaz; il en flambe aujourd'hui 18,500; la banlieue annexée ne possédait que 2,812 becs de gaz et 752 réverbères; elle s'éclaire aujourd'hui par 10,500 becs de gaz et 1,395 becs à l'huile; de sorte que le total des becs d'éclairage, de 18,505 en 1859, s'élèvera en 1865 à 30,395.

L'admirable réseau des égouts souterrains touche à sa fin.

Au mois de mai, les travaux de la dérivation de la Dhuis seront terminés.

Malgré de tels résultats, les critiques n'ont été épargnées ni à l'œuvre ni à ceux

qui l'ont inspirée ou exécutée. Il suffirait presque, pour en avoir raison, de les opposer l'une à l'autre. Tel économiste, par exemple, qui blâme les emprunts de la ville parce qu'ils engagent l'avenir, propose en même temps de diminuer ou de supprimer les revenus, sans se demander comment on subviendrait alors au service de la dette; tel autre, qui offre au préfet de la Seine ses conseils désintéressés, lui suggère naïvement l'idée d'éteindre chaque année une portion de l'emprunt, et ne paraît pas se douter qu'un amortissement fonctionne à raison de 10 millions par an. Les plus étranges erreurs se produisent avec une assurance plus étrange encore. Celui-ci met à la charge de l'administration actuelle des travaux exécutés, soit par des administrateurs qui l'ont précédée, soit même par les anciens gouvernements; celui-là attribue à la ville les constructions élevées par l'État.

Un élaborateur de paradoxes, qui reproche à M. le préfet de la Seine de «semer» et de «récolter», et qui, avec autant de goût que de patriotisme, classe la colonne Vendôme au rang des «dépenses inutiles» du premier empire, n'a-t-il pas conseillé à M. Haussmann, dans l'intérêt de la circulation publique, de rétrécir les trottoirs des boulevards?

Passons sur ces fantaisies. Il est un point qui mérite un éclaircissement spécial: c'est la dette de la ville de Paris. Nous y reviendrons séparément, car il n'est pas de sujet sur lequel on ait plus travaillé à égarer l'opinion du public. (*Constitutionnel* des 13 et 21 décembre 1864.) (*La fin à un prochain numéro.*)

IV.

D'un nouveau mode de calcul de la vie moyenne applicable à toutes les tables de mortalité.

On n'arrive, le plus souvent, en statistique, à un résultat déterminé, qu'à la condition de longs et minutieux calculs. Tout procédé qui permet de les simplifier, de les abréger, sans en altérer l'exactitude, et d'économiser ainsi un temps précieux, ne peut donc être accueilli qu'avec intérêt.

Parmi ces calculs, nous avons été amené à choisir ceux qui établissent, à l'aide des données d'une table de décès par âge, la somme des années vécues par les décédés et, par suite, leur âge moyen au moment de la mort. Mais les considérations et résultats qui vont suivre s'appliquent tout aussi bien à une table de survivance, quelle que soit la méthode qui ait servi à l'établir.

Quand on suit les errements habituels, cette somme des années vécues s'obtient en multipliant les décédés de chaque âge par le temps qui s'est écoulé depuis la naissance jusqu'au moment du décès. Le moyen que nous proposons consiste, après avoir préalablement établi les survivants aux divers âges, à multiplier ces survivants (comptés à partir du 2e âge) par l'intervalle des âges, et à multiplier les décès correspondants par la moitié de cet intervalle; l'addition des produits amène, dans les deux cas, au résultat cherché.

Avec la première méthode, l'opération exige autant de multiplications différentes qu'il y a de périodes d'âge; avec la seconde, au contraire, le calcul se borne, la table des survivants une fois établie, à quelques multiplications par des facteurs simples, qui se réduisent à deux lorsque ces périodes sont d'égale durée.

L'exemple suivant, où les intervalles d'âge sont conformes à ceux qui ont été adoptés dans les publications officielles du gouvernement français, permet de juger à simple vue de la différence des deux procédés, et des facilités extraordinaires d'exécution que présente le second.

Comparaison des deux méthodes.

1re MÉTHODE.

0 - 1	19,569 ×	0.5	=	9,784.5
1 - 5	12,257 ×	3.0	=	36,771.0
5 - 10	3,943 ×	7.5	=	29,572.5
10 - 15	2,327 ×	12.5	=	29,087.5
15 - 20	2,914 ×	17.5	=	50,995.0
20 - 25	4,352 ×	22.5	=	97,920.0
25 - 30	3,319 ×	27.5	=	91,272.5
30 - 35	2,935 ×	32.5	=	95,387.5
35 - 40	2,878 ×	37.5	=	107,925.0
40 - 45	3,117 ×	42.5	=	132,472.5
45 - 50	3,278 ×	47.5	=	155,705.0
50 - 55	3,809 ×	52.5	=	199,972.5
55 - 60	4,711 ×	52.5	=	270,882.5
60 - 65	5,668 ×	62.5	=	354,250.0
65 - 70	5,975 ×	67.5	=	403,312.5
70 - 75	6,829 ×	72.5	=	495,102.5
75 - 80	5,908 ×	77.5	=	457,870.0
80 - 85	3,967 ×	82.5	=	327,277.5
85 - 90	1,684 ×	87.5	=	147,350.0
90 - 95	447 ×	92.5	=	41,347.5
95-100	101 ×	97.5	=	9,847.5
100-101	12 ×	100.5	=	1,206.0
	100,000			3,545,311.5

2e MÉTHODE.

	100,000
19,569	80,431
12,257	68,174
3,943	64,231
2,327	61,904
2,914	58,990
4,352	54,638
3,319	51,319
2,935	48,384
2,878	45,506
3,117	42,389
3,278	39,111
3,809	35,302
4,711	30,591
5,668	24,923
5,975	18,948
6,829	12,119
5,908	6,211
3,967	2,244
1,684	560
447	113
101	12
12	»
	597,495
100,000	

INDICATION DES CALCULS.

19,569 × 0.5	80,431 × 1
12,257 × 2.0	68,174 × 4
68,174 — 12 × 2.5	597,495 × 5
12 × 0.5	

Résultats.

9,784.5	80,431
24,514.0	272,696
170,405.0	2,987,475
6.0	»
204,709.5	3,340,602
3,545,311.5	

On voit, par cet exemple, que, dans le premier cas, la somme des années vécues est obtenue par 22 multiplications à facteurs différents; tandis qu'il suffit, dans le second, d'effectuer 7 multiplications par les facteurs les plus simples, 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, 2 et 4.

L'identité des résultats est d'ailleurs parfaite, et elle suffirait au besoin pour prouver l'exactitude du procédé; nous allons, toutefois, en donner la démonstration algébrique.

Appelons δ l'intervalle des âges, et représentons par a, b, c, d, e, f, les décès survenus dans les intervalles successifs depuis la naissance jusqu'à la fin de la table; désignons enfin la somme $a+b+c+d+e+f$ par V_0, cette somme diminuée de a par V_{-1}, et les autres sommes par V_{-2} $V_{-3}\ldots$ V_{-5}.

Si l'on veut calculer la somme des années vécues à partir de la naissance par les décédés a, on remarque que ces décédés sont morts au milieu du premier intervalle. Si on prend les décédés b, on constate qu'ils ont vécu d'abord tout l'intervalle δ, et comme on les suppose morts au milieu du second, leur vie s'est prolongée de $\frac{1}{2}\delta$, et a atteint, par conséquent, $\delta + \frac{1}{2}\delta$. Par la même raison, les décédés c ont vécu $2\delta + \frac{1}{2}\delta$; les décédés d, $3\delta + \frac{1}{2}\delta$; les décédés e, $4\delta + \frac{1}{2}\delta$; enfin les décédés f, $5\delta + \frac{1}{2}\delta$.

Ces faits étant vrais, quel que soit le point de départ, il en résulte que, si on veut calculer la somme des années vécues par tous les décédés à partir du deuxième

âge, il est clair d'abord que les décédés a, qui sont morts dans le premier âge, ont disparu; restent les décédés b qui ont vécu, à partir de cet âge, $\frac{1}{2}\delta$; les décédés c, $\delta + \frac{1}{2}\delta$; les décédés d, $2\delta + \frac{1}{2}\delta$; les décédés e, $3\delta + \frac{1}{2}\delta$, etc.

La même opération donnerait les années vécues par les décédés à partir de tous les autres âges de la table.

Il en résulte que, si on appelle S, S', S'', S''', S^{IV} et S^{V} la somme des années vécues par les décédés à partir de chacun de ces âges, on obtient le tableau de calculs suivant :

$S=$	$S'=$	$S''=$	$S'''=$	S^{IV}.	S^{V}.
$a.\ \frac{1}{2}\delta$					
$b.\ \delta+\frac{1}{2}\delta$	$b.\ \frac{1}{2}\delta$				
$c.\ 2\delta+\frac{1}{2}\delta$	$c.\ \delta+\frac{1}{2}\delta$	$c.\ \frac{1}{2}\delta$			
$d.\ 3\delta+\frac{1}{2}\delta$	$d.\ 2\delta+\frac{1}{2}\delta$	$d.\ \delta+\frac{1}{2}\delta$	$d.\ \frac{1}{2}\delta$		
$e.\ 4\delta+\frac{1}{2}\delta$	$e.\ 3\delta+\frac{1}{2}\delta$	$e.\ 2\delta+\frac{1}{2}\delta$	$e.\ \delta+\frac{1}{2}\delta$	$e.\ \frac{1}{2}\delta$	
$f.\ 5\delta+\frac{1}{2}\delta$	$f.\ 4\delta+\frac{1}{2}\delta$	$f.\ 3\delta+\frac{1}{2}\delta$	$f.\ 2\delta+\frac{1}{2}\delta$	$f.\ \delta+\frac{1}{2}\delta$	$f.\ \frac{1}{2}\delta$

On voit, d'après la composition de ces sommes, que S' égale S diminuée de $a \times \frac{1}{2}\delta$ et de $V_{-1} \times \delta$; de même la somme S'' égale S' diminuée de $b \times \frac{1}{2}\delta$ et de $V_{-2} \times \delta$, etc., de sorte qu'on peut poser :

$$\begin{aligned} S' &= S - a.\tfrac{1}{2}\delta - \delta V_{-1} \\ S'' &= S' - b.\tfrac{1}{2}\delta - \delta V_{-2} \\ S''' &= S'' - c.\tfrac{1}{2}\delta - \delta V_{-3} \\ S^{IV} &= S''' - d.\tfrac{1}{2}\delta - \delta V_{-4} \\ S^{V} &= S^{IV} - e.\tfrac{1}{2}\delta - \delta V_{-5} \end{aligned}$$

Mais comme il s'agit de trouver la valeur de S en fonction des autres sommes, la série qui précède peut se transformer en celle-ci par un simple changement de signes.

$$\begin{aligned} S &= S' + a.\tfrac{1}{2}\delta + V_{-1}.\delta \\ S' &= S'' + b.\tfrac{1}{2}\delta + V_{-2}.\delta \\ S'' &= S''' + c.\tfrac{1}{2}\delta + V_{-3}.\delta \\ S''' &= S^{IV} + d.\tfrac{1}{2}\delta + V_{-4}.\delta \\ S^{IV} &= S^{V} + e.\tfrac{1}{2}\delta + V_{-5}.\delta \\ S^{V} &= f.\tfrac{1}{2}\delta. \end{aligned}$$

Si on remplace, dans ces formules, S^{V} par sa valeur $f.\frac{1}{2}\delta$, ou, ce qui revient au même, si l'on additionne ces diverses sommes, on obtient, après avoir fait disparaître les termes communs aux deux membres de l'égalité, la formule suivante :

$$S = \tfrac{1}{2}\delta\,(a+b+c+d+e+f) + \delta\,(V_{-1}+V_{-2}+V_{-3}+V_{-4}+V_{-5});$$

laquelle se réduit en celle-ci :

$$S = \tfrac{1}{2}\delta \times SD + \delta\, S_{-1}V.$$

Ce qui veut dire que, pour obtenir la somme des années vécues par tous les décédés, il suffit de multiplier la somme des décès par la moitié de l'intervalle des âges, et la somme des survivants à partir du deuxième âge, par l'intervalle entier, et d'ajouter ces deux sommes.

Cette règle est générale et indépendante, notamment de la valeur de δ, et du nombre de ces intervalles. Il en résulte que, pour avoir la somme des années vécues à partir de chaque âge, il suffit de retrancher de la somme des années vécues par tous les décédés, celle des années vécues jusqu'à l'âge que l'on considère. On obtient ainsi le moyen de calculer la vie moyenne à chaque âge, directement, et sans aucune soustraction; tandis que, par la méthode ordinaire, la vie moyenne à chaque âge ne s'obtient qu'en retranchant du quotient obtenu le nombre d'années écoulées jusqu'à l'âge choisi.

Si l'on fait, dans la formule qui précède, $\delta = 1$, et qu'on remplace $S_{-1} V$ par sa valeur $S V - V_0$, la vie moyenne à la naissance s'obtient en divisant la somme des années vécues par V_0, on a :

$$v.m. = \frac{\frac{1}{2} V_0 + SV - V_0}{V_0} = \frac{SV - \frac{1}{2} V_0}{V_0} = \frac{SV}{V_0} - \frac{1}{2}.$$

D'où la règle, posée dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, que, pour calculer cette vie moyenne, dans le cas où les décès sont donnés par année d'âge, on divise la somme des survivants par celle des décès, et on retranche $\frac{1}{2}$ du quotient.

La formule précédente ne change pas de valeur, quand on multiplie les deux termes de la soustraction par δ; il en résulte qu'on peut poser :

$$v.m. = \frac{\delta SV}{V_0} - \frac{1}{2}\delta.$$

Cette formule est très-commode, lorsque les intervalles d'âge sont égaux. — La vie moyenne s'obtient alors, en effet, en divisant la somme des survivants par la somme des décès, et en retranchant du résultat la moitié de l'intervalle d'âges choisi. — Ajoutons qu'on calcule par le même procédé l'âge moyen d'une population donnée, l'âge moyen au mariage, la position d'un centre de gravité, et, en un mot, la somme d'une série de produits, dont les multiplicateurs diffèrent tous d'une même quantité. T. Loua.

V.

VARIÉTÉS.

1. *Mortalité de l'armée française d'après la durée des années de service.* — On trouve des documents intéressants, à ce sujet, dans le rapport ci-après du Ministre de la guerre à l'Empereur (1er octobre 1864).

« Sire,

« J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté que la statistique médicale récemment publiée démontrait la diminution progressive de la mortalité dans l'armée.

« Je viens aujourd'hui compléter cette donnée principale en commentant rapidement quelques chiffres extraits de l'ensemble de la statistique et afférents à une période nettement limitée.

« D'après les chiffres officiels portés à la tribune parlementaire en 1846, la mortalité annuelle était, pour les troupes de l'intérieur, de 19 décès par 1,000 hommes, et s'élevait en Algérie à 64. Dans les années 1862 et 1863, elle n'était plus que de 10 décès pour 1,000 hommes à l'intérieur et de 12 environ en Algérie. Le chiffre de la mortalité a donc diminué de 48 p. 100 à l'intérieur, et de 82 p. 100 en Algérie.

« Ce progrès devait naturellement marcher de front avec une diminution dans le mouvement des malades de nos hôpitaux, et le nombre des journées de traitement, qui s'élevait en 1842 au 23e de l'effectif de l'armée, s'abaissait, en effet, au 30e en 1852, pour n'atteindre enfin que le 39e en 1862.

« Ces heureux résultats sont expliqués jusqu'à un certain point par la réalisation d'un ensemble de mesures conseillées par l'hygiène, telles que l'amélioration du pain de troupe, celle des ordinaires, l'assainissement du casernement, mesures accueillies par Votre Majesté, sur ma proposition, dans l'intérêt des sous-officiers et soldats. Mais il est hors de doute que la principale cause des progrès réalisés se

trouve dans la composition actuelle de l'armée, qu'a profondément modifiée la loi sur la dotation.

« Avant 1855, la proportion des hommes de troupe comptant plus de sept ans de service n'était guère que de 9 p. 100; aujourd'hui elle est de 33. La coïncidence de ce changement de proportion avec la diminution de la mortalité a dû nécessairement appeler l'examen de la science, et les calculs de la statistique médicale ont démontré qu'il existe entre ces deux faits un rapport intime et direct de cause à effet; le tableau suivant ne laisse aucun doute à cet égard.

Proportion annuelle des décès par maladie d'après le temps de service des militaires sous les drapeaux.

TEMPS DE SERVICE.	Proportion par 1,000 hommes.
Ayant moins d'un an de service.	11.45
— de 1 à 3 ans —	13.38
— de 3 à 5 ans —	9.30
— de 5 à 7 ans —	7.40
— de 7 à 14 ans —	5.35
Au-dessus de 14 ans, la moyenne remonte à . .	7.11

« Ainsi ce sont les hommes de 7 à 14 ans de service qui donnent lieu à la moindre mortalité, et les hommes au-dessus de 14 ans de service, bien que comprenant les vétérans, offrent encore de meilleurs résultats que les quatre catégories des sept premières années. La loi de la dotation ayant, ainsi que l'indiquent les chiffres cités plus haut, presque quadruplé, dans l'armée, le nombre des hommes comptant plus de sept ans de service, on voit quelle influence prépondérante il convient de lui attribuer sur la diminution de la mortalité.

« Cette loi, qui a donné plus de solidité à nos forces militaires et constitué la carrière du soldat, présente donc en outre les résultats les plus favorables au point de vue sanitaire de l'armée, et je suis heureux d'avoir pu en mettre la preuve irrécusable sous les yeux de Votre Majesté.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire, etc. »

---

2. *Budget de la Turquie.* — Le gouvernement turc a publié tout récemment le second budget de l'empire, concernant l'exercice 1863-1864. Comparé à celui de l'exercice antérieur, ce budget présente, sur plusieurs chapitres, des différences assez considérables. Il n'y a là, du reste, rien de bien étonnant. En soumettant pour la première fois les comptes financiers de 1862-1863 à un règlement méthodique, l'administration ottomane ne pouvait espérer rencontrer du premier coup une exactitude assez complète pour que de son premier essai sortît le type des budgets futurs. Des remaniements ont donc été reconnus indispensables.

Le budget de 1862-1863 se résumait :

En recettes, par.	373,729,758 f	» c
En dépenses, par.	335,405,936	»
L'excédant des recettes était de	38,323,822	»
Pour l'exercice 1863-1864, les recettes sont	338,685,695	81
Pour l'exercice 1863-1864, les dépenses sont.	334,013,062	67
L'excédant des recettes n'est donc que de.	4,672,633	14

Pour 1863, on avait exagéré les probabilités de rendement des nouveaux impôts,

et les évaluations relatives aux charges du Trésor se sont également trouvées au-dessous de la réalité.

Pour l'exercice 1864, on a diminué sur les recettes, telles qu'elles figuraient au budget de 1863, une somme de 35,944,061 fr., ce qui les ramène au chiffre réel déjà obtenu et rend improbable toute nouvelle déception.

Voici comment les recettes ont été établies :

Verguy (impôt personnel)	68,648,294f 70c
Remplacement militaire	13,631,782 50
Dîmes	92,828,490 97
Douanes	56,250,000 »
Droits sur le bétail, le poisson et pêcheries	21,994,193 65
Tabac	13,500,000 »
Timbre	3,375,000 »
Sel	14,062,500 »
Tapou	2,812,500 »
Spiritueux	2,812,500 »
Contrats	353,430 45
Divers	27,562,500 »
Postes	2,267,120 25
Imprimerie impériale	678,996 »
Forêts	357,810 52
Fermes impériales	1,957,277 25
Mines	2,090,277 90
Vente des propriétés de l'État	1,267,475 62
Revenus de l'amirauté et du ministère du commerce	1,708,471 »
Tributs	10,527,075 »
Total des recettes	338,685,695 81

Voici maintenant les dépenses :

Intérêts de la dette intérieure et extérieure	71,614,192f 25c
Bons du Trésor non présentés à la conversion. Bons de 10 ans et serghis. 1/8 d'impôt dû aux provinces pour un emprunt antérieurement amorti. Dû à la caisse d'épargne	26,752,995 45
Frais des Lieux-Saints	8,338,140 »
Liste civile et hôtel des monnaies	27,110,511 »
Pensions et retraites	7,674,783 97
Conseil d'État et Cour des comptes	1,544,810 40
Ministère de la guerre	97,403,994 90
— de la marine	23,665,202 77
— de l'intérieur	40,189,445 32
— des affaires étrangères	2,950,702 65
— des finances	14,673,857 40
— du commerce	448,926 52
Sheik-ul-Islam	2,350,657 80
Ewkaf	4,527,108 87
Travaux publics et instruction publique	1,060,883 12
Police	3,706,850 25
Total des dépenses	334,013,062 67
L'excédant des recettes sur les dépenses est, comme nous l'avons dit, de	4,672,633 14

On voit que les économies réalisées portent sur le service de la dette flottante, sur la caisse de réserve, la liste civile, le conseil d'État, et sur les différents ministères. Une autre économie importante est celle qui résultera de la substitution du numéraire au papier dans les payements.

3. *Derniers résultats de l'exploitation des chemins de fer en Angleterre.* — Depuis la publication de notre travail sur les chemins de fer de ce pays (*Journal de la Société de statistique*, numéros de février et mars 1861), les faits ont marché et il n'est pas sans intérêt d'en suivre le mouvement. Les documents qui suivent sont extraits des publications officielles et se rapportent à chacune des cinq années de la période 1859-1863.

Capital dépensé par les compagnies anglaises. — Il a été (en milliards de francs) de 8.2 en 1859; de 8.7 en 1860; de 9.0 en 1861; de 9.6 en 1862; de 10.1 en 1863. Il se répartissait ainsi qu'il suit entre les actions et les obligations dans la 1re et la 5e année de la période (en millions de francs).

		1859.	P. 100.	1863.	P. 100.	Accroissement p. 100 de 1859 à 1863.
Actions	ordinaires. . .	4,614	55.20	5,115	50.62	10.86
	de préférence.	1,589	19.01	2,437	24.12	53.36
Dette. .	flottante. . . .	2,016	24.12	2,241	22.18	11.16
	consolidée . .	140	1.67	312	3.08	122.86
	Total.	8,359	100.00	10,105	100.00	20.96

En France, le capital dépensé par les compagnies s'élevait, en 1862, approximativement à 4,700,000,000 fr., dont 1,400,000,000 fr. seulement ou 30 p. 100 en actions et 3,300,000,000 fr. ou 70 p. 100 en obligations. En Angleterre, au contraire, la dette en obligations ne formait que 3 p. 100 du total du capital. En joignant la dette flottante (compte des banquiers, titres remboursables à courte échéance, etc.) à la dette consolidée, on n'a encore qu'un rapport de 25 p. 100. Les deux pays se sont donc procuré par des voies différentes le capital nécessaire à la construction de leur réseau. En France, le capital-obligations ayant été émis avec la garantie de l'État, a fait peser sur son crédit une charge considérable et arrêté l'essor des valeurs publiques qui donnent un revenu moins élevé que les obligations.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'en France la subvention directe de l'État, sous toutes formes, s'élevait, en 1862, à 870 millions, c'est-à-dire 18.5 p. 100 du capital réalisé par les compagnies.

Longueur du réseau. — Il était, au 31 décembre de chacune des cinq années de la période, de 16,032 kilomètres; 16,692; 17,390; 18,481, et 19,735; c'est un accroissement de 3,703 kilomètres en quatre années ou de 23 p. 100.

Coût kilométrique. — Il a été successivement de 522,442 fr.; 521,153 fr; 520,884 fr.; 521,000 fr.; 512,183 fr. Comme on voit, la diminution a été à peu près régulière, quoique peu considérable.

Voyageurs transportés. — Leur nombre s'est accru ainsi qu'il suit (en millions): 149.7; 163.4; 173.7; 180.4; 204.6. De 1859 à 1863, l'accroissement a été de près de 55 millions ou de 37 p. 100. Le nombre de voyageurs transportés par kilomètre, de 9,341 en 1859, s'est élevé à 10,370 en 1863.

Voici la répartition des voyageurs par classe en 1862 et 1863:

	1862.	P. 100.	1863.	P. 100.	Accroissement p. 100.
1re classe.	23,105,351	12.80	26,086,008	12.75	13
2e classe.	51,869,239	28.77	57,476,669	28.09	11
3e classe.	105,454,481	58.43	121,072,398	59.16	15
Total	180,429,071	100.00	204,635,075	100.00	13

Recettes des voyageurs. — Elles ont été (en millions de francs) de 277.9; 288.7; 293.7; 307.4; 320.9; c'est une moyenne, par voyageur, de 1 fr. 68 c.; 1 fr. 73 c.; 1 fr. 68 c.; 1 fr. 70 c.; 1 fr. 56 c. Ainsi la recette moyenne n'a fait qu'osciller et dans des limites peu sensibles. La recette provenant des bagages, chevaux, etc., a marché comme suit: 35.5; 38.6; 39.4; 40.4; 42.1.

Marchandises transportées (en millions de tonnes métriques). — Leur poids s'est, comme le nombre des voyageurs, accru sans relâche: 209.3; 228.9; 235.6; 240.9; 264.5. L'accroissement de 1859 à 1863 est de 20.87 p. 100.

Minéraux transportés. — Dans un pays où l'industrie extractive a une si grande importance, le transport des houilles et autres minéraux doit fournir un élément de trafic considérable. En fait, le nombre des tonnes de minéraux a suivi la marche ci-après (en millions) : 51.8; 68.8; 63.6; 63.4; 68.0. La recette provenant de cette nature de transports est considérable : 105.6; 127.8; 129.8; 123.9; 135.5; ce qui donne une recette moyenne, par tonne, de 2 fr. 03 c.; 2 fr. 65 c.; 2 fr. 04 c.; 1 fr. 95 c.; 2 fr.

Bestiaux transportés. — On sait qu'en Angleterre la viande forme, dans toutes les classes de la société, la base de l'alimentation; le bétail doit donc donner lieu à de nombreux transports. Toutefois, ces transports ne se sont pas accrus, dans ces dernières années, aussi régulièrement que ceux d'autres marchandises, ainsi que l'indiquent les nombres ci-après : 12,803,613; 12,083,503; 12,870,685; 12,885,003; 13,029,675 têtes. La recette correspondante a été de 15,243,075 fr., ou 1 fr. 19 c. par tête; 14,274,500 fr. (1 fr. 18 c.); 15,534,550 fr. (1 fr. 20 c.); 15,564,525 fr. (1 fr. 21 c.); 15,919,325 fr. (1 fr. 22 c.).

Recettes totales (en millions de francs). — Elles ont suivi la marche ci-après: 645.6; 694.2; 714.1; 728.2; 778.9. L'accroissement, de 1859 à 1863, est de 133.3 ou de 20.64 p. 100.

Dépenses générales. — Elles ont été (en millions de francs) de 329.9 en 1860 (le chiffre de 1859 nous manque); de 346.1 en 1861; de 336.7 en 1862; de 375.7 en 1863. Le rapport de la dépense à la recette ramenée à 100 a été de 47; 47 ½; 49; 48 ¼; et le revenu du capital versé de 4.20; 4.66; 3.86; 3.99.

Trains de voyageurs et de marchandises. — Il en a circulé sur le réseau anglais, pour chacune des cinq années de la période, le nombre ci-après:

	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
Voyageurs	2,233,696	2,356,558	2,352,339	2,553,993	2,917,660
Marchandises. . . .	1,361,152	1,540,402	1,529,651	1,600,764	1,758,033

Le nombre de kilomètres parcourus par les voyageurs a été (nombres en millions) de 79.6 ou 35 par trains; de 84.5 ou 36; de 86.5 ou 37; de 92.1 ou 36; de 97.6 ou 34. Pour les trains de marchandises, ces nombres sont respectivement de 70.0 ou 51; de 79.1 ou 51; de 81.7 ou 53; de 80.8 ou 50; de 83.9 ou 50. Ainsi le parcours moyen des trains de marchandises est plus étendu que celui des trains de voyageurs. Si l'on réunit la somme des kilomètres parcourus par les deux trains, on trouve les quantités ci-après: 149.6; 163.6; 168.2; 172.9; 186.5; soit une moyenne par train de 41, 42, 43, 41, 40 kilomètres. En 1863, 9,459 trains, ou 26 trains par jour, ont, en moyenne, parcouru l'étendue totale du réseau anglais. — La recette moyenne par trains de voyageurs a été de 141, 139, 141, 136 et 124 fr.; par trains de marchandises, de 242, 238, 249, 238 et 257 fr.; par kilomètre et par train de voyageurs, de 3 fr. 93 c.; 3 fr. 87 c.; 3 fr. 83 c.; 3 fr. 75 c., et 3 fr. 72 c.; par kilo-

mètre et par train de marchandises, de 4 fr. 71 c.; 4 fr. 65 c.; 4 fr. 67; 4 fr. 71 c., et 4 fr. 67 c.

Matériel roulant. — *a*) Locomotives : le réseau était parcouru par 5,801 machines en 1860; par 6,156 en 1861; par 6,398 en 1862 et par 6,643 en 1863; c'est une moyenne, par kilomètre, de 0.35, 0.35, 0.36 et 0.33. *b*) Voitures à voyageurs : 13,076; 14,609; 15,364, et 15,886; soit, par kilomètre, 0.90; 0.84; 0.82, et 0.80. *c*) Autres voitures : 5,737 en 1861; 5,937 en 1862, et 6,135 en 1863; soit, par kilomètre, 0.33, 0.32, et 0.31. *d*) Wagons à marchandises : 180,574 en 1860; 188,625 en 1861; 191,821 en 1862; 200,103 en 1863; ou, par kilomètre, 10.81; 10.84; 10.36 et 10.45.

Accidents. — Le nombre des voyageurs tués a été de 26 en 1862, soit 1 sur 7 millions de voyageurs, et de 14 seulement en 1863 ou 1 sur 14 ½ millions. Celui des blessés, de 576 ou 1 sur 300,000, est descendu à 490 ou 1 sur 500,000. Le nombre des voyageurs tués par leur imprudence a été, en 1862, de 9 ou 1 sur 20 millions; en 1863, de 21 ou 1 sur 9,750,000. A. L.

---

4. *Capitalisation au taux de 3 p. 100 des principaux fonds publics de l'Europe au 1er décembre 1864.* — Il est une erreur généralement accréditée, c'est celle qui consiste à croire que notre 3 p. 100 est au-dessous des valeurs similaires de la plupart des États européens.

Pour démontrer le peu de fondement de cette opération, nous allons indiquer le cours actuel des principaux fonds publics, ramenés au 3 p. 100. On verra dans le tableau ci-après que la France est placée à un rang honorable :

Cours du jeudi 15 décembre 1864.

3	p. 100	anglais			89.87
3	—	français			66.25
3	—	espagnol			46.00
3	—	portugais			45.00
2 ½	—	hollandais	60.50,	en 3 p. 100	71.00
4 ½	—	prussien	101.00	—	66.25
4 ½	—	belge	99.00	—	66.00
5	—	russe	87.00	—	52.50
5	—	autrichien	81.00	—	48.60
5	—	romain	71.15	—	43.45
5	—	italien	66.55	—	39.25
6	—	ottoman	68.00	—	34.00
6	—	mexicain	50.50	—	25.25

Ainsi la France vient immédiatement, au point de vue du taux de sa rente, même sous le coup d'une crise très-intense, après l'Angleterre et la Hollande.

---

5. *Consommation du sucre en France et en Angleterre.* — La consommation du sucre en Europe s'accroît dans une proportion considérable. Les documents officiels de la France et de l'Angleterre constatent les résultats suivants :

La consommation moyenne des 4 années, de 1846 à 1850, a été :

Pour l'Angleterre, de. . . . . 280,000,000 kil.
Pour la France, de . . . . 112,000,000 »

2° Des 4 années, de 1850 à 1854 :

Pour l'Angleterre, de . . . . 357,000,000 kil.
Pour la France, de . . . . 119,000,000 »

3° La consommation de l'année 1863 a été :

Pour l'Angleterre, de.	480,000,000 kil.
Pour la France, de	260,000,000 »

Ainsi, dans une période de 18 ans, la consommation du sucre des deux pays a doublé.

Il résulte des documents qui suivent que cette consommation, constamment progressive, se trouve en présence d'une production décroissante.

1° Du 1er septembre 1862 au 31 août 1863, les colonies françaises ont importé.	108,000,000 kil.
La fabrication indigène, dans la même campagne de 1862 à 1863, a produit. . . .	173,000,000 »
En tout.	281,000,000 kil.
2° Du 1er septembre 1863 au 31 août 1864, les colonies françaises ont importé . . .	74,000,000 kil.
La fabrication indigène, dans la campagne de 1863 à 1864, a produit	108,000,000 »
En tout.	182,000,000 kil.

Différence en moins pour la dernière année, 99 millions de kilogrammes.

Et pour l'Angleterre :

1° Quantité de sucre importé du 1er janvier au 30 septembre 1863	470,000,000 kil.
2° Quantité de sucre importé du 1er janvier au 30 septembre 1864	370,000,000 »
Différence en moins pour la dernière année. .	100,000,000 kil.

Pris dans leur ensemble, les mouvements du sucre de canne ont eu lieu comme suit pour toute l'Europe :

1° Quantités importées du 1er janvier au 30 septembre 1863.	871,000,000 kil.
2° Du 1er janvier au 30 septembre 1864. . .	717,000,000 »
Différence en moins pour la dernière année. .	154,000,000 kil.

L'Europe a absorbé, pour sa consommation, en sucre de canne :

893 millions de kilogrammes en		1861
955	—	1862
944	—	1863

Ce sont là des résultats dont l'importance n'a pas besoin d'être signalée et qui sont de nature à attirer l'attention au point de vue de nos intérêts économiques.

---

6. *Du prix de la vie matérielle à Paris de 1789 à 1862.* — Dans un mémoire lu récemment à la Société de statistique de Paris, M. Louis Millot, ancien élève de l'école polytechnique, a évalué ainsi qu'il suit la dépense moyenne du Parisien de 1789 à 1862. Les chiffres afférents à 1789 sont empruntés à Lavoisier :

	Dépense totale.	Frais de nourriture.	Rapport de ces frais à la dépense totale ramenée à 1,000.
1789	732f 52c	286f 78c	390f
1826	1,026 03	352 43	342
1840	1,207 09	396 69	329
1850	1,580 »	400 »	253
1852	1,809 »	500 »	276
1855	1,900 à 2,000f	528 »	290
1856	2,593	702 »	299
1859	2,857	900 »	315
1862	2,882	910 »	326
		Moyenne	312f

La chambre de commerce, dans sa dernière statistique de l'industrie parisienne, porte cette proportion à 323.

M. Millot évalue le prix moyen du loyer à 300 fr. en 1862, soit le quadruple de 1789.

---

7. *Opérations de la Caisse d'épargne de Paris en* 1864. — D'après les instructions auxquelles toutes les caisses d'épargne de France sont assujetties, l'exercice annuel finissant la veille du dernier dimanche de décembre, la Caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter son bilan à la date du samedi 24 décembre.

Voici le résumé des opérations de l'année :

La Caisse d'épargne de Paris a reçu en 1864 : 1° en 270,390 versements, dont 33,078 nouveaux, la somme de 20,650,158 fr. 91 c.; — 2° en 1,250 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, 438,387 fr. 52 c.; — 3° en 22,991 parties d'arrérages de rentes appartenant aux déposants 277,236 fr. 75 c.

Elle a en outre capitalisé pour le compte des déposants les intérêts montant à 1,524,443 fr. 14 c.

Elle a remboursé par contre : 1° en 93,413 retraits dont 30,954 pour solde, la somme de 21,263,221 fr. 34 c.; — 2° en 1,277 transferts-payements envoyés à des caisses d'épargne départementales 392,285 fr. 87 c.; — 3° en achats de 147,713 fr. de rentes pour le compte de 5,223 déposants; la somme de 3,223,651 fr. 55 c.; — 4° en placements à la Caisse des retraites pour la vieillesse, la somme de 4,510 fr. pour le compte de 22 déposants.

Le solde dû par la Caisse d'épargne de Paris à 252,657 déposants était, à la fin de l'exercice 1864, de 47,416,805 fr. 86 c.

Ce solde était représenté de la manière suivante :

Sommes en caisse.	34,908f 11c
Sommes à la Banque.	323,311 01
Sommes à la Caisse des dépôts et consignations	47,058,586 74
Total égal	47,416,805 86

---

8. *Consommation de la ville de Paris en 1863.* — L'*Annuaire du bureau des longitudes* pour l'année 1865 donne les chiffres concernant tout ce que Paris a consommé en 1863.

Boissons. — Vins en cercles, en bouteilles, alcools purs et liqueurs, cidre, poiré, alcools dénaturés, huiles, vinaigres, bière à l'entrée et à la fabrication : 3,434,000 hectolitres.

Comestibles. — Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc, chèvres, abats et issues de veaux, viande et graisse de porc, abats et issues de porcs, sanglier, charcuterie, pâtés, terrines, etc., 123,643,359 kilogrammes.

Fromage sec	2,968,967 kil.
Marée, valeur en francs	11,880,672 fr.
Huîtres	2,652,652 »
Poisson d'eau douce	1,489,909 »
Volaille et gibier	21,794,224 »
Beurre	25,244,539 »
Œufs	12,928,753 »

La construction et les travaux divers ont employé 49,492,446 kilogrammes de fer et fonte.

---

9. *Mouvement de la population dans la ville de Paris en 1863.* — Voici quel a été ce mouvement :

Le chiffre des naissances a été de	54,077
Celui des décès de	42,582
La différence en faveur des naissances a été de .	11,495
Mariages	16,485

---

10. *Le système postal comparé de la France et de l'Angleterre.* (Extrait d'une note de l'Administration des postes, insérée au *Moniteur* du 20 octobre 1864.) — .... On demande que le prix des imprimés entre les deux pays soit réduit de manière à ce qu'il ne soit plus difficile à un Français de s'abonner à un journal anglais, ni à un Anglais de recevoir un de nos journaux ou revues.

Or, depuis huit ans, c'est-à-dire depuis la convention du 24 septembre 1856, le prix d'un paquet d'imprimés du poids de quarante grammes envoyé d'un point donné de la France sur un point donné d'Angleterre, de Marseille aux Orcades, ne coûte que 8 c., tandis que la taxe du même paquet, transporté par l'office anglais d'un quartier de Londres à l'autre, coûte 10 c. Il semble difficile que la libéralité puisse aller plus loin, puisque la taxe internationale dont il s'agit ne représente pas même le prix de revient du transport dans les deux États.

Si on veut établir une comparaison entre l'administration des postes françaises et l'administration anglaise, il convient de rappeler les faits suivants : la poste française transporte des imprimés au prix de 1, de 2, de 3, de 4, de 5 c., tandis que l'Angleterre ne transporte pas un seul objet à un prix inférieur à 10 c.

Les lettres échangées entre la France et l'Algérie coûtent 20 c. ; celles échangées entre l'Angleterre et Malte et Gibraltar coûtent 62.5 c. si elles sont affranchies, et 1 fr. 25 c. si elles ne sont pas affranchies. Les lettres échangées entre la France et les Antilles françaises coûtent 50 et 60 c. selon qu'elles sont ou ne sont pas affranchies. Celles échangées entre la métropole et les Antilles anglaises coûtent 1 fr. 25 c. ou 2 fr. 50 c.

L'envoi de la plus faible somme d'argent par la poste donne lieu en Angleterre à

la perception d'une taxe minima de 31 c.; en France, l'envoi de 1 fr. coûte 1 c.; l'envoi de 5 fr., 5 c.; et l'envoi de 10 fr., 10 c.

Le droit de chargement est en France de 20 c.; en Angleterre, il est de 42 c. En cas de perte d'un chargement, l'office français doit 50 fr. à l'expéditeur; l'office anglais ne doit rien.

Il semble que, sous ces différents rapports, la France n'a rien à envier à l'Angleterre.

Mais, dit-on, la taxe des lettres n'est que de 10 c. en Angleterre, tandis qu'elle est de 20 c. en France; donc le régime anglais est plus libéral. Parler ainsi, c'est ignorer que les deux termes qu'il s'agit de comparer n'ont aucune analogie entre eux. Les taxes uniformes sont des taxes moyennes, proportionnelles aux parcours moyens et aux services rendus. Or, les parcours moyens et les services rendus sont absolument différents en France et en Angleterre. La France et l'Algérie, séparées par une mer, représentent une superficie de 927,000 kilomètres carrés; les îles Britanniques, séparées par des bras de mer, ne représentent qu'une superficie de 291,694 kilomètres carrés. La France met à la disposition du public 43,000 boîtes aux lettres et l'Angleterre 15,000; la France emploie quotidiennement 20,000 hommes à porter des lettres dans chacune des communes de l'Empire sans exception, et elle a doté ses populations d'un service rural complet que tous les États de l'Europe lui envient, tandis qu'en Angleterre les habitants d'une partie des campagnes sont obligés de porter leurs lettres et d'aller les chercher à des bureaux de poste souvent très-éloignés, faute de service de distributions à domicile.

Le service rendu est donc infiniment supérieur chez nous à celui qui est rendu de l'autre côté du détroit, et dès lors il est juste que la rémunération en soit plus élevée, et il n'est pas logique de comparer entre-eux des procédés administratifs aussi différents les uns des autres.

Tels sont les faits comparatifs applicables aux deux offices; pour quiconque sait les lire, ils témoignent que, loin d'avoir profit à emprunter les pratiques anglaises, le commerce français éprouverait de cet emprunt un véritable dommage.

---

11. *Du rapport des naissances avec l'âge des mères.* — La table ci-après, extraite des documents officiels, indique la proportion d'après laquelle se répartissent les naissances en Suède, d'après l'âge des mères. Elles indiquent qu'au moins sous le climat de la Scandinavie, la fécondité de la femme ne s'étend guère au delà de 45 ans :

MÈRES AGÉES	1776-1780.	1851-1856.	1856-1860.
De moins de 20 ans. .	2.81	1.09	1.06
De 20 à 25 ans	15.80	12.87	12.63
De 25 à 30 ans	26.23	26.87	24.46
De 30 à 35 ans	25.64	28.24	27.73
De 35 à 40 ans	18.00	20.12	22.10
De 40 à 45 ans	9.35	9.54	10.57
De 45 à 50 ans	2.13	1.25	1.44
Au delà de 50 ans. .	0.04	0.02	0.01
	100.00	100.00	100.00

---

12. *Table de mortalité pour 100 vivants calculée d'après les résultats de la grande compagnie d'assurances sur la vie de Gotha.* — Cette table a été calculée

par M. Kopf, directeur de la Compagnie, pour un total de 444,638 années de présence relevées de 1829 à 1862. Les opérations de la Compagnie de Gotha ne s'étendent guère au delà de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que les observations fournies par le résultat de ces opérations s'appliquent aux classes moyennes et élevées de la société.

	Décès pour 100 vivants.		Décès pour 100 vivants.
De 15 à 25 ans. . .	0.49	De 56 à 60 ans. . .	2.68
De 26 à 30 ans. . .	0.77	De 61 à 65 ans. . .	3.89
De 31 à 35 ans. . .	0.79	De 66 à 70 ans. . .	5.99
De 36 à 40 ans. . .	0.92	De 71 à 75 ans. . .	9.79
De 41 à 45 ans. . .	1.06	De 76 à 80 ans. . .	11.74
De 46 à 50 ans. . .	1.42	De 81 à 85 ans. . .	21.08
De 51 à 55 ans. . .	1.86	De 86 à 90 ans. . .	30.77

---

13. *Un économat de chemin de fer.* — La *Revue des Deux-Mondes* donne les chiffres suivants, extraits de l'état annuel de l'économat du chemin de fer de l'Est:

30,000 mètres de drap pour la garniture des voitures et l'habillement des employés; 30,000 mètres de toile pour le même usage; 50,000 kil. de vernis, autant d'essence, et 40,000 kil. d'huile de lin pour les peintres; 433,000 kil. d'huile à brûler, 96,000 balais, 111,000 verres de lampes, 23,000 limes, 77,000 manches d'outils, 14,000 kil. de petits clous de fer, 474,500 goupilles, 194,000 rondelles, etc. Le compte de la papeterie s'élève à près de 700,000 fr.; on y trouve 4,000 types d'imprimés de service. Il y a 200 modèles de ces petites cartes que l'on délivre aux voyageurs; la fabrication de ces billets occupe 7 machines.

Dans le même relevé, nous trouvons qu'un train express pèse de 80 à 120 tonnes; un convoi de marchandises a un poids de 600 tonnes et une longueur de 350 mètres. Les wagons ordinaires pèsent 15 tonnes en charge, trois ou quatre fois le poids des anciennes voitures de messageries. Les locomotives ont pesé 30 tonnes et en pèsent 50 aujourd'hui. La vitesse est de 8 mètres par seconde pour les trains de marchandises les plus lents; c'est presque la vitesse maximum des meilleurs steamers. Les trains express parcourent jusqu'à 25 mètres par seconde; le cheval au galop, le cerf et le tigre n'ont pas cette vitesse.

Sur la ligne de l'Est, en comptant 10 kil. de houille brûlée par kilomètre parcouru, on atteint le chiffre de 700,000 kil. par jour; cela représente la charge de 70 wagons. Avec la consommation des ateliers du service hydraulique, des stations et bureaux, on arrive à 1,000 tonnes par jour, 365,000 tonnes par an. La dépense de l'eau peut être évaluée à 8 kil. par kilogramme de combustible brûlé, ce qui donne 5,600 mètres cubes par jour. En mettant le double pour le lavage du matériel et les autres nécessités du service, on trouve, comme résultat, la contenance d'un canal de 1 lieue de long sur 3 mètres de section.

Le chemin de l'Est compte environ 14,000 employés.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUIÈME VOLUME.

(ANNÉE 1864.)

des chemins de fer en Angleterre. — Capitalisation au taux de 3 p. 100 des principaux fonds publics de l'Europe au 1er décembre 1864. — Consommation du sucre en France et en Angleterre. — Du prix de la vie matérielle à Paris de 1789 à 1862. — Opérations de la caisse d'épargne de Paris en 1864. — Consommation de la ville de Paris en 1863. — Mouvement de la population de la ville de Paris en 1863. — Le système postal comparé de la France et de l'Angleterre. — Du rapport des naissances avec l'âge des mères. — Table de mortalité pour 100 vivants calculée d'après les résultats de la grande compagnie d'assurances sur la vie de Gotha. — Un économat de chemin de fer . . . . Pages 322 à 332.

Principaux articles des quatre premiers volumes.

1er *volume* (comprenant le 2e semestre de 1860). — Superficie, population, finances, commerce, armées, religions de l'Europe, d'après les documents officiels les plus récents. — Des races humaines au point devue de l'acclimatement et de la mortalité, par M. le docteur Boudin. — Moralité comparée des diverses parties de la France, par M. de Malarce. — Note sur le suicide en Danemark, par M. David, directeur du bureau de statistique à Copenhague. — Statistique de l'incendie en France en 1858, par M. Le Hir. — Des chertés en France et de leur influence sur le mouvement de la population, par M. Legoyt. — Études statistiques sur les moyens de diminuer la mortalité des Européens dans les pays chauds, par M. le docteur Boudin. — Du mouvement de la population en France au XVIIe et au XIXe siècle, par M. A. Legoyt.

Principaux articles du 2e volume (année 1861). — De l'assistance publique en France, par M. A. Legoyt. — Londres et Paris, par le même. — Études statistiques sur les chemins de fer européens, par le même. — Essai sur la valeur vénale de la production en France, par M. Dumesnil-Marigny. — De la folie en France, par M. A. Legoyt. — De la statistique et de son application aux faits sociaux, par M. E. Bertrand. — Des écoles de réforme en Belgique, par M. J. Pautet. — Note statistique sur les écoles d'accouchement en France, par M. A. Legoyt. — Le budget du Parisien et du Français, par M. L. Millot. — Note sur la navigation intérieure, par M. Legoyt. — Des dénombrements les plus récents dans les principaux États de l'Europe. — De la vicinalité en France au 1er janvier 1860. — Résultats généraux de l'exploitation des chemins de fer européens en 1859 et 1860. — Notice historique et statistique sur les communautés religieuses en France avant et depuis 1789, par M. A. Legoyt. — De l'industrie minérale en France, par le même. — Démographie ou lois de la population, par M. A. Guillard. — Du régime financier de l'Angleterre, par M. A. Legoyt. — Du mouvement de la population à l'île de Cuba, par M. Ramon de la Sagra. — Les crise commerciales dans leurs rapports avec les banques, par M. le docteur Juglar.

Principaux articles du 3e volume (année 1862). — Études statistiques sur l'acclimatement de l'Européen dans les pays chauds, par M. le docteur Boudin. — Situation économique de l'Angleterre en 1861, par M. Legoyt. — Note sur le dénombrement de la population de la France en 1861, par le même. — Les monts-de-piété en France, par le même. — Les populations européennes au point de vue des professions qu'elles exercent, par le même. — Des dangers des unions consanguines dans l'espèce humaine et parmi les animaux, par M. le docteur Boudin. — Notices biographiques sur les principaux statisticiens décédés dans les dix dernières années, par M. Legoyt. — Du suicide en France, par M. Hipp. Blanc. — Statistique électorale de la France et de l'Angleterre, par M. Legoyt. — Histoire et statistique du travail dans les prisons en France, par M. Léon Vidal. — Le Zollverein (historique et statistique), par M. Legoyt. — Londres et Paris, au point de vue de l'hygiène publique, par le même. — Du mouvement de la population française au Canada, par le même. — L'émigration européenne, par le même. — Du mouvement de la population en France, en 1859, par le même. — Du morcellement de la propriété en France, par le même. — Du régime financier comparé de la France et de l'Angleterre, par le même. — Du mouvement de la population dans la Grèce moderne, comparée aux autres États européens, par le même. — Étude sur le recrutement de l'armée française, par M. Hipp. Blanc. — Mouvement de la population dans la ville de Turin à diverses époques. — Banquet de la Société de statistique de Marseille à la Société de statistique de Paris (discours des principaux orateurs).

Principaux articles du 4e volume (année 1863). — De la production de l'or dans le monde entier, par M. Legoyt. — Du monnayage dans les principaux États du monde, par le même. — De la criminalité en Europe, par le même. — L'aliénation mentale en Europe et dans l'Amérique du Nord, par le même. — Des effets de l'absentéisme sur la situation économique du pays d'origine et du pays d'adoption, par M. Dumesnil-Marigny. — Les premiers résultats du traité de commerce avec l'Angleterre, par M. le docteur Juglar. — Du morcellement de la propriété en Europe, par M. Legoyt. — De l'état de l'assurance sur la vie en France, par M. le docteur Le Hir. — Résultats généraux de la colonisation en Algérie, par M. Legoyt. — De l'accroissement de la taille et de l'aptitude militaire en France, par M. le docteur Boudin. — Résultats généraux des cadastres européens, par M. Legoyt. — De la mortalité en France de 1800 à 1860, par le même. — De l'organisation de la statistique officielle en France, par le même. — Population de la Pologne à diverses époques. — État des voies de communication et statistique des transports kilométriques en France, par M. Legoyt. — Les mariages en France de 1800 à 1860, par le même. — Mouvement de la population à Rome de 1853 à 1862. — Les congrès de statistique et particulièrement le congrès de statistique de Berlin, par M. Legoyt. — Résultats généraux du recensement de la population anglaise en 1861. — Les armées européennes, par M. Legoyt. — La prévoyance en France (1re partie : les sociétés de secours mutuels), par le même. — De la prétendue dégénérescence physique de la population française, comparée aux autres populations européennes, par le même. — Commerce des métaux précieux (1re partie), par le même.

